HAL
open science

Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville. La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande)

Camille Girault

To cite this version:

Camille Girault. Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville. La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande). Géographie. Université Grenoble Alpes, 2017. Français. NNT : 2017GREAA018 . tel-01700960

HAL Id: tel-01700960

https://theses.hal.science/tel-01700960

Submitted on 5 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville

La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande)

Thèse de doctorat en géographie préparée et soutenue à l'Université Savoie Mont Blanc

par **Camille GIRAULT**

sous la direction de **Lionel LASLAZ**

Thèse soutenue le 15 septembre 2017 devant le jury suivant :

M. Paul ARNOULD, Professeur émérite des Universités, École Normale Supérieure de Lyon (président)
Mme Cyria EMELIANOFF, Professeure des Universités, Université du Maine (rapportrice)
M. Erik GLØERSEN, Chercheur au Spatial Foresight GmbH, Luxembourg (examinateur)
M. Stéphane HÉRITIER, Maître de conférences HDR, Université Jean Monnet, Saint-Etienne (examinateur)
M. Laurent SIMON, Professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (rapporteur)
M. Lionel LASLAZ, Maître de conférences HDR, Université Savoie Mont Blanc (directeur)

Communauté UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Géographie**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par **Camille GIRAULT**

Thèse dirigée par **Lionel LASLAZ, Maître de conférences HDR, Université Savoie Mont Blanc**

préparée au sein du **Laboratoire EDYTEM**
dans **l'École Doctorale SISEO de l'Université Savoie Mont Blanc**

Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville
La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande)

Thèse soutenue publiquement le **15 septembre 2017**, devant le jury composé de :

M. Paul ARNOULD
Professeur émérite des Universités, École Normale Supérieure de Lyon (président)
Mme Cyria EMELIANOFF
Professeure des Universités, Université du Maine (rapportrice)
M. Erik GLØERSEN
Docteur en géographie, chercheur au Spatial Foresight GmbH, Luxembourg (examinateur)
M. Stéphane HÉRITIER
Maître de conférences HDR, Université Jean Monnet, Saint-Etienne (examinateur)
M. Laurent SIMON
Professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (rapporteur)
M. Lionel LASLAZ
Maître de conférences HDR, Université Savoie Mont Blanc (directeur)

En couverture : La Scandinavie vue depuis l'espace.
© Wilkinson J. - NASA, Avril 2015

RÉSUMÉ

Par un regard géographique sur les espaces protégés urbains, cette thèse propose d'appréhender les politiques de protection comme des choix de production de naturalité métropolitaine. Le propos, qui s'appuie sur l'étude de cinq métropoles nordiques (Oslo, Göteborg, Stockholm, Copenhague, Helsinki) situées dans quatre contextes nationaux différents (Norvège, Suède, Danemark, Finlande), développe un raisonnement sur les fondements, les pratiques et les représentations relatifs aux espaces et aux spatialités de la protection. La thèse ne propose pas une compilation monographique, et c'est de manière transversale et critique qu'elle invite à considérer l'espace protégé comme un espace urbain à part entière. À l'aune de la nordicité, elle questionne l'existence, les modalités et les spécificités d'un supposé modèle scandinave qui transparaîtrait à travers les politiques de protection. La démonstration suggère surtout un renversement des schèmes habituels de la protection : ici, la ville n'est pas comprise comme une menace pour la nature, elle est au contraire questionnée comme un facteur protecteur. En retour, la protection peut renforcer certaines fonctions urbaines et peut même apparaître comme un levier de métropolisation. En mobilisant différentes formes d'observation et divers matériaux, ce travail de géographie sociale et politique de l'environnement est aussi une réflexion épistémologique plus large sur les notions de ville et de nature, et sur les liens qu'elles entretiennent. En confirmant l'indispensable dépassement des dualismes issus de la modernité, cette thèse questionne les formes spatiales hybrides produites par l'instauration de réglementations protectrices au sein des espaces métropolitains. Alors que la protection peut apparaître comme un moyen de régulation de l'urbanisation, elle est surtout un vecteur de valorisation de certains espaces urbains et, à ce titre, elle renforce souvent l'urbanité. Parmi la diversité des situations rencontrées, l'urbanité des espaces naturels devient même parfois la raison d'être de la protection. En somme, certains espaces protégés urbains sont davantage des espaces urbains protégés. Initiée politiquement, la protection se doit néanmoins d'être validée socialement pour vraiment exister. En portant une attention particulière aux pratiques des habitants, ce travail constate des décalages entre les assignations politiques de la protection et leur réception par les citadins. Ainsi, l'espace protégé peut déborder du simple périmètre réglementaire de protection ou être condensé en certains lieux : les limites normalement bien établies de cet objet spatial se meuvent et les lignes de la protection s'avèrent labiles. Étudier les politiques de production et de protection des espaces naturels et les modalités d'appropriation des espaces protégés s'avère donc être un angle d'approche original et fécond du fait urbain et des logiques métropolitaines. En filigrane, cette thèse est aussi une réflexion sur la mise en œuvre d'une démarche géographique et sur la construction d'un regard de géographe.

Mots-clés : espaces protégés urbains, politiques de protection, ville, urbanisation, métropolisation, urbanité, nature, environnement, naturalité, Europe du Nord, nordicité

ABSTRACT

Through a geographical approach to urban protected areas, this doctoral dissertation proposes to consider conservation policies as production choices of metropolitan naturality. Based on the study of five northern European metropolises (Oslo, Gothenburg, Stockholm, Copenhagen, Helsinki) in four different national contexts (Norway, Sweden, Denmark, Finland), it develops a reasoning on the foundations, practices and representations relating to spaces and spatialities of conservation. We do not propose a monographic compilation, and it is in a transversal and critical way that we invite to consider the protected space as an urban space in its own right. In the light of nordicity, this doctoral thesis questions the existence, the modalities and the specificities of a supposed Scandinavian model which would show through the conservation policies. The demonstration suggests above all a reversal of the usual patterns of conservation: here, the city is not understood as a threat to nature; rather, it is questioned as a protective factor. In return, conservation can strengthen some urban functions and may even appear to be a leverage of metropolisation. By mobilizing different forms of observation and various materials, this work of social and political geography of the environment is also a wider epistemological reflection on the notions of city and nature and on the links they maintain. By confirming the necessary overcoming of the dualisms resulting from modernity, this dissertation questions the hybrid spatial forms produced by the introduction of protective regulations within metropolitan spaces. Thus, conservation may appear as a means of regulating urbanization, but it is above all a means of enhancing the value of certain urban spaces and, as such, it can often strengthen urbanity. Among the diversity of situations encountered, preserving the urbanity of natural spaces sometimes becomes the primary objective of protection. In short, some urban protected areas are more protected urban spaces. Conservation is politically initiated, but it must nevertheless be socially validated in order to truly exist. Thus, by paying close attention to the practices of the inhabitants, this work has observed mismatches between the political objectives of conservation and their reception by city dwellers. As a result, the protected space may extend beyond the ordinary protective perimeter or be condensed in certain places: the normally established boundaries of such an object move and the lines of conservation are labile. Studying the policies for the production and conservation of natural spaces and the ways in which protected areas are appropriated thus proves to be an original and fruitful approach to urban development and metropolitan logics. Finally, this doctoral dissertation is also implicitly a reflection on the implementation of a geographical approach and on the construction of a way of being a geographer.

Keywords: urban protected areas, conservation policies, urban, urbanization, metropolisation, urbanity, nature, environment, naturalness, Northern Europe, nordicity

REMERCIEMENTS

Mes premiers mots s'adressent à Lionel Laslaz qui, dès notre première entrevue, a su me signifier ses grandes qualités humaines et scientifiques. Après un accompagnement sans faille sur les chemins de l'agrégation, il m'a orienté en toute confiance dans ce travail de recherche. Je le remercie sincèrement de n'avoir pas exercé son rôle de « directeur » au sens strict du terme. Il a su remplacer l'autorité intellectuelle par la liberté de pensée ; s'il m'a commandé, alors ce ne fut qu'au sens étymologique de confier, transmettre, recommander et jamais d'ordonner ou d'imposer. Plus qu'un directeur, Lionel a donc été durant ces trois années un tuteur pour me conseiller justement, un guide avec qui j'ai eu le plaisir de partager cette « course » doctorale et, finalement, un collègue d'une infinie valeur avec qui réfléchir et travailler fut des plus stimulants. Ces remerciements pourraient s'apparenter à de simples formalités, ils n'en sont rien. Lionel, je te remercie de ton immense disponibilité, de ton intégrité irréprochable, de ta réactivité permanente et, surtout, de ton amical soutien.

Je remercie l'ensemble des membres du jury qui ont accepté d'évaluer scientifiquement ce travail et, ainsi, de nourrir la réflexion. Ma reconnaissance est sincère envers Paul Arnould, Erik Gløersen, et Laurent Simon qui ont montré leur réel intérêt en acceptant avec promptitude de participer à ce jury. Elle est double à l'égard de Cyria Emelianoff, de Monique Poulot et de Stéphane Héritier qui, en outre, ont déjà fait preuve de leur accompagnement précieux à l'occasion des deux comités de suivi de thèse qui ont ponctué ce travail.

J'adresse un merci particulier à Camille Hochedez qui a également participé à ces deux comités. Elle s'est montrée très intéressée par mon travail et m'a prodigué de nombreux et judicieux conseils pour orienter et approfondir ma réflexion. À l'orée de cette recherche, le regard distancié de Christophe Gauchon fut bienvenu, je le remercie d'avoir cru en la faisabilité de cette thèse et d'avoir soutenu mon projet.

Pour son agréable cadre de travail et les moyens qu'il met à la disposition des doctorants, merci au laboratoire Edytem. Je tiens également à remercier le Département de géographie qui m'a offert de nombreuses et stimulantes opportunités d'enseignement. Merci en particulier à

certains des membres du « Pôle Montagne » qui m'ont aidé dans les procédures administratives ou face à des soucis techniques, et surtout pour la curiosité bienveillante qu'ils ont porté sur mes recherches. Carole, Christine, Vincent, Estelle, Marie, Jean, Laurent, Yves, Manu, Stéphane, vous vous reconnaîtrez dans ces mots. Nous avons partagé la même salle de travail avec les préoccupations variées des débuts et des fins de thèse, j'adresse donc un grand merci à toutes les doctorantes et tous les doctorants. Je pense notamment à Lise, Laurent, Géraldine, Manon, Alice, Anne, Jacques, Pierre-Allain : merci à vous !

Je souhaite aussi remercier chaleureusement des collègues et amis avec qui nous avons la géographie en partage et grâce à qui ces trois années ne furent pas seulement consacrées à mon travail de thèse. Je pense d'abord à Xavier Bernier avec qui nous avons mené des aventures intellectuelles stimulantes et avec qui nous continuerons d'avoir des projets scientifiques originaux. Je le remercie d'avoir contribué à forger ma manière d'être géographe. J'ai aussi une pensée affectueuse pour Kevin Sutton. Par ses conseils toujours avisés, il a joué un rôle essentiel dans mon parcours d'agrégatif, puis il n'a cessé de m'encourager à construire ma trajectoire professionnelle en toute liberté. Nous nous sommes rencontrés par l'aventure des *Cafés géo*, mais Philippe Piercy n'est pas seulement un trésorier irréprochable, il est un ami sincère dont j'apprécie grandement la vivacité et la sagacité. Je tiens aussi à remercier Caroline Meynet avec qui c'est toujours un grand plaisir d'échanger.

Sans les désigner nommément, mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse : il s'agit bien sûr de celles que j'ai vues dans mes différentes missions nordiques, mais aussi des collègues que j'ai pu croiser à l'occasion de colloques ou de rendez-vous géographiques divers. J'adresse également un remerciement général aux étudiants qui, probablement sans le savoir, m'ont aussi beaucoup apporté et m'incitent à poursuivre l'enseignement.

Enfin, dans une épreuve qui ne saurait se cantonner au bureau, comment ne pas remercier mes proches de leur soutien indéfectible et de leurs encouragements fidèles. Mes parents aiment me rappeler un des adages chers aux alpinistes, « *le bonheur n'est pas au sommet de la montagne mais il réside dans la façon de la gravir* ». Alice et Antonin débordent d'une énergie communicative et de projets auxquels je m'adjoins toujours avec un profond bonheur. Et j'ai surtout une pensée délicate pour Éléa, qui m'accompagne au quotidien.

Dernier clin d'œil, merci à Epsilon, Skin, Spiruline et Beluga, ailes qui m'ont donné de l'air, ailes qui me soutiennent au sens propre, ailes qui me font prendre de la hauteur quand cela est nécessaire, elles qui sont des moyens de solitude et de partage intenses.

SOMMAIRE

Introduction générale 1

PARTIE I : DE LA NATURE À LA VILLE, DE L'URBANISATION À LA PROTECTION : DÉPASSER LES DUALISMES 29

Chapitre 1 : Les espaces protégés urbains comme éléments d'urbanité : les ressorts d'un projet de recherche 35

Chapitre 2 : Vers une approche critique des espaces protégés urbains 81

Chapitre 3 : Les spatialités de la protection dans les métropoles nordiques : vers une géographie sociale et politique de l'environnement 165

PARTIE II : L'ESPACE PROTÉGÉ EST UN ESPACE URBAIN : DE LA PROTECTION À LA MÉTROPOLISATION 217

Chapitre 4 : L'intégration multidimensionnelle et la protection à géométrie variable des espaces de nature dans l'urbanité nordique 221

Chapitre 5 : L'urbanité des espaces naturels, un caractère à protéger 261

Chapitre 6 : Des espaces protégés urbains comme manifestation de la *naturbanité* 297

PARTIE III : LES MÉTROPOLES D'EUROPE DU NORD, UN LABORATOIRE DE PRODUCTION DE NATURALITÉ 329

Chapitre 7 : Vers une approche critique et transversale de la protection métropolitaine 335

Chapitre 8 : Protéger la nature de la ville, produire une naturalité métropolitaine 371

Chapitre 9 : Produire la naturalité, protéger la métropole : de réflexions en inflexions géographiques 405

Conclusion générale 445

INTRODUCTION GÉNÉRALE

OBJECTIFS

- **Cadrage général du sujet**. Il s'agit d'un travail de recherche dans le champ de la géographie sociale et politique de l'environnement. En postulant que la protection de la nature est un fait urbain et un acte spatial, il est alors possible d'envisager une étude géographique des espaces protégés. Cette dernière se fera au prisme d'un double contexte, urbain et nordique. Dans ce cadre, l'hypothèse centrale consiste à penser les politiques de protection à l'aune de l'urbanité (qu'elles nourriraient) et de la nordicité (qui les influencerait).

- **Justification scientifique du sujet**. Quelle pertinence, quels intérêts, quels apports d'un tel sujet au sein des recherches en sciences sociales de l'espace ? Les terrains investis comme l'objet étudié et la manière de l'aborder donnent à cette thèse une certaine originalité. Loin de prétendre à un bouleversement géographique, ce travail propose un regard nous semble-t-il inédit et singulier dans le champ d'étude des espaces protégés. En outre, il s'appuie sur un terrain nordique assez peu mobilisé dans les recherches en géographie française.

- **Explicitation de la démarche et de la structure du discours.** Alors que l'écriture en sciences sociales et en particulier en géographie ne semble pas pouvoir se départir d'une certaine subjectivité cognitive, cette dernière peut être exposée dans un souci de cohérence de la réflexion, de transparence du raisonnement et de scientificité de la démonstration.

- **Évocation de la posture épistémologique.** Plus largement, cette introduction est le moment de poser quelques jalons qui vont baliser le processus de production intellectuelle, la définition des hypothèses de recherche, le choix des méthodes d'observation et d'analyse ainsi que la manière générale de présenter notre réflexion.

Photographie i.1 : Vue sur le quartier d'Ørestad depuis l'espace protégé de Vestamager, au sud de Copenhague. Août 2015. © Girault

Vestamager est un vaste polder situé au sud de Copenhague. Ancienne zone militaire, c'est aujourd'hui une réserve naturelle et surtout un lieu de détente très prisé des habitants. La photographie i.1 montre le quartier d'Ørestad, récemment aménagé : le contact entre le bâti et le non bâti, entre la densité et l'étendue, entre l'horizontalité et la verticalité, entre le végétal et le résidentiel semble dire le contact entre la ville et la nature. Ce serait une interprétation inexacte. En fait, la nature est bien pleinement dans la ville, la ville fait entièrement avec la nature. Les indices des pratiques et de l'appropriation de cet espace traduisent cette intrication ; la politique de protection à son égard est davantage un rapprochement entre ces deux entités socialement construites qu'une mise à l'écart de l'une envers l'autre.

Introduction générale (1) : incipit d'une recherche

« *La connaissance commence par la tension entre savoir et non-savoir : pas de problème sans savoir – pas de problème sans non-savoir.* »
Karl Popper, 1979, *La logique des sciences sociales*, p. 76

Protéger la nature est un fait urbain

Alors qu'en 1909 la Suède est le premier pays européen à créer des parcs nationaux, cette volonté politique de prise en compte de la dimension environnementale est à interpréter comme l'affirmation d'un patriotisme suédois (Mels, 1999), de même que les premiers parcs nationaux nord-américains instaurés dans la seconde moitié du XIXe siècle servirent d'étendards aux nations états-unienne et canadienne en constitution (Héritier, Laslaz, coord., 2008).

À l'instar de l'emblématique parc national de Sarek situé en Laponie, la majorité des parcs nationaux suédois ont une localisation septentrionale par rapport au centre de gravité méridional du pays, renvoyant ainsi à l'image d'une nature pure, intacte et sauvage éloignée des espaces plus densément occupés. La mise à l'écart de la société apparaît à la fois comme la raison et comme le moyen de cette impulsion protectrice. Pourtant, la création même de ces parcs nationaux est un fait social et peut être interprétée comme un rapprochement spatial entre ces vastes étendues et les villes suédoises, et en premier lieu la capitale Stockholm où l'invention politique de ces parcs revient au Parlement national. Par conséquent, les espaces qui sont ainsi délimités et réglementés le sont moins pour des intérêts écologiques que pour les valeurs paysagères sous-tendues par des représentations d'une nature vierge auxquelles les parlementaires se sont montrés sensibles. **Le mouvement de protection est alors à comprendre à l'aune de la modernité comme un processus se déployant en miroir de l'urbanisation**[1] et de l'industrialisation des sociétés (Haila, 2012 ; Laslaz, dir., 2012). Entendue comme une sacralisation de la nature, la protection pourrait renvoyer à une idée prémoderne de la nature. En fait, elle est surtout le résultat d'une approche critique de la modernité et la traduction du passage d'une peur *de la* nature à une peur *pour* la nature (Claeys, Sirost, 2010). Ainsi, **la protection reflète un ensemble de valeurs attribuées par les hommes à la nature, elle dit la diversité des idées qu'ils s'en font et, en**

1 Nous avons choisi de faire usage du **gras** et de l'*italique* afin d'accompagner au mieux le lecteur de ce manuscrit. Les passages en gras cherchent à faire ressortir les idées fortes. L'italique est réservé aux termes étrangers et aux citations, mais nous l'utilisons aussi pour mettre en relief certains termes, qu'il s'agisse de notions, de prépositions ou de conjonctions. Il permet aussi de désigner des termes et des expressions qui se désignent eux-mêmes.

ce sens, elle est une réponse fondamentalement anthropique, culturelle et politique. Pour cette raison, la protection apparaît à maints égards comme un fait urbain, voire métropolitain.

Ce lien d'ordre consubstantiel entre l'urbain et la protection s'observe d'abord dans la manière de dire la protection. Ainsi, le terme de *parc* permet souvent de désigner des espaces gérés, réglementés et plus ou moins protégés selon des déclinaisons scalaires et actorielles (parcs nationaux, régionaux voire mondiaux, européens, métropolitains), selon des caractérisations biophysiques (parcs marins ou de montagne, parcs floristiques, faunistiques ou géologiques), selon des catégorisations gestionnaires (parcs paysagers, intégrés, de chasse) ou encore selon des logiques foncières ou statutaires (parcs privés ou publics, parcs domaniaux, départementaux ou municipaux). Tous ces espaces nommés *parcs* peuvent d'abord être envisagés comme l'émanation et le prolongement plus ou moins directs des parcs urbains. En effet, de Grenade à Babylone, des cités précolombiennes aux métropoles asiatiques, ces derniers existent depuis que les villes existent et font entièrement partie de « l'épopée urbaine » (Mumford, 1961 ; Paquot, 2004).

Le parc est ainsi une édification urbaine de la nature, à la fois lorsqu'il s'inscrit dans l'espace urbanisé (Calenge, 2000), mais aussi quand il existe en dehors de celui-ci (Berque, 2010). Étymologiquement, en se référant notamment au latin *parricus*, le parc désigne une forme d'enclosure de la nature, il implique donc la fermeture et l'encadrement de certaines portions d'espace à des fins utilitaires et pleinement anthropiques. Le parc est donc d'abord l'enclos où sont enfermés des animaux pour la chasse ; il s'agit dans ce cas de garantir une présence suffisante de gibier pour permettre à une élite sociale et urbaine de pratiquer une activité cynégétique de loisir. L'acception première est donc à l'opposé de celle des réserves de chasse actuelles où l'activité cynégétique est justement bannie ou très réglementée.

Ainsi, outre un rapport sémantique évident, **le lien entre l'urbain et la protection repose aussi sur la constitution d'un système politique et culturel dans lequel la seconde est le produit du premier**. Leur rapport est donc d'abord une production idéelle et il n'est pas celui de la contiguïté et de la matérialité, même si ce caractère relationnel se traduit aussi concrètement par des formes et des pratiques de l'espace.

En somme, pour bien vouloir entendre ce premier postulat selon lequel *protéger la nature est un fait urbain*, il faut au préalable accepter la substantivation de l'urbain. En effet, en admettant qu'une civilisation urbaine s'affirme dans le Monde et s'achève particulièrement en Occident, appréhender la ville dans ses limites morphologiques est alors insuffisant et il convient d'observer le rapport des hommes et des sociétés à leurs espaces au prisme de l'urbain (Choay, 1994 ; Lévy, 1999). De la sorte, bien que les formes des parcs nationaux et des parcs urbains diffèrent (superficie, artificialisation, fréquentation, réglementation, distance au « centre »), les logiques

ayant conduit à leur création sont comparables. Par exemple, les fondements idéologiques de l'instauration de Central Park (New York) ne sont en réalité pas très éloignés de ceux ayant abouti à la fondation du Parc national du Yellowstone en 1872 : dans les deux cas ils relèvent d'un urbanisme réformateur (Debarbieux, 2013) et traduisent un aménagement du territoire états-unien pensé par et pour des urbains. **L'urbain est projeté en dehors de la ville : les politiques de protection sont une des expressions de cette projection, les parcs et autres espaces protégés apparaissent comme une des figures de l'urbanité hors la ville**. Le regard romantique et la sensibilité environnementale qui ont prévalu dans la mise en œuvre des premières formes de protection en Europe, et en particulier en Suède (Haila, 2012), est en effet celui d'une élite urbaine, en particulier constituée d'hommes politiques, d'artistes et de scientifiques (Rykwert, 1983). Cette dernière ne représente pas la totalité de la société de l'époque, mais elle a inscrit dans l'espace sa vision du Monde en inventant les parcs nationaux. Aujourd'hui encore, l'écologie politique qui promeut notamment un développement et un renforcement des mesures de protection est portée par des acteurs profondément urbains, comme en témoignent souvent les résultats électoraux.

La naturalité assignée aux parcs nationaux et valorisée par ce statut repose donc en premier lieu sur un rapport urbain à l'environnement qui postule historiquement une dichotomie forte entre l'homme et la nature, entre la ville et la nature. Plus largement, **les différents dispositifs chargés de préserver la nature par l'instauration d'un contrôle de l'espace et de ces usages résultent et reflètent d'une telle conception urbaine dans la manière de penser le Monde**. Cette brève évocation introductive sera évidemment complétée plus en détail dans ce travail de recherche ; il cherchera à valider dans quelle mesure protéger la nature est un fait urbain qui s'observe dans les pratiques sociales et donc dans la réalité géographique.

Protéger la nature est un acte spatial

Peu surprenant pour une recherche en géographie mais néanmoins essentiel à expliciter, la protection de la nature est ici appréhendée dans sa dimension spatiale. Les espaces et les spatialités produits par les mesures, les usages et les représentations associés à la protection ne sont pas des résultantes annexes à des politiques de protection. Ce ne sont pas de simples périmètres délimités dans l'étendue territoriale, mais de véritables objets qui sont traversés de logiques et de pratiques tantôt spécifiques, tantôt génériques, mais qui s'expriment toujours par un rapport à la distance, au contact ou à l'écart.

Contrairement aux biologistes et écologues qui s'intéressent au contenu biophysique des espaces protégés (espèces, biotopes, milieux, écosystèmes), **le regard géographique sur les**

espaces protégés les appréhende d'abord comme des contenants politiques, c'est-à-dire en tant que périmètres à propos desquels se jouent des logiques d'appropriation, des jeux de pouvoir sur l'espace et des modes de régulation et d'organisation de la société. Il les considère également comme des **contenus sociaux et culturels** à travers les divers usages de l'espace que rassemblent les espaces protégés, les différentes pratiques sociales observables, les récits historico-culturels et les représentations dont ils sont l'objet. Cette démarche n'est pas originale en soi et s'appuie sur de nombreux travaux de géographes français relatifs aux politiques spatialisées de protection dans différents contextes. Ces derniers seront abordés plus en détail dans le chapitre 2 notamment, mais il est toutefois utile de constater leur nombre et leur diversité : ils proposent aussi bien un regard global sur les parcs nationaux dans le Monde (Héritier, dir., 2007 ; Héritier, Laslaz, coord., 2008), un effort de synthèse concernant la géographie des espaces protégés (Depraz, 2008 ; Laslaz, dir., 2012 ; Laslaz et *al.*, dir. 2014), des approches régionales par exemple à propos de l'Amérique du Nord (Depraz, Héritier, 2012) ou des Alpes françaises (Laslaz, 2005 ; Laslaz, 2016). La réflexion géographique sur les espaces protégés se réfère également à la littérature internationale. Là encore, il est possible d'évoquer ici quelques pistes avant le chapitre 2 qui tentera d'en proposer une synthèse problématisée. Ainsi, les chercheurs étudient la protection aussi bien à l'aune d'approches géohistoriques (Haila, 2012), de logiques paysagères (Brown et *al.*, dir., 2005), de l'évolution des paradigmes environnementaux (Locke, Dearden, 2005), de la mondialisation (Zimmerer, 2006) ou encore de la *political ecology* (Vaccaro et *al.*, 2013). Certains vont jusqu'à proposer des études prospectives (Chape et *al.*, dir. 2008). Les approches régionales sont aussi fréquentes, bien que plus ou moins abouties ; nous les aborderons ultérieurement.

Après avoir considéré la protection de la nature comme un fait urbain, ce deuxième postulat qui l'envisage comme un acte spatial conduit donc à assumer, voire à revendiquer, un travail géographique. Ce regard disciplinaire est porteur de sens pour comprendre les liens qu'entretiennent les individus et les sociétés à leur(s) espace(s). Autrement dit, **s'intéresser en géographe aux politiques de protection est une manière parmi d'autres de mettre en œuvre une démarche cognitive dont l'objectif premier est de chercher à comprendre les expressions spatiales des actions, des intentions et des interactions des acteurs entre eux et au sujet de leur environnement**. La géographicité de notre propos se trouve donc d'abord dans cette posture analytique et compréhensive du géographe qui aspire à approcher, à observer et à théoriser le réel (Raffestin, 1989), celle du chercheur qui, au-delà de son objet d'étude, envisage les manières dont les habitants voient, modifient, ménagent, interfèrent et finalement construisent le Monde qu'ils habitent (Ferrier, 1998). La géographicité est aussi la relation

ontologique et existentielle entre l'Homme et la Terre (Dardel, 1952 ; Retaillé, 2013) et cette seconde acception nous invite à aborder l'objet d'étude également à l'aune de la phénoménologie et de la géographie des représentations pour tenter d'expliquer les liens entre les sujets et leur environnement. Plus amplement, l'ambition est donc bien de produire de la géographie parce qu'elle doit permettre d'éclairer l'objet d'étude sous un angle fécond et pourtant relativement peu choisi par les chercheurs qui l'investissent.

Une géographie sociale et politique de l'environnement

« Géographie *suivie d'un adjectif : c'est justement ce qu'il faut refuser.* » (Raffestin, *op. cit.*, p. 29). Les mises en garde de certains géographes qui estiment que les précisions adjectivales segmentent et affaiblissent parfois inutilement le champ disciplinaire d'une géographie déjà en manque d'unité et de lisibilité scientifique (Orain, 2006) sont effectivement les bienvenues. Néanmoins, une telle posture se heurte en partie à la réalité de la production scientifique et, en particulier, de la recherche et de l'écriture géographique. Si l'on veut bien accepter que les adjectifs n'excluent pas des pans de l'objet d'étude au profit d'une approche sectorielle et dominante mais, au contraire, qu'ils permettent de spécifier une entrée dans un champ disciplinaire pour mieux étudier toutes les facettes d'un objet, alors adjoindre *sociale* et *politique* à la *géographie* prend tout son sens. En qualifiant de la sorte l'entrée géographique que nous privilégierons dans ce travail, nous tenons par exemple à affirmer qu'il ne s'agit pas d'une thèse en géographie culturelle ou en géographie environnementale au sens restreint des termes, comme une lecture rapide de son intitulé pourrait le laisser croire. Pour autant, ces deux dernières dimensions ne seront pas exclues de la réflexion en raison de l'influence indéniable du culturel sur le social ; elles ne seront simplement pas centrales et primordiales dans notre cheminement.

De plus, en cherchant à comprendre les espaces et les spatialités de la protection, *l'environnement* sera bien au cœur de cette recherche. Mais il le sera en tant qu'objet d'étude et non en tant qu'approche géographique ou paradigme scientifique. En somme, nous ne proposons pas une géographie environnementale de la société et du politique, mais bel et bien une géographie sociale et politique de l'environnement. Sans vouloir nous inscrire dans une école de pensée, il s'agit *a minima* et dès ce propos introductif de qualifier l'approche qui sera privilégiée et ainsi d'envisager nos hypothèses, nos méthodes et la présentation de nos résultats dans un ensemble le plus cohérent possible. Ainsi, tout en suivant par exemple E. Rodary (2003) dans une géographie politique de l'environnement qui invite à décentrer l'objet d'étude « *depuis les relations des sociétés à leur environnement vers les relations des hommes entre eux à propos de l'environnement* » (*ibid.*, p. 93), il semble pertinent d'envisager un décalage vis-à-vis des « *mesures objectives et neutres d'aménagement des milieux et*

de gestion des ressources naturelles » (*ibid.*, p. 93) que constituent *a priori* les politiques de protection. **La protection ne sera donc jamais considérée dans sa stricte dimension environnementale, mais bien comme un ensemble de choix politiques spatialisés et qui induit des formes d'appropriation sociale** (acception et/ou conflictualité, usages ou non usages, actions et représentations). Ainsi, en cherchant à « *interroger la place épistémologique et politique d'une géographie confrontée à l'irruption de l'environnement* » (Chartier, Rodary, dir., 2016, quatrième de couverture), nous tenterons de suivre les conseils de ces géographes en considérant les politiques de la nature avec un réel recul critique (Larrère, Larrère, 2015) et en étudiant les politiques de l'environnement par les pratiques, sans posture surplombante ni discours prescriptif ou prospectif.

La géographie sociale et politique de l'environnement apparaît en définitive comme le cadre épistémologique de notre travail. Pour reprendre l'image d'un proverbe scandinave proposé ultérieurement dans cette introduction, ce serait l'âme de la corde à lier les pensées, un socle scientifique suffisamment souple et robuste pour mettre en œuvre un projet de recherche et tisser une réflexion. Nous aspirons en effet à produire une thèse également au sens premier du terme – en grec *thesis* - θεσις signifiant « *action de poser, de placer* » – pour que l'étude de l'objet de recherche ait une réelle profondeur réflexive vis-à-vis de l'ensemble du champ géographique et, plus largement, de celui des sciences sociales.

La figure i.1 illustre la logique de ce premier temps introductif et elle traduit graphiquement et simplement ce point d'articulation entre un objet d'étude très précis et l'*épistémê* [2] plus englobante.

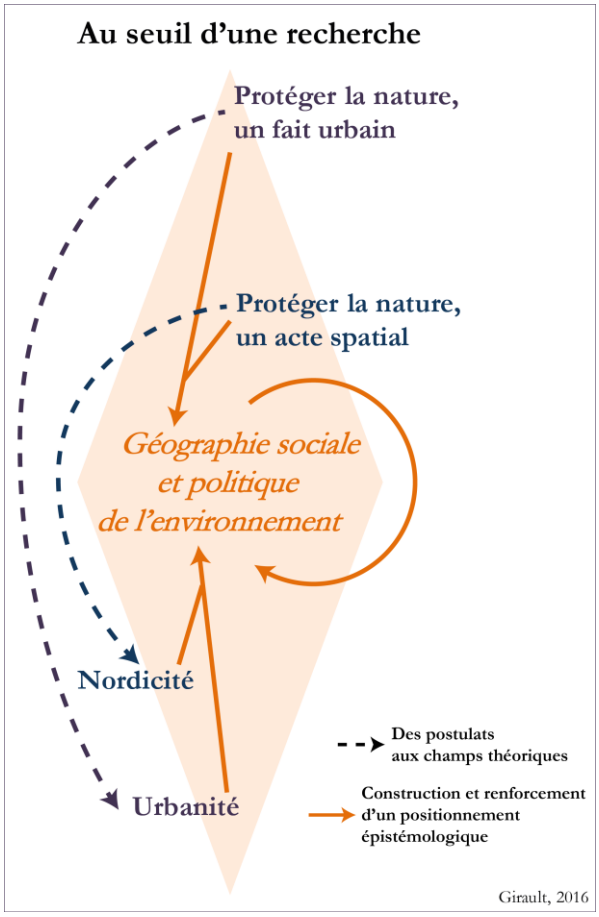

Figure i.1 : Au seuil d'une recherche : expression graphique de l'incipit scientifique

[2] Entendu ici plutôt au sens foucaldien, l'*épistémê* renvoie à la cohérence de la pensée, aux pratiques discursives de la science, à la réflexion épistémologique sous-jacente à tout savoir.

Les deux postulats majeurs de notre travail de recherche nous conduisent donc à la fois à un positionnement épistémologique dans le cadre de la géographie sociale et politique de l'environnement, et ils nous invitent à envisager l'objet de recherche au prisme d'une double entrée, nordique et urbaine. Plus précisément, les politiques de protection et leurs expressions spatiales que sont les espaces protégés seront donc abordées à l'aune de la nordicité et de l'urbanité, tout en étant toujours en lien avec le cadre épistémologique générale.

La construction des hypothèses et des problématiques de recherche ainsi que le choix de la méthodologie et du terrain seront justifiés et présentés en détail dans la première partie de la thèse. Les évocations suivantes ne constituent donc qu'une approche à grands traits des problèmes géographiques qu'entend soulever ce travail. À partir des postulats initiaux, quelques hypothèses méritent donc d'ores et déjà d'être mises en avant.

Considérer géographiquement les politiques de protection au prisme de la nordicité

Le concept de *nordicité* n'est pas spécifiquement européen. Au contraire, il a même été créé pour dépasser la dimension nordique souvent réduite à la Scandinavie et afin d'envisager certaines spécificités caractéristiques des « pays froids », et en particulier afin de rassembler les traits communs de la société canadienne (Hamelin, 1980, 2002). En choisissant de réinvestir ce concept pour essayer notamment d'observer les réalités sociales et politiques qu'il recouvre en Europe du Nord, nous ne souhaitons pas seulement faire le choix d'un terrain d'étude, mais également explorer les intérêts et les limites d'une telle approche régionalement définie. Il ne s'agit donc pas d'une étude de cas sur les pays nordiques, mais bien davantage d'un **regard transversal à partir de cinq métropoles nord-européennes**.

En admettant que la nordicité se traduise par des valeurs et un imaginaire spécifiques (Hamelin, 1996 ; Chartier, 2010), alors nous pouvons supposer que ce rapport au monde particulier se traduit dans les politiques de protection, à la fois dans leur conception, dans leur réalisation et dans leur acceptation. L'hypothèse d'une gouvernance originale reposant sur un modèle socio-culturel donné peut donc être faite. De manière sous-jacente, la teneur et l'effectivité d'un modèle nordique prétendu sont également questionnées, notamment eu égard aux politiques environnementales. Ainsi, les aspects culturels demandent à être interrogés, non pas pour eux-mêmes, mais en vue de mesurer leur influence dans la constitution d'éventuels « modèles de protection » et dans l'affirmation de supposés modes d'urbanité. Par exemple, l'existence de droits coutumiers de libre accès à la nature dans ces différents pays nordiques

confère *a priori* une place et un rôle particuliers à ces espaces naturels dans le rapport social et politique à l'environnement, bien au-delà de leur statut règlementaire.

Par conséquent, nous supposons que **la nordicité dépasse des spécificités culturelles et des particularités biophysiques pour apparaître comme un construit politique et social**. Et c'est à ce titre qu'elle influencerait les modalités de la protection des espaces naturels dans les villes nordiques. Autre hypothèse sous-jacente : la nordicité et le modèle nordique se déclineraient au pluriel. Ainsi, les différences nationales ou locales au sein de cet espace nordique permettraient de dégager différentes formes de protection. En tentant de comprendre en détail la manière dont les espaces protégés sont instaurés et gérés dans les villes nordiques, un des objectifs de ce travail est donc de **dépasser l'idée d'un rapport nordique à la nature d'ordre quasiment ontologique pour comprendre l'idéalisation de ce discours d'une part, et pour politiser et historiciser ce présupposé d'autre part**.

En envisageant les politiques de protection en parallèle des politiques de durabilité urbaine, il sera donc essentiel de les replacer dans un contexte plus large et selon des temporalités qui ne sont pas nécessairement synchrones. Effectivement, plusieurs espaces protégés établis dans ces contextes urbains nordiques sont antérieurs au tournant urbanistique de la durabilité et pourraient être envisagés comme le résultat de choix urbanistiques plus anciens (Emelianoff, 2001, 2007). En vertu du contexte socio-économique que connaissent les sociétés nordiques, nous tenterons donc d'appréhender dans le détail l'articulation entre les dimensions sociales, économiques et environnementales des politiques de durabilité. En effet, les pays et les villes appréhendés dans ce travail disposent globalement d'un niveau de vie moyen très élevé, même si ce tableau doit être nuancé à une échelle plus fine. Oslo est ainsi fréquemment considérée comme une des villes les plus chères du monde alors que Göteborg apparaît comme une ville relativement abordable à l'échelle de la Scandinavie[3]. En d'autres termes, l'aisance urbaine et les conditions de vie des citadins peuvent-elles être envisagées comme des facteurs incitatifs à l'émergence, à la gestion et à l'acceptation des espaces protégés ? En retour, à l'aide de la notion de justice environnementale (Larrère, 2009 ; Moreau et Veyret, 2009 ; Belaidi, 2015), il sera nécessaire de se demander si les différentiels d'accessibilité et de pratique de ces espaces traduisent et/ou résultent de disparités socio-spatiales au sein des villes nordiques où les performances environnementales priment parfois sur les dimensions sociales (Emelianoff, 2007) et au sein de sociétés perçues comme étant parmi les plus égalitaires du monde.

[3] Voir par exemple l'indicateur collaboratif proposé par le site Expatistan.com (https://www.expatistan.com/cost-of-living/index/europe) ou le classement des villes selon le coût de la vie proposé par le magazine *Forbes* (http://www.forbes.com/sites/tanyamohn/2016/01/31/europes-most-and-least-affordable-cities-the-european-backpacker-index-for-2016/#2c1229feec3b).

La justification et l'explication de ce choix de terrain fera l'objet de plus amples développements, dans le chapitre 3 en particulier.

De l'urbanité des espaces protégés

Nous avons postulé dès les premières lignes de ce travail que protéger est un fait urbain. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'acceptation de ce principe comme fondement nécessaire à notre recherche dans les premiers chapitres, mais il convient ici d'évoquer brièvement une hypothèse forte qui en découle et qui guidera notre recherche. **Les politiques de protection peuvent-elles être appréhendées comme des éléments d'urbanité et les espaces ainsi protégés peuvent-ils être considérés comme des espaces urbains à part entière ?**

Dans le sillage de plusieurs chercheurs qui appréhendent les espaces protégés à l'aune des dynamiques d'urbanisation et d'une prise en compte accrue par les acteurs politiques gouvernementaux et non gouvernementaux de l'imbrication forte et croissante entre protection et urbanisation à différentes échelles (Trzyna, coord., 2014), ce travail aspire à approfondir l'étude géographique des espaces protégés urbains. Parmi les travaux déjà conduits, des approches diverses s'observent : les liens entre l'écologie et la planification urbaine ont été étudiés (Niemelä, 1999), la création d'espaces protégés en ville a été questionnée en vertu d'une incongruité finalement pertinente (McNeely, 2001), l'effectivité écologique des mesures de protection en milieu urbanisé a été évaluée (Cilliers et *al.*, 2004), le développement d'espaces urbanisés à l'intérieur de certains parcs nationaux canadiens a été analysé (Héritier, 2006) ou le cas très particulier de l'Inde et de Mumbai a été investi (Zérah, Landy, 2013 ; Landy et *al.*, 2014). Une approche comparative rassemblant des travaux dans différents contextes (dont le précédent) a aussi été publiée récemment (Lézy, Bruno, dir. 2012). Ces travaux éclaireront plus ou moins l'étude des espaces protégés urbains dans les villes nordiques.

Dans notre recherche, il ne s'agit pas simplement d'étudier les implications des dynamiques morphologiques du développement urbain sur des espaces qui seraient alors mis en défens d'un processus d'artificialisation. Cet aspect sera nécessairement envisagé, mais il ne nous semble pas suffisant pour comprendre de la manière la plus globale possible les espaces protégés urbains. C'est pourquoi **mobiliser le concept d'urbanité au regard de celui de naturalité devrait s'avérer des plus utiles pour appréhender en géographe cet objet spatial**. En somme, la gageure de nos recherches est de saisir les formes urbaines, les logiques d'urbanisation et les fondements de l'urbanité par l'examen des politiques de protection, des espaces protégés et des modes de production de la naturalité.

En effet, ces espaces semblent moins exister en raison de menaces anthropiques et urbaines qu'à des fins sociales, notamment pour répondre à une forte demande sociale de naturalité de la part des citadins. Il s'agit donc de comprendre comment ces espaces protégés s'intègrent dans la ville, dans son développement et dans son caractère propre. En somme, les espaces protégés apparaîtraient d'abord comme des espaces urbains intégrés et complets, et non comme des enclaves, des marges ou des espaces interstitiels de la ville. Plus largement, **la production de naturalité par les politiques de protection ferait alors partie intégrante de l'urbanité des villes nord-européennes**. Ces différentes hypothèses – déjà en grande partie validées au moment de rédiger cette introduction – sont au cœur de la réflexion. L'espace protégé urbain peut être considéré comme un objet géographique à part entière, dont il s'agirait de définir les contours et les caractéristiques, notamment en raison de modalités de gestion spécifiques, de pratiques sociales particulières et de valeurs singulières. Comprendre ce qu'apporte le caractère « protégé » d'un espace naturel par rapport à un autre espace vert urbain est ainsi un des objectifs de mes recherches.

Ce travail constitue un modeste décentrement du regard, en géographie française, sur la manière dont les politiques de protection des espaces naturels sont abordées, sur la façon dont l'urbanité est envisageable et sur les relations qui s'établissent entre les deux. En postulant à la suite de F. Choay (1994) et d'autres la substantivation de l'urbain, on accepte d'entrée de jeu que l'urbanité dépasse la ville et sa morphologie. Par un décryptage des politiques environnementales urbaines, nos recherches proposent un savoir nouveau et un regard géographique inédit sur la manière dont les villes d'Europe du Nord produisent des formes de naturalité, en particulier par l'instauration de mesures protectrices, et sur la façon dont ces dernières apparaissent comme des éléments constitutifs de l'urbain.

En revisitant la dialectique ville/nature à l'aune des notions d'urbanité et de naturalité, c'est-à-dire des caractéristiques fondamentales d'une ville d'une part et du rapport social au monde biophysique d'autre part, ce travail suggère de porter un regard différent sur les espaces et les spatialités de la protection. Aborder de concert les notions de naturalité et d'urbanité dans le cadre d'une étude géographique des espaces protégés est l'un des caractères novateurs de cette recherche. Contrairement à ce que laisserait entendre la *doxa*, ces deux idées ne sont justement pas antagonistes et se nourrissent très bien l'une l'autre. En ce sens, l'espace protégé serait l'expression spatiale de politiques urbaines. Son existence et sa reconnaissance plus ou moins effectives aux yeux des usagers font que la production de ces espaces naturels protégés devient une composante de l'urbanité parmi d'autres.

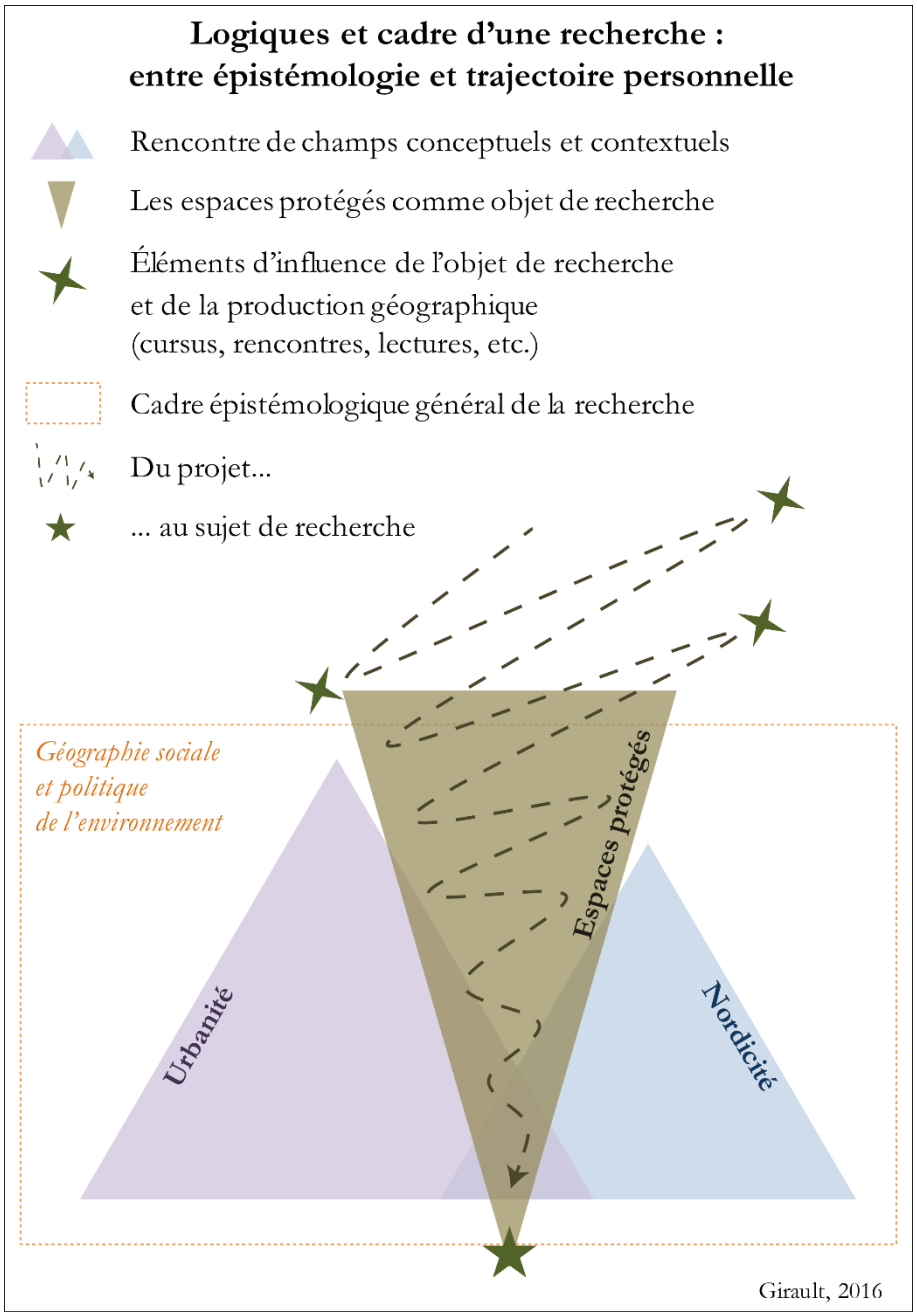

Figure i.2 : Logiques et cadre d'une recherche : entre épistémologie et trajectoire personnelle

Toujours en nous positionnant par rapport au cadre épistémologique de la géographie sociale et politique de l'environnement, la figure i.2 propose de synthétiser graphiquement les associations notionnelles sur lesquelles reposent l'objet de recherche et la construction du sujet de recherche. Elle se complète avec la composition photographique i.1 ci-dessous qui, elle, offre un premier aperçu de l'objet de recherche. En effet, à l'instar de la confrontation entre les photographies de cet assemblage, la réflexion proposée ne consiste pas en une étude détaillée d'une situation, pas plus qu'en une comparaison binaire entre deux contextes, mais bien en une approche transversale à cinq métropoles nordiques. Le choix de la transversalité à plusieurs terrains devrait permettre de mieux faire ressortir les spécificités locales tout comme les traits

communs à ces différents contextes. Par une démarche de recherche plus globale, nous n'adopterons ni une approche entièrement régionale, ni une posture uniquement théoricienne. Cette composition photographique illustre finalement assez bien l'esprit dans lequel a été conduit notre travail. Nous aurons d'une part une approche *in situ*, à hauteur d'homme, et avec les filtres plus ou moins visibles qu'elle comporte. D'autre part, nous tenterons aussi d'adopter une approche plus large et avec un recul suffisant, comme l'illustre le regard panoptique porté sur le Parc national urbain de Stockholm depuis la tour de télétransmission de Käknas. Nous chercherons surtout à associer ces deux manières d'envisager géographiquement la réalité pour construire un cheminement scientifique à leur croisée. La figure i.3 ci-après schématise une telle volonté.

Composition photographique i.1 : Regard transversal sur les spatialités de la protection dans les métropoles nordiques : donner à voir l'objet des recherches. © Girault

Djurgården, Parc national urbain de Stockholm vu depuis la tour Käknas, Juillet 2016

Réserve naturelle de Vestamager, Copenhague, Août 2015

Au sein du Parc national de Tyresta, commune de Haninge, aire métropolitaine de Stockholm, Décembre 2013

Réserve naturelle de Viikki et de la baie de Vanhankaupungin-Lahti, Helsinki, Mars 2015

En dépit de l'évocation des grandes orientations, des questionnements fondamentaux et des principales hypothèses qui vont guider ce travail, ce propos introductif apparaît en l'état incomplet puisqu'il ne dévoile pas suffisamment les fondements de cette recherche. C'est l'objet de ce deuxième temps introductif qui propose, en toute transparence, de détailler la logique et les choix sous-jacents à ce travail et à sa présentation dans le présent manuscrit.

Introduction générale (2) : choix, logique et transparence d'une recherche

« *L'espace est un corps imaginaire comme le temps un mouvement fictif* »,
Paul Valéry, 1943, *Tel quel II*, p. 293.

Porter un regard géographique original et transversal sur les politiques de protection mises en œuvre dans les métropoles d'Europe du Nord est donc l'ambition de ce travail de recherche. Au-delà, l'enjeu est bien d'appréhender les espaces protégés en tant qu'objet spatial au double prisme de l'urbanité et de la nordicité.

La brève exposition du nœud de la recherche dans les pages précédentes fera évidemment l'objet de plus amples développements, notamment dans la première partie de ce travail consacrée à la construction du projet de recherche. Mais avant d'engager plus en profondeur la procédure de mise en récit de cette recherche, quelques propos liminaires complémentaires semblent utiles pour guider au mieux le lecteur vers le corps de la démonstration et de la réflexion scientifique. C'est l'objet de ce second temps introductif qui souhaite expliciter la logique d'ensemble de ce travail et quelques-uns des choix qui ont été faits. Il s'agit d'abord d'évoquer l'élaboration d'un projet de recherche au regard de notre parcours personnel, non pas dans un narcissisme malvenu, mais bien pour dévoiler utilement les tenants d'un projet et ainsi mieux comprendre la restitution d'une recherche conçue comme une étape dans une trajectoire plus globale. Ensuite, il sera question de l'orchestration générale du discours scientifique pour lier et relier avec attention l'ensemble de nos hypothèses, méthodes et résultats sans faire fi de la complexité de la connaissance et de sa production (Morin, 1990).

Encadré i.1 : Sortir du cadre de la recherche et mieux y revenir

Nous aurons parfois recours à des encadrés. Ces derniers sont à envisager comme des pas de côté dans notre raisonnement qui lui permettent paradoxalement de mieux avancer. En apportant des précisions d'ordre sémantique, méthodologique ou réflexif, ces encadrés constituent des balises dans notre cheminement scientifique ainsi que des clés d'interprétation ou d'approfondissement de notre propos. Certains exemples *a priori* en dehors de nos terrains d'étude pourront être évoqués en encadrés s'ils éclairent utilement notre objet d'étude. Si elles servent à la réflexion, des dimensions théoriques pourront également être développées de la sorte. En assumant une rupture avec la continuité du propos et en proposant au lecteur des écarts au raisonnement, ces encadrés sont à apprécier comme des respirations démonstratives et des aspirations réflexives.

D'autres encadrés seront également utilisés en début de chapitre pour en exposer les grandes lignes et les objectifs majeurs. Identifiés par une couleur différente, ils proposent d'expliciter les finalités visées et les moyens mis en œuvre en amont de chacun des temps du manuscrit. En préambule de chacune des trois parties et des neuf chapitres de ce travail, ils en mentionnent les idées fortes. Leur vocation est à la fois de faciliter une lecture partielle ou discontinue du texte et de consolider la cohérence et la fluidité de l'ensemble. Ces encadrés ont pour but de permettre voire d'inciter à une approche articulée et non linéaire du discours. De la sorte, ils ne se substituent pas aux différentes introductions.

Expliciter notre subjectivité cognitive, un détour nécessaire

Ces quelques paragraphes ne doivent pas être entendus comme l'expression d'un ego personnel et l'affirmation d'une égogéographie (Lévy, 1995). Néanmoins, ils semblent justifiés au regard des contextes disciplinaire, institutionnel et professionnel dans lesquels se situe ce travail de recherche.

En effet, en acceptant d'envisager la géographie comme une science sociale et en aspirant à contribuer, à notre modeste mesure, à la constitution du savoir qu'elle rassemble, il nous semble indispensable de se questionner quant à la place du chercheur – en l'occurrence la nôtre – vis-à-vis de son objet d'étude et de sa façon de produire de la connaissance. Nous assumons de la sorte une dissociation relativement forte dans la manière et dans les finalités de la production du savoir entre les sciences dites « exactes » et les sciences humaines et sociales. Cela n'est pas contradictoire avec la mobilisation de travaux de biologistes par exemple, mais leur démarche scientifique ne sera pas la nôtre et nous réfutons la comparabilité entre les sciences expérimentales ou formelles et les sciences sociales ou humaines.

Les premières répondent d'une certaine objectivité, d'une universalité relative et d'une quête de vérité ; du moins elles constituent des propositions et des théories reproductibles et non encore réfutées (Popper, 1959). Dans cette logique poppérienne du monisme épistémologique, alors il en serait de même pour les sciences sociales ; c'est d'ailleurs également la posture positiviste à l'égard de ces sciences humaines selon laquelle elles devraient partager les méthodes et le langage des sciences expérimentales.

À l'inverse, nous estimons que les sciences humaines et sociales relèvent d'une autre démarche et, plus largement, d'un autre registre épistémologique en raison de la particularité de leurs objets d'étude que sont les hommes et leurs productions, la société et son fonctionnement. En reprenant pour partie la distinction entre « sciences de la nature » et « sciences de l'esprit » proposée par Dilthey (1942), alors la vérification expérimentale n'est plus nécessaire à la scientificité mais elle est substituée par l'interprétation des intentions humaines et, en particulier

pour le géographe, par celle de la dimension spatiale du social. Plus qu'une hypothétique objectivité ou une impossible vérité, la scientificité du discours repose alors sur la rigueur de la démarche du chercheur, sur la pertinence de la connaissance produite vis-à-vis de la réalité et sur la cohérence théorique de cette connaissance à l'égard de la communauté scientifique (Pradeau, 2013). Nous reviendrons sur ce point notamment dans les premiers chapitres de ce travail.

Encadré i.2 : Nous n'utiliserons pas le je

Ce premier encadré évoque un choix effectué pour rédiger ce travail, celui de l'utilisation de la première personne du pluriel, *nous*. Ce n'est pas un non-choix mais bel et bien une décision d'usage réalisée en conscience et qui s'entend à divers égards dans le processus d'écriture scientifique. Le premier est d'accepter les cadres formels de cet exercice académique qui demande au chercheur de s'effacer en tant que sujet au profit de son propos scientifique. S'il était le seul, ce serait alors un argument d'autorité peu recevable. Même si nous aspirions à bouleverser les canons de l'exercice par l'usage du *je*, ce ne serait alors que le corollaire guère plus acceptable de cet argument d'autorité. Mais ce n'est pas le cas, nous n'utiliserons pas le *je* et d'autres éléments ont pesé dans ce choix.

S'il paraît pédant à certains, ce *nous* correspond au contraire à un pluriel de modestie et il invite, il *nous* invite, à rechercher la neutralité axiologique, c'est-à-dire que toute prise de position n'est pas une posture partisane mais un positionnement épistémologique. Ce deuxième argument est essentiel. Le choix du *nous* qui est souvent effectué mais rarement explicité par les jeunes chercheurs en géographie ne renvoie donc pas uniquement à l'utilisation d'une rhétorique admise et largement partagée dans l'écriture académique. L'effacement de la personnalité du chercheur qu'il traduit au profit de l'analyse des réalités spatiales est donc une dimension qu'il nous semble important d'exprimer. Pour autant, les observations, le recueil et le traitement des matériaux est bien le fait du chercheur en sciences sociales qui ne saurait se départir de toute subjectivité (Feldman, 2002 ; Arino, 2008). Sans être nécessairement affirmée et revendiquée comme le laisserait entendre l'usage du *je*, il est utile d'emprunter aux sociologues et aux anthropologues (Lévi-Strauss, 1955 ; Bourdieu, 2003 ; Bouveresse, 2003) leur réflexivité sur le sujet cherchant qui, contrairement à d'autres sciences, est intégré à l'objet de sa recherche. Autrement dit, cette réflexion sur le choix du pronom *nous* se place plus généralement dans l'explicitation de notre subjectivité cognitive et dans une logique de distanciation vis-à-vis d'elle. Nous devons donc assumer le discours scientifique que nous produisons : contrairement à des résultats d'expériences conduites en laboratoire, les nôtres sont ainsi dépendants de notre manière d'être géographe. Pour autant, nous n'avons pas une posture épistémologique qui requiert l'engagement personnel (à l'instar de la géographie radicale ou des *gender studies*) et qui justifierait donc l'emploi de la première personne du singulier. Nous n'utiliserons donc pas le *je*, et il conviendra d'éviter trop de tournures impersonnelles souvent elliptiques et qui éludent la subjectivité et la faillibilité du chercheur. Cet encadré est

une façon d'affirmer que nous avons « *un point de vue sur [notre] propre point de vue* » (Bourdieu, *op. cit.*, p. 46).

Un autre argument en faveur du choix du *nous* est de considérer que la fiction de la réflexion collective que suggère ce pronom personnel n'en est pas une. En effet, le *nous* peut aussi renvoyer aux choix effectués, aux résultats produits et aux débats menés avec le directeur de thèse. Nous partageons d'ailleurs à cet égard une approche dégagée de la recherche en géographie (Laslaz, 2016), sans que cela ne signifie une absence d'affection pour cette discipline. Au contraire.

Parcours personnel, cadre institutionnel et esquisse d'un projet de recherche

Le deuxième argument pour écrire ces lignes est le contexte institutionnel. Réalisée au sein d'un laboratoire qui prône l'interdisciplinarité, cette thèse revendique volontiers l'ouverture disciplinaire, mais en la restreignant aux autres sciences humaines et sociales. Nous avons en effet d'indéniables convergences avec certaines d'entre elles, comme la sociologie, l'histoire, la philosophie et nous estimons posséder un bagage minimum pour aborder leurs méthodes, concepts et théories. En revanche, et pour des raisons en partie évoquées précédemment, il n'a jamais été envisagé de passerelles vers des sciences expérimentales ou des sciences dites « naturelles », par exemple pour porter un regard complémentaire de biologiste sur les espaces protégés étudiés. La subjectivité cognitive renvoie donc ici à des choix effectués pour baliser notre démarche, encadrer le travail de recherche et assumer une assise disciplinaire en dépit de la tendance actuelle au décloisonnement, qui par ailleurs ne semble souvent être que de façade. De plus, alors que le laboratoire prétend être le lieu de notre formation à la recherche, par la recherche, il est d'autant plus utile de questionner la place du chercheur par rapport à son objet d'étude en nous replaçant dans le cadre de réalisation de cette recherche doctorale. Concrètement, la subjectivité repose ici sur les opportunités de rencontres personnelles et les suggestions de découvertes intellectuelles qui ont explicitement ou tacitement orienté ce travail, sans que de telles déviations soient pour autant inopportunes. Cette volonté de mettre à jour notre subjectivité pour mieux l'évaluer, la considérer et si nécessaire la maîtriser, entre en écho avec les errances bibliographiques que nous assumons dans la construction de notre culture scientifique et géographique comme dans la mise en œuvre de cette recherche.

Notre parcours personnel, et au minimum notre parcours académique et universitaire, influence aussi fortement le choix de notre thème et de notre démarche de recherche ainsi que sa restitution dans ce manuscrit. Aussi, il nous semble utile de l'évoquer ici brièvement.

Cette thèse constitue ainsi un double prolongement de notre parcours universitaire. Elle est d'abord en lien direct avec un premier véritable travail de recherche mené en 2009-2010, dans le cadre d'un Master 1 de géographie effectué en échange Erasmus à l'Université de Göteborg, en

Suède. Dans notre mémoire (Girault, 2010), dirigé par C. Aschan-Leygonie, nous avons ainsi conduit une première étude géographique sur les espaces naturels protégés en ville. À travers l'exemple de Göteborg, nous avons pu mettre en exergue plusieurs problématiques associées à cet objet géographique telles que l'articulation entre protection et récréation, la conflictualité relative à ces espaces protégés et la spécificité de la gouvernance urbaine. Ce travail a déjà fait l'objet de plusieurs valorisations scientifiques lors de deux colloques, dans les actes d'un de ces colloques (Girault, 2014) et par un article (Aschan-Leygonie et *al.*, 2015). Il constitue évidemment un premier pas vers cette thèse tant au niveau des terrains d'étude, de l'objet d'étude, que des premières réflexions théoriques qu'il a initiées.

L'agrégation de géographie réussie en 2012 constitue l'autre élément dans le prolongement duquel se situe cette thèse. Bien que l'exercice de préparation d'un tel concours soit totalement différent, la culture géographique, le bagage conceptuel et la rigueur méthodologique apportés par cette année de préparation ont indubitablement des répercussions positives sur les manières de concevoir et de produire le travail de recherche. En outre, les relations de confiance et de travail établies avec L. Laslaz lors de la préparation de l'agrégation nous ont ensuite guidé et stimulé dans ce travail doctoral, qu'il encadre. Lors de notre première entrevue avec L. Laslaz au printemps 2011 pour évoquer à la fois un projet de thèse et la préparation des concours de l'enseignement, celui-ci releva d'abord notre intérêt commun pour la Meije, une montagne majeure de l'Oisans et au-delà de toutes les Alpes. Il affirma la réussite d'une telle course en alpinisme augurait sans doute d'une certaine endurance et détermination dans des projets plus universitaires. D'abord surpris par cette remarque, elle prit ensuite pleinement sens à la lecture de son ouvrage *La Meije, un haut lieu alpin* (Laslaz, 2007), en partie issu de son travail de thèse. En plus de découvrir avec précision les enjeux sociaux et politiques autour d'un sommet alpin emblématique, l'articulation entre la théorisation autour de la notion de *haut lieu* et l'étayage empirique permis par une pratique fine du terrain est apparu comme un exemple évocateur et très stimulant pour conduire nos recherches. En somme, cette lecture montrait comment travaille L. Laslaz, le chercheur qui encadre aujourd'hui cette thèse. Sa démarche intellectuelle confirma notre souhait de mener un projet de recherche avec lui, avec les espaces protégés et la géographie politique de l'environnement comme point de convergence scientifique. Une première finalisation de cette collaboration a été la rédaction d'un article sur l'empilement des dispositifs de protection dans le Parc national de Samaria, en Crète (Girault, Laslaz, 2015).

Plus largement, d'autres rencontres et échanges en lien direct ou indirect avec ce projet de recherche ont influencé ce travail (figure i.2) et justifie l'expression de *subjectivité cognitive*. Nous considérons que l'ensemble des choix que nous avons faits et que nous ferons dans ce travail ne

relèvent pas strictement d'un arbitrage indépendant d'intérêts, de convictions et de points de vue personnels. Notre approche géographique cherchera à produire une connaissance en respectant au mieux les cadres et les démarches de la production scientifique, mais elle ne saurait faire abstraction de la présence du sujet cherchant – *nous* – pour étudier de manière pure, exacte et impartiale *notre* objet d'étude. Sans aller beaucoup plus avant dans cette réflexion sur la nature de la pensée et sur l'envers du discours scientifique, nous souhaitions simplement poser noir sur blanc ces quelques idées avant de présenter la logique d'ensemble de ce travail. Cet écart vers la philosophie des sciences nous a semblé nécessaire à expliciter en amont de notre production géographique.

Photographie i.2 : Vue sur l'archipel d'Oslo depuis la réserve naturelle d'Ekebergskråningen. Février 2016. © Girault

Introduction générale (3) : orchestrer le discours scientifique

« *La corde à lier les pensées n'est pas encore tressée* », Proverbe scandinave

Dans le troisième et dernier temps de cette introduction générale, nous souhaitons expliquer la structure d'ensemble du manuscrit. En effet, elle diffère quelque peu des formes canoniques de l'exercice de thèse, sans pour autant relever de l'essai. Alors que nous avions élaboré un premier plan respectant assez bien les étapes successives de la présentation classique d'un travail doctoral, depuis l'état de l'art jusqu'à la discussion des résultats (voir encadré I.3 *infra*), les débats riches et argumentés menés à l'occasion des réunions du comité de suivi de thèse nous ont conduit à prendre davantage de liberté. Ainsi, sans prôner une rupture forte avec les us et coutumes en grande partie justifiables des règles de production d'une thèse de doctorat, nous assumons un décalage partiel et justifié avec les structures normatives de cet exercice.

De ce fait, par une certaine audace, nous proposons au lecteur d'entrer directement dans l'originalité de notre production en détaillant nos hypothèses, nos méthodes et nos problématiques dès le chapitre 1. En considérant les espaces protégés urbains comme des éléments d'urbanité, nous présenterons cette hypothèse forte de notre thèse, mais plus largement nous poserons des jalons pour comprendre l'ensemble du projet de recherche. Nous nous interrogerons notamment sur **l'articulation entre une nomothétique et une idiographie de notre démarche**. Autrement dit, pouvons-nous envisager de manière générale l'espace protégé urbain comme élément d'urbanité ?

L'approche critique des espaces protégés urbains et le cadre théorique général seront abordés dans le chapitre 2. Ce dernier sera particulièrement nourri d'une revue de la littérature scientifique sur notre thématique de recherche. Ainsi, s'il vient seulement dans un second temps dans le manuscrit, ce travail de recensement de la connaissance n'a pas pour autant été réalisé *a posteriori* de la construction de notre problématique de recherche. Les deux ont véritablement été pensés de pair. En outre, l'attention bibliographique ne saurait en aucun cas être entièrement rassemblée dans ce chapitre 2. Elle sera évidemment permanente tout au long de cette thèse puisqu'il semble difficile de penser par soi-même sans les autres (Merleau-Ponty, 1965). Au regard de la littérature, nous nous expliquerons notamment sur la nécessité de distinguer le vaste thème de la nature en ville de celui des politiques de protection spatialisées en contexte urbanisé. Nous aborderons néanmoins la notion de *nature* en précisant la manière dont elle doit être

entendue dans ce travail. Nous poursuivrons également la réflexion sur la tension entre une approche déductive et une démarche inductive qui point dès ce propos introductif (figure i. 3). Nous proposons dans ce cadre de distinguer les postulats des hypothèses. Alors que les premiers renvoient à des principes non démontrés et admis pour impulser une recherche, les secondes sont des propositions temporaires et provisoires qui demandent à être confirmées, ou le cas échéant infirmées, par l'analyse et la réflexion. Par ailleurs, les postulats relèvent davantage du champ de la théorie alors que les hypothèses sont plus proches de l'empirique.

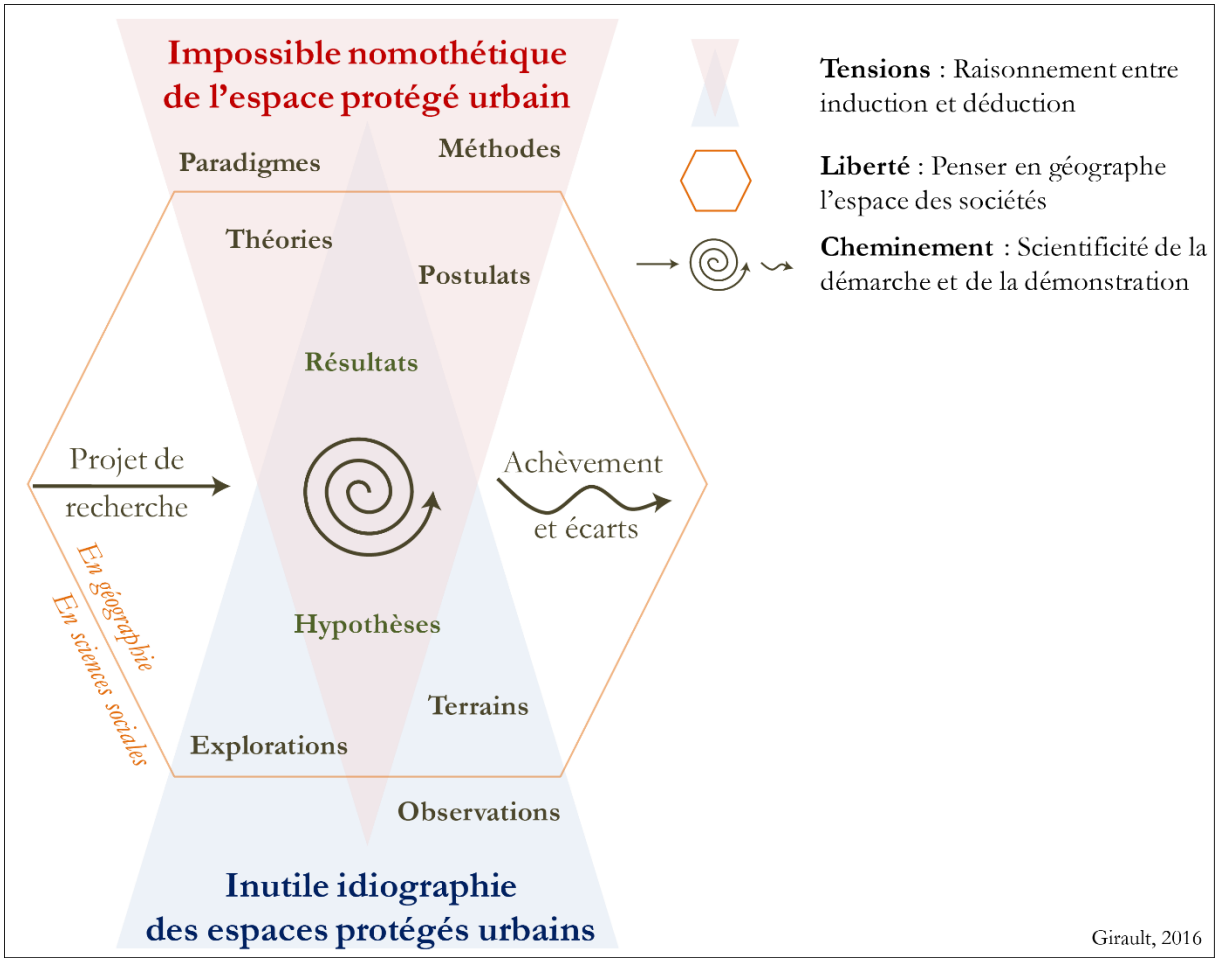

Figure i.3 : Projet de recherche et cheminement scientifique entre nomothétique et idiographie

En présentant les espaces et les spatialités de la protection des métropoles nordiques, le chapitre 3 sera une exposition nécessaire et nécessairement critique des terrains investis ; ce sera une approche problématisée du terrain nordique et métropolitain envisagé dans cette recherche. En adoptant une tension permanente entre le général et le singulier, ce travail cherche moins à bâtir une niche disciplinaire à la croisée d'une géographie thématique et régionale qu'à construire une réflexion plus globale sur les faits d'urbanité et de naturalité. Ainsi, une approche

surplombante et nomothétique sur l'objet de recherche *espace protégé* s'articule à une démarche plus idiographique. Le choix de cinq espaces d'étude différents s'articulant en *un* terrain permet à la fois d'éviter toute forme d'assignation spatiale à un seul lieu, tout en considérant que l'analyse géographique se révèle parfois mieux par un jeu de miroirs que dans la confrontation directe à un seul objet d'étude.

De la même manière que pour le chapitre 2 qui précédera, le fait d'avoir exposé dès le premier chapitre l'essence de notre projet de recherche nous permettra de proposer un discours plus cohérent et plus en lien avec les problèmes géographiques que nous entendons soulever. Une solution de facilité aurait été de présenter le cœur de notre réflexion seulement dans un troisième temps, en posant nos hypothèses, en présentant notre méthodologie et en affirmant notre problématique générale à l'aune d'une revue préalable de la littérature et d'une présentation de nos terrains. Mais l'orchestration du discours que nous choisissons rompt la cohérence supposément attendue entre la chronologie du travail de recherche et la présentation finale de ce travail. Aussi, nous nous engageons dans ce choix désynchronisé de restitution et nous gageons qu'il permettra finalement à notre raisonnement d'avoir une cohérence plus forte et une puissance démonstrative supérieure.

Notre première partie proposera donc *in fine* de construire un projet de recherche en définissant un objet d'étude précis, tout en envisageant de manière plus générale de dépasser des dualismes encore très présents à propos de cette thématique. Pour ce faire, une réflexion sur le processus d'écriture scientifique lui-même nous semble indispensable, et nous revendiquons par conséquent une certaine liberté dans le déploiement d'une pensée géographique (encadré I.3).

Penser notre objet de recherche, en mettant en œuvre l'ensemble des méthodes choisies pour questionner nos hypothèses constitue le fil directeur de notre deuxième partie. En somme, il s'agit d'envisager en quoi l'espace protégé est un espace urbain en se demandant si un des fondements majeurs des politiques de protection n'est finalement pas de préserver l'urbanité de certains espaces avant même de protéger leurs dimensions biophysiques. Pour ce faire, nous manipulerons les différentes facettes de notre objet d'étude. Depuis l'analyse de la grande hétérogénéité des contextes rencontrés jusqu'à l'expression théorique de l'hybridation spatiale et conceptuelle des espaces protégés urbains, le fil directeur de cette partie consistera à nous confronter à la réalité pour valider ou non les différentes hypothèses énoncées en partie I.

En abordant de manière transversale la diversité et la complexité des situations, nous observerons d'abord les formes et les gradients d'intégration et protection des espaces de nature dans les métropoles nordiques. Ce chapitre 4 propose d'appréhender et d'évaluer la manière dont les espaces protégés urbains participent plus ou moins fortement et directement au fait urbain et

au fait métropolitain. Dans une approche discontinue mais articulée du manuscrit (figure i.4), il correspond au même titre que les chapitres 2 et 8 à un pilier du raisonnement, au sens où il est un support démonstratif au chapitre suivant, sachant que chaque chapitre se doit de constituer une étape dans la démonstration d'ensemble.

Ensuite, nous envisagerons effectivement le renversement de la logique protectrice en expliquant pourquoi et comment nos différentes observations nous conduisent à envisager l'urbanité comme l'objet même des politiques de protection. « Clé de voûte » de cette deuxième partie, ce chapitre 5 est sans doute l'un des plus centraux dans la présentation de nos résultats.

Nous terminerons cette partie par l'évocation d'une association conceptuelle et d'une imbrication spatiale qui peut être rassemblée sous le terme de *naturbanité*. Bien qu'il conclut la partie, ce chapitre 6 peut être considéré comme une « assise », c'est-à-dire non pas seulement comme un fondement au raisonnement scientifique, mais aussi – surtout ? – comme l'établissement et la consolidation d'une proposition conceptuelle.

Encadré i.3 : De la règle de l'article IMRaD à l'éloge de la libre structuration de la pensée

IMRaD. Un acronyme un peu barbare en guise de moyen mnémotechnique pour connaître la structure semblable de très nombreux articles scientifiques. *Introduction, Methods, Results, and Discussion* : dans cet ordre, ce serait la suite logique et le cadre formel unique pour toute production scientifique digne et sérieuse. C'est indéniablement le standard international pour présenter la production d'une connaissance, notamment en sciences formelles mais aussi, de plus en plus, en sciences humaines et sociales. Si une telle standardisation n'est pas sans fondements et possède *de facto* un grand nombre d'intérêts, il nous semble cependant peu souhaitable qu'elle tende à s'imposer, y compris dans l'écriture des thèses.

Nos regrets sont d'abord ceux d'un formatage inutile de la production des connaissances scientifiques. En effet, alors que cette structure générique semble avoir toute sa pertinence par exemple dans la recherche médicale où les méthodes et les démarches sont strictement définies (en général par les études randomisées en double aveugle mises en œuvre pour tester l'efficacité d'un traitement ou d'un médicament), elle apparaît moins appropriée dans le cadre de recherches mettant en œuvre des méthodes qualitatives et s'intéressant à des objets sociaux par essence complexes et dépourvus de règles universelles. Ces dernières sont en effet difficilement séparables du positionnement épistémologique du chercheur et du débat scientifique qui en résulte.

Le type de structure IMRaD sous-entend que les objectifs et les objets des sciences formelles sont les mêmes que ceux des sciences sociales, ce qui n'est pas une évidence, bien au contraire. C'est un autre regret. Au-delà, si la production des connaissances en sciences sociales était tributaire de ce cadre formel (ce qui n'est pas le cas), alors il nous semble que cela lui serait préjudiciable en raison de la perte de liberté d'écriture qu'elle induit pour le chercheur. En effet,

la logique IMRaD nous semble trop souvent masquer une absence de réflexion dans l'élaboration d'un plan et rassurer les auteurs par un formatage admis et confortable de la pensée.

Une telle critique n'est donc pas à comprendre comme un refus de structuration de la pensée ; elle est au contraire un plaidoyer pour une réelle structuration de l'écriture scientifique en adéquation complète avec l'ensemble des démonstrations, dans leur singularité et leur originalité. Les auteurs peuvent ainsi présenter l'imbrication entre les dimensions empiriques, méthodologiques et théoriques de leur travail en suivant un fil directeur qui n'est pas tissé au préalable. Par ailleurs, une telle liberté permet d'envisager plus en profondeur la complexité des réalités sociales avec moins d'*a priori* sur la manière d'appréhender ce Monde social. Cette liberté qui transparaît ainsi dans la diversité formelle et substantielle des productions en sciences de l'homme et de la société exprime donc un décalage nécessaire avec les sciences fondamentales, expérimentales et formelles ; elle n'est pas retard épistémologique vis-à-vis d'elles, mais une spécificité à entretenir, voire à revendiquer.

La troisième et dernière partie de cette thèse entend éprouver le sujet d'une recherche en considérant les métropoles d'Europe du Nord comme des laboratoires de production de naturalité. Autrement dit, le fil directeur consistera à soumettre les propositions et les conclusions précédemment établies à un regard critique et réflexif pour tester leur pertinence et leur cohérence. C'est aussi une manière de dépasser l'*objet* supposément *objectif* d'une recherche pour un faire un *sujet* soumis à notre *subjectivité* interprétative et cognitive.

Ainsi, par la transversalité de nos expériences, nous tenterons d'abord de façon aussi vaine qu'indispensable de caractériser et d'essentialiser l'objet spatial qu'est l'*espace protégé urbain* (chapitre 7). Cette tentative offrira une réflexion en miroir de l'objet de recherche envisagé dans la deuxième partie. C'est en ce sens qu'elle apparaît davantage comme le sujet d'une recherche, un sujet construit et accepté dans sa subjectivité, un sujet étudié au-delà du strict périmètre de notre objet de recherche.

Le chapitre 8 propose de considérer l'appropriation de la protection comme un aspect de la production d'une naturalité nordique. Ainsi, produire et conserver des formes de naturalité en ville pour les citadins serait plus largement une manière de développer un mode d'habiter urbain. En revenant sur les fondements sociaux et politiques de la production métropolitaine d'une naturalité citadine, l'enjeu de ce chapitre est notamment de revenir sur les liens entre nature et protection. Le passage de la protection des espaces naturels vers la production de naturalité n'est effectivement pas une évidence ni un automatisme ; les jeux d'acteurs et le champ des représentations entrent pleinement en ligne de compte pour qu'un tel glissement s'opère. Cette

étape de la démonstration montrera qu'il peut y avoir naturalité sans protection, mais aussi protection sans naturalité.

Par un retour critique aux fondements de la protection, le chapitre 9 sera aussi l'occasion de mesurer et d'exposer les écarts entre le projet et les résultats de cette recherche. Ce dernier chapitre sera l'occasion d'expliciter la subjectivité géographique qui a guidé l'ensemble de notre démonstration, telle un bouclage réflexif vis-à-vis du premier chapitre. Des pistes de transversalité pourront être élargies en évoquant d'autres contextes ; c'est une manière à la fois de nuancer et d'affirmer l'ensemble de notre propos, toujours selon une logique dialogique qui nous est chère.

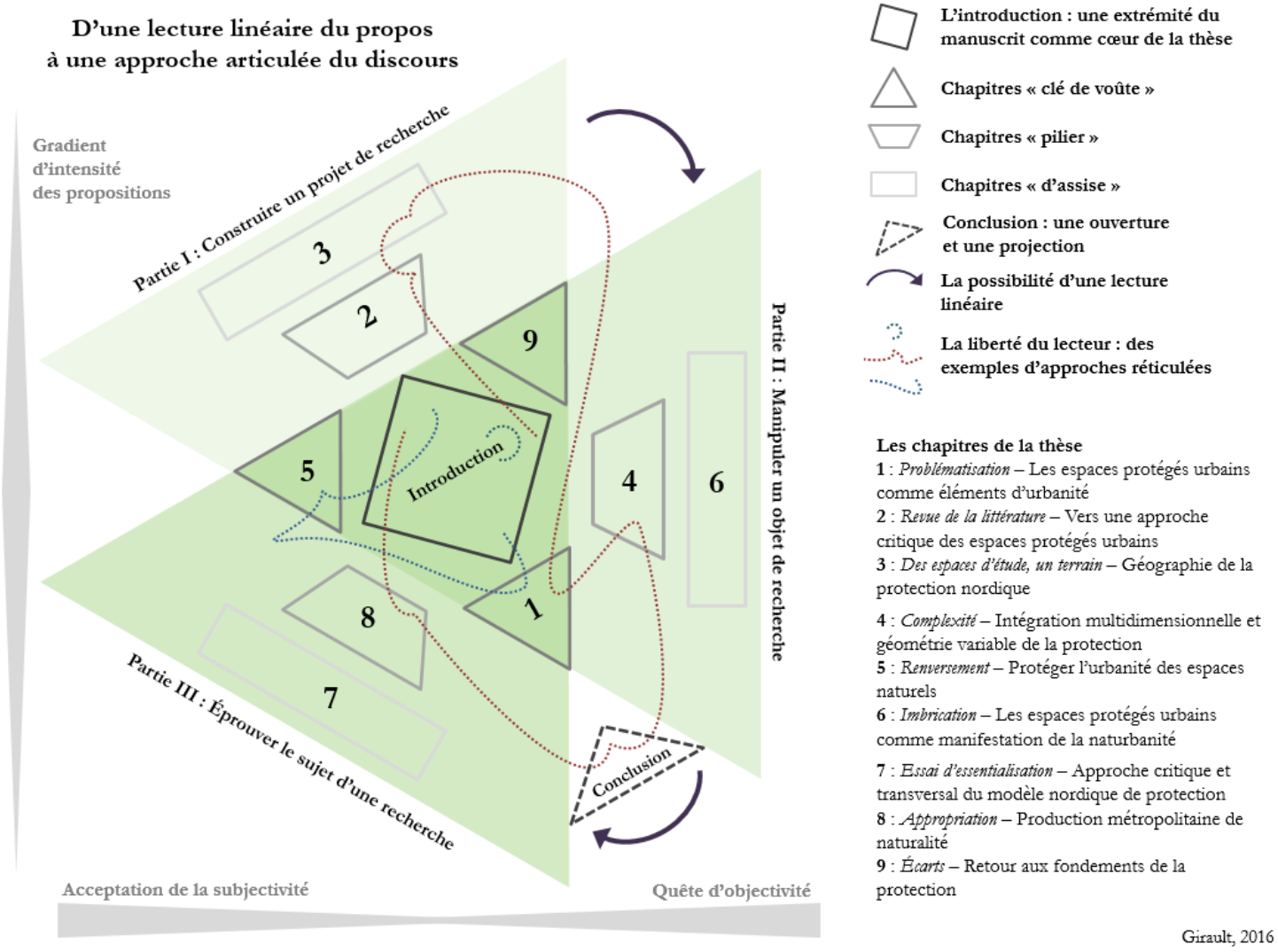

Figure i.4 : D'une lecture linéaire du propos à une approche articulée du discours

La figure i.4 propose de schématiser la manière dont la structure du manuscrit a été conçue, à la fois dans un souci de cohérence d'ensemble et afin de laisser une grande liberté au lecteur dans sa façon de le parcourir. Il est alors pleinement envisageable de passer d'un chapitre à l'autre sans respecter la linéarité du propos. C'est ce que nous appelons une approche réticulée de la thèse, où chaque lecteur pourrait choisir son propre parcours de lecture.

Quant au nuage de mots ci-dessous (figure i.5), il est la représentation de l'occurrence des termes de notre plan de thèse[4]. Plus un mot apparaît en grande taille, plus il est utilisé dans ce plan. Cette figure aux vertus illustratives offre donc également une image condensée du projet de recherche tel qu'il est essentialisé par le plan final structurant l'ensemble du discours.

Figure i.5 : Des mots pour voir le projet de recherche

[4] Sans entrer dans les détails de la construction d'une telle figure, il convient toutefois de noter que les termes ayant la même racine lexicale ont été regroupés, de la même manière que leurs différentes désinences (singulier / pluriel ; féminin / masculin).

PARTIE I
DE LA NATURE À LA VILLE, DE L'URBANISATION À LA PROTECTION : DÉPASSER LES DUALISMES

OBJECTIFS

- **Construire un projet de recherche.** En tissant un fil d'Ariane souple mais robuste, la finalité première de cette partie est d'élaborer la structure de notre démonstration. À travers ses trois chapitres, l'objectif n'est donc pas seulement de dresser un état de la connaissance et une présentation du terrain d'étude, il est surtout de réaliser ces étapes indispensables à toute recherche en lien le plus étroit possible avec la problématique générale de cette thèse. En élaborant un cadre réflexif précis par des jalons épistémologiques et paradigmatiques, alors la démonstration pourra se déployer avec plus d'acuité et de fluidité.

- **Exposer postulats, hypothèses et problèmes géographiques.** Donner les grandes lignes du projet de recherche consiste d'abord à expliciter les postulats et hypothèses, les démarches et méthodes ainsi que les problèmes scientifiques et géographiques qui sont au centre de la réflexion. En somme, il s'agit d'établir une question de recherche d'ensemble ainsi que les différents questionnements sous-jacents. Le projet de recherche est véritablement à entendre comme une « projection » vers l'objet de recherche. Les objectifs, les hypothèses, les méthodes, la littérature, le terrain sont convoqués ou invoqués afin d'être réellement manipulés et éprouvés.

- **Contribuer à la géographie sociale et politique de l'environnement.** Identifier les angles morts de la production scientifique est un objectif essentiel pour que ce travail contribue justement et utilement à la géographie sociale et politique de l'environnement et, en particulier, à l'étude des politiques spatialisées de protection. À partir d'une revue de la littérature problématisée, il s'agit de proposer un état de la connaissance qui soit fonction de la question de recherche, et non l'inverse. L'étude des politiques de production et de protection des espaces naturels est par

conséquent considérée comme un angle d'approche original et néanmoins pertinent de l'espace urbain et des logiques métropolitaines.

- **Un regard transversal sur les métropoles nordiques.** Présenter le terrain et la manière de l'investir est là aussi une étape importante, pas seulement pour connaître le contexte multisitué de réalisation de cette recherche, mais également parce qu'elle permet en soi de nourrir la réflexion. Pour conduire une réflexion transversale à plusieurs métropoles nordiques, il convient donc de préciser les arguments qui invitent à sélectionner ces espaces d'étude et, plus largement, qui incitent à s'intéresser à la géographie de l'Europe du Nord.

Photographie I.1 : En bordure du Parc national urbain de Stockholm : plus qu'un contact entre urbanité et naturalité. © Girault, juillet 2016.

Sur cette photographie prise dans le quartier de Hjorthagen, au nord-est de Stockholm, ce poteau gris sépare grossièrement un espace végétalisé à gauche d'un espace *a priori* plus artificialisé à droite, avec la présence d'un arrêt de bus et d'immeubles résidentiels. Le petit panneau qui est accroché signale un itinéraire cyclable ; il est directement associé au Parc national urbain de la capitale suédoise. Cette image pourrait apparaître comme l'allégorie d'un contact entre la ville et la nature, clairement séparées. À mieux la regarder, elle figure davantage l'association et la perméabilité entre ces deux entités. À droite, un chêne au port altier marque la présence de cette nature idéalisée dans une ville qui l'est tout autant ; à gauche, le tronc couché d'un de ses congénères est en fait un objet de jeux choyé par les enfants. L'instauration d'un espace protégé urbain singulier favorise les liens entre deux éléments qui constituent une même réalité, celle de la métropole.

Introduction de la Partie I

« Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on en dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. »
Gaston Bachelard, 1938, *La Formation de l'esprit scientifique*, p. 14.

Construire un projet de recherche. Tel est le véritable objectif de cette première partie qui ambitionne d'édifier le cadre théorique et épistémologique, conceptuel et méthodologique pour développer une approche critique des politiques de protection des espaces naturels urbains, dans le contexte nord-européen. La démarche vise à établir des hypothèses et des questionnements de recherche précis en fonction d'une (re)connaissance fine des travaux déjà menés, notamment en géographie, dans le champ de la géographie sociale et politique de l'environnement, autour de l'objet « espace protégé urbain ». Plus généralement, l'objectif de ces premiers chapitres est de faire part de l'*esprit scientifique* (Bachelard, 1938) qui anime ce travail, c'est-à-dire de la nécessité de dépasser des obstacles épistémologiques pour construire une véritable pensée scientifique, précise et rigoureuse. Réfléchir avec des doutes, ne pas se méprendre entre causalité et corrélation, ne pas confondre vérité et réalité, distinguer perception et compréhension sont autant d'éléments de la *catharsis intellectuelle et affective* (*ibid.*) indispensable pour se détacher des idées reçues et des préjugés. Dans le même temps, il nous semble délicat et finalement vain d'assigner les mêmes démarches, les mêmes procédures et les mêmes critères de scientificité aux sciences humaines et aux sciences formelles. En somme, **la finalité des lignes suivantes est de poser des problèmes scientifiques justes et rigoureux autour de la thématique de recherche, à propos de l'objet d'étude et par une posture de géographe**.

Le dualisme épistémologique peut d'abord être considéré comme la distinction des sciences en deux pôles difficilement compatibles de par leurs objets d'étude et leurs méthodologies : les sciences naturelles et formelles d'une part, et les sciences humaines et sociales d'autre part. Dans ce cas, nous l'admettons volontiers en postulant que les fondements de ces deux grands types de production scientifique ne peuvent se confondre et ne sauraient être rassemblés en un même ensemble. À ce titre, la différence de regard entre biologistes, physiciens, mathématiciens d'une part et géographes, sociologues, philosophes de l'autre n'est pas seulement une distinction dans la manière d'aborder un objet d'étude, mais elle repose plus profondément

sur des spécificités de démarches scientifiques. Les premiers mettent volontiers en œuvre des procédures expérimentales ou des raisonnements logiques dont les critères de scientificité sont l'objectivité, la prédictibilité, la falsifiabilité et la reproductibilité. Ils cherchent à établir des énoncés qui expriment une certaine vérité, dans un cadre paradigmatique donné. Les seconds proposent des descriptions, des interprétations et des théories à propos de faits sociaux ; ils ne cherchent pas la vérité mais des explications cohérentes pour comprendre les dynamiques des sociétés dans le temps et dans l'espace, pour en appréhender la grande diversité et la forte complexité. Leur scientificité repose d'abord sur la quête de cohérence et de pertinence entre les champs sociaux étudiés et les énoncés théoriques produits, sur la manière de construire un objet de recherche et sur l'acceptabilité de leur proposition par la communauté des chercheurs (Feldman, 1994, 2001).

Le dualisme épistémologique peut également renvoyer à une acception philosophique, et notamment cartésienne, de la distinction entre le sujet (*cogito ; subjectum*) et l'objet (*cogitatio* ; *sustratum* ; *objectum*). Convoqué en filigrane dans ce travail, la dialectique *sujet/objet* est complétée par le *projet* dont cette première partie du travail cherche à exposer les contours.

Par ailleurs, nous convoquons ici l'idée de dualismes au pluriel pour faire écho aux nombreuses dialectiques qui sous-tendent notre thématique de recherche et, plus largement, le champ du savoir scientifique en géographie. S'ils ne sont pas des dualismes épistémologiques au sens strict, les couples notionnels nature/culture, nature/ville, nature/société, naturel/artificiel, homme(s)/milieux, protection/urbanisation sont bien des exemples de dualismes régulièrement mobilisés pour penser le Monde et son partage. Ils sont en particulier convoqués en écologie politique (Bourg, Papaux, dir., 2015). À l'image de nombreux penseurs (Descola, 2005 ; Larrère, Larrère, 2015) dont les travaux montrent l'inanité de ces dichotomies, nous postulons dans leur sillon le dépassement de tels dualismes. L'intérêt de la pensée dialectique hégélienne[1] subordonnée à ces couples notionnels réside donc davantage dans son origine grecque (διαλέγειν - *dialegein*) signifiant échanger, converser, dialoguer que dans le sens strict d'une méthode de raisonnement contradictoire construite à la période moderne.

Le premier chapitre de cette partie propose d'entrer immédiatement dans le **projet de recherche en envisageant les espaces protégés urbains comme éléments d'urbanité**. S'il peut sembler surprenant d'exposer directement la problématique, les hypothèses, les méthodes envisagées dans ce travail avant même d'avoir dressé l'état de l'art, nous gageons que ce choix

[1] D'après Hegel (1807), la réalité aurait par essence une structure contradictoire et la vérité ne pourrait se révéler qu'à l'issue d'un cheminement réflexif dont l'aboutissement est la réconciliation des différents moments du processus dialectique.

d'écriture inhabituel ne soit pas pour autant incongru ou inconvenant. Une logique académique aurait voulu, dans un faux-semblant d'évidence, que le projet de recherche découle d'un tel état de la connaissance. De manière légèrement audacieuse et sans que cela ne soit trop aventureux scientifiquement, nous confrontons donc directement le lecteur au squelette du projet de recherche afin qu'il ait sans trop attendre une vue synoptique de ce travail[2]. La présentation des postulats et hypothèses, des méthodes et de certaines notions dans un cadre problématisé entend expliquer comment les différents questionnements s'articulent entre eux. Une articulation qui se joue autour d'une question de recherche : il s'agit donc d'expliquer comment ces principaux questionnements seront confrontés à l'épreuve du terrain, par une méthodologie éclectique mais néanmoins syncrétique. Plus que l'affirmation d'une problématique, ce premier chapitre complète l'introduction pour construire un projet cohérent et tracer un fil d'Ariane à l'ensemble de la recherche.

Le deuxième chapitre proposera ainsi une **revue critique de la littérature autour de l'objet « espace protégé urbain » et à propos des politiques de protection environnementale menées en ville**. À partir de l'exposition des hypothèses et de la problématisation conduite dans le chapitre 1, il s'agit alors de positionner au mieux notre projet de recherche au regard de la littérature scientifique et en fonction de ces angles morts. S'il apparaît bien dans un deuxième temps dans le présent manuscrit, ce travail bibliographique n'a pas pour autant été réalisé *a posteriori* ; les deux ont évidemment été menés en parallèle (annexe 1). Le choix rhétorique que nous faisons se justifie donc par une réflexion sur le processus d'écriture scientifique (voir encadré i.3. de l'introduction générale). Ainsi, un des postulats qui guide ce travail bibliographique et qui devra être confirmé consiste à **voir dans l'analyse des politiques de protection des espaces naturels en ville un angle d'approche original de l'espace urbain** et, tout autant, de l'espace protégé. S'intéresser à un enjeu urbain *a priori* secondaire et à des espaces souvent considérés en creux dans le tissu urbain permettrait en fait d'observer plus largement les formes et les pratiques urbaines, ainsi que les logiques de métropolisation. Ni l'exhaustivité ni l'objectivité ne sont visées dans cette revue de la littérature, il s'agit bien davantage de proposer un référentiel cohérent mais néanmoins critique pour éclairer les hypothèses que nous aurons préalablement explicitées. De la sorte, le raisonnement pourra être posé et mené avec minutie, recul et rigueur. Une des clés de réussite de cette démarche qui apparaît à front renversé est de s'intéresser avec parcimonie au vaste champ de la « nature en

[2] Ce choix a été discuté à l'occasion de la seconde réunion du comité de suivi de thèse et nous avons choisi d'emprunter cette voie qui garantit davantage de liberté scientifique. Il nous écarte en partie d'une progression trop simplement balisée au profit d'une réelle réflexion sur la structure de notre démonstration.

ville », en s'en distanciant suffisamment pour se concentrer sur les problématiques singulières associées aux espaces protégés urbains. À ce titre, les politiques de protection seraient considérées comme pourvoyeuses de naturalité urbaine, mais toute forme de nature urbaine ne saurait faire l'objet de choix de préservation. Si l'imbrication entre nature urbaine et espace protégé urbain existe, elle reste partielle et il ne faudrait pas confondre la première avec le second. Cette réflexion invitera à quelques digressions utiles sur la notion de nature pour en déconstruire le caractère faussement essentialiste et évident du sens commun ; **la nature est d'abord une construction sociale** (Descola, 1996), **les espaces naturels, protégés ou non, sont des productions humaines, voire urbaines** (Retaillé, 2010), et **les politiques de protection sont d'abord des politiques**.

Le troisième chapitre abordera l'Europe du Nord à l'aune des politiques de protection. Plus précisément, il s'agira de **mobiliser une géographie sociale et politique de l'environnement pour envisager les spatialités de la protection urbaine dans les sociétés nordiques**. La pertinence d'un espace d'étude composé de quatre pays (Norvège, Suède, Danemark, Finlande) sera questionnée et justifiée au regard des objectifs et des critères de comparabilité. La faisabilité d'un tel terrain multisitué et fragmenté est alors envisageable et acceptable par une démarche sélective et transverse. Par conséquent, la comparaison des trajectoires nationales devra en outre être dépassée pour appréhender le rapport des sociétés nordiques à la nature de manière transversale. Plus largement, l'idée de modèle nordique et la notion de modèle en géographie donneront lieu à une attention certaine. En s'intéressant notamment à l'exemplarité environnementale qui ferait écho aux modèles socio-politiques nordiques, en dégageant d'éventuelles spécificités nordiques, l'objectif est de **porter un regard critique et distancié sur le rapport des sociétés nordiques à la nature**. Ainsi, l'enjeu est bel et bien d'appréhender l'espace urbain à travers les politiques de protection dans les pays nordiques et non de dresser un tableau géographique de l'Europe du Nord, quand bien même ce serait par les biais des politiques de protection.

CHAPITRE 1
LES ESPACES PROTÉGÉS URBAINS COMME ÉLÉMENTS D'URBANITÉ : LES RESSORTS D'UN PROJET DE RECHERCHE

OBJECTIFS

- **Identifier un problème géographique.** L'enjeu premier est de présenter clairement et précisément les hypothèses et problématiques qui guideront l'ensemble de la recherche, ainsi que les méthodes qui seront mobilisées pour mettre en œuvre notre démonstration. Il s'agit sans doute du chapitre central pour comprendre le projet de recherche et, à ce titre, il apparaît avant la revue de littérature (chapitre 2) et avant l'exploration de l'espace d'étude (chapitre 3).

- **Poser la clé de voûte d'un projet de recherche.** La construction d'un projet de recherche est le glissement progressif de l'identification d'un champ d'étude vers un objet de recherche précis. Ce dernier est jalonné par un ensemble de questionnements qui permettent de passer d'une intention générale (étudier les liens entre les politiques de protection et les processus d'urbanisation et de composition de l'urbanité) à une problématique simple mais centrale qui guidera l'ensemble de la thèse : **en quoi les espaces protégés urbains peuvent-ils être constitutifs de l'urbanité et comment se traduisent les liens entre urbanité et naturalité ?** Et ce, dans un contexte nord-européen où l'influence de la nordicité sur de telles relations est supposée forte.

- **Bâtir une méthodologie.** Pour tenter de répondre à ces questions, les différentes méthodes mobilisées et leur articulation au sein d'une méthodologie la plus cohérente possible seront en conséquence expliquées dans ce chapitre. Afin d'adopter une telle démarche, nous nous efforcerons donc d'expliquer l'ensemble des procédures de recherche, entre des procédés éprouvés qu'il conviendra de s'approprier et des outils plus innovants, tels que le recours à la vidéo, que nous expérimenterons à des fins démonstratives. Néanmoins, cette thèse n'est pas un travail pour mettre en avant un outil méthodologique : nous n'entendons pas faire du *time-lapse* une technique globale d'appréhension de la réalité, mais simplement une méthode exploratoire pour compléter l'observation des métropoles nordiques.

- **Tisser une réflexivité en filigrane.** Notre projet de recherche consiste également à développer une réflexion épistémologique et conceptuelle. Cette dernière est effectivement centrale dans notre travail qui questionne aussi bien les fondements que les modalités d'application et les effets spatiaux des politiques de protection. Ce premier chapitre balise donc à grands traits un raisonnement qui sera ensuite conduit de plus en plus finement. Les liens entre les notions d'urbanité et de naturalité seront ainsi esquissés dès ces premiers paragraphes afin d'envisager l'espace protégé urbain comme un objet d'étude à part entière qui, en dépit d'une grande variété de formes, comporte aussi un certain nombre de caractéristiques communes qui le distingue d'autres expressions de naturalité urbaine. Plus généralement, l'objectif de ce premier chapitre est de compléter l'introduction générale en apportant les jalons suffisants pour ensuite déployer la démonstration.

Photographie 1.1 : La forêt d'Årsta, un espace vert urbain de Stockholm fortement fréquenté et en passe de devenir une réserve naturelle. © Girault, juillet 2016.

Le travail du géographe consiste à observer la réalité pour en proposer une lecture. Il peut mobiliser des outils techniques pour évaluer les jeux de distances et pour décrypter l'organisation des sociétés dans l'espace. Cependant, il exerce d'abord son regard pour considérer que les aménagements, les pratiques et les représentations de cet espace ne vont pas de soi. Il se propose en médiateur pour dégager les logiques et expliciter les choix qui aboutissent à différentes situations. Cette photographie d'une immense banalité reflète le travail de terrain ; elle montre un élément de quotidienneté – une scène de jogging en bordure d'Årstaviken – et elle est particulièrement riche aux yeux du géographe. Sachant qu'il existe un projet de création de réserve naturelle pour la forêt qui longe cette portion du lac Mälaren, cette image questionne en effet en profondeur les fondements de la protection.

Introduction du Chapitre 1

« Il y a autant de natures que de cultures. Corrélativement autant de natures que d'urbanités et par conséquent autant de nature dans la ville qu'il y a de villes. »
Augustin Berque, 1997, p. 6.

Regarder un bâtiment, c'est d'abord essayer d'en avoir une vue d'ensemble. Et, pour ce faire, on ne cherche pas spécialement à l'observer des soubassements au faîtage, mais plutôt en commençant par ce qui attire l'attention, puis en glissant de plus en plus vers les détails de la façade ou des fondations, quand on les aperçoit. De la même manière, nous proposons au lecteur de lire d'abord ce qui nous semble requérir le plus d'attention dans ce travail, à savoir le cœur du propos que constitue l'exploration inédite d'une problématique et d'hypothèses. « Clé de voûte » de la démonstration au sens de ce qui tient l'ensemble des éléments, ce chapitre 1 mérite donc d'être donné à lire avant les chapitres 2 et 3 qui permettront d'aller plus avant dans l'explication des fondements et des soubassements scientifiques de ce projet de recherche.

Néanmoins, la métaphore architecturale trouve rapidement ses limites puisqu'une thèse est nécessairement une production séquentielle, avec un début et une fin. Bien que d'autres manières de l'appréhender en aient été proposées par une figure synoptique dans l'introduction générale (figure i.4.) pour permettre de se départir d'une lecture linéaire au profit d'une approche réticulée, cette thèse, comme toutes les autres, n'en demeure pas moins constituée en majorité d'un discours écrit où la succession des phrases, des paragraphes, des chapitres et des parties échappe au lecteur. Cet ordre est le résultat d'une réflexion et d'un choix réalisés en conscience pour donner la meilleure cohérence possible à l'ensemble du propos, en fonction du questionnement principal et de la logique de la démonstration. Ces digressions introductives ont ainsi pour objectif de dévoiler l'état d'esprit dans lequel est rédigé ce chapitre ; elles préparent brièvement le lecteur à entrer directement dans le projet de recherche. La problématisation progressive conduit à de nombreuses intrications entre les aspects théoriques, méthodologiques et empiriques. Aussi, ce chapitre propose de condenser et de rassembler une première exploration du champ notionnel et conceptuel, avant d'évoquer la trame méthodologique de la recherche et d'intégrer la dimension contextuelle liée à la nordicité dans un troisième temps.

Ainsi, le premier enjeu de ces recherches est d'envisager la pertinence d'une définition de l'espace protégé urbain en tant qu'objet géographique singulier, en fonction des pratiques sociales, des logiques d'aménagement et des modalités de gestion variées mais qui lui sont

propres. Il est d'abord suggéré par un trait que partagent les espaces protégés indépendamment de leur grande diversité : **l'existence d'un périmètre spatial, d'un statut et d'une réglementation spécifiques relevant d'un choix politique**. Quant au qualificatif *urbain*, il peut être adjoint à certains de ces espaces protégés en raison de caractéristiques qui traduisent un rapport à la ville au sens large. L'objet n'est pas de disserter sur cette notion pour le plaisir de l'émulation intellectuelle en tant que telle, mais de s'interroger sur l'usage d'un tel adjectif qui n'est ni neutre ni anodin. Supposer que certains espaces protégés puissent être *urbains* est donc en soi une hypothèse forte qui oriente l'ensemble de notre recherche. À certains égards, cette hypothèse risque d'ailleurs en partie de rester un postulat dans ce premier chapitre en raison de l'impossible démonstration que nécessiterait une telle proposition. De fait, elle relève plus d'un paradigme global de pensée – le paradigme spatial d'une géographie qui admet que l'espace est une dimension du social – dans le cadre duquel nous nous positionnerons pour poser nos questionnements avant, éventuellement, de débattre de ce cadre (Bernard, 2013). Ainsi, **l'hypothèse d'une urbanité qui percole dans les espaces protégés et de politiques de protection influencées par le fait urbain sera véritablement approfondie et étayée tout au long de ce travail**.

En conséquence, en évoquant le cheminement intellectuel qui conduit à considérer les espaces protégés urbains comme des éléments d'urbanité, nous formulerons donc d'autres hypothèses plus précises, plus empiriques, plus théoriques mais moins paradigmatiques. Plusieurs d'entre elles invitent à rompre avec le sens commun. Ainsi, *protéger* n'est pas incompatible avec *urbaniser* et il est possible de concevoir l'espace urbain à partir de ses espaces naturels protégés. Nous expliquerons notamment pourquoi et comment nous supposons que la protection peut être un facteur de métropolisation et d'affirmation d'une urbanité nordique. À partir du contexte d'urbanisation spécifique à l'Europe du Nord, nous cherchons donc à appréhender comment se joue l'imbrication entre urbanité et naturalité. En effet, l'espace protégé apparaîtrait comme un levier d'aménagement qui s'immisce dans les politiques d'urbanisme comme outil de gestion du foncier. Il serait aussi une manière de produire une naturalité plus ou moins urbaine en favorisant ou en contraignant les pratiques sociales, en raison de son intégration fonctionnelle et symbolique à la ville.

Ensuite, nous présenterons les méthodes de recherches qualitatives mobilisées pour explorer ces questionnements et, en premier lieu, l'observation et la pratique du terrain. Ces méthodes ne sont pas seulement des outils ou des techniques de recherche, elles sont des choix qui permettent d'affiner les hypothèses, de les confirmer ou infirmer en partie.

En complément de l'observation, des entretiens menés avec différents acteurs ainsi que des rencontres plus impromptues complètent ce travail de terrain. Ils sont aussi en lien direct avec l'élaboration du cadre réflexif. De même, l'analyse de documents d'urbanisme et plus largement des politiques publiques est un aspect non négligeable qui, combiné aux méthodes précédentes, permet d'avancer dans la production de notre discours. Ainsi, l'épreuve du terrain n'est pas seulement un moment de collecte de données à traiter ultérieurement en laboratoire, elle est en elle-même un aspect de la réflexion plus générale qui permet d'obtenir des matériaux exploitables tout en infléchissant le cheminement intellectuel. En envisageant le terrain de cette manière, il est notamment possible de mesurer des écarts entre les projets urbanistiques et les volontés politiques d'une part, les pratiques citadines et la réalité urbaine d'autre part.

L'outil vidéo est également utilisé comme méthode complémentaire et expérimentale pour mesurer ces écarts. L'instrumentation, si modeste soit-elle, permet de capter les pratiques sociales grâce à la technique du *time-lapse* qui sera présentée plus en détail. C'est une façon de parfaire les observations directes et de compléter les photographies ; le *time-lapse* est ainsi mobilisé en tant que procédé vidéo d'observation pertinent pour le géographe. Cette méthode permet de jouer sur l'échelle temporelle et elle s'avère donc complémentaire à des outils cartographiques qui mobilisent, eux, les échelles spatiales. L'articulation entre les spatialités et les temporalités peut ainsi être saisie assez finement, en particulier grâce aux mobilités observées au sein des espaces protégés. **Toutes ses méthodes s'articulent au sein d'un ensemble méthodologique qui, lui aussi, se doit d'être cohérent et compatible avec la problématique générale de la recherche**.

Un dernier temps de ce chapitre consistera en un retour à la réflexion problématique en l'associant davantage au terrain d'étude. Sans dévoiler ce qui sera l'objet du chapitre 3, il s'agira simplement de consolider la pose des jalons théoriques et conceptuels en fonction du balisage méthodologique qui aura été effectué et en fonction de l'espace des sociétés nordiques qui sera investi. Cet approfondissement se fera par la proposition de plusieurs idées qui pourraient servir à la démonstration. Au niveau plutôt empirique, il sera notamment question d'**envisager la nordicité comme une inflexion non négligeable des politiques de protection**. Plus largement, les espaces protégés urbains apparaîtraient comme un levier réel ou potentiel dans les choix d'aménagement. Quant aux aspects plutôt théoriques, ils pourraient être approfondis et spécifiés par les notions de *ménagement spatial* et de *naturbanité*. Les postulats et hypothèses seront ainsi affinés, les questionnements seront précisés et l'ensemble du projet de recherche sera alors mieux dessiné.

1. L'espace protégé urbain comme élément d'urbanité : cheminement intellectuel d'une démonstration géographique

En acceptant l'expression d'*espace protégé urbain*, la finalité du premier temps de ce chapitre est de soulever plusieurs des questionnements qu'elle induit. Qu'il s'agisse d'une invitation au **dépassement de la dimension morphologique et contiguë de la ville au profit d'un regard sur le fait urbain et métropolitain**, d'un appel à l'observation des pratiques sociales au sein et autour de ces espaces protégés, d'une sollicitation à envisager les logiques politiques d'aménagement des villes nordiques, cet objet d'étude est riche de questionnements et il soulève des hypothèses stimulantes. Dans un souci de progression démonstrative, il sera d'abord question du rapport entre la ville et les politiques de protection, ce qui constitue en quelque sorte la problématique ayant impulsée ce projet de recherche. Puis, seront évoqués le *sens* de l'espace protégé urbain et diverses questions à son égard, depuis les velléités de définition catégorielle jusqu'aux formes politiques et sociales d'appropriation de cet objet. Enfin, les notions de naturalité et d'urbanité ainsi que leur articulation feront l'objet d'une première exploration.

En somme, nous proposons de formuler au préalable des hypothèses générales eu égard *aux* espaces protégés urbains et *à l'*espace protégé urbain avant de les préciser et de les ajuster en fonction du contexte nordique. Il nous semble en effet que ce dernier implique moins de reconsidérer en profondeur les grandes lignes du questionnement que de spécifier certaines hypothèses, voire d'en construire de nouvelles. Ces dernières lui seraient propres, mais elles s'ajouteraient en sus aux premières hypothèses plus générales, et elles viendraient même en grande partie les conforter.

1.1. Comprendre la nature de la ville par les politiques de protection

L'existence de *liens* entre la ville et les politiques de protection est le postulat premier de ce travail de recherche. Il permet de tisser plusieurs hypothèses quant à la nature et à l'intensité de ces liens, quant à leur pouvoir explicatif à l'égard de dynamiques spatiales comme de jeux actoriels, ou encore quant aux discours, aux représentations et aux conceptions associés à la ville et à la nature.

En dépit du caractère clairement délimité des espaces protégés urbains, la première hypothèse que nous faisons est celle d'un débordement mutuel et de relations réciproques entre ces objets spatiaux et l'espace urbain qui les contient ou les influence. Ainsi, en cherchant à comprendre les fondements et les modalités d'application des politiques de protection, il semble que ce soit plus amplement toute la mécanique de gouvernance urbaine et l'ensemble des processus de production de la ville qui soient mis en branle. En osant un jeu de mots, **étudier**

ces politiques particulières de gestion de la nature en ville revient à questionner la nature de la ville.

Au-delà de la polysémie lexicale du terme *nature* qui sera étudiée en détail ultérieurement (chapitre 2), ce sont bien des enjeux de définitions tant scientifiques et théoriques que pratiques et opérationnelles qui sont posés. Autrement dit, l'obstacle épistémologique que nous devons surpasser pour construire cette hypothèse de la perméabilité spatiale entre les politiques de protection et la ville est celui du choix et du sens des mots que nous utilisons. Ce dépassement est d'autant plus nécessaire qu'il ne saurait y avoir d'équivalence parfaite entre le discours géographique produit et les discours actoriels mobilisés, *a fortiori* quand les enjeux linguistiques de traduction et de compréhension s'immiscent dans cet écart discursif.

À ce titre, il est évident pour le géographe que les notions de ville, d'urbain et d'urbanité ne sont pas équivalentes. Pourtant, si essentielles soient les distinctions entre ces termes, elles ne s'expriment pas directement dans la réalité observée ou dans le propos des acteurs ; il faut parvenir à les faire émerger, voire à les construire par une démonstration étayée et par une réflexion justifiée. Il en est de même pour les espaces protégés ou les politiques de protection, pour la nature ou l'environnement et pour leurs différentes déclinaisons qui ne peuvent être strictement assimilées.

De plus, la ville ou l'espace protégé, la nature ou l'urbanisation, la protection ou l'urbanité renvoient à des entités qui ne sont pas directement comparables puisque des catégories d'objets et de pensée différentes sont concernées. De ce fait, par la perméabilité spatiale que nous supposons, il ne s'agit pas véritablement d'étudier des interactions entre deux types d'objets supportant une association catégorielle, mais plutôt de jauger **comment un objet spatial (l'espace protégé urbain) peut s'articuler, nourrir et être nourri par un phénomène sociétal (l'urbanisation et le fait urbain), dans un contexte politico-culturel (l'Europe du Nord)**.

Par ailleurs, ce travail n'étant aucunement en lien avec un organe d'évaluation des politiques publiques, il cherche beaucoup moins à supputer l'effectivité et l'utilité des mesures de protection au niveau environnemental ou même social qu'à apprécier le processus de mise en protection lui-même. Ainsi, nous chercherons à comprendre le débordement, le chevauchement et la perméabilité entre les espaces d'une nature protégée et ceux d'une ville aménagée, entre les logiques de protection et celles d'urbanisation, entre la construction d'une naturalité et l'affirmation d'une urbanité. Nous aspirons donc simplement à voir comment les espaces protégés sont intégrés dans le processus morphologique, fonctionnel et institutionnel d'urbanisation ou, le cas échéant, la manière dont ils en sont exclus. Notre objectif est de

comprendre **comment ces périmètres de protection se constituent en espaces qui participent pleinement des dynamiques urbaines et du fait métropolitain**.

Les espaces protégés ne sont pas, en tout cas pas directement et pas prioritairement, des espaces résidentiels *stricto sensu*. Ils n'en sont pas moins des espaces pratiqués par les citadins qui, parfois, résident aux abords immédiats de ces espaces protégés, et donc les habitent, au sens géographique du terme. Ce constat n'est évidemment pas unanime et uniforme, mais il pose toutefois de nombreuses questions. Par exemple, l'instauration de mesures protectrices relève-t-elle d'une logique strictement écologique de préservation de certains écosystèmes ? ou doit-elle davantage se comprendre à travers des logiques foncières, que ce soit pour préserver des espaces verts urbains d'éventuels projets immobiliers ou pour attribuer une reconnaissance institutionnelle à des aménités environnementales ?

Les effets de la réglementation spécifique au sein de ces espaces protégés – une réglementation spécifique en théorie consubstantielle à toute politique de protection – devraient influer sur les pratiques habitantes. Si de telles inflexions se révèlent être perceptibles, alors la protection se trouve socialement acceptée[3]. Autrement dit, en raison de l'interdiction ou de l'encadrement qu'elle impose aux pratiquants par rapport à d'autres espaces verts ou naturels de la ville, la protection pourrait, toutes proportions gardées, influencer les modes d'habiter. Toutefois, selon les espaces concernés, nous faisons l'hypothèse que ces contraintes sont minimes, et qu'elles ne sont en général pas l'objectif premier des mesures de protection. Dans certains cas, ces dernières pourraient même être invisibles aux yeux des habitants.

Par ailleurs, nous supposons également que l'adéquation entre les discours et les pratiques n'est pas parfaite. Sans qu'il s'agisse nécessairement de divergences voire de formes de conflictualité, les écarts entre les projets politiques, les assignations gestionnaires et leur appropriation actorielle doivent exister, et il convient donc de les mesurer, de les caractériser et de les expliquer.

En résumé et de manière réductrice, nous nous demanderons donc si l'instauration de ces espaces protégés répond à des menaces diverses, potentielles ou avérées. Ces dernières sont-elles alors plus ou moins en lien avec le contexte urbain et les logiques d'urbanisation ou, au contraire, la protection repose-t-elle sur d'autres principes qu'il conviendra alors de mettre au jour. Ainsi, la demande sociale de naturalité pourrait être un des facteurs explicatifs de la présence de nombreux espaces protégés dans ces villes nordiques. La problématique centrale de ce travail de recherche

[3] L'acceptation n'est pas ici à entendre au sens restreint d'approbation, mais bien au sens large de considération d'une situation par les acteurs et qui peut aller de la réactance à l'acceptance (Depraz, 2005a ; Laslaz, 2011 ; Depraz, Laslaz, 2014).

se dessine peu à peu : **dans quelle mesure les politiques de protection répondent-elles moins d'une exigence de préservation écologique que d'une logique de production d'aménités environnementales à des fins sociales ?**

Ces premiers questionnements invitent plus précisément à tenter de saisir les différents rôles et les différentes valeurs de l'espace protégé au sein de sociétés urbaines, ainsi que la place et la dynamique des politiques de protection dans le cadre d'un projet urbain.

1.2. Saisir *les sens* de l'espace protégé urbain, expliquer *le sens* des espaces protégés urbains

Le *sens* de l'espace protégé urbain, ce sont d'abord **ses fondements et significations**. Autrement dit, il s'agit de comprendre les arguments d'ordres divers qui sont apportés pour justifier les mesures spatialisées de protection. Elles peuvent en effet relever d'une approche utilitariste des espaces naturels urbains, selon laquelle il conviendrait alors de préserver les services écosystémiques qu'ils rendent. Elles peuvent aussi s'appuyer sur les valeurs intrinsèques attribuées à cette nature urbaine, où son existence devrait alors être protégée pour elle-même (Larrère, Larrère, 2015). En somme, saisir le sens de l'espace protégé urbain c'est d'abord tenter de déchiffrer son existence dans l'absolu, avant de comprendre la présence de ces espaces protégés en pratique, dans le contexte nordique et selon les différentes situations que nous étudions.

Deuxièmement, le *sens* de l'espace protégé urbain correspond à la définition qu'il serait possible d'en construire et utile d'en proposer. Un *espace protégé urbain* serait alors **un objet spatial singulier qui relèverait à la fois de l'espace protégé et de l'espace urbain**. Il s'entendrait donc comme un « *périmètre au sein duquel la conservation est l'objectif (ou un des objectifs) assigné par les gestionnaires et les sociétés de manière générale* » (Laslaz, dir., 2012, p. 92) et qui se rapporte à la ville ou, plus précisément, qui relève d'une organisation spatiale singulière émanant du processus d'urbanisation (Merlin, Choay, dir., 1988). En somme, ce serait aussi un espace où convergent des logiques de densité et de diversité (Lussault, 2013d) et une reconnaissance spécifique de valeurs environnementales investies par la société, notamment à travers un mode de gestion dédié (Depraz, 2008 ; Laslaz, 2016). Envisager l'espace protégé comme un espace urbain invite d'ailleurs plus fondamentalement à discuter une conception de l'urbanité qui reposerait essentiellement sur ce couplage entre densité et diversité.

Une telle définition n'est pour l'instant qu'une formulation temporaire et lacunaire. Il s'agit d'une simple proposition pour donner corps à l'hypothèse d'une définition possible, pertinente et opératoire de l'*espace protégé urbain*. Elle est donc davantage un jalon dans la réflexion qu'un terme du sujet posé définitivement en amont d'un travail de recherche. Ce dernier consiste justement à questionner l'opportunité de proposer une approche de l'espace protégé au prisme des dynamiques d'urbanisation, des logiques urbaines et des formes d'urbanité. L'hypothèse d'une caractérisation de *l'espace protégé urbain* en tant qu'objet spatial se doit donc d'être démontrée et vérifiée par une confrontation à la réalité. À ce stade, elle semble donc simplement appropriée pour penser géographiquement une société urbanisée où la ville est aujourd'hui bien davantage une métropole diffuse qu'une cité enceinte. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de la substantivation de l'urbain qui, elle, est postulée à l'aune de nombreux travaux (chapitre 2).

Ainsi, dire *l'espace protégé urbain* ce n'est pas nécessairement affirmer son contraire, à savoir qu'il existerait des espaces protégés *non urbains*. Le propre de *l'urbain* est justement de dépasser la distinction ville/campagne et de rendre inconsistant la dualité urbain/non urbain (Choay, 1994). Certains géographes pensent ce dépassement par l'effacement de la campagne au profit de la ville, en lisant l'espace par des gradients d'urbanité (Lévy, 1999, 2013e) ; leur approche est stimulante mais elle demeure très discutée (Ripoll, Rivière, 2007 ; Lévy, 2007). Elle est en effet critiquable, notamment si l'on envisage l'urbanité comme un rapport au monde et pas seulement comme le « *caractère proprement urbain d'un espace* » (Lussault, 2013e).

Définir le sens de *l'espace protégé urbain*, en considérant cet objet dans son unité théorique et non dans sa diversité empirique pourrait être considéré comme un jeu avec le caractère performatif du langage. Il n'en est rien, ou du moins ce jeu n'est qu'une étape dans la construction et l'affirmation d'un objet de pensée qui se doit d'être à la croisée de l'abstraction d'un énoncé géographique et d'une réalité concrète et tangible. Cela peut sembler tautologique, mais **définir le sens de l'espace protégé urbain ne peut se faire qu'à la condition qu'une telle définition ait du sens vis-à-vis d'une réalité spatiale plus englobante**. L'hypothèse d'une définition possible de l'espace protégé urbain prolonge donc notre première proposition concernant les liens et la perméabilité spatiale entre villes et politiques de protection. *L'espace protégé urbain* ne peut être postulé, il est bel et bien un **construit politique et social** que les chercheurs doivent analyser comme tel.

Le *sens* peut aussi être entendu comme un écho aux dynamiques et aux évolutions de la protection. Il renvoie alors davantage à l'espace protégé urbain dans ses singularités, c'est-à-dire *aux* espaces protégés urbains tels qu'ils apparaissent dans la réalité et non tels qu'ils sont

rassemblés au sein d'un construit idéel. Cela signifie que ce sont surtout **les évolutions qui touchent les espaces protégés et les orientations qui affectent les politiques de protection** qui seront considérées. Le nombre et la répartition des espaces protégés dans chacune des villes, leurs caractéristiques (réglementaires, foncières, écologiques, paysagères, etc.) ou encore les pratiques et représentations qu'ils induisent sont autant d'éléments qui viennent donner du sens et de la consistance à l'objet *espace protégé urbain* à travers les formes multiples *des espaces protégés urbains*.

À titre d'exemple et de suggestion hypothétique, l'accroissement quantitatif des espaces protégés en nombre et en superficie n'implique pas nécessairement un renforcement qualitatif des mesures de protection et un durcissement de la protection. Au contraire, nous pourrions supposer que l'affirmation croissante de périmètres de protection puisse être une façon de satisfaire les défenseurs de l'écologie politique promouvant ces mesures sans pour autant mécontenter les promoteurs du développement urbain. En résumé, comment se combinent les évolutions quantitatives et qualitatives des politiques de protection ? À cet égard, une approche géohistorique devrait permettre d'envisager d'éventuels changements ou inflexions dans les fondements des politiques de protection, notamment à l'aune de nouvelles lois directement ou indirectement en lien avec elles. Les contours de l'objet spatial *espace protégé urbain* en seront de la sorte affinés pour notre contexte d'étude.

Le *sens* des espaces protégés est aussi celui que leur confèrent les usagers de ces espaces, qu'ils soient des pratiquants occasionnels ou réguliers, touristes ou résidents. En l'occurrence, l'hypothèse que nous explorerons consiste à se demander si **les pratiques sociales qui se déploient au sein des espaces protégés peuvent être des manifestations de l'urbanité**, justifiant ainsi leur qualificatif d'urbain avant même leur localisation intra-métropolitaine. Dans ce cas, nous chercherons à identifier en quoi certaines pratiques, peut-être plus que d'autres, sont des manifestations de l'urbanité ? Plutôt aisée à formuler, cette dernière hypothèse se heurte en partie à la faisabilité d'une démonstration qui ferait fi de jugements de valeur subjectifs à l'égard des types d'activités ou d'usages. Seule une distanciation vis-à-vis de nos perceptions pour envisager les représentations des usagers eux-mêmes pourrait permettre de pallier cette difficulté.

Aussi, afin de **distinguer les espaces protégés urbains des espaces verts urbains**, il conviendra d'appréhender l'influence de la réglementation protectrice sur les pratiques préalablement évoquées. Ainsi, le caractère protégé attribué à un espace influence-t-il l'exercice de l'espace par les différents acteurs ? Autrement dit, les fonctions de protection octroyées à certains périmètres urbains pourraient transformer les usages spatiaux et induire des spatialités singulières par rapport à un espace similaire non protégé. Dans le cas contraire, certains espaces protégés ne

seraient alors pas socialement reconnus comme tels par les citadins qui les fréquenteraient et se les représenteraient comme des espaces verts *lambda*, parmi d'autres.

L'ensemble de ces questionnements invite par conséquent à concevoir plus largement l'ensemble de l'espace urbain à l'aune des espaces protégés ; une manière de produire de la géographie qui nous semble à la fois particulièrement originale, pertinente et féconde.

1.3. Concevoir l'espace urbain à travers ses espaces naturels protégés : un processus de réflexion original et géographiquement fécond

À l'instar de la définition de l'espace protégé urbain évoquée précédemment, cette sous-partie n'entend pas stabiliser le champ notionnel. Elle aspire au contraire à l'agiter, volontairement. Par quelques premières considérations sur les notions de naturalité et d'urbanité, les paragraphes suivants proposent d'ouvrir la réflexion sur l'édifice conceptuel que cherche à bâtir progressivement ce travail. Cet éclairage, réalisé ici par un double glissement des notions de nature vers celle de naturalité et de ville vers celle d'urbanité, se situe dans la continuité de la problématisation initiée dans l'introduction générale et dans les précédents paragraphes.

1.3.1. Déconstruire la nature pour penser la naturalité

A priori, la nature est l'objet central des politiques de protection, du moins si on accepte de distinguer ces dernières des politiques architecturales et des logiques de patrimonialisation, qui concernent les monuments et les quartiers historiques notamment. Ce rapport consubstantiel s'exprime d'abord dans nombre de dénominations et de statuts des périmètres de protection où l'adjectif *naturel* apparaît explicitement. On parle de réserve naturelle, de parc naturel, parfois d'aire naturelle. Ce qualificatif peut aussi être associé à l'expression qui rassemble de façon générique toutes ces formes et tous ces objets spatialisés de protection, celle d' « espaces naturels protégés »[4].

[4] L'adjectif « *natural* » ou le terme « *nature* » sont de la même façon souvent présents en anglais, par exemple dans les expressions « *nature reserve* » ou « *natural feature* ». Pour autant, ils sont rarement explicités dans l'expression « *protected areas* » qui désigne les espaces protégés. Notons à ce propos que la traduction littérale en « aires protégées » ne satisfait pas la communauté française des géographes travaillant sur ce thème, malgré son usage par certaines ONG comme l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN). La dimension spatiale des espaces protégés semble reléguée au second plan par cette traduction en « aires protégées » alors qu'elle est primordiale. Nous ne l'utiliserons donc pas, préférant largement l'expression « espaces protégés ».
Une logique semblable s'observe dans les langues nordiques où l'explicitation de la dimension naturelle n'est pas systématique. Elle est plus ou moins présente dans les expressions génériques désignant les espaces protégés et dans celles signifiant les différentes catégories d'espaces protégés. On parle respectivement de « *verneområder* » en norvégien (« aires protégées »), de « *beskyttede områder* » en danois (« aires protégées »), de « *skyddade naturområden* » en suédois (« aires naturelles protégées ») et de « *suomen luonnonsuojelualueet* » en finnois (« réserves de nature ») : l'idée de nature apparaît donc explicitement seulement dans les deux dernières langues.

Ainsi, c'est à dessein que nous utiliserons principalement la simple expression d' « espaces protégés ». Ce choix est donc une façon de considérer que l'explicitation du caractère « naturel » de ces espaces n'est pas essentielle, voire insidieuse. En effet, cet adjectif est d'abord mentionné pour renvoyer à la dimension écologique des espaces ainsi protégés, les distinguant de la sorte de mesures qui relèveraient de la conservation patrimoniale du bâti au sens strict (en France, les secteurs sauvegardés relatifs à la loi Malraux sur la protection du patrimoine historique et esthétique par exemple). S'il est compris dans un sens trop restreint, l'adjectif « naturel » pourrait alors induire des confusions, confortant en particulier une idée encore fortement répandue selon laquelle la nature serait tout ce qui est extérieur à l'homme. Une telle représentation est évidemment vaine et erronée à l'ère de l'anthropocène et elle serait une interprétation très maladroite concernant les politiques de protection qui sont par essence des actions humaines. D'ailleurs, la littérature francophone et anglophone relative à cette thématique utilise de plus en plus la simple expression d'*espaces protégés* ou de *protected areas*. Se poser ces questions n'est donc pas une simple coquetterie ou un plaisir gratuit de la digression, mais une première étape pour déconstruire la notion de nature.

S'il est relativement aisé de dire la complexité et les contradictions inhérentes à une telle notion en raison de son ambivalence de son manque de clarté, il est cependant nécessaire de dépasser une simple déconstruction pour **proposer une reconstruction critique de l'idée de nature** (Latour, 1999). Il est alors possible de considérer les diverses acceptions de la *nature* comme une réelle richesse pour penser le rapport des hommes à leur environnement. Nous reviendrons plus en détail sur la manière de mener un tel travail de reconstruction ; ici nous souhaitons simplement mentionner qu'il est une de nos hypothèses de recherche.

Pour ce faire, le concept de *naturalité* semble des plus utiles pour dire un rapport humain à la nature à la fois imbriqué et distancié, dialogique et non dualiste (Morin, 2005). À l'instar d'autres concepts empruntés par la géographie aux sciences humaines et sociales voisines, voire aux sciences fondamentales et expérimentales (Bulot, Veschambre, 2006), la *naturalité* peut être une entrée conceptuelle stimulante et féconde pour envisager une reconsidération de la notion de *nature*. C'est du moins une hypothèse forte que nous faisons. **La *naturalité* ne renverrait donc pas à l'appartenance intrinsèque à la *nature*, mais à ce qui est pensé par l'homme comme appartenant à la nature**. La naturalité ne serait donc pas à comprendre comme l'absence ou la minimisation de l'intervention humaine sur un milieu ; elle ne correspond pas à l'état d'une nature spontanée ou à un antagonisme à l'artificialité comme l'envisagent les naturalistes (Lecomte, 1999). En effet, contrairement aux écologues et biologistes qui considèrent la naturalité comme un ensemble de valeurs écologiques traduisant un climax écosystémique original ou un équilibre

originel des milieux et à partir de l'évaluation duquel il faudrait penser les politiques de protection (Reif, Walentowski, 2008), mobiliser ce concept en géographie sociale et politique de l'environnement suppose d'abord de considérer le regard humain qui construit cette naturalité. En somme, la différence majeure consiste à ne pas envisager la naturalité de manière absolue, quand bien même elle accepterait des gradients relatifs à l'artificialisation plus ou moins forte des milieux, mais à l'envisager dans une perspective relative et spatiale qui met en avant les liens politiques et sociaux aux milieux dits *naturels*, où une lecture par gradients peut d'ailleurs également être justifiée.

En fait, la *naturalité* est souvent présentée comme une traduction relativement récente du terme anglo-saxon *wilderness*, mais cette équivalence linguistique n'est guère satisfaisante. Plus que cela, elle est même erronée puisque la *wilderness* est un type radical de naturalité entendu essentiellement dans le contexte nord-américain (Arnould, Glon, 2006) et dont les parcs nationaux seraient un dispositif permettant d'en faire l'expérience (Héritier, 2003). La naturalité diffère bien de la notion de « sauvage » et observer une naturalité originelle est aujourd'hui une utopie en raison de la globalité des effets de l'anthropisation à l'échelle de la planète (Serres, 1992 ; Berque, 2000). Ce concept peut cependant, malgré de nombreuses variations sémantiques, être mobilisé pour caractériser les espaces où les signes de perturbations dues à l'homme semblent absents, ou du moins plus faibles qu'ailleurs. Ainsi, la naturalité apparaît comme un indicateur construit par les hommes et attribué à des espaces où ils considèrent que leurs impacts sont nuls ou, au minimum, que les effets de ses impacts sur un écosystème ne sont pas directement perceptibles aux yeux du plus grand nombre. En miroir de certaines lectures géographiques qui différencient une urbanité absolue d'une urbanité relative (Lévy, 2013e), nous pourrions considérer qu'il existe aussi une naturalité absolue et une naturalité relative. Cependant, alors que la distinction entre une urbanité absolue et une urbanité relative demeure discutée, la différence entre une naturalité absolue et une naturalité relative s'avèrerait aussi discutable. En effet, si l'urbanité absolue peut être envisageable dans certaines métropoles ou villes mondiales, la naturalité absolue quant à elle n'est plus aujourd'hui que pure fiction ou renvoie à une époque antérieure à l'anthropocène (Crutzen, 2002), c'est-à-dire avant qu'il n'existe une influence humaine globale sur la biosphère. C'est pourquoi, il semble indispensable de reconsidérer le terme de naturalité en admettant qu'il rassemble les caractères naturels d'un objet, d'un espace ou d'une représentation. La nature étant une construction sociale, la naturalité l'est alors également.

L'hypothèse peut sembler ambitieuse, mais par ce travail nous souhaitons donc démontrer modestement que **la *naturalité* est un concept utile et pertinent pour les**

géographes, et plus largement pour les chercheurs en sciences sociales, en complémentarité et sans redondance avec celui d'*environnement*. En considérant la naturalité comme un construit social voire sociétal, il s'agit bien d'approfondir l'étude d'un rapport social à la nature par le biais des politiques de protection en ville. Les métropoles d'Europe du Nord seront donc appréhendées comme un laboratoire de production de naturalité.

1.3.2. Déconstruire la ville pour penser l'urbanité

En suivant le même raisonnement que celui conduisant au glissement conceptuel de la *nature* vers la *naturalité*, nous supposons que le passage de la notion de *ville* au concept d'*urbanité* est un moyen de mieux penser le rapport au Monde qui se joue à travers l'établissement et la pratique des espaces protégés. Dès lors, le processus réflexif de construction-déconstruction-reconstruction n'a pas de sens pour lui-même ; c'est en le replaçant dans une démarche globale qu'il devient pertinent. Là aussi, il ne s'agit pas de dévoiler et de répéter ce qui sera développé dans le chapitre 2, notamment à propos des fondements de ce concept, mais plutôt de montrer en quoi l'*urbanité* sera envisagée comme un élément important dans la formulation de nos différentes hypothèses et dans la construction de ce projet de recherche.

En revanche, une différence majeure avec le concept de *naturalité* est l'assise, la formalisation et la reconnaissance beaucoup plus forte de celui d'*urbanité* dans le champ de la géographie et des sciences sociales. Les enjeux seront donc quelque peu différents. En mobilisant le concept d'*urbanité* – ainsi que le substantif *urbain* déjà évoqué – il s'agit moins d'explorer un champ notionnel peu défriché que de convoquer le plus justement possible une vaste littérature théorique afin d'éclairer au mieux l'objet *espace protégé urbain*, à partir d'un terrain nordique. Autrement dit, le peu de définitions et d'approfondissement conceptuel est un enjeu à part entière dans l'intérêt du concept de *naturalité* ; l'abondance de travaux qui mobilisent à divers égard l'*urbanité* est une richesse scientifique au sein de laquelle l'enjeu est de réussir à suivre un cheminement progressif et cohérent.

L'*urbain* et l'*urbanité* sont indéniablement des notions utiles pour aborder la ville au-delà des seules dimensions morphologiques, mais cette condition nécessaire ne saurait être suffisante pour justifier leur recours. Il faudra en effet s'intéresser aux controverses qu'elles soulèvent et, le cas échéant, se positionner dans le débat scientifique. Par exemple, à propos de l'idée de l'existence d'un gradient d'urbanité entendu comme un cadre paradigmatique pour lire l'ensemble des formes et des logiques spatiales contemporaines (Lévy, 2013c et e) ou, au contraire, d'une urbanité entendue comme un rapport au Monde qui ne saurait connaître des variations d'intensité.

Là encore, à ce stade, le seul élément qui importe est de poser l'hypothèse selon laquelle l'*urbanité* est une notion, un concept voire un paradigme (voir l'encadré 1.1.) primordial pour penser la protection d'espaces naturels dans les métropoles nordiques.

Encadré 1.1: Idées, notions, concepts, paradigmes, hypothèses, postulats… des mots pour penser la recherche

On ne saurait confondre ou utiliser de manière aléatoire ces différents termes. Pourtant, leur assise sémantique demeure souvent imprécise et floue, et quelques stabilisations lexicales ne semblent pas forcément superflues.

Commençons par le cadre global de la pensée, le *paradigme*. Sans nécessairement se référer en détail à la définition de Thomas Kuhn (1962), le paradigme est néanmoins à entendre comme une matrice théorique englobante, reconnue par tout ou partie de la communauté scientifique, à partir de laquelle et dans le cadre de laquelle des recherches peuvent être conduites (Bernard, 2013). Il est donc un « *ensemble de principes théoriques, méthodologiques et pragmatiques, pas forcément précis ni explicites mais opérants, qui sont portés par les membres d'une discipline* » (Soler, 2006, p. 843). Dans ce travail géographique, il est donc logiquement question du *paradigme spatial* au sens large, c'est-à-dire que l'espace est considéré comme une construction sociale et comme une dimension fondamentale des sociétés (Harvey, 1969 ; Lévy, 1999).

Dans le cadre d'un paradigme défini, il est possible de mobiliser des théories et de poser des postulats. Une *théorie* correspond alors à un système organisé de connaissances et de concepts abstraits proposés pour expliquer le réel ; c'est un sous-ensemble cohérent envers le cadre paradigmatique, sauf si une théorie parvient à le bouleverser suffisamment pour que la communauté scientifique en fasse un nouveau paradigme. Une théorie peut aussi être critique en cherchant, par le biais de la théorisation, à influencer et à modifier le réel.

Pour se construire, une théorie peut avoir recours à des *postulats*. Ce vocable emprunté aux mathématiques ou à la philosophie désigne des principes non prouvés mais éminemment vraisemblables et partagés. En somme, ce sont des postures admises à partir desquelles une démonstration peut se développer. Les postulats sont nécessaires au raisonnement, ce sont des propositions qui ne font pas directement l'objet d'une démonstration ou d'une discussion mais qui, en étant admis sur la base d'un socle de connaissances relatif à un champ disciplinaire, permettent de construire des hypothèses, de bâtir une méthodologie et de proposer des résultats.

Ils se distinguent donc des *hypothèses* qui renvoient à des propositions formulées en amont d'un travail de recherche et dont leur démonstration, l'exploration de leur véracité et l'étude de leur pertinence sont l'objet du travail de recherche. Étymologiquement, une hypothèse correspond ainsi à « *ce qui est en dessous* » (CNRTL, 2016). En tant qu'idées préconçues de la réalité et explications provisoires des faits, les hypothèses guident la réflexion scientifique pour qu'à son issue ces idées initiales soient démontrées, acceptées (ou à défaut plus acceptables) et validées à l'épreuve du réel. Par ailleurs, en sciences sociales, l'aboutissement d'un travail relève moins de la corroboration ou de l'infirmation des hypothèses que de leur inflexion et de

leur ajustement. Comme évoqué en introduction, nous proposons donc de distinguer clairement les postulats des hypothèses. Alors que les premiers renvoient à des principes admis avant même le développement d'un raisonnement, tels des affirmations qui ne requièrent pas de démonstration, les secondes sont au contraire des propositions vraisemblables mais qui doivent être soumises à examen attentif et démonstration scrupuleuse pour être *in fine* considérées comme des conjectures valides pour expliquer le réel, à défaut d'être l'expression de la vérité sur le problème étudié.

L'ensemble des termes évoqués jusqu'à maintenant pourraient être qualifiés d'*idées* au sens où ils sont des productions de l'intellect et non des faits tangibles et palpables. Pour autant, ces idées n'existent pas dans une pure abstraction, elles sont au contraire ce qui relie la pensée au réel. Une idée peut donc se définir comme « *ce que l'esprit conçoit ou peut concevoir* » (CNRTL, 2016) ; en philosophie, elle correspond à « *l'aspect, la forme ou la structure qui rend visible, qui fait voir la réalité d'une chose ou ce qu'elle est en elle-même* » (Simha, 2003, p. 523). Par rapport à la notion ou au concept, l'idée est surtout d'une acception plus large, plus vague et souvent moins opérante (Depecker, Roche, 2007). Nonobstant, les idées ne sont pas pour autant moins utiles dans le cheminement intellectuel ; elles sont au contraire des étapes nécessaires vers la conceptualisation et la théorisation.

Une *notion* est souvent entendue, dans le sens commun, comme une idée plus complexe, comme la connaissance d'une chose *a priori*. Contrairement au terme de *concept*, celui de *notion* est absent de nombreux dictionnaires de philosophie et de sciences humaines, et il n'apparaît pas plus dans les différents dictionnaires de géographie. Cela traduit le caractère souvent lacunaire et imparfait de la connaissance associée à une notion. Par rapport au *concept*, la *notion* est donc partielle et moins précise (*ibid*.).

« *Représentation, par et dans la pensée, d'un objet réel* » (Pradeau, 2013, p. 219), un *concept* permet la médiation entre la théorie et la réalité en dépassant la pensée d'un objet singulier. Par rapport à une idée ou une notion, le concept est donc une représentation idéelle, générale, stable et précise d'un élément de la réalité (celle-ci n'étant pas restreinte à la matérialité). Le concept est donc produit par un effort de conceptualisation et il peut alors être intégré à une théorie et s'inscrire dans un paradigme.

À partir de l'évocation de ces différentes pistes de recherche et des enjeux théoriques qu'elles soulèvent, il est dorénavant possible et nécessaire d'expliquer la manière dont la recherche va être conduite, à partir de quelles méthodes et selon quelle démarche. Cette deuxième partie du chapitre 1 n'est pas une parenthèse méthodologique attendue dans tout travail de thèse, elle s'inscrit véritablement dans la continuité de la problématisation de l'objet de recherche et permettra de mieux revenir aux hypothèses et questionnements dans un troisième temps.

2. Une démarche cohérente à la croisée de méthodes éprouvées et d'outils innovants

En nous efforçant d'éviter l'écueil d'une présentation linéaire et descriptive des méthodes de recherche, nous tenterons plutôt d'expliquer les apports des unes envers les autres et nous espérons montrer la cohérence d'ensemble de la méthodologie mobilisée dans cette thèse. En effet, c'est un truisme mais la manière d'appréhender l'objet de recherche dépend fortement des choix méthodologiques effectués en amont ou établis pendant le travail de recherche. En explicitant notre démarche, nous donnons ainsi des clés de compréhension aux conclusions proposées. La méthodologie adoptée permet en partie de faire le lien entre la réalité étudiée et la production théorique en proposant des manières de capter, de comprendre et d'interpréter cette réalité.

En ayant recours à des procédés qui à certains égards peuvent être novateurs, l'objectif est moins de construire une solide innovation méthodologique que d'esquisser la manière dont l'utilisation d'outils techniques peut être pensée en adéquation avec des hypothèses de recherche. Mais de tels procédés, le *time-lapse* en l'occurrence, ne sont que des compléments à des méthodes plus classiques. Ils ne prennent donc aucunement le pas sur ces dernières dont la pertinence a déjà été largement démontrée en sciences sociales.

En ce sens, un travail géographique est d'abord une mise à l'épreuve du terrain où l'observation et la pratique jouent un rôle essentiel à la fois pour se confronter à la réalité de l'objet d'étude et pour en dégager des pistes interprétatives. Les entretiens conduits avec différents types d'acteurs complètent et s'articulent avec les observations, en apportant notamment des éléments difficilement observables tels l'historicité d'un processus d'aménagement, le caractère politique voire politicien de certaines décisions, les traits culturels qui peuvent être des facteurs explicatifs parmi d'autres. De nombreuses rencontres, plus informelles et spontanées, ont aussi permis d'apporter des éléments de réponses à nos questionnements. Si nous n'avons pas fait le choix d'une approche quantitative reposant par exemple sur le recueil de données par questionnaires, plusieurs discussions avec des usagers des espaces protégés notamment nourrissent ce travail, bien qu'elles n'aient pas été strictement prévues par un protocole de recherche. Le recours à des données statistiques produites par différents organismes s'avérera néanmoins utile pour envisager l'influence des politiques de protection sur les dynamiques foncières ou sur les pratiques récréatives et touristiques par exemple.

Plusieurs sources documentaires ont aussi été convoquées et analysées en tant que matériaux de formalisation politique vis-à-vis desquels un certain nombre d'écarts en pratique peuvent être observés. Des documents d'urbanisme ont notamment été recueillis et analysés. La

diversité de ce corpus (documents généraux ou spécifiques, à des échelles et à des dates différentes) et son étude croisée a pour objectif de comprendre en amont comment ils sont conçus et appliqués par différents acteurs et, en aval, comment ils influencent les pratiques habitantes. Observer et mesurer la place qu'occupent les politiques de protection et les espaces protégés dans ces documents d'urbanisme est évidemment une entrée forte de leur analyse.

C'est donc bien dans une perspective d'ouverture uniquement que l'outil vidéo a été mobilisé comme complément et innovation méthodologique. Le recours aux *time-lapses* notamment permet – nous semble-t-il – d'observer le réel différemment, en jouant en particulier sur la variable temporelle.

Après avoir présenté toutes ces méthodes séparément, il s'agira surtout d'expliquer comment elles s'articulent entre elles au sein d'une même méthodologie. La cohérence de cet ensemble méthodologique est un objectif à part entière qui nécessite des allers-retours permanents entre les différentes méthodes. Notre procédure de recherche n'est donc pas linéaire mais plutôt itérative. Elle est influencée par le principe de circularité développé par Edgar Morin dans son œuvre *La Méthode* qui invite quiconque aspire à produire de la connaissance à se questionner sur la manière de produire cette connaissance. D'après le philosophe, il s'agit toujours d'un processus multidimensionnel en prise avec la complexité du réel (Morin, 1986 et 2015 ; Fortin, 2009).

2.1. L'épreuve du terrain : l'observation et la pratique comme méthodes premières

L'observation peut être perçue comme la phase première de la démarche scientifique mais elle n'en est pas moins pourvoyeuse de connaissances (Staszak, 2013). Observer, c'est en effet d'abord être attentif, c'est considérer avec application, c'est constater et remarquer avec les sens, et en particulier avec la vue. Observer c'est donc voir, mais c'est aussi entendre, sentir et ressentir. Observer permet de décrire le Monde, si possible de manière objectivée en adoptant un vocabulaire précis et des schèmes préétablis de recueil de l'information. Mais en réalité une telle description est nécessairement subjective, et elle est fonction du regard de l'observateur. Chaque « œil de géographe » a une vue différente qu'aucune lunette ne saurait harmoniser.

2.1.1. Observer pour connaître : avoir le regard du géographe

L'observation peut donc s'entendre comme l'« *examen empirique* in situ *d'un phénomène ou d'un processus afin d'en acquérir une connaissance* » (*ibid.*). Par conséquent, observer ne signifie *a priori* pas interpréter et théoriser. Nonobstant, là aussi, la distinction entre les deux dimensions de la production de la connaissance ne saurait être stricte et bien marquée. En effet, le géographe

observe nécessairement à partir de son bagage de connaissances ; **l'observation se confond souvent avec une forme d'interprétation à chaud de la chose observée**. Et ceci n'est pas propre au géographe qui se trouve délibérément sur le terrain en posture d'observation. N'importe quel observateur, scientifique ou non, spécialiste de l'objet observé ou néophyte, cherche à donner du sens et à construire une rationalité à partir de ce qu'il voit, de ce qu'il entend, de ce qu'il ressent.

Concrètement, marcher dans un parc, parcourir les rues, vivre l'espace au quotidien ou dans le hors-quotidien, c'est nécessairement observer. Toutefois, l'observation peut renvoyer à des finalités très variées et qui ne sont pas en premier lieu scientifiques. Pour tout un chacun, observer c'est d'abord percevoir et identifier un ensemble de signaux dans une situation donnée afin d'y évoluer, d'y agir. En l'occurrence, les hommes observent en permanence autour d'eux pour agir *avec* l'espace, et c'est ce qui intéresse le géographe (Lussault, 2007).

L'observation que nous convoquons n'est pas cette perception qu'ont les individus de leur cadre et de leur espace de vie. Il s'agit de l'observation *scientifique* qui est une forme de mise en abyme de l'observation profane : elle consiste à identifier par sa propre capacité de perception ce que les individus perçoivent pour *faire avec* l'espace et la manière dont les acteurs (ces mêmes individus ou d'autres acteurs, institutionnels notamment) agissent *sur* l'espace. L'observation scientifique constitue ainsi intrinsèquement une pratique spatiale par laquelle l'observateur s'assigne des objectifs cognitifs. Elle diffère donc d'autres formes de perceptions qui mettent en branle les mêmes sens sans pour autant que l'objectif soit d'acquérir ou de produire une connaissance. La mise en abyme s'opère aussi avec le chercheur-observateur qui doit d'abord observer les lieux où il se trouve pour s'y mouvoir ou pour s'y placer judicieusement afin de mener son observation *scientifique*. Dans les faits, ces deux formes d'observation, l'une renvoyant davantage à la perception et l'autre à une expression du travail de terrain, sont en grande partie imbriquées. Ce n'est pas le cas dans une observation en sciences expérimentales.

Pour autant, comme d'autres sciences sociales, la géographie est une science d'observation (Claval, 2013). Le géographe n'enfile pas sa blouse et n'entre pas en laboratoire pour mener ses expériences ; il regarde le Monde en train de se faire, tout en étant lui-même un élément de ce Monde parmi tant d'autres. Dans une conception classique de la géographie, « *pour qui a "l'œil du géographe", la vérité jaillit de l'observation directe comme une espèce d'illumination* » (*ibid.*, p. 17). Si les conceptions classiques de la discipline géographique ont depuis été largement amendées, en particulier eu égard à leur quête de vérité, et s'il semble aujourd'hui difficile de considérer que la complexité du Monde et de la réalité puisse être révélée par la seule observation, celle-ci ne saurait pour autant être entièrement substituée par d'autres méthodes. C'est bien l'association

méthodologique qui permet de parfaire les observations par d'autres techniques de recueil d'informations et par d'autres méthodes d'investigation sur les formes et les logiques spatiales de la réalité. En retour, l'observation *in situ* éclaire des éléments recueillis par entretiens ou contenus dans des documents d'urbanisme.

2.1.2. Le choix d'une observation directe et spontanée

En tant que méthode de recherche, l'observation se décline au pluriel. Elle peut être spontanée et directe, ou au contraire se faire de manière préparée en suivant une grille précise et un protocole assez strict. De plus, l'observateur peut s'avérer plus ou moins impliqué dans la situation qu'il observe, selon sa position et sa participation directe ou indirecte aux jeux d'acteurs, voire en assumant un certain engagement. En raison du contexte et de l'objet de notre recherche, les observations que nous avons menées n'étaient pas participantes. Elles ont été réalisées en situation mais en ayant une certaine distance vis-à-vis des configurations observées. Ces dernières étaient en effet en dehors de notre quotidien et c'est donc un regard faussement naïf sur des sociétés étrangères que nous avons eu, à l'instar de la curiosité que porte Usbek sur les sociétés occidentales dans les *Lettres persanes* de Montesquieu. Entendue au sens noble du terme, une telle curiosité est donc utile pour susciter et nourrir la réflexion intellectuelle.

Les sociologues ont sans doute plus que les géographes cherché à définir les contours de l'observation pour la constituer en méthode de recherche à part entière. Les travaux de l'école de Chicago sur le travail, les institutions ou encore les relations inter-ethniques ont permis de développer un socle théorique pour légitimer l'observation comme méthode scientifique de production d'un savoir sociologique (Hughes, 1997 ; Coulon, 2012). Il est alors utile de leur emprunter quelques réflexions, par exemple afin d'envisager l'observation au-delà des *a priori* qui voudraient qu'elle « *permet de saisir le mieux la réalité [des] pratiques, sans avoir à redouter de recueillir des récits d'acteurs suspects de sélectivité ou de reconstruction de la réalité* » (Arborio, 2007, p. 26). En effet, l'observation n'est pas dénuée d'effets perturbateurs : celui qui observe peut, par sa simple présence, modifier la situation qu'il observe. Cependant, si ce paramètre est essentiel à prendre en compte dans le cadre d'observations réalisées au sein d'une organisation donnée et à des fins de compréhension des jeux d'acteurs professionnels – en l'occurrence les hôpitaux et le milieu hospitalier pour la sociologue Anne-Marie Arborio – il l'est moins dans le cas d'observations géographiques conduites dans l'espace public où le comportement discret d'un simple observateur peut être quasiment imperceptible aux yeux des autres individus. Ceci est moins le cas dès lors que nous instrumentons un lieu avec des appareils photographiques ou des

caméscopes, une telle instrumentation pouvant attirer l'attention et modifier les comportements sociaux (voir la sous-partie 2.4.).

L'observation est donc une modalité de pratique du terrain à part entière. En revenant aux réflexions proposées par Paul Claval, il apparaît que l'observation menée par les géographes est une des manières de *faire du terrain*. Dans cet article synthétique sur le rôle du terrain en géographie, l'auteur pose en préambule une question simple mais essentielle : qu'apporte le terrain ? Le géographe émérite répond d'abord simplement, en postulant qu'il « *garantit l'authenticité des observations recueillies et fait découvrir des réalités qui échappent aux autres stratégies d'investigation* » (Claval, 2013, p. 1). Pour autant, d'autres méthodes sont également mobilisées pour compléter les observations dites « de terrain ». La pratique du terrain consiste également, par exemple, à recueillir des informations et des matériaux issus de documents (tout n'est pas téléchargeable en ligne, y compris dans les sociétés très connectées d'Europe du Nord) et de rencontres avec des acteurs. En ce sens, le terrain peut être entendu dans une double acception, « *à la fois comme la pratique empirique de collecte des données mais aussi [comme] les espaces étudiés par les géographes* » (Calbérac, 2011, p. 1).

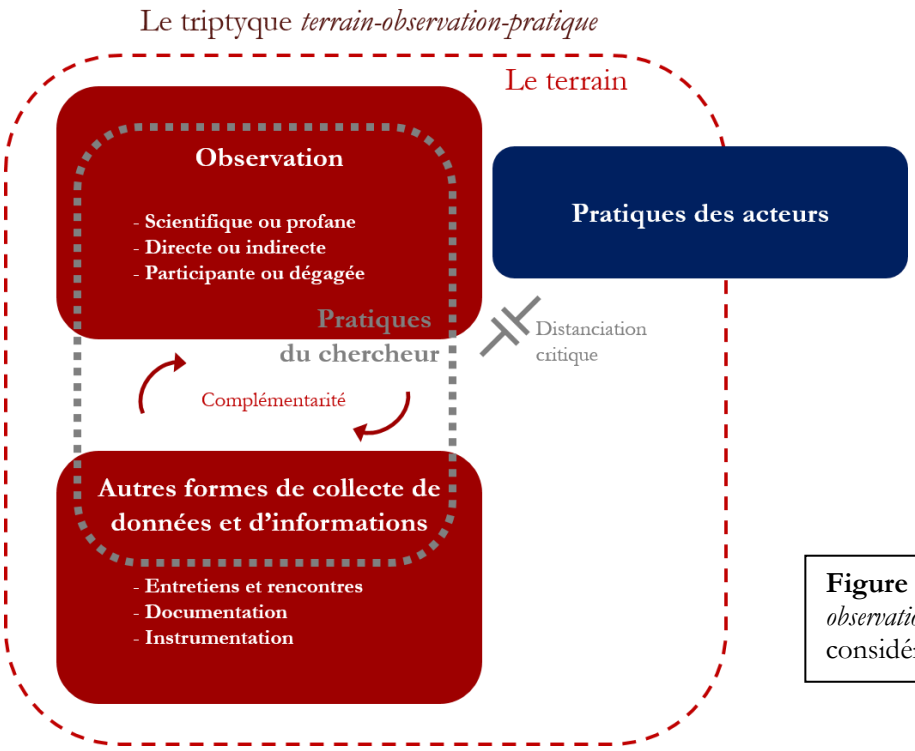

Figure 1.1 : Le triptyque *terrain-observation-pratique*, une intrication à considérer par le chercheur

Le lien entre l'observation, le terrain et la pratique de l'espace n'est donc pas une relation d'équivalence et de réciprocité mais un triptyque emboîté (figure 1.1.). Toute observation est une pratique spatiale singulière, celle du chercheur qui éprouve directement son espace d'étude et qui,

en le scrutant attentivement et intentionnellement, en retire des informations. Mais toute pratique n'est pas et n'induit pas nécessairement une observation : il est possible d'agir sur le terrain sans qu'il s'agisse d'une observation. Certains constats peuvent aussi s'avérer utiles et intéressants alors même que le chercheur n'était pas en position d'observateur intentionnel.

Les questionnaires, les entretiens, l'instrumentation, les enquêtes de comptage, le traitement de données statistiques, l'analyse d'images satellite ou de photographies aériennes sont quelques exemples des autres formes d'information qui peuvent être collectées et mobilisées par le chercheur.

Comme évoqué précédemment, les observations de terrain elles-mêmes peuvent prendre des formes très variées. Nous privilégierons ici une pratique de l'observation directe, non participante et volontairement peu protocolisée. Nous ne nous impliquons pas, par notre action, dans une interaction directe avec les acteurs observés et c'est pour cette raison qu'il ne s'agit pas d'observation participante. L'observation est toutefois directe au sens où nous cherchons à « *voir les acteurs en situation et [à] saisir les pratiques sociales en temps réel* » (Arborio, 2007, p. 26). Ainsi, il ne s'agit pas non plus de chercher à obtenir des données quantitatives pour apprécier l'ampleur des flux ou de la fréquentation, mais plutôt d'observer les pratiques et les comportements au sein de différents espaces d'étude qui, par leur croisement, constituent notre terrain de recherche. En s'immergeant temporairement et à plusieurs reprises dans notre terrain, le type d'observation que nous mobilisons est davantage un entre-deux, une observation à la fois directe et distanciée, dont l'objectif est de percevoir une réalité sociale, en l'occurrence les logiques et les formes spatiales des politiques de protection en situation, dans des métropoles nord-européennes.

La différence majeure entre notre position d'observateur-chercheur et celle des autres acteurs présents au sein ou autour des espaces naturels protégés est la conscience que nous avons d'être dans ces espaces pour en observer l'organisation et le fonctionnement, les pratiques et les rythmes. Ces observations se caractérisent par différents paramètres objectifs (localisation, date et heure, durée d'observation), mais ces derniers relèvent d'un ensemble de choix subjectifs de l'observateur (anticipation ou non de l'emplacement de l'observation) et d'éléments contextuels aléatoires (des rencontres fortuites, des imprévus, y compris les aléas météorologiques). En tant que géographe, des éléments prépondérants sont à prendre en compte pour analyser les observations réalisées : la place de l'observateur au sein de l'espace, sa mobilité ou son stationnement, le recours à une carte pour définir l'emplacement ou le parcours de l'observation, les angles de vue.

En théorie, à l'issue de l'observation, le travail du chercheur consiste alors à expliciter ses perceptions grâce aux éléments mémorisés, aux notes et aux photographies qu'il a prises lors de son observation. La photographie est en effet un outil commode et parfaitement complémentaire de l'observation « à l'œil nu » pour conserver une image instantanée d'une observation. À ce titre, elle est fortement utilisée dans ce travail pour garder une trace des observations réalisées. Elle produit des images qu'il est évidemment possible d'analyser *a posteriori*. Néanmoins, la photographie ne saurait se substituer à la prise de notes réalisée lors de l'observation ou juste après. En effet, il n'est pas toujours évident de prendre le bon cliché, au bon moment, et celui-ci ne sera qu'une image de la réalité non interprétée et tronquée dans le temps et dans l'espace.

Malgré tout, les principales traces visuelles qui sont conservées des observations et qui sont données à voir lors de production du discours scientifique sont les photographies. Pourtant, faire le choix de photographier, avec tel angle, tel cadrage, à tel moment, ce n'est finalement plus vraiment observer, c'est déjà interpréter, sur le vif, la réalité. C'est chercher à saisir des éléments qui potentiellement auront une valeur démonstrative, c'est choisir de capter cet instant et non pas le précédent ou le suivant. De nouveau, **si distanciées et directes soient-elles, les observations que nous avons menées ne sont donc pas objectives au sens où elles existeraient indépendamment du sujet observateur** ou à l'instar du résultat d'une équation qui ne dépend pas du mathématicien qui la résout. Leur objectivité est construite par une distanciation critique et elle correspond d'abord au rapport à l'objet de recherche dont l'observateur est à la fois l'instigateur et l'analyste.

En dépit de plusieurs obstacles épistémologiques qui pourraient induire une déformation de la réalité par le discours scientifique qu'elle permet de produire, l'observation apparaît comme une méthode essentielle au travail géographique. Elle est un processus itératif entre perception, mémorisation et notation (Beaud, Weber, 2010), qui est lui-même inclus dans un processus itératif plus vaste entre observations, entretiens, analyse de matériaux et réflexions conceptuelles.

2.2. De rencontres en entretiens, comprendre les jeux et les enjeux actoriels

Lors des missions de terrain, un des corollaires de l'observation est l'entretien. Converser avec des habitants, des citoyens, des professionnels ou des militants est évidemment d'un intérêt essentiel pour la recherche. Aussi, selon les personnes rencontrées, l'entretien peut être libre ou semi-directif. Alors que le premier est assimilable à une conversation spontanée voire imprévue, le second repose sur des thématiques de questionnement préalablement établies par le chercheur. L'entretien libre est entièrement non directif et il correspond notamment aux rencontres fortuites

réalisées sur le terrain, avec une conversation plus ou moins longue qui peut se nouer sans cadre prédéfini. Ainsi, un certain nombre d'informations ont été recueillies par ce type d'entretien.

L'entretien semi-directif s'appuie sur une grille construite par le chercheur mais utilisée de manière souple. Toutes les questions ne sont pas nécessairement posées, elles ne le sont pas dans un ordre précis mais plutôt selon l'évolution de la conversation. La personne interrogée a une grande liberté pour aborder de nouveaux thèmes ; le chercheur se contente de recentrer l'entretien selon les sujets qu'ils souhaitent aborder et approfondir. Ce type d'entretien est particulièrement adapté pour les personnes rencontrées dans le cadre d'un rendez-vous établi en amont et qui sont souvent des acteurs directement concernés par le terrain et l'objet d'étude.

Notons que l'enquête par entretien conduit à un travail sur la réalité subjectivée et mise en discours par les acteurs (Blanchet, Gotman, 1992). Cette méthode renseigne ainsi sur les représentations qu'ont les différents acteurs d'un même objet, en l'occurrence les espaces naturels protégés urbains, et suppose un travail critique de déconstruction ou, au moins, de distanciation vis-à-vis des informations tirées d'un entretien afin de les exploiter de manière scientifique. De ce fait, elle est aussi directement complémentaire des observations *in situ* qui montrent à l'observateur la réalité telle qu'elle est sans le biais du regard d'un tiers.

Dans nos recherches, nous avons privilégié l'entretien semi-directif afin d'aborder des thèmes définis au préalable tout en maintenant une liberté de discours importante. La majorité des entretiens ont eu lieu avec des professionnels de l'urbanisme chargés de mettre en œuvre les choix politiques, avec des responsables associatifs, ou avec des enseignants-chercheurs. Cependant, ces entretiens ne sont pas des questionnaires et ne cherchent pas à être représentatifs d'un ensemble d'acteurs plus vaste. Il s'agit bien d'une méthode qualitative où chaque entretien aura des apports variables et d'un intérêt plus ou moins fort pour l'avancement des recherches.

Ils ont été menés à partir d'une grille d'entretien (voir annexe 4), mais cette dernière a fait l'objet d'adaptations permanentes à la fois pour orienter les questions en fonction de l'interlocuteur et du terrain, et pour approfondir certains aspects au fur et à mesure de la discussion. Ainsi, certaines questions de la grille d'entretien n'ont pas été posées, quand d'autres le furent sans apparaître sur cette grille. L'ordre initial de la grille n'a pas nécessairement été respecté ; il s'agit bien d'une trame générale utilisée comme support aux entretiens et non d'un questionnaire ; c'est d'ailleurs un des éléments qui différencie les premiers du second.

Lors des différentes missions de terrain réalisées, des échanges de courriels préalables ont souvent permis de fixer des rendez-vous avec les différents acteurs. Puis, nombre d'entre eux nous ont redirigé vers d'autres personnes à contacter et que nous avons systématiquement tenté

de rencontrer en étant directement sur place. De proche en proche, nous avons donc à la fois cherché à réaliser des entretiens avec les personnes les plus compétentes pour répondre à notre questionnement général et avec d'autres ayant une expertise particulière permettant d'éclairer des aspects précis de notre recherche. Ainsi, à l'occasion de chacune de nos missions, nous avons pu nous entretenir, en anglais[5], avec plusieurs personnes d'administrations, d'associations et d'organisations diverses, sans compter les rencontres fortuites. En plus des informations orales collectées lors des entretiens, la plupart des personnes rencontrées nous ont également fourni des documents et des données diverses pour illustrer et compléter leurs propos. Les tableaux de synthèse des entretiens présentés par terrain sont disponibles en annexes (annexe 3). Ils regroupent uniquement les entretiens qui ont été conduits de manière formelle.

Comme évoqué précédemment, contrairement aux questionnaires, les entretiens ne se veulent pas être représentatifs d'un panel d'acteurs (Mucchielli, 2004). Néanmoins, le choix des personnes rencontrées s'est fait en tenant compte de la diversité actorielle qu'il convient de balayer pour étudier notre sujet sous le plus de facettes possible. Les statuts (scientifiques, institutionnels, associatifs, privés, politiques, etc.), les structures de rattachement (institutions publiques, organismes privés, organisations gouvernementales et non gouvernementales, etc.) et les échelles d'implication (du très local au global) sont les principales expressions de la diversité actorielle objective. Cependant, une diversité plus subjective transparaît également dans l'ensemble des acteurs interrogés : elle s'exprime en fonction de leur genre, de leur génération, de leurs tendances politiques plus ou moins affirmées, de leurs loisirs, de leur lieu de résidence, etc.

Outre les entretiens et l'observation *in situ*, l'analyse de documents, et en particulier de documents d'urbanisme, est une autre méthode qui complète le dispositif méthodologique.

2.3. L'analyse de documents d'urbanisme pour confronter les volontés et les discours politiques aux pratiques sociales

Une autre part importante du travail de recherche consiste à comprendre et rapprocher les différents documents d'urbanisme et de communication institutionnelle. Après avoir étudié chaque document pour lui-même, il peut d'abord être confronté au sein d'un même espace d'étude à d'autres documents réalisés à différentes époques, par différents acteurs et surtout à différentes échelles. Puis, ces documents qui instaurent les logiques d'urbanisation et les principes d'urbanisme peuvent être comparés entre les différents terrains et donc entre les différents contextes nationaux, ou intra-national pour la Suède. De cette manière, il est possible de dégager

[5] Comme évoqué précédemment, nous avons conscience que cela puisse induire quelques limites par rapport à des entretiens conduits dans la langue maternelle respective des personnes enquêtées et de l'enquêteur. Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre 9.

des similitudes et des différences majeures pour mieux appréhender la manière dont les espaces protégés urbains participent du processus d'urbanisation et dont ils sont intégrés aux politiques urbaines.

Les principaux documents, notamment les documents d'urbanisme, qui ont été mobilisés figurent également dans un tableau synthétique en annexes (annexe 3). Ils peuvent exister en version papier et/ou numérique[6], il peut s'agir de simples cartes montrant un zonage urbanistique ou au contraire de plans directeurs d'aménagement métropolitain[7], ils peuvent comporter une dimension prospective ou avoir un caractère historique pour ceux qui ne sont plus d'actualité : leur diversité formelle et substantielle est une richesse offerte à l'analyse. Si la plupart des matériaux collectés sont en anglais, ceux qui sont publiés dans les différentes langues officielles (danois, finnois, suédois, norvégien) peuvent néanmoins faire l'objet d'analyses grâce à l'aide et aux traductions suggérées par plusieurs de nos interlocuteurs. De plus, il est intéressant, ne serait-ce qu'en comparant les cartes et les figures présentes dans ces documents, de mesurer les écarts entre ce qui apparaît dans les versions en langues nordiques et dans celles en anglais. Nous pouvons en effet faire l'hypothèse que ces dernières, souvent destinées à une diffusion internationale, ne donnent pas à voir et à lire exactement les mêmes informations que les documents réservés à une diffusion plus locale voire interne à certains services.

Que ce soit pour les informations recueillies par entretiens ou celles issues des documents d'urbanisme, un des enjeux majeurs dans le traitement scientifique de ces matériaux est de considérer leur comparabilité avec justesse. En complément de ces matériaux, l'observation géographique *in situ* des espaces d'étude évoquée précédemment est donc essentielle. Cette méthode de comparaison diatopique, diachronique et transversale permet aussi d'évaluer l'avancement de l'intégration métropolitaine, par exemple à travers le rôle accru de structures supra-municipales en termes d'urbanisme.

Ainsi, en comparant simplement les villes de Stockholm et d'Helsinki, on constate que ce processus est beaucoup plus avancé dans la capitale suédoise que dans son équivalent finlandais (figure 1.2.). Alors qu'à Stockholm les grands axes de développement urbain sont pensés selon des centralités secondaires et un réseau de métro d'envergure métropolitaine (cercles et flèches en bleu foncé pointillé), à Helsinki le plan d'urbanisme s'opère essentiellement à l'échelle municipale

[6] Alors que la plupart des institutions scandinaves ont engagé une démarche plus ou moins aboutie de dématérialisation et de simplification de l'accès à l'information, de nombreux documents ont été téléchargés via les sites des administrations et des agences impliquées dans la protection des espaces naturels que nous étudions. Néanmoins, d'autres documents n'existant pas en version numérique mais seulement en version papier, en raison de leur ancienneté d'édition ou de leur statut de « documents de travail » par exemple, ont aussi pu être récoltés lors des différentes missions de terrain.

[7] Ces documents sont assimilables aux PLU (Plans locaux d'urbanisme) ou aux SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) en France.

et intègre peu les projets de développement de Vantaa et d'Espoo, principales autres communes de l'agglomération. Quant aux espaces protégés urbains, dans les deux cas ils n'apparaissent pas directement. Par contre, on distingue très bien, en vert, les corridors écologiques. Dans la capitale finlandaise, choix a été fait d'utiliser une couleur spécifique (vert foncé) pour identifier les espaces récréatifs de l'archipel où la saisonnalité des loisirs nautiques est très marquée. Ce bref exemple illustre l'intérêt et l'apport de l'analyse des documents d'urbanisme. Il convient ensuite, à partir d'observations et d'entretiens, d'évaluer à quoi correspondent ces différents zonages dans la réalité et s'ils sont corrélés à des différentiels de pratiques. En l'occurrence, les spécificités de pratiques récréatives liées à la présence maritime à Helsinki ne semblent pas toujours évidentes. Nous pouvons nous demander par exemple pourquoi certaines îles apparaissent en vert foncé et pas d'autres.

Le recours aux systèmes d'information géographique en ligne de chacune des administrations impliquées dans la planification urbaine et/ou dans la gestion des espaces protégés permet également d'appréhender la manière dont ils sont intégrés à l'ensemble de la structure verte de la ville et, donc, plus largement à l'ensemble de l'espace urbain[8]. À titre d'exemple, les réserves naturelles ne sont plus mentionnées dans le nouveau plan d'urbanisme d'Helsinki (figure 1.2.), alors qu'elles l'étaient dans le plan précédent de 2002. Ce constat demande à être étudié de près pour comprendre ce qui a motivé un tel choix.

Dans la mesure du possible, et en fonction de l'accès aux données, nous produirons aussi des cartes par systèmes d'information géographique (SIG) pour présenter et surtout analyser nos espaces d'étude, à l'image de ce que nous avions réalisé pour Göteborg lors de notre mémoire de master 1. Ce traitement spatialisé de différentes données permet d'explorer utilement certaines hypothèses.

[8] Ces services sont par exemple celui de *Naturvårdsverket* (l'Agence de protection environnementale - http://skyddadnatur.naturvardsverket.se/) et de la Ville de Stockholm (http://dataportalen.stockholm.se) en Suède , celui de la Ville d'Helsinki (http://kartta.hel.fi/) en Finlande, du Ministère de l'environnement au Danemark (http://arealinformation.miljoeportal.dk/distribution/) ou en Norvège (http://karteksport.miljodirektoratet.no).

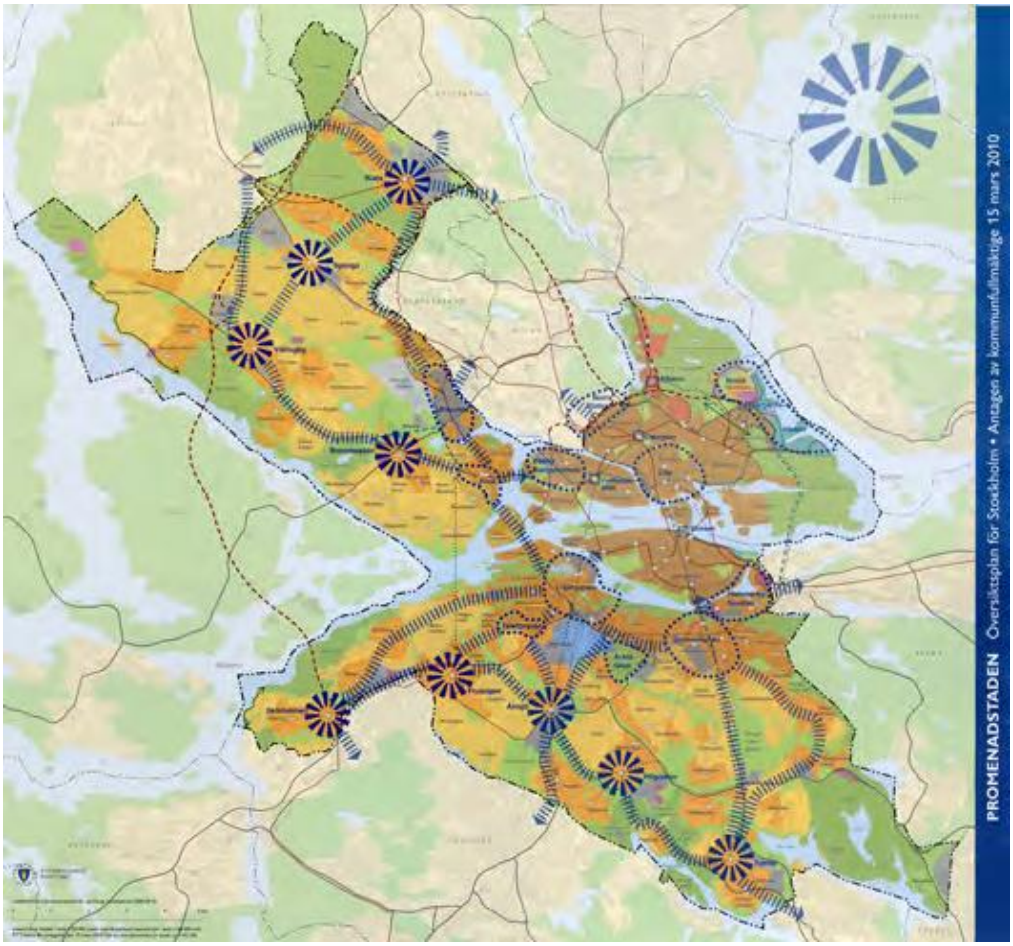

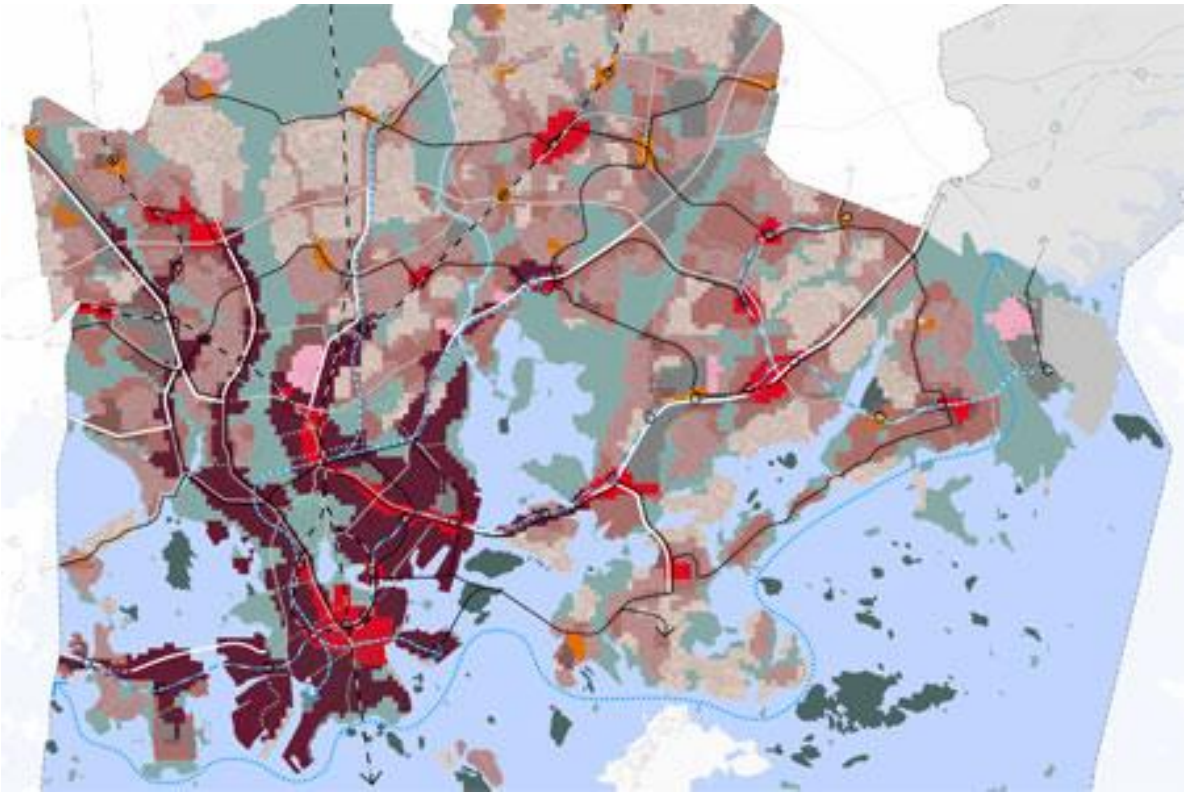

Figure 1.2 : Mise en regard de deux plans d'urbanisme, respectivement pour Stockholm (en haut) et Helsinki (en bas). Sources : Ville de Stockholm, 2010 et Ville d'Helsinki, 2015

Jusqu'ici le dispositif méthodologique envisagé ne présente pas de surprises particulières, il relève simplement d'un choix parmi des méthodes qui existent en sciences sociales et en particulier en géographie. La méthode du *time-lapse* qui est présentée par la suite est plus originale ; un caractère novateur qui ne doit pas pour autant la rendre substituable aux autres méthodes mentionnées.

2.4. L'outil vidéo et le *time-lapse* comme démarche expérimentale pour capter l'urbanité

Avant toute chose, nous affirmons de nouveau que la technique du *time-lapse* dont il sera question ici n'est qu'un outil vidéo complémentaire aux autres méthodes évoquées précédemment. Il s'ajoute et complète simplement la méthodologie ; s'il admet une place particulière au sein de celle-ci, c'est alors celle de la modestie.

2.4.1. Utiliser l'accélération vidéo pour observer les pratiques et les rythmes de l'espace urbain

Le *time-lapse* est, *a priori*, un film accéléré. Si le résultat est bien celui-ci, la manière de construire un *time-lapse* est en fait quelque peu différente. Plus précisément, il s'agit d'une technique cinématographique qui consiste à créer l'illusion d'un mouvement accéléré à partir d'un ralentissement de la fréquence d'enregistrement des images constituant un film.

Cette forme de production, qui s'est développée avec la diffusion des outils numériques, repose en fait sur un principe aussi ancien que celui du Cinématographe des frères Lumières inventé à la fin du XIXe siècle. Cet appareil, qui étymologiquement signifie « *écrire le mouvement* » et qui marque l'invention du cinéma, consiste à la fois à enregistrer des images sur une pellicule à une cadence régulière, et à diffuser ces mêmes images, au même rythme, afin de recréer l'illusion du mouvement, le film. La cadence d'enregistrement et de projection du cinéma traditionnel s'est stabilisée à 24 images par seconde ; aujourd'hui, elle peut être un peu plus élevée pour les projections numériques et elle était souvent moindre au début de l'aventure cinématographique.

Sans trop entrer dans des détails techniques (balayage, entrelacement, haute cadence) et physiologiques (persistance rétinienne, sensation de mouvement due à l'effet *phi*), nous savons que le cinéma repose donc sur une illusion de mouvement recréée à partir d'images fixes.

En ce sens, le *time-lapse* relève parfaitement des principes et des techniques du cinéma. La différence est que la cadence d'enregistrement et celle de projection diffèrent, et en jouant sur cet écart on peut plus ou moins accélérer l'illusion du mouvement. Ainsi, l'accélération du *time-lapse*

dépend de l'intervalle entre les prises de vue : plus cet intervalle sera long, plus l'accélération sera élevée et plus l'impression de rapidité sera forte. Par exemple, en prenant une image par seconde et en projetant à une fréquence de 24 images par seconde, on accélère de 24 fois la réalité observée. Le tableau 1.1. ci-dessous synthétise les accélérations en fonction des intervalles de temps définis.

Correspondance intervalles / accélération en fonction de la fréquence de projection				
Intervalle entre deux prises de vues	**Fréquence de projection (images/sec)**	**Accélération du *time-lapse***	**Durée de capture -> durée du time-lapse**	**Pour quelle réalité ? Conseils et usages majoritaires**
0,5s	24 /s 30 /s	X 12 X 15	1 min -> 5 sec 1 min -> 4 sec	Sujets rapides (trafic routier, piétons…)
1s		X 24 X 30	10 min -> 25 sec 10 min -> 20 sec	
2s		X 48 X 60	20 min -> 25 sec 20 min -> 20 sec	Sujets plus lents (foule…)
5s		X 120 X 150	60 min -> 30 sec 60 min -> 24 sec	
10s		X 240 X 300	60 min -> 15 sec 60 min -> 12 sec	Phénomènes assez rapides (nuages…)
30s		X 720 X 900	60 min -> 5 sec 60 min -> 4 sec	Phénomènes lents (étoiles…)

Tableau 1.1 : Créer un *time-lapse* pertinent : un choix d'intervalle de prises de vue en fonction de la réalité à saisir

Par conséquent, le *time-lapse* peut être considéré comme un produit vidéo au sens où il résulte d'une technique de restitution du mouvement par l'animation de l'image. Cependant, il ne s'agit pas d'un enregistrement vidéo classique qui est accéléré par la suite. Ce procédé pourrait être utilisé, mais il n'est ni pertinent d'un point de vue technique (non-respect du principe de l'illusion cinématographique, poids du fichier), ni judicieux pour obtenir une bonne qualité de cette illusion de mouvement (manque de fluidité).

Au-delà de l'effet vidéo intéressant voire intrigant du *time-lapse*, dont la profusion de vidéos de ce genre sur internet est révélatrice, nous proposons d'en faire également un instrument

scientifique qui permet de capter les pratiques sociales, de saisir l'ambiance et les rythmes d'un lieu, de rendre compte des caractéristiques d'un espace.

Ainsi, cet outil serait une aide précieuse pour l'observateur d'un lieu ou d'un espace puisqu'il permettrait de voir ce qui s'y déroule sur un laps de temps plus long par rapport au temps de l'observateur. En somme, **le *time-lapse* permet d'appréhender une réalité sociale à travers un rapport de proportionnalité temporelle**. Ce dernier qui se traduit par la vitesse d'accélération est donc au temps ce qu'est l'échelle cartographique à l'espace : un rapport d'accélération d'un côté, un rapport de réduction de l'autre.

Néanmoins, le *time-lapse* ne permet pas seulement et pas en premier lieu de capter le temps qui s'écoule, il offre d'abord une technique de captation des images d'une réalité spatiale, et il apparaît ainsi – au même titre que d'autres matériaux vidéo – comme un outil profondément géographique. D'ailleurs, la vidéo signifie en premier lieu « *voir* », et même « *je vois* ». Sans se substituer à l'observateur qu'est le géographe sur son terrain, le *time-lapse* lui offre un moyen de voir ce qu'il ne voit pas, ou mal, ou différemment.

Cependant, dans notre cas, il ne convient pas de faire de cet outil un moyen d'analyse quantitative des flux divers qui parcourent l'espace. L'objectif n'est pas de capter l'exhaustivité, mais de saisir des portions d'espace-temps sur lesquelles il sera ensuite possible de revenir pour mieux observer les pratiques, les rythmes, le comportement des individus dans un espace aménagé, les jeux de distances, l'articulation entre le mouvement et la station.

Par l'accélération vidéo, l'observation du réel est certes condensée sur un pas de temps plus court, mais elle est surtout transformée. Des éléments qui s'observent parfaitement à l'échelle temporelle 1:1 disparaissent avec l'accélération vidéo. À l'inverse, d'autres éléments difficilement perceptibles deviennent saisissables à l'échelle temporelle 12:1 ou 30:1. De nouveau, nous pouvons faire le parallèle entre l'échelle cartographique et l'échelle temporelle. Le rapport de réduction et les choix de représentation d'une carte simplifient nécessairement la complexité du réel, mais ils en révèlent aussi d'autres facettes. De la même manière, en faisant le choix du *time-lapse* comme outil méthodologique, nous estimons que certaines caractéristiques de l'espace des sociétés, et en particulier des espaces urbains, vont être mieux révélées et pourront être mieux appréhendées.

À l'heure de rédiger cette thèse, la méthode du *time-lapse* est toutefois encore en cours de développement, ce qui explique le caractère parfois inabouti et partiel du recours à ce procédé. Elle a par ailleurs été construite et mobilisée dans le cadre d'autres travaux conduits en parallèle, qui aboutiront ultérieurement et qui ne sauraient faire l'objet que d'évocations très partielles dans le cadre de cette thèse.

2.4.2. Une technique toujours en cours de développement

La réflexion sur l'usage du *time-lapse* en géographie a ainsi été approfondie dans le cadre du thème « *Trajectoires Politiques en Montagnes* » du laboratoire EDYTEM, en lien avec des programmes de recherche[9] qui visent à explorer la pertinence des notions de *place*, de *porte* et de *seuil* pour en faire des concepts utiles dans l'étude de l'espace des sociétés. En somme, nous cherchons à utiliser le *time-lapse* pour nourrir l'effort de conceptualisation.

Ainsi, des gares, certains sentiers de randonnée, l'entrée de centres commerciaux, des stations de sports d'hiver ou encore des espaces de festival comme la Coupe Icare[10] ont été autant de lieux d'expérimentation vidéo et d'acquisition de *time-lapses*. Ensuite, dans le cadre d'un partenariat scientifique avec le laboratoire LISTIC (*Laboratoire d'Informatique, Systèmes, Traitement de l'Information et de la Connaissance*), nous cherchons à traduire nos hypothèses géographiques en un langage informatique afin de mettre en place des protocoles de traitement de ces *time-lapses*. Cette collaboration avec des informaticiens spécialisés dans le traitement d'images vidéo devrait aboutir à plusieurs niveaux d'analyse de ces matériaux vidéo.

La gageure première est donc de traduire dans des algorithmes et des programmes informatiques des hypothèses et des concepts de sciences humaines et sociales. Ainsi, comment mesurer objectivement l'urbanité ? Comment identifier avec certitude des *portes* à partir de comportements individuels et d'interactions sociales captés par vidéo ? S'il est aujourd'hui impossible d'apporter des réponses précises et définitives à cet égard, les pistes méthodologiques, empiriques et théoriques tracées par de telles recherches adjacentes à ce travail de thèse contribuent indirectement à le nourrir.

Deux modes de traitement des images. Le premier consiste, à partir de l'identification des mouvements d'individus ou de groupe d'individus, à analyser les mobilités par leurs directions, leurs vitesses, leurs variations. Cette première méthode pourrait se traduire par un traitement quantitatif des flux, mais cela serait inadéquat au regard des problématiques envisagées ici. Toutefois, elle peut aussi être un moyen de visualiser plus sûrement les interactions sociales, les formes de rugosité et d'inflexion, les attracteurs et les déviateurs dans un lieu caractérisé par un agencement spatial de la réalité sociale. Finalement, l'enjeu est donc de dégager des schèmes spatiaux qui pourraient être des manifestations de l'urbanité, notamment au sein des espaces

[9] Les programmes PORTES et SEUIL en particulier.

[10] La *Coupe Icare* est un rassemblement autour du vol libre à destination du grand public et des professionnels. Une grande partie de son attraction repose sur les vols déguisés en parapente et deltaplane. Elle se tient chaque automne depuis 1974 à St Hilaire-du-Touvet, une commune de Chartreuse entre Grenoble, Chambéry et Albertville. Cet événement annuel rassemble aujourd'hui environ 100 000 visiteurs en un même lieu, le temps d'un week-end. Pour davantage d'informations, voir le site internet de la Coupe Icare : http://www.coupe-icare.org/

protégés. Une seconde méthode, dont la mise en œuvre est plus complexe techniquement et dont les résultats sont pour le moment plus incertains, consiste en un traitement informatique qualitatif par *deep learning*[11] pour reconnaître et modéliser la diversité des pratiques et des pratiquants. L'aboutissement de ce traitement des *time-lapses* permettrait là encore de rendre compte de l'urbanité et de son intensité au sein des espaces protégés.

Malgré tout, la formalisation de ces deux protocoles par les informaticiens du LISTIC est encore en cours et ils ne sont pour le moment pas suffisamment autonomisés et opérants pour être directement mobilisés dans ce travail de thèse. Par conséquent, le traitement que nous ferons des *time-lapses* réalisés dans les villes nordiques restera plus « artisanal » et plus modeste. Quelques premiers résultats obtenus dans cet esprit ont toutefois déjà été proposés (Bernier et *al.*, 2016).

C'est donc bien en conscience de nombreuses limites techniques et informatiques que le *time-lapse* sera mobilisé au sein de notre dispositif méthodologique. Néanmoins, nous supposons que les matériaux vidéo recueillis selon cette méthode pourront malgré tout éclairer d'autres types de matériaux et d'informations à propos de notre objet d'étude. Le caractère brut des *time-lapses* réalisés et le faible traitement que nous en proposons par rapport aux potentiels de cette méthode n'enlève en rien l'intérêt d'une réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de recherche. **La plus-value de ce matériau original et peu éprouvé en tant que tel nous semble donc assez forte dans une perspective géographique**[12].

Effectivement, en dépit du caractère inachevé du traitement informatique des *time-lapses*, l'engagement d'une réflexion sur cette méthode est en soi utile, ne serait-ce que pour s'intéresser à la temporalité et aux rythmes des pratiques des espaces protégés urbains. Plus généralement, l'enjeu est de présenter et de poursuivre les réflexions sur l'opportunité d'utiliser la vidéo en sciences sociales, et en particulier en géographie (Browaeys, 1999 ; Hallair, 2007 ; Ernwein, 2014). Le *time-lapse* n'est donc ni un simple *medium* ou support illustratif de la réflexion, ni un simple matériau de recherche, mais véritablement une méthode d'investigation qui soulève des enjeux pluriels et dignes d'intérêts géographiques.

Pour le *time-lapse* comme pour les autres méthodes précédemment présentées, leur plus-value et leur potentiel sont grandement renforcés par leur articulation au sein d'une méthodologie d'ensemble cohérente et en accord avec la démarche globale de recherche.

---

[11] Le *deep learning* consiste en un « *ensemble de méthodes d'apprentissage automatique tentant de modéliser avec un haut niveau d'abstraction des données […]. Ces techniques ont permis des progrès importants et rapides dans les domaines de l'analyse du signal sonore ou visuel […]* » (Wikipédia). Il fut récemment mis à l'épreuve des faits par la partie de jeu de go très médiatisée entre Lee Sedol et l'ordinateur *AlphaGo* conçu par *Google*, en mars 2016.

[12] Une sélection de *time-lapses* est disponible via ce lien : https://vimeo.com/user49522129/videos

2.5. Des méthodes, une méthodologie

Pour mener à bien notre projet de recherche, nous avons donc choisi de mobiliser différentes méthodes. Néanmoins, celles-ci s'articulent toutes au sein d'une même démarche méthodologique et c'est la cohérence de cet ensemble qui permet en fait d'envisager une pluralité de méthodes. La figure 1.3. schématise l'association de ces différentes méthodes, de ces divers outils et matériaux au sein d'une méthodologie globale en cohérence avec la démarche de recherche. Ce dispositif souhaite permettre de répondre aux différentes questions *Comment ?* qui se posent à propos de l'objet de recherche. Ce dernier est effectivement une réalité à capter, à comprendre et à interpréter : c'est un ensemble de faits et de processus dont l'analyse est initiée par la question *Pourquoi ?*. Quant aux résultats, ils sont présentés dans cette thèse qui est une production inédite, idéelle et théorique relevant de la question *Quoi ?*.

Le recueil et l'analyse des matériaux s'opère dans une démarche itérative, en associant volontairement les questionnements théoriques aux aspects empiriques et méthodologiques, en procédant tantôt par induction, tantôt par déduction. Ainsi, la construction d'un raisonnement conceptuel à partir de l'étude d'un objet géographique n'est pas contradictoire avec une expérience de terrain, au contraire.

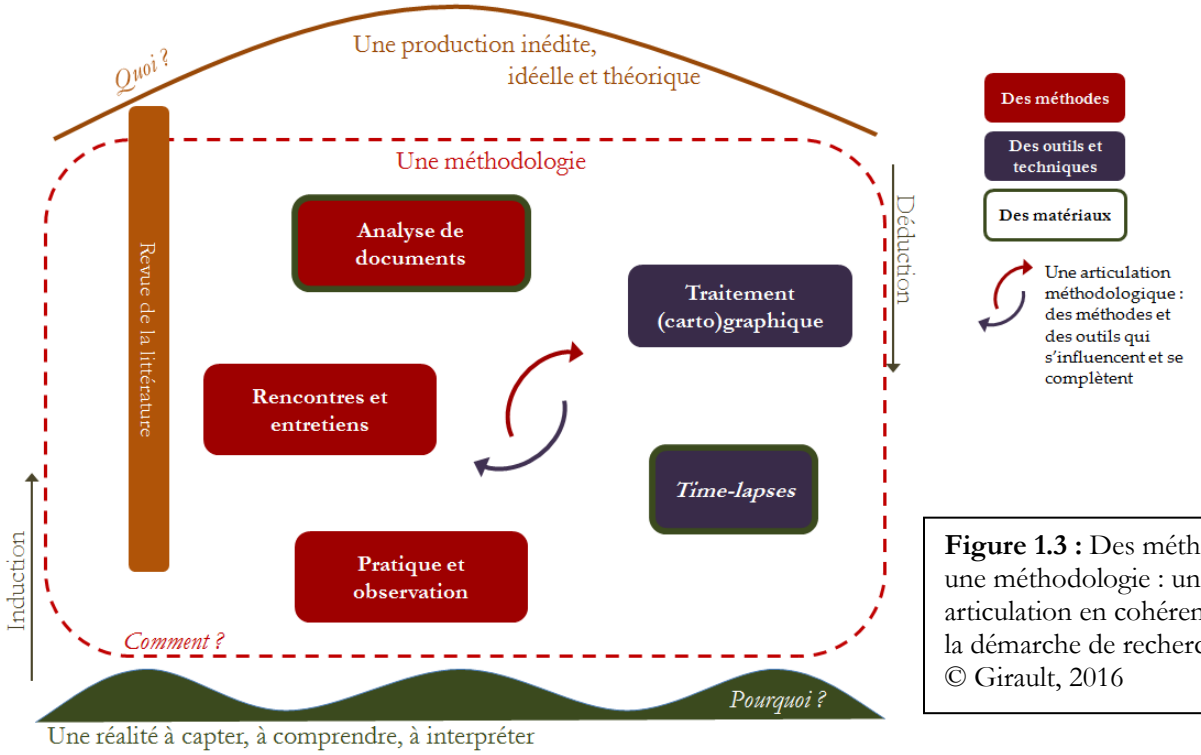

Figure 1.3 : Des méthodes, une méthodologie : une articulation en cohérence avec la démarche de recherche. © Girault, 2016

À l'image de Maurice Godelier qui dépasse l'antagonisme entre le matériel et l'idéel (1984), nous concevons notre travail de recherche comme un processus itératif, c'est-à-dire un va-et-vient permanent entre examen empirique, mise en œuvre méthodologique et réflexion théorique, l'une nourrissant l'autre et *vice versa*. En outre, il ne s'agit pas réellement d'une succession régulière entre certaines phases d'observation, de recueil de données, d'entretien et d'autres de réflexion, mais plutôt d'une imbrication continue entre plusieurs formes de travail géographique éminemment complémentaires.

Ce processus itératif est donc mis en œuvre au sein de l'ensemble méthodologique, et plus largement tout au long de la démarche de recherche. Dans le cadre d'un travail qui assume une certaine posture épistémologique à l'égard de la production scientifique et géographique en sciences humaines et sociales et qui a fait le choix d'un corpus méthodologique d'ordre qualitatif, la manière itérative d'articuler et de convoquer ce dernier fait aussi référence au principe de circularité développé par Edgar Morin (1986) et qui, comme évoqué préalablement, permet de faire émerger des idées nouvelles à partir d'un même matériau ou, au contraire, incite à convoquer d'autres outils et matériaux pour éclairer une même idée.

En ce sens, il est indispensable de permettre ces allers-retours entre les différentes modalités de production de connaissances par un rythme du travail de recherche. Plus concrètement, cela se traduit par l'établissement d'un calendrier prévisionnel des missions de terrain et des phases d'exploitation des données (annexe 1). La fragmentation de l'étude du terrain en plusieurs missions de durée variable est de plus particulièrement propice à ce mode d'avancement des recherches (annexe 2).

Dans un troisième et dernier temps de ce chapitre initial, nous proposons justement de revenir vers les hypothèses et questionnements qui ont été établis. À l'aune de la logique d'ensemble que nous suivons et des éclairages méthodologiques que nous venons d'effectuer, il s'agit de poursuivre le double cheminement théorique et empirique en précisant maintenant nos différentes idées en fonction de notre terrain, à savoir l'espace urbain des sociétés nordiques.

3. D'urbanité en naturalité, cheminement théorique et empirique au cœur de l'espace des sociétés nordiques

En complément du premier temps de ce chapitre, l'objectif est maintenant de montrer, dans le cadre des métropoles nordiques qui constituent le terrain d'étude, pourquoi et comment les politiques spatialisées de protection peuvent être étudiées. Cet exercice d'ajustement des hypothèses implique d'abord de revenir sur l'essence de l'*espace protégé urbain* en le considérant à partir de l'urbanité nordique. Nous proposerons ensuite d'envisager les politiques de protection comme des leviers d'aménagement, c'est-à-dire comme des dispositifs qui influencent plus généralement, volontairement ou non, l'urbanisme et les dynamiques d'urbanisation des villes nordiques. Dans ce contexte, nous soumettrons ensuite l'hypothèse de l'*espace à ménager* comme proposition de lecture et d'interprétation des politiques de protection. Tous ces questionnements suggèrent finalement d'envisager les liens entre l'urbanité et la naturalité au prisme d'une conceptualisation de leur imbrication.

3.1. Construire l'essence de l'espace protégé urbain à partir d'exemples nordiques

Cette sous-partie entend à la fois justifier les raisons du choix des métropoles nordiques dans l'étude des politiques de protection et, par suite, ce que cela implique quant à la définition et à la caractérisation de l'*espace protégé urbain* à l'aune d'un tel terrain d'étude. Ce dernier ne sera pas considéré pour autant dans le détail, ce qui est dévolu au chapitre 3. Il s'agit simplement de prendre en compte dans la formulation des hypothèses un certain nombre de traits communs de la nordicité. Un des objectifs est d'éviter que toute aspiration nomothétique ne se fasse à partir d'une réalité somme toute assez spécifique.

Alors que les conséquences de l'urbanisation sur les politiques de protection et, en retour, les effets de l'instauration d'espaces protégés dans et sur l'espace urbain ont été analysés essentiellement dans certaines métropoles du Sud, ces relations l'ont peu été dans les métropoles du Nord. Par exemple, plusieurs travaux ont été conduits à Rio de Janeiro (Brésil), à Mumbay (Inde), au Cap (Afrique du Sud) ou encore à Nairobi (Kenya), en particulier dans le cadre du programme UNPEC (*Urban National Parks in Emerging Countries* ; Lézy, Bruno, dir., 2012). En revanche, les études sur des villes du Nord sont moins nombreuses, et elles sont encore beaucoup plus rares à propos des villes nordiques. Ce constat d'une absence relative de travaux en géographie française croisant la thématique de la protection, celle de l'urbain et un terrain nordique pourrait en soi justifier ce travail de recherche. Mais d'autres arguments existent. En effet, l'objectif est bien de s'intéresser à des contextes métropolitains d'Europe du Nord où les

problématiques diffèrent fortement de celles d'autres métropoles, qu'elles soient françaises, européennes et *a fortiori* mondiales.

Par conséquent, il s'agit d'investir des terrains nord-européens pour appréhender les formes et les modalités de protection au sein de sociétés nordiques fortement urbanisées, au niveau de vie moyen élevé et aux inégalités moindres (Schraad-Tischler, Kroll, 2014 ; *Eurostat*, 2015 ; Keeley, 2015). Les densités urbaines, comparativement plus faibles dans les métropoles nordiques que dans d'autres villes européennes et mondiales, ne sauraient en effet expliquer les choix politiques de mise en œuvre de mesures de protection et l'existence d'espaces protégés urbains relativement nombreux et variés. C'est du moins une des hypothèses que nous formulons.

Une autre est de considérer qu'en raison de plusieurs dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles propres aux sociétés nordiques, il serait possible d'envisager un renversement d'une logique protectrice en ne considérant plus l'urbanisation comme un contexte entravant les logiques de protection. Ainsi, contrairement à une idée reçue qui voudrait que l'urbanisation représente une menace pour les espaces naturels, la ville pourrait être perçue comme un élément qui renforce la protection. Et, inversement, la protection pourrait être envisagée comme un facteur de métropolisation, c'est-à-dire que certains espaces protégés urbains seraient considérés comme des éléments et des fonctions urbaines suffisamment rares et attractives pour affirmer le caractère métropolitain d'une ville. Alors que les systèmes politiques et sociaux nordiques sont souvent mis en avant pour leur caractère exemplaire (faibles inégalités, démocratie participative efficiente, modes de gouvernance, modèle de durabilité urbaine, etc.), cette idée conduit à se demander **dans quelle mesure ils proposent des modèles de protection**.

À ce titre et en dépit du contexte nordique où le consensus primerait, les conflits d'usages et d'aménagement qui gravitent souvent autour des espaces protégés (Laslaz et *al.*, dir., 2014) ne sont pas ici absents. Cette hypothèse corroborée dans le cas de Göteborg (Girault, 2010) est donc élargie aux autres villes nordiques du panel d'étude. Sans qu'elle soit l'entrée première et principale dans l'objet de recherche, l'analyse de la conflictualité en éclairera néanmoins utilement plusieurs facettes.

Une de ces facettes est la logique d'aménagement urbain dans laquelle les politiques de protection sont intriquées et qui tendrait à faire de l'espace protégé urbain un outil d'urbanisme dépassant ses finalités initiales.

3.2. La protection de la nature, un levier d'aménagement dans le cadre des politiques (de durabilité) urbaines

Dans un contexte d'urbanisation assez tardive et de densités de peuplement relativement faibles, les villes nordiques semblent plus enclines à préserver de vastes espaces naturels en leur sein. Mais une telle conclusion serait hâtive ou pour le moins incomplète. En effet, ces caractéristiques démographiques et historiques ne sauraient expliquer que partiellement la protection règlementaire de nombreux espaces naturels. Comme ailleurs, les espaces protégés doivent ici d'abord être considérés comme le résultat de choix politiques.

Ils s'inscrivent ainsi dans une politique d'aménagement, pensée par des acteurs ayant des compétences territoriales dans différents domaines et à différentes échelles. En ce sens, les espaces protégés urbains seraient bien des espaces urbains à part entière et non des espaces de naturalité exclus des logiques globales d'urbanisation et d'aménagement de la ville. Cet aspect en ferait donc des espaces qui sont en de nombreux points très différents des espaces protégés des métropoles du Sud, malgré leur regroupement au sein des grandes catégories de l'UICN à l'échelle internationale. Par exemple, alors que dans le parc national de Sanjay Gandhi (Mumbai, Inde) ce sont les logiques séparatives qui prédominent (Zérah, 2007 ; Zérah, Landy, 2013), dans la presque totalité des parcs nationaux urbains et périurbains de Stockholm et d'Helsinki (respectivement Tyresta pour la capitale suédoise, Nuuksio et Sipoonkorpi pour la capitale finlandaise) c'est l'intégration fonctionnelle et spatiale qui prévaut, en particulier à travers les pratiques récréatives. Pourtant, ces parcs nationaux relèvent de la même catégorie II de l'UICN.

Le levier d'aménagement qu'offrent les politiques de protection est donc bien à appréhender dans une perspective intégrative. Ainsi, la dialectique protection / récréation permettrait de comprendre les choix politiques entraînant la mise en œuvre des espaces protégés urbains. L'intégration de ces espaces protégés à l'ensemble de l'espace urbain semble effectivement réelle pour nombre d'entre eux, notamment à travers leurs usages récréatifs, leurs modes de gestion et d'aménagement, et les aménités urbaines qu'ils représentent. En ce sens, leur protection peut être perçue comme une manière de gérer le foncier urbain en mettant certaines zones à l'écart de tout projet d'aménagement. Plus rarement, d'autres espaces protégés urbains semblent faire l'objet d'approches protectionnistes plus strictes et renvoient presque à un paradigme environnemental radical (Depraz, 2008), où toute dimension récréative serait quasiment absente. Cependant, derrière ces objectifs affichés et ces catégorisations reconnues institutionnellement, des écarts en termes de pratiques sociales et de pratiques d'aménagement ne sont pas à exclure. Au contraire.

Par ailleurs, pour appréhender les modalités et les formes d'une telle intégration spatiale, il est essentiel d'interroger les jeux d'acteurs (Union européenne, États, comtés, municipalités, agglomération, citoyens, associations, conseils de quartiers ou équivalents, entreprises, etc.) qui se font dans la mise en œuvre des politiques publiques. À l'image de la diversité d'acteurs impliqués dans le processus de protection, et plus largement dans les politiques d'urbanisme, les initiatives, les mesures et les formes de protection connaissent une grande diversité.

Derrière une telle pluralité d'espaces protégés urbains en Europe du Nord, ce sont bien leurs finalités sociales et politiques primant sur leur dimension environnementale qui seront envisagées comme un trait commun aux politiques de protection. Cette hypothèse majeure permet de proposer un socle de comparabilité entre les différents espaces protégés des différentes métropoles nordiques. À partir de ce pivot réflexif et cette caractéristique sous-jacente, un essai de typologie transversale des espaces protégés urbains pourra être suggéré (chapitre 7).

Au-delà, considérer l'espace protégé urbain comme un outil d'urbanisme et un levier d'aménagement implique de questionner les finalités de la protection vis-à-vis de dynamiques d'urbanisation variées (croissance urbaine, périurbanisation, densification, multipolarisation des aires urbaines…). Ainsi, l'espace protégé pourrait apparaître comme un espace arbitré à des fins d'orientation des politiques publiques et en réponse à des attentes sociales plus ou moins bien évaluées au préalable. Aussi, il faudra également se demander si, en tant que composantes de l'espace urbain, les espaces protégés contribuent à réguler de manière efficace et/ou insidieuse les politiques d'urbanisme. Cela conduit par exemple à se pencher sur les temporalités de leur création à l'aune des dynamiques d'urbanisation. Autrement dit, en quoi l'espace protégé urbain peut-il être un vecteur de territorialisation métropolitaine ?

Enfin, il semble falloir replacer ces choix de protection dans des stratégies d'aménagement plus vastes qui répondent à des politiques de durabilité urbaine. Néanmoins, certains espaces protégés ayant une grande ancienneté sont bien antérieurs au tournant urbanistique de la durabilité (Emelianoff, 2007), même s'ils sont aujourd'hui intégrés à ce nouveau paradigme. De plus, **si une réflexion rapide sur les notions de durabilité et de protection conduit à les envisager de concert comme des principes allant dans le même sens, rien n'est moins sûr en considérant l'articulation entre ces deux logiques d'aménagement de l'espace de manière fine et approfondie**. En effet, dans certains cas les mesures de protection pourraient favoriser la densification urbaine, mais dans d'autres elles pourraient aussi renforcer le desserrement urbain par des formes de report d'urbanisation en dehors d'espaces protégés présentant des aménités attrayantes pour nombre d'habitants. Pour

autant la durabilité ne se réduit pas à la densification urbaine et elle comporte des logiques que les politiques de protection peuvent renforcer. En somme, considérer l'ambivalence du rapport entre durabilité et protection plutôt que leur concordance systématique est une autre des hypothèses explorées dans ce travail.

3.3. L'espace protégé urbain, un espace à ménager par et pour les citadins

En considérant que l'espace protégé urbain est l'expression d'une politique de gestion de l'espace urbain, il est alors possible de mobiliser plus précisément l'idée du *ménagement de l'espace*. À la fois clé de lecture et proposition théorique, cette dernière paraît relativement pertinente au regard des terrains d'étude nordiques où la dimension volontaire, voire volontariste, des politiques d'aménagement protecteur s'efface parfois au profit d'un caractère plus pragmatique de certaines mesures, qui seraient donc à attendre au sens d'un ménagement des espaces naturels urbains.

L'intentionnalité sous-jacente à l'aménagement se combinerait alors avec une volonté de préservation entendue comme une forme de ménagement de l'espace. L'espace protégé renverrait donc **à la fois de l'espace *aménagé* et de l'espace *à ménager***. En effet, la notion d'*espace à ménager* permet de compléter avantageusement l'étude des politiques spatialisées de protection en mobilisant la dialectique aménagement/ménagement de l'espace (Laslaz, 2016). En reprenant ce glissement de l'*aménagement* vers le *ménagement* de l'espace déjà opéré par certains chercheurs à propos de la gestion des littoraux (Goeldner-Gianella, 2012) ou des cours d'eau (Rode, 2010) par exemple, l'étude des espaces protégés urbains relèverait alors d'un entre-deux analytique. Plus précisément, nous supposons qu'étudier un tel glissement de l'*aménagement* au *ménagement* de l'espace ne signifie pas seulement se pencher sur des considérations sémantiques et théoriques, mais qu'une telle réflexion éclaire utilement **la distinction pratique, signifiante et opératoire entre *espace protégé urbain* et *espace vert urbain***.

Les deux approches ne sont effectivement pas antithétiques et elles se nourriraient volontiers l'une l'autre. D'un côté, il s'agit d'une approche critique de la protection comme aménagement, c'est-à-dire entendue comme une « *action volontaire d'un groupe social pour organiser, voire transformer l'espace dans le but de générer des effets positifs sur la société* » (Santamaria, 2004) et « *un ensemble d'actions qui concernent à la fois la création d'équipements, l'organisation institutionnelle d'un espace […] et la protection des patrimoines culturel et naturel* » (*ibid.*). Le caractère urbain transparaîtrait alors en partie dans les choix et dans l'intentionnalité de l'aménagement ; l'espace protégé urbain relèverait alors véritablement d'une « *science de la conception des espaces* » (Lussault et Thibault, 2013, p. 76). De l'autre côté, **l'espace protégé urbain serait l'expression spatiale d'un ménagement, c'est-à-**

dire d'une manière d'agir avec une certaine réserve et distance, en cherchant d'abord à éviter les contreparties non anticipées, les effets secondaires de toute forme d'aménagement. Il fait alors pleinement écho à l'éthique et aux spatialités du *care* dont les travaux de C. Tollis (2013) proposent des développements stimulants.

En outre, considérer les politiques de protection au prisme d'un ménagement de l'espace semble intéressant en raison de l'étymologie de « ménager » qui renvoie directement à l'habiter, un concept fort en géographie. L'espace protégé urbain résulterait ainsi d'une forme d'habiter, soit d'une manière d'être sur Terre et au Monde (Lazzarotti, 2006). Plus précisément, l'espace protégé urbain renverrait à un *faire avec l'espace* (Stock, 2015) relativement singulier. Finalement, considérer les politiques de protection à l'aune du ménagement spatial permet de dépasser l'idée de maîtrise voire de contrôle spatial sous-jacent à l'aménagement. Cela permet aussi de compléter avec intérêt les réflexions sur la contractualisation spatiale qui seront menées dans ce travail, en envisageant l'espace protégé urbain comme un espace contractuel.

3.4. La *naturbanité*, quelle pertinence d'une imbrication conceptuelle ?

Au-delà des observations et des analyses menées spécifiquement à partir des terrains d'étude, ce travail cherche résolument à développer une réflexion plus fondamentale sur quelques notions, et en particulier sur les concepts de naturalité et d'urbanité. En se demandant si la nature apparaît comme un élément constitutif des villes nordiques, il serait alors possible de s'interroger plus largement sur le caractère indissociable de la naturalité et de l'urbanité en Europe du Nord. Une hybridité et une imbrication conceptuelle qu'il serait possible de nommer « naturbanité ». En dépit de quelques réserves quant à l'esthétique du néologisme, la pertinence théorique de l'idée de *naturbanité* semble constituer une hypothèse intéressante à avancer et à discuter. À l'instar d'autres questionnements proposés dans ce chapitre, il s'agit pour le moment de poser simplement quelques jalons à propos d'une idée originale qui transparaît dans cette notion nouvelle et dont l'approfondissement théorique et empirique pourrait, peut-être, la constituer en concept. À partir de l'hypothèse que nous développons ici, un travail de conceptualisation est ainsi envisagé et il sera en particulier présenté dans le chapitre 6.

Convoquer l'idée de *naturbanité*, c'est donc nécessairement réfléchir de manière dialogique avec les notions d'urbanité et de naturalité, c'est produire un effort de conceptualisation qui n'est pas philosophique mais géographique et donc en lien direct et constant avec la réalité observée. Les photographies de la composition 1.1 ci-après suggèrent la validité en pratique d'une telle imbrication conceptuelle.

Composition photographique 1.1 : La *naturbanité* sur le terrain : centre géométrique de la commune d'Oslo, au cœur de la forêt *Oslomarka* et en lisière de la réserve naturelle de Maridalen. © Girault, février et août 2016

Pour les géographes, l'urbanité est un concept opératoire pour penser le passage de la ville à l'urbain (**Paquot et *al.*, dir., 2000**) ; elle pourrait s'avérer plus ou moins forte notamment selon des critères de densité, de compacité, d'accessibilité, de polarité, de mixité socio-culturelle, de types de mobilité. Néanmoins, ces penseurs de l'urbain font aussi de la présence d'espaces publics et du respect de l'environnement naturel des facteurs produisant de l'urbanité. En somme, l'urbanité reflèterait des choix de société et serait aujourd'hui un moyen de penser l'ensemble de la société et de l'espace mondial à travers un gradient d'urbanité (Lévy, 2013e). Si une telle perception est parfois critiquée (Ripoll, Rivière, 2007 ; Rieutort, 2012), elle n'en demeure pas moins stimulante pour s'intéresser aux sociétés très fortement urbanisées d'Europe du Nord. Malgré une définition de la ville qui peut parfois surprendre si on se restreint aux seuils démographiques les plus communs (par exemple on parle de ville à partir de 200 habitants agglomérés en Suède), l'urbanité est un concept tout à fait pertinent à propos des sociétés nordiques si on accepte de l'entendre comme un rapport au Monde et pas simplement comme le

résultat d'un couplage entre densité et diversité. Cette contradiction apparente n'en serait donc pas une et, au contraire, elle inciterait d'autant plus à prendre au sérieux les rapports entre l'urbanité et la naturalité.

En revanche, les auteurs du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ne définissent pas la *naturalité*. Si M. Lussault pose que la *nature*[13] est « *le monde bio-physique, pour autant qu'il concerne la société* » et explique qu'elle est une « *construction sociale […] intégrée […] dans le moindre objet de société et donc dans le moindre espace* » (Lussault, 2013a), il ne suggère pas que la naturalité soit le caractère proprement naturel d'un espace. Pourtant la nature a bel et bien sa place dans les milieux géographiques (Arnould, Glon, dir., 2005) et, en particulier, « *les échelons dans la naturalité sont pour le géographe une source de réflexions et d'investigations* » (Simon, 2005, p. 265). La conceptualisation de l'urbain n'a donc pas un temps d'avance sur celle de la nature et les géographes s'intéressent toujours à la seconde même si le Monde est aujourd'hui totalement anthropisé. Par la *naturbanité*, nous ne souhaitons donc pas mettre en miroir la naturalité et l'urbanité, mais nous cherchons à dire leur profonde imbrication. En outre, cette réflexion s'inscrit dans un contexte épistémologique où le passage de la nature à l'environnement s'est opéré, notamment par le biais des politiques de protection (Cadoret, 1985), à l'image de celui de la ville à l'urbain. Malgré cela, il semble que la confusion sémantique demeure plus forte entre nature et environnement (Lévy B., 1999) qu'entre ville et urbain. Acceptons surtout que la notion d'urbain n'ait pas effacé celle de ville, de même que l'environnement n'ait pas rendu caduque l'idée de nature.

Dans une lecture dichotomique et dualiste, la présence d'un seul élément d'urbanité permettrait de caractériser un espace urbain ; par contre pour parler d'espace naturel il ne suffirait pas d'observer la présence d'un critère de naturalité dans cet espace, mais bien de ne pas avoir d'éléments d'urbanité. Il y aurait alors une forme d'incompatibilité spatiale entre ces deux idées. C'est bien la thèse que nous réfutons fermement en proposant et en mobilisant l'idée de *naturbanité*. La première étape de cette reconsidération est de concevoir une sorte de gradient urbanité-naturalité. Celui-ci ne serait pas équilibré mais dessiné de manière dissymétrique, en puissance pour l'urbanité, mais en creux pour la naturalité. En somme, l'urbanité se composerait de conditions suffisantes alors que la naturalité ne serait constituée que de conditions nécessaires. Tout espace où se manifeste de l'urbanité serait un espace urbain, en revanche toute manifestation de naturalité à travers des éléments biophysiques ne permet pas de définir un espace naturel. Ainsi, il n'y aurait pas d'incongruité à envisager des espaces naturels urbains ; cette hypothèse semble particulièrement bien se vérifier dans les métropoles nordiques.

[13] Ce terme doit être approché avec précaution, il fera l'objet d'une réflexion plus avancée dans le chapitre 2 de la thèse. Néanmoins, nous choisissons de ne pas le mentionner systématiquement avec des guillemets.

Conclusion du Chapitre 1

« *Le réel n'est jamais "ce que l'on pourrait croire" mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser.* »
Gaston Bachelard, 1938, *La Formation de l'esprit scientifique*, p. 13

« *Ce qui importe est de confronter deux approches, celle d'une objectivation de la naturalité des lieux urbains, celle de la subjectivité des cultures de la nature de chaque citadin.* »
Nicole Mathieu, 2000, *Repenser la nature dans la ville, un enjeu pour la géographie*, p. 80

La réflexion conceptuelle qui est au cœur de cette thèse aspire à éclairer la production de la ville et des formes urbaines, les logiques d'urbanisation et les fondements de l'urbanité. Le pari scientifique et méthodologique de ces recherches est d'appréhender l'espace urbain par le prisme des espaces protégés urbains. Il est plus amplement de parcourir l'urbanité des métropoles nordiques par leur naturalité. **L'enjeu théorique repose ainsi en partie sur une double volonté : celle de revisiter la dialectique ville/nature et par-delà le couple urbanité/naturalité, et celle de distinguer les espaces protégés urbains des espaces verts urbains**. Une telle démarche confère sans doute une certaine originalité à ce travail, mais surtout elle aspire à envisager autrement l'urbanité. Il est ainsi proposé d'appréhender ce concept majeur en géographie par un autre concept, moins étudié et mobilisé par les géographes, celui de naturalité. Elle aspire également à entrer différemment dans l'étude géographique des politiques de protection, en les considérant directement à l'aune de la métropolisation.

L'objectif n'est donc ni une approche exhaustive de tous les espaces protégés des villes nordiques, ni une simple comparaison entre cinq terrains d'étude. Il s'agit davantage d'essayer de comprendre comment sont produits et pratiqués l'espace urbain, l'espace protégé et, finalement, l'espace protégé urbain. Les ambitions d'un tel projet de recherche sont bien rassemblées par le titre de la thèse : « **Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville. La production des espaces naturels protégés à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande).** »

Ce premier chapitre a d'abord tenté de baliser le champ théorique dans lequel se situe ce travail, en accord avec le positionnement épistémologique proposé dans l'introduction générale. Par suite, il a également jalonné la dimension méthodologique en fonction d'objectifs de recherche qui, nous l'espérons, apparaissent de plus en plus distinctement. En effet, afin de saisir la complexité de la réalité urbaine dans laquelle s'inscrivent les politiques de protection au sein des métropoles nordiques, plusieurs hypothèses et questionnements ont été formulés. Ces derniers n'ont pas pour autant été posés de manière définitive, puisque c'est bien par des

ajustements et des inflexions permanentes au regard du terrain que nous avancerons dans la réflexion, et non par simples validations ou révocations d'hypothèses posées fermement en amont de la recherche.

Dorénavant il semble possible non seulement de mieux affirmer mais surtout de mieux justifier comment et pourquoi ces recherches se placent résolument dans le champ de la géographie, une géographie sociale et politique de l'environnement. Toutefois, elles ne s'y limiteront pas. Par des détours vers d'autres disciplines connexes, ce travail mobilisera des notions et des outils d'autres sciences humaines et sociales. En écho aux figures de l'introduction générale, la figure 1.4 ci-après propose de représenter schématiquement la démarche scientifique de cette thèse, une démarche géographique intégrée à une réflexion en sciences sociales. L'objectif peut se résumer assez simple : dans le cadre d'une réflexion globale sur un terrain (l'Europe du Nord), il s'agit d'étudier au mieux un objet (l'espace protégé urbain) et un couple conceptuel (urbanité / naturalité).

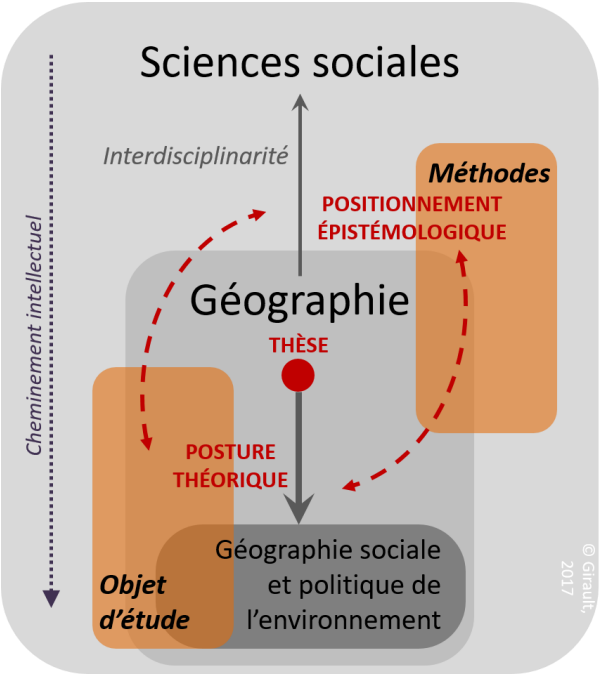

Figure 1.4 : De l'importance du positionnement épistémologique pour appréhender un objet géographique singulier. © Girault, 2015

À l'issue de ce premier chapitre qui a dévoilé la démarche, les hypothèses, les méthodes et les problématiques générales guidant ce travail, il est donc possible de proposer une revue de la littérature à la fois libre et problématisée. Ce sera l'objet du chapitre 2. Puis, une présentation plus détaillée du terrain d'étude pourra être envisagée, depuis l'Europe du Nord dans son ensemble jusqu'aux espaces protégés urbains spécialement sélectionnés dans le cadre de ce travail. Ce chapitre 3 permettra de clore la partie I de cette thèse consacrée à la construction du projet de recherche.

CHAPITRE 2
VERS UNE APPROCHE CRITIQUE DES ESPACES PROTÉGÉS URBAINS

OBJECTIFS

- **Porter un regard d'ensemble sur la littérature**. Alors que certaines références ont déjà été mobilisées dans le chapitre précédent pour bâtir les hypothèses, pour poser des questionnements et pour éclairer le raisonnement, leur utilisation plus approfondie et un regard plus complet sur la littérature disponible s'avèrent indispensables dans la construction du projet de recherche. En parcourant la richesse de la production scientifique pour en identifier les angles morts, l'objectif de ce chapitre réside bien dans la rédaction d'une revue de la littérature en fonction de l'objet de recherche. La gageure est toutefois de rendre compte de la diversité de la littérature, des débats et controverses qui s'y jouent par un propos clair et condensé en quelques pages. Les interprétations que nous proposons sont donc nécessairement des choix réalisés consciemment pour éviter toute trop longue exégèse ou digression.

- **Connaître, faire connaître et confronter des idées.** Cette revue de la littérature est une sélection, une synthèse et une confrontation des idées et informations recueillies dans le champ scientifique. Elle rend compte d'un corpus d'articles et d'ouvrages constitué progressivement en fonction du déploiement du projet de recherche. En filigrane, elle est donc aussi la poursuite d'une réflexion sur notre posture épistémologique et sur le processus de production d'un savoir en sciences sociales. Son caractère partiel, qui ne se veut pas pour autant partial, est à comprendre dans la progression d'un cheminement intellectuel. Ce dernier répond à la fois d'errances et de vagabondages littéraires plus ou moins fortuits (encadré 2.1.) et d'un travail objectivé et problématisé de recherches bibliographiques (tableau 2.1.)

- **Lire pour éclairer l'étude des espaces protégés urbains.** Malgré la vanité d'une quête d'exhaustivité, la finalité de ce chapitre est de donner sens aux diverses lectures qui nourrissent la réflexion d'ensemble et qui éclairent les contours de l'objet de recherche. Il s'agit par conséquent de dresser un état des lieux de la production scientifique sur les espaces protégés urbains en sciences humaines et sociales, tout en se positionnant clairement en géographie. Le balayage de la littérature sur les espaces protégés urbains dans le monde doit permettre d'aborder plus précisément les politiques nord-européennes de protection et d'identifier certaines de leurs particularités, notamment à partir de la littérature qui leur est dédiée.

- **Poursuivre la construction d'un projet de recherche.** Ce chapitre se situe aussi dans la continuité des pages précédentes quant à l'élaboration du cadre théorique général de cette thèse. Encore une fois, l'objectif est que la démarche de recherche soit la plus rigoureuse, la plus cohérente et la plus explicite possible. En particulier, il conviendra de différencier la littérature sur les espaces protégés de la littérature sur la nature en ville pour éviter par la suite tout égarement cognitif. Dans cette phase de construction du projet de recherche, c'est bien une approche critique des espaces protégés urbains à travers la littérature qui permet d'envisager l'objet et le sujet de recherche en suivant un fil directeur solide. S'il n'est pas nécessairement linéaire, l'enjeu est de le tisser de manière suffisamment claire et précise.

Photographie 2.1 : Lac de Delsjön, au sein de la réserve naturelle éponyme, à Göteborg.
© Girault, octobre 2009

Introduction du Chapitre 2

« *Le chemin le plus long est parfois le plus court, non seulement parce qu'il permet d'arriver plus sûrement mais aussi parce qu'on arrive en étant beaucoup plus riche d'expériences grâce à la variété des lieux visités.* »
Umberto Eco, 1985, *Lector in fabula : le rôle du lecteur*, p. 30.

Un des enjeux majeurs d'une revue de la littérature est de donner à la fois un aperçu assez complet de celle-ci sur une question de recherche donnée, tout en étant suffisamment sélective, organisée et critique pour construire un état de l'art problématisé autour d'un sujet. Il ne s'agit donc pas de présenter un simple état des lieux bibliographique sur une thématique mal bornée, mais bien d'aboutir à partir des jalons précédemment posés à une revue de la littérature critique autour de l'objet d'étude *espace protégé urbain* et à propos des imbrications conceptuelles entre *urbanité* et *naturalité*. Elle sera en partie orientée selon le terrain d'étude, même si la dimension nordique fera davantage l'objet d'exploration dans le chapitre 3.

« *Une recherche de littérature est réussie quand le sujet sur lequel on était parti plein d'enthousiasme apparaît totalement connu, défriché, d'une accablante banalité et qu'une dépression profonde s'empare du chercheur. C'est à partir de ce moment que l'on peut travailler à définir solidement sa question de recherche, c'est-à-dire positionner correctement l'originalité de sa démarche* » (Dumez, 2011, p. 17). L'objectif des lignes qui viennent est ainsi de partager notre dépression *post lectionem* pour mieux nous guérir dans les chapitres suivants par une convalescence analytique et réflexive.

Pour reconnaître *a priori* un espace protégé urbain, il conviendrait d'une part d'identifier des espaces protégés et d'autre part des contextes urbains dans lesquels ils se trouvent. Si la première étape semble aisée en raison du caractère borné et clairement défini dans l'étendue de l'espace protégé (Laslaz, 2015b), la seconde est beaucoup plus complexe en raison de la difficulté à saisir précisément et spatialement l'urbain (Choay, 1994). Si les hypothèses formulées dans le chapitre 1 l'ont été à partir d'observations et de lectures, ce chapitre propose d'expliciter ces liens.

Par exemple, qu'en est-il de l'existence de spécificités de création et de gestion des espaces protégés urbains relatives à une localisation intra-urbaine ? Ou plutôt, comment ce qui constitue une de nos principales hypothèses a déjà été envisagé par d'autres travaux et dans quel contexte ? Si constat est fait d'un déficit de recherches sur notre objet d'étude et selon notre angle d'approche – un déficit qui n'est pas seulement postulé mais bien confirmé au moment de rédiger ces lignes –, alors il semble justifiable d'engager ce travail. Un des objectifs majeurs de cette thèse sera donc d'expliciter les particularités des espaces protégés urbains au sens large, tout en ayant

conscience qu'en raison du contexte investi nos conclusions ne pourront être automatiquement transposées à d'autres situations. En affinant la réflexion à partir des lectures et d'observations de terrain, il est alors apparu que le caractère urbain des espaces protégés était davantage à chercher dans les fondements qui conduisent à la protection de certains espaces naturels, dans les modalités de gestion intégrées aux logiques urbaines et dans les pratiques sociales qui s'y déploient. À l'aune de la nordicité, l'enjeu des recherches est donc bien d'envisager la protection des espaces naturels comme une composante de l'urbanité.

L'encadré qui suit propose de s'arrêter, de manière quasi méthodologique, sur la construction de la revue de littérature. Il est une digression rédigée pour donner à comprendre l'expression d'errances bibliographiques et de vagabondages littéraires ; des expressions que nous assumons pleinement.

Encadré 2.1 : La construction progressive de la revue de littérature

Les expressions « errances bibliographiques » et « vagabondages littéraires » convoquées dans ce chapitre peuvent sembler étonnantes et peu adaptées à un travail scientifique devant faire preuve de rigueur dès la phase de recherche bibliographique. Néanmoins nous les assumons pour plusieurs raisons. D'abord ce travail n'a pas débuté au 1er octobre 2014, date officielle du début de la thèse, mais bien avant.

La réflexion menée sur ce thème de recherche depuis notre Master 1 et les ouvertures intellectuelles offertes par la préparation de l'agrégation de géographie ont permis le double mouvement de contraction (systole) et d'expansion (diastole) (Dumez, 2011) dans nos lectures. La première appréhension des espaces protégés urbains de Göteborg (Suède) nous a conduit à restreindre nos attentions bibliographiques, mais notre regard sur la discipline, et plus largement sur le champ des sciences humaines et sociales, s'est considérablement ouvert par la suite lors de la préparation de l'agrégation puis lors de nos années d'enseignement. Durant cette période, le projet de recherche a été mûri en concertation étroite avec Lionel Laslaz, sans toutefois chercher à établir formellement un état de l'art rigoureux. Ces errances bibliographiques ont directement ou indirectement nourri et influencé la revue de littérature de ce travail, entendue au sens strict d'état de la connaissance.

Alors que certains vagabondages littéraires relevaient clairement de la diastole, le mouvement de systole fut aussi opéré à l'occasion de publications ou de colloques. Ainsi la préparation de communications sur le droit d'accès à la nature ou les services écosystémiques, de même que la rédaction d'articles relatifs à l'exemplarité environnementale, à l'intégration métropolitaine, à la *naturbanité* ou encore à la notion de porte nous ont plus qu'incité à approfondir certains champs bibliographiques.

La figure 2.1. est une façon de traduire visuellement le processus de construction de la revue de la littérature, montrant le glissement progressif mais non linéaire vers des lectures de plus en plus spécifique à l'objet de recherche en fonction du positionnement épistémologique et de la délimitation du sujet tels qu'envisagés par ce projet.

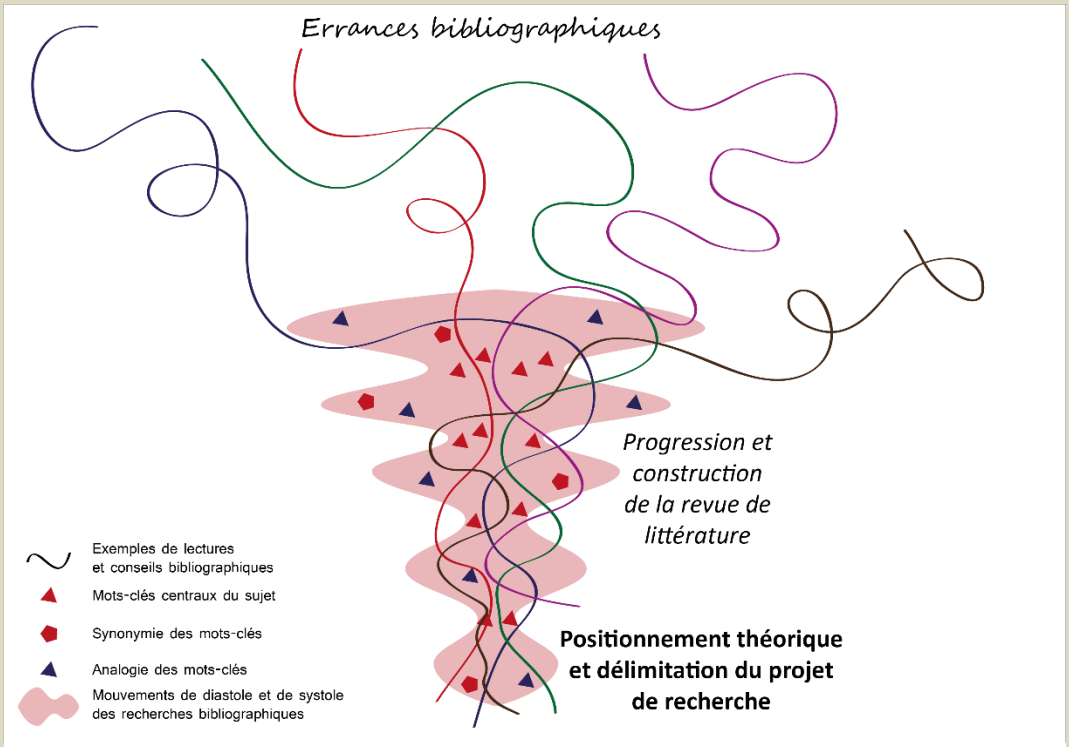

Figure 2.1 : La construction progressive de la revue de littérature par errances bibliographiques. © Girault, 2015 ; librement inspiré de Dumez, 2011

Toutefois, nous ne commencerons pas ce chapitre par l'évocation de certaines de nos errances bibliographiques, mais plutôt par un éclairage sur la partition que nous avons effectuée entre les travaux relatifs à la nature en ville au sens large et ceux consacrés précisément aux espaces protégés urbains. C'est le cœur de la réflexion, et l'essentiel du propos y sera logiquement dédié. En écho aux vertus initiatiques du nomadisme (Maffesoli, 1997 ; Chatwin, 2006), nos vagabondages littéraires seront mentionnés à la fin de ce chapitre, telle une manière d'expliciter les pensées qui ont influencé ce travail. Le fait de les concevoir sous cette forme ne doit pas pour autant laisser croire que la seule manière d'envisager la littérature scientifique fut par errance, voire par errement. Au contraire, la recherche bibliographique a surtout été menée de manière ordonnée, afin de favoriser les mouvements de contraction et de recentrage vers l'objet de recherche.

À ce titre, le tableau 2.1 qui suit peut être assimilé à une carte ayant guidé le cheminement littéraire et bibliographique. Il se compose d'abord d'un ensemble de mots-clés, dont ceux du

sujet évidemment, classés par notions, terrains d'étude, champ de recherche et compléments d'analyse. Chacun d'eux connaît ensuite trois formes de déclinaison qui traduisent des liens plus ou moins robustes et pertinents avec le terme de référence. Ainsi, l'exploration synonymique relève d'une unité forte des synonymes proposés avec le mot-clé et, selon les auteurs qui les mobilisent, leur caractère peut être en grande partie interchangeable. Il ne s'agit pas de confondre *espace protégé urbain* et *parc national urbain*, *protection* et *conservation*, mais l'objectif est d'explorer le mieux possible la littérature disponible en mobilisant tous les termes et toutes les expressions susceptibles de mener à des références utiles et probantes. À ce titre, l'exploration analogique est un élargissement du spectre lexicographique mobilisé. Il s'agit ici de rassembler des termes ayant une proximité de signification, un rapport de ressemblance, une correspondance partielle. Le champ lexical est enfin élargi une troisième fois par la catégorie « termes secondaires » dans laquelle sont mentionnés d'autres termes et expressions moins centrales mais présentant tout de même une association sémantique et des acceptions liées aux mots-clés initiaux. Dans cette logique, mobiliser des antonymes peut d'ailleurs être fort intéressant pour nourrir la réflexion.

Tableau 2.1 : Grille lexicale pour guider la recherche bibliographique

	Mots-clés	Exploration synonymique	Exploration analogique	Termes secondaires
Principales notions	**Espace protégé urbain**	Parc national urbain Aire protégée urbaine	Nature en ville Nature urbaine Espace vert urbain Ville et environnement	Parcs Jardins Friches Espaces interstitiels
	Espace protégé	Espaces naturels protégés Parc national Réserve naturelle	Espaces naturels	Aire protégée Outils de protection : Natura 2000 Réserve intégrale Catégorisation UICN Classement UNESCO Empilement
	Protection	Conservation	Politique de protection Politique de l'environnement Fondements, instruments et acteurs de la protection	Préservation Protéger ; Conserver ; Préserver Patrimonialiser Labelliser Menace
	Nature	Espaces naturels Monde biophysique	Nature ordinaire Culture Valeur Humain/non-humain	Médiance Milieux (forêts, prairies, zones humides, etc.) Écosystème ; Biotope Biodiversité

	Naturalité	Naturalité biologique Naturalité anthropique Caractère naturel	*Wilderness* Écologie Production des espaces naturels	Dimension sociétale Rapport social Interactions hommes/milieux nature/société
	Ville	Aire urbaine Agglomération Métropole Urbanisation Périurbanisation	Artificialisation Formes et logiques urbaines Concentration / Attraction / Diffusion	Agriculture urbaine Interstices urbains Vacants urbains
	Urbanité	Urbain Densité Diversité Mobilité	Métropolité Naturbanité Artificialité	Gradient Citadinité Sérendipité Urbanité faible / forte Identité Imbrication
Espaces et terrains d'étude	**Europe du Nord**	*Norden* ; nordique ; nord-européen Scandinavie	Europe Amérique du Nord	Faible densité Périphéricité Aisance urbaine
	Oslo	Capitale norvégienne Métropole norvégienne	**Norvège**	Akershus (comté)
	Göteborg	Métropole suédoise	**Suède**	Västra Götaland (comté)
	Stockholm	Capitale suédoise Métropole suédoise		Stockholms län (comté de Stockholm)
	Copenhague	Capitale danoise Métropole danoise	**Danemark**	Hovedstaden (région de la Capitale)
	Helsinki	Capitale finlandaise Métropole finlandaise	**Finlande**	Uusimaa (région)
Champs et méthodes de recherche	Géographie	Espace Spatialité Distance	Sciences humaines et sociales Sociologie Urbanisme Philosophie Epistémologie	Territoire Géohistoire Historicité Géographie sociale Géographie culturelle *Time geography*
	Méthodes	Méthodologie Observation Entretiens Outil vidéo *Timelapse*	Terrain Acteurs Espace atelier Comparabilité	Documents d'urbanisme Discours politiques Interprétation Herméneutique
	Théories	Généralisation Concepts, notions	Épistémologie Approche critique	Constructivisme Post-modernisme Phénoménologie Démarche déductive / inductive

Compléments d'analyse et de réflexion	Environnement	Durabilité Éthique environnementale Justice environnementale	Écologie politique Écologie urbaine Ville durable Corridors biologiques	Environnementalisme Capital spatial Capital environnemental Services écosystémiques
	Métropole	Fait métropolitain Métropolité Concentration Attractivité	Périurbanisation Métropolisation Intégration Structure urbaine	Capitale Marketing urbain
	Gouvernance	Gestion Modalités Enjeux	Participation Acteurs ; Citoyens Ville ; État Conflictualité	Consensus ; Compromis Processus Acceptation sociale
	Aménagement	Choix d'aménagement Outils d'aménagement	Ménagement Politique urbaine Politique de la ville Politique environnementale	Décision Impacts Levier d'aménagement
	Accessibilité	Mobilité	Inégalités Porte	Droit de libre accès Bien commun Universalité
	Modèle	Exemplarité	Modèle social Modèle environnemental Modèle de protection	Niveau de vie
	Demande sociale	Attente sociale Aménités Cadre de vie	Verdissement Écologisation	Sociotope
	Pratique sociale	Habiter Pratiquer	Récréation Temporalité Rythme	Relations sociales
	Représentation	Symbolique Construction sociale	Imaginaire Mythologie	Perception
	Contractualisation spatiale	Espaces contractuels Ménagement spatial	Contrat naturel Contrat social Tiers espace	

Ce tableau ne prétend aucunement avoir une valeur théorique ni être une synthèse exhaustive des termes du sujet, il propose modestement d'ordonner la diversité sémantique et le vaste champ lexical qui est convoqué dans ce travail de recherche et, en particulier, dans la phase d'élaboration de la revue de littérature. La recherche par mots-clés et par élargissement progressif du champ sémantique n'est pas la seule manière de constituer un corpus bibliographique au sein duquel il est ensuite possible de naviguer. Une démarche complémentaire consiste évidemment à évoluer de proche en proche en lisant scrupuleusement les bibliographies des ouvrages et articles parcourus, sans toutefois s'y perdre.

À partir de ces évocations introductives sur la manière de construire et de présenter cette revue de la littérature, nous proposons donc en premier lieu de dresser une synthèse centrée sur les espaces protégés urbains, en les distinguant au sein des travaux sur la nature en ville auxquels ils sont souvent associés, si spatialisés ou géographiques soient ces réflexions. Puis, dans deux autres parties plus ramassées que la première, les notions de nature et d'urbain seront explorées au prisme de quelques réflexions géographiques voire philosophiques. Ce pas de côté, assimilable à un mouvement de diastole, permettra de mieux revenir en systole sur l'essence de l'espace protégé urbain.

1. De la nature en ville aux espaces protégés urbains : proximités, superpositions et divergences sémantiques et spatiales

« *Les parcs représentent la nature primitive travaillée par un art superbe* »
Arthur Rimbaud, 1886, « Villes », *Illuminations*

En essayant d'enclencher des mouvements de systole bibliographique de plus en plus puissants, le cheminement de cette première sous-partie consiste bien en un parcours au sein d'une littérature francophone et anglophone relative à la nature en ville dont l'aboutissement est une synthèse problématisée sur les espaces protégés urbains et sur l'intrication des logiques urbaines et des politiques de protection. En résumé et de façon imagée, nous tenterons de frayer un chemin dans la nature urbaine pour discerner les manières de protéger les espaces naturels en ville.

1.1. Parcourir la nature en ville sans se perdre dans la nature urbaine

La littérature française et anglo-saxonne qui s'intéresse à la présence de nature en ville est abondante. Sans chercher à en rendre compte de manière exhaustive, quelques publications majeures ont marqué ce champ de recherche et il convient d'observer les tendances et évolutions dans le traitement de cette thématique.

Suite au Festival International de Géographie de 1999 ayant pour thème « *Vous avez dit nature ? Géographie de la nature et nature de la géographie* », N. Mathieu publia une invitation à repenser la nature dans la ville en estimant qu'il s'agissait d'un enjeu pour la géographie. En considérant que la ville est un « *terrain d'expérimentation exemplaire pour le décodage de la relation société-nature* », entendu comme le « *paradigme originel de la géographie* » (Mathieu, 2000), elle pose au nom de la communauté géographique l'hypothèse selon laquelle la ville est un espace d'étude idéal pour

comprendre les rapports entre les sociétés et les natures. Sa parution ultérieure dans l'anthologie de la géographie française (Mathieu *in* Robic et *al.*, 2011) lui donna une autre dimension en le mettant vraiment en lumière et en le présentant comme un des textes majeurs qui ont marqué les deux siècles de géographie française et, en particulier, les trente dernières années de géographie contemporaine. Plus que la diffusion des analyses de N. Mathieu, cette forme d'institutionnalisation vient entériner la « nature en ville » comme champ de recherche pertinent pour les géographes français. L'auteure annonce que « *faire du rapport nature/ville un objet de recherche est pour le moins insolite tant est encore forte l'opposition entre le concept de ville qui renvoie à celui d'espace, de milieu technique et artificiel où tous les faits de nature sont absents ou entièrement maîtrisés, et celui de nature qui est le contraire de l'urbanité* » (*ibid.*, p. 456). Or c'est justement tout l'enjeu de notre projet de recherche que de dépasser cette opposition stérile et de la considérer comme une dialectique féconde. N. Mathieu nous y invite immédiatement en ajoutant que « *cette entrée paradoxale – se demander ce qu'est la nature en ville, ce que sont les relations sociétés/natures dans l'espace urbain –, conduit à un véritable renouvellement de méthode […] et oblige à sortir des stéréotypes et des représentations sociales dominantes, voire à casser l'idée de nature* » (*ibid.*, p. 457). À travers la notion de *naturalité urbaine*, la nature peut dans un premier temps être entendue comme une matérialité qu'il conviendrait de décrire. Mais elle est aussi – surtout – une *nature produite* par des processus relationnels complexes entre les faits naturels et artificiels, entre les dynamiques naturelles et les dynamiques sociales où l'individu est un acteur central de la relation société/nature. C'est tout l'enjeu de l'hypothèse conceptuelle de la *naturbanité*. Plus précisément, il est indispensable de rompre l'amalgame entre nature et « belle nature » pour éviter que « *les politiques de protection de la nature en ville se résument à son verdissement* » (*ibid.*). Ensuite, par l'examen du décalage entre la dimension idéelle et le caractère matériel de la nature, il devient envisageable d'étudier la *culture de la nature*. L'ensemble des pratiques citadines éclaire alors les représentations urbaines de la nature et inversement.

Dans la littérature anglo-saxonne, plusieurs ouvrages et articles ont marqué l'appréhension du couple ville/nature et la compréhension de la nature urbaine.

Le premier serait sans doute *Nature's Metropolis* publié par W. Cronon (1992) et dans lequel il étudie le développement de la ville de Chicago à l'aune de la structure écologique de son aire métropolitaine. Le caractère novateur de la démarche de cet historien de l'environnement s'appuie justement sur une reconsidération des liens forts entre le développement urbain et les milieux naturels dans lesquels s'inscrivent les villes. Ainsi, il établit finement à propos de Chicago la manière dont la ville se développa en fonction de la valorisation de son arrière-pays constitué de plaines agricoles. En retour, l'affirmation du capitalisme agraire dont Chicago est la résultante urbaine a fortement transformé les campagnes du *Midwest* américain. À travers sa démarche

historique, W. Cronon n'exprime pas moins un réel raisonnement géographique en proposant une relecture historicisée et spatialisée du développement économique et territorial de la métropole américaine. Une de ses principales conclusions est d'identifier le passage d'une « première nature » à une « seconde nature » par le basculement d'une économie locale basée sur les écosystèmes locaux à une économie globale intégrant tout un environnement régional.

Un autre ouvrage à mentionner est *City of flows: Modernity, Nature and the City* de M. Kaika (2004) qui propose de reconsidérer la dichotomie entre la ville moderne et les processus naturels par le biais de l'eau. L'auteure part du même postulat, celui d'une opposition ontologique entre la ville et la nature. Elle montre que si une telle division dualiste du Monde est généralisée dans le sens commun, elle est inadéquate à l'épreuve des faits, et même complètement fausse scientifiquement. Alors que la première serait une création sociale et la seconde un ensemble flou, défini en creux comme l'extériorité à toute construction voire intervention humaine, M. Kaika justifie empiriquement l'inanité d'une telle approche. Au contraire, par l'analyse du système d'approvisionnement en eau de la ville d'Athènes notamment, elle démontre l'inhérence de l'intrication et de l'unité entre urbanisation et phénomènes naturels.

De manière plus générale, M. Gandy (2014) explore aussi les nombreux liens qui existent entre l'eau et la modernité urbaine. Que ce soit par les dimensions physiques et matérielles des flux et des flots d'eau ou par les dimensions culturelles et symboliques, l'urbaniste et géographe fait de l'eau plus qu'un élément vital et métaphorique pour aborder les liens consubstantiels entre humain et non-humain, entre ville et nature. Le géographe de l'Université de Cambridge démontre ainsi que l'eau rend nécessairement labiles les normes urbaines modernes, les systèmes de gestion experts et l'idée de droits imprescriptibles à la nature. Il renverse là encore des idées reçues bien ancrées en dévoilant la solidité et la permanence de l'eau contre la fluidité et l'instabilité des organisations politiques et sociales que sont les villes. Il affirmait déjà en introduction d'un précédent ouvrage à propos de l'histoire environnementale de New York faite « de béton et d'argile » que la nature métropolitaine est un construit social :

> « *C'est paradoxalement dans les milieux les plus urbains que l'on devient fortement conscient de la beauté et de l'utilité de la nature. C'est la recomposition de la nature qui a rendu possible la vie urbaine moderne. La nature possède une histoire sociale et culturelle qui a enrichi d'innombrables dimensions de l'expérience urbaine. La conception, l'utilisation, et le sens de l'espace urbain implique la transformation de la nature dans un nouvel agencement.* » (**Gandy, 2002, p. 2**)[14]

[14] « *It is paradoxically in the most urban settings that one becomes powerfully aware of the enduring beauty and utility of nature. It is the reshaping of nature that has made civilized urban life possible. Nature has a social and cultural history that has enriched countless*

En expliquant la manière dont les colons américains et les habitants de New York ont transformé la nature « brute et originelle » en une nature métropolitaine, M. Gandy convoque la trajectoire historique et spatiale de la métropole américaine pour en décrypter le paysage et l'environnement actuel. Il explique que cette nature métropolitaine renvoie notamment à l'affirmation de l'espace public, à la création d'un système d'approvisionnement en eau et aux politiques actuelles de justice environnementale. Plus généralement, il démontre en quoi l'histoire environnementale et paysagère de New York est liée à la construction de la nation américaine.

À l'image de nombreux travaux anglo-saxons, leurs approches sont certes géographiques, mais elles relèvent aussi en partie de l'écologie urbaine, en particulier à travers les services écosystémiques urbains envisagés comme l'évidente manifestation de l'imbrication ville/nature. Aussi, pour ne pas s'égarer dans la nature urbaine appréhendée au prisme d'une science sociale de l'espace, il faut mettre au second plan les approches qui se rapportent exclusivement à l'écologie urbaine au sens de la science des écosystèmes urbains (Niemelä et *al.*, 2012 ; Adler, Tanner, 2013 ; Forman, 2014). Elles ont en partie déjà été évoquées dans ce travail et elles le seront ultérieurement, mais toujours dans un souci de se distinguer d'une telle approche relevant d'abord des sciences du vivant.

L'écologie urbaine a toutefois d'abord été entendue au sens sociologique de l'expression, notamment par les penseurs de l'École de Chicago qui ont cherché à mobiliser les concepts de l'écologie biologique pour comprendre l'organisation des sociétés urbaines. Les logiques de compétition et de domination, de conflit ou de symbiose, les phénomènes de répartition, de concentration ou de diffusion entre les citadins et les différents groupes sociaux sont ainsi appréhendés par ce courant de pensée des années 1920-30 à l'aune de règles qui régissent le monde végétal (Grafmeyer, Joseph, 2004). Si une telle acception sociologique est quelque peu tombée en désuétude, l'écologie urbaine tend aujourd'hui à se construire entre un champ scientifique à part entière et un outil d'urbanisme opératoire (Blanc, 1998).

À défaut de faire converger réflexion théorique et pratiques d'aménagement, certains géographes considèrent néanmoins le rapport ville/nature comme une excellente porte d'entrée pour associer – réconcilier – géographie humaine et géographie physique, voire pour faire se rapprocher sciences de la Terre et du vivant et sciences humaines et sociales. L. Benton-Short et J. Rennie-Short (2007) s'appliquent ainsi à démontrer en quoi **les villes ne sont pas, malgré**

---

dimension of the urban experience. The design, use, and meaning of urban space involves the transformation of nature into a new synthesis. » (Gandy, 2002, p. 2), traduction personnelle.

Par la suite et sauf mention contraire, les traductions proposées sont également personnelles et n'engagent que nous. Elles sont en général complétées de la citation ou du propos original en note de bas de page.

toute leur complexité, de simples productions sociétales mais aussi des systèmes profondément intriqués au monde biophysique, par exemple à travers l'influence des cycles naturels. En replaçant les relations entre les villes, les citadins et l'environnement dans une perspective historique et en mobilisant des exemples aussi bien à Versailles qu'à Baltimore, à Syracuse qu'à Beijing, les auteurs proposent à la fois des réflexions théoriques sur la place de la nature dans les pensées urbanistiques ou sur la justice environnementale, et des analyses empiriques, par exemple sur la gestion des déchets ou de l'eau dans différentes villes du monde.

Pour s'en tenir à notre angle d'appréhension de la nature urbaine, c'est-à-dire une approche politique, sociale et culturelle et non une approche biologique et naturaliste, le regard anthropologique de P. Barlett est également utile. Dans son ouvrage *Urban Place: Reconnecting with the Natural World* (2005), l'auteur aborde justement la nature en ville par les différents phénomènes de socialisation qui la concernent et non par la biodiversité ou les écosystèmes urbains. Ainsi, à travers l'étude de jardins communautaires new-yorkais ou encore des lieux de vie de sans-abris californiens, il invite à dégager les fonctions urbaines et les valeurs sociales de la nature. Il conclut que cette dernière n'apparaît pas, ou plutôt ne devrait pas apparaître, comme un simple support d'urbanisation mais comme un réel élément de la ville. L'anthropologue, en convoquant sa discipline mais aussi la sociologie, la psychologie ou l'urbanisme, dresse le constat d'une déconnexion entre le mode de vie urbain américain et la nature. Il entend démontrer qu'une telle disjonction entre l'urbanité et la naturalité est un non-sens, une incongruité. Plus que d'énoncer quelques truismes concernant l'intérêt que représente la nature dans la qualité du cadre de vie urbain et sur la santé des citadins, P. Barlett s'efforce de les étayer, par exemple par des études sur les effets psycho-sociaux des espaces verts sur les citadins. En ce sens, les liens intrinsèques entre la nature et la ville sont formalisés par les valeurs instrumentales de la naturalité. P. Barlett se reconnaît ainsi pleinement dans une approche par les services écosystémiques et le capital naturel (Costanza et *al.*, 1997), voire par une approche économique et capitaliste de la nature en ville (Hawken et *al.*, 1999). Sans chercher à développer outre mesure ce genre d'approches que nous considérerons ultérieurement de manière critique, il convient toutefois de remarquer qu'elles sont majoritaires, notamment dans les recherches anglo-saxonnes (Andersson et *al.*, 2014).

Pour revenir à quelques compléments bibliographiques essentiels sur les relations entre nature et ville et sur la nature urbaine du point de vue des sciences sociales de l'espace, le regard du philosophe de l'urbain T. Paquot est essentiel puisqu'il nous invite à postuler différemment l'articulation entre nature et ville. Alors que la plupart des travaux cherchent à valider des

hypothèses montrant que la ville est dépendante de la nature par les ressources qu'elle fournit, les services qu'elle rend, les aménités qu'elle offre et les phénomènes parfois destructeurs dont elle est à l'origine, le philosophe propose de renverser ce lien de dépendance. « *La Nature est dépendante de l'urbain, de ses réseaux qui la traversent en tous sens et des usages qu'il favorise (tourisme, patrimoine, agriculture…)* » (Paquot, 2004, p. 94). Il ajoute que depuis toujours les citadins ont été en quête de nature. Ainsi, la volonté de préserver la nature qui se développe au XXe siècle traduit plus une évolution de cette relation entre la ville et la nature que la naissance d'un nouveau rapport ville/nature. En effet, en replaçant ce dernier sur le temps long de l'urbanisme, il précise et affirme que **les urbanistes ont toujours associé la nature à la conception de la ville**, en particulier à la ville moderne. En dépit du tournant urbanistique de la durabilité qui modifie les principes mêmes de l'urbanisme (Emelianoff, 2007 ; Sharifi, 2016), T. Paquot considère donc que la rhétorique actuelle du « tout-paysage » n'est qu'une « *autre manière de conjuguer ville et nature* » (Paquot, *op cit.*, p. 92), même s'il reconnaît aussi qu'à travers les discours urbanistiquement corrects se référant au développement durable ce couple est de plus en plus présent. En somme, l'éclairage actuel promu par la rhétorique urbanistique ne doit pas faire oublier les pratiques urbanistiques plus anciennes et qui ne sont pas entièrement contradictoires avec les modèles actuels. Autrement dit, la nature en ville était bel et bien présente dans la Charte d'Athènes et ce n'est pas la Charte d'Aalborg qui l'a introduite dans le tissu urbain et dans les réflexions urbanistiques. Certains penseurs, et en particulier certains géographes, se méfient tout de même d'une telle intrication entre ville et nature qui viendrait faire perdre sa substance à l'une et à l'autre. Ainsi C. Calenge (1995, p. 19) estime qu'« *on voit mal pourquoi et comment la nature pourrait devenir notre urbanité, sauf à oublier notre propre histoire* », même s'il constatait quelques lignes auparavant que « *la recomposition territoriale de l'espace urbain se fait en grande partie grâce au recours à l'imaginaire de la nature, ce qui n'est paradoxal qu'en apparences* » (*ibid., p. 18*). Non sans jouer finement sur la polysémie des termes « nature » et « environnement », nous suivrons plutôt les propositions de T. Paquot qui considère finalement que l'urbain est fondamentalement notre environnement et notre première nature, que « *la nature de notre culture est dorénavant urbaine* » (Paquot, *op. cit.*, p. 12).

Pour parcourir la nature urbaine sans s'égarer, les réflexions de N. Blanc sont également des plus utiles. Elles sont d'abord rassemblées dans sa thèse de géographie (Blanc, 1995) sur *La nature dans la cité*, réalisée sous la direction de N. Mathieu, dans laquelle elle dresse d'abord le constat du peu d'études sur la nature en ville, comme si la question du rapport ville/nature était éludée par les géographes de l'urbain. En constatant ce relatif délaissement de la nature dans la pensée de la ville, les deux géographes (*ibid.* ; Blanc et Mathieu, 1996) proposent donc d'y pallier en cherchant à comprendre la place et l'espace qui sont réservés à la nature dans la ville, par les

urbanistes praticiens comme par les habitants. En faisant de la blatte et du chat deux espèces emblématiques pour comprendre l'habiter urbain, N. Blanc démontre utilement que la nature en ville ne doit pas être réduite à la nature souhaitée et domestiquée mais relève aussi d'espaces interstitiels et d'espèces perçues comme nuisibles. Ainsi, la blatte n'est finalement pas associée à la nature mais à la saleté ; pour les citadins, la nature urbaine ne saurait avoir des valeurs négatives et elle serait nécessairement synonyme d'aménités paysagères et sanitaires. Au-delà, les blattes renvoient facilement dans les représentations collectives à des modes d'habiter caractérisés par la pauvreté et l'insalubrité, elle ne serait donc pas un animal urbain mais qu'une « bestiole » indésirable n'ayant pas sa place en ville. En somme, alors que « *l'arbre est le marqueur symbolique de l'urbanité […] et participe comme matériau décisif à la construction urbaine, la blatte, elle, est le marqueur de la pauvreté urbaine et de la dégradation urbaine* » (Blanc, *op. cit.*, p. 306). Ses réflexions pourront indirectement éclairer les nôtres, par exemple concernant des milieux protégés pour leur richesse écosystémique mais peu compatibles avec les attentes sociales en matière de naturalité. Autrement dit, ces travaux pourront nous orienter pour appréhender, par les politiques de protection, les **écarts entre les représentations d'une nature urbaine socialement souhaitée et l'évaluation écosystémique d'une nature urbaine écologiquement souhaitable**.

Dans la suite de ses travaux, N. Blanc a approfondi l'étude de la place et du rôle des animaux en ville (Blanc, 2000, 2003 et 2013), notamment de la dissociation presque irrémédiable dans les pratiques, dans les politiques publiques et dans les représentations des animaux urbains désirés et des espèces non désirées, en s'intéressant particulièrement à « *l'élasticité du rapport à la nature* » (Blanc, 2013, p. 5) à travers la production d'espaces de domesticité par le biais du rapport aux animaux ou, au contraire, d'espaces du rejet via des espèces considérées comme nuisibles et invasives. Cette chercheuse décale aujourd'hui de plus en plus son objet d'étude vers l'analyse de l'esthétique environnementale de l'espace urbain, et en particulier sur celle des trames vertes urbaines (Arrif et *al.*, 2011). À ce titre, elle aborde la nature comme un élément urbain qui permet de construire l'espace commun urbain en facilitant les interactions sociales par des pratiques de proximité et de quotidienneté, comme un élément de désordre nécessaire au sein d'une ville ordonnée. En tant que géographe et artiste, elle estime également que l'art permet « *d'inscrire plus fermement la nature dans la ville* » (Blanc, 2010). Dans le contexte différent des métropoles nordiques, ces dernières idées alimentent également notre travail en nous incitant en particulier à **considérer les artifices, matériels ou non, qui favorisent l'intégration des espaces protégés dans l'espace urbain**. Ainsi, les œuvres d'art et les sculptures en particulier peuvent être une expression de l'espace public et un moyen d'influencer les pratiques au sein ou aux abords des

espaces protégés. Là encore, un des enjeux sera donc de les distinguer des autres espaces verts urbains.

Dans les années 2000, les travaux sur la thématique de la nature en ville se sont donc fortement développés en géographie française. Par des approches assez différentes, d'autres thèses ont cherché à modéliser les interactions anthropiques et physiques au sein de l'espace urbain dans un souci d'objectivation des rapports sociétés/nature. Cependant, à l'instar de l'expérimentation modélisatrice conduite dans l'agglomération de Rouen par W. Hucy (2002), il nous semble que derrière la rigueur méthodologique et l'apparence d'exactitude des résultats se trouvent des biais non négligeables (un seul espace d'étude, critères de naturalité) qui rendent discutable la généralisation en termes de modes d'habiter. Les questionnements soulevés n'en demeurent pas moins stimulants (Hucy, 2004, 2010).

Parmi les autres travaux que nous évoquerons plus rapidement, mais néanmoins fort intéressants pour bâtir une réflexion géographique sur la nature en ville, citons ceux de L. Bourdeau-Lepage qui s'intéressent particulièrement à la demande sociale de naturalité, postulant que la nature est une attente citadine. Elle démontre notamment la pluralité, la complexité, voire l'impossibilité du triptyque désir de nature, bien-être et durabilité urbaine (Bourdeau-Lepage, Vidal, dir., 2013 et 2014). Elle a aussi dirigé le dossier « Nature(s) en ville » de la revue *Métropolitiques* (Bourdeau-Lepage, dir., 2013) dans lequel il est question d'approcher l'idée de nature en ville sous de multiples facettes qui ne convergent pas nécessairement. Parmi les vastes problématiques qui sont envisagées, la place de la nature en ville, le rôle de l'agriculture urbaine et la manière de concilier quête d'urbanité et désir de nature sont des questions centrales soulevées ici de manière synthétique. Une des contributions les plus riches, eu égard à notre sujet de recherche, est celle de P. Donadieu (2013) qui interroge l'expression même de « nature en ville » et se demande comment lui faire place. Ainsi, il étudie simplement si la nature rend les villes plus habitables. En observant comment faire place à la nature urbaine, il conclut qu'il s'agit d'abord d'apprendre à concilier savoir-faire traditionnels et compétences nouvelles, de réussir à dépasser les clivages disciplinaires pour envisager la nature autrement qu'un simple décor urbain et pour bien considérer toutes les dimensions d'une affirmation de la nature en ville, qu'il s'agisse de légères contreparties ou de risques plus importants liés aux aléas dits naturels. Or, la plupart des citadins ne l'entendent pas ainsi.

De son côté, E. Grésillon propose d'aborder les espaces forestiers périurbains parisiens par la coexistence des usages (Grésillon et *al.*, 2014). Ainsi le bois de Vincennes sert à la fois de lieu de refuge pour de plus en plus de sans domicile fixe et d'espace récréatif pour des millions de

visiteurs annuels en quête de naturalité. Par cet exemple, ces géographes démontrent que « *la volonté affichée par les gestionnaires de préserver une certaine biodiversité favorise l'installation des SDF* » (*ibid.*, p. 267). Au-delà de ces enjeux singuliers, il dévoile plus largement que de tels bois urbains peuvent offrir des espaces de respiration aux habitants précarisés et, finalement, incarner un antimonde facteur de changement quant aux valeurs attribuées à la nature urbaine. Ses travaux seront utiles pour éclairer des usages également observés dans certains espaces protégés urbains des villes nordiques où des individus en situation de grande précarité trouvent parfois refuge.

De manière plus générale et en faisant écho à des approches évoquées précédemment, E. Boutefeu (2005 ; 2007 ; 2009) propose d'exposer, à partir d'enquêtes approfondies dans la métropole lyonnaise, les grands enjeux paysagers et sociétaux de la nature en ville. Il constate que si forte soit la volonté politique pour instaurer des espaces de nature urbaine, si vertueux soit les projets des urbanistes, l'accès à cette nature urbaine reste inégal et la compétition entre les citadins est forte pour vivre dans des quartiers à valeur environnementale élevée. La notion de justice environnementale[15] prend alors tout son sens.

L'exemple lyonnais a également servi de support à des réflexions sur la place de la nature dans l'organisation de l'espace urbain (Arnould et *al.*, 2011). Sans se restreindre à une étude idiographique de la nature lyonnaise, les géographes dressent un état de l'art francophone et anglophone parmi « *des cohortes de chercheurs, d'aménageurs et de prospectivistes* » (*ibid.*, p. 46) qui investissent ce vaste champ de recherche. Ici, les auteurs proposent de l'aborder à l'aune d'une « improbable biodiversité ». En parcourant les espaces et les lieux de la ville, ils cherchent d'abord à dépasser les dimensions incertaines, ambiguës et contradictoires de la nature en ville. Ils l'illustrent en convoquant la dichotomie entre espèces désirées et espaces rejetés, entre nature souhaitée et friches urbaines délaissées. Enfin, ils invitent plus largement, et en partie à contre-courant, à **envisager l'incertitude des bénéfices de la nature en ville**. Ils proposent ainsi de « *traiter des questions de tension, d'action, de gestion, de manipulation dans les politiques publiques, enjeux de savoirs, de pouvoir mais aussi de devoirs* » (*ibid.*, p. 45) pour montrer l'intérêt des apports d'un regard géographique sur une thématique qui pourrait *a priori* sembler suffisamment rebattue.

D'autres chercheurs l'abordent plutôt comme un objet optimal de mise en œuvre de la pluridisciplinarité. En tant que point de convergence d'une demande sociale, d'enjeux systémiques globaux et de problématiques scientifiques multidisciplinaires, la nature en ville serait alors un dénominateur commun à différents acteurs qui pourraient l'investir ensemble pour

[15] La notion de justice environnementale sera mobilisée, toutefois nous ne développons pas ici ses fondements et ses implications. Sur cette question, voir notamment C. Larrère (2009), S. Moreau et Y. Veyret (2009) ou encore N. Belaidi (2015).

réfléchir à ses différentes facettes, de la biodiversité urbaine aux aménités paysagères, de la climatologie urbaine à la production d'une réflexion transdisciplinaire (Clergeau, dir., 2011).

En rassemblant plusieurs contributions qui ne se contentent pas d'expliquer le glissement de la ville durable à la nature en ville et sans se limiter aux exemples français, l'ouvrage dirigé par Hajek I. et *al.* (2015) revient notamment sur l'idéologie de la ville-nature et sur les approches sensorielles de la nature urbaine. En guise de fil directeur, les auteurs s'interrogent sur le **caractère injonctif et consensuel de la durabilité urbaine qui se traduirait d'abord par la présence de nature en ville**. Plus sociologique que géographique en raison du tropisme disciplinaire de la majorité des auteurs, cet ouvrage balaye néanmoins des hypothèses et des problématiques très variées à propos de la nature en ville, tantôt dans une approche théorisante, tantôt dans l'approfondissement détaillé d'un cas d'étude. Ainsi, c'est dans une perspective globale et synthétique que certains revisitent la nature en ville à l'aune du paradigme de la durabilité (Zaccai, 2015). D'autres adoptent un regard plus idiographique, en cherchant à **déconstruire l'imaginaire et les récits d'une intrication forte entre nature et ville en Suède** (Mohnike, 2015). Ce dernier travail nous concerne particulièrement et il sera convoqué ultérieurement dans cette thèse.

D'autres contributions, plus ou moins géographiques, nourrissent le champ de la nature urbaine. Quand certaines ne font que végéter le raisonnement ou ne sont que des apports adventices plus ou moins heureux, d'autres font réellement croître et fructifier la réflexion (Mercier, Bethemont, dir., 1998 ; Roussel, 2000 ; Remy, 2004 ; Carré, Chartier, 2005 ; Dorier-Apprill E., dir., 2006 ; Veyret, 2006 ; Clavel, 2010 ; Younès, dir., 2010). Il serait toutefois impossible d'atteindre l'exhaustivité dans l'évocation et l'analyse de la littérature sur les rapports entre la nature et la ville, aussi nous avons fait le choix de ne mentionner que les références qui nous semblaient les plus évocatrices.

En guise de transition vers la partie suivante, qui traitera plus spécifiquement des espaces protégés urbains, les lectures d'A. Berque offrent la hauteur nécessaire pour errer utilement dans la nature urbaine. En s'arrêtant sur l'introduction de son texte « Des toits, des étoiles », il semble que la disjonction comme l'intrication de la ville et de la nature soient fondamentales et à ce titre sa réflexion est profondément dialogique.

« *C'est dans les villes qu'il y a le plus de toits et de murs, et dans les villes qu'il y a le moins d'étoiles. Toits et murs protègent des intempéries naturelles, mais ils enferment, aussi. Car, s'ils gardent les humains des non-*

humains naturels ou surnaturels, l'humain pourtant, comme tel, n'est rien sinon dans son rapport au non-humain. Pour que l'habitation humaine, pour que la ville aient un sens, il faut qu'elles se distinguent de ce qui n'est pas elles, mais qui de ce fait même les fonde en tant que telles ; cela par leur contraste avec les campagnes, les forêts, le temps qu'il fait dehors ou le firmament – la nature, en somme. Elles ont comme telles besoin de la nature, et pourtant comme telles besoin aussi d'en être séparées. Ce rapport d'altérité dans une mutuelle nécessité fait qu'on ne peut parler de la nature dans la ville, ou hors de la ville, sans présupposer de ce fait même une naturalité de la ville et une urbanité de la nature. Autrement dit, ni la nature ni la ville n'existent en soi : nous les instituons l'une et l'autre dans une relation d'opposition et de nécessaire complémentarité. » (Berque, 1997, p. 5)

Dans la suite de sa réflexion, A. Berque s'arrête sur le fait que la nature comme la ville sont des productions culturelles. La pluralité de l'une s'articule avec celle de l'autre. Il est ainsi utile de reprendre ses propos mis en exergue et de les affirmer de nouveau comme un postulat majeur du projet de recherche.

« *Ainsi, ce que le Français appelle « la nature » n'existe pas comme tel pour toutes les sociétés. L'on peut même poser qu'historiquement et anthropologiquement, il y a (eu) autant de natures que de cultures. Corrélativement, autant de natures que d'urbanités, et par conséquent, autant de « nature dans la ville » qu'il y a (eu) de villes.* » (Berque, 1997, p. 6)

Un autre extrait d'un texte plus récent d'A. Berque résume assez bien la manière dont nous parcourons le champ de la nature en ville pour nous concentrer sur les politiques et les pratiques qui visent à la préserver spatialement.

« *A contrario, ce qui dans cette question de « la nature en ville » nous paraîtra important, c'est de savoir ce que les habitants ont dans la tête et dans le cœur à propos de l'une et de l'autre, et qui motive leurs conduites, particulièrement celles qui, dans les pays riches, ont produit l'urbain diffus de la fin du XXe siècle. Car « la nature en ville » est de nos jours une chose que l'on ne peut plus circonscrire à la ville ancienne, par exemple Paris intra-muros ; elle concerne non seulement la totalité des agglomérations, mais, au moins dans les pays riches, la totalité des territoires, du fait justement que l'urbain diffus est un* fait urbain. » (Berque, 2010, p. 390)

S'il est fort intéressant d'envisager la nature en ville dans un mouvement de diastole comme un vaste ensemble extrêmement hétéroclite, le premier mouvement de systole qui opère en retour permet de se concentrer sur les espaces de nature urbaine, délaissant ainsi des travaux non spatialisés et les objets non spatiaux, par exemple ceux relatifs à la biodiversité urbaine ou sur

les phénomènes biophysiques qui impacteraient les villes. Une deuxième systole bibliographique consiste maintenant à distinguer parmi la diversité des espaces naturels[16] urbains (parcs et espaces verts, friches et terrains vacants, espaces agricoles et potagers urbains, zones humides et berges de cours d'eau) ceux qui feront véritablement l'objet de nos recherches, à savoir les espaces protégés urbains. Nous proposons donc dans un second temps de rassembler et d'articuler les principaux travaux menés en sciences humaines et sociales, et particulièrement en géographie, à propos des espaces protégés urbains.

1.2. De l'intérêt de l'étude géographique des espaces protégés urbains

« *L'urbain ou plus exactement l'urbanité recouvre l'ensemble de l'espace terrestre : il a fallu des urbains pour inventer les réserves naturelles ou le* wilderness »
Retaillé D., 2010, Éditorial de *L'Information géographique*
du numéro « La nature de la ville », p. 1.

Les développements précédents ont montré que l'étude des rapports ville/nature n'est plus, contrairement à ce que constatait N. Mathieu au début des années 2000, un objet de recherche insolite. Les manières de considérer scientifiquement la nature en ville sont dorénavant nombreuses et variées. Toutefois, son approche géographique requiert de s'intéresser en premier lieu les dimensions spatiales de cet objet aux contours souvent flous et ductiles. Ainsi, les jeux de localisation, de distance et de contact sont au cœur des problématiques associées à cette thématique. En raison de choix politiques sous-jacents et de logiques sociales inhérentes, les espaces protégés urbains sont à ce titre particulièrement adaptés pour affiner l'analyse des formes que peut prendre la nature en ville. Les enjeux qu'ils soulèvent sont nombreux, mais ils sont surtout éminemment géographiques et non strictement écologiques comme leur considération trop rapide pourrait le laisser croire. Leurs caractères politique et social se lisent dans l'espace ; ils justifient donc immédiatement l'intérêt que leur portent les géographes.

Comme l'ensemble des espaces protégés, ils apparaissent comme des miroirs utiles pour tenter de comprendre comment les individus et les sociétés construisent leur rapport à l'environnement (Laslaz, 2015b). Plus précisément et d'après ce que nous avons supposé au préalable, les espaces protégés urbains sont fortement concernés par un double rapport de mise à

[16] Comme cela transparaît depuis le début de ce travail, il va de soi qu'il est impossible de considérer la nature en dehors de l'existence et de l'influence humaines. Aussi, quand il est question d'« espaces naturels », il faut bien sûr entendre « espaces dits naturels » en fonction des productions culturelles, des représentations sociales et des catégorisations politiques dominantes. Nous faisons donc le choix de ne pas utiliser systématiquement de guillemets pour évoquer la nature (voir *infra* – partie 2 de ce chapitre) et les espaces naturels. Quant au terme « semi-naturel », il semble fortement équivoque et pose davantage de problèmes qu'il n'en résout ; nous ne l'utiliserons donc pas.

l'écart (délimitation du périmètre réglementaire) et d'affirmation d'une relation de contiguïté (intégration topographique et euclidienne), voire de connexité (intégration fonctionnelle) avec l'espace urbain. Ils sont donc bien des productions sociales et politiques que l'on se doit d'appréhender dans l'espace géographique (ici plutôt au sens de R. Brunet, par exemple *in* Brunet, 1997). Autrement dit, la dialectique souvent convoquée de continuité/discontinuité serait particulièrement opérante à propos des espaces protégés urbains pour comprendre plus largement « *l'organisation et la différenciation de l'espace* » (*ibid.*, p. 7). Cependant, l'existence d'une discontinuité n'est pas une condition nécessaire et les espaces protégés peuvent apparaître comme une composante de l'urbanité et, plus encore, de la métropolité.

Plus précisément, la tension intrinsèque entre distanciation et intégration qui les caractérise en fait des objets d'étude particulièrement susceptibles d'être abordés de façon dialogique (Morin, 1990). Il s'agit alors de considérer que l'espace urbain est traversé de logiques différentes, parfois complémentaires, parfois antagonistes, mais qu'il n'en demeure pas moins une unité spatiale. Les contradictions entre continuité et discontinuité, entre contact et écart, entre intégration et distanciation n'en sont donc pas au regard d'une réalité une et complexe ; ces couples dialectiques n'en demeurent pas moins pertinents pour décrypter cette complexité.

Par conséquent, les politiques de protection, leurs logiques et leurs traductions spatiales telles qu'exprimées dans l'espace urbain s'avèrent non seulement dignes d'intérêt géographique pour elles-mêmes, mais elles sont au-delà une approche problématisée du vaste champ de la nature en ville.

Les mêmes paradoxes apparents peuvent être soulevés, mais les raisonnements dialectiques qu'ils impliquent vont au-delà. Entre urbanisation et protection, différentes logiques d'aménagement de l'espace urbain se voient rassemblées par les espaces protégés. Entre urbanité et naturalité, différentes manières de concevoir le rapport à l'espace et l'habiter deviennent patentes. C'est bien dans cette optique qu'il faut comprendre la nécessité d'un resserrement de notre objet d'étude vers les espaces protégés urbains. Sur ces remarques, dressons un état de la connaissance des productions en géographie, et plus largement en sciences sociales, sur l'étude des politiques de protection des espaces naturels en ville.

La première remarque est de constater qu'**en dépit du caractère réglementaire ou contractuel qui définit un espace protégé, si urbain soit-il, l'appréhension de ce dernier n'en est pas nécessairement moins floue**, pour les décideurs, les pratiquants comme les chercheurs. En effet, la réglementation qui permet *a priori* d'identifier un espace protégé sans équivoque peut en réalité revêtir des formes diverses qui renvoient plus ou moins à la

préservation des milieux. La ductilité des politiques de protection se retrouve dans les gradients de protection tels qu'envisagés par les ONG (voir le tableau 2.4 p. 152) et surtout par les scientifiques (Depraz, 2008 ; Laslaz, 2016). Mais elle est aussi à l'origine de certaines confusions dans la littérature.

Par exemple, malgré le titre de leur publication, certains urbanistes confondent allègrement la protection des espaces naturels et la promotion des espaces verts dans le tissu urbain. Ainsi L. La Riccia (2015) observe surtout une gestion et une intégration lacunaire des espaces naturels dans les villes italiennes, et il considère que la séparation des enjeux de la planification urbaine et de ceux de la préservation environnementale en est à l'origine. L'auteur entend en outre que la protection devrait passer par la consolidation des parcs urbains, des franges et ceintures vertes et, plus généralement, des aménités paysagères. En somme, il estime que « *le vert n'est plus seulement une architecture contextuelle, mais il contribue d'abord à créer un système complexe, unitaire et en adéquation avec le patrimoine historique et les dynamiques environnementales* » (*ibid.*, p. 163)[17], sans pour autant considérer la protection des espaces naturels au sens premier de l'expression. L'intérêt de ce travail est toutefois de montrer que l'évidence du statut réglementaire pour identifier un espace protégé n'est en pas forcément une. Sauf à s'en remettre sans recul critique au recensement des espaces protégés par des organismes comme l'UICN (*Union internationale pour la Conservation de la Nature*), la première étape d'inventaire des espaces considérés comme protégés n'est pas dénuée de difficultés. Nous y reviendrons.

Un autre exemple à cet égard est l'existence d'un label « parc naturel urbain » à Pau, un label qui joue fortement sur la confusion avec le statut de protection. Il est spécifique à l'agglomération paloise, ne renvoie pas à une règlementation contraignante et semble être fortement assigné à la couleur politique de la municipalité. Les chercheuses qui ont enquêté sur ce « parc naturel urbain » palois (Clarimont, Leichnig, 2014) évoquent les précédents cas similaires dans le monde en convoquant les parcs nationaux urbains des États-Unis, d'Allemagne, de Suède ou de Finlande. Cependant, la comparaison proposée n'est que partiellement valable puisque mettre sur le même plan – et sous le même acronyme « PNU » – des espaces statutairement définis avec l'application d'une réglementation contraignante et d'autres qui relèvent surtout du marketing urbain paraît pour le moins discutable. Bien que les auteures abordent le sujet de cet « objet juridique non identifié » en considérant qu'il est apparenté aux Parcs naturels régionaux (PNR) français, elles omettent finalement de dire qu'il s'agit surtout d'un objet non juridiquement défini et qu'il n'appartient pas à la liste des 51 PNR. En effet, il est bien évoqué dans ce travail

[17] « *that green is no longer just a mere architecture of context but contributes, primarly, to create a system, complex, unitary consistent with historical heritage and environmental dynamics* » (La Riccia, 2015, p. 163).

que l'expression « parc naturel urbain » existait dans le projet de loi relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins qui proposait d'en faire une nouvelle catégorie règlementaire de la protection en France, mais la loi finalement promulguée le 14 avril 2006 ne mentionne plus du tout l'idée de « parc naturel urbain », les sénateurs ayant considéré que « *le concept de nature et [celui] d'urbanité […] demeurent inconciliables* » (***ibid.***, p. 101). Au final, cet exemple et son traitement politique et scientifique montrent surtout la difficulté qui demeure parfois pour dissocier clairement les différentes formes de protection ; ici, il s'agirait au mieux d'un projet de préservation, et non d'une modalité de protection.

Comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, s'intéresser aux espaces protégés urbains c'est souvent, d'abord, porter son regard vers les parcs nationaux urbains, formes les plus évocatrices et emblématiques de l'association entre protection et urbanisation. Ainsi, dans son ouvrage de synthèse sur la géographie des espaces naturels protégés, S. Depraz (2008) ne propose pas directement la ville ou l'urbain comme entrée conceptuelle, ce qui montre qu'il y a encore peu de temps, la disjonction entre l'idée de protection et l'ensemble des dynamiques urbaines était relativement prégnante. Il l'aborde simplement à l'aune de l'objet « parc national urbain » qui serait une variation de l'idée de parc national, lui-même étant un des grands types d'espaces protégés avec les parcs de nature, les réserves naturelles, les géotopes protégés et les formes de protection internationale. S. Depraz explique donc que les parcs nationaux urbains sont « *un dernier élargissement de l'idée de parc national [qui] vise cette fois-ci à l'intégration des enjeux de protection en milieu urbain* »[18] (*ibid.*, p. 145). Il ajoute que « *le "parc national urbain" est une idée d'Europe du Nord, et que l'on trouve appliquée aujourd'hui en Scandinavie, ou bien outre-Atlantique* » (*ibid.*), ce qui est au passage un élément à mettre au crédit de la pertinence du présent projet de recherche. Le géographe spécialiste des espaces protégés poursuit d'ailleurs en évoquant le cas d'Ekoparken, le parc national urbain de Stockholm et qui serait le premier parc national urbain au monde. Il évoque également l'application de cette idée en Finlande, dans des villes tout de même de moindre ampleur que la métropole suédoise. Nous reviendrons évidemment plus en détail sur ceux-ci ultérieurement**. Le parc national urbain serait donc une évolution du concept de parc national, voire un révélateur des tendances actuelles des formes de protection**. Pour ces dernières, il n'y aurait donc plus obligatoirement de seuil minimal de qualité ou de valeur écosystémique, ni aucune nécessité de dimension emblématique de l'espace à protéger. En somme, avec les parcs nationaux urbains, le concept de parc national « *s'est totalement affranchi des critères esthétiques du naturalisme sensible ou de l'irréductible clivage homme-nature du paradigme radical* » (*ibid.*).

[18] Cette dernière expression de « milieu urbain » est pour le moins à discuter ; nous le ferons dans la partie 4 de ce chapitre.

Par une étude de la mise en protection de la nature industrielle du bassin de la Ruhr (Allemagne), S. Depraz (2012) poursuit son analyse du changement paradigmatique à l'œuvre concernant les politiques de protection et il élargit ses considérations autour de l'objet *espace protégé urbain*. Il reprend et précise l'acception des parcs nationaux urbains qui correspondent ainsi *a minima* à des « *territoires d'aspect naturel – parcs, lacs, forêts périurbaines – mais dont le fonctionnement est fortement lié aux espaces urbains* » (*ibid.*, p. 64). Plus précisément, l'expérience allemande de l'*Emscher Landschaftpark* est « *un manifeste en faveur d'un mode de protection résolument intégré de la nature* » (*ibid.*, p. 77) et dont la proximité avec les sociétés urbaines donnerait « *une réelle légitimité à l'idée d'espace protégé urbain* » (*ibid.*, p. 78). Au-delà de cet exemple allemand, l'espace protégé urbain tendrait donc à être une innovation protectrice, c'est-à-dire une modalité de protection qui repose sur de nouveaux principes et sur des méthodes de gestion originales. Il serait particulièrement adapté aux volontés politiques de renaturation où *« l'état initial de nature importe bien moins que l'état ultime à atteindre* » (*ibid.*, p. 69).

Protéger la nature en ville par la délimitation d'espaces de protection dédiés peut donc faire écho à des conceptions différentes, voire opposées, de la nature, de la ville, de la protection et de l'urbanisation. L'espace protégé urbain peut soit renvoyer à une forme de reconnaissance et de valorisation d'une nature citadine hybride et évolutive comme nous venons de l'évoquer, soit, au contraire, il peut être l'expression d'une segmentation spatiale encore plus fortement entérinée entre nature et culture ainsi qu'entre nature et ville. Cette configuration spatiale dans laquelle le périmètre de protection serait nettement délimité et séparé de l'ensemble de l'espace est au cœur de l'instauration de certains parcs nationaux, notamment alpins (Laslaz, 2005), et elle est à associer à une vision exclusive du rapport ville/nature.

Ainsi, contrairement à ce qui a été évoqué jusqu'à maintenant, les formes de protection en ville ne seraient pas intrinsèquement des processus intégrateurs. Ce constat se fait notamment dans plusieurs métropoles des pays du Sud[19] au sein desquelles ou aux portes desquelles ont été établis des parcs nationaux, souvent dans une logique d'opposition à l'espace urbain adjacent et comme une réponse « aux maux de l'urbanisation ». À ce sujet, les travaux conduits dans le cadre du programme UNPEC (*Urban National Parks in Emerging Countries*) et du réseau UPE (*Urban protected areas*) sont des plus éclairants[20]. Leur restitution à l'occasion des différents colloques *BiodiverCities* (en 2010, 2012, 2014 et 2015) laisse à penser que les enjeux auxquels sont

[19] La catégorisation Nord/Sud d'usage courant et que nous reprenons ici serait évidemment à questionner plus en détail. Nous renvoyons ici aux réflexions de C. Grataloup quant à la pertinence de cette notion, par exemple dans ce compte-rendu de café géographique : http://cafe-geo.net/vie-et-mort-du-couple-nord-sud/.

[20] Voir : http://www.upa-network.org/ et http://www.gred.ird.fr/programmes-de-recherche/projets-anr/unpec.

confrontées les aires protégées métropolitaines étudiées dans ce programme – Rio de Janeiro (Brésil), Mumbai (Inde), le Cap (Afrique du Sud) et Nairobi (Kenya) – diffèrent fortement de ceux des contextes européens ou nord-américains entrevus par ailleurs. En outre, chacune de ces métropoles possèdent ses propres logiques de protection et elles ne partagent pas toutes les mêmes enjeux. Dans les actes du colloque *BiodiverCities 2010* intitulés *BiodiverCités : Les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature* (Lézy, Bruno, dir., 2012), les auteurs mentionnent en préambule le caractère *a priori* chimérique des « aires protégées urbaines »[21], mais les exemples qui sont développés par la suite montrent bien que les espaces protégés urbains ne sont plus des conceptions irréalisables ou des abstractions vaines, mais bel et bien des réalités qui existent avec leurs lots de heurs et de malheurs.

Le premier constat à dresser est celui de la diversité de ces espaces protégés en fonction de leurs statuts, de leurs situations urbaines, de leurs objectifs et modalités de gestion. Ainsi, plusieurs contributions font état soit des volontés et des formes d'intégration plus ou moins abouties des parcs et réserves (Depraz, 2012 ; Lahaye, 2012), soit des logiques d'exclusion et des pressions urbaines sur les espaces protégés (Figueira, Santos, 2012 ; Lézy, 2012). D'autres insistent sur les évolutions de la dichotomie ville/nature permises par les politiques de protection et l'intégration graduelle de ces espaces naturels à l'espace urbain qui en résulte (Bruno, 2012). D'autres encore mettent en avant l'ambivalence de l'articulation entre protection et situation urbaine, avec d'un côté des pressions foncières plus fortes en raison des dynamiques d'urbanisation et, de l'autre, une réelle ambition des programmes de protection grâce à la mobilisation des élites urbaines (Goeury, 2012). À partir d'exemples marocains, ce dernier considère que les espaces protégés urbains « *jouent alors le rôle d'hétérotopies, soit d'espaces miroirs auxquels la population peut s'identifier et ainsi surmonter la menace d'uniformisation que représente l'urbanisation* » (*ibid.* p. 160). Il fait ici directement référence à la pensée de M. Foucault qui construit le concept d'*hétérotopie* comme manifestation matérielle et expression concrète et spatialisée de l'imaginaire, comme les lieux réels de l'utopie, en somme comme des *espaces autres* (Foucault, 1967).

Les travaux conduits à propos du parc national de Sanjay Gandhi (Mumbai, Inde) montrent qu'ici aussi les logiques spatiales séparatives de la protection dominent. L'accès

[21] L'expression « aires protégées » mise en avant ici par les auteurs relève d'une traduction littérale de l'anglais « *protected areas* » et demeure insatisfaisante en français en raison de la désubstantialisation de l'espace qu'elle suggère. S. Depraz (2008) et L. Laslaz (2014) ont déjà critiqué cet affaiblissement sémantique et géographique. Dans le cas présent, on pourrait presque suggérer que les espaces protégés urbains renverraient aux espaces intégrés à l'espace urbain quand les aires protégées urbaines seraient caractérisées par des logiques d'exclusion de la ville, ou en tout cas que leur contenu social est affaibli. Ces dernières étant aussi des configurations éminemment spatiales, une telle suggestion n'est que partiellement satisfaisante en l'état.

équitable à cette nature urbaine protégée est en fait plus largement dépendant du droit à la ville (Lefebvre, 1968 ; Harvey, 2008) ; il n'est absolument pas d'actualité dans la métropole indienne où l'injustice environnementale vient redoubler les injustices sociales et économiques. Dans ce parc national urbain, la conservation de la forêt rimerait avec éviction des populations précaires puisque la dégradation environnementale serait automatiquement imputée à l'intrusion de ces citadins nécessiteux (Zérah, 2007). En allant plus avant dans l'analyse, on pourrait même considérer que les droits des citoyens sont définis en fonction des intérêts écologistes de préservation du parc. Ainsi, certains verraient leur droit à la ville et leur capital spatial garantis et accentués, quand d'autres auraient une citoyenneté dégradée, voire niée, en raison des menaces qu'ils représenteraient sur la conservation de la forêt urbaine (Zérah, Landy, 2013). La posture du chercheur consiste donc bien à déconstruire ces discours officiels et la vérité de telles réalités pour envisager d'autres perspectives. Il est alors possible de renverser le raisonnement et les hypothèses pour voir si cette situation d'extrême pression urbaine sur le parc n'est pas aussi due à une forme d'expansionnisme de la conservation et d'envahissement de l'espace protégé sur l'espace urbain (Landy et *al.*, 2014). À propos du même parc, d'autres travaux ont montré que la construction d'une « nature-forteresse » entraînait l'exclusion des populations tribales *Adivasis* qui, après avoir été victimes de la foresterie puis de l'urbanisation, sont aujourd'hui les « *otages de la biodiversité* » (Edelblutte, Gunnell, 2014).

De grandes institutions et organisations non gouvernementales font aussi de la préservation de la nature urbaine, et en particulier des espaces protégés urbains, un enjeu majeur de la protection de la biodiversité, de l'échelle mondiale à l'échelle locale. Les plus évocatrices sont sans doute l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et surtout l'Union internationale de Conservation de la Nature (UICN) qui, depuis sa création en 1948, produit nombre de rapports et de recommandations. Depuis quelques années, l'UICN est un observateur officiel auprès des Nations Unies, ce qui légitime davantage son action. Néanmoins et sans chercher à rejeter en bloc les productions et les propositions de cette organisation, il convient de les considérer avec un recul critique suffisant, en particulier en raison des tropismes préservationnistes qui peuvent émailler certaines de ses postures (Woebse, 2012). En effet, ses considérations relèvent parfois plus du registre moral que de la preuve scientifique, plus du cliché médiatique international que des réelles observations locales, et ses recommandations peuvent souvent paraître impérieuses et dogmatiques. Ces précautions prises, nous pouvons convoquer certains travaux de l'UICN directement en prise avec les politiques spatialisées de protection dans l'espace urbain. Un premier constat est dressé par l'organisation au

début des années 2000 en se demandant si villes et espaces protégés sont compatibles, s'il s'agit d'un oxymore ou au contraire d'un réel partenariat (McNeely, dir., 2001). Ainsi, ce scientifique de l'organisation suppute que « *les espaces protégés urbains ont été trop longtemps négligés dans la sphère des gestionnaires des espaces protégés, et qu'ils doivent dorénavant être reconnus pour les contributions non négligeables qu'ils apportent aux sociétés modernes pour leurs objectifs de protection* » (*ibid.*, p. 3)[22].

Dans les premiers rapports sur l'urbanisation globale du monde et ses répercussions sur les espaces protégés, sur l'impératif urbain qui se pose aux politiques de protection, T. Trzyna (dir., 2005 ; dir., 2007), et avec lui l'UICN, estiment donc que l'urbanisation est un facteur de changement global majeur ayant des effets notoirement néfastes sur les écosystèmes. Il faudrait par conséquent s'en préoccuper sérieusement, voire s'en prémunir pour préserver la biodiversité. L'auteur évoque en guise de conclusion les défis et les opportunités de ces changements, et ainsi il considère d'abord que « *de nombreuses aires protégées font face à de graves problèmes dus à l'urbanisation [et que] ces problèmes sont susceptibles de s'accroître alors que le monde s'urbanise de plus en plus* ». Et d'ajouter que ces enjeux « *seront exacerbés par d'autres facteurs de changement à l'échelle mondiale, tels que la croissance globale de la population* […] » (Trzyna, 2007, p. 35)[23]. Tout en s'interrogeant sur la posture néomalthusienne qui transparaît entre les lignes, on peut remarquer que la suite de son propos censé dégager les opportunités d'une telle situation se fait sur un ton quelque peu condescendant : « *comme les espaces protégés ruraux deviennent des espaces protégés urbains, des opportunités se présentent pour éduquer le public urbain aux bienfaits de la nature. Être proche des gens facilite l'obtention du soutien public. Les gouvernements urbains locaux peuvent être des alliés importants pour les espaces protégés.* » (*ibid.*, p. 36)[24]. Dans une publication suivante de l'UICN qui s'intéresse aux espaces protégés urbains dans le monde (Trzyna, coord., 2014), les propos semblent plus nuancés eu égard aux dérives préservationnistes et néomalthusiennes, et l'angle d'approche considère davantage les usages et les usagers de ces espaces protégés. Le paradigme radical semble avoir été délaissé au profit du paradigme intégrateur (Depraz, 2008) puisqu'il est donc mentionné en introduction que :

> « *Les espaces protégés urbains sont importants pour toutes les mêmes raisons que les autres espaces protégés, telles que l'apport de services écosystémiques, la protection des espèces et le soutien à l'économie locale par les revenus du tourisme. Cependant, ils ont un rôle crucial qui les distingue des autres espaces protégés. Ils offrent*

[22] « *urban protected areas have been neglected by the protected area community for too long, and they need to be recognised for the many significant contributions they make to modern human societies and their conservation objectives* » (McNeely, 2001, p. 3).
[23] « *Many protected areas face serious problems from urbanization. These problems are likely to increase as the world becomes more and more urban. They will be exacerbated by other global change factors, such as overall population growth* […] » (Trzyna, 2007, p. 35).
[24] « *As rural protected areas become urban ones, opportunities arise to use them to educate the urban public about the benefits of nature. Being close to people makes it easier to earn public support. Urban local governments can be important allies for protected areas.* » (Trzyna, 2007, p. 36).

des possibilités pour un grand nombre de citadins de découvrir la nature, notamment pour beaucoup de personnes qui ne pourraient pas visiter des espaces protégés dans des régions plus éloignées. » (Trzyna, *op. cit.*, p. xi)[25]

À l'issue de l'étude de quinze espaces protégés urbains[26], ce rapport de l'UICN propose un ensemble de « bonnes pratiques » à mettre en œuvre pour établir des espaces protégés urbains « de qualité » et qui associent pleinement les citadins dans leur gestion. Néanmoins, ces recommandations relèvent davantage du *lobbying* auprès des politiques que de conclusions scientifiques ; et la manière dont elles sont faites est assez péremptoire en faisant en grande partie fi des contextes locaux. Le caractère prescriptif des mesures prônées par l'UICN se retrouve à travers l'action d'autres ONG environnementalistes (Landy, Laslaz, 2012), par exemple avec le WWF ou *Greenpeace* ; il traduit à la fois l'efficacité du discours médiatique de ces organisations mais participe aussi à la diffusion de représentations simplistes (Chartier, 2005).

Si ce détour critique par les rapports de l'UICN permet au moins de constater une prise en compte accrue par les acteurs institutionnels de l'imbrication forte et croissante entre protection et urbanisation à différentes échelles, il ne saurait se substituer à l'analyse distanciée des chercheurs. Aussi, pour poursuivre les développements quant à l'intérêt de l'étude géographique des espaces protégés urbains, il est possible de s'arrêter plus en détail sur les hypothèses et les enjeux qui ont été identifiés autour de cet objet spatial singulier.

1.3. Un panel d'hypothèses et d'enjeux autour des espaces protégés urbains

Le vaste panel d'espaces protégés urbains qui existe de par le monde renvoie à une grande diversité de situations nationales et locales et, par conséquent, à une multiplicité de problématiques. En s'arrêtant ici sur les nombreux enjeux que rassemblent les espaces protégés urbains et les différentes hypothèses que les chercheurs en sciences sociales, et les géographes en particulier, ont établies à leur propos, nous proposons un bref panorama qui permet de mieux mettre en perspective nos postulats, hypothèses et questionnements définis dans le cadre de cette thèse. Après avoir démontré l'acuité d'une approche géographique des espaces protégés urbains, l'explicitation de problématiques soulevées par leur étude dans des contextes très différents de

[25] « *Urban protected areas are important for all the reasons any protected area is important, such as providing ecosystem services, protecting species and supporting the local economy with income from tourism. However, they have a crucial role that sets them apart from other protected areas. They provide opportunities for large numbers of urban people to experience nature, including many people who may not be able to visit more remote protected areas.* » (Trzyna, *op. cit.*, p. xi).

[26] Il convient de remarquer que seuls deux d'entre eux se trouvent en Europe et que les quatre du programme UNPEC, sans doute les plus étudiés, sont aussi dans la liste.

par le monde aspire à mieux spécifier celles qui relèvent des espaces protégés urbains nord-européens.

À l'image des autres espaces protégés, la dialectique conflictualité/acceptation sociale est très présente et offre quasiment un paradigme d'appréhension des politiques spatialisées de protection (Laslaz et *al.*, coord., 2014 ; Laslaz, 2016). Ainsi, les espaces protégés urbains ne sont pas exempts de conflictualité, bien au contraire, leur dimension urbaine peut rendre les conflits plus nombreux et plus variés, si ce n'est plus intenses. Dans le cas du parc national de Tijuca, L. Lézy-Bruno considère que la forêt est « *un lieu d'exercice de la citoyenneté* » (Lézy-Bruno, 2008, p. 28) et à ce titre elle est directement concernée par différentes formes de conflictualité. La géographe identifie par exemple des conflits de représentations, des conflits fonciers, des conflits sociaux, des conflits politiques, des conflits écologiques et des conflits d'usage ; il s'agit d'un ensemble de conflits environnementaux qui peuvent se cumuler et s'influencer mutuellement dans le temps et dans l'espace (typologie de l'auteure ; Lézy-Bruno, 2014). Elle conclut en évoquant « *l'espoir d'une interaction harmonieuse entre la forêt et la ville [qui] réside dans la capacité d'unir à la fois politiques environnementales et urbaines, la conservation et les groupes sociaux agissant sur l'espace protégé* » (*ibid.*, p. 226) et en indiquant que « *la question qui se pose est celle de l'adaptation des modèles de conservation internationaux aux réalités locales* » (*ibid.*, p. 227), et en l'occurrence à une réalité urbaine caractérisée par « *les problèmes liés aux situations de disparités sociales et d'injustice spatiale, mais aussi d'inégalités écologiques* » (*ibid.*).

À ce titre, il semble intéressant de revenir plus en détail sur les hypothèses générales qui ont guidé les recherches menées dans le cadre du programme UNPEC (voir *supra*) afin de faire ressortir les particularités de la protection métropolitaine envisagées à propos des pays émergents pour les mettre en regard de celles de l'espace d'étude nord-européen. En constatant que « *les citadins les plus pauvres n'ont parfois aucun intérêt à la conservation du parc* »[27], les chercheurs s'interrogent – par un discours quelque peu condescendant – sur la pertinence de l'implication des populations locales dans une supposée cogestion de ces parcs nationaux urbains. Ceci peut presque surprendre alors que l'approche participative est aujourd'hui souvent admise comme une évidence en vertu du changement de paradigme de la conservation (Niedziałkowski et *al.*, 2012). Les exemples kenyan et indien nous rappellent ainsi que l'intégration des acteurs locaux, et notamment des habitants, aux processus décisionnels ne va pas de soi.

[27] Voir la présentation du programme UNPEC disponible en ligne ici : http://www.gred.ird.fr/programmes-de-recherche/projets-anr/unpec.

De même, l'idée d'une divergence permanente « *entre les engagements pour la conservation de la biodiversité et ceux du développement économique et social* »[28] qui s'exprimerait particulièrement à travers les espaces protégés urbains est posée comme postulat dans les métropoles du Sud. Dans le cas des métropoles nordiques, une telle tension permanente voire consubstantielle entre protection et développement est abordée avec moins de certitudes : elle ne peut être envisagée que sous forme d'hypothèse. En somme, si un des enjeux généraux est bien d'étudier la complémentarité ou l'antagonisme entre protection et urbanisation, l'idée d'une résistance sociale nécessaire à la protection ne pourrait-elle pas être exagérée dans certains contextes, en particulier nordiques ? À partir des différents travaux conduits dans les métropoles du Sud, il est possible d'affirmer que la pression foncière constitue une entrée majeure pour comprendre les dynamiques spatiales des parcs nationaux urbains des pays émergents. En revanche, dans les métropoles nord-européennes, ces dynamiques sont supposées être plus discrètes ; si la croissance urbaine et l'étalement urbain ne sont pas absents, les effets d'une fragmentation spatiale due à la protection d'espaces naturels sont donc à envisager à travers des formes plus insidieuses. À l'inverse, alors que la dialectique protection/récréation semble secondaire dans certaines villes du Sud, elle serait primordiale dans celles du Nord et de l'Europe du Nord en particulier.

Les politiques de protection renseigneraient finalement sur les avatars de l'environnement, entendu comme facteurs d'intégration dans certains cas, comme ressources financières dans d'autres, mais aussi comme outils de segmentation socio-spatiale ou comme leviers d'aménagement urbain.

Dans d'autres contextes, qui sont sans doute plus proches des cas nord-européens, l'urbain (au sens d'espace urbanisé) semble être intégré et s'être développé au sein des espaces protégés. Ainsi S. Héritier (2006) constate que l'établissement de centres d'accueil au sein de certains parcs nationaux de l'Ouest canadien relève pleinement d'espaces urbanisés inclus dans les périmètres de conservation. Il s'agit donc de formes urbaines par leur morphologie, de logiques d'urbanisation par leur développement et leurs fonctions, et de ville par leur statut administratif et leur structure gestionnaire. Avec la croissance du nombre de visiteurs et de résidents dans ces collectivités (*communities*), ce géographe observe se constituer de véritables villes temporaires en période estivale, voire des configurations urbaines permanentes dans le cas des parcs nationaux de Banff et de Jasper où des municipalités urbaines éponymes sont littéralement « incorporées » au sein des parcs nationaux. L'auteur analyse donc les défis ordinaires de ces espaces urbanisés (planification, gestion des effluents, fonctionnement des réseaux de transports, etc.) au prisme

[28] (*Id.*)

des objectifs de protection de l'environnement assignés aux parcs nationaux. Il met en particulier en exergue la volonté de *maintenir et de restaurer l'intégrité écologique* (*ibid.*, p. 74) qui doit s'articuler au défi du développement touristique et récréatif de ces parcs. Finalement, S. Héritier ne conclut pas en pointant les contradictions d'une telle situation, mais bel et bien en démontrant qu'il s'agit d'un exemple intéressant et plutôt réussi de gestion concertée entre différents acteurs ; l'acceptation de l'urbain dans l'espace protégé semble ici être acquise.

Certains observent dans les espaces périurbains, à partir du cas de Hanovre (Allemagne), une protection de la nature concentrée en quelques petites réserves naturelles uniquement (Rode, 2016). Dans ce cas de figure, le renforcement de la protection passerait par la reconnaissance du caractère multifonctionnel d'espaces périurbains ouverts, une multifonctionnalité qui pourrait être l'objet même de la protection.

D'autres, en revanche, constatent que dans la plupart des villes du sud de la Suède les espaces protégés sont moins nombreux mais plus vastes et plus variés que dans les espaces ruraux avoisinants (Borgström, 2009). Si les conclusions de cette dernière étude seront reprises plus en détail ultérieurement, il convient d'ores et déjà de noter que la chercheuse démontre l'existence de modèles de protection spécifiques aux contextes urbains, issus de l'histoire longue de l'occupation des sols et de l'urbanisme suédois. Ainsi, les villes seraient des acteurs essentiels pour mettre en œuvre les stratégies actuelles de protection de la nature urbaine. Elle renverse également certaines idées reçues à propos de l'intérêt écologique de ces espaces protégés urbains et confirment d'autres travaux d'écologues qui démontrent dans le cas allemand que la biodiversité de l'espace urbain peut être supérieure à celle d'espaces ruraux (Knapp et *al.*, 2008). Et ceci n'est d'ailleurs pas nécessairement incompatible avec la dimension récréative qui émane du caractère urbain de certains espaces protégés. Ainsi, dans le cas de plusieurs villes suédoises, la création de certaines réserves naturelles s'expliquerait davantage par le souhait de répondre à une demande d'espaces de loisirs et de plein air de la part des citadins que par une volonté de préservation écosystémique (Emneborg, Götmark, 2000).

Dans la conclusion de l'ouvrage *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, F. Landy et L. Laslaz (2012) reviennent en détail et avec une grande clarté sur les différentes formes de relation qui s'observent de par le monde entre ville et espaces naturels protégés : ils considèrent les multiples enjeux qui gravitent autour des espaces protégés urbains comme autant de perspectives de recherche pour les scientifiques. Les deux géographes commencent par évoquer le dilemme commun à la quasi-totalité des espaces protégés urbains, celui d'une conservation envers les menaces urbaines ou d'une protection en vue des habitants de

la ville. En somme, le propre des espaces protégés urbains serait d'être tiraillés entre deux modèles, celui du jardin public ou celui de l'enclave de biodiversité protégée. Entre ces deux scénarios, celui du « Central Park » new-yorkais ou celui du « Sanjay Gandhi National Park » de Mumbai, les auteurs invitent à explorer une troisième voie, ou plutôt une multitude de situations intermédiaires à travers d'autres formes d'interactions entre l'espace urbain et l'espace protégé. Être partagé entre les pressions anthropiques qui le menacent et les services écosystémiques qu'il fournit pourrait être l'essence de l'espace protégé urbain. Sa caractéristique serait de ne pas choisir entre plusieurs logiques de protection, mais d'être protégé à la fois *contre* et *pour*, en tentant de concilier ces approches divergentes.

En posant que *l'espace protégé urbain* ne devrait plus être considéré comme une expression oxymorique mais, au contraire, comme une formule tautologique, ils se demandent finalement si « *la ville n'est pas la meilleure ennemie des espaces protégés ?* » (*ibid.*, p. 384). Le conflit entre l'espace urbanisé et l'espace protégé serait donc à la fois nécessaire aux politiques de protection en ville et nécessairement dépassé par ces dernières. Un dépassement qui s'opère en partie par le glissement de l'espace urbanisé vers l'espace urbain.

Par la suite, et en s'appuyant sur une grande diversité de travaux, les deux géographes démontrent que l'espace protégé est entièrement compatible avec la ville et qu'il est même un élément de la diversité propre à l'espace urbain. Il peut en outre favoriser la densité à ses pourtours ; d'après certaines manières de considérer l'urbain et l'urbanité, ce serait alors une façon de les renforcer.

F. Landy et L. Laslaz s'interrogent ensuite sur le déclassement des espaces protégés urbains dans le champ de la protection au regard des autres espaces protégés : le caractère urbain serait-il synonyme d'une protection moindre ? À cette question, ils répondent que plusieurs travaux ont montré le contraire, que ce soit en termes de qualité écosystémique (Knapp et *al.*, 2008) ou de statut de protection. Ainsi, ils évoquent le cas de la ville de Malmö où se trouvent deux réserves naturelles de catégorie Ia (renvoyant aux formes de protection les plus rigoureuses selon l'UICN) aux portes de cette agglomération suédoise. À ce propos l'hypothèse d'une protection assimilable à une compensation vis-à-vis de grands équipements (en l'occurrence le pont de l'Øresund) peut être envisagée.

Quant à l'intégration à la ville qui permettrait d'établir le caractère urbain d'un espace protégé, ces deux géographes mentionnent sans hésitation que « *la seule distance kilométrique n'est pas suffisante pour établir des gradients d'appartenance à l'urbain* », (Landy, Laslaz, *op. cit.*, p. 388) et qu'il faut davantage s'intéresser aux formes d'appropriation différenciées des espaces protégés par les citadins. Le processus de diffusion de l'urbanité qui donne à certains espaces protégés un

caractère urbain se fait alors en partie au mépris de la continuité euclidienne avec le tissu urbain, mais bien davantage par les usages et l'intégration de ces espaces protégés dans les réflexions urbanistiques menées à l'échelle de la ville, de l'agglomération voire de la métropole. À ce titre, les jeux d'acteurs et les logiques d'imbrications scalaires observés à propos de n'importe quel espace protégé auraient ici une acuité encore plus forte.

Les espaces protégés urbains sont certainement plus que d'autres perçus comme des réserves foncières potentielles de la part de plusieurs acteurs urbains. Les auteurs rappellent qu'au cours des dernières décennies a été observée une réelle inflation des mesures et des périmètres de protection et que les villes n'y font pas exception. Dans ce contexte, les espaces protégés urbains peuvent apparaître comme des « parapluies » face aux « tâches urbaines » croissantes ; ils sont donc en ce sens partie intégrante des dynamiques de métropolisation dont la résultante à l'échelle locale est l'étalement urbain. En reprenant notamment les exemples des parcs nationaux de Nairobi (Kenya) et de Sanjay Gandhi (Mumbai, Inde), les deux géographes expliquent que face aux fronts d'urbanisation, ce sont de réels fronts de protection qui peuvent se constituer. Or les observations réalisées dans la capitale kenyane et dans la mégapole indienne pourraient dans une autre mesure se faire dans les métropoles nord-européennes, par exemple à Helsinki où le maintien de la forêt urbaine de Keskuspuisto guide littéralement les dynamiques d'urbanisation.

Au-delà des pratiques citadines et des logiques urbanistiques qui font de certains espaces protégés des espaces urbains, les dimensions spirituelles et identitaires revêtues par ces derniers jouent également un rôle majeur. Que ce soit à des fins de marketing urbain ou en raison de trajectoires historico-culturelles, les valeurs symboliques attribuées aux espaces protégés urbains et les constructions idéelles afférentes ne sauraient donc en aucun cas être négligées. En s'appuyant sur l'exemple des parcs nationaux de Tijuca (Rio de Janeiro, Brésil) ou de Nairobi (Kenya), l'espace protégé peut se construire en véritable emblème métropolitain dans une course à la visibilité mondiale. Là encore, cette recherche de reconnaissance internationale entraînant un glissement de la protection vers la labellisation fait écho à des situations nordiques, en particulier avec l'exemple de Djurgården (Ekoparken), le parc national urbain de Stockholm. En somme, le caractère urbain attribué à certains espaces protégés traduirait leur composante sociale prépondérante et renverrait à la construction différenciée du capital spatial par les citadins.

Le tableau 2.2. ci-dessous, extrait de la publication de F. Landy et L. Laslaz et modifié à la marge, synthétise les principaux enjeux auxquels sont confrontés les espaces protégés urbains dans les pays du Nord, du Sud et émergents.

En fonction du développement… / … quelques caractéristiques	Nord	Sud	États émergents
Période de création	Tardive, malgré quelques exceptions	Généralement postérieure aux autres milieux protégés	
Croissance urbaine	Ralentie démographiquement mais avec un étalement urbain fort et inégalement régulé	Forte démographiquement et spatialement	Forte démographiquement et spatialement ; volonté de mettre en œuvre des mesures de régulation
Modalités de la croissance urbaine	Densification des centres et poursuite inégalement maîtrisée de la périurbanisation	Exode rural et développement des périphéries urbaines ; tension entre le développement de l'habitat informel et l'urbanisation légale	*Idem*. L'exclusion des populations pauvres de la ville-centre peut être plus marquée pour établir une « vitrine » urbaine.
Types de quartiers jouxtant les espaces protégés	Résidentiels aisés ; équipements industriels, de transport voire de services	Souvent pauvres, informels	Pauvres, informels, mais aussi aisés
Espaces protégés comme support de ségrégation spatiale	Plus-value de l'espace protégé : attractivité pour les populations aisées	« Effet coupure » de la protection, mais segmentation spatiale pas toujours respectée	*Idem*. Plus de moyens des pouvoirs publics pour faire respecter la segmentation spatiale.
Dimension sociale	Activités récréatives de proximité, aménités urbaines, attractivité résidentielle	Installation et utilisation de la part de populations pauvres ; activités récréatives et/ou religieuses	Mélange conflictuel des deux types précédents (Nord et Sud)

Tableau 2.2 : Proposition de structuration des principaux enjeux gravitant autour des espaces protégés urbains. Source : Landy, Laslaz, 2012, p. 401, modifié.

À l'issue de ce bref tour d'horizon des travaux menés sur le vaste thème de la nature en ville puis des recherches conduites spécifiquement sur les espaces protégés urbains, il apparaît que les conséquences de l'urbanisation sur les politiques de protection et, en retour, les effets de l'instauration d'espaces protégés sur l'espace urbain ont été analysés essentiellement dans certaines métropoles du Sud. S'intéresser à des contextes métropolitains du Nord, et particulièrement d'Europe du Nord, suppose donc de construire des hypothèses et d'élaborer des problématiques adaptées à ce contexte. Nous tentons de le faire le plus clairement et le plus progressivement possible depuis l'introduction générale de cette thèse, dans une démarche récursive et par approfondissement successif de la réflexion.

La première partie de ce long chapitre consacré à une approche critique des espaces protégés urbains nous a conduit d'une évocation sélective de travaux dans le champ de la nature en ville à l'exploration géographique d'un panel d'hypothèses et de questionnements autour des

politiques spatialisées de protection en contexte urbain. Dans les deux parties suivantes, nous chercherons à faire deux petits pas de côté pour considérer les notions de nature et d'urbain, au-delà de ce que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 1. Par un léger mouvement de diastole littéraire, les dimensions philosophiques, linguistiques, urbanistiques de ces notions seront évoquées afin de mieux revenir, de manière géographique, à l'examen des politiques spatialisées de protection et à l'étude des espaces protégés urbains. En retour de ce recul réflexif, des considérations plus nomothétiques à propos de l'espace protégé urbain pourront alors être suggérées.

2. Penser la nature pour parler d'espaces naturels : la nature, une évidence ?

Selon les auteurs, la polysémie du terme « nature »[29] est une source de confusion qu'il vaut mieux éviter (Latour, 2015) ou, au contraire, une richesse qu'il faut savoir mobiliser (Larrère et Larrère, 2015). Le second postulat paraît plus adapté dans le cadre de ce projet de recherche. Aussi, nous proposons de s'arrêter sur l'idée de nature qui est tout à la fois un terme commun, une notion philosophique, un objet anthropologique, un champ géographique transverse, un thème urbanistique, etc. Sans rechercher l'impossible stabilisation théorique à l'égard de la nature et sans prétendre à une étude fine de l'évolution de cette idée convoquée par des très nombreux penseurs et chercheurs, cette sous-partie en évoquera différentes acceptions afin de mieux mobiliser ce vocable en conscience des principales précautions requises à son égard. Il s'agit notamment d'énoncer quelques distinctions sémantiques entre nature et environnement, entre espace naturel et milieu pour écarter au maximum tout flou linguistique et pour utiliser ces termes de la manière la plus rigoureuse et précise possible.

Par quelques bribes de philosophie de la nature, nous chercherons d'abord à historiciser l'idée de nature pour voir dans quelle mesure il est aujourd'hui toujours pertinent de convoquer cette notion, en particulier dans le contexte contemporain d'urbanisation et de mondialisation et

[29] Par la suite, comme auparavant d'ailleurs, nous n'utiliserons pas les guillemets pour convoquer ce terme. L'objectif de cette partie est justement de rappeler que la nature n'est pas un donné mais un construit social. Dès lors, l'usage des guillemets nous semble un artifice typographique bien moins utile qu'une réflexion sur le terme lui-même. Plus qu'une distanciation visuelle par une « mise entre guillemets » qui laisserait entendre en permanence que le vocable est finalement mal choisi, une exploration attentive des acceptions de ce terme devrait être plus bénéfique pour justifier son usage. L'usage de l'italique est différent, il sera mobilisé quand le terme se désigne lui-même. Par exemple dans la phrase « Le terme *nature* est profondément polysémique. ». Quant à l'usage de la majuscule qui s'observe parfois pour insister sur le caractère conceptuel d'un terme, nous n'y souscrivons pas ici. Il peut être justifié pour exprimer la construction conceptuelle à partir d'un terme commun, par exemple quand on distingue *monde* et *Monde* (Retaillé, 2013), ce qui n'est pas le cas pour la nature. La distinction qui se joue à propos de *nature* n'est pas celle entre une acception commune et une acception philosophique, mais justement une polysémie à la fois dans le sens profane et dans le concept scientifique. Toutefois, nous conserverons la majuscule à *nature* quand elle est utilisée par certains auteurs.

dans un système de pensée qui tend à substituer *environnement* à *nature*. Ce détour philosophico-anthropologique permettra de mieux comprendre les fondements des politiques de protection. Les dimensions plus opératoires de cette notion seront ensuite convoquées en cherchant à comprendre comment les urbanistes et aménageurs conçoivent la nature dans leurs réflexions sur la ville et par leurs actions directes et concrètes. Ce double prisme aboutira finalement à un troisième, celui des géographes qui, bien qu'étant rassemblés dans un même champ disciplinaire, considèrent différemment la nature, en particulier dans son rapport à l'environnement et aux milieux.

2.1. La nature des philosophes et des anthropologues

En se référant à l'origine grecque de la nature comme *phusis* (*φύσις*), traduite en latin par *natura* (renvoyant à la naissance, à ce qui préexiste à l'homme), la nature comporte dès ses premières conceptions philosophiques des ambivalences. Une polysémie qui perdure jusqu'à aujourd'hui et qui fait donc de *nature* est un terme équivoque, un problème philosophique qui se traduit en problème géographique mais surtout en problème politique quand il s'agit de penser et d'agir avec elle (Hache, dir., 2012 ; Larrère et Larrère, 2015).

Cette thèse n'étant pas un travail philosophique ou de science politique, nous resterons cependant en surface des débats et des divergences que suscite l'idée de nature. En évoquant simplement quelques jalons de la pensée occidentale à son égard, nous souhaitons donner un peu plus d'épaisseur à notre réflexion géographique sur les politiques de protection de cette nature.

2.1.1. *Phusis* et *natura* : la nature selon les Anciens

Pour certains philosophes antiques, et notamment pour Aristote, la nature n'est pas une chose mais elle est d'abord un principe. Une des idées fortes du philosophe grec est que la nature ne ferait rien sans objet, mais cette idée demeure souvent mal interprétée. En effet, il s'agit moins de référer à la matérialité du monde que d'exprimer une forme de causalité immanente à la nature. Cette dernière renvoie à un principe de mouvement et de repos qui permet d'envisager rationnellement la nature. D'où le lien logique établi entre la nature et la physique (*phusis*) ; ce lien n'en étant pas moins sensible, esthétique et moral. L'approche aristotélicienne de la nature a été reprise plusieurs siècles plus tard par les philosophes modernes, mais sa conception sensible et son approche désintéressée de la science l'en distingue. Ainsi, contrairement à l'approche cartésienne de la nature qui, à l'aube de la modernité, considère que les hommes cherchent à se rendre « maîtres et possesseurs de la nature » par leur quête de savoirs scientifiques, la philosophie grecque propose une conception englobante de la nature, une conception qui

comprend donc les hommes et leurs lois sans qu'il soit question d'extériorité à la nature. Bien qu'il ne l'exprime pas sous cette forme, Aristote conçoit finalement la nature dans une distinction avec le surnaturel, de même que la physique se détache de la métaphysique (Aristote, [IVe siècle av. JC.]b). La nature n'est donc pas tout ce qui existe en dehors de l'homme, mais simplement tout ce qui existe et qui possède un principe interne d'existence. La nature est donc à la fois permanence et changement sans qu'il n'y ait de contradiction.

La pensée d'Aristote est plus souvent convoquée pour sa définition de l'homme comme « animal politique » que pour ses considérations sur la nature. Pourtant la première ne peut être envisagée qu'avec les secondes. Dans l'évolution de la pensée philosophique grecque, Aristote permet en effet de réconcilier deux des grands courants qui l'ont précédé. Alors que les spéculations présocratiques relèvent essentiellement d'une philosophie de la nature (par exemple Parménide, Démocrite), Socrate et ses disciples ont rompu avec elle en s'intéressant d'abord à l'homme en société, et donc à la philosophie morale. La philosophie aristotélicienne cherche à dépasser cette disjonction entre les philosophies présocratique et socratique en pensant la vie humaine en lien avec les principes de la nature. L'homme peut alors être un animal politique répondant de lois naturelles. Ainsi, l'homme possède un caractère politique propre qui se traduit dans l'organisation des sociétés humaines en cités (*polis*) et qui s'explique par ses capacités morales (la justice, le partage, la décision) et sociales (l'échange, le discours). Aristote considère donc bien que de telles capacités sont attribuées aux hommes par la nature (Aristote, [IVe siècle av. JC.]a). En somme, si l'on veut bien considérer que la nature peut comporter les principes sociaux et politiques des hommes, alors il est possible d'envisager la ville (au sens de cité) comme la résultante de la nature. Cela entre en cohérence avec le postulat d'une protection relevant assez directement de l'urbanité (voir l'introduction générale) et, plus strictement, ici de la citadinité et de la citoyenneté.

Mais revenons à la philosophie grecque. **La conception initiale de la nature proposée par la pensée aristotélicienne est donc d'abord une cosmologie, c'est-à-dire l'explication d'un ordonnancement du monde par des propriétés intrinsèques et universelles, mais qui s'expriment dans chaque objet, dans chaque être, dans chaque chose** (Berque, 2000 ; Nay, 2009). Elle n'en est pas moins concernée par certaines ambivalences, que quelques chercheurs actuels interprètent – à tort nous semble-t-il – comme l'expression première d'un dualisme associé à l'idée de nature. Citons par exemple L. Charles qui estime qu' « *on a affaire chez Aristote à un clivage entre deux visions de la nature. La nature est une force, une puissance générique […], en même temps qu'elle se constitue en objet premier de la connaissance.* » (Charles, 2000, p. 127). Sans trop entrer dans les controverses de l'exégèse des textes antiques, nous préférons malgré tout l'interprétation de

l'auteur précédent qui réfute les ambiguïtés du philosophe grec et affirme que « *dans la pensée aristotélicienne, la nature est l'occasion d'une réflexion plus large sur l'implication des hommes dans la cité* » (Nay, *op. cit.*). Autrement dit, sur l'agencement social et politique de la société. En reprenant en partie les réflexions des Anciens, les Modernes ont cherché à penser la nature en affirmant davantage les dualismes qui pourraient se lire à son égard.

2.1.2. Le grand partage : la nature des Modernes

Par un bond chronologique de plusieurs siècles, cette brève évocation de l'idée de nature dans la philosophie occidentale nous conduit sans surprise à la modernité, une période pendant laquelle la nature redevient un objet de connaissance et de réflexion. Les conceptions cosmologiques et sensibles de l'Antiquité disparaissent au profit d'une approche de la nature qui repose sur l'observation de ces phénomènes. Ainsi, ce sont les mécanismes qui régissent l'univers comme le vivant qui se placent dorénavant au cœur des réflexions des penseurs modernes sur la nature. La formule attribuée à Galilée selon laquelle « *la nature est un livre écrit en langage mathématique* » exprime bien le postulat à propos de la nature qui apparaît à l'issue de la période médiévale et qui s'affirme au XVIIe et XVIIIe siècles.

C'est bien en ce sens que Descartes exprime sa volonté de maîtriser et de connaître (plus que de posséder au sens strict) la nature. Il est à ce titre utile de citer la phrase qui suit l'expression célèbre du *Discours de la méthode* où Descartes affirme que les hommes doivent se rendre « *maîtres et possesseurs de la Nature* ». En effet, le philosophe ajoute que ceci « *n'est pas seulement à désirer pour l'invention d'une infinité d'artifices, qui feraient qu'on jouirait, sans aucune peine, des fruits de la terre et de toutes les commodités qui s'y trouvent, mais principalement aussi pour la conservation de la santé, laquelle est sans doute le premier bien et le fondement de tous les autres biens de cette vie* » (Descartes, 1637, p. 36). Ses propos ne doivent donc pas être exagérément interprétés aujourd'hui en considérant que dans la conception cartésienne de la nature il n'y aurait que des ressources à exploiter, dans une perspective dualiste où la nature serait entièrement extérieure à l'homme. **Si dualisme cartésien il y a à propos de la nature, il se lit bien dans le rapport à la matérialité et non à l'humanité.** En recontextualisant sa pensée, et notamment la méthode rationnelle qu'il propose, nous comprenons qu'il s'agit certes de dissuader les scientifiques de l'époque des spéculations philosophiques de l'Antiquité mais, surtout, de les éloigner radicalement des explications métaphysiques fournies par la religion. Dans la conception cartésienne de la nature l'homme est bien partie intégrante de celle-ci, et ce d'abord en tant qu'espèce ou corps.

Des remarques semblables pourraient être faites à propos des conceptions rousseauistes de la nature. Trop souvent, on restreint la nature chez Rousseau à « l'état de nature » vu comme

un état originel où l'homme serait naturellement bon, avant d'être corrompu par la liberté et la vie en société. Une telle interprétation est un malentendu philosophique largement répandu. Si la pensée du philosophe genevois a largement participé à construire le dualisme entre l'homme et la nature en affirmant que cette dernière rassemble tout ce qui est extérieur à l'homme, il ne faudrait pas pour autant extrapoler ses propos sur le plan moral en considérant que l'état de nature est une harmonie primitive à retrouver, et qui justifierait ainsi des formes de protection sanctuarisée (Larrère, 1994). L'état de nature envisagé par Rousseau est donc un état fictif, il n'est qu'un axiome construit pour déployer sa théorie. Il mentionne ainsi que l'état de nature est un état « *qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais, et dont il est pourtant nécessaire d'avoir des notions justes* » (Rousseau, 1755, p. 58). Pourtant, ce malentendu qui fait de la nature un état stable et équilibré fut – et est encore parfois – mobilisé pour sanctuariser la nature en supposant de façon oxymorique un climax pérenne. En somme, ce serait le soubassement philosophique du préservationnisme, une approche biocentrée de la nature (Depraz, 2008).

D'autres penseurs modernes pourraient utilement être convoqués pour montrer comment s'est établie et affirmée, dans l'Europe du siècle des Lumières en particulier, une idée de la nature concomitante du développement des sciences « naturalistes » d'une part, et de la construction du rapport sujet/objet d'autre part (Latour, 1991). F. Bacon propose par exemple, dès la fin du XVIe siècle, de refonder la production du savoir scientifique à partir d'une interprétation de la nature qui reposerait sur une démarche inductive et expérimentale. Plus tard, F. Schelling proposera un système cohérent pour réconcilier la Nature (l'inconscient) et l'Esprit (le conscient) (Schelling, 2001).

Pour Kant, l'intelligibilité de la nature ne repose pas sur la quête d'une connaissance, physique ou philosophique, de la nature comme objet singulier, mais plutôt sur la manière d'envisager la nature comme « *l'existence des choses, en tant qu'elle est déterminée selon des lois universelles* » (Kant, 1783, p. 61). Le philosophe prussien ajoute que la science de la nature consiste donc en la connaissance des lois qui régissent cette nature, mais non en une approche directe de la nature qui serait nécessairement spéculative et métaphysique. Il précise donc que « *si la nature devait désigner l'existence des choses en elles-mêmes, nous ne pourrions jamais la connaître, ni a priori, ni a posteriori* » (*ibid.*). De plus, Kant distingue l'art de la nature, posant par là même la dichotomie ultérieure entre nature et culture, la conception kantienne de la nature renvoie aussi à une théorie mécanique de la matière reposant sur des forces d'attraction et de répulsion, une dialectique qui sera par la suite élargie aux rapports humains à la nature.

La conception dualiste de la nature héritée de la modernité perdure indéniablement aujourd'hui. Ce dualisme peut s'avérer plus ou moins prégnant et, surtout, il peut (comme nous

l'avons vu) prendre des formes différentes (nature/homme ; nature/artifice ; nature/culture ; naturel/social ; objet/sujet ; inconscient/conscient). Cependant, les germes du dépassement de tels dualismes ne sont pas le fait de la pensée contemporaine, ils existent dans la philosophie moderne et dans celle du XIXe siècle ; il est possible de les identifier si l'on accepte d'aller légèrement au-delà des idées reçues et souvent abusivement simplistes sur les pensées des philosophes modernes. Évoquons à ce titre J. S. Mill qui explore « *la validité des doctrines qui font de la Nature un critère du juste et de l'injuste, du bien et du mal* » (Mill, 1874, p. 55) pour critiquer les usages normatifs de la nature et les dualismes trop prégnants à son égard. Il pose alors une nouvelle dialectique entre la nature (ce qui est) et l'éthique (ce qui devrait être).

2.1.3. La nature dans la pensée philosophique contemporaine

Sur les bases posées par les Anciens comme les Modernes, les philosophes contemporains (au sens large d'un long XXe siècle) qui ont réfléchi à cette idée de nature ont tous plus ou moins cherché à comprendre et à nuancer, à dépasser ou à déplacer les dualismes qui lui sont associés. De manière synthétique, les philosophes s'accordent globalement aujourd'hui pour considérer que l'idée de nature renvoie à trois grandes acceptions. La nature est à la fois tout ce qui existe (au sens cosmologique des « lois de la nature »), tout ce qui existe en dehors de l'homme (au sens occidental et moderne d'un partage du Monde entre le naturel et l'artificiel, ou le culturel), ou encore l'ensemble des propriétés universelles désignant intrinsèquement leur substance (la nature de l'homme, la nature de la ville).

Dans le cadre de notre recherche, c'est surtout le deuxième sens qu'il convient de discuter puisqu'il renvoie à la dimension écologique au sens large, c'est-à-dire un ensemble physique et biologique qui existe indépendamment de l'homme tout en étant aujourd'hui entièrement influencé par lui. Nous proposons donc de convoquer quelques références à cette fin. Néanmoins, il est délicat de mettre en avant un philosophe plus qu'un autre, tant sont imbriquées et complémentaires leurs pensées. L'ordre des paragraphes qui suivent ne reflète donc pas la primauté ou l'antériorité d'une pensée sur une autre, mais plutôt une progression propre à notre recherche.

M. Merleau-Ponty aborde la nature à l'aune des perceptions qu'en ont les hommes ; un prisme phénoménologique qui le conduit à considérer la nature comme un événement total qui existe comme espace-temps (Merleau-Ponty, 1995). Si pour lui ce dépassement est une manière de construire une ontologie de l'Être, en ce qui nous concerne nous nous contenterons de son invitation à considérer la nature comme un ensemble de représentations dont la réalité implique la perceptibilité.

Plus souvent convoqué par les géographes, peut-être parce que sa pensée est moins hermétique et plus directement centrée sur l'écologie politique que celle de M. Merleau-Ponty, S. Moscovici affirme bien que les hommes sont *dans* la nature, mais surtout il démontre que la nature est l'œuvre des hommes et qu'elle ne saurait exister dans l'absolu. Il invite donc à décliner l'idée de nature au pluriel en en faisant un concept (c'est-à-dire un construit théorique et non un état donné) relatif aux trajectoires des sociétés humaines (Moscovici, 1968, 2001 et **2002**). Par conséquent, il bouleverse la communauté scientifique française et au-delà en faisant sortir l'étude de la nature du strict giron des sciences naturelles et physiques pour la constituer en objet des sciences de l'homme et de la société. De ce fait, il affecte aussi les conceptions philosophiques de la nature en démontrant avec précision que « *l'état de nature […] ne se réfère pas uniquement, comme dans ses acceptions ordinaires, aux capacités bio-psychiques de l'espèce : il englobe les facteurs sociaux parmi ses éléments* » (Moscovici, 1968, p. 457). Autrement dit, S. Moscovici établit un lien de réciprocité entre l'ordre social et l'ordre naturel en affirmant que l'homme est à la fois sujet et créateur de la nature. La suite de sa réflexion le conduit à réenchanter la nature (Moscovici, 2002), ce qui est à entendre comme une reconsidération de la relation nature/société à travers la nécessité d'une écologie politique (Moscovici, 2001 ; Houdayer, 2015). Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer, en suivant M. Lussault, que la pensée de S. Moscovici éclaire comment « *les sociétés édifient les états de nature qui correspondent à leurs schèmes culturels et à leurs logiques sociales à un moment historique donné* » (Lussault, 2013a, p. 709).

Un autre fondateur d'une approche sociologique de la nature est évidemment E. Morin, dont les travaux ont déjà été mobilisés dans ce travail et qui fera donc ici l'objet d'une évocation plus brève. Dans son œuvre *La Méthode*, le tome 1 s'intitule *La nature de la nature* (Morin, 1977) et le philosophe y prône une conception ouverte de la nature, où le rapport de complexité repose moins sur le couple intériorité/extériorité que sur la dialectique englobé/englobant. Postulant et démontrant que l'homme est englobé dans la nature tout en l'englobant, il entreprend alors de revoir la connaissance en sachant que « *nul concept physique ne peut être totalement isolé de la sphère anthropo-sociale* » (*ibid.*, p. 374). Infiniment riche, et complexe, la pensée d'E. Morin ne pourra néanmoins être mobilisée que dans les très grandes lignes.

Une autre philosophie incontournable, tout aussi foisonnante et stimulante, est celle de l'anthropologue P. Descola. À partir de l'étude des Indiens Jivaro d'Amazonie, il est sans doute l'un de ceux qui a le mieux déconstruit le dualisme nature/culture de manière empirique (Descola, 1993) pour montrer qu'il ne s'agissait que d'une conception occidentale du Monde et d'un type singulier de rapport à la nature. Il nomme ce dernier le naturalisme. Loin d'être un mouvement littéraire, le naturalisme est pour lui une ontologie qui consiste à postuler que la

nature existe. En somme, c'est une approche cosmologique de la réalité qui rassemble toutes les philosophies de la nature depuis Aristote jusqu'aux Modernes, mais qui ne reflète en fait que la pensée occidentale et européenne. L'apport de P. Descola est de montrer que le naturalisme n'est en rien universel ; il est simplement une manière de distinguer soi et autrui à partir d'une représentation du Monde qui postule une coupure nette entre la nature et la culture (Descola, 2005). Lorsque cette manière de voir est appliquée à des sociétés non occidentales, le regard est alors complétement déformé et les conclusions qui en résultent sont entièrement erronées. En somme, dans l'ontologie naturaliste, les humains se distinguent des non humains par leur capacité à « *produire de la singularité culturelle en mobilisant des facultés internes qui leur sont propres* » (*ibid.*, p. 255). Dans les trois autres ontologies qu'il distingue – le totémisme, l'animisme et l'analogisme – la distinction homme/nature se révèle vaine et non avenue. La conception de la nature est donc bien singulière et dépendante de la société qui la conçoit. Dans notre cas, la dichotomie naturaliste pourra s'avérer pertinente pour étudier les politiques de protection appliquées dans les métropoles nordiques. Elles sont en effet élaborées en fonction de cette cosmologie occidentale qui domine largement le Monde aujourd'hui. Par contre, tenter de comprendre comment est reçue par les Sâmes l'instauration de certains espaces protégés en Laponie demanderait de questionner anthropologiquement l'ontologie de ce peuple autochtone. Plus largement, la lecture de P. Descola nous suggère donc d'appréhender les politiques de protection de manière critique en considérant qu'elles résultent d'une pensée politique de l'écologie qui elle-même renvoie à la cosmologie occidentale dans laquelle nous vivons (Descola, 2011).

Alors qu'il a fortement été influencé par C. Lévi-Strauss, on pourrait croire que P. Descola s'en détache fortement quant à la conception de la nature de ce premier. En effet, dans un de ses ouvrages majeurs (Lévi-Strauss, 1949), l'anthropologue distingue fermement la nature de la culture, en considérant que le naturel est universel et immanent alors que le culturel est relatif et conventionnel. Cependant, de la même manière que l'état de nature rousseauiste est une fiction philosophique, il ne faut pas se méprendre ici en voyant dans cette dichotomie dualiste le reflet de la réalité. Elle ne serait pour C. Lévi-Strauss qu'une invention théorique destinée à éclairer une réalité plus complexe et imbriquée.

Malgré ces précisions, un malentendu persiste profondément dans le sens commun et nous ramène régulièrement, de gré ou de force, au dualisme cartésien. S'il faut chercher une dimension universelle à la nature, alors il faut accepter qu'elle se trouve davantage dans son caractère construit que dans son essentialisation. Ainsi, « *au sud comme au nord, ce que nous appelons la nature fait partie intégrante d'un vaste ensemble d'interactions sociales où l'homme n'est qu'un acteur parmi d'autres. Une anthropologie non dualiste est à constituer* » (Descola, 1996, p. 62).

Sans contester frontalement les philosophes et anthropologues précédents, Bruno Latour se distingue d'eux au sens où ses réflexions sur l'idée de nature le conduisent à déconsidérer le terme de *nature* au point d'en abandonner l'usage. Il propose un discours critique de la modernité à partir duquel nombre de distinctions dualistes déjà évoquées tombent (Latour, 1991). Le Monde qu'il observe est hybride et sa marche n'est pas linéaire et progressiste. Aussi, il postule non sans provocation que même l'écologie politique, au sens classique de l'expression, ne saurait véritablement protéger la nature (Latour, 1999). Les solutions qu'il propose sont de revoir en profondeur l'articulation entre la nature et la société, ainsi que de redéfinir la science et la politique pour mieux les rapprocher. Finalement, dans un contexte de crise écologique globale, il propose de substituer à la notion floue et instable de nature l'hypothèse *Gaïa* (Latour, 2015).

Les propositions parfois déstabilisantes de B. Latour se complètent assez bien des réflexions de Michel Serres qui, entre autres propositions, a formulé une philosophie du contrat naturel suggérant ainsi, sur le constat d'une urgence écologique au sein de notre « maison Terre » (*Oikos*), que la nature entre pleinement en société en devenant un sujet de droit. Ainsi s'établirait « *la reconnaissance […] par chaque collectivité, qu'elle vit et travaille dans le même monde global que toutes les autres* » (Serres, 1992, p. 78). Bien que la thèse de M. Serres demeure très discutée (Roger, Guéry, dir., 1991), notamment en raison de l'assignation à alerter le politique qu'il exige du scientifique, la poursuite du contrat social qu'il propose – et non son remplacement – permet d'envisager les politiques de protection à l'aune de la contractualisation. Cet accord entre plusieurs partis, dont la nature est l'un d'eux, induit des obligations qui se formulent juridiquement (par exemple à travers la réglementation des espaces protégés) et qui s'expriment en pratiques (à travers les usages de la nature notamment).

La figure 2.2. ci-dessous propose de schématiser le positionnement de quelques philosophes en fonction de leur idée de la nature. La grille a été élaborée en prenant en compte les dimensions matérielles et politiques ainsi que les conceptions dualistes et stables ; elle cherche à donner une vue d'ensemble des philosophies de la nature sans illustrer la grande complexité de chacune d'elles.

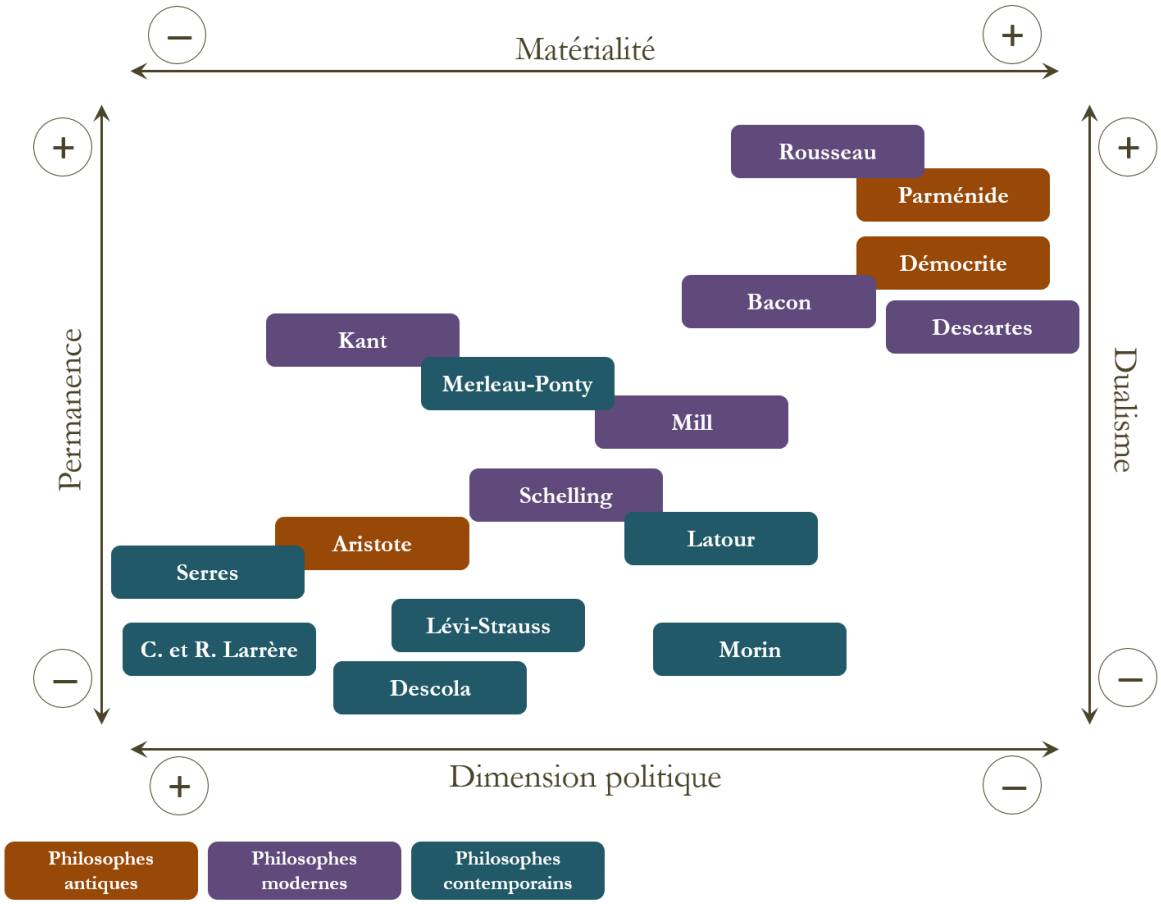

Figure 2.2 : Des idées de la nature : schématisation simple du positionnement de quelques pensées philosophiques

Pour aller plus avant dans la connaissance de ces philosophies de la nature, il est possible de se référer dans un premier temps à l'état des lieux dressé par H. Faes (2010), ainsi qu'à la synthèse d'O. Nay déjà mentionnée (Nay, 2009) ou celle de M.-A. Guesquière et M. Lambert (2007). L'article de J. B. Callicott « La Nature est morte, vive la nature ! »[30] (1992) est également une réflexion épistémologique très intéressante. Par un titre en aphorisme, ce dernier résume bien le débat actuel : comment admettre que la nature en tant qu'altérité et extériorité fortes n'existe plus – si tant est qu'elle ait déjà existée – tout en reconnaissant aussi que tout n'est pas culturel et que l'idée de nature se doit de perdurer ? En somme, Callicott invite à faire évoluer le concept de nature d'une approche mécanique et atomiste vers une conception holistique et systémique.

[30] Seul le titre de l'article est en français, en référence à la devise de succession royale « Le roi est mort, vive le roi » et peut-être pour signifier que les philosophes français ont été particulièrement investis dans l'invention et la réinvention de l'idée de nature.

Ces quelques pages d'évocations philosophiques ont essayé, brièvement et partiellement, de replacer l'idée de nature dans l'histoire de la pensée occidentale. Elles nous ont montré que convoquer la notion de nature est complexe, d'une part en raison de la polysémie (souvent équivoque) de l'idée même de nature et, d'autre part, en fonction des différents courants de pensée et des systèmes philosophiques que nous pouvons mobiliser. Nous gageons toutefois que ces errances littéraires furent utiles pour considérer notre sujet de recherche avec plus de hauteur.

En retour, nous proposons maintenant d'investir le champ de l'urbanisme et de l'aménagement en rassemblant concrètement les objets qui renvoient à cette nature, toujours en gardant le prisme de l'urbain comme ligne de mire. En somme, il s'agit moins de poursuivre une exploration idéelle de la nature à travers toutes les constructions intellectuelles qu'elle a suscité que de dire la matérialité de cette nature et, en particulier, des espaces naturels dans la ville, en adoptant principalement le regard des aménageurs et des urbanistes.

2.2. La nature des urbanistes et des aménageurs

Mentionnons d'abord que le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (Merlin, Choay, dir., 2010) ne possède pas d'entrée *nature*, mais renvoie à *écologie*, *écosystème* et *environnement*. Nous n'extrapolerons pas exagérément le choix des auteurs. Il pourrait s'expliquer par le refus de proposer une délicate synthèse de la complexité de l'idée de nature, par le rejet d'une notion peu opératoire et qui semble plus sujette à caution que celle d'environnement, ou plus simplement par la reconnaissance et l'acceptation implicite d'un dualisme entre la ville et la nature. Quelles qu'en soient les raisons, ce constat est néanmoins relativement révélateur d'un embarras plus global de la pensée urbanistique à l'égard de la nature, alors même que la nature en ville est un champ d'action et un domaine de réflexion en développement. Cela est confirmé par N. Blanc qui parle de la nature comme une « question éludée », bien que « *la finalité [d'un] travail d'aménagement [soit] de créer un cadre de vie, qui tire parti des "conditions naturelles" (relief, plans d'eau, rochers...) mais en atténue également les inconvénients (pentes trop fortes) et y ajoute des éléments si le site se révèle être trop uniforme afin d'améliorer la qualité de la vie, dans l'espace urbain* » (Blanc, 1995, p. 44).

2.2.1. Le végétal entre en ville

La nature des praticiens de la ville, et en particulier des urbanistes et aménageurs, serait donc d'abord un environnement, défini comme « *l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et sociaux qui caractérisent et influencent la vie d'un groupe humain* » (Durand-Dastès et Merlin, 2010, p. 338). Plus concrètement, elle renverrait en priorité au végétal, dans une moindre mesure à l'animal et au minéral (au sens de substrat géologique), si tant est que cette nature soit maîtrisée et

modelée. La nature est alors conçue comme une sélection d'espèces, de formes, d'objets physiques qui permettent de penser et de construire la ville au même titre que des bâtiments et des équipements en pierre, en métal ou en verre. Si pour certains ce rapport entre la ville et la nature serait la spécificité d'un urbanisme durable venant se substituer à une ancienne manière de concevoir l'espace urbain (Farr, 2008), il est toutefois utile de rappeler – de nouveau – que ce rapport semble intrinsèque à l'émergence d'une civilisation urbaine. Ainsi, pour les urbanistes et les aménageurs, la nature est d'abord un milieu instable à contrôler et à façonner ; puis elle devient un instrument, notamment dans la perspective hygiéniste des XVIIIe et XIXe siècles où il s'agit d'assainir et d'embellir les villes ; enfin le basculement dans la durabilité postule que la nature doit être conçue comme un modèle, c'est-à-dire qu'elle redevient un milieu dynamique et systémique qu'il faut comprendre, respecter voire imiter (Gey, 2015).

La dimension végétale compose donc les paysages urbains et l'esthétique des villes depuis que ces dernières existent (Stefulesco, 1993). L'arbre est alors plus qu'un végétal parmi d'autres, il en est le parangon et, de la sorte, « *l'arbre urbain est souvent pensé comme l'introduction de la nature dans la ville* » (Blanc, *op. cit.*, p. 342). « *En ville, les arbres opposent à la rigidité minérale des bâtiments une forme souple et vivante, changeante au gré des saisons. Ils interviennent comme l'un des éléments marquants de la construction architecturale et urbanistiques* » (Perrin, 2010, p. 60).

Parmi les formes spatialisées de nature qu'inscrivent les urbanistes dans la ville, les parcs, jardins publics et autres espaces verts occupent historiquement une place de choix. Aujourd'hui les logiques de continuité et de connectivité écologique dominent les nouvelles approches urbanistiques et d'aménagement. En effet, selon les périodes et selon les politiques urbaines, les espaces végétalisés vont avoir des fonctions qui évoluent et ils prendront donc des formes différentes. Alors que l'urbanisme fonctionnaliste privilégie les aspects ornementaux, l'urbanisme durable – voire l'urbanisme écologique (Clergeau, 2007) – s'intéresse plutôt aux dimensions fonctionnelles des espaces végétalisés urbains. Ainsi, alors que le premier valorise une « nature artificialisée » ayant de fortes valeurs esthétiques, les seconds préfèrent une « nature sauvage » rassemblant de fortes valeurs écologiques. Il serait alors possible de classer ces espaces végétalisés selon un gradient de naturalité. Concrètement, les jardins publics, les parcs et les squares priment d'un côté par leur caractère clairement délimité et entretenu ; de l'autre les trames vertes et les corridors écologiques reposent sur la continuité et la multifonctionnalité des espaces naturels dont la spontanéité (au sens de « libre évolution du milieu ») serait plus forte (Mehdi et *al.*, 2012).

C'est donc bien dans le cadre de ce glissement paradigmatique et pratique qu'il faut envisager les politiques de protection, d'autant plus qu'en Europe du Nord la mise en œuvre d'un urbanisme durable et/ou écologique se veut plus ancienne et plus forte qu'ailleurs. Même s'il

faudrait nécessairement nuancer de telles considérations (Emelianoff, 2011), les villes nordiques apparaissent comme des laboratoires intéressants pour étudier les politiques et les formes urbaines de durabilité (Evans et *al.*, 2005), et notamment pour observer cette évolution axiomatique et fonctionnelle des espaces végétalisés et/ou naturels.

2.2.2. Quand la nature devient verte

Pour revenir à la nature telle que conçue par les urbanistes et aménageurs et, avec eux, telle que représentée par les politiques et les citadins, il est finalement intéressant de questionner une couleur qui la symbolise de manière presque unanime dans la pensée occidentale : le vert, évidemment. Avec l'aide de M. Pastoureau, historien spécialiste de la symbolique des couleurs, il convient de rappeler que si le vert désigne aujourd'hui la liberté, la vie et la nature, il a aussi signifié à la fin de la période médiévale le mal et le diable. Faisant référence à la couleur des feuilles des végétaux chlorophylliens, le vert est dorénavant une métonymie politique pour dire une idéologie, en l'occurrence l'écologie (Pastoureau, 2013).

La prise en compte de la nature et les préoccupations environnementales se font donc parfois à l'aune d'un verdissement, le vernis important parfois plus que le substrat et la substance des décisions. En anglais on parle même de *greenwashing*, une expression encore plus explicite pour dire – souvent de manière critique – comment des acteurs et des organisations mobilisent des leviers financiers et marketing pour se construire une responsabilité environnementale et une image écologique. Une image qui peut percoler dans les représentations des citoyens, et c'est d'ailleurs souvent le but recherché. Aussi, l'urbanisme, l'aménagement et la protection – si nordiques soient-ils – n'échappent pas à ces stratagèmes. Autrement dit, pour être durable, la ville se devrait d'être verte ; ce qui extrêmement réducteur et même faux scientifiquement.

Cette « idolâtrie verte » ou « verdolâtrie » qui érige « *la valeur biologique [la production de chlorophylle] en valeur esthétique, cette valeur écologique en valeur paysagère* » (Roger, 1997, p. 109) est dénoncée par le philosophe Alain Roger qui se demande non sans provocation s'il faut « *qu'un paysage soit une vaste laitue, une soupe à l'oseille, un bouillon de nature* » (*ibid.*) pour qu'il ait un sens pour les paysagistes et un intérêt pour les habitants.

Sans aller jusqu'à une telle dénonciation, nous l'entendons toutefois comme une critique de toute forme d'adoration pour la nature qui se ferait sans recul sur cette idée. Elle nous incite par conséquent à aborder les discours des praticiens de la ville et des responsables des politiques environnementales avec une certaine prudence.

Après quelques éléments philosophiques sur l'idée de nature et quelques évocations concrètes sur les objets de nature en ville, nous poursuivons notre cheminement au sein de la littérature par quelques considérations et controverses géographiques à propos de cette notion.

2.3. La nature des géographes

Alors qu'ils sont sans doute parmi les plus enclins à considérer l'achèvement de l'urbanisation du Monde et à postuler la généralisation de l'urbanité, il semble intéressant de constater que les directeurs du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ont développé l'entrée « nature » entre les deux éditions de cet ouvrage, en en étant d'ailleurs eux-mêmes les auteurs et alors que leurs travaux de recherche respectifs n'en font pas des spécialistes de cette notion. En effet, entre la première (2003) et la seconde édition (2013), J. Lévy et M. Lussault ont notamment ajouté la notice « nature et société » dans laquelle le premier affirme que « *la nature constitue un marqueur extraordinairement transversal d'enjeux de société* » (Lévy, 2013d, p. 716) et conclut que « *la nature se trouve plus que jamais en plein cœur du monde social* » (*ibid.*). Si nous souscrivons pleinement à ces conclusions, les implications qu'en propose l'auteur en matière de modèles de sociétés associés aux trois grandes conceptions de la nature qu'il identifie (agro-industrielle, néo-naturaliste, post-lithique) semblent plus discutables. Toutefois, nous ne souhaitons pas trop entrer dans cette controverse ; nous aurons l'occasion de revenir de façon critique et précise sur les liens qu'il établit entre la place de la nature et l'urbanité. Retenons simplement de sa proposition que les liens entre nature et sociétés ne sont pas des rapports entre deux entités distinctes mais un seul ensemble interagissant et profondément politique.

M. Lussault rédige deux notices, l'une est dédiée au terme *nature* lui-même, l'autre constitue l'entrée « Espace et nature ». Dans la première, il revient sur les origines de cette idée avec pour objectif de démontrer que les sciences sociales ont toute légitimité pour aborder cette notion. En effet, il propose de définir la nature comme « *le monde bio-physique, pour autant qu'il concerne la société* » (Lussault, 2013a, p. 708). Il développe l'acception qu'il propose de la manière suivante, en la formulant différemment et en affirmant ses dimensions spatiales, sociétales et construites :

> « *La nature est l'ensemble des phénomènes, des connaissances, des discours et des pratiques résultant d'un processus sélectif d'incorporation des processus physiques et biologiques par la société. Bien loin d'être une instance extérieure à la société, un système autonome, la nature est une construction sociale, et elle se trouve intégrée, sous différents aspects, dans le moindre objet de société et donc dans le moindre espace.* […] *La nature n'environne donc pas la société, n'est pas un monde extérieur, mais s'y trouve placée au centre, comme artifice, comme le résultat d'une fabrication.* » (*ibid.*)

De la sorte, M. Lussault cherche à intégrer les réflexions philosophiques à propos de l'idée de nature pour inviter les géographes à s'en saisir, puisqu'un « *tel processus de construction est intrinsèquement politique, car il définit le monde possible d'actions et de réflexions pour les individus* » (*ibid.*, p. 711). Les politiques de protection relèvent directement de cette logique actorielle et, en ce sens, nous adhérons pleinement à la définition que construit ici M. Lussault. Il s'agit effectivement bien de ceci : une démarche constructiviste qui considère que la réalité de la nature n'est qu'une production de la pensée humaine à propos de phénomènes et de substances d'ordre physique et/ou biologique.

Il poursuit sa démonstration dans la notice suivante consacrée aux relations entre espace et nature, spécifiant de la sorte le rôle du géographe et de la géographie dans l'étude de ce nœud gordien. Dans ces paragraphes, M. Lussault entend d'abord se positionner à l'encontre de la posture vidalienne qui, selon lui, a échoué à dépasser le dualisme nature/société en refusant « *la socialisation des objets de nature* » (Lussault, 2013b, p. 712), et cela bien que présentant la géographie comme une science carrefour rapprochant le mieux les sciences de l'homme des sciences naturelles. En somme, la dualité entre géographie physique et géographie humaine ne fut pas – et n'est toujours pas – réellement dépassée.

Fort de ce constat, il propose au gré de sa réflexion une définition de la naturalité, qui serait alors « *un artifice, un traitement du physique et du biologique par les êtres humains, partout présente au sein de la dimension spatiale, idéelle et matérielle, de la société* » (*ibid.*, p. 713). Et de compléter, par des propos que d'aucuns qualifieraient d'abscons, en affirmant que la naturalité est « *la sociétalité agissante, sous son espèce de la spatialité, idéelle et matérielle, dans la définition de ce que la nature embrasse et des agencements spatiaux des objets sociaux de nature* » (*ibid.*). Quitte à la simplifier, nous formulerons cette idée de la manière suivante : **la naturalité est une façon de dépasser les logiques dualistes homme/milieu ou nature/société au profit d'un regard transversal et englobant sur une réalité complexe et systémique**. En ce sens, il s'appuie sur les pensées de S. Moscovici et de B. Latour et il tente de les traduire géographiquement, c'est-à-dire en abordant spatialement le fait que « *la nature, comme la société, n'est pas considérée comme le fondement, externe et évident, de l'action humaine et sociale mais comme un compromis extrêmement problématique* » (Latour, 2001, p. 329 cité par Lussault, 2007, p. 21).

En résumé, il est sans doute possible d'interpréter les réflexions de J. Lévy et de M. Lussault à deux niveaux. Premièrement, leur conception de la réalité, de la science et spécifiquement de l'idée de nature au sein de celles-ci se situe assez nettement dans la continuité d'un certain nombre de penseurs que nous avons déjà évoqués et qui invitent à entrevoir la

complexité du Monde en commençant par déconstruire plusieurs de nos schèmes culturels et de nos préceptes intellectuels. Secondement, leur propos s'inscrit dans le système de pensée qu'ils construisent, et à ce titre il relève d'un constructivisme spatial – J. Lévy revendique l'expression de « *constructivisme réaliste* » (Lévy, 1999) – dont la théorisation et l'applicabilité ne sont pas dénuées de jugements de valeur. Aussi, nous ne suivrons leur logique que jusqu'à un certain point. Ainsi, leur refus de traiter les rapports ville/nature selon une logique d'interface nous semble pertinent.

Bien qu'allant beaucoup moins loin dans la formulation théorique à l'égard de l'ensemble espace/nature/société, R. Brunet applique d'emblée le décentrement de la pensée occidentale en mettant en exergue de la définition de *nature* qu'il propose une citation du philosophe chinois Cheng Hao. Selon ce dernier, « *si quelque chose est dit sur la nature, alors ce n'est plus la nature* » : l'association entre l'idéel des hommes et le matériel de l'univers est ainsi formulée. Malgré tout, le géographe propose une définition qui renvoie directement au dualisme homme/nature puisque la nature serait « *le monde, pris à l'exception des populations et des œuvres humaines ; tout ce qui, dans le monde, n'est pas "artefact" ; le matériel et le vivant, hors de l'humain* » (Brunet et *al.*, 1992, p. 314). Il ajoute qu' « *il arrive aussi, dans un sens large, que l'on nomme nature tout ce qui n'est pas la ville* » (*ibid.*) avant de préciser que « *même au sens strict, la nature n'est plus très naturelle depuis que l'homme travaille* » (*ibid.*, p. 315). La posture que défend R. Brunet dans son dictionnaire semble donc de proposer des définitions simples et compréhensibles aisément, sans être dupe quant à la polysémie de ce terme et à la véracité sémantique de chacune de ses acceptions. Par exemple, il mentionne également que la nature est parfois « *ce qui est considéré comme inné […] et qui s'oppose à la culture en un remarquable refus d'explication, éventuellement bardé de ratiocinations scolastiques* » (*ibid.*).

Si de telles définitions ne nous conviennent guère pour construire une réflexion sur les politiques de protection en ville, elles n'en demeurent pas moins utiles à considérer en raison du reflet du sens commun qu'elles peuvent être. Les mots permettent en effet de mettre en perspective, de manière critique, mais aussi – d'abord ? – de dire et de définir une situation. À ce propos des formulations plus simples peuvent comporter quelques intérêts. En effet, de la même manière que les postulats modernes ont simplifié la conception du monde par dualismes afin d'en produire une connaissance, ces définitions peuvent être une première étape dans la progression d'un raisonnement. Elles renvoient d'ailleurs assez directement à la nature telle que les praticiens de l'aménagement la définissent de manière pragmatique et à l'écart de considérations philosophiques. Pour eux, plus qu'une idée, la nature serait effectivement un concept opératoire ; les géographes doivent en avoir conscience pour prétendre étudier les logiques et les politiques d'aménagement de l'espace.

La nature est à ce titre indissociable de l'écologie politique, dont les traductions spatiales peuvent être l'instauration d'espaces protégés. Elle désignerait alors « *une réalité intuitive omniprésente dans la littérature écologique, qu'il s'agisse de la défendre, de renouer les liens qui nous en séparent, ou encore de décrier ce qui, dans nos modes de vie et choix de société contemporains, relève, par contraste, de l'artificiel, du contre nature, de la domestication* » (Feltz et Luyckx, 2015, p. 681). L'écologie politique propose donc de faire de la nature un problème, au sens noble du terme. E. Hache synthétise bien cet enjeu :

> « *La question est moins de choisir entre se passer ou non du concept de nature que de la définir comme un problème ou une (simple) réalité objective. Il s'agit donc de changer de question : non plus se demander "qui a le droit d'entrer dans la sphère morale, à quelles conditions ?", mais "qui est oublié, exclu, en faisant de l'idée de nature l'objet de l'écologie ?" et "comment, à l'inverse, rendre possible la cohabitation entre des êtres hétérogènes" ? Le concept de nature ouvre un problème à la fois moral, politique, épistémologique et ontologique, exigeant la prise en compte de ces multiples dimensions afin d'avoir prise sur lui.* » (Hache, dir., 2012, p. 15)

En approchant la nature comme une production et une socialisation a-consensuelle du sauvage, L. Laslaz rassemble donc plusieurs de ses caractéristiques en considérant qu'elle est « *élaborée par les individus ou les groupes afin de produire du sens, un discours, des paysages, une relation à l'autre, mais aussi des conflits, une construction socio-culturelle inhérente à chaque société* » (Laslaz, 2016, p. 216). Il ajoute que « *la conception de la nature dans les sociétés comporte les germes de sa mise en réserve dans la modernité. […] Incarnation sublimée de la nature et du plus haut niveau de naturalité, le sauvage serait la quintessence de cette dernière, à consacrer, à recréer, à mettre en images et en mots.* » (*ibid.*, p. 272)

Le géographe devrait donc naviguer entre ces différentes polarités : aborder l'objet *nature* par l'élaboration et la mise en œuvre de projets politiques qui relèvent à la fois du pragmatisme et de l'idéalisme, penser l'idée *nature* par et pour ce qu'elle nous montre de la complexité du Monde, considérer l'espace *nature* pour le lien qu'il permettrait d'établir entre les deux aspects précédents.

En dépit de la fertilité des réflexions que peut susciter l'idée de nature et des réalités auxquelles elle renvoie, nombre de géographes se questionnent quant à son utilité dans le champ disciplinaire. Cette question – *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?* – fut par exemple l'objet d'un colloque en 2004 dont les actes rendent compte de la réponse affirmative (Arnould, Glon, dir., 2005). La formulation même de cette question invitait à l'exploration polysémique – devrait-on oser « polygéographique » – de la nature. En effet, le spectre de la géographie culturelle comme celui de la biogéographie furent convoqués et les études climatologiques comme épistémologiques furent croisées pour appréhender l'hybridité des

processus biologiques, climatologiques et anthropiques. Ces différents travaux ont permis de réaffirmer, empiriquement et théoriquement, que « *la nature comme produit social est le fruit de perceptions et de représentations qui distinguent des territoires […], des groupes sociaux ou ethniques […], des institutions […]* » (Simon, 2005, p. 264). Ils ont aussi confirmé que les « *échelons dans la naturalité sont pour le géographe une source de réflexions et d'investigations. La progressivité des critères de naturalité n'est pas une simple énumération de caractères écologiques, elle est aussi un question d'échelles et de territoires.* » (*ibid.*).

En dépit de cette reconsidération de la nature en tant qu'objet, concept et spatialité dont la géographie doit se saisir, la notion de nature est souvent remplacée dans la recherche francophone comme anglophone par celle d'environnement. Les deux ne sont pas exclusives l'une de l'autre, elles entretiennent au contraire des liens forts. Mais comment les distinguer ? Répondre à cette question est une réelle gageure tant les divergences peuvent être fortes selon les auteurs, les champs disciplinaires et les courants de pensée. Les pistes qui suivent ne sont que des jalons sur lesquels nous choisissons de nous appuyer dans ce travail.

Le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* propose deux notices pour le terme *environnement*. La définition proposée par C. Emelianoff renvoie à l' « *ensemble des réalités extérieures à un système, notamment un système social, conditionnant son existence et interagissant avec lui* » (Emelianoff, 2013, p. 342). La géographe précise que l'environnement peut être entendu dans un sens spécifique comme « *les réalités biophysiques* » qui environnent les sociétés ; mais surtout elle explique que ce concept issu du monde anglo-saxon a peiné à s'inscrire dans le vocabulaire géographique français, en raison de sa politisation pour certains, de son inconsistance pour d'autres. Finalement, si « *l'environnement est souvent abordé à travers le prisme d'une panoplie restreinte de concepts qui abordent la nature de manière instrumentale, en la thématisant et en la fragmentant* » (*ibid.*, p. 343), il peut aussi faire l'objet d'approches qui « *deviennent stimulantes lorsque […] elles intègrent les lectures sociétales des réalités biophysiques dans les théories du social et du politique* » (*ibid.*). En écho, J. Lévy propose aussi de réfléchir à ce terme. Il explique ainsi que « *parmi les réalités sociales, un environnement est un englobant sur lequel l'englobé a prise* » (Lévy, 2013a, p. 243), formulant différemment l'idée précédente, en préférant la dialectique englobant/englobé à celle d'intériorité/extériorité, cette dernière étant pour lui probablement trop équivoque dans la théorie de l'espace. Il élargit surtout l'acception précédente, en supprimant l'allusion à la dimension biophysique pour que l'environnement ainsi défini dépasse largement son sens écologique. De la sorte, la famille ou le travail peuvent être des environnements et « *la notion d'environnement permet de trouver un point d'équilibre entre le mouvant, le devenir et le préexistant, le préalable* » (*ibid.*, p. 344). D'après lui, l'environnement n'est donc pas la transcription de la notion de milieu en sciences sociales. Cette dernière renvoie à un cadre plus

contraignant caractérisé par un ensemble de conditions et elle devrait surtout être réservée aux sciences du vivant.

D'autres auteurs voient dans l'environnement une manière d'échapper au problème d'anthropisation des milieux ou de s'écarter de l'héritage moderne du dualisme nature/culture (Cadoret, dir., 1985 ; Kalaora, 1996). Cependant, une telle substitution ne nous semble pas résoudre le problème, mais simplement le déplacer. Les considérations épistémologiques de B. Lévy (un géographe à ne pas confondre avec le précédent) à propos de la nature et de l'environnement nous orientent, sans écarter un terme au bénéfice de l'autre, il estime en effet que « *la nature, par rapport à l'environnement, a fait l'objet d'une idéalisation. Elle est à l'opposé d'un concept né de la science instrumentale. La nature appelle, selon la tradition goethéenne et panthéiste qui va marquer le romantisme, des valeurs telles que le respect, la déférence, l'admiration ou la crainte. Bref, il y a un sentiment de la nature.* » (Lévy, 1999). Les géographes s'intéressant aux pratiques de l'espace et aux représentations du Monde, ils ont donc tout le loisir de mobiliser ces deux notions. Nous n'envisagerons donc pas l'environnement à la place de la nature, pas plus que l'un contre l'autre ou l'un dans l'autre, mais bien la nature et l'environnement, c'est-à-dire l'un avec l'autre.

Ces trop brèves évocations de la nature pensée par les philosophes, les urbanistes et les géographes ne prétendent évidemment pas être une épistémologie exhaustive de cette notion. Elles sont simplement des repères à propos de la grande diversité des conceptions de la nature, elles balisent notre cheminement pour que la nature des politiques de protection ne soit jamais considérée comme une évidence, comme un donné, comme un fait allant de soi.

Dans la sous-partie suivante, nous proposons de faire le travail similaire à propos du champ lexical et conceptuel de la ville et de l'urbain. Alors que ce dernier sera, dans les chapitres suivants, abordé essentiellement à l'aune du contexte nordique, prendre du recul sur la manière dont il est théorisé permet de mieux identifier les spécificités (paysagères, fonctionnelles, actorielles, symboliques, etc.) qui sont observées en Europe du Nord.

3. Caractériser l'urbain pour identifier les espaces protégés urbains : éléments d'épistémologie géographique de la ville à la métropole

« *Ne pas essayer trop vite de trouver une définition de la ville ; c'est beaucoup trop gros, on a toutes les chances de se tromper* »
G. Perec, 1974, *Espèces d'espaces*, p. 119

Si l'on suppose que l'urbanisation influence la protection et réciproquement, et si l'on soupçonne les espaces protégés d'être des éléments d'urbanité, alors il est indispensable d'interroger l'urbain de manière plus fondamentale. Initié dans l'introduction générale et dans le chapitre 1, ce travail d'exploration théorique est poursuivi ici pour expliciter quelques conclusions plutôt partagées ainsi que certaines des vives controverses qui traversent la géographie urbaine, française et anglo-saxonne. Formulé de la sorte, l'enjeu reste immense. Aussi, pour comprendre certains choix qui ont été faits dans la littérature, il convient de garder en filigrane nos objectifs de recherche. Il ne s'agit donc pas de s'intéresser à l'urbain pour lui-même, mais de l'envisager avec les espaces naturels et les politiques de protection en trame de fond.

3.1. De villes en métropoles : des formes et des logiques urbaines à explorer

Admettons-le immédiatement, vouloir définir la ville avec certitude et permanence est voué à l'échec, au même titre qu'une définition unanime de la nature s'est avérée impossible. Pourtant, dans le sens commun, la ville ne semble pas faire de doute et chacun en a une idée intuitive. Saisir scientifiquement, et en particulier géographiquement, ce qu'est la ville se révèle par contre très délicat. Malgré cela, tous les dictionnaires de géographie proposent l'entrée « ville », montrant de la sorte qu'en dépit d'une absence de consentement pour traduire en mots une réalité, il existe au minimum une approbation générale de la communauté géographique pour s'intéresser à la ville et, plus généralement, au « fait urbain ».

3.1.1. La ville : un objet et une idée

Morphologique, administrative ou fonctionnelle, la ville est tantôt considérée comme une agglomération d'habitats et d'habitants, comme une commune qui se distingue des autres en raison d'un statut particulier, ou comme une concentration d'activités et de services. Ceci est confirmé dans un dictionnaire de géographie dédié à la ville et à l'urbain où il est mentionné que « *le mot "ville" est particulièrement imprécis et son contenu est variable d'une époque à une autre et d'un État à un autre* » (Pumain, 2006c, p. 302). Après quelques précisions étymologiques et l'évocation des indispensables relations entre les villes pour que chacune d'elles existe, l'auteure précise :

« *Il faut prendre garde que la notion de taille ou de niveau de complexité s'évalue relativement à une période donnée et à un territoire, et que les fortes inégalités économiques et les diversités culturelles dans le monde ne facilitent ni les mesures ni les comparaisons. Néanmoins, le mot « ville » désigne, généralement, tout regroupement permanent d'une population relativement importante en un même lieu. C'est encore la conjonction de ces deux « éléments » - une concentration d'habitants et un espace géographiquement restreint - qui permet de définir une ville, et cela, malgré l'incroyable disparité démographique - quoi de semblable entre une ville de 10 000 habitants et une « ville » de quinze millions ? Le même mot « ville » recouvre des réalités très différentes, du bourg à la mégapole, car la plus grande métropole procède toujours historiquement d'une ville plus petite, c'est une entité évolutive* » (*ibid.*, p. 304)

Souvent, les nomenclatures statistiques sont convoquées pour identifier les villes, et les seuils choisis selon les contextes nationaux varient effectivement très fortement. Si en France l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) définit une unité urbaine à partir de 2 000 habitants agglomérés, en Suède ou au Danemark l'organe statistique officiel considère les aires urbaines à partir de 200 habitants agglomérés, alors qu'en Espagne ou en Italie le seuil est de 10 000. Au sein même de l'Europe, les écarts d'appréciation de la ville sont donc très importants (Le Gléau et *al.*, 1996). Ils deviennent colossaux en considérant d'autres pays du monde : par exemple, le seuil démographique pour qu'une municipalité ait le statut de ville au Japon est de 50 000 habitants. On peut également remarquer qu'en Chine la distinction entre le rural et l'urbain est définie par le gouvernement central à partir du système du *hukou* permettant de contrôler le lieu de résidence des habitants. Dans ce pays, une petite ville est une ville ayant moins de 500 000 habitants ; une catégorisation qui aurait peu de sens en Europe et en particulier dans les pays nordiques. Au-delà des chiffres, il faut surtout retenir que la ville est une réalité relative et jamais absolue.

Dans leur souci de cohérence théorique à l'égard du paradigme spatial, J. Lévy et M. Lussault proposent leur définition de la ville, ils formulent même chacun la leur. Pour le premier, la ville renvoie à une « option spatiale » et un « acte géographique » qui relèvent pour partie de l'utopie, en raison de la disparition des distances et de la coprésence qu'elle permettrait. En raison aussi de l'essence sociétale qu'elle incarnerait par sa diversité, sa densité, son altérité. L'espace public serait alors la quintessence de la ville (Lévy, 2013f). Une telle approche demeure toutefois discutable et discutée, par exemple par A. Clerval (2013), dont nous mobiliserons les travaux par la suite. Le second considère la ville comme « *une fraction restreinte d'une organisation urbaine* » (Lussault, 2013f). La ville ne remplacerait donc pas l'urbain, mais elle en serait un sous-

ensemble. Schématiquement, le géographe distingue trois phases d'urbanisation au cours de l'histoire : la cité renvoyant à l'ère agraire, la ville à l'ère industrielle, l'urbain à l'ère contemporaine post-indutrielle. Ainsi, dire la mort de la ville et le règne de l'urbain (Choay, 1994) est une formulation excessive si on l'entend strictement : l'urbain ne se substitue que partiellement à la ville par une logique d'englobement spatial et de généralisation sociétale.

De manière simplifiée, on peut donc considérer que la ville renvoie à une approche morphologique, à une densité d'occupation des sols, alors que l'urbain concerne davantage une acception fonctionnelle de l'urbanisation où les liens économiques et sociaux entre les acteurs priment sur la continuité du bâti. Plus qu'un espace clairement délimité, l'urbain est donc pour ce courant de pensée géographique une « *nouvelle civilisation qui se met en place à l'échelle planétaire, supprimant l'ancestrale différence entre la ville et la campagne* » (Choay, 2010 p. 909). Il serait une condition de l'être sur Terre à l'heure de la mondialisation (Mongin, 2007) ; un « âge urbain » global, globalisé et globalisant (Burdette, Sudjic, dir., 2007 ; Brenner, Schmid, 2014).

Pour d'autres, l'urbain s'entend dans son opposition au rural, transcrivant ainsi la distinction entre ville et campagne. Dans ce cas, il n'est guère utilisé sous sa forme substantivée et il reste davantage un adjectif signifiant « relatif à la ville », comme c'est le cas dans le sens commun. Dans le cadre de ce travail de recherche, la substantivation de l'urbain nous semble toutefois pertinente et nous y souscrivons pour dépasser l'opposition ville/campagne. Ce dépassement est d'autant plus nécessaire qu'une telle distinction est encore moins opportune dans les pays nordiques que dans d'autres pays européens où le modèle centre-périphérie sous-jacent à la distinction ville/campagne est plus prégnant (Nyström, 1989 ; Hadjimichalis, 2003).

Nous ne souhaitons pas développer ici outre mesure les implications de ce débat sémantique sur la constitution d'un champ disciplinaire en France, celui de la géographie urbaine. En effet, au moins depuis la publication en 1968 d'un article de P. Claval intitulé « La théorie des villes », confirmé par son ouvrage sur la logique des villes sous-titré « essai d'urbanologie » (Claval, 1982), cet objet spatial complexe est devenu un champ d'investigation à part entière, se détachant, non sans controverses, de celui de la géographie rurale.

Pour plus de détails quant à l'épistémologie de la géographie urbaine française en lien avec les études urbaines anglo-saxonnes (*urban studies*), nous renvoyons par exemple au bref article d'A. Hertzog et A. Sierra (2010), à l'effort pédagogique d'E. Janin (*Cahiers philosophiques*, 2009), ou encore à la synthèse détaillée de A.-F. Hoyaux (2010). Un état des savoirs complet et compilant des travaux d'horizons variés est également disponible pour qui souhaite mieux connaître la pensée française de la ville et de l'urbain (Lussault et *al.*, 2000). Dans ce dernier ouvrage, une

première partie consacrée à la connaissance de la ville propose de dire comment cet objet est vu par les géographes, les historiens, les anthropologues, les sociologues, les démographes, les économistes, les juristes, les philosophes, les architectes et urbanistes, la littérature et le cinéma : une multiplicité d'approches qui encourage à la polysémie mais qui nourrit surtout la réflexion par un tel élargissement des horizons disciplinaires.

Pour une approche de la ville au prisme de la géographie radicale anglo-saxonne, les écrits de D. Harvey sont essentiels, et on commencera par exemple par comprendre les liens qu'il tisse entre justice sociale, ville et postmodernité (Harvey, 1992 – traduit par Collignon, 2001).

Par ailleurs, si nous emprunterons aux travaux des *urban studies* anglo-saxonnes pour éclairer nos recherches, celles-ci n'en relèvent pas pour autant. Nous n'adoptons en effet pas leur démarche radicalement transdisciplinaire et, surtout, il serait extrêmement présomptueux de prétendre renverser la structuration toujours fortement disciplinaire des recherches françaises sur la ville et l'urbain (Collet, Simay, 2013).

La pensée de l'anthropologue suédois Ulf Hannerz constitue encore une autre entrée originale et stimulante pour explorer la ville, une ville qu'il définit comme totalité, comme une organisation sociale globale caractérisée par « *sa rigidité et sa flexibilité, sa capacité de cohésion et de fragmentation* » (Hannerz, 1983, p. 372). Bien que ce dernier se détache d'une vision trop réductrice de l'objet ville tel qu'envisagé par l'École de Chicago – peut-être en considérant justement que le modèle de Chicago diffère fortement des villes suédoises – il admet volontiers que l'urbanité est un mode de vie, comme le prônait dès 1938 le sociologue américain Louis Wirth. D'après ce dernier en effet, et dans une perspective sociologique, « *la ville est un ensemble d'individus hétérogènes relativement vaste, dense et permanent* »[31] (Wirth, 1938, p. 1) par lequel « *nous avons tendance à acquérir et développer une sensibilité à un monde d'artefacts et de devenir progressivement plus éloigné du monde de la nature* »[32] (***ibid.***, p. 14). Nous constatons qu'en dépit du caractère anglo-saxon et non géographique de cette définition, le dualisme ville/nature apparaît toujours en filigrane.

Encadré 2.2 : Penser la ville entre les langues

Les considérations en dehors de la pensée française de la ville invitent à distinguer les mots de la ville qui diffèrent du français. Sans parvenir à l'exhortation d'Heinz Wismann (2013) de penser entre les langues, nous considérons toutefois que la pensée se déploie dans une langue et qu'observer les manières de dire un phénomène dans une autre langue peut s'avérer particulièrement évocateur. Ainsi, en anglais *ville* se dit soit « *town* », soit « *city* »,

[31] "*For sociological purposes a city is a relatively large, dense, and permanent settlement of heterogeneous individuals.*"
[32] "*We tend to acquire and develop a sensitivity to a world of artefacts and become progressively farther removed from the world of nature.*"

sans redondance avec la traduction d'*urbain* par *urban*. S'il est largement admis que la première est plus petite, moins importante, moins influente que la seconde, la distinction entre ces deux termes n'a rien d'évident lorsqu'elle est confrontée à la réalité[33]. Après une longue évocation des fluctuations historiques de ces termes, K. Lilley et D. A. Reeder considèrent finalement assez sobrement qu' « *aujourd'hui comme au Moyen Âge, être nommée* city *donne à une localité une visibilité qui en fait un endroit différent des autres, au-dessus d'une simple* common town » (2010, p. 312-313). Dans ce très riche ouvrage *L'Aventure des mots de la ville* qui les explorent à travers le temps, les langues, les sociétés (Topalov et *al.*, dir., 2010), K. Lilley complète cette idée dans la notice « town » en expliquant qu'il s'agit d'une localité habitée de rang intermédiaire entre *city* et *village* ; elle ajoute que « *selon un proverbe anglais, "le* village *de l'un est la* town *de l'autre"* », faisant de ces catégories des réalités très subjectives (Lilley, 2010, p. 1227). Un adage que l'on pourrait compléter en admettant que la *town* des uns est la *city* des autres. Sans entrer trop dans les détails, un raisonnement similaire pourrait être fait à propos d'autres langues. Néanmoins, il n'existe pas dans les langues nordiques de distinction semblable à celle qu'opère l'anglais entre *town* et *city*.

En outre, en raison des dimensions des villes d'Oslo, de Göteborg, de Stockholm, d'Helsinki et de Copenhague que nous choisissons d'investir dans ce travail, nous nous plaçons sans trop d'hésitation dans le registre des *cities* ; leur caractère métropolitain vient d'autant mieux le confirmer. Nous le postulons ici, mais ce « caractère métropolitain » fait évidemment l'objet de l'ensemble de notre démonstration et il dépend fortement de l'échelle concernée : à l'échelle des pays et de l'Europe du Nord, il semble assez patent, à l'échelle européenne et mondiale, il est potentiellement moins évident.

3.1.2. Pourquoi inventer la métropole ?

Un autre glissement linguistique qui traduit l'évolution des formes urbaines est en effet l'usage du terme *métropole* et de ses différentes flexions en *métropolitain*, *métropolité*, *métropolisation*. Étymologiquement, la métropole est la « cité mère » (μητρόπολις – *mêtrópolis* en grec) au sens de ville fondatrice d'une nouvelle colonie. Bien que cette acception originelle soit fortement atténuée aujourd'hui, elle n'a pas disparu complètement au sens où la métropole influence l'espace qui l'entoure et lui sert de référent.

Une métropole renvoie dorénavant à une ville conjuguant souvent deux qualités, « *une forte population et une aptitude à l'organisation de la vie économique, financière et culturelle souvent conçue comme un*

[33] Voir à ce propos l'article de l'architecte et écrivain Robert Bevan qui évoque cette nuance linguistique dans un article du quotidien *The Guardian*, le 8 mai 2014 : https://www.theguardian.com/cities/2014/may/08/what-makes-city-tech-garden-smart-redefine

commandement » (Lamarre, Maumi, 2010, p. 752). Cependant, si la seconde condition est nécessaire pour qu'une ville puisse prétendre au statut métropolitain en raison de la concentration d'une offre de fonctions rares, la première ne semble pas indispensable. À cet égard, un contre-exemple est la ville de Genève qui possède une indéniable influence à l'échelle mondiale, apparaissant de ce fait pleinement comme une métropole, en dépit d'une taille démographique *a priori* modeste pour un tel rang métropolitain.

Dans une moindre mesure, cela pourrait être le cas de certaines villes nordiques. En effet, une métropole n'est pas nécessairement une ville mondiale au sens de Saskia Sassen (1991), mais elle peut aussi s'entendre à une moindre échelle, notamment en Europe (Boyer, 2003 ; Cattan, 2007). À l'inverse, toute mégapole, c'est-à-dire toute concentration démographique de très grande dimension (souvent multimillionnaire), n'est pas métropole.

La métropole est donc une forme urbaine qui permet de combiner un processus mondial d'accroissement des échanges et des connexions à une société locale. En ce sens, elle dépasse la ville mais elle ne remplace pas l'urbain. Parler de métropole, c'est finalement acter l'effacement des limites morphologiques des villes au profit d'aires urbaines aux contours moins évidents, certaines d'entre elles se constituant en aires métropolitaines lorsqu'elles possèdent des fonctions directionnelles majeures dans les secteurs économiques, culturelles ou politiques. La métropole est donc une figure de l'urbain qui « *englobe de ce fait la ville centre, les banlieues et le périurbain* » (Ghorra-Gobin, 2015a), à l'instar du contexte états-unien où elle est synonyme de *city-region*. Au-delà, dans la littérature anglo-saxonne, il souvent question de l'expression de *city-regions* pour désigner ce qu'en nomme plus fréquemment *métropole* en français (Scott et *al.*, dir., 2001).

Par ailleurs, la métropole exprime également la projection d'une urbanité au-delà du noyau de la ville centre (Saint Julien, 2014). Un mouvement centrifuge comme corollaire des forces centripètes de concentration de fonctions et de valeurs qui peut prendre différentes dimensions : des formes matérielles à travers l'étalement urbain et les dynamiques de périurbanisation, des formes immatérielles avec le développement des télécommunications (tout en sachant que celles-ci nécessitent aussi des infrastructures) ou l'établissement de statut administratif spécifique, et des formes idéelles par exemple avec le sentiment d'appartenance des habitants à une même entité, ce dernier pouvant être plus ou moins identitaire.

Pour revenir plus directement à notre projet de recherche, **la plus-value de la notion de métropole dans l'étude géographique des politiques de protection n'est pas seulement de dépasser le dualisme ville/nature, elle est aussi d'envisager les espaces protégés urbains comme un des produits du fait métropolitain**. Autrement dit, protection et espaces protégés

relèveraient aussi de fonctions métropolitaines par les valeurs sociales et écologiques qu'ils concentreraient.

Pas plus que l'urbain ne se substitue à la ville, le métropolitain ne remplace pas l'urbain. Il faut user de ces différents termes ensemble pour que chacun de ces concepts soit mobilisé à bon escient. Cela est particulièrement vrai dans le contexte européen où l'héritage urbain d'un dense réseau de villes s'articule avec les enjeux contemporains de la mondialisation et, par corollaire, de la métropolisation (Le Galès P., 2011). Un constat qui nous semble également valable en Europe du Nord où les principales villes se dotent de régions fonctionnelles étendues pour inventer leur centralité dans un contexte de périphéricité européenne (Gløersen, 2012).

Alors que les villes sont *a priori* le résultat de l'urbanisation et les métropoles de la métropolisation, il est donc utile de s'arrêter plus en profondeur sur les raisons, les implications et les significations de ces processus.

3.2. Urbanisation et métropolisation, deux processus d'essence distincte, deux manières d'appréhender les politiques de protection

Une approche rapide du fait urbain pourrait laisser entendre que l'urbanisation et la métropolisation sont deux façons de nommer un même processus. Il n'en est rien. Non pas que l'une n'ait pas de rapport avec l'autre, mais elles sont finalement deux facettes d'une même réalité et il convient de les distinguer. Derrière la différence sémantique, c'est bien la lecture géographique du fait urbain qui entre en jeu.

3.2.1. L'urbanisation, un mouvement universel mais inégal

L'urbanisation est entendue comme le « *processus de concentration de la population et des activités dans des agglomérations de caractère urbain* » (Moriconi-Ébrard, 2013, p. 1048). En somme, l'urbanisation est le fait que de plus en plus de personnes vivent dans les villes. Ce fait est néanmoins dynamique et ne se déploie pas avec la même intensité ni la même temporalité dans les différentes parties du Monde. Elle serait malgré tout « *un processus universel, qui a modifié et modifie encore la répartition spatiale de la population dans toutes les régions du globe, et cela de façon semble-t-il irréversible* » (Pumain, 2006b, p. 290). Cependant, la ville étant une idée fluctuante selon les contextes et le fait urbain prenant de nombreuses formes différentes, l'urbanisation qui reflète la prégnance croissante de la ville n'est donc pas moins équivoque que celle-ci. D. Pumain écrit d'ailleurs que :

> « *Définir la ville requiert une interprétation théorique du processus d'urbanisation. Or les villes sont des entités sociales et géographiques complexes qui ne se laissent pas facilement enfermer dans une définition globale, tandis que l'urbanisation est un phénomène multidimensionnel qui ne peut être réduit au référentiel théorique d'une discipline unique. Selon l'angle sous lequel on considère le fait urbain : anthropologique, culturel, économique, géographique, politique, juridique, religieux, social… la ville et l'urbanisation ont pu recevoir des interprétations très diverses.* » (*ibid.*)

En suivant cette idée, l'universalité de l'urbanisation n'est donc pas contradictoire avec la diversité et la singularité des villes dans le Monde. Cependant, mentionner des taux d'urbanisation à l'échelle mondiale ne serait envisageable qu'à la condition d'agréger des statistiques réalisées selon des contextes nationaux différents. En dépit de cette limite majeure, on pourrait alors considérer que l'urbanisation du Monde a dépassé les 50 % de la population totale et devrait atteindre environ 70 % à l'horizon 2050 (*United Nations*, 2014). Mais quoi de comparable entre, d'une part, le taux d'urbanisation actuel du Danemark (88 %), de la Norvège (80 %), de la Suède (86 %), de la Finlande (84 %) et, d'autre part, celui de pays comme la Chine (54 %) ? Très peu de choses du point de vue des réalités urbaines auxquelles renvoient ces chiffres.

Alors que dans les pays en développement l'urbanisation relève bien d'un processus d'exode rural ou d'évolution des « villages » en « ville », dans les pays développés la transition urbaine est achevée (Steck, 2006). L'urbanisation serait-elle alors davantage un état qu'un processus ? Non, car le fait urbain n'est pas un donné stable même quand l'urbanisation se rapproche de sa valeur maximale théorique, à savoir 100 %. Il est en effet le fruit de recompositions permanentes où la ville se reconstruit sur elle-même : « *la dynamique démographique des villes se fait [alors] par redistribution à l'intérieur du monde urbain* » (Moriconi-Ébrard, *op. cit.*, p. 1049). Les dynamiques d'urbanisation perdurent donc, sous d'autres formes, y compris au sein des sociétés les plus urbanisées. Elles peuvent se traduire par des changements morphologiques et paysagers de l'espace urbanisé (vers plus ou moins de densité), par des évolutions économiques (transformation du marché de l'emploi) et politiques (l'aménagement de ces espaces étant d'abord une question politique).

En résumé, l'urbanisation est un mouvement de fond qui affecte l'ensemble de la société contemporaine mais qui peut prendre des formes éminemment variées, que ce soit au niveau paysager, de l'habitat ou de la densité bâtie, que ce soit aussi en termes de fonctions, de développement et de gouvernance. Ainsi, l'urbanisation renvoie souvent et à juste titre à l'étalement urbain et, par conséquent, à l'artificialisation des sols. Ceci est exact mais incomplet, puisque l'urbanisation traduit aussi l'évolution des modes de vie. Elle est donc aussi à comprendre comme le développement d'un mode d'habiter urbain, une manière spécifique de

pratiquer l'espace (Stock, 2004). De ce fait, penser l'urbain conduit à se confronter à des paradoxes. Ainsi l'urbanisation se décline en réalité au pluriel et certaines des formes qu'elle prend peuvent être contradictoires avec l'affirmation d'une urbanité. Cela s'observe particulièrement à propos de certains espaces protégés urbains qui sont créés afin de préserver le foncier de son artificialisation (donc de l'urbanisation au sens restreint du terme), mais qui nourrissent l'urbanité d'une ville en rassemblant des valeurs et en proposant des services aux citadins (ce qui relève donc d'un processus d'urbanisation au sens large du terme).

3.2.2. La métropolisation, un processus de concentration axiologique

La métropolisation peut être abordée comme une des formes ou une des composantes de l'urbanisation. Si tout processus de métropolisation relève aussi de l'urbanisation, la réciproque n'est pas vraie. En effet, elle est un « *processus de concentration de valeur à l'intérieur et autour des villes les plus importantes* » (Ascher, 2013) – l'importance de la ville n'étant pas seulement démographique, on l'aura compris. Par ailleurs, elle serait la « *traduction spatiale et infranationale de la globalisation* » (Ghorra-Gobin, 2010, p. 27). Pour certains auteurs, avant d'être un processus social et spatial, la métropolisation relève donc de dynamiques économiques renvoyant à des jeux de concentration capitalistique et de circulation de flux financiers et de marchandises sur la planète. Elle se traduirait par une sélection et une valorisation de nœuds dans un réseau qui, à l'ère de l'information, apparaît comme la nouvelle structuration de la société (Castells, 1998) et, par ricochet, de l'espace des sociétés. Elle serait alors le corollaire d'une économie d'archipel dans laquelle les villes qui comptent sont les métropoles (Veltz, 2005).

Si nous ne réfutons aucunement une telle approche qui peut être résumée par l'expression de « *subversion économique des territoires* » (Ghorra-Gobin, 2015b), nous souhaitons mettre l'accent sur les dimensions sociales, politiques et évidemment spatiales qui accompagnent la métropolisation (Bretagnolle et *al.*, 2011). En effet, elle n'est pas seulement le résultat annexe d'un phénomène économique qui échapperait à des logiques locales pour simplement se répercuter localement. La manière dont les formes et les fonctions urbaines sont affectées par la métropolisation repose aussi sur des choix politiques à l'échelle de la ville (au sens administratif) voire du quartier. Ainsi, en considérant la métropolisation comme un nouveau paradigme, de nombreux verrous liés à une conception trop restreinte de l'urbanisation se disloquent et s'ouvrent alors de stimulantes pistes de réflexion. C'est ce que suggère C. Ghorra-Gobin (2010) en postulant que ce « *nouveau paradigme [permet] d'appréhender les dynamiques spatiales et territoriales liées à la ville et à son développement et ainsi de clarifier les enjeux de l'aménagement du territoire* » (*op. cit.*, p. 25).

Comme elle met en branle les valeurs de l'urbain – des valeurs foncières aux valeurs symboliques –, la métropolisation vient exacerber certains enjeux d'aménagement. C'est en ce sens que nous concevons la dynamique métropolitaine : les valeurs sociales et environnementales promues et produites par les politiques de protection viennent s'intriquer aux valeurs économiques qui seraient initialement les seules concernées par la métropolisation. Autrement dit, le simple phénomène de concentration de fonctions de commandement et de richesses est dépassé pour envisager le fait métropolitain de manière moins restreinte, sans pour autant le confondre avec le fait urbain. Cela transparaît notamment dans le choix de nos espaces d'étude qui, malgré des degrés de métropolité différents, renvoient tous peu ou prou à la dimension métropolitaine dans le contexte nordique.

En somme, il s'agit bien de raisonner en géographe et non en économiste ou en politiste. Pour le formuler différemment, **nous proposons moins une approche de la métropolisation à l'aune de dynamiques économiques qui influenceraient les formes spatiales des villes nordiques qu'une analyse de la manière dont les acteurs et les habitants envisagent leur espace de vie et d'action dans une structure urbaine diffuse et archipélagique**. Les espaces protégés peuvent alors être appréhendés comme des solutions de continuité non pas morphologique mais axiologique ; ils concentrent certaines valeurs qui, sans être directement monétisées, nourrissent la logique métropolitaine. Ils sont aussi des révélateurs particulièrement puissants du caractère nordique dans l'affirmation de stratégies métropolitaines où la dimension environnementale est centrale.

3.3. L'urbanité *face* aux espaces protégés, ou *avec* eux ?

La notion d'urbanité n'est pas plus évidente que celles que nous avons explorées jusqu'à maintenant. Comme cela a déjà été évoqué en filigrane, elle renvoie finalement à deux approches. Chacune d'elles possède sa cohérence, mais il est difficile de les rendre compatibles l'une avec l'autre. En effet, l'urbanité peut être conçue comme un rapport au monde pour partie indépendant de la place des individus dans l'espace, elle peut aussi renvoyer à un état caractérisant spécifiquement une situation urbaine. Dans le premier cas, elle existe sans qu'il soit possible de la mesurer ou de l'évaluer ; dans l'autre, elle peut transparaître de manière plus ou moins forte, acceptant ainsi des gradients d'urbanité. Dans le cadre de cette thèse, les deux approches peuvent être justifiées ; nous considérons que le choix entre l'une de ces deux options serait réducteur et pourrait s'entendre comme un positionnement inutile au sein d'une école de pensée. Nous préférons de ce fait questionner les deux manières d'envisager l'urbanité.

3.3.1. L'urbanité, un rapport au Monde

La réflexion que livre A. Berque à propos de son étude des relations entre formes urbaines et lien social au Japon est des plus éclairantes, bien qu'*a priori* fort éloignée de notre contexte nordique. En effet, il démontre que les rapports qu'ont tissé les Japonais entre le temps, l'espace et la nature, entre l'écologique et le symbolique sont condensés à la fois dans le paysage et dans l'urbanité. Il mentionne ainsi que « *l'urbanité japonaise est empreinte de ruralité* » (Berque, 1993, p. 87), ce qui n'est pas sans faire écho au contexte nordique où il est nécessaire « *de comprendre la ruralité et l'urbanité par leur interdépendance plutôt que leur opposition afin de faire place à la réinvention des perceptions des lieux comme étant ruraux et urbains en même temps* »[34] (Munkejord, 2009, p. 215). Dans ces deux contextes, la distinction entre urbanité et ruralité n'a pas de sens dans une perspective dualiste ville/campagne, mais bien parce qu'elle donne du sens aux deux à la fois, par un processus profondément dialogique. Ainsi, le dépassement du dualisme ville/campagne n'implique pas nécessairement que l'urbanité soit empreinte de ruralité. Il s'agit en effet de catégories culturellement et intellectuellement construites qui, au moins dans les représentations collectives d'Europe du Nord, renvoient à des rapports au Monde différents, pour partie opposés mais également complémentaires. Ainsi la ruralité correspondrait à un mode de vie traditionnel supposément proche de la nature mais qui serait dépassé, voire archaïque, dans des considérations empreintes à la fois de répudiation et de nostalgie. Quant à l'urbanité, elle serait associée aux idées de modernité, de distinction, de culture et de progrès ; elle inspirerait à la fois la satisfaction mais aussi la crainte d'un rejet d'un mode de vie trop en rupture avec les sens de la nature (*ibid.*).

Bien qu'elles soient particulièrement présentes dans les sociétés nordiques, de telles représentations pourraient sans trop de difficultés être élargies à d'autres contextes culturels (Paquot, 1997 ; Glesener, Kmec, coord., 2010). Dans la suite de cette logique, l'urbanité « *cesse d'être la caractéristique exclusive du citadin* » (Webber, 1996, p. 40 cité par Banzo, 2009, p. 5) et, de la sorte, elle déborde largement de la ville, de l'espace urbanisé et même de l'espace urbain pour concerner l'ensemble d'une société, tel un nouveau trait de civilisation. Ainsi, « *les populations de la "suburbie" et de l'"exurbie" figurent parmi les plus urbaines des hommes et, de plus en plus, les agriculteurs eux-mêmes participent à la vie urbaine de notre monde* » (*ibid.*). Ainsi, l'urbanité n'est pas un lien spécifique au seul espace de la ville, mais elle est beaucoup plus largement une façon de faire société – on dirait volontiers aujourd'hui « un art de vivre ensemble » – où l'organisation de l'espace urbain n'est pas l'essence de l'urbanité mais simplement un de ses référents. Ce savoir-faire société serait

[34] « *to understand rurality and urbanity as interrelated rather than opposed in order to make room for reinvention of place perceptions as rural and urban at the same time* »

d'ailleurs, à bien des égards, une utopie réaliste (Maugard, Benhaïm, 2016). C'est à ce titre que certains espaces protégés urbains que nous investissons peuvent être des emblèmes ou des figures de l'urbanité.

En reprenant et poursuivant la lecture d'A. Berque, une de ses expressions nous paraît particulièrement intéressante pour évoquer l'urbanité. Elle apparaît comme « *une singulière universalité* », une désignation oxymorique qui fait que « *le sens de la ville, au plus profond, est sans doute ce qui fait qu'on la ressent comme ville, mais en même temps comme* une *ville, dans l'urbanité qui est la sienne, celle de nulle autre ville* » (Berque, 1993, p. 110). Par ailleurs, l'urbanité telle qu'il la conçoit et surtout telle que nous la comprenons à travers ses travaux relève de l'ontologie, elle est une manière d'être pleine, entière et singulière. En admettant qu' « *il n'est de lien social qu'en référence à des lieux ; c'est-à-dire, en fin de compte, à la nature* » (*ibid.*, p. 229), alors l'urbanité est ce rapport au monde qui fait que « *la ville est empreinte et matrice à la fois* » (*ibid.*, p. 232). L'urbanité peut donc être entendue comme une façon de faire usage du Monde par le biais des villes qui s'observerait dans – presque – toutes les sociétés contemporaines et, en même temps, comme une façon d'être dans le Monde propre à chaque société, en fonction de sa culture. En complément de l'urbanité japonaise évoquée précédemment, on peut aussi penser à la manière dont l'urbanité indienne se construirait spécifiquement, en accordant une part importante à l'informel et à l'interstitiel (Louiset, 2011).

À la suite de sa conception de la ville comme totalité, l'anthropologue suédois U. Hannerz fait de l'urbanité un ensemble englobant de valeurs partagées par les individus d'une société (Hannerz, *op. cit.*). Ainsi, « *à mi-chemin des traditions spécifiques de régions culturelles, et de l'idée de Ville, on peut sans doute chercher des types d'urbanité élargis* » (*ibid.*, p.105). De son côté, H. Lefebvre parle de l'urbanité comme d'une rencontre, ou plutôt comme de la possibilité de rencontres (2009). On pourrait dire qu'il s'agit d'une rencontre entre une sociétalité urbaine quasi universelle (l'*homo urbanus* – Paquot, 1990) et des contextes culturels plus singuliers. De la sorte, évoquer l'urbanité nordique ne serait pas une vaine spéculation mais renverrait bien à un rapport au Monde qui s'exprime dans une situation singulière.

En dépit du constat selon lequel « *la notion d'urbanité est très floue car elle renvoie à la vie quotidienne et à un art de vivre qui serait spécifique aux villes* » (Blanc, 1992, p. 11), il est possible d'en avancer d'autres tentatives de définition. Cet auteur postule par exemple que « *l'urbanité renvoie directement à l'idée de compromis de coexistence* » (*ibid.*), une idée intéressante dans notre cas pour envisager l'acceptation des politiques de protection et la gestion des différents usages au sein des espaces protégés. En s'intéressant à la question de l'intimité, le sociologue américain R. Sennett estime que « *l'essence même de l'urbanité [réside dans le fait que] les êtres peuvent agir ensemble sans avoir l'obsession d'être tous identiques, [et qu'il] est possible de s'unir aux autres sans tomber dans la compulsion de*

l'intimité » (1979, p. 194). Mentionnons aussi Chivallon et *al.* qui, à propos de leur exploration des centres commerciaux, considèrent que l'urbanité se comprend comme « *l'existence des liens entre les formes construites ou agencées et un ensemble de pratiques et de représentations sociales impliquées dans la production du lien social (Söderström, 1992)* » (1998, p. 28). Les liens, les relations étant au fondement de l'urbanité, on pourrait alors admettre que « *les espaces urbains et les sociétés urbaines, traditionnellement évalués au regard de leur offre de mobilité, tant spatiale que sociale, font de l'accessibilité une valeur fondamentale, quelque chose comme le noyau dur de l'urbanité* » (Joseph, 1998, p. 62).

Dans cette première conception de l'urbanité que nous avons développée dans les paragraphes précédents, nous nous sommes donc progressivement émancipés des origines étymologiques du terme. En latin *urbanitas* fait référence aux habitants de la ville, et de Rome – l'*Urbs* – en particulier, ce qui induit que « *l'urbanité correspond à cet état d'esprit que seule une grande ville, riche de sa diversité de populations et de cultures, entretient* » (Pumain et *al.*, 2006, p. 296). Aujourd'hui, dans un sens restreint, on considère plutôt que « *l'architecture, le tracé des routes, l'aménagement des espaces publics, l'urbanisme, la gestion municipale […] participent aussi activement à l'urbanité* » (*ibid.*, p. 297). Dans une acception plus large, l'urbanité est bien « *cette composition plus générale où les entités spatiales et les entités sociales entrent en résonance* » (Berque, 1993, p. 239), une composition qui vient effacer la distinction entre l'espace urbain et les habitants au profit d'un seul tout. Alors que la ville s'inscrirait dans l'étendue de l'espace, l'urbanité serait partout.

Cette idée est reprise par le sociologue Y. Chalas (2001) qui propose d'appréhender l'urbanité contemporaine à l'aune de sept dimensions : la mobilité, le territoire, la nature, le polycentrisme, le choix, le vide et le temps continu. Ainsi, l'urbanité ne serait d'après lui pas le propre des noyaux urbains historiques, mais elle se trouverait en tout lieu, des centres commerciaux aux aéroports, des places centrales aux espaces ouverts périphériques.

3.3.2. L'urbanité, un couplage de densités et de diversités à l'intensité variable

Nous avons choisi de rassembler les considérations précédentes au sein d'un ensemble hétéroclite – ce qui est discutable – mais dont l'unité s'opère autour du caractère non graduel d'une urbanité conçue peu ou prou comme un rapport au Monde. Dans ce second temps, nous envisageons au contraire l'urbanité à l'aune de travaux de géographes qui acceptent de voir des nuances d'urbanité, distinguant dans l'espace des variations d'intensité de l'urbanité qui font souvent écho à une intensité d'urbanisation plus ou moins forte. Ainsi, en considérant que « *l'urbanité procède du couplage de la densité et de la diversité des objets de société dans l'espace* », alors celle-ci permet de désigner le « *caractère proprement urbain d'un espace* », c'est-à-dire « *l'indicateur de l'état spécifique de l'organisation des objets de société au sein d'une situation urbaine donnée* » (Lussault, 2013e). Par

suite, en acceptant le postulat selon lequel plus la densité et/ou plus la diversité est forte alors il est possible d'envisager des degrés d'urbanité et des modèles d'urbanité, des urbanités *a priori* et des urbanités *a posteriori*, de l'urbanité absolue et de l'urbanité relative. À partir d'une telle grille de lecture de l'urbanité, des espaces urbains, suburbains, périurbains, hypo-urbains et infra-urbains peuvent être identifiés (Lévy, 2013e) – dans un souci à peine voilé de l'auteur de ne pas parler d'espaces ruraux et dans une logique sous-jacente de hiérarchisation des types d'espace selon ce qui est « bien » et ce qui l'est moins, de façon parfois condescendante et peu argumentée scientifiquement. En suivant J. Lévy, il serait alors possible de classer les villes selon leur densité, leur compacité, leur accessibilité, leur mixité, leur diversité, leur productivité, etc. : les deux modèles antagonistes étant alors Amsterdam et Johannesburg (Lévy, 1999). Au-delà de ces deux idéaux-types, toutes les villes du monde pourraient être positionnées dans ce schéma qui se veut être une nouvelle manière d'envisager le fait urbain, en rupture avec d'autres approches géographiques, qui ne relèvent pourtant absolument pas toutes de monographies vidaliennes et organicistes, de l'analyse spatiale ou de la chorématique. C'est donc bien en conscience du caractère très discuté de sa lecture du fait urbain qu'il faut mobiliser les réflexions de J. Lévy.

Un tel regard constructiviste sur la réalité offre l'intérêt de proposer plus aisément des typologies à partir desquelles le géographe peut penser, l'urbaniste peut proposer et le politique peut décider. Néanmoins, le revers de cette grille transparaît en filigrane dans un jugement de valeurs envers les différents espaces et modes d'habiter ainsi distingués : l'urbanité forte des espaces urbains denses et divers serait – nécessairement, indéniablement, intrinsèquement ? – plus vertueuse que l'urbanité faible des espaces périurbains voire infra-urbains. À titre d'exemple, J. Lévy considère par exemple qu'en raison d'une urbanisation tardive du territoire « *la plupart des villes françaises [sont] des poches de sous-développement de l'urbanité dans l'Europe des villes* » (2000, p. 345), supputant de la sorte que les villes petites et moyennes offrent moins d'intérêts aux niveaux économique, social, politique, culturel ou même environnemental que les grandes métropoles, dont Paris évidemment. Pourtant, des travaux récents vont à l'encontre d'une telle conception de l'urbanité. Certains montrent que les dynamiques de gentrification peuvent produire de l'homogénéisation sociale et donc contraindre l'un des deux piliers de l'urbanité qu'est la diversité ; l'urbanité supposée maximale dans les centres urbains en raison de leur concentration idéalisée de diversité s'avère très débattue (Clerval, 2013). D'autres s'opposent à une vision trop simple du périurbain en le considérant dans sa pluralité et sa complexité, et surtout en cherchant à démontrer que l'urbanité périurbaine n'est pas moindre. L'existence d'un mode d'habiter spécifiquement périurbain, renvoyant à une urbanité spécifique, ne serait pas évident (Charmes, 2007 ; Ripoll, Rivière, 2007 ; Cailly, 2008). À supposer la consistance d'une telle périurbanité,

alors il s'agirait davantage d'une nouvelle urbanité que d'une urbanité de moindre intensité (Vanier, 2012).

Pourtant, les géographes qui promeuvent cette théorie de l'urbanité en postulant l'urbain généralisé réfutent l'idée d'une « *distribution spatiale immuable selon un gradient qui diminuerait régulièrement du centre (historique) vers les périphéries* » (Lussault, 2013f, p. 1055). Ils reconnaissent la controverse mais estiment qu'il ne s'agit pas seulement d'un débat théorique au sein de la communauté géographique car « *le choix du modèle d'urbanité désirable apparaît partout […] comme une grande question politique* » (Lévy, 2013e, p. 1060) ; leur posture scientifique renvoie donc, aussi, à un postulat idéologique.

3.3.3. Le choix de la dialogique pour penser l'urbanité

En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas entrer dans ce débat qui reste secondaire par rapport à nos préoccupations, d'autant plus qu'il porte en priorité sur l'analyse du territoire français. En revanche, il nous semble utile d'être capable de mobiliser ces deux approches de l'urbanité. Dans certains cas, à certains moments et pour certaines problématiques, la première se révèle plus pertinente que la seconde. Et inversement. Nous n'effectuons donc pas de choix entre l'urbanité comme rapport au Monde et l'urbanité comme couplage variable de densités et de diversités : sans rejeter l'une au profit de l'autre, nous estimons qu'une approche critique de l'une comme de l'autre peut être justifiée. Par exemple, en suivant l'invitation de J. Lévy qui estime qu'en Europe, « *d'autres capitales, physiquement un peu plus écartées [de sa dorsale], font elles aussi partie du centre de développement principal du continent, [à l'instar] de Copenhague, Stockholm, Helsinki, Rome, Barcelone, Madrid* » (2000, p. 345) nous pouvons envisager une intégration métropolitaine plus ou moins forte des villes considérées dans notre corpus.

Plus précisément, leur urbanité en général et leur métropolité en particulier peuvent gagner à être envisagées à l'aune d'un gradient pour voir si les politiques de protection sont corrélées (positivement ou négativement) ou non à cette variation d'intensité urbaine et métropolitaine. Cette suggestion est d'autant plus justifiée que l'Europe du Nord disposerait de configurations d'urbanité singulières puisqu'« *Oslo ou d'autres villes scandinaves de cette taille associent des métriques pédestres (renforcées par le vélo) à une forte présence de la maison individuelle* » (Lévy, 2013e, p. 1059). Un constat qui consolide notre hypothèse centrale qui, rappelons-le, cherche à voir en quoi les espaces protégés urbains peuvent être des éléments constitutifs de l'urbanité nordique.

Le tableau 2.3. tente de rassembler les principaux questionnements que nous abordons à propos des politiques de protection selon l'une ou l'autre des façons d'envisager l'urbanité.

Tableau 2.3 : La dialogique de l'urbanité face aux espaces protégés.
© Girault, 2016, à partir de la littérature

Conception de l'urbanité	**Un rapport au Monde**	**Un couplage densité/diversité d'intensité variable**
Fondements des politiques de protection	L'expression d'un rapport culturel et politique à la nature	Des choix vis-à-vis d'un modèle d'urbanité
Place des espaces protégés dans l'espace urbain		Des éléments de diversité au sein de l'espace urbain Des « creux » de faible densité (en leur sein), mais qui peuvent favoriser la densité (en leur pourtour)
Usages des espaces protégés	En lien avec la nordicité et la construction d'une naturalité nordique	Reflet des caractéristiques de l'urbanité : densité et diversité, accessibilité et mobilité, visibilité et « publicité » (au sens d'espace public)
Quelle urbanité des espaces protégés ?	La même que celle des autres espaces *ou* Non-sens de la question	À l'échelle de l'espace protégé : urbanité faible, diffuse, de basse intensité À l'échelle de la métropole : urbanité renforcée par les dimensions écologique et sociale des espaces protégés

Finalement les deux conceptions de l'urbanité tendraient à être conciliées par le jeu d'échelles entre le mondial, le régional (l'Europe du Nord) et le local (chacune des villes étant considérée dans sa singularité). Mais cette conciliation n'est qu'apparente puisque le gradient d'urbanité devrait s'appliquer à différentes échelles et l'urbanité comme rapport au Monde devrait se comprendre par essence, sans question d'échelles, ou plutôt de la même manière à toutes les échelles. Par conséquent, il faut surtout accepter le caractère dialogique et non dichotomique entre ces deux manières de penser l'urbanité.

À l'issue des trois premières parties de ce chapitre qui ont permis de poser quelques repères bibliographiques et de consolider les soubassements théoriques de ce travail, il apparaît maintenant utile de revenir sur la substance de l'espace protégé urbain, en quête de son essence. Nous proposons de le faire en articulant les trois composantes lexicales de cet objet géographique : l'*espace* et les attributs *protégé* et *urbain*.

4. En quête d'essence de l'espace protégé urbain

Avant de conclure ce chapitre consacré à l'exploration de la littérature autour des questionnements théoriques, nous souhaitons revenir à l'espace protégé urbain pour poser quelques éléments de ce qui pourrait être, dans une logique nomothétique, une première tentative d'essentialisation. Pour ce faire notre logique est simple, il s'agit de voir comment pourraient s'articuler les différentes facettes de cet objet.

4.1. L'espace protégé urbain est d'abord *protégé*

Protéger, conserver, préserver ou encore sauvegarder, patrimonialiser, intégrer : la terminologie pour dire et penser l'action de protection est vaste et elle est pour partie source de confusions scientifiques et de malentendus politiques. Quelques brèves précisions lexicales s'avèrent par conséquent utiles pour étudier géographiquement le processus de mise en œuvre de mesures destinées à assurer la pérennité de certaines espèces et/ou à garantir la qualité écologique de certains espaces. Elles permettent de saisir les différentes modalités de ce rapport social et politique à la nature.

4.1.1. Les mots de la protection

En français, on considère que la protection est le « *terme générique désignant le fait de soustraire un espace et des espèces à un danger ou à un risque. Elle englobe une dimension de conservation et la gestion de cette dernière.* » (Laslaz, dir., 2012, p. 92). C'est pourquoi *protéger* et ces différentes flexions sont privilégiés pour parler de ce domaine en général. Ainsi, l'espace protégé apparaît logiquement comme « *le périmètre au sein duquel la conservation est l'objectif (ou un des objectifs) politique assigné par les gestionnaires et les sociétés de manière générale* » (*ibid.*). Mais il n'est pas seulement un périmètre qui trace dans l'étendue un contenant dont le contenu serait uniquement biologique et physique. La délimitation de ce périmètre résulte de logiques sociales et de choix politiques. De ce fait, l'espace protégé est un « *objet spatial et non [un] concept* », il est « *le miroir au prisme duquel les sociétés contemporaines questionnent leur rapport à l'environnement. Il soulève de larges questions sociales et politiques pour le géographe.* » (Laslaz, 2015). Pour compléter, le géographe spécialiste des politiques de protection ajoute que :

> « *L'espace protégé est une forme, parmi d'autres, de partage de l'espace des sociétés. Ce partage implique le bornage de l'espace protégé, soit un type de segmentation spatiale, revenant parfois à enfermer l'expression de la nature en son sein. Cette réalité n'empêche pas une tendance historique de dépassement des coupures et des séparations visant à construire du lien social et politique par l'environnement.* » (Laslaz, 2016, p. 306)

Alors que l'étymologie de conserver renvoie au fait de porter attention à, elle est souvent, en français, perçue comme étant plus stricte que la préservation. En effet, la conservation est une « *démarche de préservation contre la destruction de toute entité écologique, envisagée dans sa globalité et sur le long terme. Initialement considérée comme fixiste et rigoriste dans le monde anglo-saxon (où elle est née), elle prend aujourd'hui une connotation dynamique, supposant la mise en œuvre d'actions de protection (utilisation durable et gestion des ressources) qui intègrent la dimension sociale et les contraintes de développement.* » (Laslaz, dir., 2012, p. 92). De son côté, la préservation consiste en une « *démarche visant à maintenir des espaces peu affectés par les activités humaines dans leur condition présente, voire à limiter ou interdire toute présence ou toute activité humaine* » (*id.*). Dans le monde anglo-saxon, les significations de ces termes sont peu ou prou inversées : alors que *conservation* renvoie à la fois à la forme générique et à une gestion intégrée et dynamique de l'environnement, *protection* et *preservation* traduisent des formes plus strictes et plus restreintes de cette volonté de sauvegarde de la nature.

Nous ne pouvons ici entrer davantage dans les détails quant aux différents paradigmes environnementaux (naturaliste sensible, radical et intégrateur) et aux différentes éthiques de la nature (anthropocentrées – utilitariste et ressourciste ; biocentrées – préservationniste ; écocentrées – conservationniste). Ces aspects seront convoqués ultérieurement au regard de nos observations ; nous renvoyons donc simplement aux travaux de S. Depraz (2008) qui a explicité les liens entre l'historicité du rapport homme/nature et les différentes modalités de protection. Il explique qu' « *un espace protégé n'est donc pas une simple réglementation locale sur les usages des éléments naturels imposés aux riverains et utilisateurs […]. C'est, plus généralement, le résultat d'un équilibre conjoncturel entre plusieurs interprétations éthiques du rapport de l'homme à la nature, équilibre d'où découle une déontologie spécifique de protection* » (*id.*, p. 19). Par ailleurs, il est possible de spatialiser ces grandes familles de protection de par le monde : l'Europe du Nord est alors, au même titre que la majorité de l'Europe, concernée en priorité par le paradigme intégrateur selon lequel la protection se fait « avec l'homme ». Quelques reviviscences du paradigme radical s'observent toutefois aussi, en particulier en Laponie à travers les réserves de *wilderness* (Laslaz, dir., *op.cit.*, p. 14).

Mentionnons également le fait que certains auteurs proposent de convoquer les notions de patrimoine et de patrimonialisation pour comprendre autrement les politiques de protection. La nature serait alors un objet patrimonial (c'est-à-dire hérité du passé, qui trouve une valeur dans le présent et qui se transmet dans le futur ; Lazzarotti, 2013) qui ferait l'objet d'un processus de sélection, de valorisation et de transmission (Bouisset, Degrémont, 2013). Si intéressante soit-elle, cette démarche ne sera pas la nôtre.

4.1.2. Un gradient de protection

Dans notre contexte d'étude, en acceptant de se positionner dans une protection qui se fait *avec* les sociétés et non *sans* ou *contre* elles, il est malgré tout possible d'observer des réglementations plus ou moins strictes. La catégorisation des espaces protégés proposée par l'UICN est à cette fin utile même si, comme toute typologie, il convient de l'aborder avec prudence. Elle demeure largement mobilisée par les chercheurs comme par les praticiens pour comparer des réalités très diverses. Le tableau 2.4 ci-dessous explicite les six catégories identifiées par l'UICN, il en donne les définitions officielles et précise les grandes lignes de chacun de ces types de protection.

Tableau 2.4 : Catégorisation des espaces protégés selon l'UICN

Catégorie	Nom	Définition de l'UICN	Types de protection *Quelques exemples mobilisés dans la thèse*
Ia	RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE	*« La catégorie Ia contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/ géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue. »*	À des fins d'études scientifiques ou de protections des ressources sauvages. *Réserves naturelles de Bleikøya (Oslo), de Tornberget (Stockholm), de Knipeflågsbergen (Göteborg)*
Ib	ZONE DE NATURE SAUVAGE	*« Les aires protégées de la catégorie Ib sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel. »*	À des fins de protections des ressources sauvages. *Réserve naturelle de Tyresta (Stockholm)*
II	PARC NATIONAL	*« Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales. »*	Dans le but de préserver les écosystèmes et à des fins de récréation. *Parcs nationaux de Sipoonkorpi et Nuuksio (Helsinki), de Tyresta (Stockholm)*
III	MONUMENT OU ÉLÉMENT NATUREL	*« Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs. »*	Dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques. *Réserve naturelle de Safjället (Göteborg), plage de Huk (Oslo)*
IV	AIRE DE GESTION DES HABITATS OU DES ESPÈCES	*« Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie. »*	À des fins de conservation, avec intervention en ce qui concerne la gestion. *Réserves naturelles de Vestamager (Copenhague), de Laajalahti (Helsinki)*

V	PAYSAGE TERRESTRE OU MARIN PROTÉGÉ	*« Les aires protégées de la catégorie V sont celles où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs. »*	Dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives. *Réserves naturelles de Delsjön (Göteborg), de Nacka (Stockholm), de Vestamager (Copenhague)*
VI	AIRE PROTÉGÉE AVEC UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	*« Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire. »*	À des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

Sources : Dudley, éd., 2008 ; ProtectedPlanet.net, 2017

Le gradient qui transparaît avec cette catégorisation n'est évidemment pas neutre en matière de conceptions idéologiques et d'implications politiques. En revanche, il ne faudrait pas en avoir une lecture trop simpliste, supposant de la sorte que la catégorie I est intrinsèquement meilleure que la catégorie VI. En effet, plus on se rapproche des premières catégories de l'échelle, plus le niveau de protection est strict et élevé, mais une politique de protection plus rigoureuse n'est pas mécaniquement plus efficace. Et, surtout, elle ne serait pas nécessairement plus adaptée à chaque situation donnée. Ainsi, en dépit de plusieurs reproches qu'on peut lui adresser, « *la catégorisation de l'UICN reste cependant aujourd'hui l'effort le plus abouti pour permettre une lecture fonctionnelle pertinente des espaces protégés* » (Depraz, *op. cit.*, p. 98).

En partageant ce constat, nous avons aussi recours à cet outil pour discrétiser les différents espaces de notre terrain d'étude. Quelques exemples sont mentionnés dans le tableau 2.4. ci-dessus ; on observe que presque toutes les catégories envisagées par l'UICN peuvent être représentées en son sein. Seule la catégorie VI ne comporte pas d'exemples ; ce qui semble *a priori* assez paradoxal si l'on envisage un gradient de naturalité en parallèle de ce gradient de protection. Par ailleurs, de nombreux espaces protégés qui sont enregistrés dans la base de données de l'UICN ne se voient pas pour autant attribuer une catégorie : beaucoup restent non désignés ou non classés eu égard à cette catégorisation. Cela s'explique notamment par le fait que l'UICN ne considère que les espaces protégés à l'échelle nationale.

En outre, nous avons vu précédemment que le champ lexical de la protection recouvre des réalités d'espaces protégés protéiformes. Si cet effort de catégorisation en propose une première approche ordonnée, il n'en demeure pas moins qu'au sein de chacune de ces catégories l'hétérogénéité est forte : des écarts qui ne relèvent pas seulement du type de milieux protégés, mais qui se mesurent aussi en fonction des contraintes réglementaires et des statuts juridiques de

chaque espace protégé, pourtant théoriquement pris en compte par l'UICN pour établir son classement. Comme pour beaucoup de grilles de lecture, l'intérêt de celle proposée par l'UICN n'est pas dans son application stricte, mais dans les écarts qu'il est possible d'observer entre les objectifs assignés par le politique (et qui sont assez bien traduits par la catégorisation de l'UICN) et la réalité des situations et des pratiques que nous observons.

À ce titre, nous proposons de la compléter par une grille plus spécifique qui permettrait de croiser le gradient de protection au gradient d'urbanité. La figure 2.3. ci-dessous est une esquisse de pensée qui propose de montrer comment s'établit la « nébuleuse des espaces protégés urbains » à partir de ce double gradient. Contrairement aux parcs et jardins urbains ou au parcs nationaux, elle n'est effectivement pas clairement identifiée. Elle emprunte à la fois aux premiers et aux seconds, tout en se nourrissant du vaste archipel des réserves naturelles. De manière sous-jacente, la naturalité est présentée comme un faisceau. Cela traduit d'une part qu'elle n'est pas le contraire de l'urbanité et, d'autre part, qu'elle est bien une projection vers le sauvage depuis un monde social urbain.

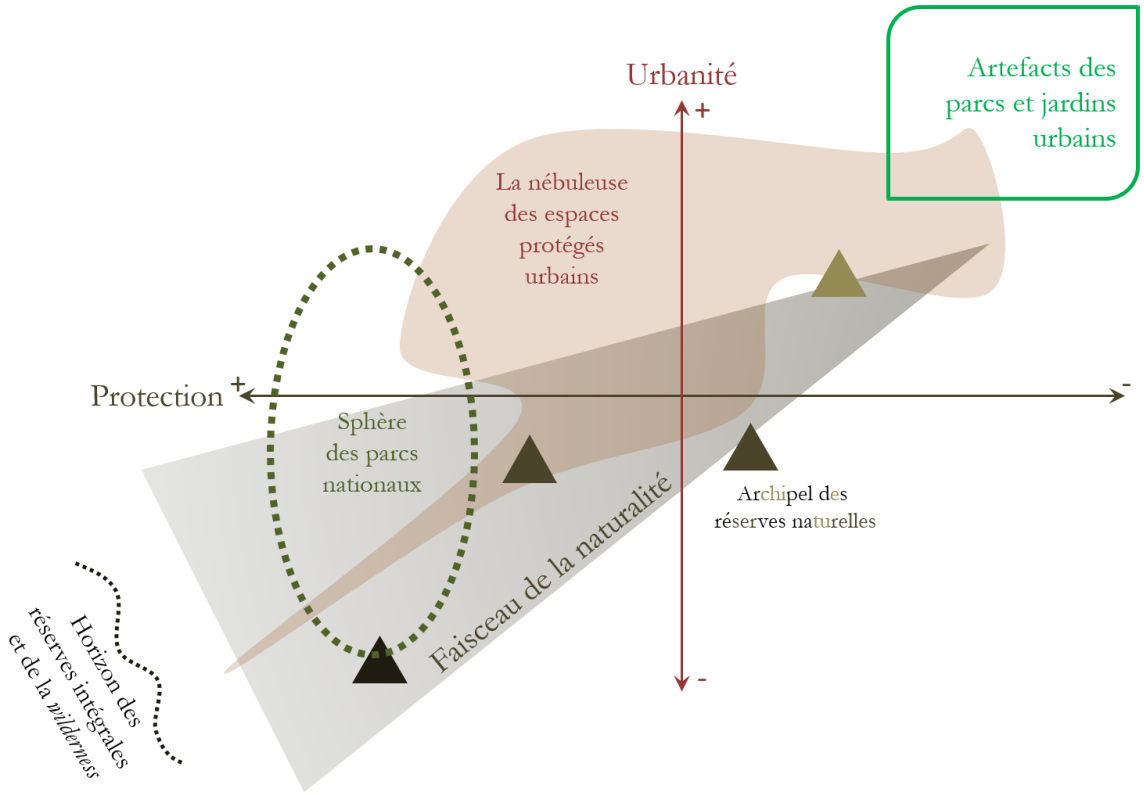

Figure 2.3 : Entre protection et urbanité, l'émergence de la nébuleuse des espaces protégés urbains.
© Girault, 2017

Cette grille ne prétend absolument pas être une description fidèle de la catégorie d'espaces protégés urbains. Cette dernière étant justement une catégorie analytique construite pour essayer de décrire au mieux la réalité, elle se veut donc davantage une représentation d'un entre-deux complexe, aux contours diffus et qui occupe presque la totalité de l'éventail de la protection tout en acceptant des intensités d'urbanité variables. Elle sera reprise dans le chapitre 7 pour servir de support à l'élaboration d'un essai de typologie.

4.2. L'espace protégé urbain est d'abord *urbain*

À la suite des considérations précédentes, nous proposons de revenir plus en détail sur une hypothèse qui n'était qu'esquissée implicitement dans le chapitre 1. Elle est relativement élémentaire à formuler et repose simplement sur un renversement des adjectifs : il s'agit donc de l'hypothèse de l'*espace urbain protégé*. Elle consiste à se demander si les fondements des politiques de protection ne sont justement pas de préserver l'urbanité avant de sauvegarder certains milieux. Ainsi, la protection s'appliquerait d'abord à l'urbain avant de porter sur la nature.

Le raisonnement qui nous conduit à cette hypothèse est simple. En s'interrogeant sur les objectifs des mesures de protection, il apparaît que la dimension sociale est très présente chez les usagers et les praticiens. Elle est si prépondérante qu'elle en ferait presque oublier la dimension écologique, ou du moins elle la renverrait au second plan en la réservant à quelques spécialistes. La figure 2.4. ci-dessous montre comment, avec cette hypothèse, c'est un basculement autour de l'objet de protection qui est envisagé.

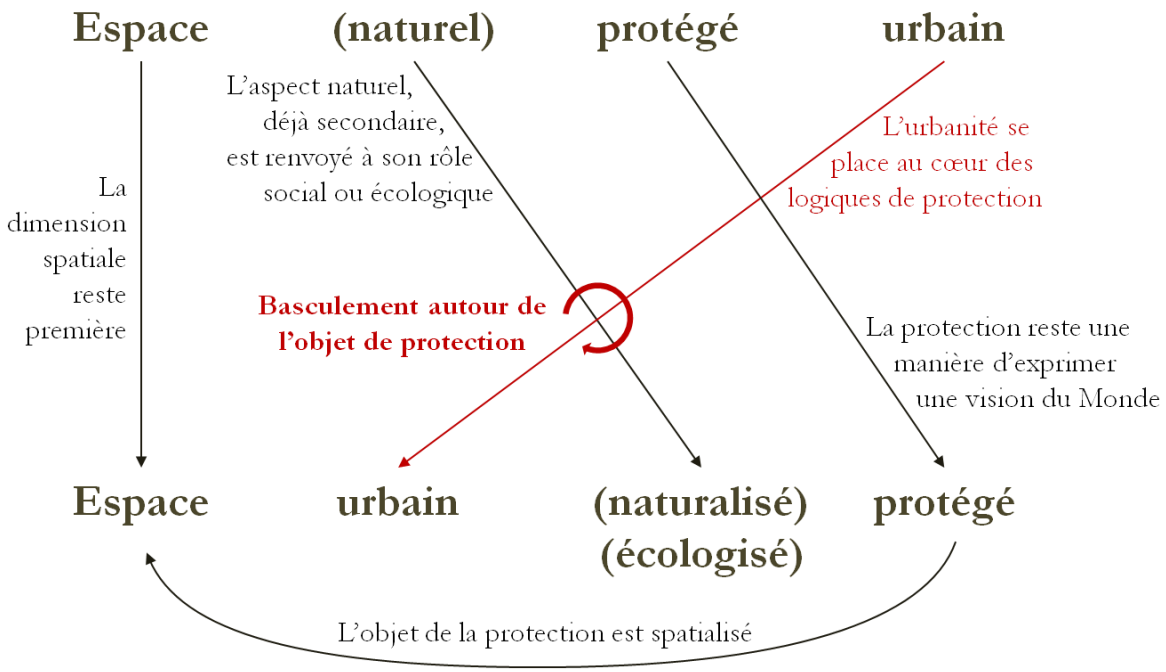

Figure 2.4 : De l'espace protégé urbain à l'hypothèse de l'espace urbain protégé. © Girault, 2017

Autrement dit, alors que les politiques de protection s'appuient en général sur une menace, réelle ou supposée, clairement identifiable ou non, pour être justifiées et mises en œuvre, on se demande logiquement *contre qui ?* ou *contre quoi ?* elles sont élaborées pour chercher à les comprendre. Ici ce sont bien davantage les questions *pour qui ?* et *pour quoi ?* qui sont plus pertinentes. Les réponses que nous envisageons à titre d'hypothèses sont donc *pour les citadins* et, plus largement, *pour la ville.*

Par ailleurs, dans notre recherche ce sont bien les formes de protection substantialisées dans l'espace qui nous intéressent. S'il existe évidemment des mesures de protection de la nature en ville sans espaces protégés – en particulier toutes celles qui s'adressent à des espèces animales, et dans une moindre mesure végétales – elles relèveraient d'un autre travail et concerneraient d'abord les écologues. Par ailleurs, ces derniers ont bien montré que la biodiversité n'existe pas en soi et qu'elle ne peut se maintenir sans écosystème, si urbain soit-il (Arnould et *al.*, 2011 ; Arnould, 2012). Les géographes pourraient alors s'intéresser à la manière dont la protection de ces espèces entraîne la production d'espaces plus ou moins directement protégés. En somme, encore une fois, la limite est poreuse entre des espaces ayant un statut réglementaire ou contractuel de protection et d'autres relevant par exemple d'une logique de trame verte. Dans ces « corridors écologiques », il n'y a pas nécessairement de mesures de protection au sens strict, mais leur inscription et leur pérennisation dans les documents d'urbanisme incite parfois à les envisager comme de véritables espaces protégés, même s'ils n'en ont pas le statut et la reconnaissance de l'UICN. Dans notre recherche, ce sera par exemple le cas de la forêt d'Oslo (OsloMarka) ou du Parc national urbain de Stockholm qui nous invitent à envisager des formes hybrides d'espaces protégés.

L'objet de recherche n'est donc pas la gestion de la biodiversité urbaine et les politiques environnementales de la ville dans leur ensemble. Cependant, nous nous devons de constater qu'en dehors des espaces protégés *stricto sensu*, il existe des formes de ménagement de l'espace et des manières de gérer le foncier urbain qui pourraient tout de même relever de l'étude des politiques spatialisées de protection. Ceci nous semble être un argument supplémentaire pour formuler l'hypothèse de l'espace urbain protégé.

4.3. L'espace protégé urbain est d'abord un *espace*

Comme tout espace protégé, l'espace protégé urbain est d'abord un espace, au sens géographique et conceptuel du terme. Dans ce dernier point, et pour mieux comprendre l'essai d'essentialisation de l'espace protégé urbain, nous proposons dans un mouvement de diastole

synthétique d'élargir nos perspectives de recherche en s'intéressant à ce concept d'espace, au sens large. Il serait vain de vouloir en dresser une épistémologie fine. Malgré tout, en proposant un cheminement au sein de la « constellation spatiale » qui gravite autour de ce concept, il nous semble possible et souhaitable d'identifier les pistes qu'il ouvre pour l'étude des politiques de protection. L'objectif n'est donc pas de démontrer que toutes les caractéristiques de l'espace se retrouvent dans l'espace protégé urbain, mais plutôt d'essayer de distinguer celles qui seraient exacerbées ou, à l'inverse, minimisées, par l'attribution d'un statut particulier à des périmètres identifiés dans l'étendue urbaine.

4.3.1. L'espace, un méta-concept pour les géographes

Cette réflexion conceptuelle mobilise l'espace en tant que méta-concept (Lussault, 2007). Le préfixe « méta », plus souvent utilisé pour parler par exemple des métadonnées, exprime l'idée d'un niveau supérieur d'analyse. Autrement dit, ce serait un concept qui en rassemble beaucoup d'autres ; on pourrait d'ailleurs également le qualifier de théorie ou de paradigme (Lévy, 1994). S'il s'agit bien de se détacher d'une approche qui ferait de l'espace un simple support synonyme de l'étendue terrestre, nous ne le restreindrons toutefois pas à la seule acception d'un paradigme spatial qui peut parfois être entendu comme la délimitation d'un système de pensée au sein de la géographie.

L'espace est bien considéré comme étant une production sociale par des individus et des groupes qui l'habitent ; de ce fait, il possède des propriétés relationnelles, fonctionnelles. Ainsi, sans entrer ni se positionner dans la controverse entre espace et territoire qui remue, parfois de manière féconde, souvent de façon stérile, la géographie française, nous admettons volontiers dans ce travail que l'espace est « *une des dimensions de la société, correspondant à l'ensemble des relations que la distance établit entre différentes réalités* » (Lévy, Lussault, 2013, p. 353). Les formes de séparation, de mise à l'écart, mais aussi les enjeux de partage et de contact sont donc au cœur des réflexions sur l'espace. C'est bien en ce sens qu'il faut entendre l'expression d'espace protégé : les mesures de protection viennent influencer directement le rapport que les sociétés entretiennent avec leur environnement.

À ce titre, l'approche phénoménologique que propose A. Berque de l'espace en distinguant le *topos* (un ensemble de lieux localisables dans l'étendue) et la *chorâ* (le rapport existentiel, spirituel, vécu des hommes à ces lieux) s'avère fort intéressante. Elle lui permet de construire le concept d'écoumène qu'il définit comme la relation de l'humanité à la Terre (Berque, 2000). À partir de sa réflexion, l'espace tel que nous le concevons ici renvoie donc bien à

la fois à la matérialité des milieux[35], à l'immatérialité des relations et à l'idéalité des représentations. L'idée de *chorâ* est d'ailleurs des plus pertinentes puisque ce terme grec (χώρα) désigne initialement le territoire (au sens d'espace sur lequel s'exerce un pouvoir politique) de la cité (*pólis* / πόλις), elle-même entendue comme une communauté citoyenne avant d'être une entité morphologique.

En somme, il s'agit d'un espace à la fois objectif (l'étendue) et subjectif (l'espace vécu et représenté) ; il est bien un produit fondamental de l'homme et de la société (Di Méo, 1990 et 1991). Ce n'est pas l'espace des physiciens que semblent reprendre certains philosophes en considérant qu'il est « *ce qui reste quand on a tout ôté : le vide, mais à trois dimensions* » (Comte-Sponville, 2013, p. 353) ou encore un substratum, un contenant ayant un rôle de réceptacle (Bitbol, 2007). Il est bien un ensemble englobant de relations de distance qui existent dans la réalité et dont les individus ou les groupes s'emparent par leurs actions et représentations – ces façons d'agir avec l'espace constituent la spatialité.

4.3.2. Définir l'espace protégé urbain, un cheminement intellectuel dans une constellation spatiale

Ainsi, autour de ce méta-concept d'espace gravite une diversité d' « espèces d'espaces », du lieu au réseau en passant par l'aire (Lussault, *op. cit.*). Sans mobiliser ce triptyque d'espèces d'espaces au sens strict – même s'il permet par exemple de comprendre pourquoi l'expression d' « aires protégées » est inadaptée dans notre réflexion –, nous proposons un ensemble de déclinaisons de l'espace sous forme de « constellation spatiale ».

Au lieu de développer chacune de ces déclinaisons dans des paragraphes qui pourraient être lus comme des digressions inutiles, nous proposons de les rassembler au sein d'une figure synthétique (figure 2.5.) qui donne à voir cette « constellation spatiale » au sein de laquelle nous avons déjà débuté notre cheminement. Pour chacun des types d'espaces, il est fait mention de quelques auteurs, géographes ou non, souvent déjà convoqués, et dont les réflexions permettent d'éclairer chacune de ces entrées vers le méta-concept d'espace.

De même que les étoiles brillent plus ou moins au sein d'une constellation, nous accorderons plus ou moins d'importance à l'une ou l'autre de ces déclinaisons de l'espace au fur et à mesure de nos recherches.

[35] À propos du terme de milieu, nous n'élargirons pas son acception à celle que propose A. Berque, à savoir la réalité du monde perçue par l'homme. Ce choix n'est pas un refus de suivre sa réflexion (que nous trouvons extrêmement stimulante par ailleurs), il est celui de la clarté et de la cohérence. Ainsi, nous entendrons par milieu le cadre de vie des espèces, renvoyant aux sciences biologiques. Ce choix sémantique nous permet notamment de distinguer clairement les expressions « espace urbain » et « milieu urbain », « espaces protégés » et « milieux protégés ».

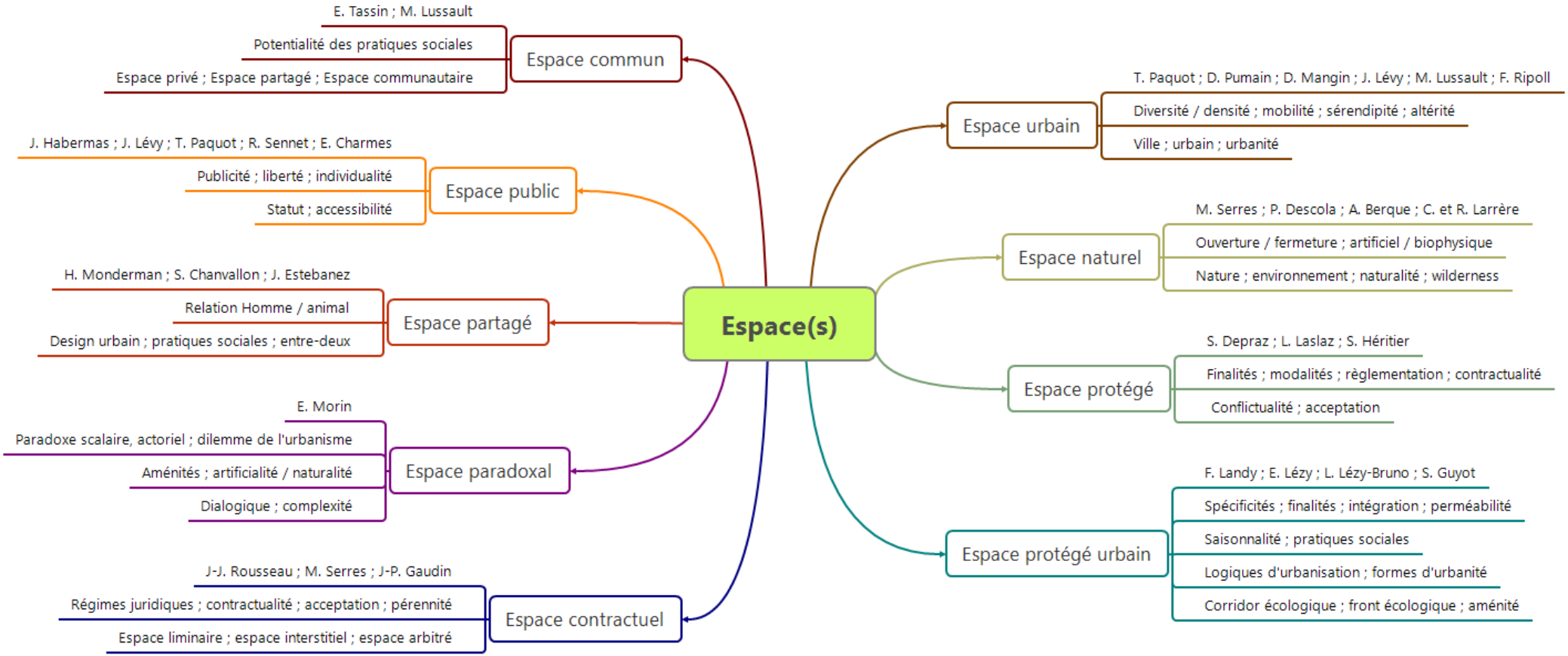

Figure 2.5 : Une constellation spatiale, des « espèces d'espaces » autour du méta-concept d'espace. © Girault, 2017

Conclusion du Chapitre 2

Systole vers l'espace protégé urbain

Dans ce chapitre, nous avons entrevu que la littérature est relativement vaste à propos de la thématique de la nature en ville. Elle concerne l'ensemble des formes de présence biophysique, depuis les arbres plantés le long des rues jusqu'aux espaces verts, aux zones non artificialisées et aux milieux naturels. Ces derniers peuvent donc être des parcs urbains, des espaces agricoles, des espaces interstitiels où de la végétation s'installe, des zones humides, des bois ou de la forêt, etc. S'ils ne sont bien sûr pas tous des espaces protégés urbains au sens où ils ne relèvent pas nécessairement d'une législation caractéristique, certains d'entre eux peuvent se voir appliquer une réglementation spécifique, plus ou moins stricte, et qui implique par conséquent de questionner leur statut d'espace protégé.

Cependant, si la dimension écologique est toujours peu ou prou présente dans la réglementation appliquée aux espaces qu'elle entend protéger, il est aussi évident que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes n'est pas nécessairement le seul critère qui entre en jeu dans les politiques de protection. Il n'en est qu'un parmi de nombreux autres. Le fait que certains d'entre eux soient établis dans des contextes urbanisés questionne le géographe. Les travaux ne manquent d'ailleurs pas pour comprendre les tensions qui peuvent se jouer entre logiques de protection et d'urbanisation. Toutefois, ils ont pour beaucoup été conduits dans les villes du Sud, où les pressions démographiques et les dynamiques de développement diffèrent fortement de celles du Nord. Ainsi, dans le contexte métropolitain nord-européen, il semble nécessaire d'envisager ces conclusions à rebours : c'est le sens des questionnements qui ont été posés dans le chapitre 1 et qui se voient éclairer par le travail de revue de la littérature de ce chapitre 2.

Par ailleurs, les quelques considérations épistémologiques de ce chapitre conduisent à bousculer beaucoup de certitudes du sens commun à propos d'idées *a priori* simples comme ce que serait la ville ou la nature. C'est donc dans un univers sémantique instable et polysémique, parfois fluctuant et équivoque, que nous devons construire notre démonstration scientifique. À ce propos, la diversité caractéristique des espaces urbains – dont les espaces protégés participent – se traduit par une complexité et une imbrication spatiale où il est parfois délicat d'identifier précisément les espaces protégés urbains par rapport aux autres espaces verts ou naturels. Certains statuts reconnus nationalement ou internationalement (parc national, zone Natura 2000) ne font aucun doute, mais d'autres, plus locaux, questionnent (par exemple certains espaces de protection paysagère à des fins récréatives). Le recours à la reconnaissance et à la

classification de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est un moyen de mieux les appréhender, mais il ne saurait être le seul. Et surtout ce travail ne saurait être un simple recensement des espaces protégés dans les villes nordiques ; il revendique le fait d'être une réflexion plus profonde sur l'objet espace protégé urbain et sur le sens des politiques de protection.

De la sorte, à partir du dépassement de nombreux dualismes, cela nous permet d'envisager l'espace protégé urbain comme un espace urbain protégé. Une hypothèse qui ne saurait avoir de valeur universelle mais qui semble trouver sa pertinence au moins dans le contexte nordique. Le rapport des sociétés à l'environnement en Europe du Nord va à ce titre être abordé de manière critique dans le chapitre 3 qui suit, toujours dans une logique de contraction systolique vers notre objet d'étude.

Diastole géographique

La conclusion de ce chapitre aurait pu se clore sur ces dernières évocations. Toutefois, il n'aura pas échappé au lecteur que nous souhaitons placer ce travail dans une perspective plus large vis-à-vis du processus de recherche. Un effort qui nous semble indispensable à la scientificité de nos propositions. En effet, contrairement aux mathématiciens, physiciens ou biologistes, il nous semble que les chercheurs en sciences de l'homme et des sociétés sont beaucoup plus tributaires dans leurs démonstrations et conclusions des théories qu'ils mobilisent et des lectures qui les influencent. Aussi, nous souhaitons donner plus de cohérence à cette revue de la littérature en explicitant quelques-uns des itinéraires de pensée que nous avons empruntés. Loin d'être l'expression d'une « égogéographie » puisque nous ne reviendrons pas sur notre trajectoire personnelle suffisamment évoquée en introduction, il s'agit simplement de mentionner quelques-unes des lectures qui nous ont influencé. Nous concevons donc les paragraphes suivants comme une forme d'exigence de transparence intellectuelle vis-à-vis du lecteur qui, de ce fait, comprendra mieux la teneur – nécessairement subjective à nos yeux – de ce chapitre.

Parmi les quelques ouvrages que nous retiendrons de nos errances bibliographiques et de nos vagabondages littéraires, nous citerons dans le désordre *Le Tournant géographique* (Lévy, 1999) qui fut un réel et profond basculement dans la géographie par le recul épistémologique et la construction théorique que propose l'auteur. Les deux parties de l'ouvrage, « Des mots » et « Des choses », semblent faire explicitement référence à l'œuvre foucaldienne qui aborde le savoir et la culture occidentale de façon décentrée, à la manière d'un ethnologue. Pourtant J. Lévy ne cite pas *Les mots et les choses* de M. Foucault (1966), ce qui n'empêche pas ces deux ouvrages de s'éclairer mutuellement par leur volonté de proposer un cadre de production scientifique rigoureux et

cohérent, des sciences humaines pour l'un et de la géographie comme science sociale de l'espace pour l'autre. Parmi les choses dont le géographe pourrait se prévaloir, la ville et l'urbanité sont présentées comme un objet d'étude et un concept éminemment géographiques en raison de la gestion des distances à l'œuvre et de la pluralité des spatialités qui s'y déploient. Cette lecture peut montrer que nous sommes parfois plus urbains que nous ne le pensons au quotidien. Ce basculement ontologique personnel correspond donc à un tournant géographique majeur en tant qu'aspirant chercheur ; il a fortement influencé le présent projet de recherche.

Notre stimulation intellectuelle suscitée par de tels ouvrages a été renforcée par la découverte de la notion d'habiter dont O. Lazzarotti (2006) en fait la condition géographique et M. Stock (2015) une théorie du *faire avec* l'espace. Les auteurs expliquent que les géographes doivent s'intéresser à la fois à l'espace habité, à la manière dont les hommes sont sur la Terre, donc à l'habitant, et surtout à l'habiter en tant que concept paradigmatique. En somme, ils présentent l'habiter comme un *être dans le Monde*, un *faire avec l'espace* et un *se construire en construisant le Monde*. Il propose même une mise en abyme en considérant que la géographie est une des manières d'habiter le Monde parmi d'autres. Avec une telle invitation à faire de la géographie et à être géographe, ces lectures furent des égarements des plus féconds.

Bien avant le début de cette thèse, quelques errances nous invitèrent également à reconsidérer la nature aux travers des enjeux politiques et culturels qu'elle incarne (Viard, 1990), à réfléchir philosophiquement aux formes urbaines avant de le faire spécifiquement pour ce travail (Paquot, 1994 et 2011) ou encore à saisir le sens du tourisme et des pratiques de loisirs (Knafou, 2012). Ainsi l'approche sociale et historico-culturelle d'une nature envisagée comme un *tiers espace* nourrit la réflexion géographique. En cherchant à expliquer le sens de l'espace et des lieux de la « nature emparquée », en déconstruisant les formes de réensauvagement de la nature ou encore en interprétant les paysages par des considérations culturelles et religieuses ayant trait à la distinction entre protestantisme et catholicisme, J. Viard propose finalement une riche réflexion sur l'invention et les formes de socialisation de la nature, sur son inscription dans le champ social et politique. Par ailleurs, la balade urbaine aux côtés de T. Paquot est une invitation à parcourir la ville en philosophe. Par un recul savant sur les configurations urbaines, l'auteur livre humblement son érudition et explore philosophiquement l'architecture des villes du monde. Les chapitres qui ont retenu notre attention sont notamment ceux consacrés aux portes et aux murs, à la poétique des à-côtés, à la saisonnalité et à la quotidienneté des villes et des citadins. Une véritable balade en ville et ballade philosophique, à moins que ce ne soit l'inverse. *Le Tiers espace, essai sur la nature* et *Un philosophe en ville* sont des lectures qui résonneront dans notre raisonnement, par leurs apports réflexifs comme leur plaisir de lecture. En abordant le thème du tourisme par *Les Lieux du voyage*,

R. Knafou nous a offert, dans son bref essai, une lumineuse lecture géographique de la production d'espaces et de lieux par ce phénomène sociétal. Nous avons notamment apprécié son regard sur les lieux métropolitains qu'il aborde avec la double focale de visibilité des masses et de discrétion des individus.

Cet ensemble de lectures, qu'il faudrait évidemment compléter par beaucoup d'autres, constitue un bagage initial dont nous n'avons pu faire fi lors de la construction de cette revue de la littérature et, plus généralement, de ce projet de thèse. Au contraire, elles ont éclairé et orienté nos recherches bibliographiques plus spécifiques et c'est pourquoi nous avons souhaité les mentionner en conclusion de ce chapitre, elles ne sont pas des lectures annexes mais bel et bien des éléments constitutifs de notre subjectivité de chercheur en sciences sociales et en géographie.

Notre pratique du terrain s'est vue influencée par ces diverses lectures, de même qu'elle a pu en inspirer d'autres. Dans le chapitre suivant, nous proposons de revenir sur le choix de notre terrain d'étude composé de cinq métropoles nordiques et d'apporter différents éléments à propos des spatialités de la protection en Europe du Nord. En somme, nous poursuivons notre réflexion en géographie sociale et politique de l'environnement.

CHAPITRE 3
LES SPATIALITÉS DE LA PROTECTION DANS LES MÉTROPOLES NORDIQUES : VERS UNE GÉOGRAPHIE SOCIALE ET POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

- **Construire un terrain de recherche**. Le premier objectif de ce chapitre est d'expliciter en quoi le choix d'un terrain d'étude composé de cinq villes et de quatre contextes nationaux différents est pertinent. Le caractère multisitué d'un tel terrain est envisageable par l'adoption d'une approche transversale : un argument majeur en faveur de ce choix est d'appréhender l'Europe du Nord dans son ensemble, sans limiter les réflexions à un seul pays, mais sans prétendre à l'exhaustivité. L'unité de cet ensemble n'est pas pour autant postulée. Nous estimons qu'elle doit être démontrée et nous supposons que des nuances, voire des divergences majeures, peuvent s'observer entre les différents espaces d'étude. Ces dernières relèvent aussi bien d'une optique internationale, d'une analyse infranationale que de l'échelle urbaine.

- **Justifier l'intérêt d'une étude des métropoles nordiques**. Ce projet de recherche s'appuie donc sur l'observation de pays et métropoles nordiques, il n'est pas pour autant un tableau géographique intégral. Aussi, un autre objectif sous-jacent est de questionner la pertinence d'une approche régionale en géographie sociale et politique de l'environnement. Autrement dit, pourquoi dépasser l'échelle nationale sans atteindre l'échelle européenne ? Les espaces d'étude mobilisés constituent peu ou prou l'Europe du Nord en terrain de cette thèse, pour autant il ne s'agit pas d'un travail de géographie régionale au sens d'une étude globale des caractéristiques d'un ensemble territorialisé. De plus, bien que les deux approches ne soient pas contradictoires, notre réflexion relève moins de la géographie culturelle que de la géographie sociale (Di Méo, 2008).

- **Approcher l'urbanité nordique.** L'enjeu central est bien d'appréhender l'espace urbain à l'aune des politiques de protection, et ce en Europe du

Nord. La nordicité et son homogénéité supposée ne sont donc que des éléments parmi d'autres à considérer dans cette problématique ; elle ne saurait être considérée comme le seul ni comme le principal facteur explicatif d'une réalité donnée. Plus largement, il s'agit donc de questionner de manière critique le rapport des sociétés nordiques à la nature en s'intéressant notamment à l'exemplarité environnementale, en écho aux modèles socio-politiques nordiques. Pour dégager d'éventuelles spécificités nordiques, le regard sur d'autres contextes par le biais de la littérature est donc d'autant plus important.

- **Établir un corpus d'espaces d'étude**. À l'épreuve du terrain, ce chapitre entend également faire le point sur les espaces protégés envisagés au sein de chaque métropole et qui feront l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de cette thèse. Ainsi, le corpus d'étude et ses critères d'établissement seront explicités, qu'il s'agisse des villes investies et des espaces protégés particulièrement étudiés dans chacune d'elles. Cependant, ce chapitre n'est pas une simple présentation linéaire et successive des espaces d'étude. L'exercice est davantage de poursuivre une géographie thématique, politique et sociale appliquée à un terrain pour comprendre la manière dont les espaces protégés urbains s'inscrivent dans un contexte métropolitain et participent de l'urbanité. Notre focale consiste toujours à considérer la protection comme une manière de produire politiquement et socialement des espaces naturels et des espaces urbains.

Figure 3.1 :
Les métropoles d'Europe du Nord comme terrain d'étude, vue artistique.
© Girault, 2015

Introduction du Chapitre 3

« *Les pays du Norden se remarquent dans le Monde à l'excellence de leurs produits, de leurs revenus et de leur qualité de vie, ainsi qu'à l'ampleur des processus de redistribution, qui limitent l'inégalité sociale et beaucoup mieux encore les disparités régionales, et font de ces pays des modèles de gestion de l'espace.* »
Léna Sanders, 1996, « La modernité du Norden », p. 152

L'ambition première de cette thèse est d'analyser les imbrications entre les logiques urbaines et les politiques de protection des espaces naturels. Néanmoins, en construisant notre démonstration à partir d'une sélection de métropoles nordiques, ce travail est aussi, plus amplement, une façon d'explorer l'Europe du Nord. Nous pouvons considérer cet ensemble comme un espace paradoxal, c'est-à-dire comme une région ayant une unité spatiale qui fait sens de l'extérieur et de l'intérieur, mais qui est en fait composée de réalités nationales et locales hétérogènes (Marchand et Riquet, 1996 ; Battail, 2003). Les allers-retours permanents entre des considérations sur la nordicité au sens large et sur les spécificités propres à chaque situation s'avèrent donc essentielles pour suivre une démonstration cohérente et rigoureuse. La dimension paradoxale de l'espace nordique se traduit également, par exemple, par une périphéricité à l'échelle européenne qui n'empêche pas sa prospérité, une marginalité apparente qui est en fait compatible avec le caractère souvent exemplaire du « modèle nordique » (Gløersen, 2012).

Par nos recherches, nous proposons donc d'observer comment se construit et fonctionne une telle « unité dans la diversité » – pour reprendre la devise de l'Union européenne à laquelle les pays nordiques sont d'ailleurs plus ou moins intégrés (carte 3.1, p. 172). Encore une fois, le raisonnement dialogique et la transversalité sont fort intéressants pour tendre vers cet objectif. Le modèle nordique sera donc envisagé au pluriel comme au singulier, en suivant l'invite de L. Sanders qui postule que le caractère exemplaire des sociétés nordiques peut se lire dans l'espace. Les approches culturalistes et spatialistes (au sens d'un déterminisme géographique qui ferait fi du social et du politique) ne trouvent donc pas leur place dans notre démarche ; et d'ailleurs le rapprochement que nous pouvons opérer entre les pays nordiques n'est pas seulement culturel (Sørensen, Stråth, dir., 1997), démographique et climatique (John, 1984 ; Hamelin, 1996), il est aussi social et politique (Simoulin, 2003), voire géopolitique (Aucante, 2013). C'est bien dans l'articulation de toutes ces dimensions que nous rechercherons des agencements spécifiquement nordiques. En effet, si la nordicité correspond au caractère

proprement nordique d'une société ou d'un espace, elle ne renvoie pas pour autant à de simples traits culturels.

L'appréhension que nous aurons de l'Europe du Nord se fera au prisme de nos deux focales de recherche, d'une part celle de l'urbain, d'autre part celle des politiques de protection. Investir des terrains nord-européens, et donc les sociétés nordiques, permet notamment d'appréhender les formes et les modalités de protection dans des pays fortement urbanisés (avec toutes les précautions que nous avons mentionnées préalablement) mais dont les densités moyennes sont faibles. C'est porter un regard sur des États dont les hauts niveaux de développement et les institutions démocratiques sont régulièrement mises en avant à l'échelle européenne et mondiale. La prospérité, et plus spécifiquement l'aisance urbaine, sont en effet plutôt bien partagées au sein des populations nordiques qui connaissent de moindres inégalités qu'ailleurs. Toutefois, un tel constat général se doit d'être nuancé à la fois dans le temps et dans l'espace. Dans notre cas, ce regard critique peut notamment être porté à l'aune de la justice environnementale (Moreau, Veyret, 2009).

En somme, la compréhension des logiques foncières, économiques, politiques qui gravitent autour des espaces protégés urbains ne peut faire fi d'une appréhension plus large des pays nordiques. Certaines spécificités d'aménagement et d'usage de ces espaces protégés ne prennent sens qu'eu égard aux fonctionnements institutionnels et aux modes d'habiter plus globaux des sociétés nordiques. C'est à cette fin qu'est proposé ce chapitre.

Toutefois, bien que l'Europe du Nord et ses métropoles constituent notre terrain d'étude, nous ne saurions en proposer une approche générale, pas plus sous la forme d'une géographie régionale que de toute autre synthèse géographique. L'exercice consiste donc en un **délicat équilibre pour disposer de suffisamment d'éléments contextuels permettant de comprendre les politiques de protection, sans pour autant expliciter l'ensemble des fondements institutionnels, historiques et sociétaux qui dépeignent en détail l'espace nordique et ses sociétés**.

Les trois parties de ce chapitre se développent en suivant en parallèle une double logique : d'une part, il s'agit d'une progression du terrain d'étude (l'Europe du Nord) vers les espaces d'étude (une sélection de cinq métropoles nordiques) ; d'autre part, nous opérerons un glissement des politiques environnementales et des logiques urbanistiques au sens large vers les politiques de protection, et même vers une sélection plus fine constituant le corpus d'espaces protégés mobilisé pour construire notre démonstration. Nous tenterons donc d'articuler ces deux dimensions, l'approfondissement scalaire et l'avancement vers notre objet de recherche. L'objectif d'une telle

démarche est d'expliquer et de justifier le choix des espaces protégés étudiés en fonction des autres dimensions (non directement spatiales) qui en influencent la présence et le fonctionnement. Cependant, de nouveau, l'objectif n'est pas de dresser un tableau géographique des pays nordiques, quand bien même ce serait par les biais des politiques de protection. En postulant qu'il est impossible de comprendre dans l'absolu l'existence, les pratiques et les représentations des espaces protégés urbains, il devient par contre nécessaire d'entrer dans une démarche relativiste et systémique qui fait de ces espaces des éléments d'une réalité plus vaste et plus complexe.

1. Une approche des politiques environnementales dans un cadre transnational nord-européen

« *Parmi les plus faibles, le plus fort est celui qui n'oublie pas sa faiblesse.* »
Proverbe suédois

Les pays nordiques font souvent l'objet d'une attention particulière par les sciences politiques en raison du caractère singulier de leur organisation institutionnelle et de leur fonctionnement démocratique. Par exemple, Y. Aucante se demande si les démocraties scandinaves sont des systèmes politiques exceptionnels, au double sens de *faire exception par rapport au général* et de *se détacher de l'habituel par une haute valeur* (Aucante, 2013). Dans d'autres travaux d'études politiques, il est souvent question de politiques d'égalité hommes/femmes (Bergqvist, dir., 1999) ou d'intégration des migrants (Bengstsson et *al.*, dir., 2010). L'approche historique permet de se détacher de certains clichés et de donner de l'épaisseur à l'étude de ces enjeux contemporains. À travers les derniers siècles, il est ainsi possible de voir comment se sont construites, au-delà des différences nationales, une culture et une identité nordiques – et en particulier scandinaves – avec la Réforme luthérienne, le développement industriel et l'avènement de l'État-providence (Battail et *al.*, 1992). En remontant aux époques médiévales et modernes, les perceptions et représentations du Nord par les Européens renvoient à la rudesse du climat, qui serait directement associée à celle des hommes. Elles participent, encore aujourd'hui, à nourrir un imaginaire nordique ambivalent entre hostilité et hospitalité, entre simplicité et haut niveau de développement (Schnakenbourg, dir., 2012).

L'approche que nous en proposons diffère de celles évoquées précédemment par sa modestie, par son angle disciplinaire et par son objet d'étude. En effet, parmi les paramètres de l'exemplarité nordique figurent fréquemment les politiques environnementales (Christiansen, dir., 1996), les États d'Europe du Nord pouvant d'ailleurs être considérés comme des pionniers à cet

égard (Andersen, Liefferink, 1999 ; Whited, 2005). Dans ce travail géographique, nous envisageons donc socialement et politiquement la question environnementale en considérant notamment les politiques de protection à l'aune d'un modèle nordique, ou plutôt de *l'idée* d'un modèle nordique.

De plus, l'Europe du Nord, notamment dans sa dimension urbaine, reste peu ou anciennement étudiée (Fusilier, 1965 ; Fol, 1978) par les chercheurs français, et en particulier par les géographes (Marchand et Riquet, 1996). Alors que la géographie française semble peu prolixe et marquée par des représentations anciennes à propos des pays du Nord (Hochedez, 2008), ce travail se place donc, humblement, dans une logique de renouvellement et d'approfondissement des quelques études récentes conduites sur l'Europe du Nord (Gløersen, *op.cit.*), sur une aire métropolitaine en particulier (Stockholm - Hochedez, 2012), ou encore centrées sur la région de la Baltique (Orcier, 2009). Par ailleurs, en participant à ce mouvement, nous continuons donc à faire connaître les travaux anglo-saxons et nordiques en géographie sociale et politique de l'environnement.

1.1. Au-delà d'un tableau géographique de l'Europe du Nord, vers une approche géographique de la nordicité

Avant d'entrer plus finement dans l'étude des politiques environnementales, il convient de s'arrêter brièvement sur la manière de nommer et de désigner cet ensemble géographique et ces sociétés. C'est l'objet de l'encadré 3.1 de proposer une mise au point lexicale. Les termes relatifs à l'espace d'étude peuvent en effet référer à des périmètres plus ou moins étendus, à des dimensions historico-culturelles ou encore à des entités politiquement constituées.

Encadré 3.1 : Europe du Nord, Scandinavie ou Fennoscandie ? Nordique, nord-européen ou scandinave ? *Norden* ou pays nordiques ?

Les expressions pour désigner l'ensemble nordique sont plurielles et comportent quelques nuances qu'il est utile d'expliciter. L'*Europe du Nord* désigne un ensemble plus ou moins vaste de pays selon les chercheurs ou les institutions. Nous l'envisageons au sens le plus restreint, c'est-à-dire comme un groupe de cinq pays constitué de la Norvège, la Suède, le Danemark, la Finlande et l'Islande. Cette définition est communément admise par de nombreux chercheurs français (Fusilier, 1965 ; Marchand et Riquet, 1996), anglo-saxons (John, 1984 ; Jones, Olwig, 2008) et nord-européens (Ingebritsen, 1998 ; Ohman, Simonsen, 2003). Cet ensemble peut également être qualifié de *pays nordiques*, bien que cette caractéristique soit parfois élargie en Europe aux pays baltes, voire aux îles britanniques. Pour certains, la dimension nordique n'est par ailleurs pas strictement européenne : L. E. Hamelin, qui propose de construire l'indice de nordicité dans les années 1970-80, s'appuie surtout sur l'étude du Québec.

Malgré cela, nous considérerons ici que *nordique* et *nord-européen* renvoient au même ensemble spatial constitué des cinq pays évoqués précédemment. Si l'on devait proposer une légère nuance dans cette synonymie, alors le premier terme (*nordique*) renverrait plutôt aux dimensions sociétales et identitaires là où le second (*nord-européen*) traduirait plutôt une entité spatiale politiquement et souverainement constituée. Cependant, nous ne suivrons pas à la lettre cette distinction.

Les héritages tant géologiques qu'historiques ont également laissé dans le vocabulaire d'autres expressions. La plus usitée est celle de *Scandinavie* (Kessler, 2009), un ensemble de trois pays regroupant la péninsule scandinave *stricto-sensu* (Norvège et Suède) ainsi que le Danemark. La Finlande est parfois aussi qualifiée de pays scandinave, une appellation impropre tant au niveau linguistique (le finnois diffère considérablement des langues scandinaves) qu'au niveau de la géographie physique puisque ce pays appartient à la *Fennoscandie* (également dénommée *Fenno-scandinavie*).

L'espace nordique comporte donc plus ou moins de pays et ses contours varient au gré des appréciations de chacun. Un constat somme toute peu surprenant au regard de bien d'autres difficultés de délimitation géographique, à commencer par l'identification des limites de l'Europe. Néanmoins, l'appartenance à des institutions politiques et économiques permet de consolider les liens qui unissent ces pays nordiques. À ce titre, celle qui joue le rôle prépondérant est le Conseil nordique (*Norden*) : depuis sa création en 1952, il rassemble à parts égales huit membres, les cinq États nordiques (l'Islande, la Norvège, la Suède, le Danemark et la Finlande) ainsi que les territoires autonomes des îles Féroé et du Groenland (Danemark) et des îles Åland (Finlande). Il s'agit d'une instance de discussion et de coopération dont les trois pays baltes sont observateurs. Un élément supplémentaire pour envisager un gradient de nordicité : un gradient qui, si tant est qu'il reflète correctement la réalité, n'est pas corrélé à l'intégration européenne. Notons également que le terme *Norden* désigne *le nord* et *nordique* dans les langues scandinaves ; aussi, certains auteurs le mobilisent sous sa forme substantivée. En français *Norden* permet de désigner l'Europe du Nord (**Sanders, 1996**) ; nous n'aurons recours à ce qualificatif que de manière sporadique et restreinte pour désigner le Conseil nordique, c'est-à-dire une Europe du Nord institutionnellement constituée.

La carte 3.1. est un complément à cet encadré, elle permet de spatialiser le gradient de nordicité et de visualiser ces différentes expressions.

En plus de montrer l'appartenance plus ou moins unanime des différents pays à l'espace nordique, la carte 3.1 montre que ces pays intègrent différemment l'Union européenne (UE). Plus largement, ils entretiennent des rapports différents à l'Europe politique et instituée : certaines réticences vis-à-vis d'un alignement par le bas des normes sociales et environnementales sont souvent surpassées par des intérêts économiques et politiques (Sanders, 1997 ; Simoulin, 2000).

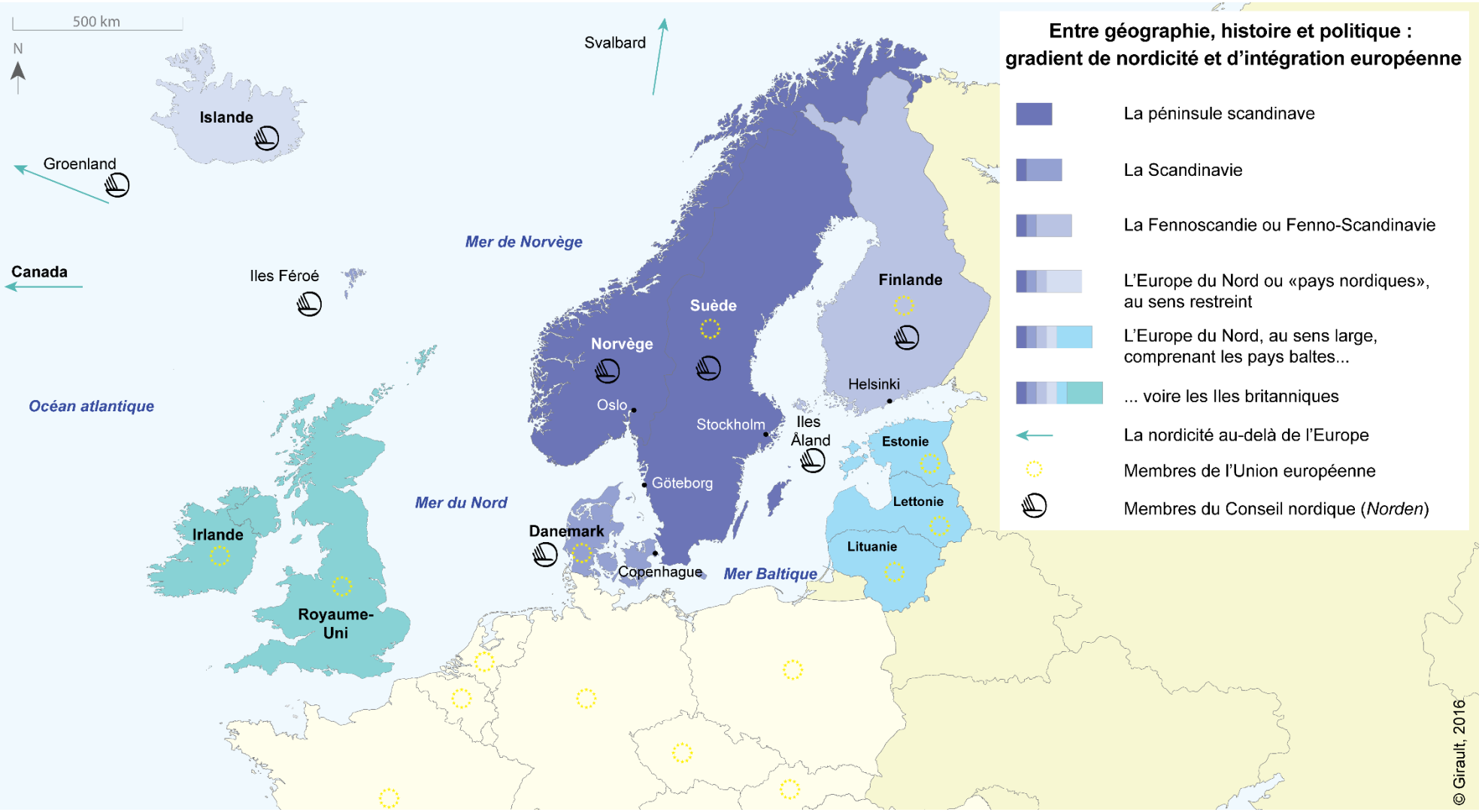

Carte 3.1 : Entre géographie, histoire et politique : un gradient de nordicité et d'intégration européenne.

Le caractère variable de l'intégration européenne prend tout son sens avec les pays nordiques : l'appartenance à l'espace économique européen, à l'UE, à la zone euro, ou encore à l'espace Schengen semble se faire à la carte, reflétant de ce fait les paradoxes et ambigüités tant de l'Europe instituée, de l'Europe du Nord, que de chacun des pays nordiques (Faramond, 2003).

	IDH Rang mondial	Indice de Gini	Indice de bien-être (Rang dans le classement sur le bonheur dans le monde)	Densité de population (hab/km²)	Taux d'urbanisation	Superficie d'espaces protégés (en pourcentage de la superficie terrestre)	Date de création du premier parc national	Date de création du Ministère de l'Environnement (ou équivalent)
Norvège	0,944 1er	26,8	4	14,2	80,5	17	1962	1972
Suède	0,907 14ème	26,1	10	24,1	85,8	14,5	1909	1987
Danemark	0,923 4ème	26,9	1	134,5	87,7	17,6	2008 1974 (Groenland)	1971
Finlande	0,883 24ème	27,8	5	18	84,2	14,9	1956	1983
Islande	0,899 16ème	26,3	3	3,3	94,1	17,4	1928	1990
France	0,888 22ème	31,7	32	121,5	79,5	26	1963	1971
Union européenne	0,855	31	-	120,2	74,8	25,6	1909 (Parcs nationaux suédois)	-
Monde	0,711	39,2	-	56,6	53,9	15,4	1872 (Yellowstone, États-Unis)	-

Tableau 3.1 : Quelques indicateurs à propos des pays nordiques et de leur place en Europe et dans le monde.
Sources : ONU, 2015 (http://data.un.org/) ; Banque mondiale, 2015 (http://www.worldbank.org/) ; Eurostat, 2016 (http://ec.europa.eu/eurostat) ; UICN – WDPA, ProtectedPlanet, 2016 (https://www.protectedplanet.net/), Helliwell et *al.*, 2016. Réalisation : C. Girault, 2016

Afin d'avoir un panel représentatif de la diversité nordique tout en respectant l'unité supposée de l'Europe du Nord, nous avons choisi de travailler à partir de quatre contextes nationaux : la Norvège, la Suède, le Danemark et la Finlande. L'Islande reste en dehors à la fois pour des raisons de faisabilité de ce travail de recherche et puisque la dimension urbaine et métropolitaine est beaucoup moins affirmée (en dépit du taux d'urbanisation du pays établi autour de 94 %). Malgré tout, nous nous sommes aussi renseignés sur le cas islandais et quelques évocations pourront y faire référence. Les cinq villes étudiées dans cette thèse sont également localisées sur cette carte 3.1.

Les pays nordiques apparaissent comme un terrain d'étude riche et opportun à propos de leur gouvernance environnementale. En effet, en suivant par exemple P. Christiansen, nous constatons qu'il est fréquent d'évoquer l'existence d'un modèle nordique ou scandinave, mais « *la question [est] de savoir s'il existe un "modèle nordique de politique environnementale" en discutant s'il existe ou non des similitudes fondamentales entre les pays nordiques quant à leur réponse aux problèmes environnementaux* »[36] (*op. cit.,* 1996, p. 337). Parmi les caractéristiques communes qui différencieraient l'Europe du Nord d'autres ensembles géographiques se trouvent un très bon niveau de vie moyen, des inégalités relativement faibles et un indice de bien-être élevé. Ces pays connaissent aussi un taux d'urbanisation très élevé, bien que les chiffres masquent des réalités disparates, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent.

Le tableau 3.1 rassemble également quelques indicateurs environnementaux comme l'établissement des parcs nationaux, la création des ministères de l'environnement ou la superficie d'espaces protégés. En les observant, nous constatons que ces derniers ne semblent ni meilleurs ni spécialement précurseurs vis-à-vis d'autres pays d'Europe ou du monde. Remarquons malgré tout que la Suède est le premier État européen à créer plusieurs parcs nationaux dès 1909. Mais le Danemark, *a contrario*, est l'un des derniers à cet égard. À propos de la superficie d'espaces protégés au sein de chacun de ces pays nordiques, nous constatons qu'elle est bien en deçà de la valeur européenne. Mais cette stricte approche quantitative est insuffisante. En effet, nous avons vu que les espaces protégés recouvrent des réalités et des intensités de protection très variables ; ce pourcentage ne nous informe pas sur le type d'espaces protégés (carte 3.2, p. 178) et sur l'efficience de la protection. Autrement dit, les périmètres de protection et la réglementation ne doivent pas seulement exister, ils doivent aussi être correctement appliqués, ce qui est beaucoup plus délicat à évaluer. De plus, en Norvège et en Suède notamment, les espaces protégés de catégories I et II sont beaucoup plus représentés qu'ailleurs, en France par exemple.

[36] « *the question of whether there exists a « Nordic environmental Policy Model » by discussing whether or not there are some basic similarities among the Nordic countries as to their response to environmental problems* » (Christiansen, 1996, p. 337).

Ces chiffres et ces indicateurs sont donc à considérer avec prudence : ils traduisent surtout une diversité non négligeable à l'échelle nordique et l'impossibilité de postuler une prise de conscience environnementale précoce et unanime dans ces pays. Par exemple, alors que les premiers ministères de l'environnement sont créés au début des années 1970 au Danemark et en Norvège (comme en France), ce n'est qu'en 1987 que la Suède crée son ministère de l'environnement, alors même qu'elle était le pays hôte de la conférence des Nations unies sur l'environnement de 1972, dite « conférence de Stockholm ».

Pourtant, les pays nordiques sont aujourd'hui très souvent considérés comme des pionniers dans la mise en œuvre des politiques environnementales et des mesures de durabilité (Andersen, Liefferink, *op.cit.* ; O'Riordan, Voisey, 2013), en particulier en villes (Emelianoff, Stegassy, 2010). Une telle contradiction apparente entre des chiffres, des indicateurs et la manière dont les pays nordiques sont perçus et promus en matière de politiques environnementales pourrait être une autre expression des paradoxes qui composent la nordicité. Aussi, l'exploration de cette dernière peut se poursuivre à l'aune d'une analyse plus détaillée des politiques environnementales nord-européennes.

1.2. Regard transversal sur les politiques environnementales nord-européennes

Les politiques environnementales correspondent à l'ensemble des engagements et des mesures qui sont pris et mis en œuvre par des acteurs divers, bien que généralement publics et institutionnels, à propos d'enjeux environnementaux. Elles recouvrent en général la question du changement climatique, la gestion des déchets, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, la lutte contre les différentes formes de pollution, la gestion des ressources naturelles, la promotion d'une qualité de cadre de vie, etc. (Lester, 1995 ; Rosenbaum, 2010). Il serait possible d'en donner une définition précise en considérant que « *les politiques publiques de l'environnement comprennent l'ensemble des activités publiques ayant trait à la protection des milieux naturels déclinés normalement selon huit domaines : les eaux, l'air et le climat, le bruit, les sols et les sites pollués, les déchets, les substances dangereuses et les accidents majeurs ainsi que la nature et le paysage* » (Knoepfel, 2015, p. 790). En dépit de cette définition assez franche et affirmative, les politiques environnementales n'ont pas nécessairement des finalités qui vont de soi, et les moyens qu'elles proposent de mettre en œuvre pour les atteindre font encore moins l'unanimité. En effet, les politiques environnementales renvoient à des objectifs et des cadres d'actions définis par des chartes, des lois, des règlements. Elles sont pensées et appliquées à toutes les échelles, depuis les instances internationales jusqu'aux quartiers, et ce par des moyens et des instruments adaptés à chacune d'elles (Sterner, 2016). Mais derrière l'ensemble de ces dispositifs juridiques et opérationnels se trouvent des acteurs dont les conceptions peuvent diverger ; les jeux politiques ne doivent pas

être négligés. Ainsi, « *la pensée écologique est particulièrement divisée sur la question du rôle de l'État – et donc sur celle des politiques de l'environnement* » (Theys, 2015, p. 786).

C'est dans ce cadre très large et potentiellement conflictuel que se trouvent les politiques de protection, elles aussi relevant d'échelles et d'acteurs différents. Avant de s'intéresser aux « contenus » sociaux et politiques de ces politiques de protection, leur première expression est l'existence d'espaces protégés en tant que « contenants ». Ainsi, la carte 3.2. montre la répartition des espaces protégés au sein de l'espace nordique (limité aux quatre pays de notre terrain d'étude), tout en les distinguant selon leurs catégories UICN. Nous constatons d'abord une inégale répartition de ces espaces protégés, les plus vastes étant dans la partie septentrionale (en Laponie) et dans les Alpes scandinaves (donc essentiellement en Suède et en Norvège). Plusieurs comportent une dimension frontalière, mais peu possèdent un réel caractère transfrontalier[37]. De nombreux autres espaces protégés de tailles plus modestes complètent ce dispositif ; les littoraux concentrent beaucoup de ces derniers. Nous constatons également que ce maillage traduit des différences de statuts de protection qui transparaissent à travers la catégorisation UICN. Alors qu'en Suède et en Norvège les espaces les plus vastes sont aussi, en général, ceux disposant de mesures de protection les plus strictes (parcs nationaux et réserves naturelles de catégorie I), en Finlande ce sont surtout des réserves de *wilderness* de catégorie VI qui complètent les quelques vastes parcs nationaux septentrionaux du pays. Cependant, la majorité des 39 parcs nationaux finlandais sont de tailles plus modestes. Nous observons que le cas du Danemark diffère fortement de ces trois pays : les espaces protégés danois sont surtout de très nombreuses réserves naturelles de catégorie IV dont les dimensions sont plus limitées. Une corrélation apparaît avec les écarts de densité qui distingue le Danemark des autres pays nordiques (tableau 3.1).

[37] En 1914, pour célébrer les 100 ans de paix entre la Suède et la Norvège ayant abouti à l'union entre les deux couronnes en 1814 (une union dissoute en 1905 quand la Norvège proclama son indépendance), une aire protégée transfrontalière fut créée sur une zone démilitarisée de part et d'autre de la frontière, dans le sud de la péninsule scandinave. Elle serait alors la première du genre, bien qu'en général on considère qu'il s'agit du parc pour la paix de Waterton-Glacier, créé en 1932 entre le Canada et les États-Unis. L'aire protégée transfrontalière suédo-norvégienne fut nommée Morokulien en 1959 (Rumford, 2014, p. 74).

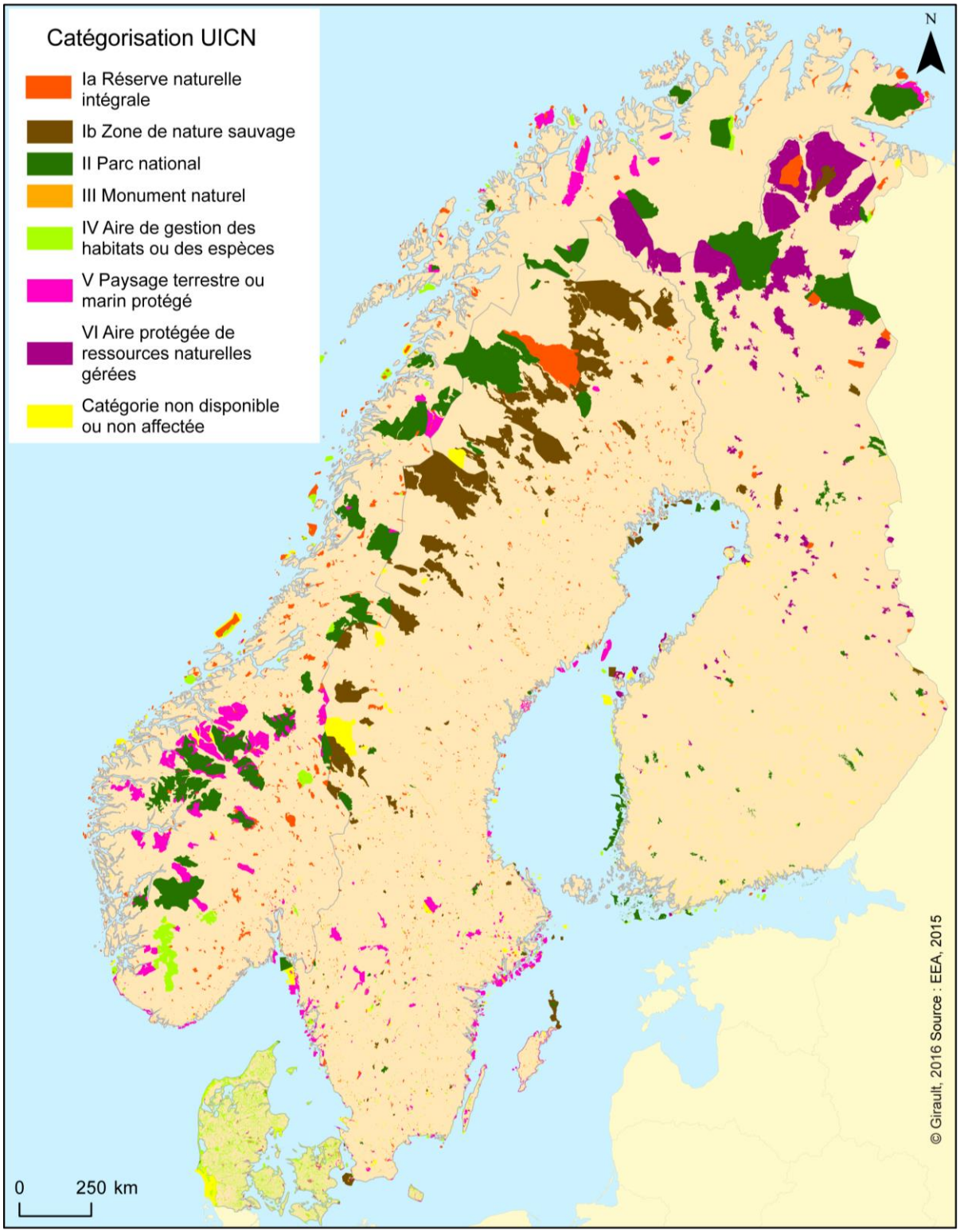

Carte 3.2 : L'inégale répartition des espaces protégés en Europe du Nord.

Par ailleurs, différents systèmes de protection européens ont déjà été bien étudiés par les géographes. En effet, les Alpes ont été investies aussi bien dans leurs systèmes nationaux respectifs que de manière transverse (Laslaz, 2005 ; Müller, Backhaus, 2009 ; Hess, Salomon Cavin, 2015). Les politiques de protection conduites en Europe de l'Est ont également été

explorées dans le contexte post-socialiste (Depraz, 2005, 2007). La littérature comprend de nombreuses études qui portent sur les espaces protégés méditerranéens (Badalamenti et *al.*, 2000 ; Maniscalco, 2002 ; Darques, 2005). Remarquons en particulier un numéro de la revue *Méditerranée* (Daligaux, Durbiano, 2005) consacré à la gestion des grands sites naturels vis-à-vis des logiques d'urbanisation et de métropolisation du bassin méditerranéen. Ce dossier est grandement intéressant à lire en miroir du contexte nordique, en particulier l'article de N. Baron-Yelles consacré aux politiques d'instauration d'espaces naturels préservés qu'elle interprète comme un levier de développement et d'intégration régionale (Baron-Yelles, 2005). Plus précisément, les politiques de protection ont particulièrement été étudiées en Grèce (Papageorgiou, Vogiatzakis, 2006) ; nous avons modestement contribué à ce travail (Girault, Laslaz, 2015). Dans ce contexte de production scientifique, il semble opportun de porter un regard à la fois transversal et spécifique sur les politiques environnementales nord-européennes. En effet, ces dernières ne sont le plus souvent qu'évoquées dans des ouvrages de synthèse sur la question, par exemple par Whited (2005) ou Bromley (2012).

Qu'il s'agisse des politiques de protection ou des politiques environnementales plus largement, l'Europe du Nord et les différentes situations nordiques sont souvent convoquées pour leur exemplarité et leur précocité, et ce malgré certains indicateurs contradictoires. Aussi convient-il de s'arrêter durant quelques lignes sur l'idée de modèle nordique. Cela permettra, au-delà d'une approche régionale, de mieux comprendre la dialogique entre unité, unicité et diversité et de voir qu'il n'est pas contradictoire de décliner l'exemplarité à la fois au singulier et au pluriel.

1.3. Peut-on et doit-on parler de modèle(s) nordique(s) ?

Convoquer l'idée d'un modèle revient souvent à s'appuyer sur le caractère performatif du langage pour faire exister un objet qui, dans la réalité, n'est pas aussi évident. Le modèle nordique ne fait pas exception. Il peut s'entendre au pluriel (modèle scandinave, danois ou suédois) et au singulier. Il peut renvoyer à un modèle plutôt économique (la « flexisécurité » danoise), plutôt social (le modèle éducatif finlandais ou le modèle de santé suédois) ou plutôt environnemental (le modèle énergétique islandais ou le modèle norvégien de transition énergétique). Chacune de ces dimensions est en général liées aux autres, et toutes ont comme clé de voûte le facteur politique (le modèle de la social-démocratie nordique). Il peut se décliner à l'échelon national mais aussi à l'échelle locale, le cadre métropolitain servant alors de référence. Le modèle nordique revêt donc des réalités et des idéaux très variés qui se rassemblent par l'association entre économie de marché et État-providence (Stråth, 2006 ; Andersen et *al.*, 2007), par l'articulation entre un principe démocratique érigé en leitmotiv et des politiques aux fondements universalistes (Esping-

Andersen, 2007 ; Brandal et *al.*, 2013). Toutefois, nous ne pourrons revenir en détail sur chacune de ces facettes ; l'objectif est davantage de voir comment l'idée d'un modèle nordique percole dans les politiques environnementales et se réinvente par les dimensions écologiques.

Par ailleurs, sans être extrêmement polysémique, la notion de modèle (nordique ou non) comprend au moins deux acceptions (Moriconi-Ebrard, 2013) sur lesquelles les acteurs jouent régulièrement, consciemment ou non. Un modèle est soit ce qui est et qui a été modélisé en essentialisant les caractéristiques fondamentales d'une réalité observable, soit ce qui devrait être et qui correspond d'abord à une conception idéelle servant de support à la production d'une réalité. Cette dualité se retrouve à propos du modèle nordique où les faits présents s'intriquent avec les objectifs futurs, où les observations scientifiques s'enchevêtrent avec les volontés politiques. Elle s'observe particulièrement dans le champ environnemental et dans celui de la durabilité urbaine – deux domaines politiques qui se superposent en partie. Malgré ce flou sémantique consensuel, le processus de production d'un modèle (urbain) nordique s'opère ; il nourrit les aspirations métropolitaines de plusieurs villes d'Europe du Nord comme la quête d'exemplarité environnementale de nombreux acteurs publics et privés, individuels et collectifs.

Dans un contexte mondial et urbain où le développement durable s'impose comme un nouveau paradigme politique (Pezzoli, 1997 ; Mathieu et Guermond, dir., 2011), dont la ville compacte apparaît pour certains comme la forme spatiale la mieux à même de concilier en pratique les enjeux (Lévy, 2010), des modèles urbains durables sont ainsi recherchés et promus pour servir d'inspiration, voire de référence, à d'autres villes en quête de durabilité. Notre propos ne consiste pas à valider ou invalider l'existence d'un/de modèle(s) nordique(s), quand bien même ce serait à propos de la durabilité urbaine (Hamman, 2012) ou des politiques de protection (Christiansen, *op. cit.*). Il ne s'agit pas d'en détailler et d'en louer les caractéristiques ou de suggérer son/leur application à d'autres contextes extra-nordiques.

Dans le sillage d'une géographie critique des politiques environnementales (Harvey, 2008 ; Swyngedouw, 2009 et 2014 ; Chartier et Rodary, dir., 2016), il s'agit plutôt de déconstruire l'élaboration d'un tel modèle nordique reposant d'abord sur une valorisation de certaines performances environnementales. Autrement dit, comment l'idée d'un modèle de protection comme celle de ville durable peuvent-elles être envisagées au-delà de leur dimension écologique ?

En outre, considérer ce modèle au singulier suppose de faire fi de la diversité des situations et des trajectoires des villes d'Europe du Nord pour mettre en avant leurs caractéristiques communes qui ressortent aux échelles européennes et mondiales. Par une lecture géopolitique, il est également utile de chercher à comprendre dans quelle mesure la figure du « modèle nordique » est convoquée et la rhétorique du « modèle urbain » est façonnée et

mobilisée par les différents acteurs qui « *projettent concurremment leur influence et leur attraction sur des pays* » (Lacoste, 2001, p. 3), sur d'autres villes et sur d'autres acteurs internationaux par le biais de ce modèle. Sans vouloir remettre en cause l'intégrité de nombreux acteurs qui promeuvent les « bonnes pratiques environnementales » et le savoir-faire nordique en termes d'urbanisme durable, nous faisons l'hypothèse que la promotion de ces modèles nordiques environnementaux et urbains témoigne également d'une stratégie de métropolisation et participe du jeu d'influences métropolitaines à l'échelle mondiale. Les villes nordiques confirment que les logiques métropolitaines et les politiques de durabilité urbaine s'articulent entre elles (**Krueger et Savage, 2007**). L'exemplarité environnementale apparaît donc comme un facteur de métropolisation, au sens où elle traduirait aussi un « *processus de concentration de valeur à l'intérieur et autour des villes les plus importantes* » (**Ascher, 2013, p. 664**) et où elle serait la « *traduction spatiale et infranationale de la globalisation* » (**Ghorra-Gobin, 2010, p. 27**). Nous aurons l'occasion de développer davantage cette idée ultérieurement dans ce travail et nous renvoyons également à un article que nous avons écrit sur cet aspect (Girault, 2016).

Aussi, pour questionner l'éventuelle unicité de ce modèle nordique ou au contraire la pluralité de ses formes, pour comprendre comment et dans quelle mesure il se traduit en matière environnementale, il convient de s'intéresser plus en détail aux politiques environnementales et de protection de chacun des États nordiques.

2. Étudier les trajectoires nationales pour comprendre la géohistoire globale des politiques de protection en Europe du Nord

Dans le double souci d'approfondissement thématique et spatial de notre démonstration, l'exploration transversale des politiques de protection ne saurait faire l'économie d'une approche distincte de chacun des contextes nationaux pour ensuite mieux les comparer, les entrecroiser et les dépasser. Pour ce faire, le recul historique s'avère essentiel afin de ne pas se limiter au constat des différences actuelles en matière de protection. L'objectif de cette sous-partie n'est donc aucunement de proposer une géohistoire globale de l'Europe du Nord, il est de mobiliser modestement l'approche géohistorique (Grataloup, 2015) pour envisager, sur le temps long, les politiques environnementales et les mesures de protection dans les sociétés nordiques. En effet, elles sont aujourd'hui le résultat d'une succession de choix politiques qui ont été faits à des moments différents, dans des contextes différents. À certains égards, les espaces protégés peuvent être appréhendés comme des palimpsestes qui reflètent des rapports à la nature qui ne

sont ni spatialement homogènes, ni intemporels, ni universels. En effet, plusieurs types d'espaces protégés et plusieurs modes de gestion peuvent se succéder et se combiner sur un même espace.

Cela s'observe très bien Europe du Nord. En effet, la Suède est le premier État européen à créer plusieurs parcs nationaux dès 1909, dont celui d'Ängsö dans l'archipel de Stockholm. La Finlande établit quant à elle son premier parc national en 1938, celui de Pallas-Ounastunturi, en Laponie. La Norvège et le Danemark créent des parcs nationaux plus tardivement, respectivement en 1962 avec celui de Rondane et en 2008 avec celui de Thy (il faut toutefois remarquer qu'en 1974 est créé le très vaste Parc national du Nord-est du Groenland, le plus vaste du monde). Pourtant, ces deux États sont aussi précurseurs dans la protection des espaces naturels, avec la réserve naturelle de Gammelmosen créée en 1844 à Copenhague, et avec une hêtraie protégée à des fins récréatives à Larvik (une centaine de kilomètres au sud d'Oslo) par l'achat du bois par l'État norvégien en 1884. S'intéresser à l'historicité des politiques de protection permet donc en premier lieu de percevoir leur diversité et leur complexité. Un premier pas pour éclaircir ces dernières est de considérer chacun des cadres nationaux, l'État étant le principal acteur à l'initiative des lois et règlements de protection.

2.1. La Suède, pays précurseur de la protection

Parmi les pays nordiques, il est fréquent que la Suède soit considérée comme un précurseur en matière de prise de conscience écologique et de politiques environnementales. Ainsi, A. Kronsell, chercheuse en sciences politiques à l'Université de Lund, conclut un chapitre consacrée à cette thématique de la façon suivante.

> « *Être précurseur dans le domaine de l'environnement signifie que les problèmes de pollution générés dans le pays lui-même ont effectivement été réduits assez tôt. Deux aspects sont importants pour expliquer le rôle actif joué par la Suède dans la coopération internationale et régionale en matière d'environnement. Une des raisons est la vulnérabilité de la Suède vis-à-vis de pollutions extérieures à son territoire et induites par les vents et les courants marins. Cela a naturellement suscité un intérêt à ce que d'autres pays prennent les problèmes de l'environnement au sérieux en adoptant une législation similaire. L'autre raison est un engagement général des acteurs dans les questions internationales et dans la coopération qui est devenue une sorte de marqueur de la politique étrangère suédoise. Que les décideurs politiques suédois perçoivent encore la Suède comme un pays précurseur et comme un bon exemple environnemental est évident tant dans les stratégies développées pour la politique d'intégration européenne que pour la coopération internationale.* »[38] (Kronsell, 1999, p. 77).

[38] « *Being a forerunner in the environmental field means that pollution problems generated within the country itself were effectively reduced rather early. Two aspects were important in explaining the active role that Sweden played in international and regional environmental co-operation. One reason is Sweden's vulnerability to pollution sources outside its borders caused by unfortunate wind and water currents. This naturally led to an interest in having other countries taking environmental problems seriously by adopting similar legislation. The*

D'après M. Lönnroth (2010), la politique environnementale de la Suède est caractérisée par quatre grands principes :

- un savoir scientifique solide et en perpétuelle évolution qui sert d'appui à la mise en œuvre des politiques environnementales (faisant écho à la « scientifisation du politique » définie par J. Habermas),
- un système juridique national et un État de droit en mesure de garantir la compétence, l'indépendance, la transparence, les moyens et la surveillance des acteurs chargés de penser et de mettre en œuvre ces politiques,
- un consensus national sur l'importance de préserver la santé humaine et de protéger l'environnement naturel,
- une vision partagée par les Suédois d'être un petit pays économiquement ouvert, mais avant-gardiste quant à la modernisation économique et aux évolutions sociétales.

Ces quatre éléments pourraient chacun susciter de nombreux débats, mais nous retiendrons surtout le troisième qui postule, voire qui décrète, le consensus à propos du principe de la protection. Il nous semble que c'est peut-être une manière un peu rapide de faire fi de la conflictualité qui accompagne souvent l'instauration d'espaces protégés, et dont la Suède ne serait pas exempte. Nous avons pu le démontrer à propos des espaces protégés de Göteborg (Girault, 2010), mais cette conflictualité environnementale reposant sur des divergences actorielles entre protection, production agricole, urbanisation et développement économique a surtout été observée par des chercheurs suédois (Bölher et *al.*, 2013). Elle concerne également l'exploitation forestière dont l'intensification dans la seconde moitié du XXe siècle corrélée à l'affirmation progressive de mesures de protection a en effet induit une hausse de la conflictualité, notamment à la fin des années 1980 (Hellström, 2001).

Pour autant, une telle conflictualité semble rester à l'ombre des tensions plus fortes qui existent dans d'autres pays européens et qui concentrent l'attention des chercheurs (Henle et *al.*, 2008). Le quatrième principe mis en avant convoque de nouveau l'idée d'un consensus national vis-à-vis des questions environnementales en l'associant à celles d'avant-garde et de modernisation. Une assertion qui demande au minimum à être discutée.

Effectivement, en se questionnant sur les dimensions pratiques de la modernisation écologique de la Suède, certains chercheurs observent des écarts notables entre les ambitions

---

other reason was the general pattern of engagement in international issues and co-operation that had become a kind of Swedish foreign policy style. That Swedish policy-makers still perceive Sweden as a forerunner country and as a good environmental example is clear both in the strategies developed for EU policy and for international co-operation. » (Kronsell, 1999, p. 77).

politiques et la rhétorique environnementale d'une part, et la réalité et les pratiques d'autre part. Ils expliquent que la crise financière et économique affectant le monde à partir de l'année 2008 n'a pas épargné le pays scandinave : les politiques de durabilité ont subi quelques inflexions en raison de la récession (**Lidskog, Elander, 2011 et 2012**). En dépit de ces éléments de nuance, les auteurs maintiennent que la Suède est « *un chef de file en matière de politiques environnementales et l'un des pays les plus avancés au monde écologiquement* » (***ibid***, **2011**, p. 71) « *où la politique est dominée par les rapports consensuels entre les différents intérêts et où les conflits importants sont exceptionnels* » (***ibid***, p. 74). Le caractère pionnier et ambitieux des politiques environnementales suédoises serait alors à comprendre comme le reflet d'un engagement du politique en faveur de l'environnement, et pas seulement comme le résultat d'initiatives ascendantes de la société civile. Ainsi, dans les années 1995, le gouvernement conduit par le Premier ministre social-démocrate Göran Persson affirme la Suède comme la « *patrie du peuple écologique* »[39], proposant ainsi de réinventer l'État-providence suédois à l'aune des enjeux environnementaux.

Dès lors, la politique environnementale de la Suède est organisée autour de seize axes structurés selon un objectif générationnel central et territorialisé qui consiste à « *transmettre à la génération suivante une société dans laquelle les grands problèmes environnementaux en Suède auront été résolus, sans pour autant augmenter les problèmes environnementaux et sanitaires en dehors des frontières suédoises* »[40]. Ainsi, la majorité de ces objectifs devraient être atteints à l'horizon 2020. Parmi les quinze axes adoptés par le Parlement suédois en 1999 et complétés d'un seizième en 2005 se trouvent des principes très généraux comme la réduction de l'impact anthropique sur le climat ou la qualité de l'air, d'autres sont plus précis et concernent par exemple l'acidification ou l'eutrophisation. Si l'instauration d'espaces protégés n'est pas une finalité à part entière, elle est un moyen directement sous-jacent à environ la moitié de ces objectifs : la qualité des lacs et des cours d'eau, la qualité des milieux marins et côtiers, la préservation des zones humides, la durabilité des forêts, la diversification des paysages agraires, la conservation des paysages de montagne et le maintien de la diversité faunistique et floristique. D'ailleurs, sept de ces seize axes programmatiques sont placés sous la tutelle de l'Agence suédoise de la protection environnementale (SEPA - *Naturvårdsverket*) alors que les neuf restants sont partagés entre sept autres agences publiques. Pour chacun des seize objectifs environnementaux adoptés par la Suède, le tableau 3.2 suivant indique l'agence publique de rattachement, l'état d'avancement vers l'objectif et le lien sous-jacent

[39] Cette idée se traduit en anglais par « *green people's home* », mais elle renvoie surtout en suédois à l'idée de « *gröna folkhemmet* ». Autrement dit, il s'agit d'écologiser la notion de « *folkhemmet* », un concept central de la social-démocratie suédoise traduisant un équilibre, une voie intermédiaire entre capitalisme et socialisme.

[40] « *The overall goal of Swedish environmental policy is to hand over to the next generation a society in which the major environmental problems in Sweden have been solved, without increasing environmental and health problems outside Sweden's borders.* »
Source : Portail des objectifs environnementaux en Suède (http://www.miljomal.se/sv/Environmental-Objectives-Portal/).

avec l'instauration d'espaces protégés (financement, gestion du personnel, mise en œuvre de choix politiques impliquant les espaces protégés).

Objectifs	**Date d'adoption**	**Autorité responsable**	**Réalisation de l'objectif en 2020**	**Liens directs (OUI) ou indirects (oui) avec des espaces protégés**
Réduction de l'impact anthropique sur le climat	1999	Agence suédoise de la protection environnementale (SEPA – *Naturvårdsverket*)	Difficilement	
Pureté de l'air				
Retour à des taux d'acidification naturels				
Non toxicité de l'environnement		Agence des produits chimiques (KEMI)		oui
Protection de la couche d'ozone		SEPA	Vraisembla-blement	
Un environnement sans radiations dangereuses		Autorité suédoise de la sûreté radiologique (SSM)	Partiellement	
Aucune eutrophisation des eaux		Agence suédoise pour la gestion du milieu marin et de l'eau	Difficilement	
Lacs et cours d'eau de bonne qualité			Partiellement	oui
Eau souterraine de bonne qualité		Agence de surveillance géologique		
Un milieu marin équilibré, des côtes et archipels de qualité		Agence suédoise pour la gestion du milieu marin et de l'eau	Difficilement	OUI
Des zones humides en développement		SEPA	Partiellement	OUI
Des forêts durables		Agence suédoise des forêts	Difficilement	oui
Des paysages agricoles diversifiés		Agence suédoise de l'agriculture		OUI
De « magnifiques » paysages de montagne		SEPA		OUI
Un environnement bâti de qualité		Agence suédoise de l'urbanisme et du logement		OUI
Diversité et richesse faunistique et floristique	2005	SEPA		OUI

Tableau 3.2 : La place de la protection et des espaces protégés au sein des seize objectifs de la politique environnementale suédoise.
Source : Portail des objectifs environnementaux en Suède (http://www.miljomal.se/sv/Environmental-Objectives-Portal/). Réalisation C. Girault, 2016

La Suède apparaît comme un pays précurseur et précoce en matière de politique environnementale mais, au-delà, elle sert souvent de modèle à l'international et en particulier elle cherche à apparaître comme un exemple à suivre par la politique environnementale de l'Union européenne (Kronsell, 2002 ; Sourdoire, 2011). Cependant, ce serait parfois faire fi des écarts qui demeurent entre les ambitions et la réalité suédoises dans la mise en œuvre de la politique environnementale (tableau 3.2.) ainsi que d'éléments structurels et conjoncturels qui limitent la transférabilité du modèle environnemental suédois. À ce propos, l'OCDE indique dans l'un de ses rapports quelques recommandations pour parfaire la politique environnementale suédoise. À propos de la nature et de la biodiversité, l'organisation internationale invite à poursuivre les efforts scientifiques qui sont le socle des politiques de protection des milieux et de gestion des écosystèmes. Les experts de l'OCDE souhaiteraient que la Suède aille plus avant dans le programme de gestion intégrée des zones côtières. Ils suggèrent aussi d'accroître la superficie des espaces protégés et leur représentativité en termes d'écosystèmes et de milieux. Enfin, l'accès à la nature devrait être consolidé de manière effective pour tous les habitants, en raison des effets induits sur la santé et le bien-être (OCDE, 2014). Ainsi, en dépit du caractère globalement vertueux des politiques environnementales suédoises, l'affirmation d'objectifs ambitieux ne doit pas être perçue comme un blanc-seing offert aux gouvernements suédois.

En s'intéressant plus précisément aux politiques de protection suédoises, il convient de constater que leur effectivité repose en grande partie sur l'Agence suédoise de la protection environnementale (SEPA ou *Naturvårdsverket* en suédois). Elle a été fondée en 1967, vingt ans avant la création du ministère de l'environnement qui est aujourd'hui sa structure de tutelle. Cependant, comme les autres agences publiques du pays (au nombre de 300 environ) qui sont en charge de la réalisation des politiques publiques, elle possède une grande autonomie de fonctionnement. Cette dernière est constitutionnellement garantie : le ministre et le ministère n'interviennent pas dans la gestion des agences publiques qui relève de leur directeur général. Ce principe empêche toute interférence gouvernementale dans la mise en œuvre des décisions politiques. En somme, le gouvernement décide et fixe des objectifs que les agences publiques cherchent à réaliser ; une stricte séparation des pouvoirs qui participent du modèle démocrate suédois (Levin, 2009). Concernant les questions environnementales, l'Agence suédoise de la protection environnementale apparaît donc comme le bras armé du ministère de l'environnement et, compte tenu des ambitions environnementales des gouvernements suédois, elle est l'une des plus importantes du pays. Ses moyens financiers en témoignent puisque *Naturvårdsverket* est dotée d'un budget annuel moyen de 4,5 milliards de couronnes (450 millions d'euros), soit environ 6 % du budget national. Elle emploie directement 530 salariés.

La mission assignée à l'Agence suédoise de la protection environnementale est triple. Elle doit d'abord compiler des connaissances et des informations. Ce premier objectif se situe donc en amont des politiques environnementales, et en particulier du processus de protection. Il est directement complété par la deuxième mission de l'agence qui consiste à développer la politique environnementale, c'est-à-dire à fournir au gouvernement une expertise qui lui permet de décider et d'élaborer le cadre de la politique environnementale. Sa troisième mission est de mettre en œuvre la politique environnementale, en aval de la décision politique. Plus généralement, elle doit s'assurer du respect du Code suédois de l'environnement.

En effet, en Suède, le cadre général du droit de l'environnement est aujourd'hui défini par le Code de l'environnement dont l'objectif général est de promouvoir le développement durable. Ce code est un cadre législatif qui a été adopté en 1998 et qui est entré en vigueur en 1999, il donne de la cohérence à une quinzaine de lois préexistantes dans le domaine environnemental. Ainsi, il réglemente à la fois la protection de la nature, la lutte contre les pollutions et la gestion des énergies et ressources naturelles. Ce sont les chapitres 7 et 8 de ce code qui concernent directement la protection de la nature et les espaces protégés. Ils permettent notamment aux municipalités de créer des réserves naturelles si elles l'estiment nécessaire, faisant de la protection une compétence décentralisée.

D'ailleurs, les différents salariés et responsables de l'Agence suédoise de la protection environnementale que nous avons rencontrés (voir annexe 3) expliquent bien que le principe de fonctionnement n'est pas uniquement descendant, au sens où *Naturvårdsverket* ne ferait qu'appliquer des décisions étatiques. La logique de gestion est également ascendante et la finalité de l'agence publique est aussi d'entendre les attentes sociales en matière de protection environnementale. Ainsi, dans le Sud de la Suède, les réserves naturelles sont fréquemment instaurées suite à l'impulsion de la société civile (Emneborg, Götmark, 2000), un processus de démocratie locale que *Naturvårdsverket* accompagne, notamment par un soutien financier aux acteurs qui portent ces projets. De plus, le rôle de cette agence s'étend aux loisirs de plein air. Elle est aussi un acteur majeur de la gestion de la faune, puisque c'est elle qui contrôle l'activité cynégétique. Le droit de libre accès à la nature (*Allemansrätten*)[41] est à ce titre régulé par des actions d'information de l'Agence suédoise de la protection environnementale. En somme, elle se doit de répondre aux besoins et aux souhaits des personnes et de la société tout en protégeant la nature et les espèces menacées.

Les parcs nationaux suédois sont directement gérés par *Naturvårdsverket* : il s'agit du premier type d'espace protégé tant au niveau historique qu'en termes d'intensité de protection. Ils

[41] En Suède comme dans d'autres pays nordiques, il existe un droit coutumier qui permet à chacun de parcourir les espaces naturels indépendamment de leur statut foncier. Nous reviendrons plus en détail sur ce droit d'accès ultérieurement dans la thèse.

sont établis sur des terres propriété de l'État suédois et qui ont un haut degré de naturalité. Ils représentent environ 15 % de l'ensemble de la superficie terrestre protégée en Suède, cette dernière correspondant à 11 % de la superficie totale du pays.

Type de protection	Nombre	Superficie totale (ha)	Superficie terrestre (ha)	Superficie terrestre de la Suède (%)
Parcs nationaux	29	739 450	631 325	1,5
Réserves naturelles	4 340	4 599 280	3 771 090	9,3
Aires de conservation	91	108 826	73 104	0,2
Zones de protection de l'habitat forestier	7 516	26 124	26 066	0,1
Autres zones de protection de l'habitat	101	246	243	0
TOTAL	**12 077**	**5 472 564**	**4 500 533**	**11,0**
Zones Natura 2000	4 530	6 678 565	4 768 459	11,7

Tableau 3.3 : Les espaces protégés en Suède : regard synthétique en quelques chiffres.
Source : *Statistics Sweden*, 2015. Réalisation : C. Girault, 2016.

En raison de la superposition du classement Natura 2000 sur les dispositifs existants, il est impossible d'additionner les chiffres dans le tableau précédent. C'est pourquoi les sites Natura 2000 ne sont pas décomptés dans le total. Aussi, en prenant garde à ne pas mesurer deux fois un espace qui relèveraient de plusieurs dispositifs de protection (Natura 2000 y compris), la Suède compte alors 13 % de sa superficie en espaces protégés. Ce chiffre est celui de l'*Agence statistique suédoise* (SCB) ; il diffère quelque peu des 14,5 % évoqués précédemment à partir d'une autre source (WDPA). Malgré ce léger écart et quel que soit le pourcentage le plus juste, cette valeur demeure plus faible que la proportion observée dans de nombreux autres pays européens, voire mondiaux.

Alors que la Suède fut pionnière dans l'instauration des parcs nationaux en Europe, son dispositif de protection a connu une longue période de quasi-stagnation avant que des réserves naturelles puissent être créées en complément des parcs nationaux, en vertu de la loi sur la protection de la nature de 1964. Les réserves naturelles sont souvent plus petites que les parcs nationaux et elles sont co-gérées au niveau local par les communes et au niveau national par l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement. Elles sont protégées pour quatre raisons principales : pour préserver la biodiversité, pour améliorer la connaissance de la nature, pour leur valeur esthétique et patrimoniale et pour leur importance relative aux activités récréatives de pleine nature. Parmi les autres espaces protégés, certains ont le statut d'aires de conservation (ou zones naturelles protégées), d'autres de zones de protection de l'habitat.

Il faut également ajouter à ces principaux types d'espaces protégés d'autres statuts comme les réserves culturelles, les monuments naturels, les sanctuaires de faune et de flore, les zones

littorales protégées, les zones de protection environnementale et les zones de protection aquatique. Ce dispositif de protection est complété par les sites classés au patrimoine mondial par l'UNESCO, par exemple l'archipel de Kvarken sur la côte du golfe de Botnie ou la région de Laponie – cette dernière comprenant d'ailleurs les parcs nationaux de Sarek, de Padjelanta et de Störa Sjöfallet. La Suède comporte également cinq réserves de biosphères et deux autres sont en projet ; elles aussi se superposent en partie à d'autres dispositifs de protection dont les gestionnaires assurent le pilotage. Il faut également mentionner les zones de protection de biotope qui sont en général de faible superficie et qui préservent des espaces ciblés pour leurs caractéristiques écosystémiques.

La figure 3.2 qui suit montre l'évolution de la superficie des espaces protégés suédois depuis la création des premiers parcs nationaux en 1909 jusqu'à aujourd'hui. Nous constatons que loin d'être linéaire, la progression s'est effectuée par paliers.

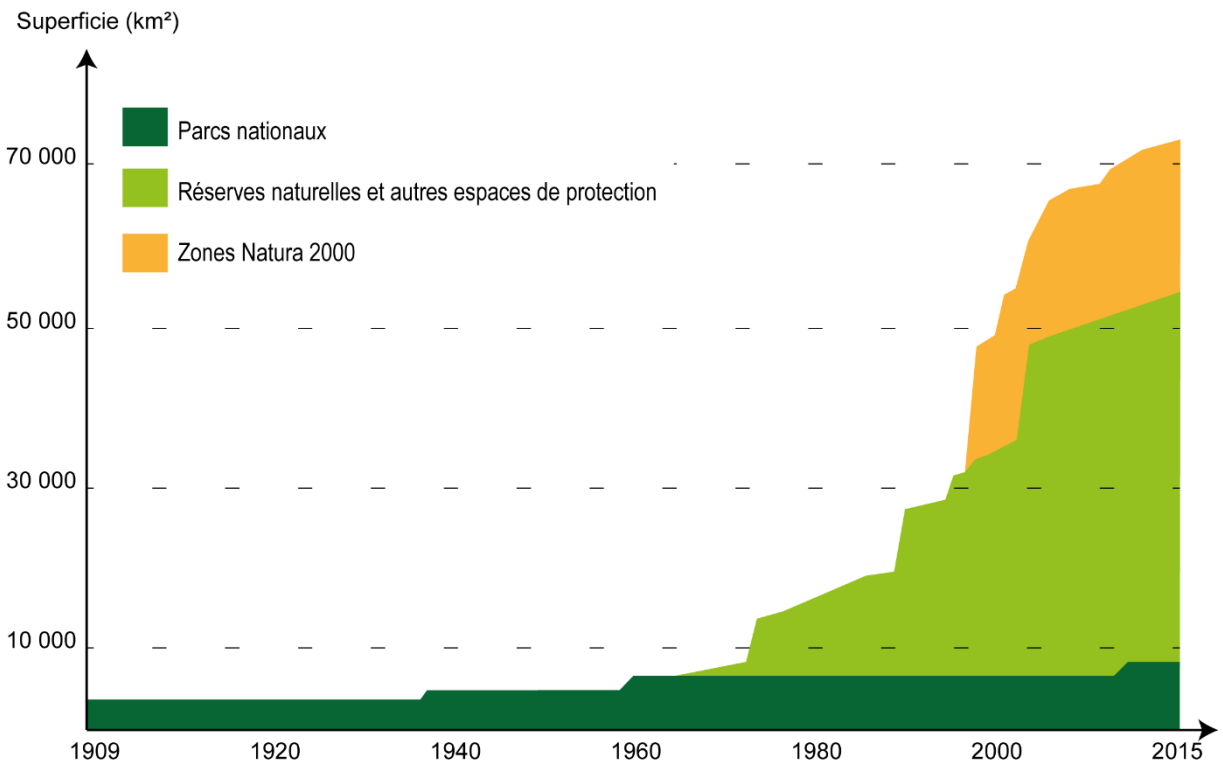

Figure 3.2 : Évolution de la superficie des espaces protégés en Suède.
Source : *Statistics Sweden*, 2015. Réalisation : C. Girault, 2016

Alors qu'en proportion du territoire national les espaces protégés ne semblent pas surreprésentés en Suède, les acteurs des politiques environnementales revendiquent volontiers le fait que plus de 80 % des Suédois vivent à moins de cinq kilomètres d'un parc national, d'une réserve naturelle ou d'un autre espace de protection.

Concernant les espaces protégés urbains, il convient de remarquer que depuis 1971 la législation suédoise impose la proximité d'espaces verts dans les espaces urbanisés. Les règles définies par les documents d'urbanisme (équivalents aux SCoT et PLU français) instaurent aujourd'hui une distance de 300 mètres maximum entre tout logement et un espace vert (au sens large du terme). En 2003, un programme de protection de la nature à proximité urbaine fut mis en place pour favoriser la création de réserves naturelles dans les aires métropolitaines ; 71 nouvelles réserves furent ainsi impulsées dans la région métropolitaine de Stockholm.

Le cas suédois est donc particulièrement intéressant, à la fois pour sa singularité et pour la référence qu'il représente pour d'autres États nordiques, et en premier lieu pour la Finlande.

2.2. En Finlande, suivre le « grand frère » suédois

La Finlande constitue un autre cas nordique permettant de lever certaines idées reçues et d'étudier avec nuance les fondements, les formes et les modalités de la protection des espaces naturels dans le contexte socio-culturel d'Europe du Nord. Du cadre législatif national favorable à un tissu urbain peu dense laissant place aux espaces naturels, les villes finlandaises et Helsinki en particulier auraient de nombreux atouts pour être des modèles de protection de la nature urbaine. Pourtant, à l'instar de la Suède qui inspire souvent les politiques finlandaises et en observant certains détails, cette exemplarité demeure imparfaite, et ce malgré une grande proximité des Finlandais à leur environnement (Cabouret, 2005). D'ailleurs, la Finlande est souvent présentée et perçue comme étant en-deçà de la Suède, tant au niveau social, économique qu'environnemental (Bondeson, 2001 ; entretiens).

En matière de politiques environnementales, un constat dressé il y a quelques années est encore en grande partie valable aujourd'hui : « *la Finlande n'a pas de loi environnementale spécifique et globale, comme la Suède, dans laquelle toute la législation environnementale est rassemblée en un texte de référence. Au lieu de cela, le noyau de la législation environnementale finlandaise est composé d'une trentaine d'actes sectoriels individuels et de plus de 300 ordonnances et décisions ministérielles. Cela constitue un problème pour la coordination des activités de protection et la cohérence de la politique environnementale.* »[42] (Joas, 1999, p. 127). Les politiques de protection de la nature en Finlande se déploient donc au sein d'une politique environnementale composite.

Selon l'Agence nationale d'administration forestière (*Metsähallitus*) également chargée de la gestion de la majorité des espaces protégés de Finlande, environ 9 % du territoire finlandais est

[42] "*Finland lacks a specific and comprehensive environmental law, such as Sweden has, in which all environmental legislation is concentrated into one major act. Instead, the core of Finnish environmental legislation is composed of about thirty individual sector-based acts and more than 300 ordinances and cabinet decisions. This has been a problem for the co-ordination of protection activities and the coherence of environmental policy*." (Joas, 1999, p. 127).

règlementairement protégé (Metsähallitus, 2015). Un chiffre qui atteint près de 15 % selon d'autres sources (voir tableau 3.1 *supra*) mais qui demeure très en deçà de la moyenne européenne s'élevant à 21 % (EEA, 2012). Pourtant, en raison de la relative précocité et de la rigueur des lois et mesures de protection, la Finlande pourrait apparaître, avec les autres pays d'Europe du Nord, comme un modèle de protection (Joas, *op. cit.* ; Laslaz, dir., 2012 ; Lyytimäki, 2014). Aujourd'hui, 37 parcs nationaux et 19 réserves naturelles intégrales existent en Finlande, constituant les principales mailles d'un réseau complété par d'autres espaces protégés. Le développement du tourisme et l'affirmation patriotique d'un État finlandais indépendant seulement depuis 1917 ont joué et jouent encore un rôle crucial dans l'instauration des parcs nationaux, le premier étant créé dès 1938 (Puhakka, Saarinen, 2013). Parmi les espaces protégés finlandais, il existe des réserves naturelles établies sur des terrains privés, des réserves sauvages, et des espaces dédiés à la protection de plusieurs types d'écosystèmes dont les tourbières, les zones humides riches en avifaune, les côtes, les anciennes forêts. Les zones Natura 2000 définies au titre des directives Oiseaux et Habitats se superposent en très grande partie à ces différents espaces protégés : 97 % du réseau Natura 2000 finlandais fait aussi l'objet d'une mesure de protection antérieure à l'échelle nationale.

Les objectifs des espaces protégés finlandais sont à la fois écologiques et sociaux, comme c'est le cas de nombreux autres dans le monde. Ils doivent d'une part préserver la diversité des espèces et des écosystèmes et, d'autre part, assurer le bien-être des populations humaines en leur offrant de bonnes conditions de vie. Les finalités écologiques sont censées se combiner aux aménités sociales et environnementales.

Plus précisément, et malgré l'enchevêtrement législatif évoqué précédemment, il est possible d'identifier trois lois principales qui constituent le cadre législatif définissant les finalités et les modalités de la protection en Finlande. La loi sur la protection de la nature (*Nature Conservation Act*) adoptée en 1996, qui succède à celle de 1923, détermine les lignes directrices de la protection en Finlande. Ainsi le maintien de la diversité biologique, la conservation des valeurs esthétiques et paysagères de l'environnement naturel, l'usage durable des ressources naturelles, la sensibilisation du grand public envers la nature et le déploiement de la recherche scientifique en constituent les principes majeurs. En complément, la loi sur les étendues sauvages (*Wilderness Act*), adoptée en 1991, établit douze réserves de *wilderness* (*Wilderness reserves*) en Laponie dont l'intention est de conserver le caractère « sauvage » de vastes étendues du nord du pays, de sauvegarder la culture des Samis et de développer le potentiel pour un usage diversifié et responsable de la nature. Par la suite, d'autres mesures définies par la loi de 1996 se sont cumulées au sein des périmètres de ces réserves de *wilderness* pour en renforcer la protection de tout ou partie. La troisième loi à considérer est celle de 1973 qui est relative aux loisirs de plein

air : elle institue sept réserves nationales de randonnée où des aménagements sont dédiés aux activités de pleine nature. Cette loi peut être interprétée comme une affirmation juridique du droit coutumier de libre accès à la nature et elle montre que la valeur sociale des espaces naturels est un élément essentiel dans le processus de protection finlandais.

Type de protection	Nombre	Superficie totale (ha)	Superficie terrestre (ha)	Superficie terrestre de la Finlande (%)
Parcs nationaux	38	983 810	806 213	2,38
Réserves naturelles intégrales	19	153 495	150 630	0,45
Réserves de tourbières	171	463 387	451 316	1,33
Réserves forestières	137	10 907	10 616	0,03
Autres réserves naturelles nationales	336	134 843	94 877	0,28
Total des espaces protégés statutaires nationaux (réglementaires)	***701***	***1 746 442***	***1 513 652***	***4,47***
Sites classés par les programmes de conservation	2 234	739 059	609 645	1,80
Forêts nationales protégées	405	97 601	81 874	0,24
Autres sites nationaux protégés	170	204 668	5 637	0,02
Réserves de *wilderness*	12	1 489 114	1 377 291	4,07
Total des autres espaces protégés nationaux (contractuels)	***2 821***	***2 530 443***	***2 074 247***	***6,13***
Réserves naturelles privées	9 506	299 063	131 654	0,39
Réserves naturelles temporaires	170	1 304	1 299	0
Zones de protection de l'habitat	1 151	2 133	1 734	0,01
Zones de protection des espèces	202	457	425	0
Total des espaces protégés privés	***11 029***	***302 957***	***135 112***	***0,40***
TOTAL DES ESPACES PROTÉGÉS	**14 551**	**4 579 842**	**3 723 011**	**11,00**

Tableau 3.4 : Les espaces protégés en Finlande : regard synthétique en quelques chiffres.
Source : *Metsähallitus*, 2014. Réalisation : C. Girault, 2016.

Comme le montre le tableau 3.4. ci-dessus, en Finlande, les espaces protégés sont d'abord distingués selon leur statut foncier. Ceux qui sont propriété de l'État sont directement sous la responsabilité du ministère de l'environnement et sont gérés par l'agence nationale *Metsähallitus*. Ces derniers, qu'il s'agisse de parcs nationaux, de réserves naturelles intégrales, de réserves de *wilderness* ou d'autres types d'espaces protégés représentent environ 90 % de la superficie des espaces protégés finlandais. On peut les distinguer selon leur protection réglementaire ou contractuelle. Il ne faut pas pour autant négliger les 10 % restants qui composent un panel d'espaces protégés dits « privés », mais qui en réalité sont établis sur des terres dont le propriétaire

est soit une personne privée, soit une personne publique autre que l'État, et notamment les municipalités. Ces réserves privées sont très souvent de petite taille (près des trois quarts font moins de dix hectares) et elles complètent avantageusement le réseau national d'espaces protégés, en particulier dans le Sud du pays (Stolton et *al.*, 2014). Elles sont gérées à l'échelle locale par un des quinze Centres pour le Développement économique, les Transports et l'Environnement (*ELY Centres*). Cette dichotomie explique le caractère parfois parcellaire de certains espaces protégés, dont le périmètre se calque sur la structure foncière.

Le Code de l'urbanisme[43] adopté en 1999 crée aussi un nouveau statut, hybride, celui de parc national urbain. Aujourd'hui, huit de ces parcs nationaux urbains ont été créés en Finlande (Hämeenlinna, Heinola, Pori, Hanko, Porvoo, Turku, Kotka, Forssa), mais leur statut reste un intermédiaire entre espace protégé et marketing urbain, entre outil d'urbanisme, dispositif de valorisation patrimoniale et mesure de conservation environnementale. En s'inspirant du parc national urbain établi à Stockholm en 1994, ces parcs nationaux urbains traduisent plus largement une volonté finlandaise de s'appuyer sur le modèle suédois, notamment en termes de politiques environnementales. Ils apparaissent également comme un moyen de renforcer le dialogue entre l'État finlandais et les municipalités, le premier considérant que le développement – en particulier l'étalement urbain – des secondes exigeait d'être reconsidéré à des fins plus durables (Schantz, 2005). Pour autant, Helsinki et les autres communes de son aire métropolitaine ne comportent pas de parcs nationaux urbains et aucun projet de ce type n'est en cours. Ce constat invite à s'interroger sur les finalités réelles de ce dispositif qui, à certains égards, semble être un outil d'ingérence nationale dans les orientations municipales. En ce sens, les politiques de protection peuvent aussi être des instruments d'urbanisme efficaces, surtout dans un pays où l'urbanisation fut tardive et rapide.

2.3. En Norvège, entre quête de *wilderness* et développement touristique

En Norvège, les politiques environnementales et de protection trouvent leurs racines à la fin du XIXe siècle : il est fréquent pour les Norvégiens de faire remonter les prémices des espaces protégés nationaux à la réserve de Larvik instaurée en 1884, lorsque le Parlement norvégien décida d'acheter cette forêt pour la rendre publiquement accessible. Toutefois, la première loi sur la protection de la nature fut adoptée en 1910, non sans s'inspirer du voisin suédois qui crée ses premiers parcs nationaux un an auparavant et du modèle germanique construit sous l'influence du botaniste Hugo Conwentz (Whited, 2005). En vertu de celle-ci, la première réserve naturelle norvégienne fut créée en 1914 dans la forêt de conifères de Skogteigen, dans la commune de

[43] Ce nouveau Code de l'urbanisme est créé par la loi sur l'aménagement et l'usage des terres – *Land Use and Building Act* – adoptée en 1999 et entrée en vigueur en 2000.

Luster, au nord du Sognefjord. Aujourd'hui à proximité du parc national de Jostedalsbreen et de la réserve de Nigardsbreen, ces espaces protégés sont parmi les plus emblématiques et les plus visités de Norvège. Ils traduisent l'ambivalence constitutive de la protection en Norvège : un souci de préservation des paysages et des grands espaces sauvages perçus comme étant originels, tout en encourageant leur découverte et leur fréquentation par des touristes nationaux et étrangers. Situé entre les parcs nationaux de Folgefonna et d'Hardangervidda, l'éperon rocheux de Trolltunga illustre comment cette double logique peut être poussée à son paroxysme (Girault, 2015).

Mais revenons à la construction des politiques de protection en Norvège. Alors que la loi de 1910 offre la première base juridique pour mettre en œuvre des politiques de protection, son champ d'application demeure très limité car restreint à quelques sites et quelques espèces faunistiques et floristiques (Bugge, 2011). Ainsi, en 1954 un nouveau cadre législatif fut adopté pour permettre de créer des parcs nationaux, reflétant ainsi la volonté du législateur de préserver des espaces de plus grandes dimensions et représentatifs de la nature norvégienne. Quelques années après, les parcs nationaux de Rondane et de Børgefjell virent le jour, respectivement en 1962 et 1963. Ils sont les premiers d'un plan de développement des parcs nationaux fixant un premier objectif de 16 parcs nationaux, puis un second d'une quarantaine. Aujourd'hui, avec 37 parcs nationaux en Norvège continentale et sept dans l'archipel du Svalbard, le réseau des parcs nationaux norvégiens est considéré par différents acteurs comme étant presque achevé (entretiens). Les deux phases d'instauration des parcs nationaux norvégiens transparaissent bien en observant l'évolution de la superficie globale de ces derniers : un palier apparaît au début des années 1970, un autre s'observe au début des années 2000 (figure 3.3).

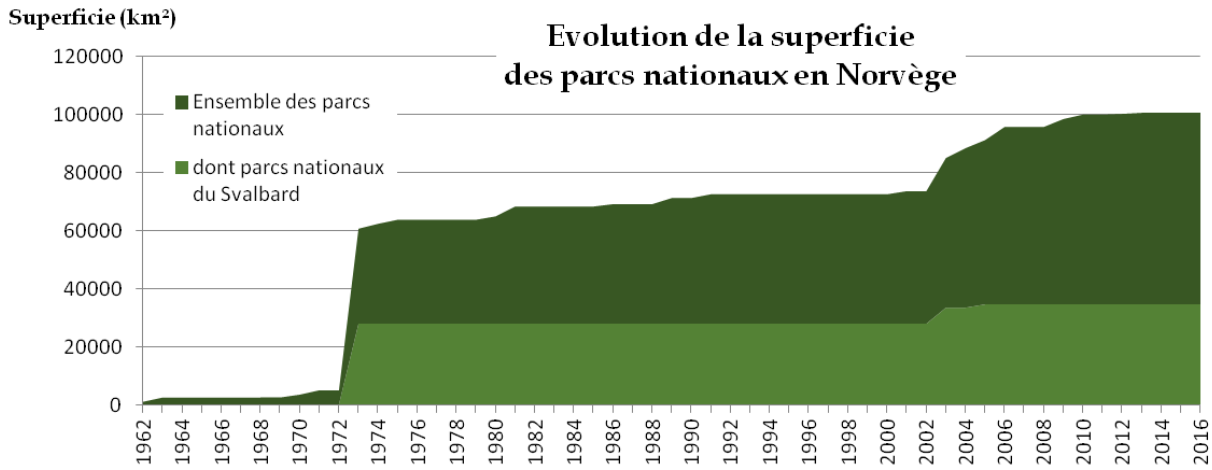

Figure 3.3 : Évolution de la superficie des parcs nationaux en Norvège.
Source : *Miljødirektoratet*, 2016. Réalisation : C. Girault, 2017.

La loi de 1954 établit également une instance de conseil pour la protection de la nature (*Statens Naturvernråd*) chargée justement de planifier la création des parcs nationaux ; elle fut abolie au début des années 2000 et substituée par l'*Inspection norvégienne de la nature* (*Statens Naturoppsyn*). Il s'agit d'un organe de contrôle relativement indépendant du pouvoir politique et qui est en charge de l'application et de l'évaluation des politiques environnementales au sein de l'*Agence norvégienne de l'environnement* (*Miljødirektoratet*). Cette dernière a été créée en 2013 par la fusion de plusieurs institutions publiques et elle est aujourd'hui en charge des questions environnementales au sens large. Son spectre de compétences comprend en effet à la fois les enjeux de la modification génétique des espèces et ceux de la pollution atmosphérique, la gestion des déchets comme celles des espaces protégés ; son fonctionnement indépendant du pouvoir politique est semblable à celui des agences publiques suédoises.

Un autre texte majeur est la loi de protection de la nature de 1970. Elle harmonise le dispositif précédent en reconnaissant trois types d'espaces protégés (les parcs nationaux, les paysages protégés, les réserves naturelles) et en admettant la protection ponctuelle de monuments naturels. Le cadre législatif et *a fortiori* la catégorisation définis par cette loi sont encore en vigueur aujourd'hui. Cependant, ils sont complétés par une dernière loi entrée en vigueur en 2009 ; la loi sur la diversité naturelle permet en outre de créer des aires de gestion des habitats et des aires marines protégées. Ces dernières sont souvent regroupées avec les monuments naturels dans la catégorie des autres formes de protection (voir tableau 3.5). Les sept parcs nationaux et les réserves naturelles du Svalbard ont un statut particulier en raison de ses spécificités territoriales de cet archipel (écart à la Norvège continentale, particularités démographiques, climatiques et environnementales, etc.). Aussi, une loi spécifique adoptée en 2001 leur est dédiée, elle instaure notamment un système de permis pour y accéder. Nous n'irons pas plus avant dans l'explication de ce régime de protection particulier.

Type de protection	Nombre	Superficie totale (ha)	Superficie de la Norvège (%)
Parcs nationaux	37	3 128 492	9,66
Réserves naturelles	2 164	625 451	1,93
Zones de protection des paysages	198	1 724 571	5,33
Autres formes de protection	467	38 742	0,12
TOTAL DES ESPACES PROTÉGÉS	**2 866**	**5 517 256**	**17,04**

Tableau 3.5 : Les espaces protégés en Norvège (hors Svalbard et Jan Mayen) : regard synthétique en quelques chiffres.
Source : *Statistics Norway*, 2015. Réalisation : C. Girault, 2016.

Comme dans d'autres contextes nationaux, les différents espaces protégés norvégiens diffèrent selon leurs objectifs et en fonction de l'intensité de leur protection. Alors que les parcs nationaux sont le plus souvent très vastes, les réserves naturelles ont plutôt une emprise spatiale plus limitée. Cependant, en Norvège, ces dernières représentent en général le plus haut degré de protection (elles sont classées Ia selon l'UICN) et nombre d'entre elles sont intégrées ou associées à des parcs nationaux (voir carte 3.2). Par ailleurs, les parcs nationaux concernent essentiellement les régions montagneuses des Alpes scandinaves et ils se veulent le reflet de la *wilderness* norvégienne en préservant – d'abord ? – un ensemble de valeurs esthétiques et paysagères. Cela ne va pas sans faire écho à l'écologie profonde défendue par le philosophe norvégien A. Næss (1986 et 2009) et qui se doit d'être lue de manière critique (Flipo, 2010). À ce propos, nous avons un projet d'article avec L. Laslaz[44]. Ainsi, pour certains auteurs, ce serait un des éléments qui ferait de la Norvège un cas singulier. Par exemple, M. Reitan explique que :

> « *Traditionnellement, les Norvégiens attachent une grande importance à la valeur "primaire et intacte" de la nature. [...] Une des caractéristiques du pays est sa* wilderness *[...]. L'abondance des montagnes, ainsi que le grand nombre de fjords, de lacs et de chutes d'eau, ont joué un rôle important dans la formation de la conscience environnementale et ont été un moteur de l'élaboration d'une politique environnementale.* »[45] (Reitan, 1999, p. 289)

Comme en Suède, en Finlande ou dans d'autres pays européens, le mouvement de création des parcs nationaux norvégiens est en outre à comprendre à l'aune du développement industriel et économique du pays. En Norvège, c'est notamment la construction de barrages et la mise en œuvre de grands projets d'aménagements hydroélectriques qui ont engendré la structuration et l'affirmation de mouvements environnementalistes.

De plus, la protection de la nature et la gestion des espaces protégés norvégiens est aujourd'hui largement décentralisée, et ce afin de mettre en œuvre des mesures plus adaptées aux réalités locales (Falleth, Hovik, 2009). Ce transfert de responsabilités du gouvernement vers l'administration locale concerne moins la gestion des parcs nationaux que celle des réserves naturelles et des autres espaces protégés ; il pourrait par ailleurs être interprété comme une stratégie dans l'acceptation sociale des politiques de protection. Dans le cas des espaces protégés de l'aire métropolitaine d'Oslo, cette décentralisation semble en outre renforcée.

---

[44] L'article s'intitulerait « Les illusions profondes de la *deep ecology*. Une lecture critique des théories d'Arne Næss appliquées à l'Europe du Nord ».

[45] « *Traditionally, the Norwegians have attached great importance to the value of 'untouched nature'. […] One of the characteristics of the country is its wilderness […]. The abundance of mountains, along with the large number of fjords, lakes and waterfalls, has been important to the formation of environmental consciousness and has been a driving force behind the development of an environmental policy.* » (Reitan, 1999, p. 289).

Le dispositif législatif que nous avons évoqué est complété par d'autres lois qui traduisent bien l'ambivalence des objectifs de protection en Norvège. En effet, la loi sur la vie sauvage (*Wildlife act*) de 1993 est toujours en vigueur pour réglementer les activités de pêche et de chasse, et celle sur les activités récréatives de plein air (*Outdoor Recreation act*) de 1957 constitue toujours un texte de référence pour encadrer le droit coutumier de libre accès aux espaces naturels.

Cette ambivalence entre *wilderness* et développement économique et touristique peut également se voir à travers différentes figures norvégiennes qui ont largement influencé l'écologie politique dans le Monde. Tandis que le philosophe et écologiste Arne Næss (*op. cit.*) est indéniablement le père de l'écologie profonde (*deep ecology*) et défend la valeur intrinsèque de la nature, la femme politique et première ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland apparaît comme une des figures du développement durable en ayant proposé, dans le rapport *Our Common future* qu'elle a dirigé en 1987 pour l'ONU, la première définition largement reconnue et reprise de ce changement de paradigme politique ; une évolution paradigmatique qui suggère d'évaluer les valeurs instrumentales, sociales, économiques de la nature pour permettre sa préservation.

En somme, à travers le cas norvégien des politiques environnementales on peut aussi se demander si ce pays nordique est un archétype ou une exception (Larguèche, 2006), s'il est simplement un précurseur à l'échelle nationale ou un instigateur au niveau européen et mondial (Reitan, 1999).

2.4. Au Danemark, des politiques de protection à la fois pionnières et en retard

Au Danemark, l'ambivalence des politiques de protection est moins à chercher au niveau de leurs objectifs qu'au regard de leur historicité. Alors que certains éléments font penser que le pays est précurseur, d'autres ont tendance à laisser croire qu'il est aujourd'hui en retard concernant la constitution de son réseau d'espaces protégés. En effet, d'un côté les Danois peuvent se targuer du fait que dès le milieu du XIXe siècle certains espaces furent préservés par décrets royaux, à l'instar de la tourbière de Gammelmosen au nord de Copenhague. D'un autre, ils ont dû attendre l'année 2007 pour que soit adoptée la loi permettant de créer des parcs nationaux au Danemark. Ce n'est donc qu'en 2008 que le premier parc national, celui de Thy, fut créé dans la péninsule[46]. Aujourd'hui, le pays ne compte que quatre parcs nationaux, mais ils représentent tout de même près de 5 % du territoire national, hors Groenland et îles Féroé (tableau 3.6). Toutefois, les parcs nationaux danois ne relèvent pas de la catégorie II de l'UICN comme cela est en général le cas pour les parcs nationaux ; ils ne sont assignés à aucune catégorie

[46] Comme évoqué précédemment, il convient de remarquer qu'en 1974 fut créé le très vaste parc national du Nord-est du Groenland, mais celui-ci n'est pas à proprement parler situé au Danemark. Nous ne le prenons donc pas directement en compte ici.

mais *de facto* ils renvoient davantage au modèle de paysages protégés de la catégorie V, à l'instar des PNR français par exemple. La forte décentralisation de la gestion de ces parcs nationaux et le fait qu'ils comportent du foncier public et privé y contribue également.

Type de protection	Nombre	Superficie totale (ha)	Part de la superficie du Danemark (%)
Parcs nationaux	4	205 970	4,8
Réserves naturelles, zones de protection de l'habitat et autres espaces protégés relevant de la loi danoise	4 094	408 891	9,5
TOTAL	**2 495**	**614 461**	**14,3**
Zones Natura 2000	374	317 600	7,4

Tableau 3.6 : Les espaces protégés au Danemark (hors Groenland et îles Féroé) : regard synthétique en quelques chiffres.
Source : *Agence danoise de protection de la nature* (*Naturstyrelsen*) et *Agence de la protection environnementale* (*Miljøstyrelsen*), 2016. Réalisation : C. Girault, 2016.

Contrairement aux autres pays nordiques, la structuration des espaces protégés en dehors des parcs nationaux semble quelque peu manquer de clarté : la distinction entre les réserves naturelles, les zones de protection de l'habitat et les autres types de protection n'est pas évidente et ne transparaît pas dans les statistiques officielles qui préfèrent mettre en avant les espaces protégés en vertu des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ». Ceci s'explique sans doute aussi pour des raisons actorielles : les réserves naturelles sont de la compétence des municipalités danoises (Andersen, 1999). En regroupant ces différents espaces protégés complémentaires aux parcs nationaux, environ 9,5 % du territoire danois sont également sous statut de protection. Cependant, ce vaste ensemble regroupant plus de 4000 espaces protégés est très disparate en fonction de l'intensité de la protection au sein de chacun d'eux : environ un tiers relèvent des catégories I et II de l'UICN alors que les autres s'inscrivent souvent dans les catégories IV ou V, voire ne sont pas classés. Par exemple, une centaine d'espaces protégés en vertu de la loi sur la gestion de la chasse et de la faune se trouve dans cet ensemble. Finalement, 14 % du territoire danois est réglementairement protégé, un total qui reste donc bien en-deçà de la moyenne européenne (21 %), mais qui se situe dans la moyenne nordique (environ 15 %). De plus, à propos des zones Natura 2000 qui se superposent en partie aux espaces protégés selon la législation nationale, le Danemark les promeut largement, mais il est le pays qui en possède la plus faible superficie relative (7,4 %) par rapport aux autres États de l'Union européenne (12,6 % en France, 18 % en moyenne à l'échelle européenne ; tableau 3.6 ; EEA, 2012).

Ces chiffres contrastent avec l'exemplarité environnementale que prône le Danemark, en termes d'émissions de gaz à effet de serre ou de transition énergétique par exemple. Si l'on peut

lire dans la documentation officielle que le Danemark diffère des autres pays nordiques en raison de sa taille plus modeste, d'une densité plus élevée et d'une occupation des sols urbaine, industrielle ou agricole beaucoup plus forte – ce qui est indéniable –, ceci ne saurait constituer un facteur explicatif suffisant pour justifier la situation du Danemark en matière d'espaces protégés. Par exemple, alors que la densité est environ trois fois supérieure au Pays-Bas, la proportion d'espace terrestre de ce pays classée au titre du réseau Natura 2000 atteint plus du double de celle du Danemark. Malgré tout, il ne faudrait en aucun cas faire de ces chiffres l'alpha et l'oméga de l'évaluation des politiques de protection. D'une part, ces derniers ne sont pas la seule expression de la préservation environnementale mais, d'autre part, l'effectivité des mesures de protection ne transparaît pas dans de telles données quantitatives.

En s'intéressant à la dimension législative, le Danemark peut sembler précurseur en raison de la première loi sur la protection des forêts adoptée en 1805, ou de la première loi sur la protection de la nature qui date de 1917. Ces lois ont été amendées à plusieurs reprises, par exemple en 1969 pour la première afin de rendre possible l'accès du public aux forêts privées. Les derniers ajustements majeurs datent respectivement de 2009 et 2014, ils vont vers un accroissement du pouvoir politique en matière de régulation environnementale et vers un renforcement des droits et des devoirs des citoyens vis-à-vis de la nature. Malgré ces évolutions législatives, le pays ne possède pas de code de l'environnement ou de cadre législatif global concernant l'environnement, ce qui reste d'ailleurs une recommandation de l'OCDE (OCDE, 2008). Un manque de cohérence qui se traduit aussi par l'existence de deux agences publiques traitant de ces questions : l'Agence danoise de protection de la nature (*Naturstyrelsen*) et l'Agence de la protection environnementale (*Miljøstyrelsen*). Bien que la première soit en théorie responsable des parcs nationaux, des activités récréatives et forestières et que la seconde soit notamment en charge du réseau Natura 2000, des espaces ouverts et de l'agriculture, les compétences de ces deux agences sont en réalité imbriquées et difficiles à séparer distinctement.

Le Danemark a aussi été l'un des premiers pays à voir se constituer une forte organisation non gouvernementale environnementaliste : il s'agit de la Société danoise de protection de la nature (*Danmarks Naturfredningsforening*). Créée en 1911 et apparaissant ainsi comme l'une des plus anciennes du Monde, cette organisation est en grande partie à l'origine de la loi de 1917. Elle s'est longtemps impliquée dans la promotion d'un droit danois d'accès à la nature en s'inspirant des autres pays nordiques (Fritzbøger, 2014). Son action a porté ses fruits à cet égard et elle exerce dorénavant un lobbying plus général en faveur du développement durable et de la qualité environnementale. Aujourd'hui, elle compte 130 000 membres, 1 500 bénévoles actifs et 60 salariés à temps plein, et elle est présente sur l'ensemble du territoire danois à travers une centaine

d'antennes locales. En somme, la Société danoise de protection de la nature est un acteur incontournable des politiques de protection et de la gestion des espaces protégés au Danemark.

2.5. De l'intérêt de l'approche transversale de la protection en Europe du Nord

Si les quatre sous-parties précédentes ont permis d'évoquer les politiques de protection pays par pays, nous ne chercherons pas dans notre travail à réaliser une comparaison systématique entre ces quatre contextes nationaux. En revendiquant une approche transversale, nous proposons de construire un raisonnement qui tantôt s'appuie sur un seul contexte national, tantôt sur une comparaison entre deux situations nationales ou infranationales (entre Göteborg et Stockholm en particulier), tantôt sur une approche pluri-contextuelle. Il nous semble que ce choix se justifie d'abord par le fait que le mouvement de décentralisation décisionnelle et opératoire vis-à-vis des espaces protégés est peu ou prou présent dans tous les pays nordiques, ne faisant pas nécessairement des cadres législatifs nationaux les entrées analytiques les plus pertinentes pour le géographe. Plus largement, cela est justifié par le fait que les villes sont des acteurs essentiels et des échelles d'analyse cruciales de la gouvernance métropolitaine (Barber, 2013). Ainsi, il est plus aisé et surtout plus utile de chercher à comprendre la volonté plus ou moins forte de ces acteurs qui établissent des liens interurbains et intermétropolitains (et dont la dimension internationale pourrait être secondaire) en matière de politique environnementale, de planification urbaine et en particulier de gestion des espaces protégés. En somme, une observation entre différentes situations urbaines apparaît plus appropriée qu'une comparaison entre différents pays.

Il s'agit en outre d'un travail géographique mettant au cœur de la réflexion l'analyse des pratiques sociales et des logiques d'appropriation, et non d'une recherche en science politique ou en droit comparé qui porterait prioritairement sur les textes de lois et les jeux actoriels au niveau étatique. La transversalité renvoie donc à notre posture de recherche qui vise à proposer une approche critique des politiques de protection en Europe du Nord. Elle ne peut ni ne doit faire fi des spécificités locales et nationales, elle propose simplement de ne pas s'y restreindre pour envisager des problématiques communes et des logiques spatiales semblables. Un des objectifs de nos recherches est bien d'appréhender les espaces urbains nordiques par le biais des espaces naturels protégés.

3. Des espaces de protection métropolitains qui traduisent le rapport des Nordiques à la nature

Dans le troisième temps de ce chapitre, toujours dans un souci de progression scalaire et d'avancement vers l'objet d'étude, nous proposons à la fois d'expliquer le choix des cinq contextes métropolitains que nous avons effectué et la sélection de différents espaces protégés au sein de chacun d'eux. La gageure est de constituer un corpus d'étude le plus pertinent possible, en trouvant le juste équilibre entre la représentativité d'un échantillon suffisamment vaste pour appréhender les espaces naturels protégés urbains d'Europe du Nord dans leur ensemble, tout en ayant une analyse suffisamment précise de chacune des villes. Le premier enjeu est donc de justifier et d'ajuster le choix des villes, toutes métropoles, qui seront étudiées au cours de ce travail. L'ambition est bien d'articuler plusieurs études de cas pour les dépasser à des fins nomothétiques. À partir de considérations singulières à propos de chacun de ces espaces urbains et en dégageant les similitudes et les différences entre ces cinq villes nordiques, une approche globalisante peut finalement être proposée pour tenter de caractériser l'urbanité nordique et l'objet *espace protégé urbain*.

3.1. Des métropoles et non des capitales : des choix au-delà du statut administratif des villes

Nous avons retenu cinq villes nordiques : Oslo, Göteborg, Stockholm, Copenhague et Helsinki. Elles possèdent un certain nombre de différences mais aussi des caractéristiques similaires telles leur localisation littorale et leur situation, leurs démographie et densité, leur superficie, et surtout leur dimension métropolitaine. Si quatre d'entre elles ont le statut de capitale nationale, il nous semble intéressant d'avoir une ville non capitale (Göteborg) dans le corpus d'étude puisque nous faisons l'hypothèse que ce critère n'est ni essentiel ni déterminant dans la mise en œuvre de politiques de protection des espaces naturels en ville.

Le corpus d'étude a évolué à la marge au cours de notre travail. En effet, au regard de nos premières recherches et missions exploratoires, nous avons choisi de finalement exclure la ville de Malmö (Suède) et d'intégrer celle de Copenhague (Danemark). Ce choix repose d'abord sur un premier constat : le faible nombre d'espaces protégés à Malmö (essentiellement la réserve naturelle de Bunkeflo créée en 2010) auquel pouvait être substitué la plus grande quantité et variété d'espaces protégés dans la capitale danoise. Nous avons déjà évoqué l'un d'eux, la réserve naturelle de Gammelmosen dont la précocité du décret royal de protection comportait un double objectif scientifique (étudier la formation et l'évolution de la tourbe) et économique (mettre en œuvre une gestion efficace des tourbières). En 2008, plus de 160 ans après ce décret, elle fut ouverte au public par l'aménagement d'un réseau de sentiers internes à la réserve, alors que les

visiteurs n'étaient autorisés jusqu'à cette date qu'à parcourir le pourtour de Gammelmosen. Un autre espace protégé de Copenhague est particulièrement intéressant à étudier en raison de son originalité. Il s'agit de la réserve naturelle de Saltholm, une réserve naturelle qui s'est élargie à l'île artificielle de Peberholm lors de la construction du pont-tunnel de l'Øresund. En fait la création et l'intégration de l'île artificielle à l'espace protégé peut être perçue comme une mesure compensatoire envers cet aménagement majeur et résulte de l'acceptation du projet auprès de différents acteurs, notamment la Société danoise d'ornithologie (*Dansk Ornitologisk Forening*) qui s'était d'abord fermement opposée au projet en le portant jusqu'à la Cour de justice européenne. L'artificialité de l'espace ainsi protégé ne constituant pas un élément rédhibitoire à sa protection – au contraire puisqu'il s'agit en partie d'observer l'évolution écosystémique sur cet îlot artificiel – le cas de Peberholm sera particulièrement intéressant à étudier plus en détail.

De plus, en raison des liens historiques et actuels forts entre le Danemark et les autres pays scandinaves, il semblait intéressant d'inclure Copenhague à notre terrain d'étude. La capitale danoise est une métropole structurante de l'espace nordique et l'inclure dans le projet de recherche lui apporte une plus grande cohésion. Alors que nous avons écarté Malmö de notre corpus, la ville suédoise ne sera tout de même pas complètement exclue de la réflexion puisqu'elle est aujourd'hui un élément de l'espace métropolitain copenhagois. Ce choix reflète donc également un souci de cohérence régionale de l'espace d'étude. À l'image de la Scandinavie dont la définition est à géométrie variable (voir encadré 3.1 ; Kessler, 2009), il nous semble intéressant de proposer une réflexion plus transversale qui ne traite pas nécessairement tous les espaces d'étude à parts égales. Dans cette logique, nous ne nous interdisons pas de donner quelques éléments d'information à propos de l'Islande, bien que nous n'ayons pas réalisé de mission à Reykjavík. En somme, en élargissant le spectre d'étude à cinq villes situées dans quatre États nordiques, nous admettons le fait métropolitain en Europe du Nord comme le principal fondement de transversalité pour conduire nos recherches.

Le choix d'un tel élargissement résulte en outre des échanges contradictoires et argumentés du premier comité de suivi de thèse. Envisager un terrain de recherche constitué de quatre pays (Norvège, Suède, Danemark, Finlande) et de cinq métropoles (Oslo, Göteborg, Stockholm, Copenhague, Helsinki) ne peut être justifié qu'en fonction d'une démarche de recherche adaptée. Cela implique en particulier de sélectionner précisément certains espaces protégés urbains pour les investir plus en détail. La faisabilité d'une telle ambition de recherche est également à comprendre au regard de l'avancement du projet de thèse en amont de son commencement officiel, ce dont témoignent plusieurs missions réalisées avant l'inscription en doctorat (annexe 2).

Ville	Population municipale / de l'aire métropolitaine (en 2015)	Superficie terrestre municipale / de l'aire métropolitaine	Densité municipale / de l'aire métropolitaine	Aire urbaine / région métropolitaine	Subdivisions municipales	Intensité d'urbanité	Espaces protégés intéressants à étudier
Oslo	647 676 hab / 1,4 million hab	454 km² / 7 011 km²	1398 hab/km² / 223 hab/km²	Comté d'Akershus / Grand Oslo	15 districts	++	Nombreuses îles de l'archipel d'Oslo sont protégées ; presqu'île de Bygdøy ; lac et forêt de Kolsås et Semsvannet
Stockholm	911 989 hab / 2,2 millions hab	187 km² / 6 519 km²	4877 hab/km² / 337 hab/km²	Grand Stockholm / Comté de Stockholm	14 districts	+++	Une vingtaine d'EP variés, dont le parc national de Tyresta. Djurgården, parc royal et parc national urbain. Des projets d'EP.
Göteborg	548 190 hab / 1,1 million hab	448 km² / 3 695 km²	1208 hab/km² 298 hab/km²	Grand Göteborg / Västra Götaland	21 districts	++	Une vingtaine d'EP variés, dont Delsjön, Rya Skog. Des projets d'EP.
Malmö	319 246 hab / 687 481 hab	157 km² / 2 522 km²	2033 hab/km² / 273 hab/km²	Grand Malmö / Skåne	5 districts	+	Réserves marines de Lommabukten et de Bunkeflo strandängar. Relation avec la durabilité urbaine.
Helsinki	622 703 hab / 1,4 million hab	214 km² / 3 698 km²	2910 hab/km² 390 hab/km²	Région capitale / Grand Helsinki	59 quartiers ; 8 ''superdistricts''	++	Réserve naturelle de Viikki ; parcs nationaux de Nuuksio et Sipoonkorpi. Des réserves naturelles privées ? De nombreux projets d'EP.
Copenhague	601 448 hab / 2,1 million hab	88 km² / 2 778 km²	6835 hab/km² 756 hab/km²	Aire urbaine de Copenhague / Grand Copenhague	10 districts	+++	Grande variété d'EP. Gammelmosen, espace protégé dès 1844. Peberholm, île artificielle du pont-tunnel de l'Oresund. Espaces protégés de Utterslev Mose, de Kalvebod (Vestamager)

Tableau 3.7 : Éléments de comparaison des villes du corpus d'étude.
Sources : Compilation personnelle à partir de diverses données officielles (*Eurostat*, organismes statistiques nationaux, municipalités respectives, UICN), 2014-2016. Réalisation C. Girault, 2016.

L'objectif n'est pas de dresser un inventaire intégral de tous les espaces protégés de ces cinq métropoles, mais au contraire de considérer les espaces protégés dont le caractère « urbain », voire métropolitain, plus ou moins affirmé est un élément essentiel de son existence. Répétons-le, l'enjeu n'est donc ni la quête d'exhaustivité à propos d'un ensemble homogène, ni la comparaison entre deux ou trois cas urbains, mais bien davantage une approche transversale de plusieurs espaces d'étude. Plus que la comparaison de situations urbaines et nationales, c'est leur mise en résonnance qui est envisagée. Le tableau 3.7 rassemble dans cet esprit quelques éléments de comparaison entre les différentes villes investies. En dépit de la définition très large qu'ont les pays nordiques de l'urbanisation et de la ville, nous constatons que toutes sont ici de « grandes » villes à l'échelle nordique mais aussi européenne ; derrière ces chiffres transparaissent une indéniable urbanité et métropolité. La mention d'une intensité d'urbanité indiquée dans ce tableau est en partie subjective, et surtout elle suppose de se placer dans une perspective où l'urbanité connaît des gradients (ce qui n'est pas évident, nous l'avons vu). L'intérêt est donc simplement de proposer une hiérarchisation urbaine et métropolitaine au sein de ce corpus dans laquelle le statut de capitale politique n'est pas central. De plus, pour éviter tout risque de superficialité de l'analyse, une sélection d'espaces protégés est réalisée au sein de chacune de ces métropoles afin d'approfondir l'analyse de notre objet d'étude. Après le choix des villes constituant notre terrain d'étude, c'est l'élaboration de notre corpus d'espaces protégés au sein de chacune d'elles que nous allons maintenant expliciter.

3.2. À l'épreuve du terrain : sélectionner des espaces protégés pertinents comme espaces ateliers d'observation et de réflexion

L'articulation des différentes méthodes de recherche que nous mobilisons permet d'avoir d'abord une approche générale des politiques de protection afin de considérer les espaces protégés urbains dans leur ensemble, par ville et de manière transversale. À partir de ce premier travail, certains espaces ont été sélectionnés pour une étude approfondie en raison de leur originalité (taille, ancienneté, popularité, accessibilité) ou de leur représentativité (espace idéal-type de l'ensemble des espaces protégés d'une ville).

Les critères de sélection pour identifier ces espaces protégés originaux ou représentatifs n'ont pas été formalisés pour un traitement informatique et statistique qui permettrait d'effectuer une telle sélection de manière automatisée et qui la justifierait supposément par un vernis d'objectivité et de neutralité. Notre démarche a consisté à effectuer nous-même ce choix, en fonction des informations que nous avons recueillies et de nos observations. Nous assumons donc une part de subjectivité dans la sélection de ces « espaces ateliers » tout en arguant qu'elle ne réduit pas la scientificité de ce travail. Ainsi, nous ne cherchons pas à porter notre regard seulement vers les espaces protégés les plus emblématiques ou atypiques, mais aussi à nous intéresser à ceux qui sont les mieux significatifs vis-à-vis de l'ensemble, y compris dans leur banalité et leur trivialité. En outre, quels que soient les espaces étudiés et la manière singulière ou englobante de les appréhender, l'objectif de nos recherches demeure aussi de nourrir une réflexion théorique sur les concepts d'urbanité et de naturalité. Par conséquent, les critères d'échantillonnage ne relèvent ni d'une vérité transcendantale et purement rationnelle, ni d'un protocole complexe qui pourrait faire l'objet de la recherche en tant que tel. Sans faire fi de la construction et de l'objectivation de ces critères, il reste délicat de les expliciter davantage. Ils oscillent globalement entre deux polarités, l'originalité et la représentativité de l'espace protégé urbain.

Le tableau 3.8 ci-après propose de rendre compte de manière synthétique de la sélection des espaces protégés « ateliers » au sein de chacune des villes. Il traduit bien que tous les espaces protégés de chaque ville ne seront pas étudiés dans le détail, mais il ne doit pas pour autant être perçu comme un strict cantonnement de la réflexion à un corpus hermétique. Ce ne sont que des espaces ateliers à partir desquels des analyses plus fines peuvent être conduites pour éclairer particulièrement les hypothèses du projet de recherche, mais des pas de côté à propos d'autres espaces ne figurant pas dans ce tableau ne sont pas à exclure pour autant.

Ville	« Espaces ateliers » : espaces protégés particulièrement investis	Intérêts au regard du projet de recherche
Oslo	▪ Réserves naturelles de l'archipel d'Oslo (Østre Hovedøya, Bleikøya, Lindøya, Gressholmen-Rambergøya, Malmøya og Malmøykalven)	▪ Différents statuts de protection ; proximité euclidienne mais discontinuité terrestre ; accessibilité et usages ; entre protection et patrimonialisation (héritages militaires) ; temporalités marquées (fréquentation estivale) ; caractère résidentiel
	▪ Réserves naturelles de la presqu'île de Bygdøy (Dronningberget, Hengsåsen, plage de Huk)	▪ Rapport symbolique à la royauté ; rôle du musée folklorique norvégien dans la gestion des réserves ; levier de gestion du foncier ; monuments naturels et paysagers
	▪ Réserve naturelle d'Ekebergskråningen	▪ Conflictualité avec le parc de sculptures éponyme et adjacent ; mode de valorisation d'une marge urbaine (entre des axes de transport et à proximité de la zone portuaire)
	▪ Réserve naturelle de Maridalen	▪ Gestion de la ressource en eau et des activités agricoles périurbaines ; protection paysagère
	▪ Oslomarka : forêt environnante d'Oslo… … dont le lac et la forêt de Kolsås-Dælivann	▪ Scientificité des critères de protection et demande de naturalité ; dimension symbolique ; conflictualité d'usages Un archétype d'une réserve naturelle d'Oslo ; pluralité des usages ; fonctionnement métropolitain des politiques de protection
	▪ Projet de parc national (*Østmarka*)	▪ Instauration d'un espace protégé ; volonté de rattrapage métropolitain en matière environnementale ; logiques actorielles et rôle des associations dans le lobbying écologique
Göteborg	▪ Réserve naturelle de Delsjön	▪ Demande de naturalité et pratique des espaces naturels urbains ; différences de signification de la protection aux yeux des acteurs ; accessibilité, popularité et aménités paysagères urbaines
	▪ Réserve naturelle de Knipeflågsbergen	▪ Intensité de protection (catégorie Ia) ; articulation avec un autre type de réserve naturelle (Delsjön) ; coordination entre municipalités (Göteborg et Partille)
	▪ Réserve naturelle de Rya Skog	▪ Dimension historique et symbolique ; gestion du foncier ; enclave de naturalité ; mobilisation citoyenne ; mémoire de l'acceptation
	▪ Réserves naturelles de Änggårdsbergen et Safjället	▪ Deux archétypes de réserves naturelles de Göteborg ; différence de statut, différences d'usages
	▪ Réserve naturelle de Lärjeån	▪ Conflictualité d'aménagement ; corridor biologique urbain ; efficience des politiques de protection ; articulation avec le programme Natura 2000
	▪ Réserves naturelles de Stora Amundön et de l'archipel de Billdals	▪ Mise en œuvre des politiques de protection par comparaison avec leur situation non protégée en 2010 ; popularité et usages ; temporalités
Stockholm	▪ Parc national urbain de Djurgården	▪ Rapport symbolique à la royauté et identité urbaine ; protection, labellisation et métropolisation ; demande de naturalité ; aménités paysagères urbaines et accessibilité ; justice environnementale ; exemplarité environnementale
	▪ Parc national de Tyresta et réserve naturelle de Tyresta	▪ Particularité de gestion d'un parc périurbain ; accessibilité, pratiques et usages ; justice environnementale ; services écosystémiques ; articulation entre des espaces protégés de statuts différents
	▪ Réserve naturelle de Nacka	▪ Dépassement d'une logique municipale au profit d'une gestion métropolitaine ; continuité et contiguïté de la protection ; demande de naturalité et pratique des espaces naturels urbains ; accessibilité, popularité et aménités paysagères urbaines
	▪ Réserves naturelles de Paradiset et de Tornberget	▪ Intensité de protection (catégorie Ia) ; articulation avec un autre type d'espace protégé (Natura 2000) ; logique métropolitaine
	▪ Réserve naturelle de la forêt de Sätra	▪ Gestion du foncier urbain et des usages ; imbrication des politiques d'aménagement ; conflictualité et acceptation
	▪ Réserve naturelle d'Årsta	▪ Accessibilité et conflictualité ; différences de signification de la protection aux yeux des acteurs ; extension d'un périmètre de protection
	▪ Réserves naturelles de la forêt de Judar et de Kyrksjölöten	▪ Deux archétypes de réserves naturelles de Stockholm ; pluralité des pratiques et diversité des fonctions ; intégration urbaine d'un espace protégé

Copenhague	▪ Réserve naturelle de la Gammelmosen	▪ Dimension historique ; marge urbaine et enclave de naturalité ; invisibilité et non-usage d'un espace protégé
	▪ Réserve naturelle de Vestamager	▪ Dimensions historique et identité urbaine ; gestion et valorisation du foncier urbain ; demande de naturalité, aménités paysagères urbaines et accessibilité ; différences de signification de la protection aux yeux des acteurs ; justice et exemplarité environnementales
	▪ Réserve naturelle de Saltholm et de Peberholm	▪ Artificialité, urbanité et naturalité ; mesures de protection compensatoires aux grands aménagements ; accessibilité et justice environnementale
	▪ Réserve naturelle d'Utterslev Mose	▪ Un archétype d'une réserve naturelle de Copenhague ; pluralité des pratiques et diversité des fonctions ; intégration urbaine d'un espace protégé
Helsinki	▪ Réserve naturelle de Viikki et de la baie de Vanhankaupungin-Lahti Réserve naturelle de Laajalahti	▪ Dimensions historique et symbolique ; demande de naturalité et pratique des espaces naturels urbains ; services écosystémiques et fonctions urbaines ; accessibilité, pratiques et justice environnementale ; intégration multidimensionnelle à l'espace urbain
	▪ Parcs nationaux de Nuuksio et Sipoonkorpi	▪ Particularité de gestion de parcs périurbains ; accessibilité et popularité, pratiques et usages ; conflictualité et acceptation ; justice environnementale ; services écosystémiques et aménités paysagères urbaines ; intégration urbaine et métropolitaine ; pragmatisme de la gestion du foncier ; continuité et contiguïté de la protection
	▪ Forêt de Keskuspuisto	▪ Dimensions historique et symbolique ; demande de naturalité et pratique des espaces naturels urbains ; scientificité des critères de protection ; statut de l'espace protégé urbain ; conflictualité d'usages
	▪ Réserve naturelle de Suomenoja	▪ Un archétype d'une réserve naturelle d'Helsinki ; artificialité, naturalité et urbanité ; diversité des pratiques et des fonctions ; intégration urbaine d'un espace protégé

Tableau 3.8 : Constitution d'un corpus d'espaces ateliers pour conduire la recherche sur les espaces protégés urbains (C. Girault, 2016).

Ainsi, certains espaces protégés sont considérés en raison de leurs dimensions particulièrement discriminantes au regard des autres espaces protégés (taille, ancienneté, popularité, accessibilité, conflictualité, urbanité), d'autres sont sélectionnés en raison de leurs caractéristiques représentatives d'autres espaces protégés urbains, en somme comme des espaces archétypaux de l'ensemble des espaces protégés d'une ville. L'objectif est bien de s'intéresser à la fois à des espaces protégés particulièrement emblématiques ou atypiques et des espaces protégés plus banals et triviaux, mais significatifs par rapport à un ensemble plus vaste d'espaces protégés urbains. Alors que les seconds sont souvent à l'ombre des premiers, nous tâcherons de les considérer à parts égales. En effet, dans un souci de modélisation ou de généralisation, un idéal-type de l'espace protégé urbain pourrait être construit à l'issue de ce travail. En revanche, il ne devra pas être nécessairement représentatif d'un parc national urbain vaste, ancien, très fréquenté et pleinement intégré à l'espace urbain.

En complément de ce tableau, les cartes 3.3 permettent de localiser dans l'espace métropolitain de chacune des cinq villes d'études les différents espaces ateliers identifiés et choisis. Cette première cartographie montre leur diversité en matière de superficie, de localisation, de proximité au centre-ville, de continuité, de situation vis-à-vis du littoral, etc.

Cartes 3.3 : Sélection d'espaces protégés « ateliers » au sein de chacune des villes du terrain d'étude.
Sources : *ProtectedPlanet* ; communes et agences nationales respectives ; *OpenStreetMap* (fond de carte). Réalisation : C. Girault, 2016.

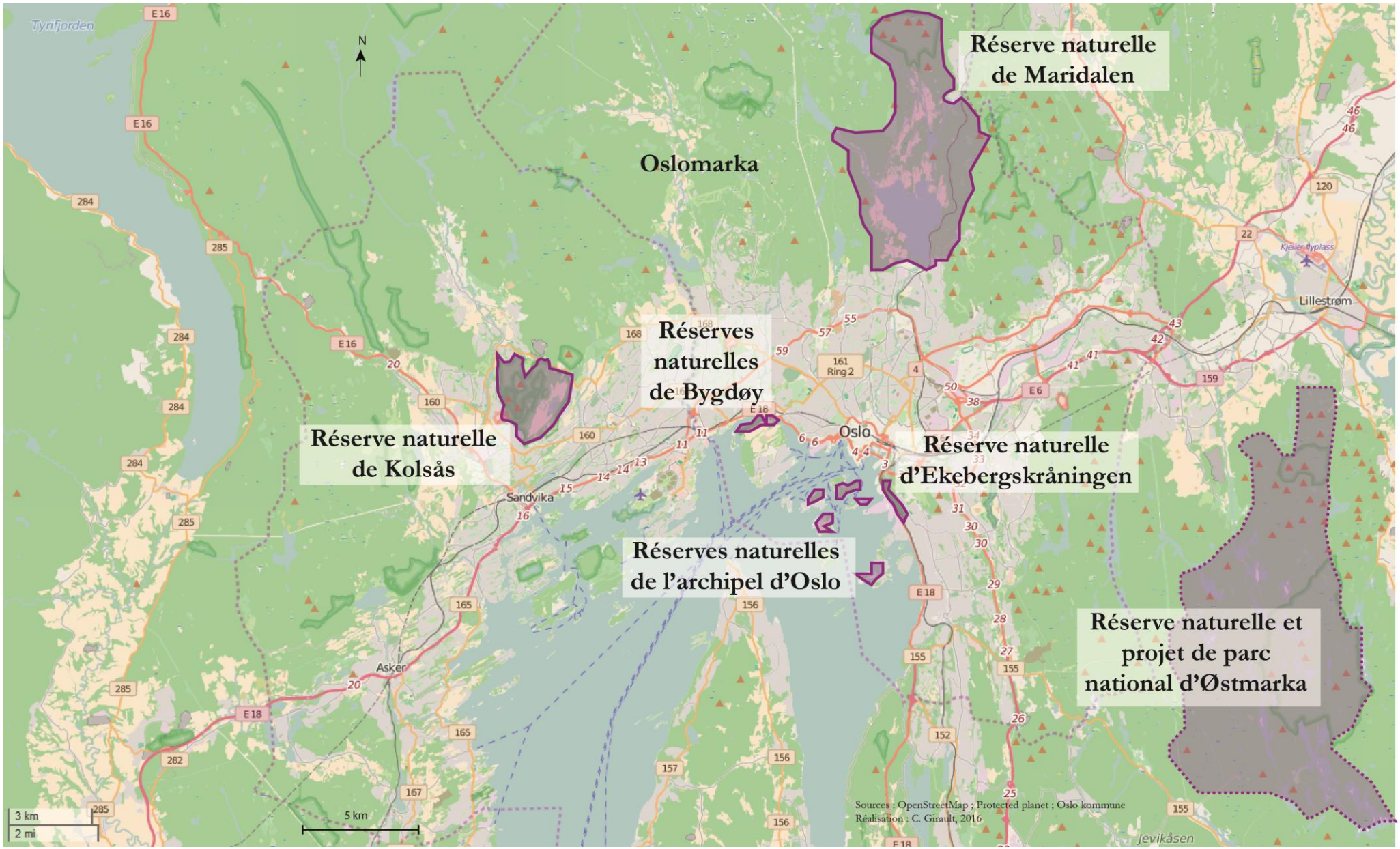

Carte 3.3.a : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Oslo (Norvège).

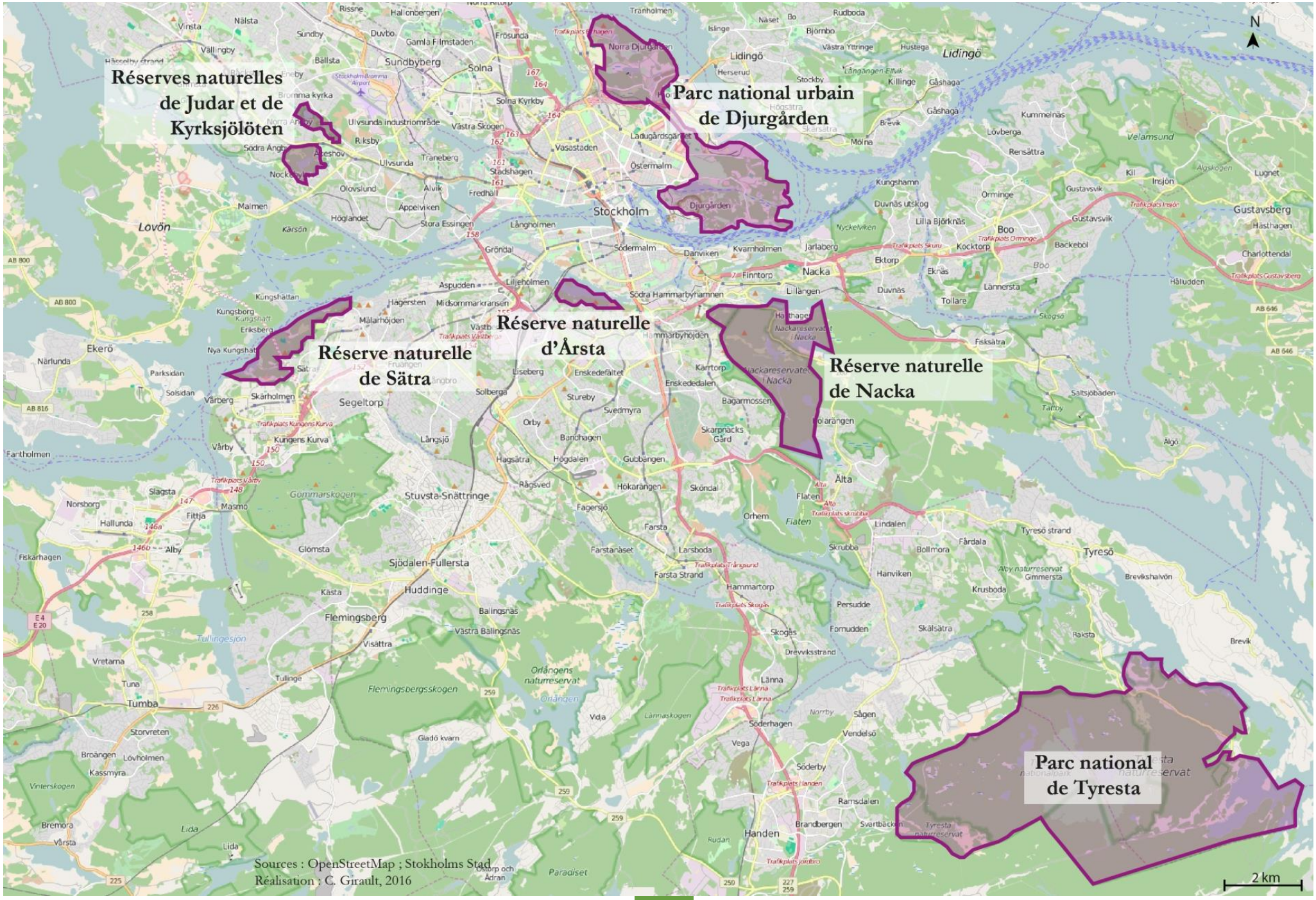

Carte 3.3.b : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Stockholm (Suède).

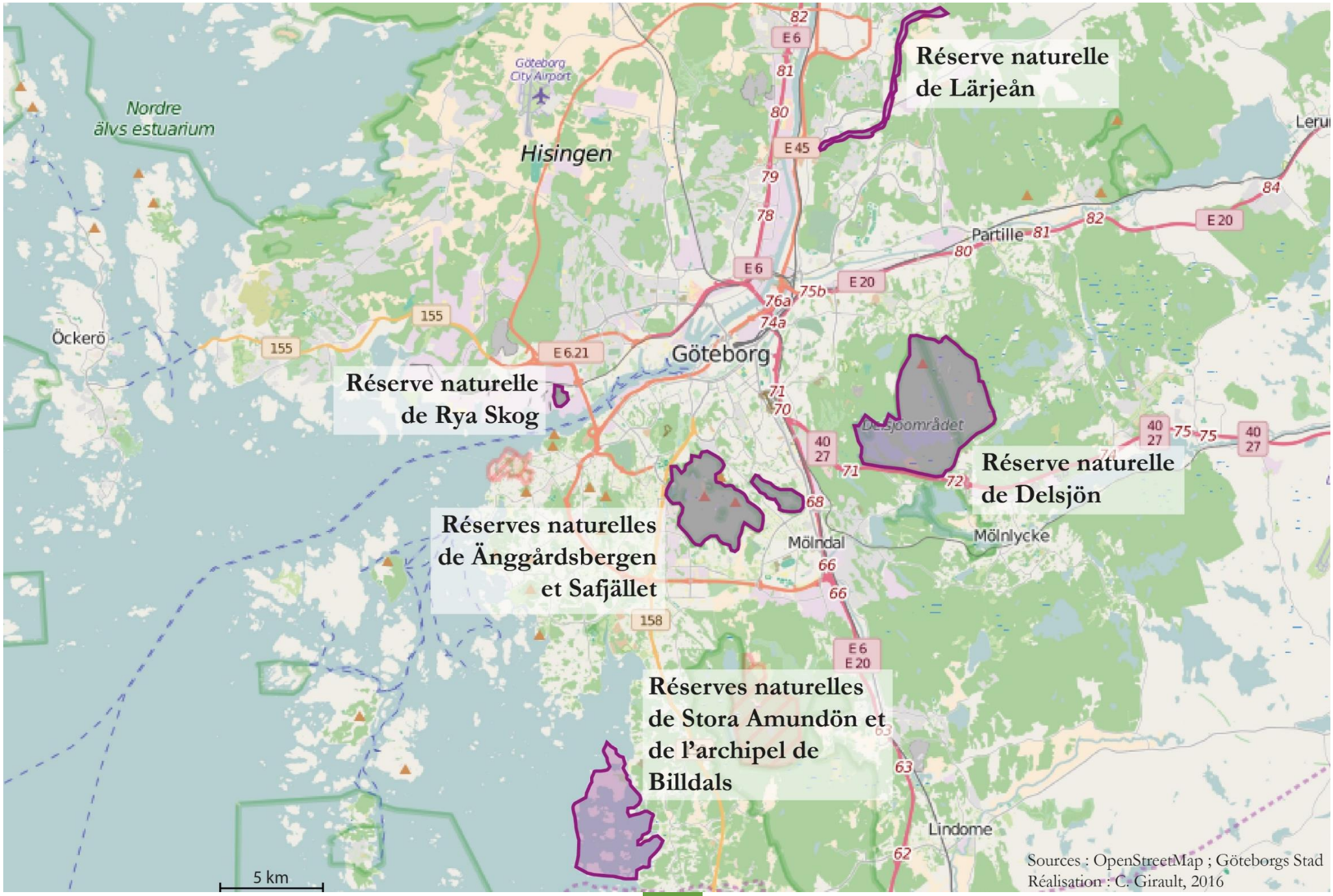

Carte 3.3.c : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Göteborg (Suède).

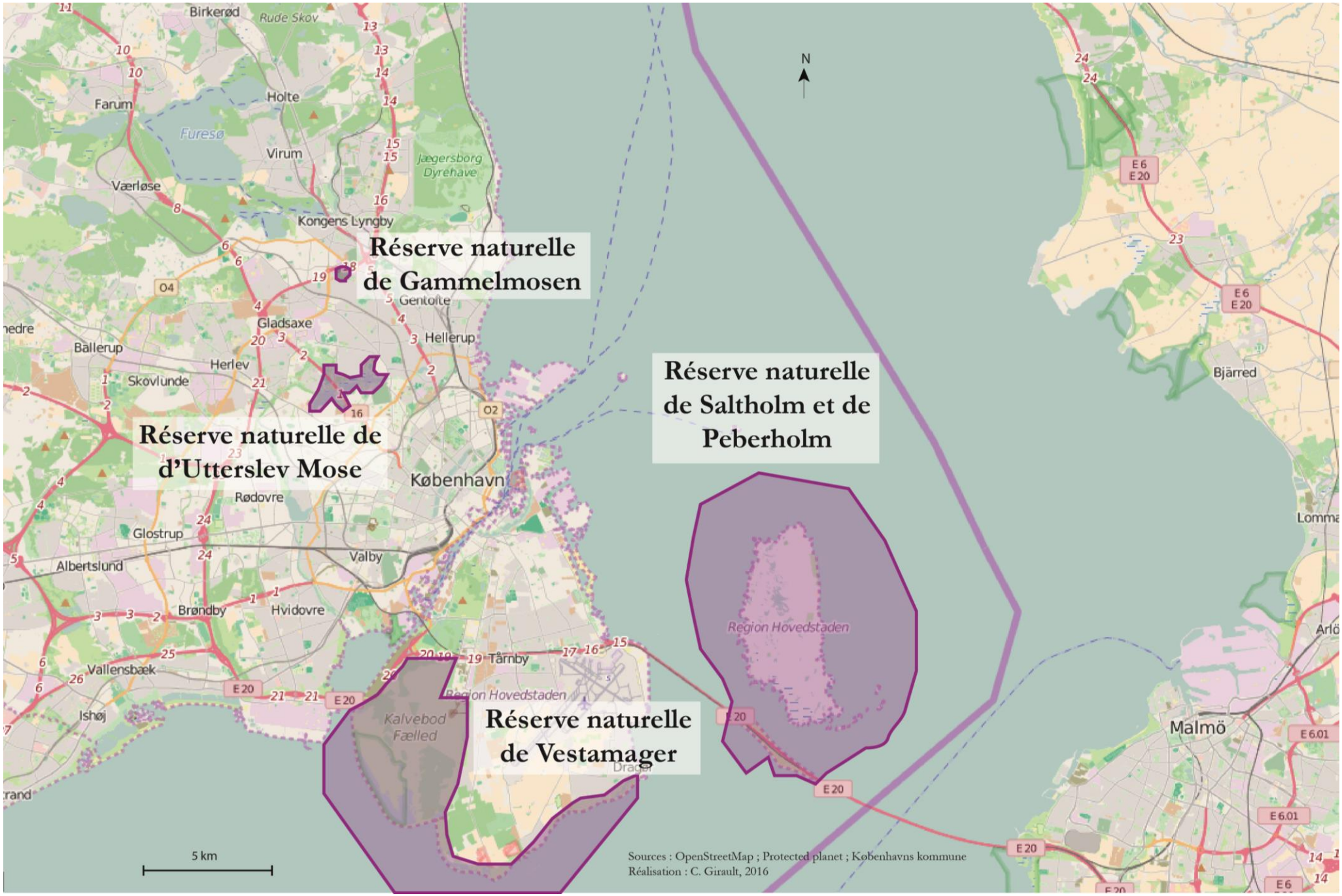

Carte 3.3.d : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Copenhague (Danemark).

Carte 3.3.e : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Helsinki (Finlande).

Conclusion du Chapitre 3

« *Cette hypothèse devra certainement être mise à l'épreuve sur le terrain. […] Ces institutions n'auraient aucune propriété intrinsèque, sinon d'introduire les conditions préalables à l'existence du système social dont elles relèvent.* »,
C. Lévi-Strauss, 1958, *Anthropologie structurale*

La citation de C. Lévi-Strauss mise en exergue de cette conclusion ne doit pas être interprétée comme la volonté de produire un travail anthropologique. Néanmoins les anthropologues ont sans doute beaucoup à apprendre aux géographes quant à la manière de « faire du terrain » et de confronter les hypothèses de recherche au terrain. Il s'agit donc de s'en inspirer pour observer et comprendre – au moins partiellement – l'adéquation et surtout les écarts entre les projets politiques, les cadres institutionnels et les pratiques, les réalisations, la réalité spatiale. En ce sens, l'invitation de C. Lévi-Strauss est très éclairante.

Pour la communauté géographique, le terrain est très souvent envisagé « *comme une instance de validation et de légitimation des savoirs géographiques* » (Calbérac, 2007, p. 1), et il doit faire, à juste titre, l'objet d'une attention particulière dans un travail de thèse. Aussi, un argument fort à la délimitation de notre terrain multisitué et pluri-national est de considérer que la faisabilité d'un projet rassemblant cinq espaces d'étude est possible si on accepte d'adopter une démarche sélective et transversale. En outre, il a été d'autant plus envisageable grâce à une anticipation et une implication dans notre recherche en amont des trois années imparties par le système des allocations. En effet, à l'exception d'Helsinki, toutes les villes ont fait l'objet de plusieurs séjours de recherche et nous cumulons au moins une quinzaine de jours de terrain pour chacune d'elles ; tous les espaces de notre terrain ont donc été visités au moins une fois. Le tableau disponible en annexe 2 résume les différentes missions de terrain qui ont été effectuées. De manière plus prosaïque, l'ambition développée dans ce chapitre et plus largement dans cette première partie de thèse a donc été mise à l'épreuve des faits.

À partir de l'examen de l'espace d'étude et d'un état des lieux général sur des politiques environnementales et de protection en Europe du Nord, il est dorénavant plus aisé d'appréhender avec justesse le projet de recherche. En complément du chapitre 2 constituant un pilier bibliographique, ce chapitre 3 offre un regard transversal sur le terrain de recherche et il est donc une assise nécessaire pour poursuivre la démonstration.

Après s'être intéressé à l'Europe du Nord dans sa complexité et en particulier à l'idée de modèle nordique, après avoir envisagé les différents contextes nationaux à l'aune de la protection, l'aboutissement de ce chapitre est bien la justification d'un corpus de cinq métropoles nord-

européennes et de différents espaces ateliers. Cette étape permet d'aller plus avant dans la réflexion. Le choix de véritablement considérer la totalité de l'Europe du Nord comme un ensemble géopolitique original (Aucante, 2013), dont la coopération politique, les échanges d'expérience et l'histoire commune se retrouveraient dans les politiques environnementales, a été pleinement confirmé par nos différentes missions de terrain et par la rencontre avec différents interlocuteurs.

Le regard que nous portons dans ce travail sur les politiques nordiques de protection n'explore donc qu'une facette des politiques environnementales, celle qui se traduit par l'instauration d'espaces protégés. À partir de rapprochements à l'échelle internationale et d'analyses infranationales, nous tenterons donc, dans les chapitres suivants, de conduire une démonstration transversale à l'ensemble de l'espace d'étude. En effet, nous supposons que les espaces protégés se distinguent moins par leur appartenance à tel ou tel pays que par leurs dimensions réglementaires, fonctionnelles et symboliques à l'échelle métropolitaine.

Conclusion de la Partie I

Nous avons pensé la cohérence de cette première partie de thèse à travers la construction progressive d'un projet de recherche. L'hypothèse majeure de ce dernier consiste à **concevoir les espaces protégés comme des éléments d'urbanité et à lire la protection à l'aune de la métropolisation**. Ainsi, nous avons tenté d'être le plus rigoureux possible dans l'élaboration des différents questionnements qui découlent de cette hypothèse centrale. Pour ce faire, un ensemble de précisions théoriques et sémantiques ont notamment conduit à déconstruire les notions de ville et de nature au profit de celles d'urbanité et de naturalité. Cependant, cet effort de déconstruction conceptuelle n'a de sens qu'en vue d'une proposition de reconstruction : celle-ci sera proposée à l'issue de notre réflexion. Avant d'être une étude géographique qui s'appuie sur un terrain, notre travail se doit d'intégrer une réflexion épistémologique s'il espère comprendre un minimum la réalité en produisant un discours cohérent au regard du vaste champ de la production des savoirs. L'ambition reste modeste, mais non moins délicate. Nous n'avons pas à justifier l'existence de nombreux espaces protégés dans les métropoles nordiques, nous aspirons simplement à constater, à observer et à suggérer des pistes de réflexion pour comprendre au-delà des apparences des situations toujours différentes et souvent complexes.

Englobée dans la thématique de la nature en ville, notre démonstration cherche donc plus précisément à appréhender les politiques de protection de la nature qui s'inscrivent spatialement dans la métropole. Par un regard de géographe sur les espaces protégés urbains, en les considérant d'abord comme des contenants politiques aux contenus sociaux, notre fil directeur est bien d'envisager les multiples dynamiques spatiales et actorielles qui se tissent *dans*, *autour* et *à propos* des espaces métropolitains de protection de la nature. En effet, **les liens qu'entretiennent les espaces protégés avec le fait urbain ne relèvent pas seulement de leur inscription dans une étendue urbanisée, mais également, voire d'abord, de leur intégration fonctionnelle et de leur appropriation par les habitants**. En somme, nous supposons que **les politiques de protection de la nature sont aussi des politiques de production de naturalité à destination d'une population majoritairement urbaine**. Pour la plupart des espaces protégés urbains, les finalités sociales primeraient alors sur les objectifs écologiques, bien que les deux soient fondamentalement associées.

Cette réflexion sera conduite au filtre de la nordicité. Aussi, nous avons conçu notre cheminement théorique et empirique afin de **questionner d'éventuelles spécificités de l'espace des sociétés nordiques, et de leur espace métropolitain en particulier**. En effet, en nous intéressant aux spatialités de la protection de la nature dans cinq métropoles nordiques

majeures (Oslo, Copenhague, Göteborg, Stockholm, Helsinki) relevant de quatre contextes nationaux différents (Norvège, Suède, Danemark, Finlande), nous aspirons à développer une approche transversale et critique des politiques environnementales nord-européennes. L'objectif est plus précisément de **questionner l'idée d'un modèle nordique de protection qui ferait écho au(x) modèle(s) sociopolitique(s) qu'offrent fréquemment ces pays scandinaves**. En s'inscrivant davantage dans une géographie sociale et politique de l'environnement que dans une géographie culturelle, nous cherchons moins à faire ressortir des singularités nordiques d'urbanisation, de gestion, d'appropriation ou de représentation que de questionner des configurations spatiales sans arrière-pensées essentialistes et monographiques. Il ne s'agit pas non plus d'une simple étude comparée entre différents cas d'étude : la finalité consiste bien d'une part à se demander si l'ensemble des États nordiques offrent une cohérence en matière de protection des espaces naturels urbains et, d'autre part, à produire une réflexion géographique sur les rapports entre urbanité, naturalité et nordicité.

Pour ce faire, nous avons construit une méthodologie globale rassemblant différentes méthodes et outils. Elle doit nous permettre d'appréhender dans un ensemble réflexif cohérent les différentes échelles, les différentes temporalités et les différents acteurs qui participent de cette imbrication entre espace urbain et espace protégé. Une telle cohérence repose aussi sur l'opportunité de croiser différentes approches, et donc sur la nécessité d'adopter une posture critique vis-à-vis de notre travail. Cette dernière se tisse en filigrane tout au long de notre propos. De plus, elle s'appuie nécessairement sur une lecture fine et problématisée de la littérature relative aux espaces protégés urbains et à la spatialisation des politiques de protection environnementale en ville. En dépit d'une certaine consistance de notre revue de la littérature, nous n'avons pas visé l'impossible exhaustivité d'un état de l'art, nous avons plutôt essayé d'apporter une certaine épaisseur à notre raisonnement en choisissant et discutant plusieurs éclairages. À ce propos, les notions d'urbanité et de naturalité ne sont pas stabilisées conceptuellement, et c'est donc entre différentes pensées que nous continuerons de cheminer.

En somme, à l'issue de cette première partie, nous espérons que chaque lecteur comprendra mieux le titre de notre thèse : « ***Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville - La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande)*** ». Après avoir construit notre projet de recherche, nous proposerons dans la partie suivante de réellement le mettre en œuvre en manipulant en géographe un objet de recherche.

PARTIE II
L'ESPACE PROTÉGÉ EST UN ESPACE URBAIN : DE LA PROTECTION À LA MÉTROPOLISATION

OBJECTIFS

- **Manipuler un objet de recherche**. L'objectif global de cette deuxième partie consiste à suivre les pistes tracées durant la phase de problématisation de la recherche et à explorer les hypothèses que nous avons établies au préalable en mobilisant la méthodologie que nous avons définie. Après avoir construit notre projet de recherche au travers des trois premiers chapitres, nous proposons d'entrer pleinement dans le cœur de la démonstration en confrontant l'ensemble des données de terrain issues d'observations, d'entretiens et d'autres sources à nos problématiques, afin de produire un discours géographique cohérent et pertinent. C'est en ce sens que nous glissons de la construction d'un projet de recherche vers la manipulation d'un objet de recherche. Quant à la troisième partie, elle consistera enfin à questionner plus avant le sujet de recherche.

- **S'approcher de la substance de l'espace protégé urbain**. Pour ce faire, nous nous demanderons si un des fondements majeurs de la protection ne consiste finalement pas à préserver l'urbanité de l'espace plus qu'à protéger ses dimensions biophysiques. La première finalité n'est pas nécessairement contradictoire avec la seconde, au contraire. Il s'agit cependant de démontrer un renversement de la priorité dans les fondements de la protection : le sociétal primerait alors sur l'écologique. Cette proposition est notre hypothèse centrale et nous allons la mettre à l'épreuve du terrain par la poursuite d'un raisonnement sur les espaces et les spatialités de la protection. En somme, l'espace protégé urbain serait d'abord un espace urbain protégé.

- **Réinterpréter le sens commun de la protection.** D'une manière plus générale, les réflexions de cette partie s'appuieront sur la logique suivante : les fondements communément admis de la protection peuvent être reconsidérés à l'aune des espaces protégés urbains d'Europe du Nord où la prégnance du politique et du social est très forte dans l'argumentaire protecteur. L'objectif n'est pas de prendre le contre-pied d'une analyse naturaliste des milieux préservés par les politiques de protection, il est d'en proposer une lecture en géographie sociale et politique de

l'environnement. Cette dernière permet dans le cas présent de dépasser l'antagonisme stérile entre espace urbain et espace protégé ; elle est un prisme disciplinaire essentiel pour évaluer dans quelle mesure leurs dimensions fonctionnelles et axiologiques sont imbriquées. L'objectif n'est pas non plus d'affirmer que tous les espaces protégés s'inscrivent dans une logique de renversement de la protection, mais il est de s'intéresser particulièrement à ceux qui vont dans ce sens. De cette manière, pour approfondir la réflexion sur les concepts de naturalité et d'urbanité tout en affirmant la vacuité de la distinction ville/nature, l'idée d'une *naturbanité* sera développée. Elle dit comment les dimensions urbaines ou naturelles de l'espace protégé se combinent et se confondent dans une imbrication idéelle et conceptuelle. En exprimant l'association conceptuelle entre naturalité et urbanité, la *naturbanité* traduit une réelle hybridation spatiale.

Photographie II.1 : Entrée du Parc national de Tyresta (Stockholm). © Girault, juillet 2016.

L'entrée du Parc national de Tyresta est ici marquée par un portique souhaitant la bienvenue aux visiteurs, elle semble symboliser le basculement dans un espace autre, plus réglementé, à l'instar de la barrière qui empêche l'accès aux véhicules. Pourtant, les deux promeneurs semblent assez indifférents à ces dispositifs spatiaux, feignant d'ignorer le Parc national dans lequel ils s'apprêtent à se rendre. Ce dernier a été créé en 1993, à une vingtaine de kilomètres au sud-est du centre de Stockholm. Il préserve environ 2000 ha de forêt : elle est ainsi à l'abri de l'exploitation forestière, voire elle est considérée comme une forêt primaire. Ce Parc national est surtout un aménagement récréatif et touristique majeur : plus de 300 000 visiteurs s'y rendent en moyenne chaque année. Les « usagers » de ce parc sont essentiellement des habitants de la capitale suédoise, ils viennent satisfaire un besoin de naturalité dans le cadre d'un mode d'habiter profondément urbain.

Introduction de la Partie II

« Le monde où l'on pense n'est pas le monde où l'on vit. »
Gaston Bachelard, 1940, *La Philosophie du non*, p. 110.

La transversalité principalement convoquée jusqu'ici dans le cadre de l'analyse de la littérature et évoquée à titre de posture épistémologique va dorénavant être mise en pratique pour aborder la diversité et la complexité des situations rencontrées. L'espace protégé s'inscrit clairement dans l'étendue par l'établissement d'un périmètre, où des mesures de protection s'appliquent à l'intérieur mais ne sont pas valables à l'extérieur. L'identification des espaces protégés dans les documents réglementaires et d'urbanisme n'est cependant pas toujours aussi évidente dans la réalité. Ainsi, malgré cette franche délimitation spatiale, ce sont bien les figures du gradient, de la porosité et de l'hybridité que nous utiliserons pour penser la protection et ses traductions spatiales. En effet, **en considérant que les espaces protégés sont des contenants politiques aux contenus sociaux, alors il devient pertinent d'appréhender leur intégration dans l'espace urbain par des intensités fluctuantes de pratiques et d'aménités, de contraintes réglementaires et de services environnementaux, ou encore de gestion et d'appropriation**. Nous avons à ce titre déjà expliqué en quoi il est essentiel de s'intéresser aux gradients de protection : selon l'intensité des mesures protectrices, l'usage de l'espace (occupation des sols, pratiques…) diffère fortement. Pour autant, il n'y a pas de corrélations évidentes entre un gradient d'intégration et un gradient de protection. Nous faisons également l'hypothèse que les gradients d'urbanité et de naturalité ne sont pas symétriques l'un de l'autre.

Les trois chapitres qui constituent cette deuxième partie sont une progression vers l'idée de *naturbanité* que nous proposons de formaliser pour dire l'imbrication forte entre l'urbanité et la naturalité qu'induit les politiques de protection. Néanmoins, nous ne pouvons résumer le propos de cette partie à la mobilisation d'un nouveau concept. Ces chapitres entendent plus fondamentalement questionner la dimension métropolitaine par le biais des espaces protégés en s'interrogeant sur les finalités sociales de ces derniers. Alors que nous avons vu que les trajectoires nordiques devaient à la fois se comprendre dans leur ensemble et dans leur singularité, il sera essentiel de considérer l'urbanité et la métropolité relatives de chacun des contextes. Autrement dit, des réalités observées semblables peuvent en fait cacher des formes et des intensités d'intégration différentes. En outre, des conclusions valables à une échelle ne le sont pas nécessairement à une autre. L'aménagement des espaces protégés et les différents équipements qu'ils comportent pour les identifier et les pratiquer ne montrent pas l'appropriation de ces

espaces par les habitants et les usagers, au mieux ils indiquent des fonctions et des objectifs assignés par certains acteurs à ces espaces. L'observation de tels écarts entre pratique et politique apporte donc un élément fondamental à notre démonstration qui fait de l'urbanité l'objet même de la protection.

Le chapitre 4 n'est pas un inventaire de la diversité des espaces protégés observée dans les métropoles nordiques. En revanche, en se confrontant à la diversité de la spatialisation et des spatialités de protection, il cherche plutôt à appréhender et à évaluer comment ils participent au fait urbain et en quoi ils nourrissent le fait métropolitain. La gageure est donc d'observer les processus d'urbanisation et d'intégration métropolitaine par le biais des espaces protégés, un objet qui pourrait sembler anecdotique et secondaire mais qui n'en demeure pas moins très évocateur des logiques métropolitaines et du *faire avec* l'espace urbain. Le fil directeur de ce chapitre est par conséquent tissé par les liens entre la notion d'intégration et l'idée de protection. En le suivant, de nombreux questionnements peuvent être soulevés, aussi bien à propos de l'éthique environnementale que des services écosystémiques, de la durabilité urbaine que des modes d'habiter.

En renversant le sens commun à propos des espaces protégés et en considérant l'urbanité des espaces naturels comme un caractère essentiel à la mise en protection, le chapitre 5 peut à certains égards être envisagé comme le nœud décisif de notre démonstration. Toutefois, il ne s'agit pas d'un nœud gordien résolu par l'arbitraire et l'assertion : la corroboration d'une telle hypothèse et la scientificité d'une telle affirmation résultent du traitement de nos matériaux. Nous nous efforcerons donc d'étayer le mieux possible notre réflexion à partir d'observations diverses pour montrer que l'urbanité n'est pas périphérique aux politiques de protection mais qu'elle en est l'objet premier et l'objectif central. L'urbanité comme la naturalité n'étant pas des réalités palpables et mesurables, notre propos consistera à voir comment elles sont produites et construites de concert par les choix et les modalités de protection.

Quant au dernier chapitre de cette partie, il pourra être lu comme un effort de conceptualisation. L'imbrication spatiale qui se joue à travers les espaces protégés urbains nous semble, en effet, pouvoir gagner en clarté par la proposition d'un nouveau concept, la *naturbanité* (chapitre 6). Pour construire et éclairer le sens de ce dernier, nous poursuivrons notre approche transversale des cinq métropoles nordiques de notre corpus, mais nous nous appuierons aussi particulièrement sur l'étude du Parc national urbain de Stockholm qui, à certains égards, demeure une utopie urbaine. Là encore, il ne s'agit pas de faire de la *naturbanité* une réalité évidente. L'effort de raisonnement consiste plutôt à remettre en question un certain nombre d'idées reçues quant aux finalités des espaces protégés et, plus largement, quant aux rapports ville/nature.

CHAPITRE 4
L'INTÉGRATION MULTIDIMENSIONNELLE ET LA PROTECTION À GÉOMÉTRIE VARIABLE DES ESPACES DE NATURE DANS L'URBANITÉ NORDIQUE

OBJECTIFS

- **Observer les liens entre l'espace protégé et l'espace urbain.** L'objectif central de ce chapitre est de tenter de mesurer, ou au minimum d'appréhender, le degré et les formes d'intégration des espaces protégés en ville en mobilisant la notion d'urbanité. Le fil directeur consiste à montrer comment les espaces protégés ne sont pas seulement des périmètres plus ou moins bien inscrits dans l'étendue urbanisée, mais surtout en quoi ils peuvent être considérés comme des composantes de l'urbanité, c'est-dire comme des éléments pleinement intégrés au système urbain et au fait urbain. Par un regard sur la morphologie et sur le fonctionnement des villes nordiques, par une géographie de l'urbain empruntant à la phénoménologie, voire à la philosophie, il est alors envisageable d'effectuer ce pas supplémentaire vers l'imbrication entre naturalité et urbanité.

- **Comprendre le processus d'intégration métropolitaine.** Au-delà, un objectif sous-jacent de ce chapitre est d'observer et d'interpréter l'intégration métropolitaine au prisme de l'espace protégé urbain. Alors même que cet objet semble secondaire dans le processus de métropolisation, il s'avère en fait essentiel pour penser la métropolité nordique, un mode d'habiter métropolitain entre aisance et faibles densités qui accorde une place importante à la dimension environnementale. Toutes les dimensions sociétales peuvent à ce titre être mobilisées pour capter les différentes expressions et modalités de l'intégration métropolitaine : les aspects urbanistiques, politiques, environnementaux, sociaux, économiques, culturels, symboliques, etc. constituent chacun à leur mesure un facteur explicatif au sein d'une approche nécessairement plus globale de ce processus.

- **Questionner la dimension axiologique d'une intégration à géométrie variable.** Plus généralement encore, la réflexion conduit à s'interroger sur les fondements axiologiques de l'intégration, c'est-à-dire sur l'ensemble des valeurs qui motivent l'instauration d'espaces protégés. Elles peuvent être plus ou moins utilitaristes

et/ou éthiques dans le rapport à l'environnement que traduit la protection. Au fur et à mesure de ce chapitre, l'objectif est donc de parcourir la diversité et la complexité des situations pour tenter de se diriger vers une lecture nomothétique de l'intégration des espaces protégés à l'espace urbain. Plus largement, il est possible d'envisager la construction des espaces métropolitains nordiques à l'aune des logiques de protection en raison des formes de continuité et de cohérence spatiales qu'elles leur offrent.

Photographie 4.1 : Réserve naturelle de Maridalen, un lac interdit d'accès (Oslo) © Girault, août 2016.

Le lac de Maridalen est le plus vaste de la commune d'Oslo. Alors qu'il fait partie de la zone de protection des paysages éponyme, il bénéficie d'une réglementation stricte qui exclut toute forme d'usage récréatif direct afin de préserver la qualité de ses eaux. En effet, ce réservoir naturel alimente à plus de 80 % la ville d'Oslo en eau potable. En dépit des apparences, il est donc pleinement intégré d'un point de vue fonctionnel à l'espace métropolitain.

Introduction du Chapitre 4

« Les espaces de la métropolisation enregistrent, dans leur étalement, les répercussions multiples d'ondes de choc diverses, aux amplitudes variées […]. Cela donne des fragmentations spatiales très subtiles, de nouvelles formes et de nouveaux paysages urbains ou assimilés, des rapports à l'environnement qui réinventent l'idée de nature tout en en suscitant le besoin […]. »
Guy Di Méo, 2010, « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », p. 36.

En géographie, l'intégration est à entendre comme l'établissement ou le resserrement de liens entre des entités ou des acteurs différents. Par exemple, il est courant de parler d'intégration européenne pour évoquer le processus d'intensification de la coopération politique à l'échelle supranationale. En sciences sociales, l'intégration est un concept polysémique mais qui renvoie d'abord au « *processus par lequel l'individu prend place dans une société, par lequel il se socialise* » (Tiberj, 2014), et qui est aujourd'hui fortement associé politiquement et médiatiquement aux enjeux migratoires. Nous ne considérerons pas l'intégration dans cette dernière acception : nous ne nous plaçons pas, comme les sociologues peuvent le faire, à l'échelle individuelle, mais nous envisageons d'abord le rôle de l'espace et des formes spatiales qui expriment un processus d'intégration. L'établissement de tels liens spatialement observables peut évidemment s'opérer par le biais des individus, mais ces derniers ne sont pas en tant que tels l'objet premier de notre recherche. En effet, l'intégration intéresse le géographe au sens où elle se traduit spatialement, à la fois dans l'étendue observable, dans le territoire politique et dans les spatialités individuelles et collectives. Les acteurs jouent donc un rôle essentiel dans le processus d'intégration, ils peuvent être des individus mais aussi des entités plus ou moins structurées et ne renvoyant pas directement à des personnes physiques.

De manière générale, dans tous les faits de société, les dimensions sociales et spatiales sont intrinsèquement associées (Elissalde, 1984 ; Lussault, 2007). Cette association entre le spatial et le social est également fondamentale à propos du processus d'intégration (Rhein, 2002) ; dans ce travail, elle nous conduit à nous intéresser à la fois aux relations de contiguïté (intégration topographique et euclidienne) et à celles de connexité (intégration fonctionnelle). Nous ne cherchons donc pas à savoir comment des individus s'intègrent à une société, mais comment un espace peut s'intégrer à un autre : le but est bien de percevoir de quelles manières les espaces protégés sont intégrés à l'espace urbain. On pourrait considérer que cette intégration relève de logiques d'interspatialité ou de cospatialité ; mais ce qui nous intéressera surtout dans ce chapitre,

c'est d'appréhender les différents facteurs qui traduisent un rapprochement et non une mise à distance des espaces protégés.

Alors même que la protection consiste souvent en une distanciation réglementaire, nous supposons donc ici qu'elle peut au contraire être l'expression d'une proximité consolidée. Cette dernière s'observe notamment par les choix d'aménagement, par les pratiques des usagers, ou encore par les discours des acteurs. En tant qu' « *incorporation complexe d'une réalité dans une autre* » (Lévy, 2013, p. 561), l'intégration renvoie à une situation de contact qui tend à transformer les réalités qui s'imbriquent de la sorte. Alors que le rapport induit par l'intégration est souvent dissymétrique, l'espace qui en résulte – fréquemment illustré par la métaphore du tuilage spatial – est d'une nature différente. Par exemple, dans une logique centre-périphéries, l'intégration de certaines périphéries au centre modifie ces périphéries, et elle transforme également la substance initiale du centre (Reynaud, 1981). C'est dans cet esprit que nous explorons les espaces protégés urbains comme le résultat d'un processus d'intégration. En considérant que des espaces très variés, dont certains espaces protégés, font partie d'une même réalité métropolitaine, nous démontrons donc que **la protection n'est pas contraire à la métropolisation, mais plutôt qu'elle peut nourrir ce processus singulier de développement urbain**. Dès lors l'intégration se joue à double sens : elle est celle des espaces protégés dans l'espace métropolitain, et celle de l'espace métropolitain sur lui-même par le biais des espaces protégés. Autrement dit, ce n'est pas seulement l'intégration d'une partie dans un tout, c'est aussi la consolidation systémique de ce tout. En ce sens, le processus d'intégration est bien à comprendre en parallèle des dynamiques de métropolisation. Par ailleurs, ces dernières s'expriment d'une certaine manière en raison du contexte nordique et aboutissent à l'existence d'une métropolité qui ne peut être que relative.

Par conséquent, s'il entend bien montrer la grande diversité des espaces protégés dans les métropoles nordiques, ce chapitre n'en est pas pour autant un simple recensement. Alors même que nous avons déjà mentionné le choix des espaces ateliers sur lesquels s'appuie en priorité notre démonstration (chapitre 3), nous chercherons surtout à comprendre le caractère graduel et multidimensionnel de l'intégration métropolitaine des espaces protégés. Ainsi, elle peut relever d'une approche utilitariste des politiques urbaines aussi bien que d'une éthique environnementale. Elle peut également se constater par l'observation des pratiques et des usages. Finalement, l'idée d'une intégration différentielle et différenciante des espaces protégés urbains achèvera ce chapitre.

1. L'intégration utilitariste à l'espace urbain : les espaces protégés à l'aune des services environnementaux

À travers le discours d'acteurs, l'analyse des documents d'urbanisme et l'observation *in situ*, il est notamment possible d'interroger la limite poreuse entre les espaces protégés et les autres parcs et espaces verts urbains. Loin d'être l'expression d'un manque d'efficience des mesures de protection, cette porosité exprime au contraire l'intégration des espaces protégés dans le tissu urbain. Dans ce premier temps, nous l'envisageons d'abord par sa dimension utilitariste, c'est-à-dire par la façon dont la notion de services environnementaux est mobilisée pour justifier les politiques de protection.

1.1. Quand l'utilité de la nature justifie sa protection

De manière générale, s'intéresser aux politiques urbaines et nord-européennes de protection de la nature permet de constater l'acception fluctuante et la prise en compte variable de la notion de services environnementaux ou, plus précisément, de services écosystémiques urbains. Ces derniers renvoient à une pluralité de réalités et d'idées plus ou moins avérées, à une grande diversité de fonctions et de bienfaits qui répondent directement ou indirectement à des besoins humains (De Groot et *al.*, 2010). Entre mot-clé à succès, notion, concept ou paradigme, l'expression est quasiment devenue un mot d'ordre des politiques de l'environnement (Arnauld de Sartre et *al.*, dir., 2014).

En considérant que « *les biens et les services écosystémiques représentent les bénéfices que les hommes reçoivent, directement ou indirectement, des fonctions des écosystèmes* »[47] (Costanza et *al.*, 1997, p. 253), il est intéressant de se demander ce que recouvrent concrètement, dans des contextes nordiques et métropolitains, de tels services écosystémiques urbains. Nous ne cherchons ni à justifier la pertinence de cette approche, ni à en mentionner les limites, ni à nous l'approprier pour conduire notre démonstration. L'objectif est simplement de voir en quoi elle peut apparaître comme un cadre politique et un choix argumentatif pour déployer des mesures de protection. En effet, les décideurs, les urbanistes, les employés des différents services municipaux, les écologues, les économistes et géographes, les usagers, etc., tous les acteurs ne projettent pas les mêmes idées et ni les mêmes réalités derrière les services écosystémiques urbains. À travers les grandes tendances qui se dégagent quant à l'utilisation de la notion de services écosystémiques dans les sociétés urbaines nord-européennes, nous pouvons effectivement constater quelques différences d'une ville à l'autre, d'un espace protégé à l'autre.

[47] « *Ecosystem goods and services represent the benefits human populations derive, directly or indirectly, from ecosystem functions* » (Costanza et *al.*, 1997, p. 253).

1.2. La Suède, pays précurseur dans la prise en compte des services écosystémiques urbains

L'étude croisée des documents d'urbanisme des principales métropoles nord-européennes permet de constater que l'évocation, et surtout l'application, de la notion de services écosystémiques urbains sont plus ou moins fortes et abouties. Stockholm, et dans une moindre mesure Göteborg (et Malmö), sont celles où la réflexion urbanistique en termes de services écosystémiques nous est apparue la plus engagée. Dès le début des années 2000 et avant même la publication du rapport du *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA, 2005), les agences suédoises dédiées à la protection environnementale, à l'aménagement et à l'urbanisme[48] ont expressément évoqué la nécessité, selon elles, de s'intéresser aux services écosystémiques urbains pour penser l'aménagement de l'espace urbain. Leurs recommandations ont grandement percolé dans les derniers documents d'urbanisme, par exemple dans les plans directeurs et d'urbanisme de Göteborg[49] et de Stockholm[50]. Les personnes responsables de la conception et de la mise en œuvre de ces documents d'urbanisme que nous avons rencontrées (voir annexe 3) nous ont confirmé que l'évaluation écosystémique est à la fois un moyen de prévoir diverses mesures environnementales et un argument à faire valoir en cas de critique de ces mêmes mesures.

À propos de la ville de Stockholm, depuis les premiers documents d'urbanisme exclusivement dédiés à la « structure verte » de la métropole dès le début des années 1980, il est explicitement fait mention d'une volonté de consolidation de la trame écologique par les politiques de protection, et en particulier par le dense réseau de réserves naturelles complété du Parc national de Tyresta et du Parc national urbain de Stockholm. L'objectif est en premier lieu de préserver et d'accroître les services environnementaux fournis aux habitants. Une telle logique de protection pensée en vue de l'attribution de divers bienfaits à la population renvoie au caractère profondément social et politique de ce rapport à l'environnement. Remarquons brièvement que ces « services environnementaux » sont souvent catégorisés en tant que « services écosystémiques culturels », une expression à la tonalité oxymorique dont le sens de l'adjectif *culturel* est alors très flou – souvent entendu au titre de paysager et patrimonial, de récréatif et touristique, d'éducatif et cognitif – mais qui permet justement de rassembler des idées, des réalités et des objectifs très hétéroclites.

En Suède, un tel raisonnement à propos des services écosystémiques urbains n'est donc pas récent. Depuis 1971, le développement de telles aménités environnementales à proximité des

---

[48] *Naturvårdsverket* – Agence suédoise de protection de l'environnement ; *Boverket* – Agence nationale du logement, de la construction et de la planification.
[49] Göteborgs Stad, 2014, *Development strategy Göteborg 2035*.
[50] Stockholm City, 2011, *The Walkable City: Stockholm City Plan* ; Stockholms Stad, 2012, *Vision 2030*.

lieux de résidence des citadins est en outre un objectif national. Dans le cadre d'un programme urbanistique lancé en 2003 et intitulé « *Jamais loin de la nature* »[51], la proximité aux espaces naturels est devenue un objectif majeur de la gouvernance métropolitaine et certains espaces du tissu métropolitain ont ainsi fait l'objet d'attentions particulières.

Cette même année, un rapport détaillé à propos de l'évaluation des services écosystémiques de la capitale suédoise fut réalisé. Il a notamment cherché à étudier les fonctions écologiques et sociales du Parc national urbain de Stockholm (composition photographique 4.1), faisant de ce dernier à la fois l'emblème et le pivot d'une politique urbaine intégrant fortement les services écosystémiques (Colding et *al.*, 2003). Alors que depuis sa création en 1995 il est présenté comme le premier du genre au Monde, le Parc national urbain de Stockholm – situé principalement sur l'île de Djurgården à laquelle il est fortement associé – incarnerait le parangon de la protection de la nature urbaine à des fins sociales (Elmqvist et *al.*, 2004). En effet, il reçoit 15 millions de visiteurs par an et apparaît à ce titre comme l'espace vert urbain (avant d'être un « espace protégé urbain ») le plus visité de la métropole. En outre, 97 % des habitants de Stockholm se rendraient au moins une fois par an dans un espace vert de la ville et, surtout, 47 % d'entre eux iraient au moins une fois par semaine dans un parc ou un espace de nature de Stockholm (Colding et *al., op. cit.*). Ce premier regard montre déjà la perméabilité des formes de protection vis-à-vis d'autres affirmations de la nature en ville ; il permet d'aller dans le sens d'une métropolité qui intègre fortement la naturalité.

La composition photographique 4.1 donne à voir le Parc national urbain de Stockholm, un vaste espace ouvert où les citadins se détendent. Alors qu'il regroupe diverses institutions métropolitaines (musées, palais royaux, universités, ambassades, etc.), le statut de protection de cet espace peut surprendre. Il étonne d'autant plus que l'entretien des végétaux est patent, assez loin d'une nature spontanée que l'on s'attend à observer dans un parc national. Pourtant, c'est bien en partie l'évaluation économique des services écosystémiques rendus par cet espace qui incite à sa protection.

[51] *Länsstyrelsen i Stockholms län - Stockholms läns landsting,* 2003*, Aldrig långt till naturen*, 112 p.

Composition photographique 4.1 : Le Parc national urbain de Stockholm : un espace de naturalité urbaine sous protection, un vecteur d'aménités environnementales pour les citadins.
© Girault, juillet 2016.

L'utilité sociale relevant du bien-être citadin n'est pas le seul service environnemental rendu par les espaces verts et/ou protégés, et en particulier par le Parc national urbain de Djurgården. En plus de ses fonctions récréatives et culturelles évidentes, cet espace ouvert et public assure un ensemble de fonctions écosystémiques comme la résorption de la pollution atmosphérique, l'élimination de certains rejets, le traitement de l'eau, la réduction du bruit, la régulation climatique locale qui sont aussi à l'origine de la mise en protection. Du point de vue des dirigeants politiques et des gestionnaires, les bénéfices tirés par les Stockholmois de l'ensemble de ces fonctions écosystémiques justifient ainsi pleinement les mesures de protection relativement strictes.

Dix ans après la première évaluation des services écosystémiques de Stockholm en 2003, un travail critique de réévaluation fut mené pour adapter les recommandations politiques et pour prendre en considération, par une gouvernance adaptative, le caractère ductile des services écosystémiques dans un contexte urbain en évolution permanente (Colding, 2013 ; Ernstson et *al.*, 2010). Il est notamment ressorti de ce rapport la nécessité de reconsidérer la place de la gestion informelle des espaces naturels urbains, en complémentarité avec les politiques de protection institutionnelles.

De plus, en mobilisant des notions économiques telles que les fonctions de production et les coûts de remplacement, certains chercheurs suédois ont essayé de quantifier et de chiffrer la fonction de dispersion des glands des chênes du Parc national urbain de Stockholm rendue par les geais. En dépit de la variabilité de certains paramètres (choix méthodologiques, postulats théoriques, méthodes de substitution humaine, etc.) qui influencent fortement cette évaluation, la régénération forestière du parc permise par les geais s'élèveraient annuellement entre 150 000 et 700 000 € (Hougner et *al.*, 2006). La préservation de cet écosystème urbain est donc présentée comme un enjeu économique, ce qu'elle est certainement, mais ce qui tend aussi à faire oublier les autres enjeux de la protection d'un tel espace métropolitain.

Au-delà de cet exemple, le Conseil du Comté de Stockholm, qui est un acteur essentiel au niveau métropolitain, cherche à rassembler les différentes mesures visant à préserver et promouvoir les services environnementaux. À ce titre, il a produit une carte thématique de synthèse à propos de « la nature en ville » dans la métropole stockholmoise (carte 4.1). La lisibilité du document est difficile, mais nous constatons malgré tout la superposition des différentes mesures réglementaires et de nombreux programmes urbanistiques qui s'intéressent à la nature et à la naturalité urbaine. Les multiples périmètres qui en résultent s'imbriquent, se chevauchent et se complètent. Finalement, si cette carte n'est pas une réussite cartographique en raison de son manque d'intelligibilité et de hiérarchisation de l'information, elle demeure une image intéressante

de la porosité entre politiques de protection, politiques environnementales et stratégies de verdissement ; elle illustre l'intégration métropolitaine ou, au minimum, le désir d'intégration métropolitaine.

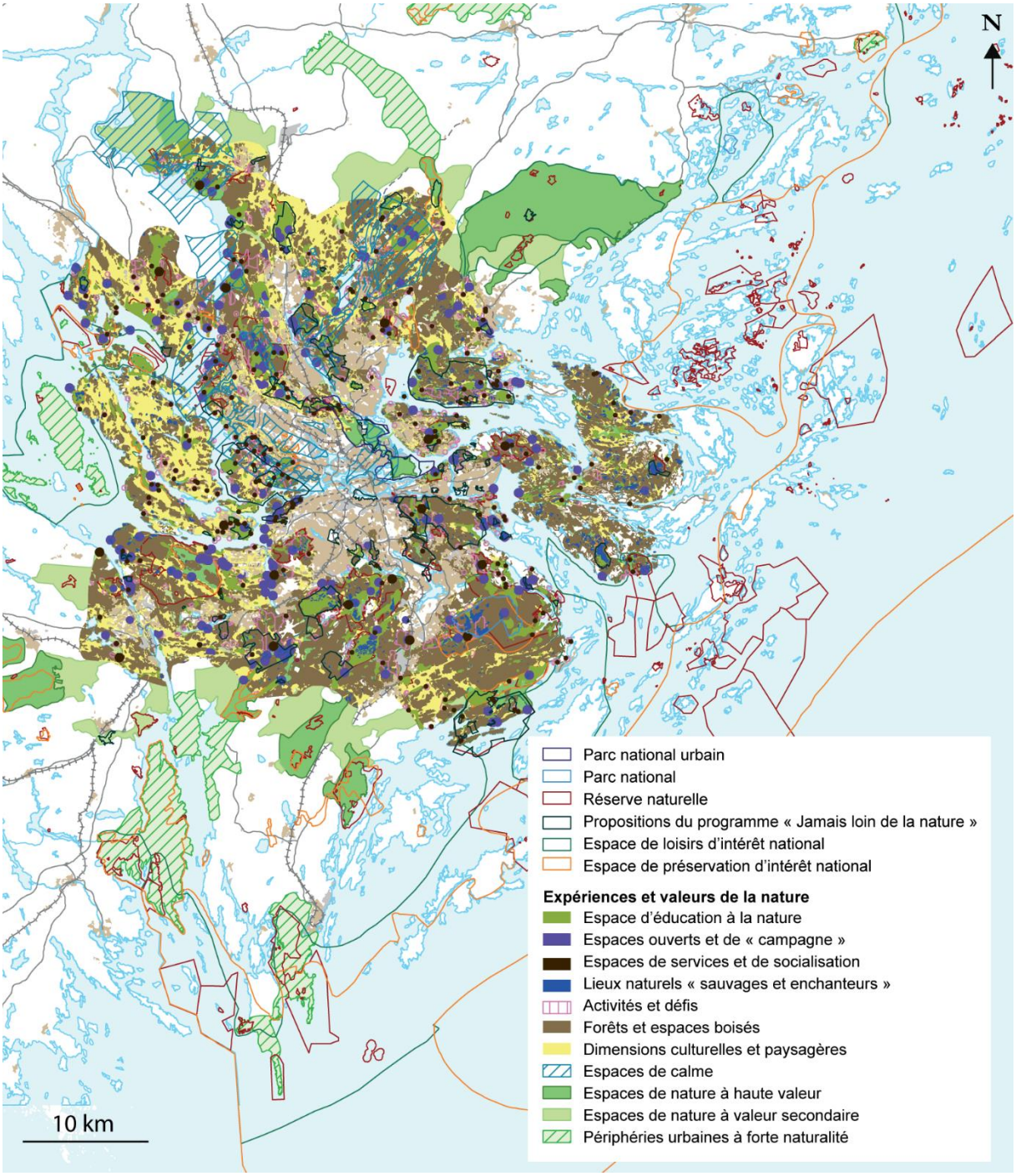

Carte 4.1 : Carte thématique « La nature en ville » telle que présentée dans les documents officiels de planification régionale du Conseil du Comté de Stockholm.
Source : *Stockholms läns landsting*, 2008, « Grönstruktur och landskap i regional utvecklingsplanering », p. 31. Traduction et adaptation de la légende C. Girault, 2017.

Dans un souci de clarté, nous avons retravaillé cette carte pour en faire ressortir les espaces protégés (carte 4.2.). Nous constatons de la sorte qu'il n'existe pas de corrélation entre les gradients de protection et la construction de la naturalité qui transparaît dans les documents d'urbanisme. En effet, en dépit d'un niveau de naturalité semblable (« espaces centraux à forte naturalité »), le Parc national urbain de Stockholm et le Parc national de Tyresta au sud de cette même ville renvoient à des réalités très différentes. Les photographies de la composition 4.1 et de l'assemblage 4.1 en témoignent. Toutefois, s'il est évident que les écologues verraient entre ces deux espaces des écarts majeurs de naturalité (par un degré d'artificialisation et d'anthropisation plus ou moins fort), ce n'est pas le constat que dressent les acteurs de l'urbanisme stockholmois qui les classent donc dans la même catégorie. Pourtant, Tyresta relève bien d'une protection plus stricte que Djurgården en matière de présence du bâti, de préservation de la spontanéité de la végétation et de l'évolution des milieux (bien que l'incendie majeur ayant affecté le parc national en août 1999 et probablement d'origine naturelle fut éteint par des moyens humains).

En termes de fréquentation, le parc national de Tyresta accueillerait environ un million de visiteurs par an (entretiens, voir annexe 3), soit quinze fois moins que le Parc national urbain de Djurgården. Leur superficie sont pourtant comparables : 20 km² pour le premier, 27 km² pour le second. Parmi les facteurs explicatifs à cet égard, on trouve les différentiels d'accessibilité – et pas seulement depuis le centre-ville –, des écarts dans la diversité des services et des équipements proposés aux visiteurs, probablement des différences de notoriété et d'habitudes de pratiques. Malgré les équipements présents (cabanes, sentiers, panneaux, etc.), nonobstant la politique d'aménagement dont ils résultent et en dépit des nombreux visiteurs qui parcourent Tyresta, nombreux sont ces derniers qui considèrent ce lieu comme un symbole de nature vierge où il est possible de retrouver la solitude.

En somme, c'est bien parce qu'il permet de rompre avec les rythmes d'un quotidien citadin tout en étant à proximité immédiate de la ville que le Parc national de Tyresta est pleinement intégré à l'espace métropolitain de Stockholm. Quant au Parc national urbain de Djurgården, c'est sa situation centrale, sa trajectoire historique et culturelle, ses aspects touristiques et sa dimension de marketing urbain qui expriment l'intégration métropolitaine. Dans les deux cas cependant, les services environnementaux tendent de plus en plus à être mobilisés par les acteurs gestionnaires de ces espaces.

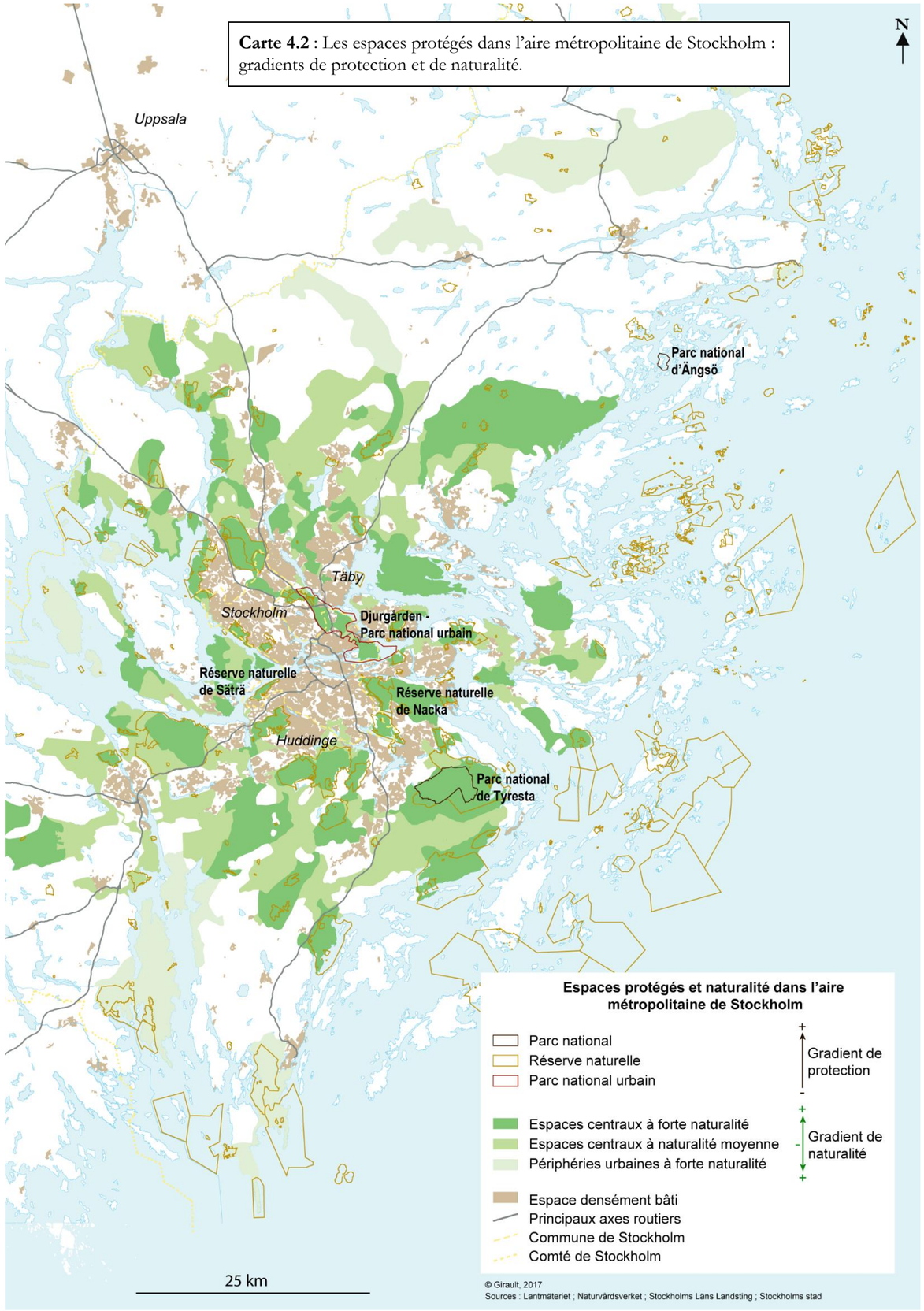

Carte 4.2 : Les espaces protégés dans l'aire métropolitaine de Stockholm : gradients de protection et de naturalité.

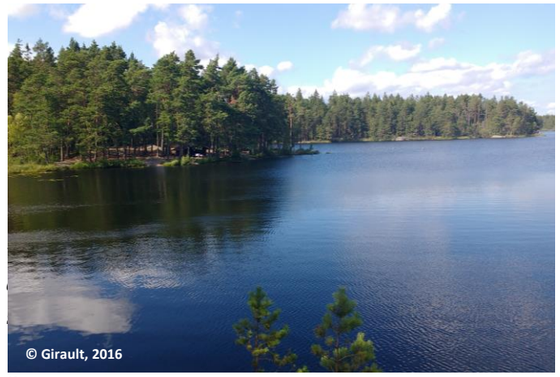

« Le Parc national de Tyresta est presque unique : avoir une telle étendue de forêt et de nature non exploitée et préservée à proximité d'une grande ville n'est pas fréquent. […] Même si la majorité des visiteurs vient en voiture, on peut aussi venir ici en bus et passer quelques jours à se balader dans une forêt primaire où la faune sauvage est p

présente. Des emplacements et des abris sont prévus pour le bivouac et les barbecues. […] Il est évident que la grande proximité de Stockholm fait que ce parc est assez fréquenté, surtout en été, mais ce n'est pas un problème. », K. Hahn, employé et guide du Parc national de Tyresta, juillet 2016.

« J'aime être ici, presque seul au milieu de la forêt. Je me ressource et j'ai l'impression de vivre une aventure tout en étant proche de chez moi. Je viens tous les hivers passer quelques jours à Tyresta. En été, je vais souvent ailleurs, ici il y a trop de visiteurs pour moi ! », Un randonneur rencontré dans le Parc national de Tyresta (photographie de gauche), décembre 2013.

Assemblage 4.1 : Les espaces protégés, lieux de naturalité et noyaux durs de la "structure verte" de l'aire métropolitaine stockholmoise. Quelques illustrations à partir du Parc national de Tyresta.
© Girault, 2017.

1.3. En Norvège et en Finlande, un recours partiel à la logique utilitariste

Dans les villes norvégiennes, et en particulier dans la capitale Oslo, le recours aux services écosystémiques pour mettre en œuvre des politiques spatialisées de protection environnementale est moins évident. Il n'en demeure pas moins que l'expertise scientifique existe à l'égard des fonctions et des usages sociaux des espaces naturels urbains. Aujourd'hui, les services écosystémiques urbains font en effet l'objet de plusieurs études de la part des chercheurs norvégiens, qu'ils soient biologistes ou géographes, agronomes ou économistes. Il semble cependant qu'en dépit d'une volonté d'application de ces recherches, elles demeurent encore peu mobilisées par le politique (Barton et *al.*, 2015). En somme, cette notion reste pour le moment davantage un outil potentiel d'aide à la décision pour les acteurs de la gestion environnementale qu'un concept opératoire et explicite. Néanmoins, comme nous le verrons avec l'exemple de Maridalen, l'idée de services environnementaux est bien sous-jacente à certaines mesures de protection, même si elle n'est pas formalisée comme telle.

En outre, les acteurs associatifs environnementalistes cherchent à s'en emparer pour en faire un levier à leur demande de protection de certains espaces. Par exemple, l'association norvégienne de protection de la nature, et en particulier la branche locale du comté d'Oslo (*Naturvernfordundet i Oslo og Akershus – NOA*), a eu un rôle majeur de lobbying pour faire adopter une loi en 2009 qui régule plus strictement l'usage de la forêt qui entoure la capitale norvégienne (*Oslomarka*). Actuellement, elle poursuit toujours son action avec pour objectif de créer un parc national dans cette forêt, à l'est d'Oslo. Pour ce faire, l'association cherche à faire reconnaître de manière scientifique (tant écologique qu'économique, tant sociologique qu'historique) les valeurs et les services rendus par cet espace forestier. Malgré cela, des divergences demeurent avec d'autres acteurs – notamment les entreprises de foresterie et les associations sportives – qui reconnaissent aussi les services environnementaux de la forêt à travers les ressources qu'ils exploitent ou les aménités qu'ils mobilisent, mais qui ne partagent pas l'idée d'une protection trop stricte et d'une minimisation des équipements installés dans l'espace forestier. En résumé, d'un côté les forestiers voient dans la forêt d'Oslo un potentiel économique à exploiter, d'un autre des clubs sportifs promeuvent la création d'un réseau de chemins larges et bien entretenus pour le VTT ou l'équitation mais surtout pour le ski nordique en hiver, quand de son côté l'association de protection de la nature préfèrerait conserver – construire ? – une forêt qui semble plus spontanée et où les sentiers pour se promener ne seraient pas de vastes pistes. Dans les trois cas, les services rendus par la forêt sont reconnus, mais ils sont de natures variées et parfois incompatibles.

En Finlande, les objectifs des parcs nationaux de Nuuksio et de Sipoonkorpi, tous deux situés dans l'aire métropolitaine d'Helsinki (carte 4.3), sont tant écologiques que sociaux. Ces parcs nationaux ont respectivement été créés en 1994 et 2011, ce qui est relativement récent eu égard au premier parc national finlandais (Pyhätunturi) qui fut créé en 1938, en Laponie finlandaise, après une soixantaine d'années de débats pour établir un cadre législatif à la protection, sur fond de patriotisme, à l'image des premières politiques de protection nord-américaines.

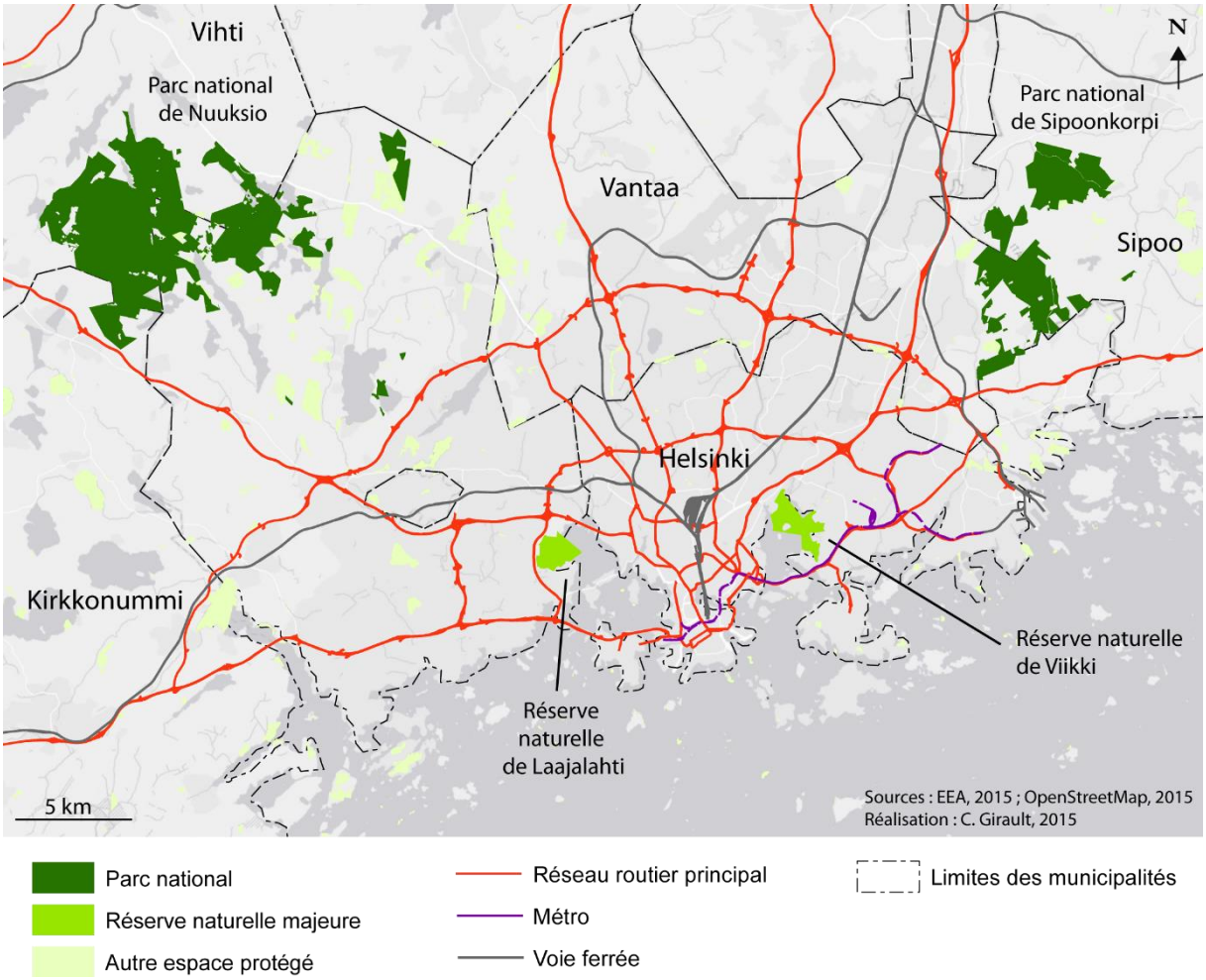

Carte 4.3 : Des espaces protégés plus ou moins intégrés à l'espace urbain d'Helsinki.

Tout en s'inscrivant pleinement dans le cadre législatif national relatif à la protection des espèces et des habitats, les décrets de création de ces parcs[52] insistent aussi fortement, dès leurs premiers paragraphes, sur la nécessité de préserver ces périmètres naturels pour les valeurs

[52] Respectivement les décrets 118 / 1994 « *Laki Nuuksion kansallispuistosta* » et 8.4.2011 / 325 « *Laki Sipoonkorven kansallispuistosta* », consultables sur http://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/1994/19940118 et http://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasa/2011/2011032.

sociales qu'ils incarnent, à savoir des espaces de loisirs et de quiétude, des lieux de médiation scientifique et d'éducation à l'environnement. Ils se doivent donc d'être des espaces de détente et de bien-être pour les visiteurs qui viennent s'y ressourcer, loin du bruit et de la pollution communément associés à l'espace urbain dans lequel ils sont entièrement intégrés.

Ces exemples nous montrent que dans l'espace urbain, peut-être plus qu'ailleurs, les services écosystémiques dits culturels sont souvent une pierre angulaire des politiques de protection. Néanmoins, il est délicat de mesurer précisément en amont des politiques de protection l'utilité sociale et collective du maintien strict de vastes espaces naturels au sein de l'espace métropolitain. Le recours à la notion de services environnementaux pour nourrir la rhétorique de la protection entraîne la mobilisation d'arguments économiques pour orienter les choix politiques, ce qui, pour de nombreux écologues, est pour le moins discutable.

La justification *a posteriori* des mesures protectrices par la monétarisation des services rendus est en effet une manière explicite pour les gestionnaires de montrer aux hommes politiques et aux usagers – à défaut de démontrer – l'utilité des espaces protégés urbains, au sens restreint et utilitariste du terme. Leur intégration aurait alors aussi une dimension économique en vertu de la rentabilisation de la protection. En somme, certains acteurs gestionnaires des espaces protégés cherchent à évaluer une sorte de « retour sur investissement », dans une logique directement comptable du rapport à la nature. Ainsi, la traduction monétaire et l'évaluation économique des services écosystémiques dits culturels – c'est-à-dire essentiellement les différentes aménités environnementales – s'opèrent de manière forte en Finlande. En effet, les bénéfices économiques des parcs nationaux du pays sont évalués finement et l'exemple de la capitale finlandaise permet de véritablement constater la volonté de valorisation, voire de rentabilisation, des politiques de protection.

D'après *Metsähallitus*[53], les parcs nationaux de Nuuksio et Sipoonkorpi auraient des retombées économiques substantielles sur l'espace métropolitain, bien que leur fréquentation récréative locale entraîne des revenus moindres que l'activité touristique d'autres parcs finlandais[54]. Ainsi, les 75 200 visiteurs du parc de Sipoonkorpi en 2014 auraient généré environ 100 000 euros de plus-value au niveau local. Quant à Nuuksio, les 285 200 visiteurs recensés en 2014 auraient rapporté 2,2 millions d'euros. D'une manière plus générale, selon *Metsähallitus*, un randonneur estimerait en moyenne que la valeur d'une visite d'un parc national s'élèverait à 208 € si elle était une prestation de bien-être. Un autre chiffre simple diffusé par l'agence nationale est le ratio d'un à dix : pour chaque euro investi par le contribuable dans les parcs nationaux,

[53] L'Administration des forêts de Finlande qui est l'organisme en charge de la gestion des parcs nationaux du pays.
[54] La fréquentation des parcs nationaux métropolitains relève davantage d'une logique récréative que d'une logique touristique : par conséquent, elle n'induit que rarement la consommation de nuitées touristiques.

l'économie finlandaise en recevrait dix, notamment par le biais de l'économie du tourisme[55]. Le retour sur investissement calculé par *Metsähallitus* est donc très favorable et inciterait l'État à développer son réseau de parcs nationaux. Cependant, les modalités d'évaluation des services environnementaux restent internes à cette agence nationale et il convient donc nécessairement d'aborder les chiffres qu'elle fournit avec une certaine distance critique. En effet, *Metsähallitus* a tout intérêt à affirmer la forte plus-value des espaces protégés qu'elle gère afin de consolider son rôle et ses prérogatives.

Par ailleurs, les parcs nationaux, et en particulier celui de Nuuksio, font l'objet d'un réel marketing où les visiteurs ne sont pas seulement considérés comme des usagers mais véritablement comme des clients (Blinde, 2009). Une telle volonté de quantification de la plus-value économique n'est évidemment pas propre à la Finlande et elle se retrouve ailleurs en Europe du Nord, comme nous l'avons évoqué à propos du chiffrage de la fonction de dispersion des glands des chênes rendue par les geais au sein du Parc national urbain de Stockholm. Dans ce dernier cas cependant, ce sont directement les services écosystémiques au sens strict qui sont évalués et non les aménités perçues par les usagers.

Chiffres à l'appui, ces exemples montrent l'aboutissement de la logique utilitariste du concept de services environnementaux. Certains y verront une forme de pragmatisme de gestion, d'autres l'avènement d'un nouveau paradigme de protection, et d'aucuns s'interrogent utilement sur les fondements idéologiques – en l'occurrence le néo-libéralisme – et sur la nature de ce concept (Melathopoulos, Stoner, 2015). De ce fait, les services environnementaux urbains apparaissent à la fois dans les discours actoriels, qui relèvent en partie du marketing urbain, et dans l'aménagement de l'espace urbain par l'aide à la décision qu'ils représentent. Un tel outil n'est donc pas neutre et, d'ailleurs, les avis de différents acteurs à ce propos sont évocateurs par leurs divergences. Les opinions variées des gestionnaires ou des scientifiques, des responsables associatifs ou des simples citadins, reflètent la ductilité de l'idée de services environnementaux urbains et, au-delà, l'ambivalence des conceptions de la nature urbaine. Ainsi, parmi les écologues que nous avons rencontrés, les Suédois se sont plutôt montrés particulièrement convaincus par l'intérêt d'aborder la protection des écosystèmes urbains à partir de l'évaluation fine des services qu'ils rendent, notamment au niveau social. À l'inverse, leurs homologues norvégiens semblaient beaucoup plus dubitatifs et critiques envers ce concept et son efficience. Il reste cependant délicat de savoir si cet écart n'est que le fait de personnes ou le reflet plus général de différences nationales en matière de politiques environnementales.

[55] *Metsähallitus*, 2015, *Local Economy Impacts of Visitor Spending in 2014 in Finland's National Parks, National Hiking Areas and Other Protected and Recreational Areas.*

Prendre en compte la façon dont la notion de services environnementaux est mobilisée dans les politiques de protection invite à voir comment les différents acteurs se positionnent vis-à-vis d'une justification fonctionnelle, voire économique, des espaces protégés. Cette logique protectrice n'est cependant pas la seule et elle se combine avec une approche davantage centrée sur l'éthique environnementale et qui met en avant les valeurs intrinsèques ou instrumentales de la nature et de sa protection.

2. Une éthique de l'environnement qui justifie – aussi – la protection des espaces naturels

Le recul critique vis-à-vis de l'idée de services écosystémiques et de son application peut s'appuyer avantageusement sur la philosophie de l'environnement dans son ensemble (Larrère, Larrère, 1997 et 2015 ; Paquot, Younès, dir., 2010), et plus particulièrement sur les notions d'éthique environnementale (Afeissa, dir., 2007) et de justice environnementale (Larrère, 2009 ; Moreau et Veyret, 2009). Le regard théorique et distancié sur les services écosystémiques urbains que nous développons dans cette sous-partie ne fait pas pour autant fi de la réalité urbaine du contexte métropolitain nord-européen.

S'il est inutile d'opposer pour elles-mêmes la valeur intrinsèque de la nature et les valeurs instrumentales des services écosystémiques, il ne faut pas pour autant négliger cette dialectique dont le tropisme d'un côté ou de l'autre renseigne sur le rapport des sociétés urbaines à l'environnement. Alors que nombreux sont les chercheurs qui suivent la tendance actuelle et se positionnent scientifiquement en faveur d'une matrice générale constituée par les services environnementaux (Justus et *al.*, 2009 ; Roche et *al.*, coord., 2016), d'autres mettent avec raison en garde contre l'idéologie individualiste et libérale sous-jacente à cette notion, du moins telle qu'elle est présentée par le *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) (Kosoy, Corbera, 2010 ; Maris, 2014). Il est aussi intéressant de décentrer le regard sur ce débat en envisageant une réconciliation théorique entre les approches utilitaristes, voire marchandes, des écosystèmes et les considérations non-utilitaristes prônant que la nature possède une valeur en soi (Loreau, 2014). Cet exercice intellectuel stimulant, qui emprunte de nouveau à la pensée dialogique d'E. Morin (1986), est des plus utiles pour comprendre la manière dont s'articulent le politique et le scientifique, l'idéologie et la théorie.

2.1. L'hybridité axiologique des politiques de protection

À l'épreuve des faits, l'observation simple de la réalité et le décryptage de logiques d'aménagement démontrent l'hybridité axiologique des politiques de protection. Un exemple parmi d'autres – mais très évocateur à cet égard – est l'instauration de périmètres de protection au nord d'Oslo, au niveau du lac de Maridalen et de son bassin versant. En effet, cet espace fait partie de la vaste couronne forestière *Oslomarka* qui entoure la métropole norvégienne, une sorte de « ceinture verte » qui est majoritairement composée d'espaces forestiers – mais pas uniquement toutefois. Plusieurs mesures de protection ont été prises concernant le lac de Maridalen et ses abords.

Le paysage de Maridalen est d'abord protégé en vertu d'un statut de protection paysagère, classé V selon l'UICN. Cela implique que les activités sont limitées et surtout que l'urbanisation (au sens d'établissement de nouvelles constructions) est encadrée. La protection de ce genre de paysage accorde une place importante à la dimension culturelle et, concrètement, aux activités agricoles et au patrimoine historique préexistants aux mesures de protection. Elle fait de la jouissance du paysage par le public un objectif à part entière de la protection et elle doit être un moyen de consolider des liens avec l'environnement.

Le lac de Maridalen lui-même est intégré à ce périmètre, mais il est en outre réglementé par un texte spécifique qui interdit toute forme d'usage de l'eau et du plan d'eau. Comme évoqué précédemment, ce lac est en effet le principal réservoir d'eau potable de la ville d'Oslo, son eau est « naturellement » de très bonne qualité et peu de traitements sont nécessaires avant sa consommation. Pour préserver cette ressource, il est donc strictement interdit de pêcher, de se baigner ou de naviguer sur le lac. En outre, les accès au lac de Maridalen sont très rares, ou alors des clôtures et de nombreux panneaux sont installés pour dissuader toute intrusion sur les berges. Le lac de Maridalen apparaît donc comme un espace protégé qui préserve un bien public approprié collectivement. En raison de l'impossibilité pour les habitants de jouir directement et individuellement de ce plan d'eau (autre que pour son intérêt paysager, ce qui n'est pas négligeable dans les motivations des personnes qui se rendent à sa proximité et ce qui explique son intégration au périmètre précédemment évoqué), il serait en revanche délicat de considérer que cette réserve naturelle constitue un bien commun[56]. Le statut de protection entraîne en effet une réglementation stricte d'accès et d'usages du lac de Maridalen. Ce sont donc bien ici les services d'approvisionnement qui sont l'argument premier de la protection ; les services dits

[56] Pour un approfondissement utile de la distinction entre « bien public » et « bien commun » au prisme de la nature, il est possible de consulter avec intérêt l'ouvrage de C. Larrère et R. Larrère (2015), *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, La découverte, notamment les pages 268 à 273.

culturels, dont les pratiques récréatives, sont mis à l'écart du lac. En somme, il s'agit d'une protection par distanciation.

Ainsi, le bassin versant classé dans la zone de protection paysagère est réglementé en termes d'urbanisme mais les activités agricoles comme récréatives y sont autorisées, sans utilisation d'intrants chimiques toutefois. En fait, seule la partie supérieure du bassin versant est classée en réserve naturelle, il s'agit de la réserve de Mellomkollen, de catégorie Ia selon la catégorisation UICN. Elle ne comprend pas de bâtiments et très peu d'équipements, mais elle est tout de même parcourue par des sentiers qui la rendent accessible au public, contrairement à ce que pourrait laisser croire un tel degré de protection. Outre la randonnée, d'autres activités sont pratiquées dans la réserve de Mellomkollen, comme le ski ou la course d'orientation (assemblage 4.2).

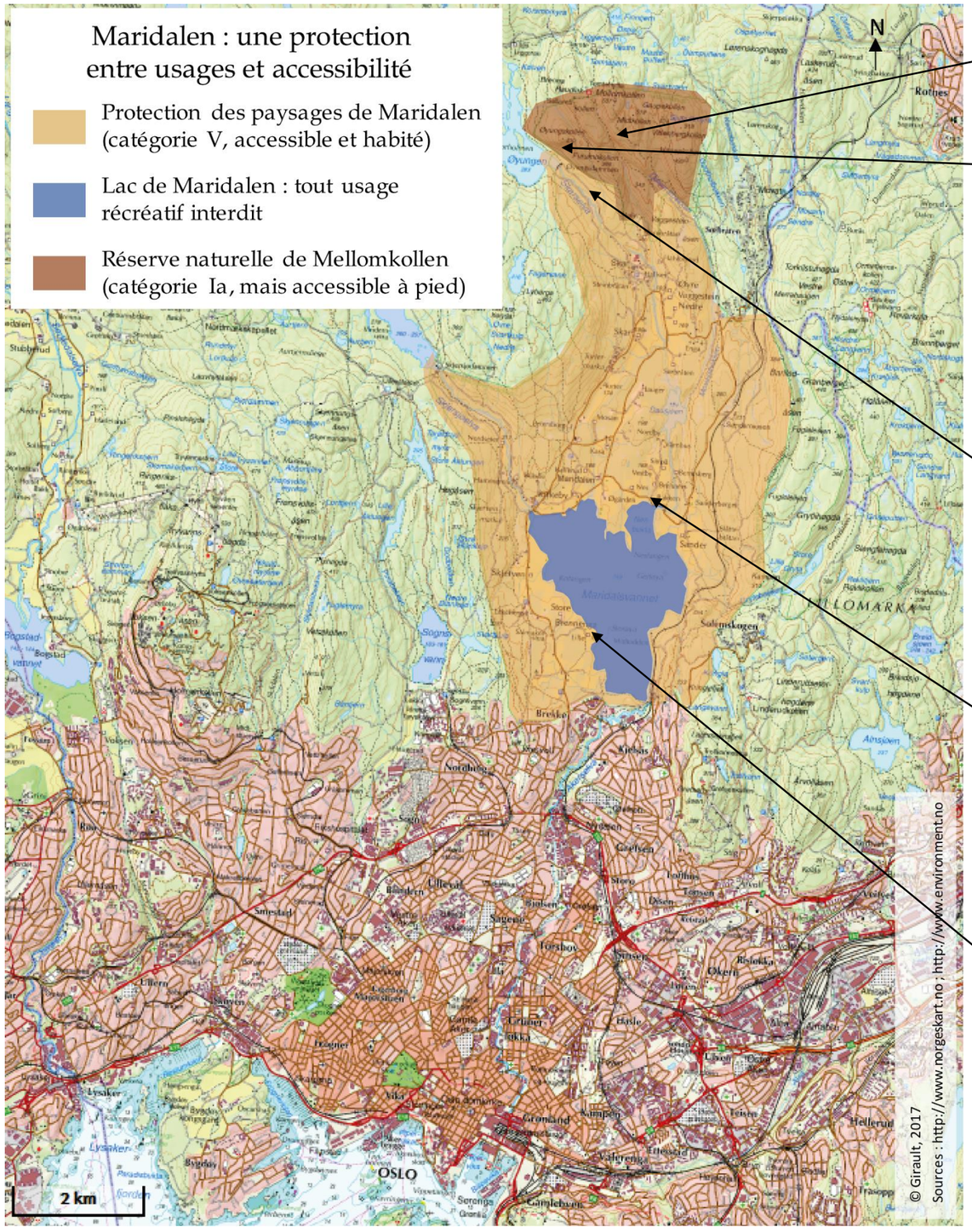

Assemblage 4.2 : Maridalen (Oslo) : une protection entre usages et accessibilité, un rapport à l'environnement entre éthique et utilitarisme.
Sources : http://www.norgeskart.no ; http://www.environment.no ; https://hoydedata.no ; 2017
© Girault, 2017

M. Luccarelli, chercheur en littérature et spécialiste de la représentation des liens entre nature et ville, estime que l'image d'Oslo et l'imaginaire des Osloïtes sont intrinsèquement associés à la présence de l'eau et de la forêt. Selon lui, cela explique le développement de politiques environnementales ambitieuses. (Entretien, février 2016)

« *Oslomarka, la forêt d'Oslo, comporte différents espaces protégés. […] La zone de Maridalen est préservée pour son paysage mi-agraire, mi forestier, juste sur les hauteurs de la ville. Le lac est la principale réserve d'eau potable d'Oslo : il fournit 80 % du volume global consommé, c'est pour cela que les activités sont très strictement réglementées. Il est interdit de naviguer, de se baigner, de pêcher… bref, de toucher l'eau.* »

B. Faafeng, bénévole actif au sein de la section d'Oslo de l'association norvégienne de protection de la nature (NOA), février 2016

Ainsi, alors que les deux premiers périmètres de protection (le plan d'eau au sens strict et la zone de protection des paysages) s'appuient assez directement sur la logique des services environnementaux – bien que ne mobilisant pas explicitement le concept –, le troisième (la réserve de Mellomkollen) relève davantage d'une éthique de l'environnement où la protection est justifiée par la valeur intrinsèque de la nature. Par conséquent, en allant plus avant dans le raisonnement, la ressource en eau potable ainsi que les aménités paysagères et récréatives constituent des services dont la protection traduit l'intégration aux logiques métropolitaines. Et en s'appuyant sur les réflexions de certains spécialistes des représentations de la nature urbaine, la réserve de Mellomkollen serait alors aussi l'expression d'une métropolité norvégienne, c'est-à-dire d'une capacité à prendre en compte et à s'approprier une naturalité forte dans la construction d'une identité citadine – si difficile reste-t-elle à définir (Røe, Luccarelli, 2012 ; M. Luccarelli, entretien, février 2016).

L'exemple de Maridalen est intéressant pour envisager les rapports – pas nécessairement contradictoires – entre l'éthique environnementale et la notion de services environnementaux. Il met aussi en exergue différentes logiques de protection et plusieurs formes d'intégration métropolitaine. L'intégration par la protection peut donc d'abord s'expliquer pour des raisons directement utilitaires et fonctionnelles, à propos de la gestion de l'eau, une ressource essentielle à l'existence et au bon fonctionnement d'une société urbaine. Son corollaire est par contre une mise à distance des individus. En somme, l'intégration collective requiert la distanciation individuelle ; la fonction d'approvisionnement écarte les fonctions récréatives. Ensuite, la création d'une zone de protection paysagère et l'ensemble des éléments qui l'accompagne (communication institutionnelle, informations diverses à destination des usagers, équipements récréatifs, offre de transports publics, aménagement global de l'espace, etc.) viennent combler les restrictions d'usage précédentes en favorisant largement le contact et la proximité à la nature. L'intégration prend alors la forme d'une rupture morphologique assez nette dans le tissu urbain (limiter les phénomènes d'étalement et d'urbanisation sporadique), mais d'une continuité dans les modes d'habiter des citadins qui pratiquent cet espace. Quant à la réserve de Mellomkollen, elle est praticable, mais nous avons observé qu'elle demeure en réalité peu pratiquée. Elle est appropriée à distance et, de ce fait, elle est aussi intégrée d'une troisième manière à l'espace métropolitain. L'intégration peut donc se faire par des leviers différents, mais tous ne convergent pas. Sans qu'il y ait conflictualité systématique, l'exemple de Maridalen montre toutefois de façon assez évidente l'incompatibilité entre l'exploitation d'une ressource à des fins de consommation et son éventuelle utilisation récréative.

2.2. La porosité des périmètres et des leviers de protection

Il convient en outre de mentionner que les distinctions assez nettes qui transparaissent sur la carte (composition 4.3) en vertu de la délimitation précise des périmètres de protection est beaucoup plus poreuse dans la réalité. De nombreux pratiquants semblent effectivement ignorer l'existence de deux statuts de protection distincts, la zone de protection paysagère d'une part et la réserve naturelle d'autre part. Les panneaux mentionnant le franchissement du périmètre de la réserve de Mellomkollen sont peu nombreux et relativement discrets, de même que ceux qui permettent d'identifier la zone de protection des paysages de Maridalen. Dans les deux cas, ils ne font pas l'objet d'une grande attention de la part des usagers. En revanche, il est sans doute impossible de ne pas voir un panneau affirmant les strictes restrictions d'usage sur le lac de Maridalen. Ces indications matérielles plus ou moins bien perçues et appropriées par les usagers d'*Oslomarka* nous invitent à penser que l'éthique de l'environnement n'est donc pas seulement un autre levier de protection. Plus largement, elle est aussi une attitude à adopter vis-à-vis de l'environnement et indépendamment des politiques de protection.

Dans une conception axiologique intrinsèque de la nature, c'est-à-dire d'une nature ayant une valeur immanente et ne pouvant faire l'objet d'aucune transaction avec d'autres valeurs, la preuve de l'utilité des espaces naturels dans l'espace urbain est inutile à leur protection. Mais le corollaire de cet énoncé n'est pas vrai : la protection n'est pas pour autant inutile à la nature. Le recours à l'évaluation écosystémique *a posteriori* de la protection tend justement à le montrer. La protection peut donc bel et bien traduire le simple aboutissement politique d'un processus de reconnaissance d'une valeur de la nature pour elle-même, en dehors de toute considération instrumentale et utilitariste. L'espace protégé, urbain ou non, est alors la manifestation spatiale de cette reconnaissance politique. Ce dernier peut évidemment faire l'objet de pratiques diverses, sans que ces dernières soient objectivées à travers des services environnementaux. Elles constituent simplement des usages qui répondent d'une éthique de l'environnement, c'est-à-dire d'une conduite en accord avec un ensemble de principes moraux reconnaissant la valeur intrinsèque (Larrère, Larrère, 1997), voire les droits (Serres, 1992), de la nature. Les aménités naturelles ne sont alors pas des services écosystémiques, si anthropisés soient-ils, mais un bien commun et universel qui est collectivement partagé, sans être précisément quantifié et approprié.

À partir de ces quelques réflexions, les services écosystémiques ne constituent plus qu'une justification parmi d'autres de la protection de la nature, c'est du moins ce qui est proposé par les philosophies de l'environnement. L'éthique environnementale peut, en effet, être une autre approche des politiques de protection, tout aussi intéressante et pertinente. Là encore, la relation entre ces deux approches peut se penser de manière dialogique (Morin, *op. cit.*). La philosophie

des services écosystémiques serait alors à la fois complémentaire, antagoniste et concurrente avec l'éthique environnementale. Ainsi, la protection apparaît aussi bien comme un moyen et comme une fin des politiques de l'environnement.

2.3. Opportunisme, pragmatisme ou volontarisme : les prismes de la protection

Dans un tel contexte et à partir des différentes situations que nous avons mobilisées jusque-là, la protection de la nature peut être appréhendée avec différents prismes, en étant plus ou moins critique vis-à-vis des discours actoriels (politiques, professionnels, militants, citoyens). En somme, les finalités et les modalités de la protection des espaces naturels dans les métropoles nordiques peuvent à ce stade être résumées selon trois conceptions :

- **L'opportunisme**, qui consiste à s'adapter aux caractéristiques d'une ville au tissu urbain lâche pour mettre en place des périmètres de protection. Ces derniers sont définis afin de nourrir des intérêts divers, mais souvent particuliers. Cette démarche opportuniste est rarement assumée comme telle, mais elle n'en est pas moins sous-jacente à certaines décisions de protection. Par exemple, une association de pêcheurs d'Espoo est favorable à l'élargissement du parc national de Nuuksio qui se traduirait par une extension du domaine de pêche. L'opportunisme peut aussi s'observer chez des propriétaires privés qui perçoivent des compensations financières suite à de nouvelles mesures de protection sur leurs terres.
- **Le pragmatisme**, qui consiste à prendre acte de la situation pour développer des espaces protégés. Ainsi sont établis des réserves naturelles et des parcs nationaux en fonction de la structure foncière, puis ils sont élargis au gré des acquisitions foncières de l'État ou de la commune. Contrairement à la démarche opportuniste, ce fonctionnement pragmatique répond d'abord d'une prise en compte de la conservation écosystémique en orientant l'action politique vers une effectivité pratique de choix réalisés. Ainsi, ce pragmatisme explique pourquoi certains espaces protégés comme le parc national de Nuuksio ou la réserve d'Östersundom (carte 4.3) ont un aspect archipélagique : la décision a été prise de les constituer en fonction des espaces foncièrement disponibles, puis la continuité du périmètre de protection est recherchée par négociation avec d'autres acteurs, notamment privés. L'espace protégé est alors moins le résultat stabilisé dans l'espace d'un processus de protection que la spatialisation évolutive d'un processus toujours en cours.
- **Le volontarisme**, qui consiste à considérer que les mesures mises en œuvre sont d'abord la traduction d'une volonté, politique ou sociale. Cette lecture volontariste de la protection est *de facto* présente et justifiée puisque tout périmètre de protection résulte d'une décision

politique, et donc d'une volonté. Néanmoins, il n'existe pas nécessairement une correspondance entre l'acteur volontaire et l'acteur décisionnaire. Ainsi, l'application locale des directives européennes dans le cadre du programme Natura 2000 traduit cette dichotomie entre une volonté européenne globale et des décisions prises à l'échelle nationale par les ministères de l'environnement. Pourtant, en suivant les discours officiels, en reprenant la rhétorique de différents rapports ou en lisant la plupart des documents d'information, les espaces protégés apparaissent toujours comme l'accomplissement d'une volonté de préservation écologique des pouvoirs publics. En réalité, ce volontarisme est aussi une forme d'interprétation du processus de protection où les différentes démarches opportunistes, pragmatiques et volontaristes s'entremêlent de manière complexe.

La tableau 4.1 propose de synthétiser, en simplifiant, ces différentes conceptions. Il est par ailleurs possible de le mettre en regard des différents paradigmes environnementaux sous-jacents aux politiques de protection (le paradigme naturaliste-sensible de « la nature pour l'homme », le paradigme radical de « la nature sans l'homme » et le paradigme intégrateur de « la nature avec l'homme » ; Depraz, 2008).

	Opportunisme	Pragmatisme	Volontarisme
Conception de la nature	Environnementale et culturelle		Extérieure à l'Homme
Valeur dominante	Utilitaire et esthétique	Ecologique et sociale	Morale et intrinsèque
Rapport à la société	Individualiste	Sociétal et altruiste	
Fondements des mesures de protection	Défense d'intérêts particuliers ou de groupes	Réalisme face à la structure foncière	Choix et décisions politiques au nom de l'intérêt général

Tableau 4.1 : Trois prismes de la protection : différents rapports à l'environnement.
© Girault, 2015.

Après nous être intéressé à l'intégration fonctionnelle des espaces protégés à l'espace métropolitain par le biais des services environnementaux et à leur intégration axiologique à travers une éthique de la protection, nous allons maintenant envisager la pratique de ces espaces protégés comme un révélateur plus ou moins puissant de leur urbanité.

3. La pratique des espaces naturels fait leur urbanité

Alors qu'il est souvent d'usage dans l'écriture scientifique de poser des résultats puis de les discuter, nous nous sommes déjà positionné à l'encontre de ce principe en considérant qu'il est délicat de distinguer les deux aspects en sciences sociales. La discussion fait partie du travail de recherche depuis l'élaboration d'hypothèses jusqu'à la formulation et la formalisation d'une démonstration. Aussi, ce que nous avons proposé jusque-là n'est pas exempt de postures et de débats épistémologiques, et ce sera encore davantage le cas dans cette troisième partie de chapitre. L'objet de recherche que nous étudions n'est pas un élément donné et stable dont il s'agirait de mesurer différents paramètres. Il peut – et même il doit – être travaillé et discuté en permanence pour aboutir à un essai de définition de l'espace protégé urbain.

Dans ce mouvement démonstratif, nous proposons donc de recourir à l'observation des pratiques et des usages pour voir en quoi la définition de l'urbain peut être appliquée aux espaces protégés. De même que l'espace urbain est composé d'une variété de situations, il est évident que les pratiques observées et leur intensité diffèrent d'un espace à un autre. Il ne s'agit aucunement d'affirmer que les espaces protégés sont identiques à d'autres espaces urbains, mais plutôt de les considérer au même titre que d'autres espaces qui constituent l'urbain.

La quotidienneté des pratiques est le premier élément et sans doute celui qui est le plus évident pour considérer que les espaces protégés sont des espaces urbains. Par conséquent et en poursuivant la réflexion, les espaces protégés, ou du moins certains d'entre eux, apparaissent réellement comme des éléments d'urbanité. En contraignant parfois les dynamiques d'urbanisation, ils contribuent néanmoins à mettre en avant la dimension environnementale dans l'affirmation d'une urbanité nordique. Toutefois, mesurer cette dernière reste une gageure et c'est pourquoi la discussion sur les méthodes et les conclusions que nous proposons fait partie intégrante de la démonstration.

3.1. De la quotidienneté urbaine au sein des espaces protégés

La quotidienneté renvoie à la répétition, à l'habituel, au commun, à « *ce qui va de soi, et dont les parties et les fragments s'enchaînent dans un emploi du temps* » (Levebvre, 1968, p. 51). Les géographes considèrent aussi que le quotidien produit du territoire, et ainsi « *la territorialité est la dimension latente de la quotidienneté, c'est la structure relationnelle, pas ou peu perçue, de la quotidienneté* » (Raffestin, Bresso, 1982, p. 186). En suivant partiellement ces auteurs, notre propos n'est pas ici de livrer une réflexion théorique sur le territoire et la territorialité (ce qui nous conduirait dans de trop longs débats à propos de ces notions), cependant il est bien de considérer le caractère relationnel particulier qui s'opère par la pratique répétée d'un lieu. Ces liens discrets et ténus dans l'espace,

mais multiples dans le temps, peuvent être considérés comme une des caractéristiques de l'urbain. L'urbanité peut ainsi être entendue comme la « *socialisation de la quotidienneté par le biais du processus d'urbanisation* » (Frey, 1986, p. 176) ou plutôt, dans notre cas, comme l'expression peu palpable d'une diversité de liens qui peuvent se tisser au sein d'un même espace du quotidien. Cet espace du quotidien ne renvoie donc pas à une définition stricte qui pourrait laisser croire qu'il s'agit de l'espace pratiqué chaque jour par un même individu. C'est plutôt un espace qui est connu et reconnu, produit et reproduit par des individus qui, ainsi, font société. De la sorte, la « *pratique spatiale d'une société se découvre en déchiffrant son espace. Elle associe étroitement dans l'espace perçu la réalité quotidienne (l'emploi du temps) et la réalité urbaine (les parcours et réseaux reliant les lieux du travail, de la vie "privée", des loisirs).* » (Martin, 2006).

À partir de ces quelques réflexions liminaires, nous proposons donc de capter les pratiques qui ont lieu au sein des espaces protégés. L'intégration de ces derniers à l'espace urbain reposerait alors sur la quotidienneté de celles-ci, c'est-à-dire sur le fait que la majorité des usagers de ces espaces protégés soient d'abord des habitants. Si les activités sont à de nombreux égards assez similaires à celles qui peuvent être réalisées dans d'autres espaces protégés, par exemple dans les parcs nationaux de Laponie ou des Alpes scandinaves, notre hypothèse est de considérer que dans le cas des espaces protégés métropolitains ce ne sont pas les logiques touristiques et le hors-quotidien qui dominent, mais bien de simples pratiques récréatives inscrites dans le quotidien. D'un point de vue méthodologique, la difficulté réside donc dans l'identification de la quotidienneté qui ne peut être perceptible que par des marqueurs faibles. Bien que nous ayons discuté avec plusieurs de ces usagers pour capter cette quotidienneté, nous avons à dessein choisi de ne pas mener des enquêtes par questionnaires[57] pour mesurer en détail la répétition des pratiques ou pour évaluer statistiquement les différents usages et profils d'usagers. Ce sont donc essentiellement nos observations et l'immersion dans nos terrains d'étude à l'occasion de différentes missions qui nous permettent d'évoquer cette quotidienneté urbaine et, en particulier, la manière dont elle se traduit dans les espaces protégés. Nous avons cherché à saisir les habitudes de vie et les rythmes, simplement en regardant et en interprétant les rapports à l'espace des individus, seuls ou en groupes. L'objectif global est bien d'appréhender la perception de l'espace urbain (Bailly, 1977) par le biais des comportements de ceux qui le pratiquent.

[57] Ce choix s'explique à la fois par des raisons de faisabilité et par une posture épistémologique que nous avons exposée dans le premier chapitre de cette thèse. En résumé, la scientificité des résultats que nous aurions obtenus ne nous semble absolument pas satisfaisante, notamment car le panel interrogé n'aurait pas pu être représentatif de l'ensemble des usagers. Par ailleurs, certaines de ces enquêtes existent et elles ont en général été réalisées avec beaucoup plus de moyens que ce que nous aurions pu mobiliser.

L'exemple que nous convoquerons en premier est celui des réserves naturelles de Viikki et de Laajalahti, à Helsinki. Elles nous semblent particulièrement pertinentes pour comprendre comment des espaces protégés peuvent s'inscrire dans la quotidienneté urbaine.

L'espace protégé de Viikki-Vanhankaupunginlahti[58], soit la « baie de la vieille ville », est une vaste zone humide située juste au nord-est du centre-ville d'Helsinki (316 ha) ; elle est protégée de longue date et par plusieurs dispositifs successifs et/ou cumulatifs. Actuellement, il s'agit d'une réserve naturelle privée (pour deux tiers) et d'une réserve naturelle nationale (pour un tiers), d'une zone de protection spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000 en vertu de la directive européenne « Oiseaux » et d'un site classé au nom de la convention de Ramsar depuis 1974. De manière similaire, la baie de Laajalahti, située au nord-ouest du centre d'Helsinki, est constituée d'eaux libres et de roselières et elle cumule différentes mesures de protection (cartes 4.3 et 4.4). Néanmoins, nous souhaitons moins insister sur ces logiques de superposition d'espaces protégés qui traduirait une forme de surprotection (Girault, Laslaz, 2015), que sur l'inscription de ces espaces dans l'espace urbain par l'habiter qu'ils mettent en œuvre (Lazzarotti, 2006).

[58] Par la suite, nous parlerons simplement de la réserve naturelle de Viikki.

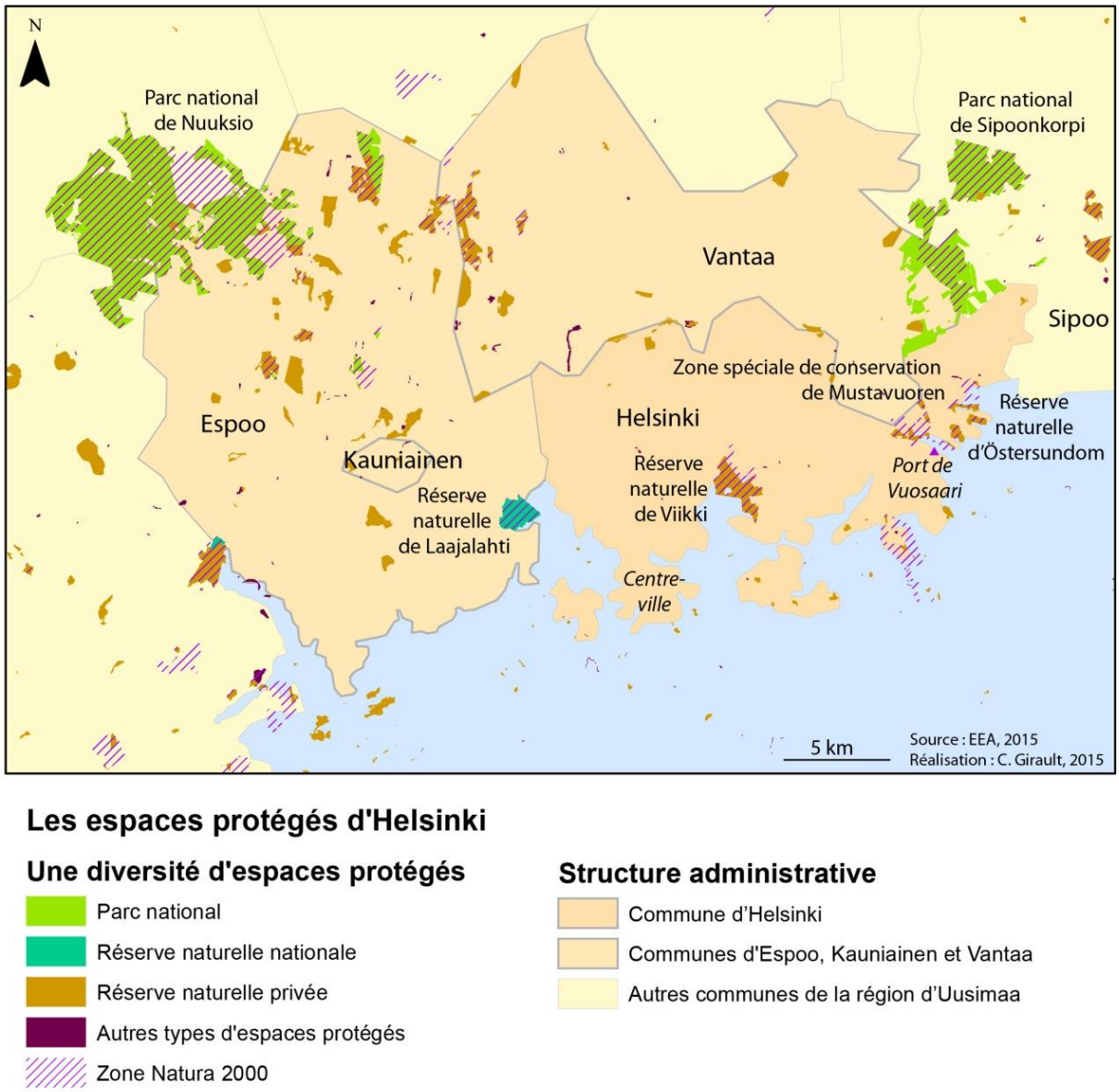

Carte 4.4 : Diversité des espaces protégés au sein de l'aire métropolitaine d'Helsinki.

En effet, ces deux espaces protégés sont des lieux pratiqués par les citadins qui les habitent comme les autres espaces publics de la ville. Ils sont des espaces signifiants, c'est-à-dire porteurs de sens et de signification. Ainsi, la réserve de Viikki est systématiquement associée à l'écoquartier éponyme (composition photographique 4.2) dont les habitants la côtoient ou la fréquentent très régulièrement, tel un parc urbain ou un jardin. En plus des activités physiques, ces lieux font l'objet d'activités contemplatives. Par exemple, certaines associations de conservation estiment que 20 % de la population finlandaise pratique l'observation ornithologique de manière régulière (entretien réalisé auprès d'une responsable de l'association *Tringa*, une association de défense des oiseaux dans la région d'Uusimaa ; voir annexe 3). Viikki

s'est ainsi construit une renommée de « *paradis des oiseaux au cœur de la ville* »[59] en raison des dizaines d'espèces d'oiseaux qu'il est possible d'y observer. Quant à la réserve de Laajalahti, elle possède une Maison de la Nature à proximité immédiate qui fait office de porte de la réserve naturelle. Ce centre d'information pédagogique installé dans la Villa Elfvik, une demeure aristocratique bâtie au début du XXe siècle dans un style Art nouveau, est en effet un point d'entrée idéal pour les familles et pour les publics scolaires puisqu'il propose des documents et des activités pour mieux connaître la faune et la flore, avec une mise en pratique sur le sentier aménagé de la réserve.

Composition photographique 4.2 : Les réserves de Viikki et de Laajalahti, des espaces protégés et habités au quotidien.

Les photographies de la composition 4.2 offrent un aperçu de ces pratiques quotidiennes et des liens forts qu'elles traduisent entre les différentes composantes de l'espace urbain d'Helsinki. Au nord-est de la baie de Viikki, les immeubles résidentiels côtoient la réserve naturelle, où les habitants peuvent emprunter tout au long de l'année les chemins et sentiers qui la parcourent. Les tours d'observation des oiseaux, comme celle de Laajalahti, sont également des lieux très fréquentés et symbolisent le contact entre l'espace urbain et l'espace naturel. À l'ouest de la réserve naturelle de Viikki, l'écoquartier éponyme a récemment vu le jour et ses habitants

[59] Cette expression se retrouve dans différents documents et sur de nombreux sites internet, elle apparaît presque comme un qualificatif générique de la réserve de Viikki.

sont des usagers réguliers de l'espace protégé. Que ce soit pour courir, marcher ou faire du vélo, les principaux usagers sont les habitants résidant ou travaillant à proximité de ces réserves, et dans une moindre mesure de l'ensemble de l'agglomération finlandaise.

Ces deux espaces protégés sont fortement marqués par les temporalités urbaines. Nous avons observé des rythmes urbains, avec une fréquentation plus forte tôt le matin, en soirée ou le week-end, à l'image de ce que nous pourrions observer dans certains lieux de la ville comme les gares ou les commerces. Cela abonde dans le sens de notre hypothèse : ces réserves naturelles apparaissent comme des espaces de la quotidienneté pour nombre d'habitants, et donc comme des espaces urbains à part entière. À une autre échelle temporelle, ces espaces se transforment au gré des saisons. Sans évoquer les changements paysagers dus au cycle des saisons, l'hiver entraîne une double mutation. D'une part, l'espace pratiqué se dilate avec le gel des espaces d'eau libre : alors qu'ils sont interdits de toute forme de navigation et de baignade en été, ils deviennent des terrains de jeu pour les skieurs et les randonneurs en hiver. D'autre part, il se condense avec la réduction de la période diurne, bien que les éclairages installés sur certains parcours permettent de pratiquer ces espaces protégés y compris la nuit.

Par ailleurs, dans les deux cas, ces espaces protégés sont régulièrement desservis par les transports en commun et, à ce titre, ils sont fonctionnellement intégrés à l'espace urbain. La diversité des publics et des pratiques qui s'y déploient fait donc écho à la diversité urbaine. De la même manière que les flux sont gérés dans les rues selon les différents modes de déplacements, ici les visiteurs sont invités à emprunter tel ou tel circuit en fonction de leur activité pour que les différents usages de l'espace protégé restent compatibles. La visibilité et l'accessibilité de ces deux réserves en font des espaces naturels dotés d'urbanité, aussi bien que des espaces urbains dotés de naturalité.

3.2. Capter l'urbanité des espaces protégés urbains, une gageure géographique

Pour approfondir la captation et l'analyse des pratiques des espaces protégés, et afin de confirmer ou d'infirmer leurs liens avec l'urbanité nordique, nous avons modestement mobilisé la technique du *time-lapse* comme méthode de recherche. Cette démarche expérimentale vise bien à mobiliser l'accélération vidéo pour observer les rythmes de l'espace urbain (voir le chapitre 1).

Le recours au *time-lapse* permet de voir la diversité des pratiques de façon dynamique (par rapport à la photographie) et condensée (par rapport à la vidéo classique). En comparant des *time-lapses* réalisés dans différents contextes, ou en même lieu mais à différents moments, il est alors possible de voir les différences et les rythmes des pratiques spatiales. Nous observons que les modes de déplacement relèvent essentiellement des métriques pédestres (pas uniquement

piétonnes) telles que la course à pied, la marche nordique, la marche à pied, le vélo, le roller, le ski nordique, le patin à glace, etc. Ces modalités de la mobilité traduisent directement ou indirectement les pratiques spatiales : elles semblent disjointes des milieux qui sont protégés mais par contre elles renvoient directement aux choix d'aménagements réalisés.

En considérant l'urbanité comme le résultat d'un couplage entre densité et diversité (ce qui ne va pas de soi, nous l'avons vu dans le chapitre 2), alors le *time-lapse* permet de voir une certaine diversité de pratiques qui inscrit pleinement les espaces protégés dans l'espace urbain. Par ailleurs, à certains égards, il se substitue en partie à des enquêtes par questionnaires qui chercheraient à évaluer la nature de ces pratiques. Par exemple, à Copenhague, dans la réserve naturelle de Vestamager, le roller et le vélo de route sont fortement pratiqués ; dans le cas de la réserve naturelle de Viikki, la marche et la course à pied sont plus fréquentes.

L'aspect relativement brut des matériaux qui sont soumis s'explique d'abord par la nature de ce travail qui est d'abord une réflexion géographique avant d'être un travail d'acquisition de données et de traitement informatique. De plus, cela permet à quiconque visionne ces images de construire sa propre analyse, qui ne sera pas nécessairement identique à la nôtre. Enfin, nous ne le cachons pas, il résulte aussi du caractère expérimental d'une méthode de recherche qui reste en cours de formalisation.

Le traitement des *time-lapses* que nous avons réalisé repose donc essentiellement sur l'application de filtres qui traduisent les souhaits des aménageurs dans le cadre de la régulation des pratiques au sein des espaces protégés. Des écarts entre les projets politiques et la réalité observée peuvent alors être mis au jour. Au-delà, ces filtres sont également une manière d'analyser des matériaux en explicitant brièvement la lecture géographique que nous en faisons. L'assemblage 4.3 montre des captures d'écrans de *time-lapses* réalisés et traités pour différents espaces ateliers ; les images animées sont disponibles sur une plateforme dédiée à l'hébergement de vidéo.

Les différents *time-lapses* peuvent être visionnés à cette adresse : https://vimeo.com/user49522129/videos
Il est également possible de les consulter via Smartphone avec le code QR ci-contre.

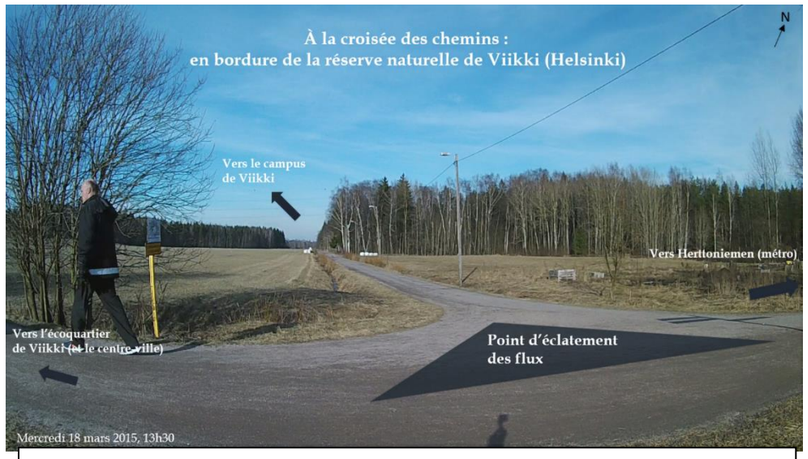

La réserve naturelle de Viikki, située sur la commune d'Helsinki, est au sud d'un campus et à l'est d'un écoquartier éponymes. Elle attire de nombreux promeneurs qui connaissent les quelques chemins qui la parcourent, notamment à son pourtour. En effet, alors que nous avions installé notre caméra au niveau d'un croisement, les usagers n'ont pas hésité quant au choix de leur itinéraire, montrant de la sorte que cette pratique de l'espace leur était quotidienne.
Par ailleurs, en comparant ce même *time-lapse* par exemple à une captation réalisée la veille dans un jardin public, nous observons que la densité de passants n'est guère plus forte dans ce dernier. Dans les deux cas certains se déplacent en vélo ou avec leur chien : la diversité des pratiques est là aussi semblable. En somme, il serait difficile d'affirmer que l'urbanité du jardin public de Tokoinranta soit plus forte que celle de Viikki. En revanche, ces deux lieux constituent l'urbanité d'Helsinki et de ses habitants.

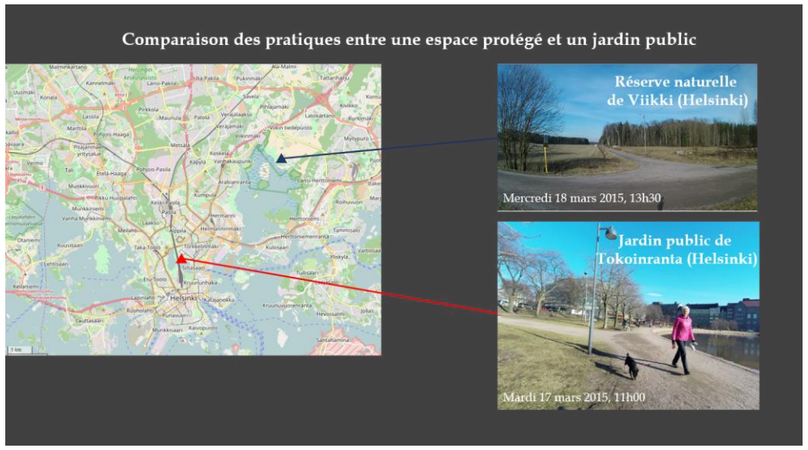

Assemblage 4.3 : Les *time-lapses* et leur analyse : des matériaux et une méthode pour capter des pratiques qui font l'urbanité
© Girault, 2017

Au sein de la réserve naturelle de Vestamager, des *time-lapses* réalisés en différents points de l'espace protégé montrent que la fréquentation est inégale. Plus qu'un gradient de pratique en fonction de la proximité du centre, et notamment de la station de métro qui dessert cette réserve naturelle, nous observons une dissymétrie d'usage selon les différents axes. Nous remarquons que la majorité de ces derniers sont goudronnés, mais qu'ils demeurent interdits aux véhicules motorisés à l'exception de ceux des agents d'entretien de l'espace protégé.

Les *time-lapses* permettent également d'observer la saisonnalité des pratiques. Dans le cas d'*Oslomomarka*, un des accès privilégiés est Sognsvann. Été comme hiver ce lieu fonctionne comme une porte d'entrée vers ce vaste espace forestier, et un accès indirect vers la réserve naturelle de Maridalen évoquée précédemment. Toutefois, l'intérêt du *time-laspe* est de voir que l'intensité de la fréquentation n'est pas moindre en hiver. Au contraire, elle paraît même plus forte en raison de la possibilité de faire du ski (bien que tous les usagers ne soient pas skieurs) et peut-être en raison d'un intérêt moindre pour les espaces côtiers à cette saison, entraînant un report de fréquentation.

Dans le Parc national urbain de Stockholm, les règles de circulation sur les différents axes divergent : tantôt elle est réservée aux seuls véhicules de service, tantôt les transports en commun et les taxis peuvent aussi y circuler, tantôt il n'y a pas véritablement de restrictions.
La comparaison entre une captation depuis le sol et une autre plus surplombante (depuis la tour de retransmission *Kaknästornet*) offrent deux perspectives sur la pratique d'un même espace. L'une peut aider à l'interprétation de l'autre et inversement.

L'expérimentation vidéo par le biais des *time-lapses*, à la fois dans leur acquisition et dans leur traitement, permet de compléter les autres méthodes de recherche et de montrer les observations que nous avons pu conduire. Comme nous l'avons très explicitement mentionné, le recours à cet outil demeure modeste et ne saurait se substituer à d'autres méthodes d'analyse et de compréhension géographique de la réalité. Toutefois, l'accélération de cette réalité captée apparaît comme un moyen intéressant pour identifier **des rythmes urbains qui diffèrent parfois peu entre un espace protégé et un jardin public, entre des espaces protégés et d'autres espaces publics et, plus généralement, entre les espaces protégés et l'espace urbain de façon plus globale**.

Le constat selon lequel les pratiques des espaces protégés existent, avec une certaine intensité et diversité, justifie l'hypothèse d'une urbanité de ces espaces et de leur intégration à l'espace urbain. Malgré tout, capter et même mesurer l'urbanité demeure délicat, notamment en raison des difficultés à identifier des éléments tangibles de celle-ci. Quant à l'intégration des espaces protégés dans l'espace urbain, les différents matériaux dont nous disposons montre qu'elle n'est ni permanente, ni homogène, ni même graduelle (selon une simple logique de proximité euclidienne au centre). Dans un dernier temps de ce chapitre, nous allons donc chercher à comprendre en quoi l'intégration des espaces protégés peut être différentielle dans l'espace urbain, mais aussi différenciante pour celui-ci.

4. L'intégration différentielle et différenciante des espaces protégés urbains

Le degré de métropolisation des cinq villes de notre corpus n'est pas identique. De ce fait, l'intégration des espaces protégés peut à la fois les distinguer entre eux, mais aussi être un révélateur plus global de liens plus ou moins forts qui existent au sein d'un espace métropolitain. Par *différentielle*, l'intégration est « *ce qui est distingué* », par *différenciante*, elle est « *ce qui va distinguer* ».

4.1. Logiques de gradients et intégration différentielle

En reprenant le cas d'Helsinki, il est possible de voir comment se joue cette intégration différentielle tant au niveau morphologique, fonctionnelle que phénoménologique (au sens des relations entretenues par les individus avec ce et ceux qui les entourent ; Hoyaux, 2002 et 2009). La diversité des espaces protégés présente à l'échelle nationale (carte 3.2, p. 178) se retrouve en grande partie à l'échelle régionale et locale (cartes 4.4 et 4.5). Elle s'exprime à travers différents statuts juridiques, par des objectifs de préservation variés, mais aussi par une intégration plus ou moins forte à l'espace urbain et aux dynamiques métropolitaines.

Alors que certains espaces protégés semblent occuper des interstices du tissu urbain, d'autres, au contraire, sont véritablement constitutifs de l'espace urbain, voire participent aux logiques de métropolisation. Les liens qui existent entre les espaces protégés et l'espace urbain dans lequel ils sont insérés sont parfois forts et nombreux, d'autres fois rares et ténus, ce qui traduit leur intégration à géométrie variable. Ces liens peuvent être matériels, mais ils sont souvent immatériels de par les pratiques, les valeurs et les représentations que produisent les acteurs des espaces protégés. Sachant que l'intégration métropolitaine repose sur « *le renforcement des liens qui unissent les éléments d'un système* » (Bret, 2005), les espaces protégés sont plus ou moins intégrés au sein de chacune des métropoles nordiques.

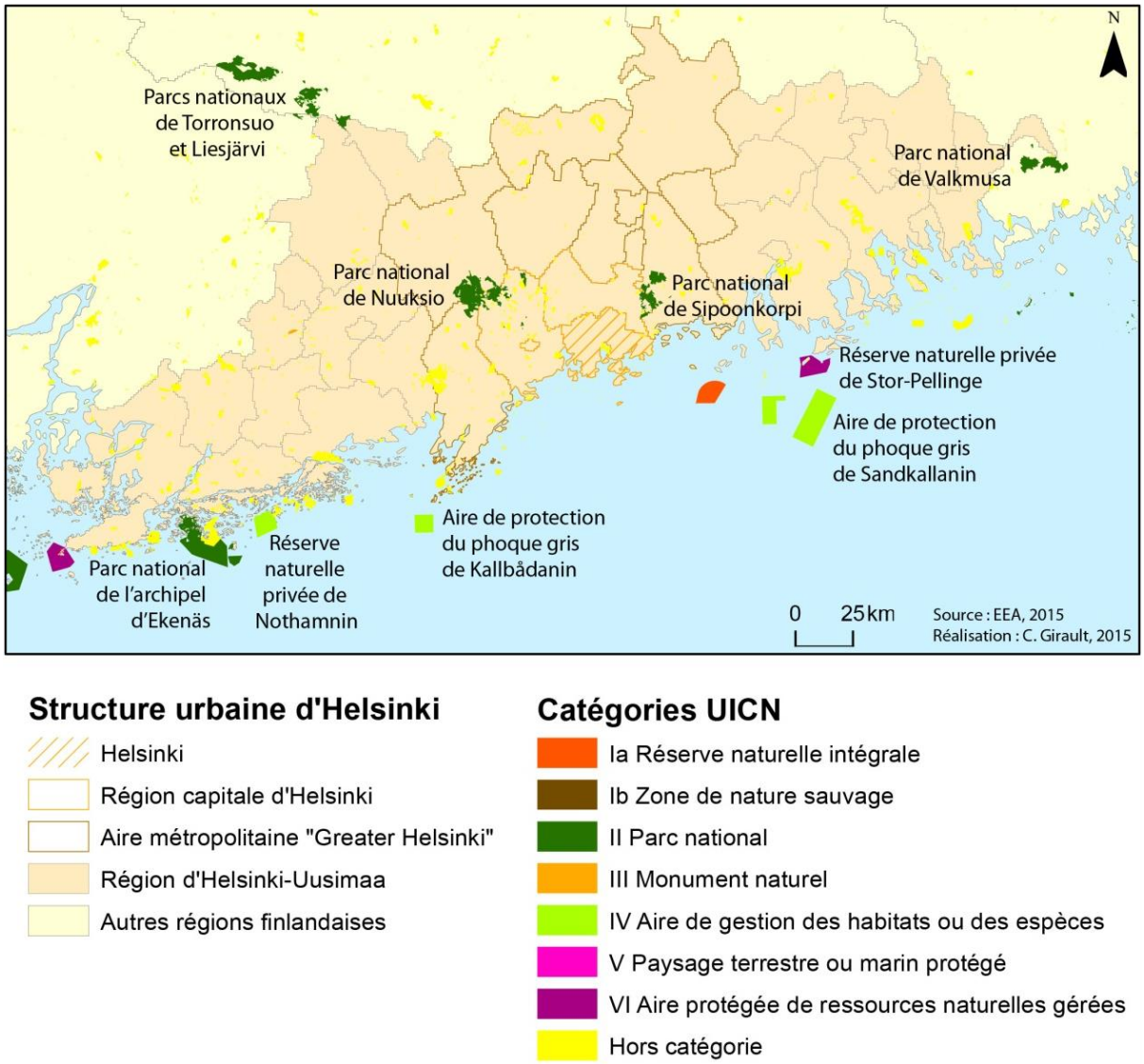

Carte 4.5 : Les espaces protégés finlandais dans la région d'Uusimaa-Helsinki.

À travers l'espace métropolitain d'Helsinki, nous pouvons constater que ce différentiel d'intégration semble en partie lié aux statuts des espaces protégés. Cependant, il est délicat d'affirmer s'il existe un lien de causalité entre le statut de protection et l'intégration métropolitaine, et il est en particulier difficile de savoir dans quel sens jouerait une éventuelle relation causale. En effet, instaurer un parc national n'induit pas automatiquement de nouvelles pratiques et, surtout, les pratiques d'un espace préexistent à l'instauration de mesures de protection. Ces dernières peuvent les modifier, en encourager certaines et en limiter d'autres, mais il ne faudrait en aucun cas interpréter l'ensemble des logiques d'intégration métropolitaine au prisme de la protection.

En dehors des quatre espaces protégés évoqués plus en détail précédemment, il existe une multitude d'autres espaces protégés dans la commune et dans l'aire urbaine d'Helsinki. Pour autant, tous ne sauraient être identifiés comme des « espaces protégés urbains » et ils sont inégalement intégrés aux logiques métropolitaines. Alors que les exemples de Nuuksio, de Sipoonkorpi, de Viikki et de Laajalahti (voir carte 4.4) démontrent une intégration urbaine voire métropolitaine, la constellation d'autres espaces protégés renvoie davantage à l'image de la fragmentation, c'est-à-dire à une « *discontinuité des lieux dans une logique d'archipel* » (Bret, *op. cit.*). Avec 52 réserves naturelles, la ville d'Helsinki semble avoir un réseau d'espaces protégés plutôt dense (cartes 4.4 et 4.5). En réalité, ces dernières sont souvent de faibles superficies (plus de la moitié font moins de deux hectares ; tableau 4.2) et surtout elles n'ont que peu de liens entre elles. Les spécialistes d'écologie urbaine estiment d'ailleurs que ce nombre élevé de réserves naturelles masque l'absence de réelle continuité écologique et aurait pu retarder les réflexions sur la mise en œuvre d'une trame verte et d'une continuité écosystémique par le biais de la protection. En somme, la dissémination de petites réserves naturelles dans l'espace métropolitain ne serait pas un gage d'intégration mais, au contraire, d'isolement, d'éclatement et d'invisibilité.

Types de réserves naturelles et de milieux protégés	Nombre	Superficie cumulée (hectares)
Réserves d'avifaune	25	478,2
Forêts	12	158,8
Prairies	7	27,6
Marécages	4	13,5
Réserves géologiques	3	11,3
Réserves pour espèces en voie de disparition	1	0,1
Total	52	689,3

Tableau 4.2 : Les nombreuses mais petites réserves naturelles d'Helsinki.
Source : *City of Helsinki*, 2015.

Dans les années à venir, l'objectif est de créer de nouvelles réserves naturelles et, paradoxalement, ces créations pourraient entraîner une baisse de leur nombre car la plupart des projets sont des fusions de petites réserves (entretiens avec K. Heikkonen et R. Pakarinen, écologues au Centre de l'environnement de la Ville d'Helsinki ; annexe 3). Un autre élément important est qu'une grande partie de ces réserves naturelles sont de petits îlots rocheux non desservis par les services de transport public. Cet archipel de protection qui existe au sein de l'espace urbain d'Helsinki ne fait donc pas pour autant de ces réserves naturelles des espaces protégés automatiquement intégrés à l'espace urbain.

En somme, à travers les espaces protégés nous distinguons des formes et des intensités d'intégration variables à l'espace urbain. Plus les liens entre l'espace protégé et l'espace urbain sont nombreux et variés, plus l'intégration est forte. En revanche, lorsque la protection ne cherche qu'à préserver un type de milieu, sans prendre en compte la dimension sociale de l'espace ainsi protégé, alors ce dernier demeure un simple périmètre règlementé où la dimension urbaine peut être quasiment absente, mais où le caractère naturel n'en est pas pour autant exacerbé. Ainsi, des espaces de forte naturalité comme le parc national de Nuuksio ou la réserve de Viikki apparaissent aussi comme des espaces d'urbanité remarquables.

4.2. La protection face au processus de métropolisation : une intégration différenciante des espaces protégés

En reprenant quelques exemples convoqués plus haut dans ce chapitre, il est utile de voir comment les politiques de protection peuvent favoriser l'intégration métropolitaine. Certains espaces protégés relèvent d'une logique d'intégration différenciante au sens où leur création, leur gestion et leur appropriation sociale modifient l'espace dans lequel ils s'inscrivent bien au-delà de leur stricte étendue. Ceci est particulièrement vrai pour le parc national de Sipoonkorpi. Alors qu'il s'étend sur les trois communes de Vantaa, Sipoo et Helsinki (carte 4.4, p. 248), en fait seuls quelques hectares de ce parc national se trouvent sur le territoire municipal d'Helsinki (74 ha sur 1857 ha en totalité), dans le district d'Östersundom. Ce dernier fut annexé par Helsinki aux communes de Vantaa et Sipoo en 2008, notamment pour développer un projet urbain d'envergure, en lien avec l'implantation du nouveau port de Vuosaari dans la capitale finlandaise. Ainsi, la création du parc national de Sipoonkorpi se comprend dans ce contexte et peut être interprétée comme une mesure de compensation envers ces nouveaux aménagements urbains. Officiellement, seule l'extension de la zone Natura 2000 de Mustavuoren, associée à la réserve naturelle d'Östersundom, relève d'une logique compensatoire (carte 4.4). Officieusement, la création du parc national de Sipoonkorpi entre aussi dans la construction d'un compromis entre

les acteurs politiques et associatifs[60] vis-à-vis des projets portuaires et résidentiels. L'instauration du parc national ne relève donc pas seulement d'une politique environnementale, mais elle résulte – surtout ? – d'un plan d'aménagement plus large, à l'échelle métropolitaine.

L'exemple d'Helsinki en particulier montre que l'intégration des espaces protégés peut s'opérer de manières très différentes au sein des espaces métropolitains : elle peut se lire selon un gradient d'intégration fonctionnelle ou selon des intensités variables de pratiques ; elle peut aussi influencer la structure et la pratique de l'espace métropolitain.

[60] Néanmoins, certains acteurs comme certains membres de l'Association finlandaise de conservation de la nature (*Suomen luonnonsuojeluliitto*) déplorent que le parc national n'intègre pas cette zone côtière.

Les exemples métropolitains nord-européens démontrent d'une part que les services environnementaux sont de plus en plus mobilisés par les scientifiques comme par les acteurs politiques pour étudier et pour gérer les espaces naturels urbains. Certaines politiques de protection notamment sont justifiées à l'aune de ce nouveau concept opératoire. Le recours variable, et néanmoins de plus en plus fréquent, aux services écosystémiques transforme les politiques de protection, influence leur mise en œuvre et modifie l'essence de l'espace protégé urbain. Pour autant, les services écosystémiques et leur évaluation ne recueillent pas l'assentiment de tous les acteurs, y compris dans ces pays nordiques pourtant chantres du consensus social. Ainsi, l'appréhension ductile des services écosystémiques urbains n'inhibe pas pour autant le caractère potentiellement conflictuel des mesures de protection (Laslaz et *al.*, dir., 2014). En élargissant le champ d'étude, l'idée globale d'une reconnaissance des bienfaits de l'environnement sur les citadins tendrait en apparence à atténuer la conflictualité environnementale. Mais, en réalité, **s'intéresser aux mécanismes d'évaluation et d'application des services écosystémiques urbains révèlent davantage un déplacement des divergences actorielles et une visibilité moindre de ces oppositions. En ce sens, les services écosystémiques ne sont qu'un outil superficiel d'acceptation sociale des politiques de protection**.

En retour, l'espace protégé urbain apparaît comme un miroir grossissant des politiques environnementales des villes. En effet, entre les pressions anthropiques et urbaines qui les menacent et les services écosystémiques qu'ils fournissent aux citadins, certains espaces naturels métropolitains seraient protégés à la fois *contre* et *pour*. Ainsi, les réserves naturelles et parcs nationaux urbains peuvent être une forme parmi d'autres d'expression spatiale de la prise en compte des services écosystémiques urbains par les acteurs politiques. Cependant, ils ne sauraient ni traduire l'ensemble des services écosystémiques urbains, ni s'expliquer uniquement par leur prisme. Un délicat équilibre axiologique transparaît à travers l'objet espace protégé urbain : les valeurs de la nature urbaine sont mieux révélées, entre une valeur intrinsèque déployant une éthique de la protection et des valeurs instrumentales assumant une protection socialement – voire économiquement – intéressée. Effectivement, alors que certains envisagent les services écosystémiques urbains comme un changement de paradigme bénéfique, d'autres y voient une sorte de dévoiement de la valeur intrinsèque de la nature, si anthropisée soit-elle. Du point de vue scientifique, il semble que le chercheur ne puisse faire fi des soubassements idéologiques de ce concept pour considérer avec une juste distance son application politique et ses implications pratiques. Chercher à articuler services écosystémiques et protection reviendrait en effet à

concilier une économie environnementalement responsable et une écologie politique basée sur une appréhension instrumentale de la nature : un tel axiome n'est pas neutre. C'est un choix idéologique non négligeable pour le politique et un positionnement théorique fort pour le scientifique.

En somme, s'intéresser aux relations entre services écosystémiques urbains et protection de la nature urbaine est une entrée intéressante et stimulante pour penser la complexité de la réalité urbaine et les formes de l'intégration métropolitaine. Plus avant, il s'agit véritablement d'une démarche dialogique qui cherche à rassembler et à articuler des notions à la fois complémentaires, antagonistes et concurrentes (Morin, *op. cit.*). Au-delà des formes, des pratiques et des spatialités qui résultent de l'apparition récente du concept de services écosystémiques appliqué à l'espace urbain, les rapports idéels entre ville et nature, entre urbanisation et protection, entre urbanité et naturalité sont considérés sous un nouveau jour.

Mobiliser des notions géographiques fortes telles que l'intégration, la distanciation et la métropolisation permet de comprendre des réalités et des représentations qui résultent de choix politiques d'urbanisation et d'aménagement. En ce sens, la mise en œuvre du *time-lapse* comme une méthode expérimentale de captation de l'urbanité nous semble constituer une façon originale, mais non moins scientifique que les enquêtes, pour appréhender les différentes pratiques qui se déploient au sein des espaces protégés. En les comparant à d'autres captations vidéo en *time-lapse* réalisées en différents lieux de l'espace urbain, il est alors possible d'envisager des similitudes qui nourrissent l'idée d'une intégration en pratique et par les pratiques des espaces protégés. Cette dernière est à la fois différentielle et différenciante puisqu'elle est plus ou moins forte selon les espaces concernés, et parce que les politiques de protection peuvent plus largement influencer les logiques métropolitaines. Nous allons poursuivre notre démonstration en ce sens, toujours en suivant l'hypothèse centrale qui guide notre réflexion : les espaces protégés peuvent-ils apparaître comme des éléments d'urbanité, et dans quelle mesure ?

CHAPITRE 5
L'URBANITÉ DES ESPACES NATURELS, UN CARACTÈRE À PROTÉGER

OBJECTIFS

- **Aborder l'urbanité comme un objet de protection.** L'hypothèse majeure de ce chapitre est de considérer que l'objet des politiques de protection des espaces naturels dans les métropoles nordiques est – ou au minimum « peut souvent être » – leur caractère urbain. Ce que nous qualifions d'urbanité renvoie tantôt à un rapport au Monde, tantôt à un capital spatial graduel selon les lieux et les individus. Les deux conceptions de l'urbanité peuvent s'entendre et s'éclairer mutuellement sans nécessairement s'exclure. Cette dimension essentielle des sociétés contemporaines se traduit dans l'espace : les espaces protégés peuvent nourrir l'urbanité sans que cela ne soit contradictoire avec l'objet même des politiques de protection. Un aspect central de notre démonstration est donc d'analyser dans quelle mesure la protection peut renforcer l'urbanité.

- **Entendre la protection comme un facteur de métropolisation.** Au-delà, la protection peut être envisagée comme un facteur de métropolisation dans le sens où l'espace protégé urbain concentre des valeurs essentielles à la métropole et constitue un outil d'attractivité métropolitaine. Dans la continuité du chapitre 4 où nous avons envisagé différentes formes et intensités d'intégration métropolitaine au sein et autour des espaces protégés, l'enjeu est ici plus fondamentalement de voir comment la protection de certains espaces peut consolider le processus de métropolisation et le fait métropolitain.

- **Questionner l'espace urbain protégé.** En s'interrogeant sur les fondements de la protection à partir de notre corpus d'étude, nous questionnerons donc le glissement de l'espace protégé urbain vers l'espace urbain protégé. Par cette inversion des adjectifs qualifiant l'*espace*, nous souhaitons souligner que, dans certains cas tout au moins, c'est bien l'urbanité qui est protégée et

non un espace naturel qui l'est pour être pérennisé dans le tissu urbain. L'*espace urbain protégé* ne contredit pas l'*espace protégé urbain*, mais il va au-delà de ce dernier quant aux objectifs politiques de protection. Ce renversement adjectival entend également mettre en avant le fait que la dimension sociale prime sur la dimension écologique de la protection.

Photographie 5.1 : Lac de Svartkulp, au sein d'*Oslomarka* (la forêt environnante d'Oslo) et à proximité immédiate de la zone de protection paysagère de Maridalen, à 20 minutes en métro de l'hyper-centre d'Oslo. © Girault, août 2016

Cette image d'un lac bordé d'une forêt de conifères renvoie à l'imaginaire nordique, en partie marqué par un rapport à la nature s'inscrivant dans l'immensité et la solitude (Toudoire-Surlapierre, 2005). Pourtant cet espace est des plus accessibles, et si le lac de Svartkulp est moins fréquenté que le lac de Sognsvann situé à ses abords immédiats, il n'en demeure pas moins pleinement intégré à la métropole d'Oslo. En été, les habitants viennent volontiers s'y promener et y nager. De telles activités dans un cadre de naturalité font alors pleinement partie de leur vie quotidienne et n'induisent pas de rupture avec leur urbanité. En somme, cette photographie pourrait figurer à la fois la naturalité et l'urbanité des sociétés nordiques.

Introduction du Chapitre 5

« Il n'existe nulle coïncidence entre le plan d'une ville dont nous consultons le dépliant et l'image mentale qui surgit en nous, à l'appel de son nom, du sédiment déposé dans la mémoire par nos vagabondages quotidiens. »
Julien Gracq, 1985, *La forme d'une ville*, p. 3

Ce chapitre est construit comme une « clé de voûte », à la fois de cette deuxième partie et plus largement de l'ensemble de la thèse. Il condense la réflexion et confronte les analyses à notre hypothèse centrale : la logique protectrice peut-elle être renversée au point que l'urbanité devienne l'objet même des politiques de protection ? Il ne s'agit pas pour autant de se méprendre sur le sens de cette hypothèse. En effet, nous n'entendons absolument pas démontrer que les espaces protégés présents dans les villes nordiques sont plus artificialisés et plus urbanisés qu'ailleurs dans le monde. Nous suggérons davantage, qu'**en raison de certains traits politiques et culturels de ces sociétés, les espaces naturels sont intrinsèques à l'espace urbain des métropoles nordiques et que la protection de certains d'entre eux relève d'une logique de préservation d'une urbanité singulière**.

À partir de cette hypothèse, la protection n'apparaît plus comme un processus de mise à l'écart mais bel et bien comme une volonté de rapprochement des citadins à l'environnement. L'espace protégé serait alors l'expression de liens variés qui se tissent entre des éléments biophysiques et différentes entités socio-politiques, depuis le niveau individuel jusqu'aux organisations associatives et institutionnelles. **Quant à l'urbain, il ne serait pas une menace sur des milieux qu'il faudrait alors protéger, mais il serait un mode d'organisation de la société qui permet justement de favoriser les logiques de protection.**

Cette hypothèse et les questionnements qu'elle induit ne doivent pas être perçus comme une vision idyllique d'un modèle nordique idéal. Au contraire, de nombreux enjeux peuvent être soulevés, notamment vis-à-vis des modes d'urbanisation qui se déploient en regard de la promotion de tels modes d'urbanité. En d'autres termes, comment comprendre le paradoxe qui apparaît entre d'une part un discours et des pratiques où la nature est fortement présente, et d'autre part des formes d'urbanisation et des logiques urbanistiques qui demeurent souvent critiquées pour leur étalement et leur dispersion (Hall, 2003 ; Couch et *al.*, dir., 2008) ? En outre, les acceptions différentes à la fois de la protection et de l'urbanité, de l'urbanisation et de la naturalité rendent parfois ambiguës certaines conclusions en l'absence d'entente sémantique préalable. Cependant, nos réflexions ne se veulent absolument pas prescriptives et l'objet de ce travail n'est pas de compiler des manières de faire avec l'espace supposément plus vertueuses et

qu'il conviendrait d'appliquer dans d'autres contextes, en particulier français. Nous ne cherchons pas à mettre au jour un modèle nordique de protection et à envisager sa transférabilité ; nous tentons davantage de questionner géographiquement les discours et les pratiques associés à l'idée d'exemplarité environnementale. En effet, à travers différentes formes et logiques de protection se jouent des processus plus globaux de métropolisation et de réflexion sur les modes d'habiter métropolitain.

Par conséquent, nous débuterons ce chapitre en observant en quoi l'urbanité peut être un élément essentiel à la compréhension des politiques de protection. Bien qu'ils soient dans deux registres conceptuels et opérationnels différents, l'urbanité et la protection s'influencent mutuellement. Nous démontrerons que cette influence mutuelle est en fait un renforcement réciproque. Dans un deuxième temps, nous poursuivrons notre raisonnement en se demandant en quoi la protection peut être un facteur de métropolisation. Il sera en particulier question d'envisager la création d'espaces protégés en fonction d'une stratégie d'affirmation métropolitaine, ce qui requiert donc un regard critique sur l'idée de modèle(s) nordique(s). La troisième sous-partie explorera plus en détail le renversement de l'espace protégé urbain à l'espace urbain protégé. Alors que ce basculement pourrait sembler anodin, nous souhaitons montrer qu'il est bien plus qu'un simple jeu de mots : il est à la fois justifié par l'observation des politiques de protection dans les métropoles nord-européennes et fondé conceptuellement pour dire l'interaction forte entre protection, urbanisation, naturalité et urbanité.

1. Quand l'urbanité favorise la protection… la protection renforce l'urbanité

« *Tout ce qui isole un objet détruit sa réalité même.* »
Edgar Morin, 2007, *L'An I de l'ère écologique*, p. 36

Nous l'avons développé dans le chapitre 2, l'urbanité supporte – au moins – deux acceptions. Selon que l'on considère l'une ou l'autre, les implications sont différentes. Ainsi, entendue comme un rapport au Monde, l'urbanité intègre la protection et ses spatialités : les sociétés urbaines développent un rapport à la nature qui s'exprime notamment à travers les espaces protégés et, de la sorte, l'urbanité peut être envisagée comme un ensemble de valeurs favorables aux politiques de protection. Lorsqu'elle est entendue comme un gradient de densité et de diversité qui traduit un capital spatial offert et mobilisable par les individus, l'urbanité semble en apparence plus éloignée des logiques de protection. En réalité, il est justement possible d'envisager une urbanité diffuse et décalée qui renforcerait la présence d'espaces naturels métropolitains et leur protection. Élément d'affaiblissement de la densité en son sein, l'espace

protégé peut néanmoins la favoriser à son pourtour ; en outre, il apparaît aussi comme un facteur de diversité urbaine. C'est ainsi que l'urbanité favoriserait la protection et qu'en retour la protection renforcerait l'urbanité. L'image d'une telle boucle de rétroaction vertueuse doit toutefois être nuancée : la conflictualité à propos des espaces protégés n'est pas entièrement absente et des formes d'injustice sociale et environnementale peuvent s'observer.

1.1. Une protection stimulée par l'urbanité

En considérant que l'urbanité renvoie aux aspects immatériels et sociétaux de l'urbanisation, il est alors intéressant de penser la mise en œuvre des politiques de protection par la tension qui naît entre ces deux aspects de la ville et de l'urbain. En effet, alors que l'urbanisation peut induire par réaction des formes de protection, l'urbanité les requiert par action. En d'autres termes, des espaces protégés peuvent être instaurés *contre* le processus de concentration des hommes et de leurs activités qu'est l'urbanisation, mais ils sont aussi créés *pour* les habitants et donc en vertu d'une certaine idée de l'urbanité. Pour garantir la proximité de la nature et la qualité de la naturalité, les politiques de protection sont donc une réponse aux logiques d'urbanisation.

1.1.1. La protection, revers de l'urbanisation

Plusieurs exemples conduisent à affirmer que certains espaces protégés sont d'abord des réponses au développement urbain entendu comme un phénomène de transformation morphologique d'espaces non bâtis en espaces bâtis et d'artificialisation accrue des sols. Ce constat a été dressé dans les villes du Sud de la Suède où la création de réserves naturelles apparaît comme un levier de gestion du foncier urbain et un moyen d'aider à la densification urbaine (Borgström, 2009). Plus largement, c'est aussi une façon de pérenniser la non constructibilité de certains espaces dans les documents d'urbanisme. Parmi les exemples déjà convoqués, la réserve naturelle de Viikki (Helsinki) et le Parc national urbain de Stockholm répondent de cette logique – ce qui n'exclut pas la suivante évidemment. À Oslo, les réserves naturelles de Bygdøy et celles de l'archipel ont aussi cette fonction. L'urbaniste K. Henning nous a notamment expliqué que l'instauration de ces périmètres de protection pouvait faciliter l'adoption ultérieure de documents d'urbanisme où l'affection foncière apparaît alors comme un donné établi et, *a priori*, accepté (entretien, annexe 3). À Copenhague, les acteurs rencontrés nous ont en revanche moins confirmé cette hypothèse (entretiens, annexe 3).

Pour illustrer plus en détail cette logique, nous nous appuierons sur le cas de la réserve naturelle de Rya Skog (Göteborg). Elle fut classée dès 1928, à l'initiative d'un naturaliste qui

s'inquiétait de l'impact du développement industriel et portuaire sur la forêt côtière. La réserve naturelle de Rya Skog fut alors créée par la municipalité pour conserver une portion de cet écosystème caractéristique de la côte ouest suédoise. Aujourd'hui, elle apparaît réellement comme une enclave au sein d'une vaste zone industrialo-portuaire, et à la vue de sa situation actuelle, il semble assez évident que l'absence d'un statut réglementaire de protection aurait entraîné la disparition ou la diminution de la forêt (figure 5.1). Cependant, en plus du statut de protection, la mobilisation citoyenne a aussi joué un rôle majeur dans la protection de cette forêt. À certains égards, elle est d'ailleurs devenue un emblème de la protection des espaces naturels de Göteborg en raison du jeu d'acteurs qui s'est construit pour pérenniser la protection de cette forêt[61].

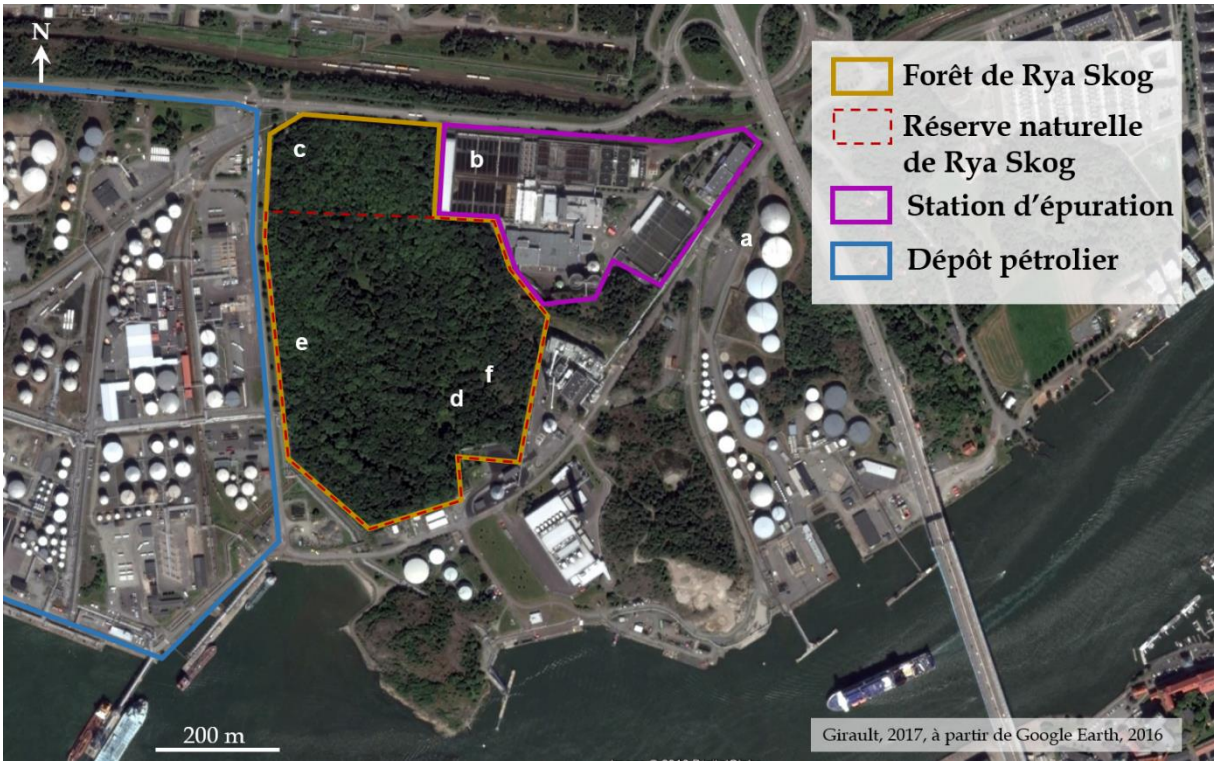

Figure 5.1 : Rya Skog, une forêt enclavée au sein d'un espace industrialo-portuaire.

Il est également intéressant de constater la logique de débordement de la protection au-delà du périmètre réglementaire. En effet, la partie Nord de la forêt n'a pas été classée en réserve naturelle, mais elle est aujourd'hui pleinement associée à la forêt de Rya Skog et il semble qu'un consensus se dégage pour ne pas restreindre Rya Skog à son strict périmètre protégé. Il existe au moins deux raisons conjointes à une telle disjonction. Dans un souci de maintien d'une réserve

[61] Pour davantage de développement quant à l'historicité et aux enjeux liés à la protection de Rya Skog, nous renvoyons à notre mémoire de master (Girault, 2010) et à un article coécrit avec C. Aschan-Leygonie et A. Bonnaud (Aschan-Leygonie et *al.*, 2015).

foncière pour le développement ultérieure d'une station d'épuration adjacente à la forêt, les acteurs politiques n'ont pas souhaité protéger la totalité de la forêt. La seconde raison est l'acceptation par les écologues et les associations naturalistes de ce compromis, la partie Sud de la forêt étant jugée plus soumise aux pressions du développement portuaire puis des raffineries. Aujourd'hui, le Nord non protégé de la forêt pourrait en théorie servir de foncier disponible pour l'extension de la station d'épuration située au nord-est de Rya Skog. Il semble cependant que la modernisation récente de cette station d'épuration – qui met en avant le cycle de l'eau par un bâtiment entièrement vitré et laissant voir la forêt pour affirmer architecturalement et symboliquement sa valeur – soit un argument pour considérer la pérennisation de l'ensemble de la forêt de Rya Skog ne requiert pas l'extension du périmètre de la réserve naturelle.

Les photographies de la composition 5.1 (localisées par des lettres sur la figure 5.1 précédente) montrent l'insertion de la réserve dans la zone industrielle. La raffinerie et les bassins de stockage des hydrocarbures qui jouxtent la forêt laissent souvent diffuser au sein de celle-ci de fortes odeurs de fuel, ce qui interroge même le non spécialiste en écologie à propos de l'efficience de la protection vis-à-vis des espaces de faune et de flore de Rya Skog. À cette question, il nous a été répondu par H. Abrahamsson, un des responsables du service « Parcs et nature » de la municipalité de Göteborg, que cela n'était pas un problème majeur et que la protection était bel et bien justifiée et efficiente.

Composition photographique 5.1 : Rya Skog, une réserve naturelle aux odeurs de pétrole.
© Girault, juillet 2016 et août 2014

Au-delà de l'exemple de Rya Skog et de manière beaucoup plus générale, la protection, y compris l'instauration des vastes parcs nationaux dans les espaces de faibles densités des hautes latitudes d'Europe du Nord, peut être envisagée comme un corollaire de l'urbanisation des sociétés nordiques et du développement de leur identité urbaine. En effet, la conception de l'urbanisation nordique et, par conséquent de l'urbanité nordique, va de pair avec l'acceptation de faibles densités et d'une forte proximité d'espaces de naturalité (Hall, *op. cit.* ; Whited, 2005). Aussi, la protection n'est pas qu'une réaction à l'urbanisation, elle est plus fondamentalement une action des acteurs urbains en faveur de leur cadre de vie.

1.1.2. La protection, fruit de l'urbain

L'urbain est aujourd'hui considéré de par le Monde comme un fait caractéristique des sociétés contemporaines (Pumain et *al.*, dir., 2006 ; Stébé, Marchal, dir., 2009). Aussi, dire que la protection est un fait urbain pourrait être considéré comme une formule tautologique dans des pays nordiques où les taux d'urbanisation dépassent les 85 % et où l'urbanité est transversale à la société. En réalité, il n'existe pas de redondance à dire que la protection est une action humaine et urbaine. Et quand bien même ce lien serait pléonastique, il nous semble utile de l'expliciter.

En effet, nous venons de voir que la protection peut être une réaction aux dynamiques d'urbanisation. Et cela n'est absolument pas propre au contexte nordique. Dans les Alpes françaises, par exemple, la création des parcs nationaux est à comprendre en relation avec le développement des stations de sports d'hiver (Laslaz, 2005) : ils sont en quelque sorte un ménagement de l'espace montagnard répondant à son aménagement (Laslaz, 2016). D'ailleurs, d'un point de vue historique certains chercheurs considèrent qu'il existe une réelle pertinence à comparer le développement urbain dans les pays alpins et scandinaves (Gutkind, 1965). Dans un tout autre contexte, lui aussi déjà évoqué, des parcs nationaux ont été instaurés dans des métropoles du Sud pour en maîtriser l'urbanisation. Au-delà, les espaces protégés de Mumbai (Inde) et du Cap (Afrique du Sud) renvoient à une certaine ambivalence entre justice et injustice spatiales pour les populations autochtones de ces métropoles du Sud (Landy et *al.*, 2017).

Revenons malgré tout à notre terrain d'étude. Il permet assez aisément d'envisager la protection comme une volonté urbaine, ce qui permet de dépasser largement son approche en creux des logiques d'urbanisation. En effet, plusieurs éléments invitent à considérer le fait que l'urbanité favorise les politiques de protection. En reprenant une approche de l'urbain et de l'urbanité qui repose sur la diversité et la densité, alors l'espace urbain apparaît comme un lieu qui concentre différents acteurs en faveur de la protection de la nature et plus largement des politiques environnementales. Concrètement, cela se traduit par de nombreuses associations et organisations qui sont présentes en ville et qui jouent de leur proximité avec le pouvoir politique et des acteurs économiques pour influencer les choix d'aménagement à différentes échelles. Cette logique pleinement métropolitaine de concentration et d'interaction actorielle n'est pas propre au champ de la protection, mais elle joue aussi fortement à son propos. Dans le cas de la forêt de Rya Skog (Göteborg) précédemment évoquée, c'est en partie la mobilisation de certaines associations environnementalistes qui a permis de préserver la portion Nord de la forêt située en dehors de la réserve naturelle.

Les acteurs directement impliqués dans des actions de préservation environnementale ne sont pas les seuls à encourager la création d'espaces protégés. Les habitants et usagers de l'espace urbain sont les initiateurs d'une demande de naturalité plus ou moins explicite. Cette dernière peut être satisfaite par le biais des politiques de protection qui instaurent des mesures réglementaires en liens directs avec les finalités récréatives de ces différents espaces (Henderson, Vikander, dir., 2007). Les forêts métropolitaines de Keskuspuisto (Helsinki) et d'Oslomarka (Oslo) illustrent parfaitement des formes de protection qui relèvent directement de leur situation. Avec leur statut singulier, l'objectif du politique est alors en partie de préserver ces vastes espaces

non bâtis d'éventuels projets urbanistiques, mais il est surtout de pérenniser les fonctions sociales de ces espaces forestiers fortement fréquentés par de nombreux citadins.

Les influences entre protection et urbanisation, entre naturalité et urbanité se jouent à double sens. Nous venons de voir que la protection de certains espaces naturels peut être stimulée par leur situation urbaine, et nous allons maintenant observer, en retour, dans quelle mesure les espaces protégés peuvent nourrir l'urbanité d'une métropole.

1.2. Une protection stimulante pour l'urbanité

L'urbain apparaît donc surtout comme un facteur de protection, et non comme une menace vis-à-vis de laquelle il conviendrait de se prémunir. En renversant le sens du lien entre la protection et l'urbanité, il est également justifié d'affirmer que la première est un élément qui consolide la seconde. Un premier élément qui permet d'aller dans ce sens est de voir que les politiques de protection sont en grande partie décentralisées à l'échelle métropolitaine et que, de ce fait, elles sont d'abord des politiques urbaines. Quant à l'espace protégé, il est un élément d'urbanité à part entière.

1.2.1. Les politiques de protection sont d'abord des politiques urbaines

En prérequis, il faut accepter de ne pas voir dans les politiques urbaines la définition restreinte de la politique de la ville en France[62] mais plutôt un ensemble d'orientations stratégiques et d'actions publiques – ou impulsées par la puissance publique – ayant trait à différents enjeux urbains (urbanisme, transports, logements, gestion de déchets, activités économiques, offre culturelle, etc.). Aussi, l'environnement est aujourd'hui un champ d'intervention majeur des politiques urbaines, et cela particulièrement dans les pays nordiques qui, nous l'avons évoqué, se posent en modèles à cet égard (Girault, 2016). Dans ce contexte, les espaces protégés peuvent apparaître comme le résultat de la mise en œuvre de politiques de protection à l'échelle urbaine, par les acteurs à la fois nationaux et locaux. Leur intégration *à* l'espace urbain se traduit donc par leur prise en compte globale dans les politiques urbaines. De ce fait, c'est bien l'intégration *de* l'espace urbain lui-même qui est renforcée.

En effet, d'après plusieurs urbanistes suédois (entretiens ; annexe 3), Stockholm et Göteborg ne sont pas l'expression d'une urbanisation peu contrôlée et diffuse mais plutôt un exemple réussi en matière d'intégration des espaces verts et/ou naturels dans le tissu urbain.

[62] En France, la politique de la ville recouvre un ensemble de choix et d'actions territorialisés à visées sociale et urbanistique, menées en général par l'État ou à son initiative ; elle s'adresse à des populations en difficulté, habitant souvent dans des quartiers relégués de l'espace urbain (grands ensembles). Elle peut prendre des formes variées, plus ou moins sectorielles, globales et spatialisées.

Ainsi, en cherchant à « *raconter la ville dans la nature suédoise* » (Mohnike, 2015), les métropoles suédoises – et la Suède en général – peuvent se targuer d'une forte durabilité urbaine malgré un phénomène d'étalement urbain évident. En d'autres termes, il semble que le discours produit *a posteriori* sur une situation urbaine soit orienté pour justifier un état de fait en en faisant un résultat de choix urbanistiques. Par conséquent, il convient évidemment d'appréhender avec distance les postures des acteurs de l'urbanisme en faisant la part des choses entre les dimensions rhétoriques sur les politiques urbaines et la réalité observée. Malgré ces précautions, nous constatons que les mesures de protection sont assumées comme telles dans les principaux documents d'urbanisme de ces deux villes (annexe 3).

Dans le cas d'Helsinki, où l'intégration métropolitaine est moins avancée, nous retrouvons tout de même de nombreux indices qui font qu'il n'existe pas de dissociation de gestion entre les espaces verts et les espaces protégés de la commune. Ces derniers jouissent simplement d'une réglementation plus stricte et de l'implication complémentaire d'autres acteurs dans leur gestion et leur aménagement. Alors que la ville d'Helsinki (en tant que structure institutionnelle à l'échelle de la municipalité) revendique 52 réserves naturelles et 3,5 % de son territoire terrestre sous statut de protection, elle a adopté un ambitieux programme visant à doubler ces chiffres sur la prochaine décennie (*City of Helsinki*, 2015). Cartographiés en hachures orange sur la carte 5.1 ci-après, les projets de réserves naturelles[63] se superposent en petite partie à des espaces déjà protégés dans le cadre des directives européennes et du réseau Natura 2000. Cependant, le plus souvent, ces projets s'appuient sur la trame verte d'Helsinki et ils sont prévus au sein des espaces « recensés comme verts » par la municipalité.

[63] L'objectif est de créer 47 nouvelles réserves naturelles au total à l'horizon 2024, mais plusieurs ne seront que des extensions de périmètres déjà existants.

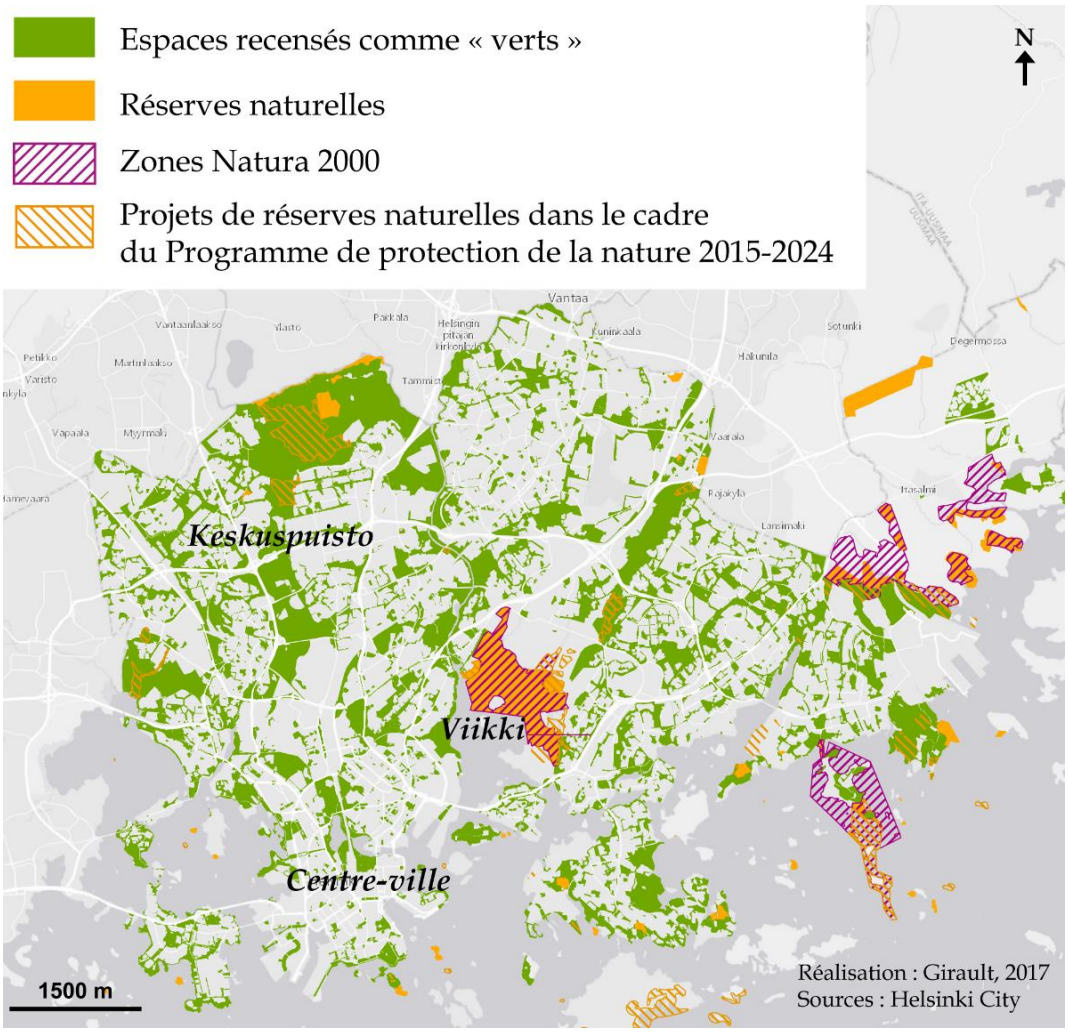

Carte 5.1 : Des espaces protégés de plus en plus vastes et intégrés à la trame verte d'Helsinki.

Finalement, la réserve naturelle la plus vaste devrait être créée dans la partie Nord de la forêt de Keskuspuisto qui est véritablement le cœur fonctionnel et symbolique des espaces verts de la capitale finlandaise. Cet espace forestier est en effet pour de nombreux habitants le symbole de la nature finlandaise et de son immensité forestière qui viennent jusqu'à l'hyper-centre d'Helsinki, et qui sont donc directement et facilement accessibles, depuis n'importe quel lieu de la ville. Le déploiement du réseau de tramway favorise en grande partie cet accès à la forêt de Keskuspuisto depuis le centre-ville.

Ce souhait de créer de nouvelles réserves naturelles et l'inscription explicite de cette volonté dans le projet urbanistique concernant le devenir d'Helsinki montrent de nouveau que l'espace protégé peut être intégré à l'espace urbain et qu'il peut être considéré comme un élément d'urbanité.

1.2.2. L'espace protégé comme élément d'urbanité

La démonstration que nous sommes en train de conduire nous invite à envisager les relations entre la protection et l'urbanisation dans les deux sens. En effet, les liens entre la ville et la nature ne sont pas seulement des rapports de contrariété entre l'urbanité et la naturalité, bien au contraire. Nous supposons que protéger les espaces naturels en ville ne revient pas seulement à confronter les politiques de protection aux logiques d'urbanisation, ni même à se limiter à l'observation des manières dont l'urbanité se distille au sein de ces espaces protégés. Notre hypothèse consiste aussi à percevoir le renversement de cette idée, c'est-à-dire à envisager la façon dont la protection peut influencer l'urbanisation (directement et positivement, et non en creux et négativement). C'est en ce sens que nous proposons d'appréhender l'espace protégé comme un élément d'urbanité.

En d'autres termes, l'intégration métropolitaine développée dans le chapitre précédent repose sur des liens de réciprocité non symétriques entre différentes composantes de l'espace. La figure 5.2 ci-dessous schématise ces liens divers entre deux polarités. Chacune comporte à la fois des objets spatiaux identifiables plus ou moins aisément, des substances produites socialement et renvoyant à des qualités du rapport au Monde et des processus qui reflètent assez bien des choix d'aménagement. Les liens entre ces différentes entités ne sont pas seulement matériels et tangibles, ils peuvent être d'ordre immatériel et idéel en étant notamment produits par les interactions sociales entre les différents acteurs et habitants de l'espace métropolitain.

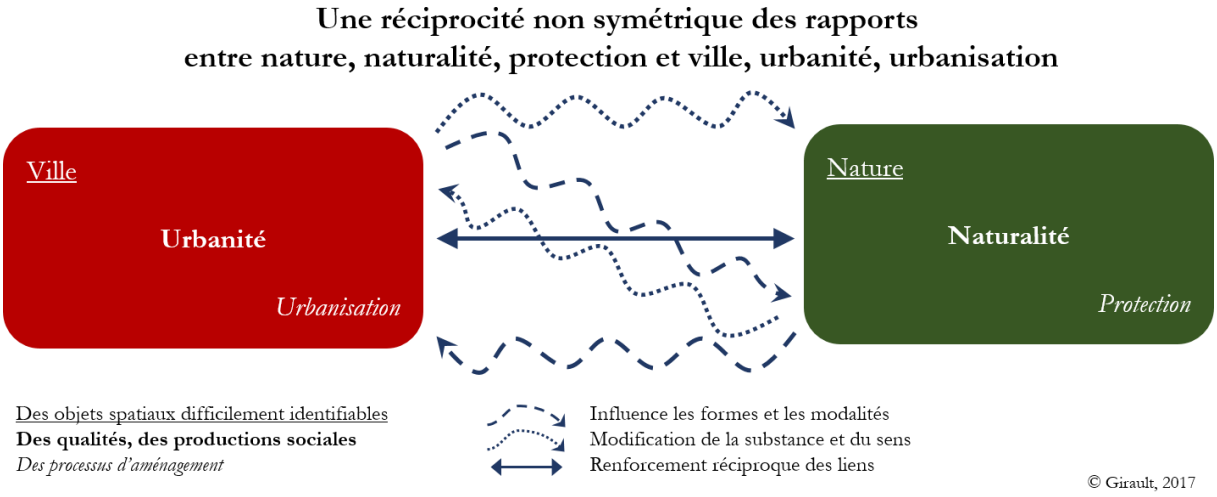

Figure 5.2 : Une réciprocité non symétrique des rapports entre nature, naturalité, protection et ville, urbanité, urbanisation.

Le renforcement des liens entre ces deux polarités s'observe quelle que soit la conception de l'urbanité que l'on adopte. Si l'urbanité est entendue comme un rapport au Monde, alors la

protection apparaît comme une des déclinaisons de ce rapport qui tend à ménager l'espace de vie proche ou plus lointain des habitants. En somme, l'urbanité serait un mode d'habiter global et généralisé (Lazzarotti, 2006) au sein duquel la naturalité s'apparente à la confrontation et à l'appropriation sociales et politiques du monde biophysique. En retour, cette production sociale de naturalité oriente et modifie le *faire avec* l'espace urbain – comme le faire avec *urbain* de l'espace.

De plus, en pensant l'urbanité comme le résultat d'un couplage entre diversité et densité, alors les politiques de protection et les espaces protégés pourraient apparaître comme des freins à l'urbanité. Il n'en est rien, pour la simple raison que leur densité ne doit pas être mesurée et envisagée pour elle-même dans le seul périmètre de protection, mais au regard de la densité de l'ensemble de l'espace métropolitain. Ainsi, avec les phénomènes de report et de densification de l'urbanisation que les politiques de protection induisent, il est possible de dire que les faibles densités (au sens strictement résidentielles) au sein des espaces protégés contribuent en partie à l'accroissement des densités en dehors d'eux. C'est d'ailleurs parfois l'objectif qui est recherché quand les espaces protégés sont utilisés comme outil de gestion du foncier et de sa non constructibilité. En outre, ils constituent aussi des éléments de diversité urbaine, tant aux niveaux paysagers, fonctionnels que représentationnels.

En raison de la diversité qu'il requiert et qu'il produit – ou plutôt qu'il requerrait et qu'il produirait d'après certains auteurs[64] – l'espace urbain est donc enrichi par ses liens avec les espaces protégés. De plus, ces derniers étant souvent dans les pays nordiques des espaces où les métriques pédestres prédominent, cela crée un autre rapport de similitude avec certains espaces publics plus classiques de la ville. Dans cette conception de l'urbanité, la diversité les espaces protégés contribue donc assez directement à la diversité des espaces de l'urbain.

L'urbanité promeut aussi le potentiel de rencontres et de découvertes plus ou moins fortuites que l'on peut faire « en allant en ville » : les rues, les places et les autres espaces publics urbains (dont les parcs) offriraient des cadres privilégiés de sérendipité (Lévy, 2004 ; Van Andel, 2009). Les espaces protégés ne sont pas dénués de ce « potentiel de trouvailles » non plus, et ils peuvent aussi être des lieux de découverte et de confrontation à « l'inattendu ». À cet égard, il est possible de mobiliser l'idée d'une force des liens faibles, développée dans un autre contexte en sociologie pour comprendre le paradoxe des liens sociaux (Granovetter, 1973). Autrement dit, à l'instar des relations sociales de moindre intensité (connaissances professionnelles et personnelles éloignées) qui sont parfois plus efficaces pour tisser son réseau social que des relations fortes

[64] L'idée d'une diversité et d'une densité intrinsèque et caractéristique de l'urbain a été remise en cause par plusieurs géographes, par exemple par A. Clerval qui justement démontre qu'en raison des logiques de gentrification à l'œuvre à Paris, la capitale française s'homogénéise socialement et comporte finalement une plus faible diversité sociale (au sens sociologique du terme) que d'autres villes de moindres dimensions (Clerval, 2013). Les critères d'affirmation de l'urbanité sont ainsi remis en question, ainsi que la distinction entre une urbanité relative et une urbanité absolue.

(famille et amis proches), l'intensité *a priori* plus faible du couplage densité/diversité qui caractérise les espaces protégés entraînerait un renforcement de l'urbanité d'ensemble d'une société et d'un espace métropolitain. Ce serait donc justement en raison d'une contribution différente à la diversité, à la densité et à la sérendipité de l'espace urbain que les espaces protégés urbains seraient proprement *urbains*.

En garantissant des « aérations » dans le tissu urbain et en rassemblant un certain nombre de valeurs, ils contribuent en outre pleinement à l'affirmation de la logique métropolitaine.

1.3. Une émulation intensifiée par les logiques métropolitaines

Nous avons déjà mentionné en quoi la métropolisation et le fait métropolitain rendent caduque toute considération de l'urbain dans la continuité euclidienne de l'étendue. Une telle conception de la ville est par conséquent pleinement compatible avec l'imbrication entre espace protégé et espace urbain. Notre hypothèse est en outre de considérer que le processus de métropolisation participe au renforcement des liens entre ces deux déclinaisons de l'espace, *l'urbain* et *le protégé* (figure 5.3).

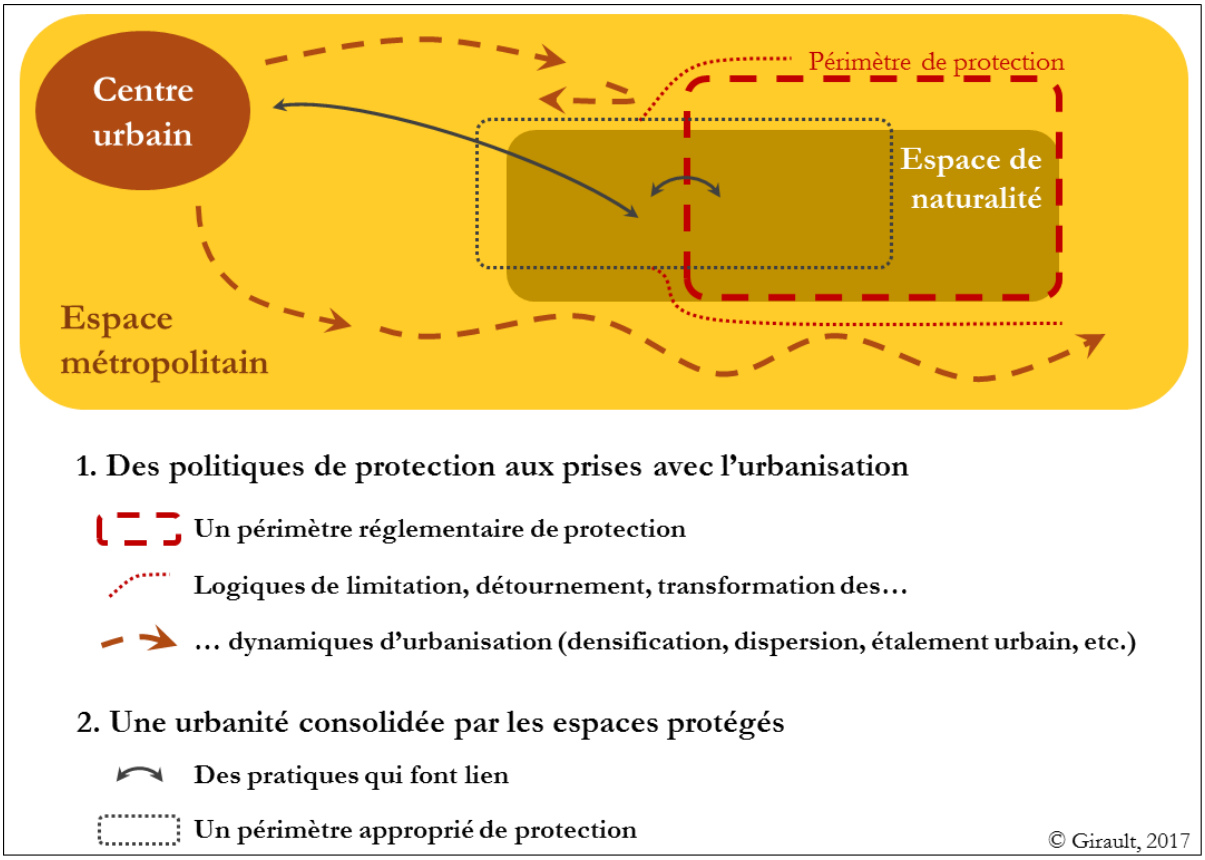

Figure 5.3 : L'espace métropolitain comme liant dans l'articulation entre *l'urbain* et *le protégé*.

La figure 5.3 cherche à montrer l'ambivalence des liens entre ces deux aspects. D'un côté, les mesures de protection jouent comme un attracteur contraignant pour les dynamiques d'urbanisation (provision d'aménités environnementales mais contrôle plus strict de la constructibilité) ; d'un autre, les pratiques spatiales permettent de lier fortement les espaces de naturalité au reste de l'espace métropolitain.

Sur cette figure, nous montrons également le décalage qui peut s'observer entre des périmètres de protection qui ne couvrent qu'une portion des espaces naturels (que nous préférons qualifier d'espaces de naturalité pour dire le caractère construit de la nature) tout en débordant sur l'espace métropolitain. Il existerait également un second décalage entre le périmètre de protection réglementaire et officiel et le périmètre approprié par les usagers. Le cas de l'emboîtement des formes de protection entre Oslomarka et Maridalen (Oslo) est évocateur à ce propos. Finalement, la protection est à la fois *stimulée par* et *stimulante pour* l'urbanité ou, inversement, l'urbanité *intègre* et *est intégrée par* les politiques de protection.

Cette émulation est renforcée par la logique métropolitaine et nous allons étudier plus en détail cette idée en se demandant si la protection peut apparaître comme un facteur de métropolisation.

2. La protection, un facteur de métropolisation ?

Réfléchir au fait métropolitain revient à considérer les valeurs de l'urbain ainsi que son fonctionnement réticulaire. Or, les politiques de protection ne sont pas exclues de telles logiques, au contraire, elles y participent pleinement. Elles s'inscrivent à la fois dans des réseaux qui leur sont propres (ceux de la continuité écosystémique, des trames vertes et bleues ; voir cartes 5.1 et 5.2) et dans le réseau plus englobant du système métropolitain (par les politiques d'urbanisme et les logiques complexes de l'aménagement de l'espace métropolitain).

Plus précisément, envisager la protection comme un facteur de métropolisation peut s'entendre à l'aune de trois entrées. Protéger est d'abord un facteur d'attractivité en raison de la capacité à attirer de certains espaces protégés urbains. En poursuivant le raisonnement, la protection peut être perçue comme un processus de concentration de valeurs environnementales qui impacte directement la structure socio-économique des métropoles. Enfin, certains espaces protégés semblent posséder une plus-value certaine sur d'autres espaces verts urbains, une plus-value renforcée par la sélectivité protectrice et métropolitaine.

2.1. Protéger, un facteur d'attractivité

Les aménités environnementales des espaces protégés sont des facteurs d'attractivité métropolitaine. Certaines résidences huppées situées à proximité de ces espaces en témoignent. Par exemple, sur la commune de Dragør, au sud de l'aire métropolitaine de Copenhague, la situation côtière et la protection d'une bande littorale créent une configuration favorable à l'installation de foyers aisés. En effet, la réserve naturelle de Vestamager couvre une grande partie du littoral du Sud de la métropole danoise. Elle est doublée d'un statut de protection des habitats qui cherche notamment à préserver les zones humides et les marais salants. S'ajoutent également des statuts de protection qui relèvent des directives européennes Oiseaux et Habitats, ainsi que des zones de protection marine définies dans le cadre de la Convention d'Helsinki (HELCOM) et qui visent à protéger l'environnement de la Mer baltique (carte 5.2). Les sites classés au Patrimoine mondial de l'Unesco n'apparaissent pas distinctement sur cette carte, le parc royal de Dyrehaven par exemple (au nord de Copenhague).

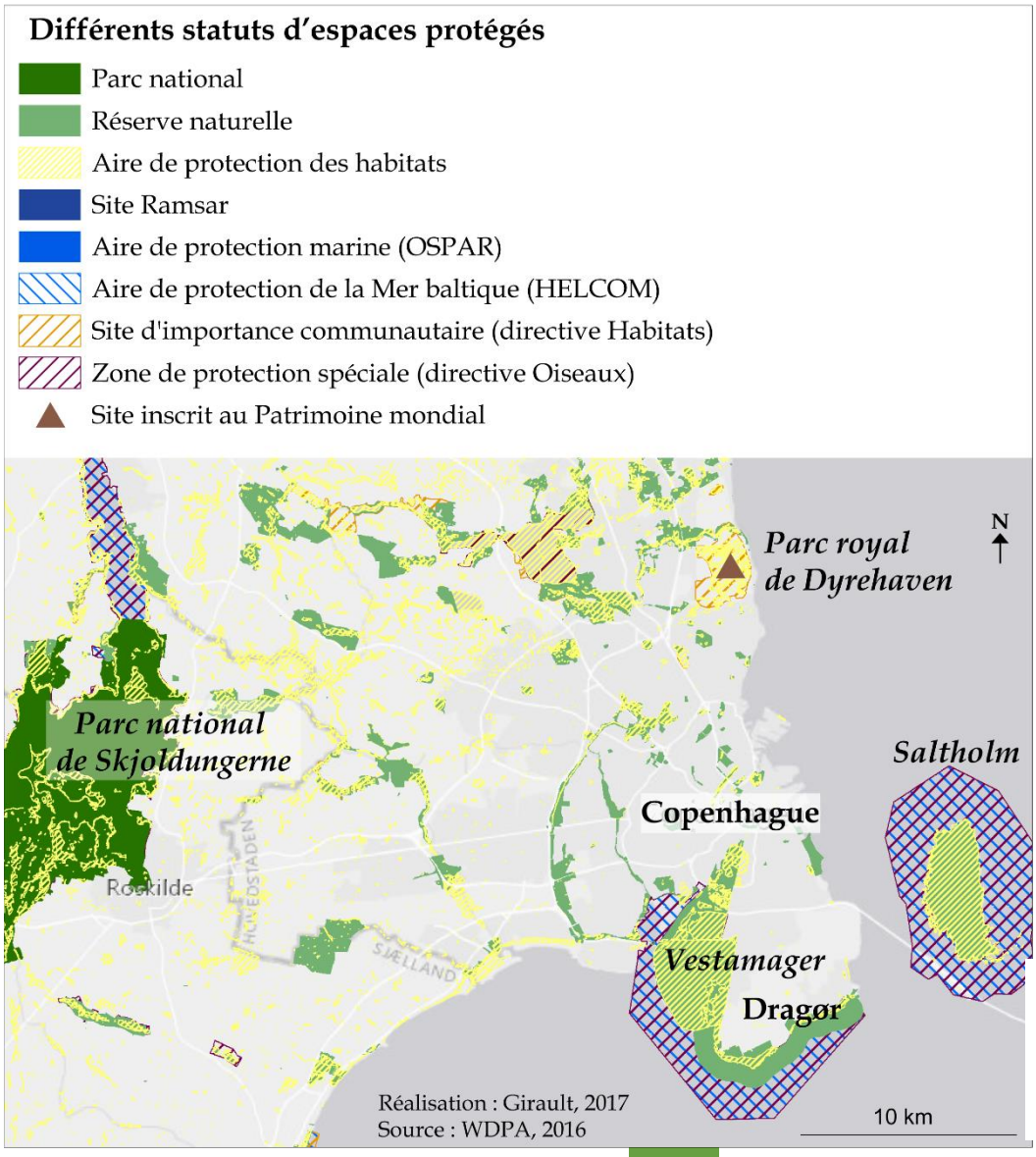

Carte 5.2 : Les espaces protégés de l'aire métropolitaine de Copenhague : entre dispersion et continuité.

Au-delà des finalités écologiques, ces mesures préservent aussi des paysages, ce qui est d'ailleurs un de leurs principaux objectifs. Plus précisément, elles garantissent un cadre de vie à fort capital environnemental (Gagnon et *al.*, 2008 ; Richard et *al.*, 2015) pour certains foyers qui sont de toute évidence économiquement privilégiés (photographie 5.2). Sans mobiliser plus en détail la notion de capital environnemental, nous l'évoquons simplement en écho de l'attractivité des espaces protégés car elle dit bien comment la protection peut indirectement être un processus de capitalisation qui s'appuie sur une demande sociale de naturalité. Ainsi, satisfaire cette dernière suppose parfois de posséder un certain capital économique.

La photographie 5.2 ci-dessous montre d'ailleurs de manière très explicite le gradient de naturalité qui est construit depuis l'aménagement du littoral – ou plutôt son ménagement en vertu des mesures protectrices – jusqu'à l'aménagement privatif des jardins. Le chemin public, faisant office de digue, est un marquage spatial à la fois de la structure foncière et de l'usage de l'espace sans qu'une limite physique (clôture, barrière, haie, etc) ne soit aménagée en sus. En effet, cette dernière apparaîtrait pour les habitants de ces résidences cossues comme un obstacle à l'appropriation de l'espace côtier protégé et, donc, à la création et à la maximisation d'un capital environnemental.

Photographie 5.2 : En bordure de la réserve de Vestagamer : valorisation foncière et attractivité de la protection.
© Girault, photographie août 2015 et montage 2017.

L'exemple précédent montre comment l'attractivité de la protection peut s'opérer à une échelle très locale, en raison de la dimension attrayante des paysages protégés et – surtout ? – de

la régulation forte de l'urbanisation qu'induisent les mesures de protection. Les valeurs environnementales et foncières, esthétiques et politiques se confondent et produisent des configurations spatiales originales. Le corollaire de cette attractivité est l'injustice spatiale et environnementale qui peut en découler : en effet, la protection garantit des caractéristiques de site qui se traduisent financièrement et socialement par des processus de sélection. Toutefois, les logiques d'entre-soi voire de ségrégation spatiale ne sont pas ici poussées à leur comble, comme dans d'autres contextes (Tissot, 2014 ; Piquerey, 2016) ; une certaine perméabilité spatiale demeure en apparence (absence de délimitation physique forte) et dans les pratiques (la côte et les espaces protégés restent accessibles à tous).

L'attractivité des espaces protégés se joue également à plus petite échelle, et notamment à celle de l'ensemble de l'espace métropolitain, où les valeurs environnementales que produisent et renforcent les politiques de protection sont associées au processus plus global d'attractivité métropolitaine.

2.2. Une concentration métropolitaine de valeurs sociales et environnementales

Le fait métropolitain ne se mesure pas seulement par la concentration de valeurs économiques et de fonctions politiques. Les valeurs environnementales et symboliques de certains espaces protégés urbains peuvent aussi contribuer au processus de métropolisation.

Dans un contexte d'écologisation politique particulièrement marquée en Europe du Nord et où les villes sont aujourd'hui perçues par de nombreux acteurs comme les lieux privilégiés d'un développement attractif et durable (Gressgård, 2015), les espaces protégés apparaissent comme l'expression d'une grande qualité environnementale. En d'autres termes, si ordinaire puisse être la nature qui est protégée, la protéger peut devenir un acte politique fort pour ses instigateurs. La création d'espaces protégés urbains devient ainsi la manifestation de choix politiques en faveur de l'environnement en général et du cadre de vie des citadins en particulier ; les strictes dimensions écosystémiques et écologiques s'estompent au profit des dimensions environnementales et sociales.

Ce glissement transparaît notamment dans les documents d'urbanisme, où il est question de préserver une trame verte au sein de l'espace métropolitain pour que tous les habitants puissent aisément avoir accès à un « espace vert ». Il est alors intéressant de superposer la trame verte telle qu'elle est conçue dans ces documents d'urbanisme et les réseaux d'espaces protégés. La carte 5.3 propose cet exercice pour Copenhague : nous constatons qu'une part non négligeable des espaces verts urbains bénéficie en outre d'un statut de protection, notamment le vaste espace de Vestamager et la ceinture verte d'Utterslev Mose. En revanche, la petite réserve de

Gammelmosen – qui fut la première à être créée à Copenhague – n'est pas intégrée à la trame verte dans les documents d'urbanisme, et notamment dans le dernier plan d'urbanisme de 2015.

Dans les faits, les espaces protégés renvoient à des réalités différentes : quand les plus proches du centre-ville sont de véritables espaces verts urbains fortement entretenus et artificialisés, d'autres plus éloignés du centre semblent moins l'être et seraient caractérisés par une plus grande spontanéité de la nature. Néanmoins, ce serait par exemple oublier et négliger que la réserve actuelle de Vestamager se trouve sur un polder (donc un espace par essence artificiel). Ce dernier était en outre jusqu'en 1983 un terrain militaire utilisé comme champ de tir et il ne fut rendu entièrement accessible au public qu'en 2010, après l'achèvement du déminage de la zone (*The Danish Nature Agency* ; entretiens ; composition photographique 5.2).

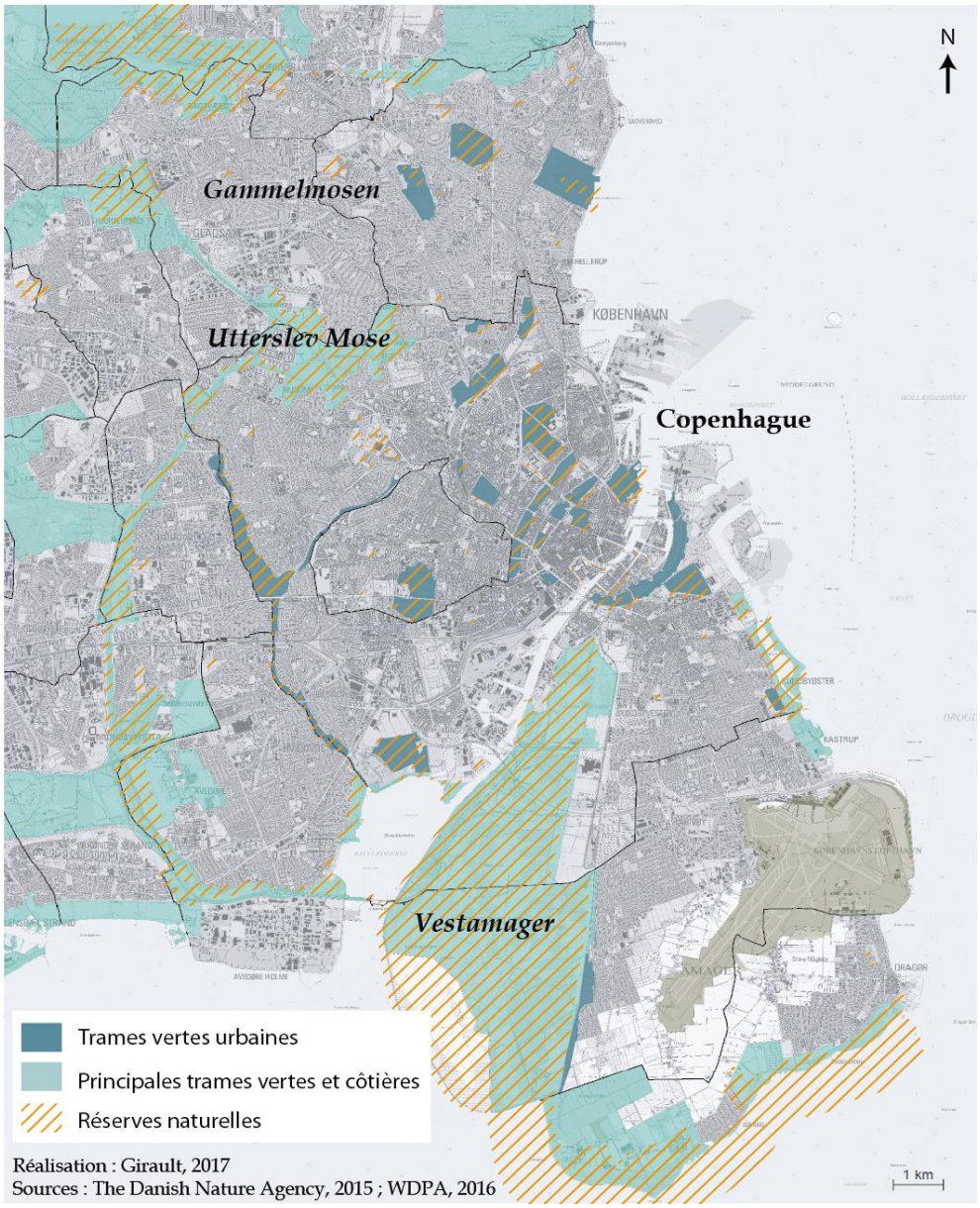

Carte 5.3 : Trame verte et espaces protégés à Copenhague : une superposition imparfaite.

À une autre échelle, la prégnance des politiques de protection dans l'espace métropolitain se confirme. Alors que les dynamiques d'urbanisation de la métropole danoise sont orientées selon une logique en doigts de gant (*The Finger Plan* établi dès 1947 et reconduit selon le même principe jusqu'à aujourd'hui ; voir annexe 6), les espaces verts urbains ne sont pas envisagés comme des espaces interstitiels (carte 5.4). En effet, à en croire les urbanistes danois, la promotion de cette forme métropolitaine ne se veut pas la simple acceptation *a posteriori* d'un étalement urbain guidé par les réseaux de transports et en particulier le réseau routier. Il serait le reflet d'une volonté politique de rendre accessible des espaces naturels pour les citadins. Dans ce contexte, et alors que les périmètres des espaces protégés ne sont que rarement mentionnés dans les documents d'urbanisme, il est de nouveau intéressant de les superposer aux cartes officielles de ce plan d'urbanisme (carte 5.4).

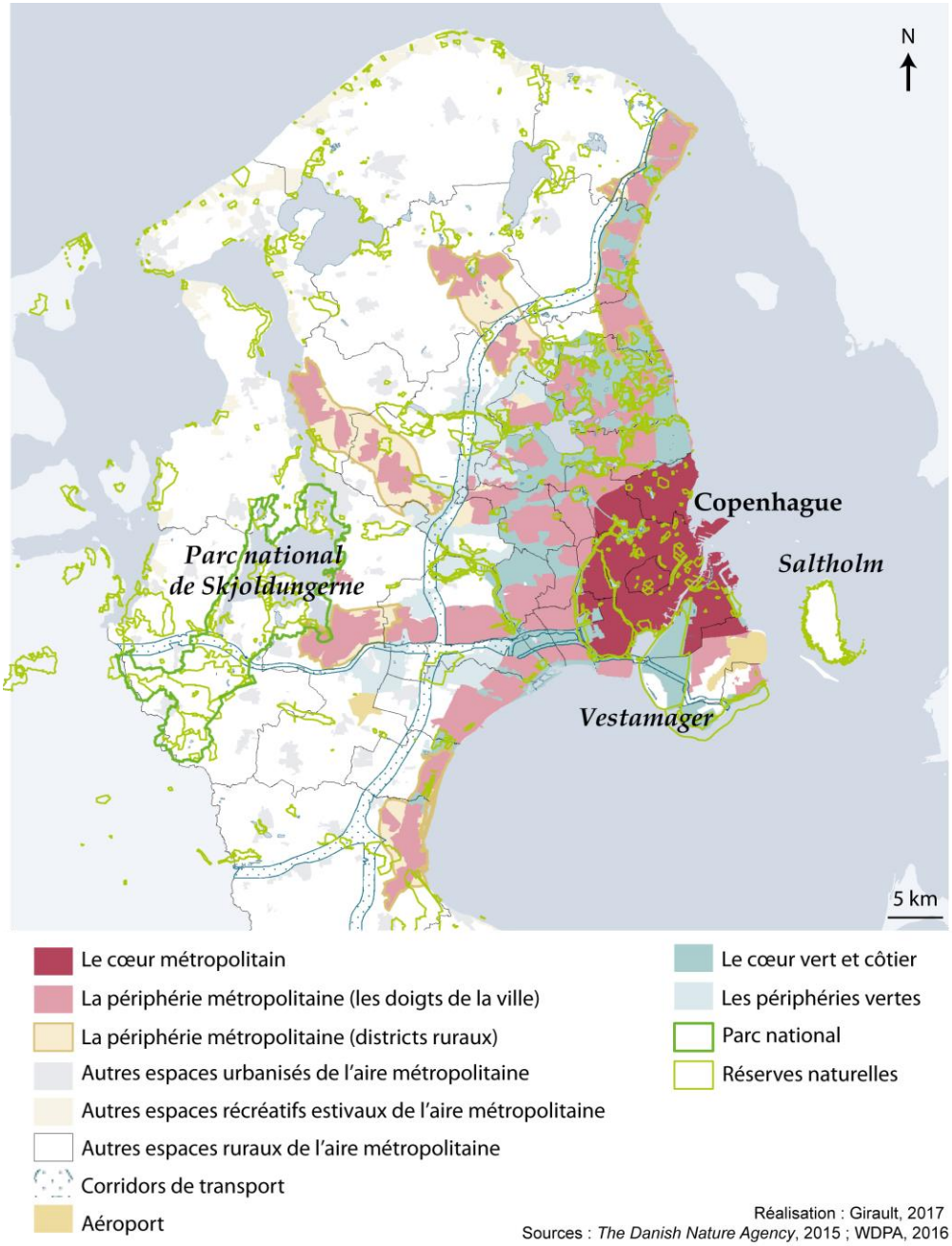

Carte 5.4 : Plan d'urbanisme en doigts de gants : des espaces protégés présents au cœur de la métropole de Copenhague.

En comparant les deux cartes, nous constatons que la densité d'espaces protégés n'est pas spécialement moins élevée dans le « cœur métropolitain » qu'à son pourtour. Nous remarquons aussi la présence du Parc national de Skjoldungerne. Celui-ci a été créé en 2015, il est le quatrième et dernier parc national danois. Mais surtout, son instauration entre pleinement en écho avec la logique métropolitaine de sélection et de valorisation de certains espaces emblématiques. D'ailleurs le projet de préservation d'un vaste espace naturel à proximité de la capitale danoise est apparu dès les années 1960 (entretiens). Comme d'autres, cet exemple invite ainsi à se demander si la labellisation et le marketing urbain ne prennent pas le pas sur les fondements de la protection.

2.3. Labellisation ou protection ? L'espace protégé comme élément marketing du verdissement urbain

Les cartes précédentes sur lesquelles nous avons ajouté les périmètres de protection ont été conçues par des urbanistes. Elles montrent aussi qu'aujourd'hui il est essentiel que le « vert » apparaisse dans l'espace urbain, et par conséquent dans les plans d'urbanisme réalisés en amont de l'aménagement de cet espace. Ainsi, la première qualité du Parc national de Skjoldungerne serait d'être à une trentaine de minutes de train du centre de Copenhague[65] ; le Parc national urbain de Stockholm est présenté comme le premier du genre à l'échelle mondiale ; et les parcs nationaux de Nuuksio et de Tyresta sont respectivement inventés comme des portes vers la nature finlandaise et suédoise. On pourrait ajouter que l'espace naturel de Vestamager est d'abord présenté et vécu comme un parc d'attraction de nature[66], où les habitants de Copenhague peuvent réaliser différentes activités au contact de la nature, depuis des jeux d'éveil et d'éducation à l'environnement pour les enfants jusqu'au golf, en passant par l'observation ornithologique, le vélo, le roller, etc. (composition photographique 5.2). Nous observons également que cet espace est clôturé avec des portails qui sont aménagés (photographie 5.2.a), permettant le passage des cyclistes et des véhicules de service mais non des automobilistes. À proximité immédiate du nouveau quartier résidentiel d'Ørestad, des aménagements récréatifs pour enfants convoque l'imaginaire de l'aventure et de la liberté, à l'instar de cette grande coque de bateau en bois (photographie 5.2.b).

[65] http://www.visitdenmark.com/denmark/skjoldungernes-land-national-park
[66] http://www.kobenhavnergron.dk/place/naturpark-amager/?lang=en

Composition photographique 5.2 : Vestagamer, parc d'attraction ou espace protégé pour les habitants de Copenhague ? © Girault, photographie août 2015 et montage 2017.

Dans des documents faisant la promotion de futurs projets immobiliers, la réserve naturelle de Vestamager est évoquée comme un argument de vente en raison de sa plus-value sur cadre de vie et de travail. De manière plus générale, il apparaît que l'espace protégé peut présenter un avantage comparatif non négligeable sur le « banal » espace vert urbain. Cet avantage est celui de la renommée, de l'attrait, des bénéfices économiques (voir chapitre précédent), sociaux et symboliques que procure réellement ou au minimum potentiellement le statut de protection. Les différences au niveau du contenu (milieux protégés, présence d'une biodiversité *a priori* plus forte), comme de la réglementation (usages encadrés, pratiques interdites…) ou de la gestion (ménagement des espaces protégés, aménagement des espaces verts) existent et permettent justement de distinguer les espaces protégés des espaces verts.

Pourtant, protéger l'espace ne se limite pas à l'élaboration de mesures réglementaires à propos d'un milieu dont il aura été jugé digne et utile d'être protégé. En d'autres termes, protéger l'espace n'est pas seulement une façon de reconnaître la valeur de celui-ci, c'est en soi une façon de renforcer voire de créer la valeur de cet espace. Ce processus s'observe fréquemment à propos des sites classés au patrimoine mondial de l'humanité : le fait d'être inscrit sur la liste de l'Unesco est une reconnaissance en soi valorisante pour un lieu. En ce sens, dans certains cas, la

labellisation prend le pas sur la protection. L'exemple le plus évocateur à cet égard est la création du Parc national urbain de Stockholm qui apparaît comme un objet juridique et spatial hydride (voir chapitre suivant).

De manière plus général, le statut de *parc national* peut être recherché non pas pour l'intensité plus stricte de protection qu'il suppose, mais pour la renommée plus forte qu'il apporte (Héritier, Laslaz, coord., 2008). C'est en ce sens que les espaces protégés peuvent apparaître comme des éléments de marketing urbain, en participant plus largement aux stratégies d'affirmation métropolitaine par le biais de l'exemplarité environnementale (Girault, 2016). Par conséquent, tous les espaces verts urbains n'ont pas vocation à devenir des espaces protégés urbains, sinon la valeur de ces derniers qui repose en partie sur leur rareté se verrait affaiblie.

En poursuivant le raisonnement vers une approche nomothétique de l'espace protégé urbain, nous pouvons maintenant nous demander dans quelle mesure celui-ci n'est pas en premier lieu un espace urbain protégé.

3. L'espace protégé urbain est un espace urbain… protégé

L'inversion des adjectifs « protégé » et « urbain » exprime le basculement des finalités de la protection qu'il est possible de constater à partir de l'observation des politiques de protection en Europe du Nord. En effet, en français comme dans d'autres langues, quand plusieurs adjectifs se rapportent à un même objet, alors leur ordre importe pour connaître la qualité première de l'objet ainsi désigné. L'adjectif épithète le plus proche du terme qu'il qualifie est ainsi celui qui prime pour définir les caractéristiques les plus fondamentales de l'objet désigné, puis ces caractéristiques sont précisées par l'adjectif ou les adjectifs plus éloignés.

Alors que la construction de cette hypothèse a fait l'objet de développement et d'un schéma de pensée dans le chapitre 2 (figure 2.4, p. 155), il s'agit ici de la confronter aux réalités que nous avons observées. Partir de cette inversion adjectivale pour construire cette partie de chapitre n'est donc pas un simple jeu de mot. Ce renversement lexical est avant tout une façon de penser et de discuter l'essence des espaces produits par les politiques urbaines et les politiques de protection. L'inversion de l'ordre des adjectifs est aussi une manière d'affirmer une posture de recherche qui consiste à se questionner sur la nature de l'espace avant de catégoriser les espaces de nature. La citation d'E. Morin mise en exergue de ce chapitre prend donc ici tout son sens : pour comprendre la complexité de l'objet *espace protégé urbain*, il convient surtout de ne pas l'isoler de l'espace urbain.

Ainsi, il s'agit bien d'affirmer que les spatialités qui résultent des politiques de protection sont avant tout des constructions politiques et sociales inscrites dans la société urbaine et dans l'espace métropolitain, et non de simples configurations écosystémiques. De même que la naturalité ne va pas de soi, l'urbanité n'est pas non plus un donné. Et de même que protéger la naturalité est un choix, préserver une certaine forme d'urbanité relève également de volontés actorielles.

3.1. La construction sociale de l'espace protégé urbain comme espace urbain

L'objectif n'est pas de nier une moindre artificialisation des espaces protégés par rapport à d'autres espaces urbains tels que les espaces résidentiels, les espaces industriels ou de services, ou d'autres espaces verts. Néanmoins, les fonctions politiques et les usages sociaux attribués à certains espaces protégés les rendent constitutifs et consubstantiels de l'espace urbain. Ces valeurs peuvent être officiellement reconnues par les acteurs publics en charge de l'aménagement ; elles sont socialement produites, partagées ou discutées. La protection s'avère alors être une des modalités possibles de la gestion de l'espace urbain, sans que les espaces protégés ne soient pour autant dissociés des autres espaces urbains.

En Suède, le recours aux « cartes de sociotope » apparaît comme un argument majeur pour valider cette hypothèse qui voudrait que les espaces naturels soient *urbains* avant d'être *protégés*. En effet, sur le modèle des cartes de biotope qui recensent spatialement la présence de la faune et de la flore, les cartes de sociotope cherchent à dresser l'inventaire des usages et des représentations que les citadins ont et font de l'espace urbain, et en particulier des espaces publics et des espaces de nature. À partir de ce constat finement établi, l'objectif pour les gestionnaires est ensuite de répondre au mieux aux pratiques et aux attentes sociales des habitants. En somme, les cartes de sociotope apparaissent comme un outil d'urbanisme qui permet entre autres choses d'anticiper et de gérer les conflits d'aménagement et d'usages (Ståhle, 2006). Elles sont à la fois le résultat d'une évaluation des rapports sociaux d'appropriation de l'espace urbain et un support pour la transformation et la gestion de cet espace. En d'autres termes, en cherchant à connaître les valeurs que la société, par le biais de ses individus, attribue à un lieu (en suivant la signification étymologique de *sociotope*), c'est une manière originale d'aborder les spatialités urbaines à des fins de planification.

Cet outil novateur – ou en tout cas présenté comme tel – dans la gestion de l'espace urbain fut d'abord mis en œuvre à Stockholm à partir du début des années 2000. Son usage est aujourd'hui généralisé dans la capitale suédoise et il est devenu un outil d'aide à la décision pour les urbanistes des services municipaux qui essaient grâce à lui de gérer de façon différentielle les

parcs et les espaces ouverts de Stockholm, en répondant ainsi au mieux aux attentes citoyennes (entretiens). Aujourd'hui, les cartes de sociotope s'intègrent pleinement dans le souhait de gouvernance participative et multiscalaire que cherche à promouvoir la ville de Stockholm (**Giersig, 2008**). Chacun peut aisément consulter cet inventaire du vécu et des perceptions de l'espace urbain par ses habitants[67].

Plusieurs villes suédoises ont emprunté et appliqué la méthode de cartographie des sociotopes, notamment Göteborg dès 2004 puis Uppsala à partir de 2009. À Göteborg les cartes de sociotope jouent un rôle important dans la politique environnementale de la ville. Elles fournissent des analyses précises qui servent ensuite d'arguments pour revoir l'aménagement de certains espaces verts ou pour envisager la protection de certains espaces naturels. Elles permettent également d'établir des priorités dans l'entretien de ces espaces et dans les investissements financiers les concernant.

Alors que la totalité du territoire municipal de Göteborg est cartographiée selon le principe du sociotope[68], la carte du quartier de Linnéstaden offre un exemple intéressant pour observer l'effacement de la dimension *protégée* au profit de la dimension *urbaine* de l'espace (figure 5.4). Comme pour les autres cartes de sociotope de Göteborg, les espaces naturels sont classés en trois catégories selon leur fréquentation et leur influence à l'échelle urbaine, voire métropolitaine. Ainsi, sur cette carte de sociotope on retrouve la réserve naturelle d'Änggårdsbergen (de catégorie V selon l'UICN) qui apparaît exactement dans la même catégorie que le parc urbain de Slottsskogen ou le jardin botanique, celle des « espaces généralistes », c'est-à-dire ayant une fréquentation assez forte par des habitants de toute la ville, voire au-delà. Mais en regardant la carte en détail, nous constatons que les usages recensés diffèrent en partie. Alors que la réserve naturelle regroupe plutôt des usages contemplatifs et volontiers solitaires (marche à pied, observation de la faune, etc.), le parc de Slottsskogen rassemble des pratiques ludiques et souvent collectives (jeux et sports d'extérieur, activités événementielles, autres formes de socialisation, etc.), quand le jardin botanique comporte une dimension pédagogique plus forte (connaissance de la flore). D'autres usages et perceptions sont partagés entre ces trois espaces, par exemple la quête de verdure, les pique-niques, le repos. Ces différents facteurs d'attractivité expliquent la fréquentation relativement forte de ces trois espaces et ils en expriment l'urbanité.

[67] http://kartor.stockholm.se/bios/dpwebmap/cust_sth/sbk/sociotopkarta/
[68] http://www5.goteborg.se/prod/parkochnatur/dalis2.nsf/vyPublicerade/B8712CD91EFBDE6FC1257205003902D8?OpenDocument

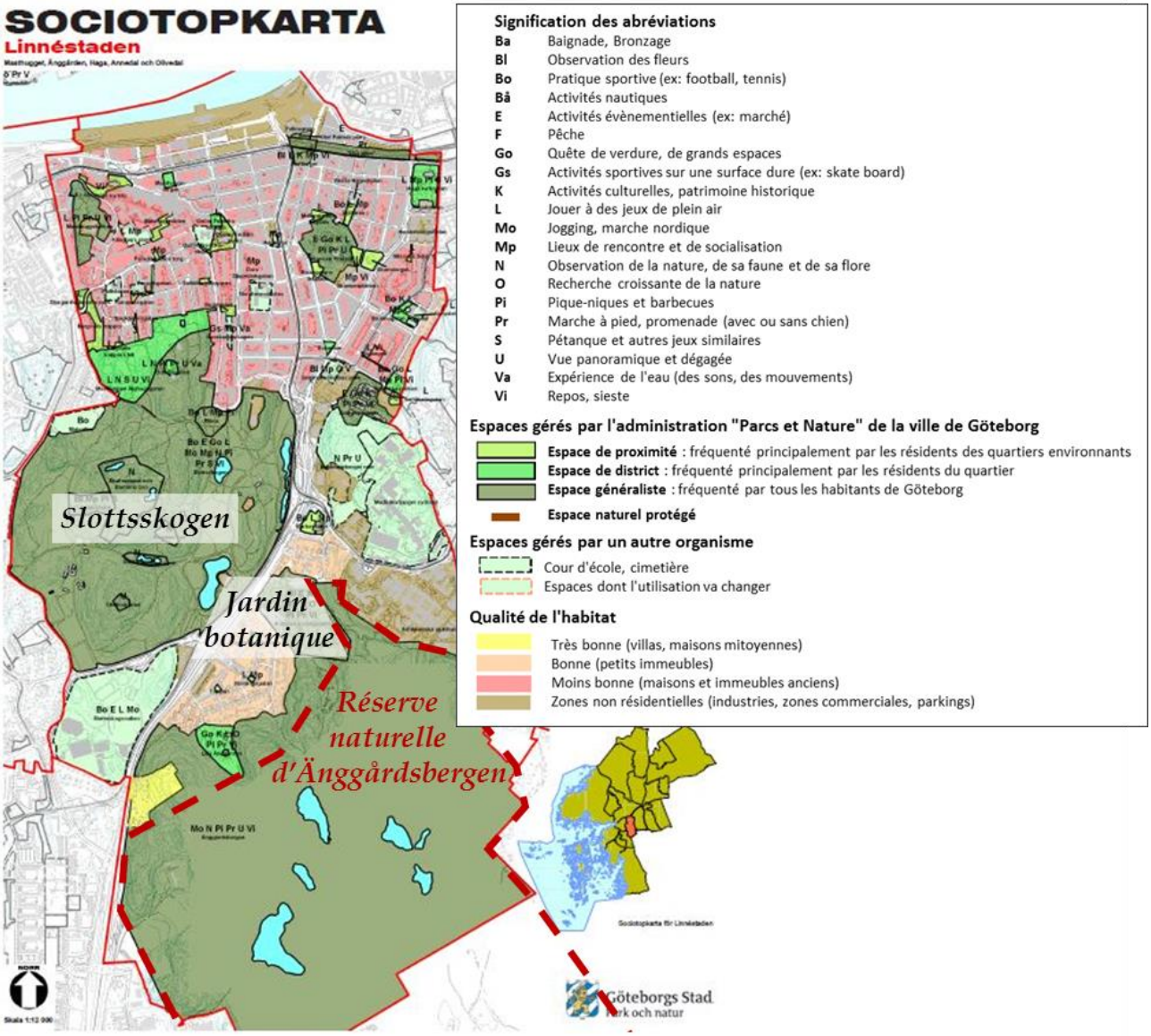

Figure 5.4 : Un exemple de carte de sociotope : un effacement de la protection au profit de l'urbanité.
Source : *Göteborgs Stad*, 2014 ; traduction de la légende et ajouts : C. Girault, 2017.

Le périmètre de la réserve naturelle n'apparaît aucunement sur la carte de sociotope de Linnéstaden (au sud de Göteborg). Nous l'avons ajouté pour identifier cet espace protégé, mais le choix des cartographes et urbanistes de ne pas le montrer traduit bien le fait que cette réserve naturelle n'est pas dissociée de l'espace urbain. Elle y est au contraire pleinement intégrée et ne fait pas exception en matière d'appropriation et de gestion vis-à-vis des autres espaces verts de la ville. Par ailleurs, en superposant le périmètre de protection à la carte de sociotope, nous constatons que la réserve naturelle d'Änggårdsbergen n'est pas contenue dans les limites municipales de Göteborg mais qu'elle se poursuit plus au sud, sur la commune de Molndäl. Les écarts de gestion de l'espace urbain se joueraient alors moins entre des espaces protégés et des espaces non protégés qu'entre différents territoires municipaux d'un même espace urbain.

La construction sociale de l'espace protégé en espace urbain que laissent entendre les cartes de sociotope s'observe également *in situ*, en parcourant l'espace et en interprétant les pratiques spatiales. En effet, entre Slottsskogen, le jardin botanique et la réserve naturelle d'Änggårdsbergen, les écarts de densité comme de diversité (de fréquentation, d'aménagement et d'équipement) peuvent sembler évidents (composition photographique 5.3). Mais d'une part l'évidence des différences de nature entre ces espaces ne l'est peut-être pas tant (composition photographique 5.4), et d'autre part la continuité des pratiques pourrait primer sur les différences paysagères et fonctionnelles. De la sorte, il serait difficile d'affirmer qu'un espace est plus urbain que l'autre.

En somme, ce sont plutôt trois espaces qui présentent différents niveaux de naturalité, tout en ayant chacun un rôle à part entière dans les pratiques et les représentations des habitants, et donc dans leur urbanité. Quant aux politiques de protection, elles chercheraient bien à protéger des espaces de naturalité, mais moins pour eux-mêmes que pour leur contribution à l'urbanité de la ville et de la société.

Composition photographique 5.3 : De Slottsskogen à la réserve naturelle d'Änggårdsbergen : continuité de pratiques entre différents lieux de naturalité de l'espace urbain de Göteborg. © Girault, juillet 2016.

3.2. De l'espace protégé urbain à l'espace urbain à protéger

En poursuivant l'analyse de l'exemple précédent, nous remarquons que les présentations officielles de la réserve naturelle d'Änggårdsbergen mettent fortement en avant sa proximité au centre-ville de Göteborg, son accessibilité et son réseau de sentiers permettant de parcourir aisément la réserve[69]. Finalement, ce qui est protégé et les milieux que les visiteurs rencontreront en se rendant dans cette réserve naturelle n'apparaissent que de façon secondaire dans les sites et documents de présentation, comme si l'essentiel était de montrer l'imbrication d'un espace de nature à l'espace urbain.

D'autres éléments expriment pleinement cette imbrication. En effet, parmi les 355 hectares de la réserve naturelle d'Änggårdsbergen, une quinzaine constitue l'arboretum du jardin botanique : la gestion de celui-ci et celle de la réserve naturelle sont ainsi *de facto* conjointes. Plus précisément, les scientifiques qui travaillent au sein du jardin botanique étudient également la réserve naturelle d'Änggårdsbergen et le parc de Slottsskogen. Par exemple, la biologiste J. Hood estime qu'il est essentiel pour l'écosystème urbain comme pour le bien-être citadin de préserver la continuité entre ces trois espaces[70]. Le jeu actoriel est également important pour coordonner leur gestion : alors que la ville de Göteborg est un acteur majeur au quotidien par le biais des agents de son service « Parcs et Nature » (entretenant de ce fait la perméabilité et la confusion fréquente entre espaces verts et espaces protégés), l'acteur régional intervient financièrement et en matière d'orientation stratégique des politiques de protection, via le comté du Västra Götaland[71]. Là encore, les dimensions sociales et en particulier les fonctions sanitaires, récréatives, pédagogiques des espaces de nature urbaine sont mises en avant dans le choix de protéger certaines d'entre eux. D'où l'affirmation que l'espace protégé urbain puisse d'abord être un espace urbain à ménager de l'urbanisation pour préserver son urbanité.

Cette idée n'est pas récente et nous ne considérons pas qu'elle relève de la pure rhétorique ou d'une simple construction intellectuelle. En effet, dès le début du XXe siècle, le botaniste Carl Skottsberg qui est à l'origine de la création du jardin botanique de Göteborg (non sans référence et reconnaissance envers son célèbre prédécesseur Carl von Linné) estime que cette situation est relativement unique parmi les villes européennes :

---

[69] http://www.goteborg.com/en/anggardsbergen/
http://www.botaniska.se/upload/Botan/pdf/Anggardsbergen_folder.pdf
[70] http://www.lansstyrelsen.se/VastraGotaland/Sv/nyheter/2016/Pages/goteborgs-grona-oas-annu-storre.aspx?keyword=botaniska
[71] http://www.lansstyrelsen.se/VastraGotaland/Sv/djur-och-natur/skyddad-natur/

« *Il n'existe guère de jardin botanique – du moins pas en Europe – qui ait à proximité un parc naturel comparable à celui d'Änggårdsbergen […]. Il est en effet exceptionnel et heureux que Göteborg ait préservée jusqu'à aujourd'hui Änggårdsbergen ; les générations futures remercieront profondément ceux qui ont sauvé de la destruction ce petit paradis et qui l'ont laissé en héritage à des milliers de personnes qui travaillent, et qui cherchent à sortir des grandes rues de la ville pour trouver du réconfort dans la nature* »[72] (Propos rapportés dans *Naturcentrum AB*, 2013).

Ce témoignage rappelle en effet que ménager des espaces de nature en ville pour le bien-être des citadins n'est absolument pas nouveau. La pensée hygiéniste a évidemment établi les espaces verts et le végétal comme éléments constitutifs de la ville, de son esthétique et de sa fonctionnalité (Mehdi et *al.*, 2012). Cependant, le botaniste Carl Skottsberg va au-delà en suggérant un ménagement de l'espace plus que son aménagement, et en convoquant les habitants du moment comme ceux à venir. En somme, il formule les principes de la durabilité urbaine et de la protection des espaces naturels avant même leur conceptualisation et leur mise en œuvre politique à la fin du XXe siècle, avant même la création de la réserve d'Änggårdsbergen en 1975 ou l'inauguration du jardin botanique en 1923.

À partir de l'exemple du triptyque Slottsskogen – jardin botanique – Änggårdsbergen, nous constatons qu'envisager l'espace protégé urbain comme un espace urbain à protéger renvoie aux fondements des mesures de protection, et donc à un certain projet politique.

En effet, au début des années 2000, il fut par exemple question d'établir un statut de protection pour Slottsskogen (entretiens). Ce parc urbain inauguré en 1874 a directement été inspiré de Hyde Park à Londres ou de Skansen à Stockholm, sur le modèle du jardin à l'anglaise. Alors que le Parc national urbain de Stockholm venait d'être créé, instaurant un statut hybride et novateur de protection dans la législation suédoise (voir chapitre suivant), certains ont promu l'application d'un statut semblable à Slottsskogen. Ce projet fut finalement abandonné, mais le fait de l'avoir envisagé montre bien que les critères de protection sont discutés entre les différents acteurs. Pour certains, Slottsskogen présente une trop forte artificialité, sa nature n'est pas suffisamment spontanée et ses fonctions récréatives exacerbées ne correspondent pas à la philosophie de la protection. Pour d'autres, à l'inverse, protéger Slottsskogen aurait permis d'affirmer les valeurs sociales de la nature, si construite soit-elle à l'intérieur d'un parc urbain. Un autre argument que ces derniers mettaient en avant est la volonté de préserver et de garantir

[72] "*Det finns knappast någon botaniskt trädgård - i varje fall ej i Europa - som har en naturpark jämförlig med Änggårdens […]. Det är förvisso en sällsynt lycklig omständighet, som åt Göteborg hittills bevarat Änggården, och kommande generationer skola välsigna minnet av dem, som från tillintetgörelse räddat detta lilla paradis och lämnat det i arv åt de tusentals arbetande människor, som från storstadens gator vilja söka sig ut för att finna vederkvickelse i naturen.*" (*Naturcentrum AB*, 2013).

juridiquement un élément majeur de la trame verte de Göteborg. De plus, à très grande échelle, l'espace naturel protégé par la réserve d'Änggårdsbergen n'apparaît pas nécessairement très différent de certains lieux de Slottsskogen : les équipements sont semblables, la fréquentation très comparable (composition photographique 5.4). À partir de ce constat, il n'aurait donc pas été incongru de protéger aussi Slottsskogen. Un des arguments avancés pour renoncer à l'attribution d'un statut complémentaire de protection à Slottsskogen est le fait qu'il soit déjà *de facto* préservé par les documents d'urbanisme qui le reconnaissent comme un élément structurant de la trame verte de la ville (annexe 7).

Composition photographique 5.4 : Änggårdsbergen, Slottsskogen : où est la réserve naturelle, où se trouve le parc urbain ? © Girault, juillet 2016.

L'exemple de Slottsskogen montre comment la protection peut être envisagée sans être réalisée. S'il participe pleinement à l'urbanité de Göteborg, la préservation de cette dernière ne s'est pas appuyée sur la mise en place de mesures de protection. Le choix inverse a été fait à Stockholm, avec la création du Parc national urbain de Djurgården (nous l'étudierons plus en profondeur dans le chapitre 6 qui suit). Qu'il soit réel ou potentiel, le basculement de l'espace protégé urbain vers l'espace urbain protégé renvoie à l'évolution des finalités et des modalités des politiques de protection.

3.3. De l'espace protégé urbain à l'espace urbain protégé

À partir d'un regard transversal sur les spatialités de la protection dans les métropoles nordiques, il nous semble dorénavant possible d'attester que le caractère urbain des espaces protégés n'est pas seulement une caractéristique secondaire et contingente en fonction de leur localisation dans le tissu métropolitain. Leur urbanité est au contraire première et constitutive dans leur mise en protection. En d'autres termes, pour de nombreux espaces protégés que nous avons observés, il ne s'agit pas d'espaces protégés *mais* urbains, ils apparaissent plutôt comme des espaces protégés *et* urbains, voire comme des espaces urbains *donc* protégés.

Ce glissement du *protégé* vers l'*urbain* s'observe et s'opère dans différents domaines et à différentes échelles. La planification urbaine comme l'appropriation citoyenne des mesures de protection participent à ce basculement. Pour autant, notre propos ne cherche pas à assimiler l'urbanité des espaces protégés à celle que l'on pourrait observer dans des espaces publics centraux. Mais les habitants qui fréquentent les espaces protégés sont les mêmes que ceux qui pratiquent les autres espaces publics de la ville, tels les rues et les places, les commerces et les services, les lieux de transports ou de sociabilité. Ces habitants sont dotés d'une certaine urbanité, et celle-ci ne s'amoindrit pas lorsqu'ils entrent dans un espace protégé. Être protégé de l'urbanisation (au sens restreint d'artificialisation des sols) peut consolider l'urbanité, celle de l'espace comme des habitants.

Par conséquent, protéger un espace naturel ne se justifie pas nécessairement en premier lieu par la volonté de préserver un milieu localisé et clairement défini. L'argument de la protection est davantage celui d'une préservation justifiée à l'échelle métropolitaine pour contribuer à l'urbanité globale de la ville et de la société. Pour bien comprendre ce raisonnement, il convient de revenir aux deux conceptions de l'urbanité que nous avons distinguées préalablement.

L'urbanité comme rapport au Monde est donc la même que ce soit dans un espace protégé peu fréquenté ou dans un espace public central très fortement pratiqué (une gare, une place, un centre commercial). Elle est d'abord portée par la société et par les individus et il serait inopportun de la lire de façon graduelle au sein d'un même espace métropolitain.

L'urbanité comme résultat d'un couplage entre densité et diversité s'applique quant à elle plus aisément à l'espace dans une logique scalaire et imbriquée. Dans cette conception, certains espaces protégés n'auraient pas ou presque pas d'urbanité, leur protection relèverait essentiellement d'un objectif strictement écologique et scientifique, en ayant peu de liens avec les habitants et le reste de l'espace métropolitain dans lequel ils se trouvent. Les réserves naturelles de Gammelmosen et de Saltholm (Copenhague), de Suomenoja (Helsinki) ou encore de Lärjeån (Göteborg) répondent de cette logique.

À l'inverse, d'autres auraient une forte urbanité et les mesures de protection viseraient d'abord à préserver cette dimension proprement urbaine de l'espace avant de chercher à pallier des menaces envers des écosystèmes ou des espèces. C'est le sens du basculement vers l'*espace urbain protégé* que nous proposons de formuler. Du Parc national urbain de Stockholm aux réserves de Viikki (Helsinki), de Delsjön ou d'Änggårdsbergen (Göteborg), des parcs nationaux de Nuuksio et Sipoonkorpi (Helsinki), de Tyresta (Stockholm) aux réserves de Vestamager (Copenhague) ou de Maridalen (Oslo), ces exemples que nous avons déjà étudiés s'inscrivent dans cette logique.

Entre les deux, il existe de nombreuses situations qui renvoient à des *espaces protégés urbains*, c'est-à-dire des espaces où l'urbanité est indéniablement présente sans être pour autant l'objet premier des mesures de protection. Les cas de Rya Skog (Göteborg), d'Utterslev Mose (Copenhague) ou de Kolsås (Oslo) entreraient dans cette catégorie intermédiaire.

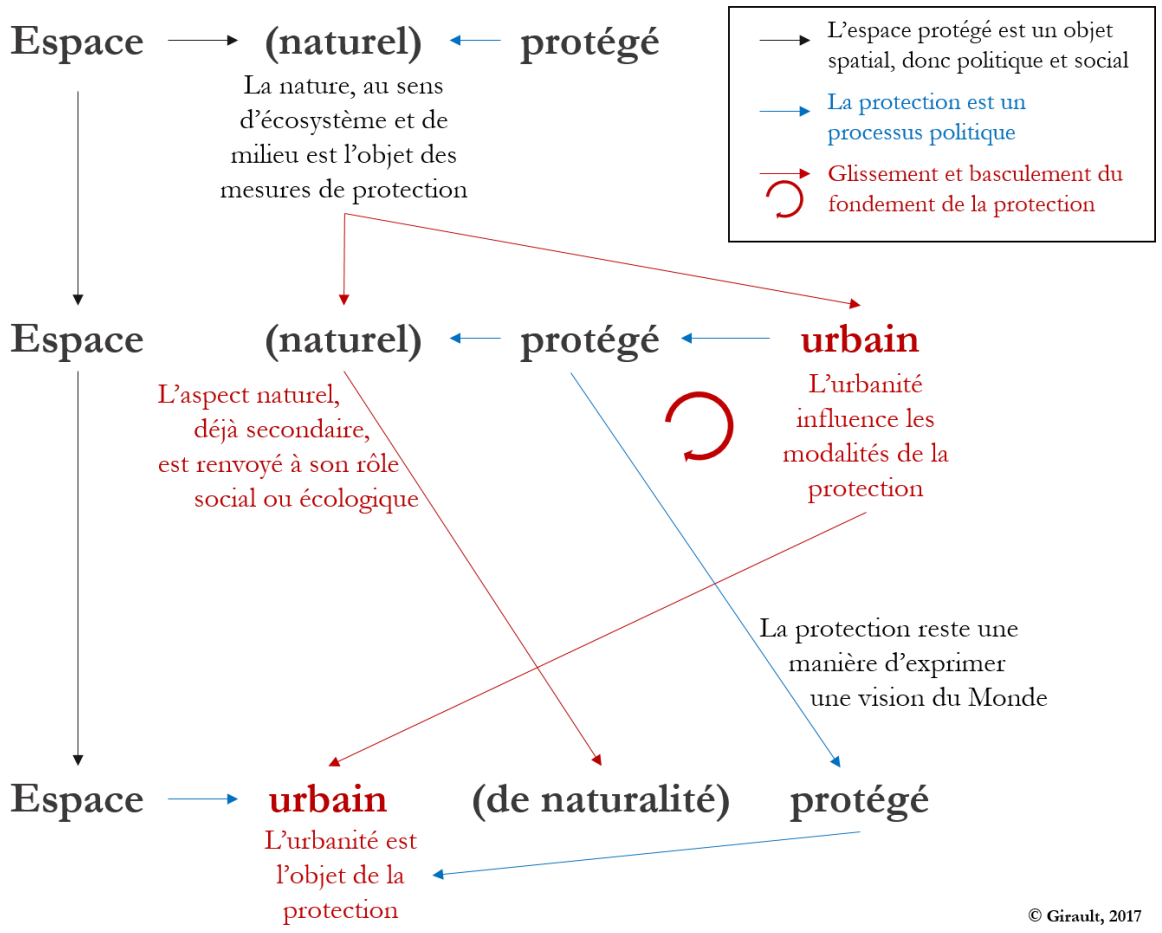

Figure 5.5 : De l'espace protégé vers l'espace urbain protégé

La figure 5.5 propose de synthétiser comment s'opère le glissement de l'espace protégé vers l'espace urbain protégé, en passant par l'espace protégé urbain. Elle est construite en reprenant la figure 2.4 qui posait l'hypothèse de l'espace urbain protégé.

Au final, les deux conceptions de l'urbanité se rencontrent à propos des espaces protégés observés dans les métropoles nordiques. Elles se complètent par leurs logiques différentes, mais sans s'exclure ou se contredire l'une l'autre. Au lieu de choisir une de ces deux conceptions de l'urbanité, il nous a donc semblé fécond de les confronter pour envisager les fondements des politiques de protection.

Conclusion du Chapitre 5

En déclinant le fait urbain entre urbanisation et urbanité, il nous a été possible d'entrer dans la complexité de l'objet *espace protégé*. En effet, une simple lecture dualiste contre laquelle nous nous sommes inscrit en faux dès le début de ce travail aurait voulu qu'il existe une opposition forte et systématique entre les politiques de protection et les logiques d'urbanisation. Une autre lecture, à la fois simpliste et erronée, aurait pu consister à dire qu'il n'existe pas de contradictions ni de tensions entre ces deux formes de rapport au Monde et à l'espace. **L'intérêt de distinguer l'urbanité de l'urbanisation est donc de voir comment la protection peut tout à fait relever d'un même *faire avec* l'espace que le mode d'habiter urbain, tout en divergeant dans les formes d'aménagement de l'espace qu'elle peut prendre**.

En fait, nous avons surtout observé que les réalités des espaces protégés, des modalités de protection et de leur appropriation sont plurielles. Cette pluralité fait que les liens qui existent entre l'espace protégé et l'espace urbain ne sont ni permanents, ni intangibles, mais divers et dynamiques. En ce sens, dans certains cas, à certains moments et selon certaines échelles d'analyse, il est possible d'affirmer que l'urbanité favorise la protection qui, en retour, renforce l'urbanité. Cette interaction n'est pas une vérité générale ni une relation ontologique, mais elle nous semble suffisamment forte et singulière pour faire l'objet d'une attention particulière. Plusieurs espaces ateliers sur lesquels nous nous appuyons pour construire notre démonstration ont d'ailleurs logiquement été sélectionnés afin d'explorer cette hypothèse.

Par conséquent, quand l'objet des politiques de protection porte de manière privilégiée sur les fonctions sociales d'un espace de nature et sur la symbolique de la naturalité en lien avec une configuration urbaine, alors il semble opportun de parler d'*espace protégé urbain*. Et quand cette urbanité apparaît comme la motivation première dans l'instauration de mesures de protection, alors il est même utile de concevoir l'*espace urbain protégé*. Ce renversement adjectival permet de comprendre et d'interpréter avec justesse et nuance la réalité. Ainsi, l'espace urbain protégé est un espace protégé urbain, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. En d'autres termes, **toute forme de protection ne contribue pas de la même manière à l'urbanité**. Et pour ajouter à la complexité de l'analyse, il est nécessaire d'aborder l'urbanité selon les deux acceptions qu'elle supporte.

Une autre distinction sémantique et conceptuelle s'avère essentielle dans notre réflexion. L'urbain et le métropolitain, l'urbanisation et la métropolisation, l'urbanité et la métropolité sont à différencier et à mobiliser à bon escient. En effet, ces termes se différencient moins par une logique d'intensité (le métropolitain étant plus intense que l'urbain) que par des registres distincts

et des échelles différentes dans l'appréhension de la réalité. C'est en ce sens qu'il est malvenu de considérer la protection comme un facteur d'urbanisation alors qu'elle apparaît à de nombreux égards comme un facteur de métropolisation. En effet, les espaces protégés sont l'expression d'une logique politique sélective, celle de la protection qui peut entrer en écho avec la logique de sélection métropolitaine. Ainsi, **la protection ne fait pas que reconnaître des valeurs environnementales et sociales de certains espaces d'une aire métropolitaine, mais elle peut surtout créer et valoriser certaines de ces valeurs**.

Quant au passage de l'urbain au métropolitain, il s'opère notamment au niveau actoriel. Nous avons vu que les municipalités jouent un rôle majeur dans la gestion des espaces protégés, s'inscrivant alors à une échelle qui n'est pas nécessairement celle de la métropole. L'implication de l'État et des régions institutionnelles tend alors à favoriser la dimension métropolitaine dans la stratégie d'ensemble des politiques de protection. En simplifiant exagérément, on pourrait par exemple dire que les réserves naturelles relèvent plus de l'urbain alors que les parcs nationaux renvoient davantage au métropolitain. Par ailleurs, les différents profils des pratiquants des espaces protégés font s'imbriquer ces deux dimensions, urbaines et métropolitaines. Les habitants qui résident à proximité d'un espace protégé qu'ils pratiquent dans leur quotidienneté l'intègrent d'abord à leur urbanité, alors que les touristes qui se rendent dans un espace protégé à l'occasion d'un séjour dans une ville nordique s'inscrivent plutôt dans le champ métropolitain.

À l'issue de ce chapitre essentiel dans notre démonstration générale, il est possible d'aller plus avant dans la conceptualisation de l'imbrication entre l'espace urbain et l'espace protégé. Pour poursuivre notre réflexion sur le chevauchement entre la naturalité et l'urbanité qu'entraînent certaines formes de protection, nous proposons donc dans le chapitre suivant d'envisager l'idée de *naturbanité*. Par ce néologisme, nous développerons une façon de dire et de penser l'hybridité de certaines logiques de protection et des spatialités originales qu'elles produisent.

De nouveau, derrière l'apparence d'un jeu sémantique, intellectuel et idéel, nous gageons de produire un raisonnement géographique à partir et à propos de la réalité des politiques de protection dans les métropoles nordiques. Notre objectif de scientificité demeure le même, il s'agit de suivre une démarche de recherche rigoureuse, de produire un discours théorique cohérent avec les matériaux empiriques et de contribuer avec pertinence à la production de la connaissance.

CHAPITRE 6
DES ESPACES PROTÉGÉS URBAINS COMME MANIFESTATION DE LA *NATURBANITÉ*

OBJECTIFS

- **Discuter par la conceptualisation les rapports entre naturalité et urbanité.** L'exercice proposé dans ce chapitre consiste à prendre un peu de recul par rapport à l'objet d'étude au sens strict pour livrer quelques réflexions sur la notion de *naturbanité* et sur le dépassement radical de la dialectique ville/nature qu'elle entend incarner. Au-delà du néologisme lui-même qui pourrait faire l'objet de moult débats, l'idée qui sous-tend ce terme est d'exprimer l'imbrication entre la naturalité et l'urbanité, c'est-à-dire entre deux registres axiologiques qui s'articulent en un même rapport au Monde. En effet, plusieurs conceptions originales de la protection de la nature en ville peuvent produire des formes spatiales hybrides. Pour l'analyse de ces dernières, le recours à un nouveau concept permettrait alors une meilleure acuité théorique. Comme tout effort de conceptualisation, le nôtre ne sera pas détaché de la réalité : le Parc national urbain de Stockholm servira de fil d'Ariane pour appréhender ces spatialités singulières et pour discuter le concept de *naturbanité*. Construit à partir d'une association lexicale, celui-ci est donc une façon de dire et de penser la nature au sein de l'espace urbain et métropolitain. L'enjeu est bien de passer d'une idée assez vague à un concept étayé, justifié et opératoire.

- **S'éloigner de la réalité pour mieux la comprendre.** L'exercice intellectuel de construction conceptuelle ne sera pleinement accompli que s'il part de la réalité et s'il permet de mieux y revenir. Par chaque détour idéel, l'objectif consiste en effet nécessairement à confronter le concept de *naturbanité* à l'épreuve du réel et des matériaux empiriques. Nous gageons que c'est une façon de l'éprouver pour mieux le façonner. Si elle relève évidemment de l'esprit et si elle résulte bien d'une réflexion géographique, la *naturbanité* ne saurait pour autant faire fi du Monde tel qu'il existe indépendamment de

l'observateur. Au contraire. Le processus de conceptualisation est donc justifié par sa finalité, à savoir l'exploration et l'interprétation du rapport des sociétés nordiques à la nature. Il ne s'agit pas d'essayer de théoriser dans l'absolu, mais bel et bien de prendre un recul suffisant pour donner du sens aux phénomènes que nous observons et aux représentations qui ont cours à propos des espaces métropolitains de nature et de leurs protections.

- **Mettre au jour des écarts.** Un cadre conceptuel ne doit pas être établi pour que la réalité entre parfaitement dans celui-ci. En cherchant à mettre en avant des caractères communs, l'effort de conceptualisation relève irrémédiablement d'une essentialisation et d'une simplification de cette réalité. Aussi, les écarts, les contradictions, les divergences vis-à-vis du concept de *naturbanité* sont tout aussi importants que le concept lui-même. Ces décalages permettent souvent de mieux saisir la réalité et d'en apercevoir la complexité (Wittgenstein, 1996). Par conséquent, un autre objectif de ce chapitre est de mobiliser la *naturbanité* pour mieux distinguer, à propos des politiques de protection, les discours des pratiques, les représentations des constatations, et les idées des faits. Cela conduit à se questionner sur l'effectivité de la *naturbanité* qui, à certains égards, reste une figure chimérique, telle une utopie partiellement réalisée.

Photographie 6.1 : Expression de la naturbanité dans le Parc national urbain de Stockholm. © Girault, mai 2017.

Introduction du Chapitre 6

« *À deux pas de Skansen, toujours sur l'île de Djurgården qui abrite l'une des plus belles forêts de grands chênes en Europe […], les vastes espaces verts invitent à la promenade et à la méditation […].* »
Alexandre Najjar, 2013, *Les anges de Millesgården*, Gallimard, p. 120

L'urbanité et la naturalité sont deux notions liées. Cependant, elles ne se conçoivent pas en miroir l'une de l'autre, et leur relation n'est pas du registre de l'opposition. Au contraire, l'étude des espaces protégés urbains montre qu'elles sont imbriquées et qu'elles peuvent se nourrir mutuellement. Le néologisme *naturbanité* traduit cette imbrication.

Pour l'instant, comme pour la plupart des mots fusionnés de ce type, il n'existe aucune définition de la *naturbanité* dans les dictionnaires généralistes, ni dans les dictionnaires scientifiques spécialisés, ni dans les ouvrages de géographie. Pourtant, quelques urbanistes et architectes ont déjà mobilisé ce vocable, mais souvent à des fins plus communicationnelles que conceptuelles (Gaulier, 1996 ; Bidou, Carfantan, 2013). Quelques travaux géographiques à propos des jardins partagés, des vacants jardinés ou des délaissés urbains l'ont aussi évoqué, puis abandonné au profit de la notion d'éco-urbanité (Demailly, 2014), qui renvoie plus directement au nouveau paradigme de la durabilité urbaine (Emelianoff, 2007). L'idée de la *naturbanité* a également été posée dans le cadre de la conclusion des actes du colloque *BiodiverCities 2010* consacré aux aires protégées urbaines (Landy, Laslaz, 2012). D'autres l'ont juste évoquée à propos de nouvelles formes de pratiques récréatives et d'habitabilité métropolitaine, sous un angle plutôt sociologique (Corneloup et *al.*, 2014). Dans cette dernière optique, la *naturbanité* évoquerait « *l'idée d'une nature spécifique à la ville et à cet environnement [urbain]* », elle serait une « *dimension montante et fondatrice de la métropole du XXIe siècle* » en raison du « *nouveau contrat social entre la ruralité et l'urbanité* » qu'elle établit (**Corneloup, 2010**). Nous ne partageons que partiellement cette esquisse de conceptualisation. En dépit de ces faibles bases théoriques préexistantes, nous tenterons, dans ce chapitre, de faire de la *naturbanité* un réel concept scientifique – et en particulier géographique – utile et pertinent pour penser l'évolution de la réalité urbaine et du fait métropolitain.

En effet, les politiques de protection induisent des spatialités singulières en modifiant les pratiques et les représentations associées à des espaces de nature. Dans les contextes métropolitains nord-européens, nous avons observé que cette singularité peut être d'autant plus forte que le *protégé* et l'*urbain* se confondent. Des imbrications axiologiques s'opèrent par la convergence de valeurs ; des collusions spatiales se construisent et s'affirment à travers certains espaces protégés urbains. L'effort de conceptualisation proposé à partir de l'idée de *naturbanité*

cherche à mener notre raisonnement jusqu'au bout de sa logique, et ce pour mieux y revenir, de manière critique, dans la troisième partie de notre thèse. Comme l'ont déjà démontré plusieurs exemples, nous estimons en effet que les politiques de protection peuvent entraîner des processus d'hybridation spatiale allant jusqu'à l'affirmation d'une nature spécifique à la métropole et, plus précisément, d'une naturalité pleinement intégrée à l'urbanité. De la sorte, les espaces protégés urbains peuvent être envisagés comme les manifestations observables de la *naturbanité* où la protection fait office de levier d'intégration.

Bien que notre démarche générale repose toujours sur l'approche transversale des cinq métropoles nordiques constituant notre terrain d'étude, nous accorderons toutefois une attention particulière au Parc national urbain de Stockholm qui est sans doute l'espace protégé de notre corpus où la logique sous-jacente à la *naturbanité* est la plus avancée. Il sera donc un fil directeur aux propos de ce chapitre. En effet, l'historicité de cet espace protégé, sa singularité au sein des politiques de protection et son érection en modèle métropolitain à l'échelle internationale en font un support d'analyse privilégié pour conduire le travail de conceptualisation. Nous faisons ce choix afin d'approfondir notre effort démonstratif à propos de la *naturbanité*, tout en sachant que cela induit une moindre transposabilité de ce concept[73].

Par ailleurs, cette discussion conceptuelle se fera en partie à l'aide d'autres notions : celles d'hybridation et d'hybridité, déjà évoquées, seront mieux questionnées. Nous convoquerons également les idées d'utopie urbaine et d'innovation métropolitaine pour discuter la *naturbanité*. À la suite du chapitre 5 qui sert de clé de voûte à notre raisonnement, la proposition théorique de ce chapitre 6 constitue une « assise réflexive » pour mieux poursuivre notre démonstration dans la partie III.

Dans notre souci permanent de réflexivité sur la manière de produire ce travail de recherche, nous débuterons ce chapitre par une approche croisée entre un engagement vers la conceptualisation de la *naturbanité* et un regard critique sur l'utilité et la mise en œuvre d'une telle démarche. Il sera notamment question d'envisager la plus-value de ce néologisme pour raisonner de façon géographique et dialogique. Cela nous conduira à poursuivre l'étude du Parc national urbain de Stockholm pour voir comment se joue le processus d'hybridation spatiale sous-jacent à la *naturbanité*. Cette dernière sera enfin considérée de façon plus critique en questionnant ses dimensions imaginées et utopiques.

[73] Bien que la structure de la démonstration soit différente, ce chapitre reprend en partie le propos que nous tenons dans le cadre d'un article publié dans la revues *Nordiques* (Girault, 2017).

1. De l'utilité du concept de *naturbanité*

La *naturbanité* permet d'appréhender la naturalité nordique comme une construction culturelle et politique qui s'appuie en partie sur des dispositifs de protection environnementale pour répondre à une demande sociale et éminemment urbaine de contact avec le monde biophysique. Autrement dit, l'hypothèse majeure qui nous guide dans la proposition de ce nouveau concept est de considérer que certains espaces protégés urbains relèvent d'une forme d'innovation politique qui renverse les logiques de protection habituelles. L'urbain n'est plus une menace vis-à-vis de laquelle l'instauration d'espaces protégés serait justifiée, l'urbanité est au contraire l'objet même de mesures protectrices où la dimension écologique n'est qu'un enjeu parmi d'autres, voire un enjeu secondaire par rapport aux dimensions sociales de la protection. Malgré ce renversement, la protection n'a de sens qu'en vertu de sa capacité à produire de la naturalité dans une sphère d'urbanité. D'où l'idée de *naturbanité*.

Une telle démarche réflexive fait écho à des conceptions en partie inédites des rapports entre l'homme et la nature[74] : la ville n'est pas le domaine exclusif de l'artificiel, renvoyant *ipso facto* les espaces naturels et leur protection à son extérieur, ou au minimum à sa périphérie. Les espaces protégés peuvent au contraire constituer des centralités urbaines majeures et participer pleinement au fait urbain et à la logique métropolitaine.

1.1. Dire le dépassement d'une dialectique : ne pas choisir entre parc urbain et espace protégé ?

Dans de nombreux contextes, notamment dans les pays des Sud où la forte croissance démographique s'accompagne souvent de difficultés de gestion, la protection peut être un levier efficace pour réguler l'aménagement du territoire métropolitain (**Lézy, Bruno, dir., 2013**). Les espaces protégés sont alors souvent conçus comme des enclaves placées à l'abri des dynamiques d'urbanisation. Cependant, nous avons démontré que, dans le cas des métropoles nordiques (mais ce constat est potentiellement vrai dans d'autres contextes européens voire mondiaux), l'antagonisme entre les politiques de protection et les logiques d'urbanisation n'est que partiel, et surtout il ne se double pas d'une opposition entre naturalité et urbanité. Au contraire, ces deux rapports au Monde peuvent aller de pair. La *naturbanité* est donc d'abord un néologisme pour signifier l'obsolescence d'une opposition catégorielle entre ville et nature.

Dans une certaine mesure, elle est même l'expression d'un refus de la logique binaire du *contre*. La *naturbanité* s'inscrit à rebours d'une lecture simplifiée et souvent dualiste d'un espace qui

[74] Nous l'avons déjà explicité mais rappelons-le tout de même : il est évidemment impossible de considérer la nature en dehors de l'existence humaine et de l'influence anthropique. Dire *la nature*, c'est toujours faire référence à des productions culturelles, à des représentations sociales et à des catégorisations politiques dominantes.

devrait supporter des catégories clairement identifiables. Il n'y a donc pas l'espace protégé *contre* l'espace urbain, pas le parc *contre* la ville et pas la naturalité *contre* l'urbanité. Alors que les spatialités de la protection dans les métropoles d'Europe du Nord traduisent plus largement un rapport politique et social à la nature, la *naturbanité* entend exprimer le caractère indissociable de l'urbanité et de la naturalité dans les sociétés nordiques.

Parmi notre corpus d'espaces ateliers, le Parc national urbain de Stockholm est sans doute l'espace protégé qui manifeste le mieux la *naturbanité*. Aussi, nous nous appuierons en priorité sur son étude pour construire ce concept. Voici un premier exemple évocateur à ce propos.

De juin à octobre 2016, le sculpteur britannique Tony Cragg expose en plein air quelques-unes de ses œuvres monumentales à Djurgården, une des quatorze îles de l'archipel de Stockholm qui a donné son nom à l'un des principaux espaces verts de la capitale suédoise. Les modelés des sculptures de l'artiste renvoient à des formes d'un autre temps, qui auraient pu être façonnées il y a plusieurs millions d'années, alors que la pelouse bien rase sur laquelle elles se trouvent rappelle à quel point ce parc urbain est de toute pièce une création humaine. Le promeneur est ainsi confronté à ses propres représentations ; la distinction dualiste entre le naturel et l'artificiel tombe ; l'urbanité et la naturalité se confondent (photographie 6.1.a). Une telle réflexion aurait pu être menée dans de nombreux jardins publics de par le monde. Pourtant, elle prend ici un sens singulier en raison du statut de « Parc national urbain » attribué depuis 1995 à cet espace. Au-delà de cette évocation artistique, un simple regard sur les spatialités de Djurgården à l'occasion d'errances de terrain dans le Parc national urbain suggère qu'il est un espace protégé assez singulier par rapport à d'autres. Son entretien, ses équipements et plus largement son aménagement en feraient plutôt un espace vert, un parc urbain en partie construit sur le modèle des jardins à l'anglaise (composition photographique 6.1).

Composition photographique 6.1 : Le Parc national urbain de Stockholm, un espace vert protégé ? © Girault, juillet 2016.

Alors que le visiteur lambda peut rester indifférent à cette contradiction, négligeant le caractère *protégé* de cet espace, le géographe se doit de questionner les fondements de ce statut de protection et ses implications. En effet, l'adoption du statut de Parc national urbain constitue une caractérisation législative et juridique, elle entraîne l'application d'une réglementation spécifique et l'allocation de moyens supplémentaires. En somme, un espace vert urbain se voit appliquer le vocable des politiques de protection, au risque d'une confusion avec une simple labellisation d'ordre marketing. La primauté de cette initiative et de ce statut est d'ailleurs revendiquée à l'échelle mondiale par de nombreux acteurs ; elle apparaît souvent comme un argument majeur pour justifier la raison d'être de ce statut et n'est pas seulement un élément subsidiaire à son existence.

Entre espace protégé, parc urbain et objet politique imaginé, entre marketing urbain et attribution axiologique, plusieurs ambiguïtés demeurent autour de ce Parc national urbain. En observant les différentes réalités qu'il recouvre, tant matérielles qu'idéelles, différentes pistes de réflexion peuvent donc être empruntées pour comprendre au mieux le sens social, politique et symbolique de cet objet spatial.

1.2. Un néologisme pour dire et pour penser la complexité du réel

À partir du Parc national urbain de Stockholm, se disent et s'observent des hybridités multiples et emboîtées. Entre le naturel et l'urbain, entre le vert et le protégé, le réel et l'imaginé, mais aussi entre le public et le privé, l'ouvert et le fermé ou encore entre le singulier et l'universel, plusieurs dimensions antagonistes mais complémentaires s'articulent par dialogique. Partant de ce constat et de la volonté de l'exprimer plus distinctement, la nécessité d'un néologisme pour dire ce qui est vu et interprété s'est imposée assez logiquement. Il aurait pu prendre la forme de « protecréation », d'« urbaturel », ou d'« axiodiversité » pour évoquer le caractère indissociable de la protection et de la récréation, de l'urbain et du naturel ou des diverses valeurs des espaces protégés. Mais le terme le plus juste, le plus évocateur et le plus stimulant intellectuellement que nous ayons rencontré et que nous avons adopté est donc celui de *naturbanité*. Alors même que celui-ci a déjà été convoqué pour dire le rapprochement coalescent entre la ville et la nature (voir *supra*), il nous semble effectivement le plus approprié pour dépasser les approches dialectiques classiques entre le naturel et l'artificiel, entre l'aménagement et le ménagement. Il permet aussi de déplacer l'attention interprétative vers une tension entre espaces de la quotidienneté et espaces imaginés, entre pragmatisme et idéalisme, voire entre idéologie et utopie.

L'usage de ce nouveau mot créé par la fusion entre *naturalité* et *urbanité* ne doit donc pas être perçu comme un plaisir gratuit de « jargonner » ou comme une finalité en soi, il est d'abord un procédé pour penser plus justement et plus en profondeur les configurations spatiales complexes que nous avons constatées en étudiant les politiques de protection dans les métropoles nordiques. À l'opposé des logiques de raisonnement par le *contre*, la *naturbanité* est donc l'expression d'un *pour*, pour proposer et accepter une conception complexe de l'espace où les usages et les pratiques, les conceptions et les représentations se combinent et s'intriquent de façon à la fois complémentaires, antagonistes et concurrentes.

Comme d'autres concepts et notions en géographie, dont l'urbanité et la naturalité qui le constituent directement, la *naturbanité* est un substantif ayant un suffixe nominal en –ité, ce qui suppose qu'il indique la qualité d'un objet ou d'une configuration. L'encadré 6.1 offre quelques éléments de réflexions quant à l'utilité de tels concepts.

Encadré 6.1 : De l'utilité et de l'intelligibilité de la conceptualité : des substantifs en –ités pour penser la géographicité

Pourquoi dire *urbanité* et non *urbain*, pourquoi dire *naturalité* et non *nature* ? Plus largement, en quoi l'utilisation de tels mots comporte un intérêt et ne traduit aucunement un vernis sémantique superficiel ?

Les termes se terminant en –ité sont souvent des substantifs qui ont été créés sur une base adjectivale par ajout d'un suffixe nominal signifiant « le caractère de ce qui

est ». La substantivation n'est donc pas seulement un changement de catégorie grammaticale, mais elle peut être une manière d'apporter de la profondeur et une signification renforcée à une idée, voire une façon de dire une notion ou un concept à partir d'un adjectif (Moeschler et Zufferey, 2010). En effet, l'adjectif qualifie l'être ou l'objet d'un certain caractère, le verbe décrit des actions, il donne un état ou évoque des transformations en lien avec un sujet. Ce dernier est souvent un nom (un substantif) qui exprime une catégorie d'êtres ou de choses. Aussi, les verbes font fréquemment l'objet de substantivation, à l'instar de l'*habiter* qui est aujourd'hui un concept majeur en géographie. En proposant de faire du verbe *habiter* un substantif, certains philosophes et géographes ont ainsi cherché à s'approprier scientifiquement un terme du langage courant pour en faire un concept (Heidegger, 1958 ; Paquot et *al*., dir., 2007). Dire *l'habiter*, c'est donc dire une expérience du Monde, une manière d'être humain sur Terre et au Monde (Lazzarotti, 2006, 2014), c'est exprimer un *faire avec* l'espace (un autre verbe substantivé) qui dépasse la seule idée de se loger (Stock, 2015).

La substantivation permet ainsi de détacher le terme substantivé de toute « *adhérence empirique* » (Rastier, 2001). Dans le cas d'une réflexion sur l'espace des sociétés, s'émanciper de cette adhérence renvoie à la possibilité – ou au moins au souhait - de se séparer de la contingence de la réalité pour dire la représentation par la pensée d'une idée plus générale (Pradeau, 2013). C'est une manière de rassembler et de stabiliser des éléments communs pour condenser une idée en un seul terme. Aussi, sans entrer dans les détails de la linguistique pour comprendre la composition des lemmes à partir de lexèmes et de morphèmes, nous souhaitons simplement mentionner que l'utilisation de ces termes substantivés n'est pas neutre et anodine. Une telle flexion nominale de l'adjectif ou du verbe vers le substantif est notamment l'expression de la conceptualisation à partir et à propos de la réalité.

Bien que nous ayons évoqué la substantivation du verbe *habiter* auparavant, nous souhaitons ici nous arrêter particulièrement sur les substantifs avec un suffixe nominal en –ité. Ces derniers expriment donc la qualité et la propriété, « l'état d'être », « le fait d'avoir telle caractéristique », ils peuvent être la traduction d'un contenu ou d'un sentiment, mais aussi la manière de mesurer le degré de contribution à un phénomène.

Les premiers exemples évidents en géographie seraient ceux de *spatialité* et de *territorialité*, le premier concept renvoyant « *aux caractéristiques de la dimension spatiale d'une réalité sociale* » (Lussault, 2013a), le second pouvant s'entendre comme le caractère multidimensionnel du « *vécu territorial* » (Raffestin, 1980) ou comme l'ensemble des « *valeurs attachées aux lieux* » et composé de « *structures élémentaires* » (Di Méo, 1998). La notion de *géographicité* évoquée dans l'introduction générale reflète également ce souci de comprendre les relations entre l'Homme et l'espace au-delà du caractère proprement géographique d'un phénomène ou d'une situation (Dardel, 1952). Plus généralement, la *scientificité* ne renvoie pas seulement aux critères de la science que les scientifiques se doivent de respecter dans leurs expériences et théories. La scientificité implique nécessairement une réflexion sur la nature de ces critères scientifiques. De la même manière, le recours aux concepts en –ité suppose une accep(ta)tion partagée pour considérer qu'un tel concept donnant « le caractère fondamental de » est utile

pour penser le Monde, mais dans le même temps cet accord de principe induit des débats, des analyses, des controverses qui renforcent la conceptualisation.

En tant que « *caractère proprement urbain d'un espace* », l'urbanité découle donc à la fois de l'adjectif *urbain* et du substantif *urbain*, mais elle ne s'y substitue pas et apparaît comme « *l'indicateur de l'état spécifique de l'organisation des objets de société au sein d'une situation urbaine donnée* » (Lussault, 2013b). Dans cette acception elle pourrait admettre des intensités variables, reposant notamment sur le couplage de la densité et de la diversité (Lévy, 2013). Mais l'urbanité peut aussi être entendue comme un rapport spécifique au Monde, acceptant alors plus difficilement cette idée de gradient.

De la même manière, définir la naturalité comme le caractère de ce qui est naturel ou comme l'appartenance à la nature est en partie correct, tout en étant infiniment insatisfaisant. Il s'agit là aussi d'un rapport social à l'ensemble des éléments biophysiques qui composent le Monde. Au même titre que l'urbanité peut s'entendre de manière plus ou moins forte, la prégnance du sauvage et l'ampleur de l'anthropisation pourraient être évaluées pour mesurer l'intensité de la naturalité. Mais de la même manière également, la naturalité peut s'entendre sans nuances d'intensité, simplement comme l'expression humaine d'un sentiment de proximité à la nature.

D'autres cas pourraient être convoqués pour nourrir l'idée selon laquelle les substantifs en –ité sont à la fois une stabilisation conceptuelle et une invitation à la discussion scientifique. Par exemple, la *montagnité* peut être entendue comme « *l'ensemble des éléments mis en scène dans les communications et les représentations produites par les acteurs du système touristique de montagne* » (Piquerey, 2016, p. 203), sans qu'il soit vraiment établi s'il s'agit d'éléments spatialement localisés *en* montagne ou renvoyant à l'imaginaire *de* la montagne.

Nous pouvons noter qu'en anglais, ces substantifs peuvent prendre deux formes, soit avec un suffixe en –*ness*, soit avec un morphème en –*ity*, sans que les différences entre ces deux manières de substantiver les adjectifs nous apparaissent évidentes.

Remarquons également que d'autres modes de substantivation peuvent être utilisés pour désigner des processus et/ou le résultat de processus : ce sont notamment le cas des termes en –tion ou –ation. Ce sont alors plus des notions que des concepts. Dans ce registre, nous mobiliserons notamment les termes d'urbanisation, d'anthropisation, de protection.

Ainsi, l'idée d'une *naturbanité* émerge à l'aune d'une interprétation des valeurs et des finalités assignées à la présence d'éléments biophysiques dans la ville, et en particulier d'après les spatialités produites par les politiques de protection au sein de l'espace métropolitain. Son ambition est bien de condenser en un même terme l'intrication de la naturalité dans l'urbanité et réciproquement, mais elle est donc aussi d'inviter à la discussion quant aux fondements et aux modalités de cette imbrication notionnelle. Nous estimons ainsi qu'à travers ce terme il est possible de mieux formuler le lien entre le champ des idées et des interprétations, et celui de la réalité.

1.3. Une notion à conceptualiser : cheminement idéel à partir de l'observation du réel

La *naturbanité* fait indubitablement écho à la notion de *ville-nature* développée par certains philosophes ou sociologues de l'urbain. La ville-nature évoque ainsi la « *coprésence à jeu égal de la ville et de la nature, tant dans la demande habitante de nature que dans l'action urbanistique* » (Chalas, 2005, p. 49). Elle est un souhait, un projet, plus qu'un regret ou une image éthérée :

> « *L'irréductibilité de la nature qui hante les urbains est bien autre chose qu'une nostalgie de la vie villageoise ou un refus de la ville. Le désir de cette nature se développe en même temps que se généralise le monde urbain, comme si les forces de la culture devaient se connecter à celles de la nature pour que le monde reste habitable.* » (Younès, 2008)

Toutefois, cette notion de ville-nature ne correspond que partiellement à l'idée que nous souhaitons développer à travers la *naturbanité*. En effet, le premier écueil de cette notion de ville-nature est justement l'absence d'égalité dans le rapport, contrairement à l'affirmation de Y. Chalas (*op. cit.*) : la ville apparaît en premier lieu et elle imprègne l'ensemble de cette relation. De plus, elle est à la fois très – trop ? – englobante et elle renvoie d'abord à l'intrication des matérialités naturelles et urbaines. Or, par la *naturbanité* nous souhaitons insister sur le fait qu'un rapport au Monde inédit est en train de se construire à la fois par des politiques, par des pratiques et par des représentations. Malgré tout, nous ne souhaitons pas que la *naturbanité* soit entendue comme une abstraction totale. Elle reste une idée, une notion que nous allons tenter de conceptualiser, mais l'effort de théorisation s'appuie sur l'observation de réalités spatiales.

À travers ses monuments, ses équipements et sa diversité fonctionnelle, il est possible de représenter les logiques relationnelles d'intégration du Parc national urbain de Stockholm au reste de l'espace métropolitain (carte 6.1). Que ce soit par la quotidienneté ou par des formes de projection, le Parc national urbain concentre une certaine urbanité et diffuse sa naturalité : c'est ce double processus qui donne sens à la *naturbanité*. Cette dernière va donc au-delà d'une juxtaposition spatiale et elle exprime la cospatialité du Parc national urbain et de l'espace métropolitain, ainsi que la coprésence des modes d'habiter des individus. En d'autres termes, l'appropriation sociale des mesures de protection permet de produire une certaine naturalité grâce à leur intégration métropolitaine.

Carte 6.1 : Le Parc national urbain de Stockholm ou l'expression de la naturbanité. Réalisation Girault, 2016 ; fond de carte *OpenStreetMap*, 2016.

Au-delà du renversement de la logique conservatrice (voir chapitre 5), le Parc national urbain de Stockholm traduit la capacité à façonner de la naturalité tout en renforçant ses dimensions urbaines. Ce paradoxe apparent s'explique par un statut original et novateur de protection, par l'historicité et la trajectoire de ce lieu, mais il doit également se comprendre comme le caractère partiellement chimérique et utopique de la *naturbanité*. C'est en ce sens qu'elle invite à concevoir les politiques de protection comme des processus d'hybridation spatiale, et l'espace protégé urbain comme une forme spatiale hybride.

2. Concevoir l'espace protégé urbain comme une imbrication entre ville et nature, comme une hybridation entre urbanité et naturalité

Parcourir Djurgården, c'est d'abord constater que le Parc national urbain relève d'une forme de protection singulière qui produit un objet spatial hybride. Il comporte en effet des dimensions bien réelles qui s'articulent avec des aspects idéels, faisant ainsi converger urbanité et naturalité autour d'un objet et au sein d'un même lieu. C'est en ce sens que le Parc national urbain apparaît comme une figure de la *naturbanité*, une figure entre réalité et utopie. Convoquer la notion d'utopie est des plus utiles pour penser cet espace urbain à la fois ancien et innovant : elle traduirait un équilibre idéal entre la société et l'ensemble des réalités biophysiques. L'utopie s'exprime alors par un décalage entre le projet et le discours politiques d'une part, et la reconnaissance et la validation sociales d'autre part. Effectivement, s'il est inscrit dans la loi, s'il est largement pratiqué et investi, le Parc national urbain de Stockholm revêt malgré tout un certain déficit d'appropriation en tant qu'objet de protection. Il ne serait donc que partiellement réalisé et pour partie irréalisable, nourrissant ainsi son caractère hybride par sa double dimension réelle et chimérique.

Nous nous sommes questionnés précédemment sur le statut ou la catégorie d'appartenance de ce Parc national urbain, concluant qu'il est à la fois un parc urbain et un espace protégé, ou plutôt un objet spatial différent, renvoyant à un autre registre. Plus largement, certains espaces protégés urbains relèvent de la logique du tiers espace (Viard, 1990) en raison des formes socialisées de la nature qu'ils produisent et des conceptions naturalisées de la ville qu'ils reflètent. Ainsi, parfois il ne faudrait pas chercher à choisir et à distinguer les espaces verts des espaces protégés urbains. Pourtant, ces derniers relèvent bien d'une logique de protection, si singulière et utopique soit-elle, qui permet de les considérer comme des objets spatiaux à part entière. La *naturbanité* exprime alors à la fois les spatialités des politiques de protection, la quintessence de l'espace protégé urbain et plus généralement une hybridité spatiale exacerbée.

2.1. La *naturbanité* comme spatialité des politiques de protection urbaine

Le Parc national urbain est une forme de protection innovante renvoyant à l'utopie, que ce soit par le récit urbain qu'il convoque et par le projet urbanistique qu'il incarne. Sans être véritablement un espace protégé reconnu comme tel par certains acteurs, il correspond malgré tout à un périmètre clairement établi où des mesures de protection permettent la préservation et la gestion des valeurs assignées à cet espace. Par la reconnaissance de son intérêt national et par sa grande valeur symbolique en particulier, il diffère également des espaces verts plus classiques, contrairement à ce que son apparence pourrait laisser croire. Ainsi, l'instauration du Parc national

urbain renforce le ménagement de l'urbanisation et participe à l'affirmation de l'urbanité de Stockholm.

En empruntant à la pensée foucaldienne, le Parc national urbain de Stockholm correspond particulièrement bien à une hétérotopie (Foucault, 1984), cet espace autre matérialisé, réalisé et localisé qui traduit en miroir un projet utopique, en l'occurrence un contact maximal entre l'urbanité et la naturalité d'un lieu. Par son pouvoir de juxtaposition spatiale, d'articulation entre le réel et l'imaginaire, et de mise en relation du proche et du lointain, l'hétérotopie est à la fois une rupture forte avec l'espace environnant et un lien majeur avec le reste du monde et de la cité. Le philosophe estime que le jardin est une des meilleures illustrations du concept d'hétérotopie (***ibid***.) en raison de sa capacité à condenser en un même lieu la diversité et la densité du monde.

À de nombreux égards, ceci est le cas à Stockholm au sein du parc de Djurgården. En effet, ce dernier comporte plusieurs musées et institutions emblématiques de la Suède et de la nordicité qui en font un miroir de la société. Ainsi, depuis son établissement à la fin du XIXe siècle, le musée de plein air Skansen a pour objectif de montrer la diversité de la culture du pays dans une perspective ethnographique. Il se veut un condensé de la société suédoise d'autrefois en permettant littéralement aux visiteurs de se promener à travers les différents siècles de l'histoire du pays, du nord au sud de la Suède. Le parc d'attraction Gröna Lund créé à la même époque est aujourd'hui l'expression d'une société des loisirs et du bien-être et offre un complément techniciste et consumériste aux aménités environnementales des espaces ouverts et végétalisés de Djurgården. Les musées du Vasa, Nordique, ABBA, des Sciences et des techniques ou encore l'Université de Stockholm (carte 6.1 ; composition photographique 6.2) plus au nord de l'île sont d'autres exemples qui donnent corps à cette hétérotopie et qui expriment l'urbanité de Djurgården. Aussi, cette dernière est bel et bien au centre des mesures législatives et réglementaires instaurées par le Parc national urbain qui cherchent à encadrer sans restreindre ces activités culturelles, touristiques et aussi directement économiques.

Composition photographique 6.2 : Musées et universités : des institutions emblématiques au cœur du Parc national urbain, des marqueurs paysagers métropolitains. © Girault, juillet 2016.

Pour bien comprendre que l'antagonisme apparent entre l'urbanité et la naturalité n'en est pas un, il convient de distinguer le processus d'urbanisation d'une part, et les pratiques, les formes d'appropriation de l'espace urbain d'autre part. Ainsi, l'extension de la ville d'un point de vue morphologique n'est pas un prérequis au développement d'un mode de vie urbain ; et, inversement, l'expansion de l'espace bâti et artificialisé n'induit pas nécessairement une plus-value dans la manière d'habiter la ville. Une telle dissociation – déjà évoquée dans les chapitres précédents – se retrouve à Stockholm où l'instauration du Parc national urbain a pour finalité d'encadrer l'urbanisation tout en renforçant l'urbanité globale de la métropole.

Par exemple, parmi les arguments des acteurs qui défendaient la création du Parc national urbain au début des années 1990, il y a la contestation d'un projet de contournement routier du centre de Stockholm qui n'est pas achevé à l'est et qui traverserait – en grande partie en tunnel – l'île de Djurgården (carte 6.1). En 1997, deux ans après l'instauration du Parc national urbain, ce projet d'aménagement d'ampleur fut temporairement écarté, pour être mieux repensé. Aujourd'hui, il est donc toujours promu par certains acteurs économiques et institutionnels comme un projet d'avenir pour les prochaines décennies, notamment par la Ville de Stockholm (*Stockholms Stad*, 2012), alors que d'autres s'y opposent. Les premiers se placent dans une logique d'équipement de l'espace alors que les seconds prônent plutôt une stratégie de ménagement.

Cette conflictualité environnementale – entendue comme une opposition actorielle portant sur une des composantes essentielles de l'espace qu'est l'environnement (Laslaz, 2015a) –

n'est pas pour autant spécifique à Stockholm et de nombreux autres exemples de ce genre existent. Dans le cas présent, la tension se joue donc sur des interprétations divergentes de l'intérêt national : ce peut être la transformation d'un espace en bouclant le périphérique de Stockholm afin d'induire des effets positifs sur le développement métropolitain, ce peut *a contrario* être la préservation d'un espace en l'état en considérant que toute modification amoindrirait son intérêt social et sa plus-value urbaine. Par ailleurs, des chercheurs ont montré que la création du Parc national urbain a effectivement limité l'urbanisation en son sein, mais qu'elle a accru la pression foncière à ses abords dans une logique de report de l'urbanisation en périphérie du parc (Uggla, 2014a). Le cas du Parc national urbain de Stockholm démontre donc de nouveau que l'affirmation de l'urbanité d'un espace peut s'appuyer sur le ménagement de son urbanisation. Dans cette optique, la *naturbanité* se voit dans les spatialités propres aux espaces protégés urbains, c'est-à-dire dans les caractéristiques qu'induisent les politiques de protection sur les logiques d'aménagement, sur les pratiques spatiales des individus et sur leurs représentations. Au-delà, nous pouvons nous demander si elle n'apparaît pas comme la quintessence de l'espace protégé urbain.

2.2. La *naturbanité* comme quintessence utopique de l'espace protégé urbain ?

La ville et l'architecture constituent un des thèmes privilégiés de l'utopie (Choay, 1965 ; Paquot, 2007) en tant qu'espace de projection et de production d'une société plus juste où le bien-être des habitants est une des raisons d'être de l'action politique. Par ailleurs, la protection de la nature est par essence politique (voir chapitre 2) à travers les choix qu'elle suppose et la réglementation qu'elle instaure. Le Parc national urbain de Stockholm est ainsi un objet spatial doublement politique par son caractère urbanistique et par la relation de l'homme à son environnement qu'il traduit. Les ressorts de cette protection singulière sont ainsi à chercher dans le renversement de la logique conservatrice qui est à l'œuvre avec ce parc. En effet, le processus de protection est ici socialement justifié par l'intérêt national que représente cet espace de naturalité dans le tissu urbain de la métropole suédoise. Contrairement aux parcs nationaux dont l'objectif est d'abord de protéger des écosystèmes et, ensuite, de permettre le déploiement de pratiques récréatives, le Parc national urbain de Stockholm envisage avant tout de garantir une proximité et une accessibilité des usagers à un vaste espace patrimonialisé et ménagé. Ainsi, dans les 27 km² de ce parc répartis sur les communes de Lidingö, Solna et Stockholm s'entremêlent les aspects culturels et naturels, les dimensions historiques et prospectives se rencontrent, et les échelles locales et nationales se combinent (carte 6.1).

Au-delà de la vaste emprise spatiale du Parc national urbain au cœur de l'aire métropolitaine, ce sont surtout les 15 millions de visiteurs annuels (Nyberg, 2015) qui en font un espace singulier au sein d'une métropole comptant 2,2 millions d'habitants et accueillant de plus en plus de touristes (plus de 4 millions par an ces dernières années[75]). Autrement dit, le caractère pleinement urbain de cet espace ainsi que sa forte attractivité métropolitaine ne représentent pas des menaces vis-à-vis de la nature qui justifieraient des mesures de protection et de contrôle spatial. Au contraire, le but de la protection qui s'affirme est de maintenir ce paysage emblématique de la capitale suédoise et de consolider cette forme d'urbanité singulière où la naturalité est très prégnante, pour que les visiteurs puissent en jouir pleinement. La *naturbanité* apparaît ainsi comme la quintessence de l'espace protégé urbain au sens où elle est une dimension à la fois matérielle et idéelle qui assure la cohérence d'un objet spatial, mais également au sens où elle dit l'aboutissement des processus conjoints de protection et d'urbanisation. Toutefois, elle demeure en partie utopique en raison de la perfectibilité de cette cohérence et de l'impossible articulation globale et non conflictuelle de l'urbanisation et de la protection, de l'urbanité et de la naturalité.

À ce propos, le lobbying mené par l'organisation *WWF Suède* au cours des années 1990 pour instaurer le Parc national urbain est également une forme d'innovation puisqu'il ne s'agissait pas d'exercer des pressions politiques pour créer ou pour étendre un dispositif de protection existant, mais bel et bien de revendiquer la nécessité d'un statut hybride pour faire de la préservation de la spécificité de Djurgården – à savoir sa capacité de production et de diffusion de naturalité à l'échelle métropolitaine et nationale – une des dimensions centrales du mode de vie de Stockholm, donc de l'urbanité de la métropole suédoise et, plus largement, de l'urbanité des sociétés nordiques. En outre, le Parc national urbain de Stockholm est le résultat d'un processus politique présenté comme innovant et qui nourrit le paradigme de la durabilité urbaine (Schantz, 2006). Il montre avec évidence que les logiques de protection environnementale ne sont pas contradictoires avec le fait urbain (McNeely, dir., 2001), de la même manière que d'autres projets de dépassement de l'opposition ville/nature ont pu être envisagés par l'invention de nouveaux types d'espaces protégés.

Le projet inabouti et avorté de Parc naturel urbain en Suisse, qui demeure aujourd'hui à l'état d'utopie, est un autre exemple qui a été étudié récemment (Hess, Salomon Cavin, 2015). En effet, alors que l'Office fédéral de l'environnement a un temps envisagé la création de ce nouveau statut dans les années 2010, il semble que le paradigme moderne d'une opposition ville/nature ait perduré dans les conceptions des gestionnaires suisses de l'environnement et qu'il ait prévalu

[75] Source : *Statistics Sweden,* 2016 (http://www.scb.se).

chez le législateur. Faute d'accepter un changement paradigmatique relevant de l'intégration entre la ville et la nature, c'est-à-dire le passage d'un rapport d'extériorité à un rapport d'intériorité entre ces deux entités, le Parc naturel urbain est resté à l'état d'utopie.

Dans le cas de Stockholm, le projet d'une protection à fronts renversés et, de ce fait, d'une forme nécessairement nouvelle et singulière a bel et bien vu le jour. Pour autant, les acteurs écologistes considèrent aujourd'hui que la protection instaurée par le Parc national urbain reste insuffisante. Les membres du *WWF Suède* et de l'association *Ekoparken* en faveur de la préservation de Djurgården estiment qu'il faudrait étendre les réserves naturelles actuelles comprises dans le périmètre du parc (carte 6.1) ou en créer de nouvelles à défaut d'un renforcement de la réglementation environnementale et patrimoniale actuelle du Parc national urbain.

L'utopie réside dès lors dans l'invention d'un objet juridique nouveau dont l'objectif est de répondre au mieux aux enjeux métropolitains, au sein desquels l'imbrication actorielle et scalaire est particulièrement forte. La gouvernance mise en œuvre n'est ni celle d'un espace vert urbain traditionnel, ni celle d'un parc national, mais plutôt la gestion hybride, collective et concertée d'un bien public entièrement urbain et produisant une forte naturalité. En inventant une protection différente par le renversement de la logique conservatrice, le Parc national urbain de Stockholm apparaît comme un objet spatial singulier où l'hybridité spatiale est assumée par les acteurs politiques et acceptée par les habitants. En suivant ce raisonnement, cet espace protégé urbain nous semble incarner un archétype de la *naturbanité*.

2.3. Une hybridation spatiale assumée, une innovation protectrice revendiquée

La *naturbanité* invite à confondre espace urbain et espace naturel. Cette hybridation spatiale est pleinement assumée, elle est même l'essence du concept. Quant à l'objet *parc national urbain*, il est inventé et mis en récit par différents acteurs comme l'aboutissement d'une innovation urbaine, tant au niveau de sa gouvernance que de sa substance.

En effet, le Parc national urbain de Stockholm est fréquemment présenté, voire revendiqué, comme le premier du genre à l'échelle mondiale (Schantz, *op. cit.* ; Uggla, 2014b ; Nyberg, 2015). Le contexte métropolitain dans lequel il s'inscrit est une première particularité puisque la majorité des parcs nationaux de Suède, d'Europe et du monde sont localisés à l'extérieur des zones urbanisées (Depraz, 2008 ; Héritier, Laslaz, coord., 2008 ; Laslaz, dir., 2012). Pour autant, il n'est pas le seul ni le premier historiquement à être intégré au tissu urbain. D'autres espaces protégés urbains sont recensés dans le monde et prennent des statuts différents (Lézy, Bruno, dir., 2013 ; Trzyna, coord., 2014 et 2016).

En fait, la primauté de l'objet *parc national urbain* de la capitale suédoise apparaît davantage par l'innovation statutaire, par la contraction sémantique et par l'invention urbanistique qu'il incarne que par le glissement de politiques de protection préexistantes vers un nouveau contexte, celui des métropoles. Effectivement, à la différence des autres parcs nationaux suédois, le Parc national urbain de Stockholm ne s'appuie pas sur les mêmes lois environnementales qui ont permis de créer les parcs nationaux du pays[76]. Alors que ces derniers sont nécessairement des territoires appartenant à l'État où le contrôle des différents usages et aménagements est très strict, le Parc national urbain d'Ulriksdal-Haga-Brunnsviken-Djurgården – dit Parc national urbain de Stockholm – est créé en 1994 par un décret spécifique du Parlement suédois (prenant effet le 1er janvier 1995) puis confirmé par un paragraphe également dédié du Code de l'Environnement de 1999. Ainsi, l'espace constituant le Parc national urbain n'est pas obligatoirement propriété de l'État, la réglementation des activités n'est pas la même qu'au sein des parcs nationaux. Il est donc précisé que « *les nouveaux aménagements, les nouveaux bâtiments et les autres changements ne sont autorisés dans les parcs nationaux urbains seulement s'ils peuvent être réalisés sans abîmer les paysages ou l'environnement naturel des parcs et sans porter préjudice aux autres biens naturels et culturels* » (*Swedish Environmental Code*, 1999 – traduction personnelle). L'organisme gestionnaire n'est pas identique non plus. Contrairement aux parcs nationaux qui sont gérés par l'Agence suédoise de protection environnementale (*Naturvårdsverket*), le Parc national urbain de Stockholm est géré par l'Administration royale de Djurgården (*Kungliga Djurgårdens Förvaltning*), une structure dédiée qui dépend de la Maison royale de Suède et antérieure à 1995 (composition photographique 6.1).

En dépit d'un périmètre clairement établi et d'une réglementation spécifique en faveur de la préservation et de la valorisation d'un espace présentant une réelle richesse écosystémique et des valeurs patrimoniales (Colding et *al.*, 2003 ; Barthel et *al.*, 2005 ; Ernstson et *al.*, 2010), le Parc national urbain de Stockholm n'est pas reconnu comme un espace protégé *stricto sensu* par la principale ONG environnementale agissant à l'échelle mondiale pour évaluer et promouvoir les politiques de protection de la nature. En effet, l'UICN propose une définition de l'espace protégé[77] dans laquelle la caractérisation du Parc national urbain se retrouve pleinement, pour autant ce dernier n'est pas recensé comme tel[78]. S'il ne correspondait effectivement pas à la

[76] Nous rappelons que dès 1909, la Suède fut le premier pays européen à créer des parcs nationaux sur son territoire montrant ainsi dès le début du XXe siècle son rôle de précurseur dans la mise en œuvre des politiques environnementales. À ces neuf premiers parcs nationaux (Hamra, Garphyttan, Ängsö, Gotska Sandon, Abisko, Pieljekaise, Sarek, Stora sjöfallet et Sonfjället), d'autres s'ajoutent aujourd'hui pour constituer un réseau de 29 parcs nationaux. Douze autres sont encore à l'état de projet.

[77] « *Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, pour assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (Dudley, coord., 2008).

[78] Le site *protectedplanet.net* propose une base de données statistiques et spatialisées des espaces protégés dans le monde. Il est géré par le Centre de surveillance mondiale de la conservation du Programme des Nations unies pour

catégorie II réservée aux parcs nationaux, il pourrait néanmoins trouver sa place au sein de la catégorie IV désignant les aires de gestion des habitats ou des espèces qui ont entre autres pour objectif d'« *offrir un moyen qui permet aux résidents des villes d'être régulièrement en contact avec la nature* » (Dudley, coord., 2008, p. 23) ou de la catégorie V qui rassemble les paysages marins ou terrestres protégés « *où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps,* [un espace] *qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir* [cet espace]*, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs* » (*ibid.*, p. 25). Par conséquent, l'absence de reconnaissance du Parc national urbain à l'échelle internationale par l'UICN, y compris dans ses rapports récents sur les aires protégées urbaines (Trzyna, coord., 2014 et 2016), ne saurait traduire la faiblesse de la protection. Elle exprime plutôt le caractère novateur de cet objet spatial nouvellement venu dans le vaste panel des espaces protégés. Le choix politique qui a prévalu a donc été de composer entre les différentes valeurs, attributions et finalités d'un parc urbain et d'un parc national, plutôt que d'adopter une catégorie et un dispositif déjà existants.

Par ailleurs, en tant que vecteur d'identité métropolitaine et qu'espace public, Djurgården apparaît comme une composante essentielle de l'urbanité de Stockholm. Dès lors, le Parc national urbain n'est pas seulement un cadre réglementaire. Il est l'expression d'une protection singulière, et, en tant que résultat d'un compromis politique sur la conception d'une naturalité urbaine, il peut être envisagé comme la manifestation d'une utopie métropolitaine.

Au-delà du conflit d'aménagement évoqué à propos du projet de contournement routier de Stockholm, il serait possible d'aller plus avant dans l'étude de la conflictualité qui gravite autour de cet espace urbain singulier. Elle serait alors à envisager comme le corollaire de l'acceptation sociale d'une nouvelle forme de politique de protection (Laslaz et *al.*, dir., 2014). Cependant, en abordant ce Parc national urbain au prisme de l'utopie, il semble plus pertinent d'approfondir la réflexion sur l'articulation entre l'urbanité et la naturalité que permet cet objet spatial. Convoquer l'idée de *naturbanité* permet à la fois de dire l'imbrication de ces deux formes de rapport au Monde et d'envisager d'autres dialectiques explicatives, entre pragmatisme et utopisme, entre idéologie et mode de vie, entre réalité et utopie. La naturbanité dépasse les seuls espaces protégés urbains ; elle s'applique plus globalement à l'ensemble des sociétés nordiques et de leurs espaces.

---

l'Environnement (UNEP-WCMC) et il est soutenu par l'UICN et la Commission mondiale des aires protégées (WCPA). Le Parc national urbain de Stockholm n'apparaît pas dans cette base de données.

3. Au-delà de l'espace protégé urbain, la *naturbanité* entre utopie et réalité

Alors que les pays nordiques se caractérisent notamment par de faibles densités, une répartition de la population dissymétrique et de grandes étendues (Marchand, Riquet, dir., 1996), le Parc national urbain de Stockholm symbolise une proximité forte entre un lieu de peuplement majeur en Europe du Nord et un espace de naturalité emblématique de la culture suédoise et nordique.

3.1. Des sociétés urbaines qui affirment leur proximité à la nature

Comme souvent en sciences de la société, il demeure délicat d'investir de façon complète et objective le champ des représentations sociales (Jodelet, dir. 2003). En l'occurrence, il est ici difficile de mesurer précisément les manifestations d'une proximité à la nature qui caractériseraient les sociétés nordiques dans leur ensemble. Tout en ayant conscience de ces limites dans la conceptualisation de la *naturbanité*, nous estimons tout de même qu'il est possible d'aller plus avant dans l'observation des liens tissés entre des habitants, leur ville et leur nature. Par ailleurs, le regard géographique sur ces interactions suppose de ne pas confondre la construction d'une proximité au constat de la promiscuité ou du contact (Torre, 2009) ; le lien à l'espace n'est pas seulement contiguïté et continuité, il peut être connexité et ubiquité. Le propre d'une société urbaine est justement de pouvoir être *proche* sans nécessairement être *à côté*. La *naturbanité* traduit donc aussi cette idée d'une imbrication spatiale non euclidienne qui associe pleinement l'espace urbain avec l'espace naturel, c'est-à-dire une forme de cospatialité qui n'est pas la simple superposition de plusieurs périmètres dans l'étendue. Par analogie avec la géométrie pour laquelle le dépassement du postulat euclidien des parallèles revient à sortir de la géométrie dans un seul plan, la *naturbanité* suppose donc d'accepter une posture géographique selon laquelle la distance n'est pas qu'une dimension physique.

Ainsi, comme évoqué dans le chapitre 1, la naturalité telle que nous l'envisageons pour construire le concept de *naturbanité* n'est pas à comprendre comme l'absence ou la minimisation de l'intervention humaine sur un milieu ; elle ne correspond pas à l'état d'une nature spontanée et antagoniste avec l'artificialité comme l'envisagent les naturalistes (Lecomte, 1999) et comme on cherche à la conserver dans les parcs nationaux suédois (Grundsten, 1987). Dans cette réflexion, la naturalité est entendue dans un paradigme de dépassement des dualismes entre le naturel et l'artificiel, entre l'homme et la nature (Moscovici, 1968 ; Latour, 1999 ; Descola, 2005) pour être considérée comme un rapport social, culturel et politique au monde biophysique. En ce sens, elle diffère également du concept de *wilderness* dont elle est au mieux une piètre traduction (Arnould, Glon, 2006), ce dernier correspondant plutôt à un degré de naturalité, celui du sauvage. Partant, la

naturalité est au même titre que l'urbanité une vision du Monde. D'ailleurs, elle est convoquée par certains travaux d'écologie urbaine qui intègrent des savoirs écologiques aux réflexions urbanistiques (Niemelä, 1999), et en particulier à propos du Parc national urbain de Stockholm (Elmqvist et *al.*, 2004). Aucun antagonisme donc à considérer de concert l'urbanité, ce rapport au Monde caractéristique d'un mode d'habiter urbain, et la naturalité. Plusieurs géographes ont déjà exploré cette relation, en considérant que le parc est une figure majeure de l'urbanité (Calenge, 2000) et que la nature est une notion plurielle et construite au prisme des urbanités (Berque, 1997) ; nous l'avons développé dans les chapitres 1 et 2. En somme, le cas du Parc national urbain de Stockholm démontre aussi avec force que la naturalité est une production humaine et, en grande partie, urbaine.

De prime abord, les caractéristiques démographiques pourraient en partie justifier une telle proximité à la nature, mais ce serait sans doute oublier trop rapidement le rôle du politique au sens large (cadre réglementaire, éducation à l'environnement, etc.). Quelques écrivains le font clairement percevoir dans leurs œuvres, par exemple A. Najjar, dont un extrait est en exergue de ce chapitre. Un autre passage de son récit *Les anges de Millesgården* illustre assez bien cette idée :

> « *L'amour de mon ami [suédois] pour la nature [est] patent. […] Dans un pays dont la densité est de vingt et un habitants au kilomètre carré et qui dispose de la plus grande forêt d'Europe occidentale, les espaces verts ne manquent pas. Grâce au droit de libre accès à la nature (allemansrätten), les gens ont la possibilité d'accéder aux bois et aux parcs, mais ils se doivent de respecter la nature, les plantes et les animaux, et de ne pas gêner les autres. […] Il est réjouissant de constater à quel point la pensée écologique du naturaliste suédois Carl von Linné est restée vivante au fil des générations. […] Ici, les enfants grandissent au milieu de la nature et, très tôt, apprennent à la respecter.* » (Najjar, 2013, pp. 95-96).

La trajectoire aboutissant à l'affirmation d'un haut-lieu de la naturalité nordique au centre de Stockholm est donc particulièrement évocatrice de ce processus ; elle est faite de rapprochements, d'écarts et de croisements. En effet, alors qu'elles constituaient des espaces agricoles propriétés de l'Église et situées en périphérie immédiate du centre historique de Stockholm, les terres de Djurgården deviennent royales au début du XVIe siècle, à la faveur d'une décision du roi de Suède Gustave 1er Vasa. C'est un des moyens et un des résultats concrets de l'affirmation du pouvoir royal suédois à cette époque ; un renforcement qui se traduit plus largement par la réforme de l'administration et la rupture de l'Union de Kalmar. Suite à ce changement foncier majeur, l'usage cynégétique se développe peu à peu, des parcs animaliers, comprenant notamment des rennes et des cerfs, sont créés – ce qui renvoie à l'étymologie de

« Djurgården » signifiant la « *ferme des animaux* » – et, à la fin du XVIIe siècle, le roi Charles XI clôture cet espace pour en faire un parc de chasse réservé à la cour.

Un des héritages de cette période est la Porte Bleue (*Blå Porten* ; photographie 6.2) qui rappelle aux visiteurs actuels qu'avant d'être un espace public librement accessible, Djurgården a longuement été un espace réservé à une élite sociale venant pratiquer ses loisirs mondains à proximité des palais royaux, dans des forêts et des prairies entretenues et préservées à cette fin. La naturalité qui fait aujourd'hui l'objet de mesures de protection a donc d'abord été pensée et créée comme une aménité royale avant d'être considérée, depuis le XIXe siècle, comme un espace de détente et de récréation pour tous les citadins (Schantz, 2004).

Photographie 6.2 : Blå Porten, marqueur paysager d'un parc royal fermé devenu parc national urbain ouvert. © Girault, juillet 2016.

La manière dont les habitants se sont appropriés ces jardins royaux, par exemple à proximité de l'un des trois palais royaux que comporte le parc (photographie 6.3), illustre l'importance qu'ils accordent à ce vaste espace ouvert et boisé et, en retour, la manière dont la naturalité de Djurgården est socialement attendue, construite et validée au sein de la métropole suédoise. La production d'un récit national à son endroit et l'évocation d'un lieu paradisiaque à son égard (Uggla, 2014a et b) renforcent l'exceptionnalité du lieu et justifie sa protection.

Photographie 6.3 : Le château d'Ulriksdal au sein du Parc national urbain : un espace public parmi d'autres pour les Stockholmois. © Girault, juillet 2016.

Pour autant, le Parc national urbain de Stockholm demeure un espace de la quotidienneté dans la vie des citadins et, en ce sens, l'adjectif « urbain » associé à l'image du « parc national » révèle alors toutes ses acceptions. Il n'est plus seulement un parc ayant une haute valeur écologique comme son appellation de parc écologique (*Ekoparken*) le suggérait au début des années 1990 ; il rassemble des valeurs très diverses (historiques et culturelles, sociales et politiques, environnementales et symboliques) produisant par conséquent une densité axiologique qui nourrit directement l'urbanité. C'est en ce sens que la *naturbanité* renvoie aussi à un processus d'hybridation spatiale.

3.2. Quand la *naturbanité* évoque l'hybridité spatiale

En prenant un peu de hauteur au sens propre du terme, par exemple en regardant la partie Sud de Djurgården depuis la tour de transmission radio et télévisuelle (*Kaknästornet* – composition photographique 6.3 ; carte 6.1, p. 308), l'observateur se trouve dans une situation originale puisque le végétal domine largement au premier plan alors qu'il est au centre de la métropole. À l'exception des quelques monuments emblématiques de cet espace, le bâti semble être à distance ; pourtant, cette mise à distance ne signifie pas une mise à l'écart de la ville de Stockholm mais, bien au contraire, la capacité de cette ville à faire de ce vaste espace végétalisé un élément majeur de son urbanité.

Composition photographique 6.3 : La partie sud de l'île de Djurgården et du Parc national urbain de Stockholm vue depuis ou aux abords de la tour des télévisions et radios (Kaknästornet) : plus qu'un espace vert urbain, l'expression d'une naturbanité. © Girault, juillet 2016.

À l'inverse, vue du sol, la présence de cette grande tour en béton peut également surprendre le visiteur. En apparaissant aujourd'hui comme un élément patrimonial au même titre que les demeures royales ou les chênes pluricentenaires, elle invite surtout à considérer le développement urbain de Stockholm sur le temps long. Elle illustre également que les Hommes produisent de la société pour vivre et que leur capacité propre est de transformer et de s'approprier la nature (Godelier, 1984 ; Descola, 2005).

L'emprise spatiale de cet espace vert urbain est donc un facteur explicatif parmi d'autres de l'acuité d'une naturalité urbaine à la fois réelle et imaginée[79], mais il n'est pas le seul. La place qu'occupe Djurgården dans l'imaginaire comme dans la quotidienneté des habitants, son rôle dans l'histoire du développement urbain, dans le plan d'urbanisme actuel (*Stockholms stad*, 2010) comme dans la prospective urbanistique ont contribué à faire de Stockholm une des villes les plus vertes d'Europe et du monde (Metzger, Rader Olsson, dir., 2013). En effet, cet espace est un élément majeur de la structure écologique de Stockholm et il apparaît comme un nœud central

[79] À titre de comparaison, par rapport aux 2700 hectares du Parc national urbain de Stockholm, Central Park (New York) a une superficie de 341 hectares et le Parc de la Tête d'Or (Lyon) de 117 hectares.

des trames vertes et bleues de cette ville en archipel (Barthel et *al.*, 2005). Par ailleurs, cette volonté d'affirmer son exemplarité environnementale relève à de nombreux égards d'une stratégie de métropolisation où Stockholm apparaît comme un modèle urbain à la fois pour ce qu'elle est et pour ce que les différents acteurs projettent qu'elle soit (Girault, 2016). Pour autant, plus de vingt ans après sa création, le Parc national urbain souffre toujours d'un déficit d'appropriation de la part des Stockholmois qui n'ont que partiellement assimilé ce changement de statut. La discrétion du Parc national urbain dans le paysage en tant qu'entité constituée, notamment par la signalétique, en est une preuve (photographies a et c de la composition 6.1., p. 303). Une double interprétation peut alors être faite : cette discrétion peut soit laisser entendre qu'il s'agit d'un projet politique restant en grande partie à l'état de chimère, soit elle exprime justement la réalité de cet objet hybride, la modeste matérialisation de ce parc à la fois urbain et national.

De plus, en dépit des apparences d'une gestion sans écueil reposant sur un consensus social d'appropriation d'un lieu paradisiaque, cet objet spatial utopique est rattrapé par la réalité urbaine, notamment par sa diversité. Quelques écarts aux chemins bien entretenus et une observation attentive des sous-bois montrent des phénomènes d'injustice spatiale patente : pour certains habitants précaires de la ville, le Parc national urbain est d'abord un lieu de refuge où il est possible de survivre à l'abri des regards, à quelques pas de l'hypercentre de Stockholm.

Comme ailleurs, cet espace n'est donc pas exempt de formes de relégation socio-spatiales. Ainsi, nous avons pu relever quelques campements de fortune se localisant dans des sous-bois de Djurgården (carte 6.1, p. 308 ; photographie 6.4.a). Ici l'ampleur de l'installation d'une population de sans domicile fixe est bien moindre que celle observée par exemple au bois de Vincennes à Paris (Grésillon et *al.*, 2014), mais elle vient rappeler qu'en dépit de l'image idéalisée qu'elles ont souvent à l'étranger, les sociétés nordiques produisent aussi des inégalités. D'ailleurs, à quelques pas de ces formes d'habitat précaire et temporaire, certains logements suggèrent au contraire que pour d'autres habitants de Stockholm, Djurgården est un lieu de résidence privilégié permettant l'idéal de la vie à la campagne dans la ville (photographies 6.4.c et 6.4.d). Ces inégalités manifestes, qui plus est dans une société nordique au niveau de vie moyen élevé et aux inégalités moindres (Aucaunte, 2013 ; Schraad-Tischler, Kroll, 2014), viennent écorner l'image et le récit d'un lieu qui serait l'expression de la liberté, de l'équité et de la justice environnementale (Uggla, 2014a).

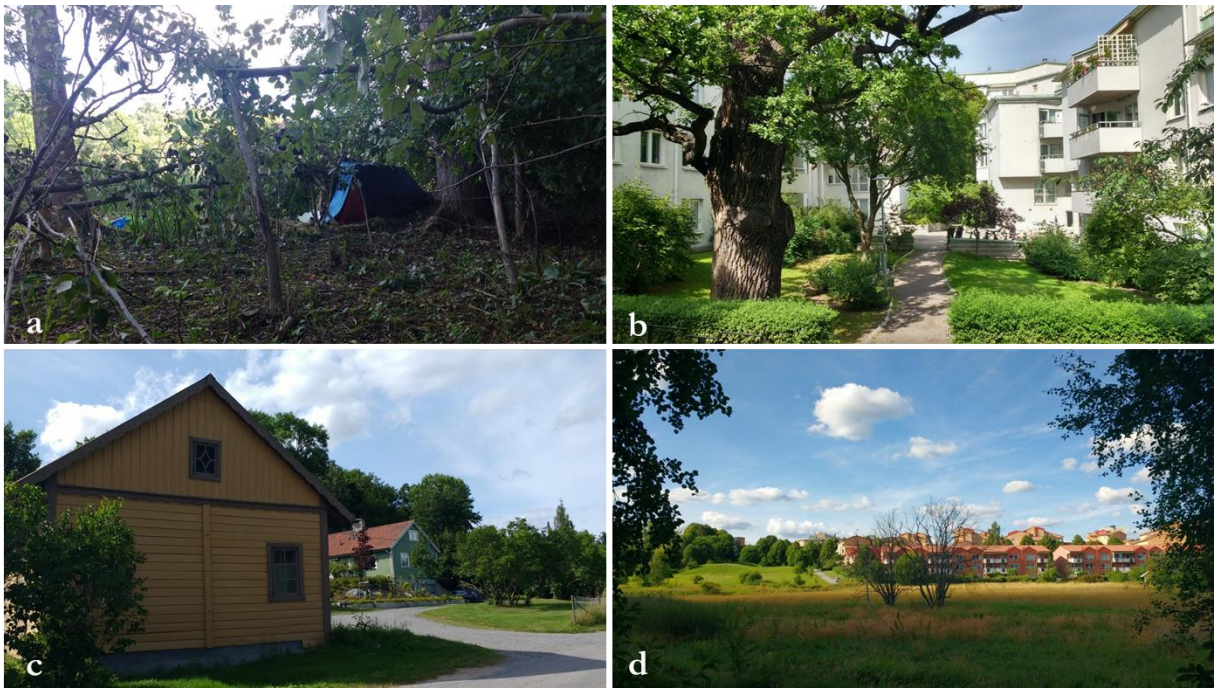

Composition photographique 6.4 : Du précaire et informel au résidentiel huppé : expression de la diversité urbaine au sein du Parc national urbain de Stockholm. © Girault, juillet 2016.

En allant plus avant dans l'analyse, nous constatons qu'un tel idéal peut en réalité se révéler socialement sélectif. Il tend alors à figer, voire à exacerber, une situation spatiale de justice sociale insatisfaisante. Le statut de Parc national urbain affirme que Djurgården est un bien public accessible à tous, les pratiques observées semblent confirmer qu'il préserve les valeurs paysagères, patrimoniales et écosystémiques. Cependant, il maintient aussi une certaine inégalité sociale d'accès et de jouissance à ces aménités. Ainsi, considérer que le Parc national urbain est une utopie, ce serait constater, en s'appuyant sur les éclairages philosophiques de Ricœur, qu'il manifeste une alternative à la réalité présente par une projection des possibles. Pourtant, les observations conduites dans cet espace et les réflexions à son égard montrent qu'il est plutôt une légitimation d'une réalité, reflétant de ce fait davantage une idéologie (Ricœur, 1997). L'hypothèse de l'hétérotopie est donc à privilégier. En somme, si utopie il peut y avoir, ce serait alors une utopie pratique dont la réalisation est effective ou imminente (Roman, 2015). L'utopie existerait, mais de façon partielle, puisqu'elle est *réalisée* en matière de *naturbanité* mais elle demeure en grande partie *à réaliser* en termes de justice environnementale et d'égale accessibilité.

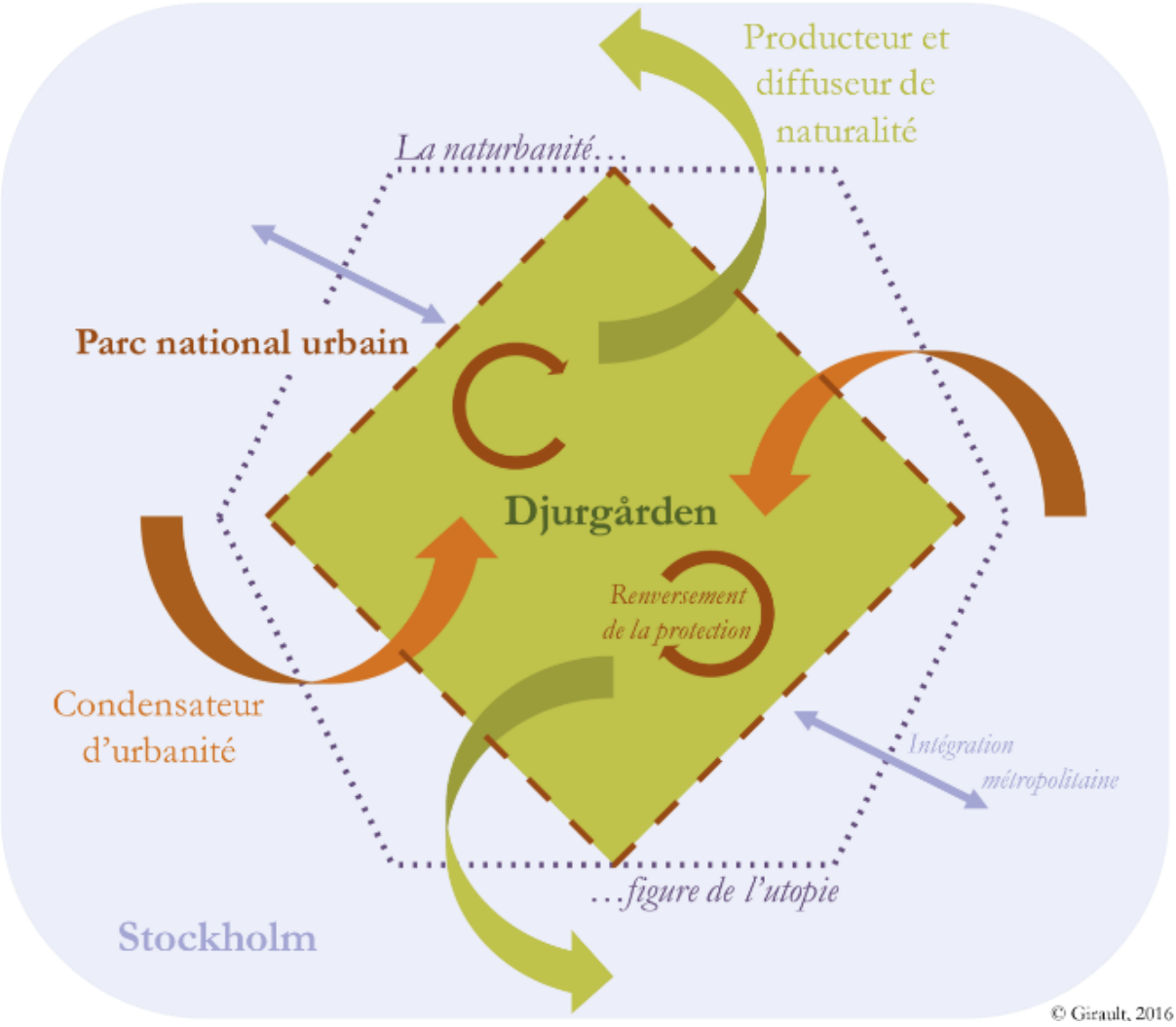

Figure 6.1 : Le Parc national urbain de Stockholm, une utopie métropolitaine ? Essai de modélisation de la naturbanité.

En appui de cette réflexion, un essai de modélisation est proposé pour visualiser de manière synthétique les différents processus à l'œuvre et les différentes pistes analytiques qu'il est possible d'emprunter à partir d'une observation du Parc national urbain de Stockholm (figure 6.1). À l'instar de l'objet étudié, cette expression graphique de notre pensée est à la croisée de la réalité observée et du construit idéel, du factuel et du théorique. Plus largement, et bien qu'elle repose sur le Parc national urbain de Stockholm, cette figure cherche donc à modéliser les différentes logiques et dimensions qui se combinent pour produire de la *naturbanité*.

À la suite de cet effort de conceptualisation discuté essentiellement à partir d'un espace métropolitain de la capitale suédoise, il convient d'envisager l'applicabilité de l'idée de naturbanité à d'autres contextes, nordiques ou non. Cela sera en partie proposé dans les chapitres de la troisième partie de cette thèse ; des gradients de *naturbanité* pourraient ainsi se dessiner.

Conclusion du Chapitre 6

Le Parc national urbain, tel qu'il a été conçu et mis en œuvre à Stockholm, apparaît d'abord comme un objet spatial singulier, original et novateur. Il n'est pas un simple espace vert urbain, il n'est pas non plus un espace protégé à l'instar des réserves naturelles ou des parcs nationaux, il résulte plutôt d'objectifs variés, innovants et pour partie contradictoires qui en font un objet hybride. Dans sa manière de condenser l'urbanité et de produire la naturalité, il mobilise le registre de l'innovation, de l'idéalisation, de l'invention et renvoie ainsi à la figure de l'utopie. D'un autre côté, dans sa façon de préserver un état urbain établi, de patrimonialiser un territoire et d'affirmer une identité métropolitaine stabilisée, il exprime plus une idéologie qu'un idéal.

Ainsi, à l'aune de ce Parc national urbain, une utopie urbaine se dessine et s'affirme par hybridité spatiale, en intégrant une grande diversité (sociale, patrimoniale, écosystémique) et une certaine densité (de pratiques, de représentations, de symboles). Cette conception utopique est donc d'abord l'ambition d'un écart aboli, en raison de choix politiques, entre les citadins et la dimension naturelle de leur ville. L'utopie ne serait donc que superficielle et partielle, elle n'aurait de sens que depuis l'extérieur, alors qu'en pratique et au quotidien le Parc national urbain de Stockholm est un espace urbain fonctionnel et relationnel aux prises avec le réel. On peut y voir l'expression d'une *naturbanité* qui, au-delà du néologisme, réfère à une certaine réalité et une certaine idée de la vie en ville. Un retour critique aux fondements de l'utopie permet d'envisager cet objet spatial comme une innovation métropolitaine qui remet en cause les modalités des politiques de protection tout en les utilisant pour consolider l'identité de la capitale suédoise.

Étudier l'espace urbain, c'est effectivement se confronter à des faits, à des pratiques et à des discours qui n'offrent qu'une cohérence de façade. Il est en effet possible d'interpréter la création de ce Parc national urbain comme un choix politique en faveur de certains acteurs qui s'opposaient à des projets d'aménagement urbain, comme l'expression d'un marketing territorial, comme l'ingérence étatique à l'échelle métropolitaine ou encore comme une gouvernance pragmatique. En somme, il est d'abord évident que cet espace illustre le nécessaire dépassement des dualismes entre la ville et la nature, l'artificiel et le naturel. Il interroge aussi plus en profondeur les rapports entre l'urbanisation et l'urbanité, entre les politiques de protection et les logiques d'appropriation. Finalement, **il s'agit d'un objet spatial qui met en tension *le* politique (le choix d'un ordre et de valeurs à privilégier pour établir les conditions d'un vivre ensemble) et *la* politique (l'exercice d'un pouvoir dans le but de gérer et d'organiser la cité avec ses dimensions variables et circonstancielles)**.

Au prisme du Parc national urbain de Stockholm, un renversement des logiques de protection est ici envisagé comme figure de l'utopie : l'urbain n'est pas considéré comme une menace vis-à-vis de la nature, l'urbanité est au contraire l'objet même de la protection. En se revendiquant comme la première ville du monde à avoir établi un tel « parc national urbain », Stockholm nourrit l'image d'une cité idéale par l'établissement d'un espace urbain innovant. Ce dernier participe à l'identité urbaine et contribue à la production d'un rapport nordique au monde où des valeurs *a priori* contradictoires sont condensées en un même lieu. L'imbrication forte entre l'urbanité et la naturalité qui en résulte invite ainsi à proposer et à discuter la notion de *naturbanité* comme le fondement et l'expression d'une utopie réalisée dans la métropole suédoise.

Plus largement, le concept de *naturbanité* permet aussi de mieux comprendre l'hypothèse que nous avons suivi dans le chapitre 5 précédent et qui nous a conduit à envisager un basculement de *l'espace protégé urbain* vers *l'espace urbain protégé*. Dès lors, il s'avère surtout pertinent pour appréhender d'autres formes d'imbrication entre urbanité et naturalité et pour aborder d'autres situations métropolitaines.

Conclusion de la Partie II

« Discours sur la nature et discours sur la ville se renvoient l'un à l'autre et ce n'est pas un paradoxe. »
O. Louiset, 2010, « La ville pour nature », *L'Information géographique*, vol. 74, p. 18

Par la manipulation d'un objet de recherche, cette deuxième partie a confronté nos hypothèses au terrain d'étude ; elle a été une mise en œuvre de notre projet de recherche. Ainsi, nous avons essayé de mettre au jour le mieux possible les différents facteurs et les diverses dynamiques spatiales qui font que **l'espace protégé peut être considéré comme un espace urbain à part entière, et qu'il n'est que rarement un espace de repli vis-à-vis des processus urbains et des logiques métropolitaines**. En effet, malgré l'instauration de délimitations propres aux mesures de protection et en dépit de la mise à l'écart spatiale qui les accompagne, les politiques de protection peuvent également se traduire par des formes de rapprochement entre différentes entités constitutives de la ville. Plus fondamentalement, **les pratiques des espaces protégés participent de leur intégration métropolitaine en leur conférant une urbanité certaine**. Au-delà de la diversité et de la complexité des situations observées, nous avons donc d'abord constaté que les espaces protégés sont différemment intégrés aux dynamiques urbaines, ce qui les distingue fondamentalement, avant même de s'intéresser aux milieux et aux espèces visés par les politiques de protection. Nous avons aussi et surtout démontré que leur intégration peut s'avérer différenciante, c'est-à-dire qu'elle va permettre à certains espaces de *se* distinguer. Par une forme de synecdoque spatiale opérant un glissement de la partie vers le tout, ce n'est pas seulement l'espace protégé qui se distingue par certaines mesures de protection, mais potentiellement un espace métropolitain plus large.

L'urbanité nordique apparaît particulièrement concernée par ces logiques d'intégration à la fois différentielles et différenciantes des espaces protégés urbains : ce processus se traduit spatialement par des formes poreuses, graduelles et hydrides. Capter et évaluer l'urbanité reste cependant une gageure pour le géographe, aussi nous avons proposé à titre expérimental de mobiliser des techniques vidéo pour essayer de saisir un rapport au Monde par essence peu palpable. À partir de ces matériaux *time-lapses* notamment, nous avons pu envisager un **renversement des schèmes habituels de la protection en faisant de l'urbanité l'objet même des choix politiques de ménagement de la nature en ville**. En d'autres termes, l'urbanité stimule la protection et, en retour, la protection renforce l'urbanité. Par les valeurs qu'elle produit, la protection peut également apparaître comme un des vecteurs de la métropolisation en Europe du Nord. En effet, ce processus n'est pas seulement une forme de

concentration démographique et économique, il est plus fondamentalement une transformation des formes et des fonctions urbaines à laquelle les choix de protection participent en produisant des espaces de nature urbaine ayant une réelle plus-value sociale et symbolique par rapport à d'autres espaces verts urbains plus classiques.

En proposant de **conceptualiser la *naturbanité* pour dire le dépassement du dualisme moderne ville/nature et pour signifier l'imbrication de l'urbanité et de la naturalité en un rapport au Monde éminemment hybride**, nous avons surtout cherché à énoncer une certaine idée du fait métropolitain nordique, à la fois dans sa réalité spatiale observable et dans l'imaginaire qu'il mobilise. À cet égard, l'effacement des distances entre les citadins et une nature idéalisée apparaît aussi comme un horizon qui, à maints égards, demeure utopique. Cet effort théorique s'appuie sur les principes de la dialogique, il essaie d'articuler des notions qui sont à la fois complémentaires, concurrentes et antagonistes.

La troisième partie de cette thèse poursuit la démonstration entre regards idiographiques sur la diversité des espaces protégés urbains et velléité nomothétique de construire l'espace protégé urbain en objet géographique à part entière. Elle reviendra aussi sur l'appropriation des politiques de protection pour voir dans quelle mesure ce processus spatial contribue à produire la naturalité métropolitaine et à faire fluctuer les lignes de la protection. Elle sera aussi l'occasion d'approfondir la réflexivité sur les éléments de compréhension que nous proposons. C'est en ce sens que cette troisième partie sera une mise à l'épreuve de notre sujet de recherche.

PARTIE III
LES MÉTROPOLES D'EUROPE DU NORD, UN LABORATOIRE DE PRODUCTION DE NATURALITÉ

OBJECTIFS

- **Éprouver le sujet de recherche.** En approfondissant notre réflexion géographique et en affinant notre démonstration, l'objectif fédérateur de l'ensemble de cette dernière partie est de renforcer la pertinence, la cohérence et la recevabilité de notre réflexion. Ainsi, après avoir construit le projet de recherche (partie I), après avoir manipulé l'objet de recherche (partie II), l'enjeu est bien ici d'avoir une posture encore plus réflexive pour considérer le sujet de notre recherche à travers les différents filtres interprétatifs et subjectifs que nous avons nécessairement choisi ou inéluctablement subis. C'est en ce sens que s'opère un glissement de l'objet de recherche vers le sujet de recherche : les conclusions que nous proposons relèvent bien d'une subjectivité cognitive et non pas d'un regard géographique objectif. En somme, il s'agit de poursuivre notre réflexion sur les espaces protégés urbains, sur l'articulation entre les processus de métropolisation et de production de naturalité, mais en adoptant plus explicitement que dans la partie II une posture réflexive et critique sur notre travail.

- **Approfondir la compréhension des dynamiques spatiales de protection.** Le propos de cette partie ne sera évidemment pas de contredire ce que nous avons démontré précédemment, il cherchera simplement à parfaire les résultats que nous avons déjà proposés en les éclairant par des analyses et des notions complémentaires. Ainsi, toujours dans un souci de transversalité, les trois chapitres 7, 8 et 9 chercheront notamment à mieux comprendre le gradient d'intégration des espaces protégés dans le tissu urbain évoqué dans le chapitre 4, à considérer autrement et de manière plus critique le renversement des logiques protectrices développé dans le chapitre 5, à observer des écarts au modèle de *naturbanité* construit dans le chapitre 6. Les

matériaux mobilisés restent les mêmes, leur traitement peut en revanche évoluer pour atteindre cet objectif.

- **Poursuivre un raisonnement dialogique.** En réponse au souci d'une nomothétique de l'espace protégé urbain que nous avons approchée dans la partie II, notamment à travers la conceptualisation de la naturbanité, nous considérerons ici davantage la pluralité et la singularité des espaces protégés urbains. En effet, sans faire fi des constantes d'un objet d'étude que nous avons dégagées, il nous sera nécessaire de revenir à la grande diversité des situations rencontrées sur le terrain pour qu'une éventuelle forme archétypale de la protection nordique et de l'espace protégé urbain puisse être envisagée. Pour ce faire, le raisonnement dialogique entre le singulier et l'universel s'avère de nouveau fécond.

Photographie III.1 : Vue sur la réserve naturelle d'Igelbäcken (nord-ouest de Stockholm) depuis le métro. © Girault, décembre 2013.

Le jeu de reflets sur la vitre du métro de Stockholm compose une photographie étonnante. Il fait se superposer, sur la même image, un léger vallon herbeux et une forêt de conifères classés en réserve naturelle ainsi que les fenêtres opposées, les sièges et quelques voyageurs. D'aucuns d'iraient que cette photographie est ratée. Nous considérons au contraire qu'il s'agit d'une vision très évocatrice de la réflexion que nous menons. En effet, par ce simple jeu de lumière, la rame du métro se voit projetée dans la réserve naturelle ; l'imbrication entre les deux grandes composantes de l'image fait écho à l'intrication entre la naturalité et l'urbanité produite par les politiques de protection. Ces reflets peuvent également être interprétés comme la représentation de la posture réflexive que nous souhaitons donner à notre travail, et en particulier à cette troisième partie. Notre regard et notre discours sont des filtres, telles les vitres du métro qui modifient la perception de l'espace à son extérieur.

Introduction de la Partie III

« Toute connaissance (et conscience) qui ne peut concevoir l'individualité, la subjectivité, qui ne peut inclure l'observateur dans son observation, est infirme pour penser tous problèmes, surtout les problèmes éthiques. Elle peut être efficace pour la domination des objets matériels, le contrôle des énergies et les manipulations sur le vivant. Mais elle est devenue myope pour appréhender les réalités humaines et elle devient une menace pour l'avenir humain. »

Edgar Morin, 2004, *La Méthode - Éthique*, p. 65.

La naturalité est une production humaine, et l'espace urbain peut en être le creuset. C'est du moins une hypothèse qui s'avère validée en Europe du Nord où un certain nombre de configurations, d'expérimentations et d'innovations font des métropoles nordiques un laboratoire de ce processus. Notre propos n'est pas de généraliser à l'échelle européenne et *a fortiori* mondiale notre démonstration, il est au contraire d'envisager finement la validation de nos hypothèses à partir de notre terrain nordique composé de différents contextes nationaux et de plusieurs situations métropolitaines.

Pour répondre au souhait de s'approcher d'une essentialisation de l'espace protégé urbain sans pour autant en négliger la diversité et la complexité, nous proposerons donc de dresser des typologies à partir des différents espaces ateliers. Par essence insatisfaisant et discutable, un tel effort de classement et de catégorisation est néanmoins justifié pour éviter l'écueil d'une accumulation d'études de cas comme les déficiences d'une généralisation trop univoque. Ce travail de distinction s'accompagne de nouveau d'une approche distanciée et critique de l'idée d'un modèle nordique de protection. Placer notre analyse en premier lieu à l'échelle métropolitaine revêt alors un intérêt certain, celui d'éviter le présupposé d'une cohérence immanente de l'échelle nationale. Autrement dit, les dissemblances peuvent être marquées au sein d'un même pays voire d'une même métropole alors que des similitudes fortes peuvent apparaître entre des espaces protégés situés dans des contextes métropolitains et nationaux différents. Cet effort de distinction catégorielle permet en outre d'envisager une approche comparative sans pour autant qu'elle soit restreinte à deux entités. Le prérequis d'une comparabilité acceptable doit toutefois être rempli.

Plus que la quête d'un aboutissement démonstratif faussement rassurant et qui prendrait la forme d'une typologie attribuant des caractéristiques communes à des ensembles malgré tout hétéroclites, l'effort de catégorisation est surtout une mise à l'épreuve du réel de nos schèmes intellectuels. C'est un moyen d'éprouver notre sujet de recherche, au sens où l'objet d'étude se voit directement influencé par le travail du chercheur, en l'occurrence le nôtre. Éprouver n'est

pas subir, mais le choix de ce verbe signifie aussi que notre manière de concevoir et de réaliser un travail scientifique se voit façonnée et infléchie par l'expérience de la recherche. Ainsi, nous aspirons modestement à suivre les conseils d'E. Morin mis en exergue de cette introduction : pour appréhender correctement la réalité des sociétés humaines, le chercheur doit être capable de prendre en compte sa propre subjectivité dans le discours scientifique qu'il produit. Plus concrètement, cela signifie que des écarts apparaissent entre le projet et le sujet de recherche ; ils ne doivent pas être honteusement dissimulés ou consciencieusement omis, mais au contraire exposés et expliqués, à défaut d'être justifiés.

Notre volonté de produire une démonstration pleinement scientifique tout en assumant et en disant nos arcanes de pensée qui le sont moins constitue donc notre subjectivité cognitive et interprétative. Plus prosaïquement, le statut hybride du doctorant oscille entre étudiant, chercheur et enseignant et il serait à comprendre à l'aune de la formule « *formation à la recherche, par la recherche* »[80]. Dans le cadre de ce travail, nous l'acceptons donc pleinement en réfléchissant plus largement à la posture du chercheur vis-à-vis de son objet de recherche. Comme nous l'avons mentionné dès l'introduction générale de cette thèse, expliciter et accepter notre subjectivité de chercheur nous paraît indispensable en sciences sociales sans que cela nuise à la scientificité du propos. À certains égards, la teneur de cette introduction de troisième partie consiste à dire le nécessaire dépassement de notre objet d'étude : il ne s'agit pas d'une digression ou d'un égarement, mais bel et bien d'un souci d'explicitation de l'esprit dans lequel nous conduisons ce travail.

Toutefois ces réflexions n'occuperont évidemment pas l'ensemble des chapitres qui suivent, elles resteront en filigrane du propos qui, en premier lieu, consiste bien à poursuivre et à achever notre démonstration sur les fondements et les modalités de la protection des espaces naturels dans les métropoles nordiques.

Ainsi, le chapitre 7 développera un regard critique et transversal vis-à-vis de l'idée d'un modèle nordique de protection. Entre approche nomothétique et lectures idiographiques, entre théorisation et considérations plus factuelles, nous essayerons – dans un exercice vain par nature – d'essentialiser l'objet spatial *espace protégé urbain* et de catégoriser les espaces protégés urbains. Par des rapprochements entre différents espaces ateliers, nous verrons qu'il n'est pas contradictoire d'envisager à la fois l'unité et la diversité des espaces protégés urbains.

Le chapitre 8 considérera l'appropriation sociale de la protection comme un aspect central de la production d'une naturalité nordique. Autrement dit, la naturalité résulterait du processus

[80] Cette formule est régulièrement reprise par les écoles et les formations doctorales, par les laboratoires et les universités.

métropolitain et elle serait à la fois demandée et façonnée par les habitants ; la protection des espaces naturels s'intégrerait alors plus largement à un mode d'habiter, un faire-avec l'espace dont les spécificités nordiques méritent d'être questionnées.

Le chapitre 9, dernier de cette thèse, sera l'occasion de replacer nos réflexions à de plus larges échelles, et notamment au niveau européen. Cet élargissement offre en retour une focale intéressante sur la nordicité. Il s'agira aussi d'un chapitre d'ouverture thématique qui permettra justement de mieux entendre pourquoi le sujet de notre recherche est l'espace protégé urbain et non la nature en ville, pourquoi la dimension métropolitaine était essentielle à convoquer pour comprendre le fait urbain. Par ailleurs, au même titre que le chapitre 1 fut le prolongement de l'introduction générale, le chapitre 9 sera une préparation de la conclusion générale.

CHAPITRE 7
VERS UNE APPROCHE CRITIQUE ET TRANSVERSALE DE LA PROTECTION MÉTROPOLITAINE

OBJECTIFS

- **Classer pour penser les espaces protégés urbains.** Par un regard transversal sur l'ensemble de notre corpus d'étude, l'objectif premier de ce chapitre est de proposer un ordonnancement de nos espaces ateliers et, plus largement, des espaces protégés urbains qui existent dans les métropoles nordiques. Il ne s'agit pas de mettre en ordre arbitrairement et gratuitement, il ne s'agit pas plus d'un vernis typologique pour se départir de notre aspiration théorique, mais le but est plutôt de proposer des catégorisations opératoires tout en réfléchissant aux fondements d'une telle velléité typologique en géographie. Par conséquent, plus qu'une typologie englobante, ce seront plusieurs propositions de classification qui seront faites pour éclairer, par des prismes différents, les logiques de protection et les formes d'appropriation des espaces protégés urbains.

- **Essentialiser l'espace protégé urbain pour mieux en saisir la complexité spatiale.** Dans la continuité de ce premier objectif, un autre consiste en une tentative de dépassement d'une approche strictement comparative pour se diriger vers l'essai d'une nomothétique de la protection urbaine et nordique. Cela peut sembler contradictoire de vouloir à la fois identifier plusieurs types d'espaces protégés urbains puis de chercher à les rassembler dans une figure archétypale. Pourtant, esquisser l'essentialisation de l'espace protégé urbain est une façon de mieux appréhender la diversité et la complexité des situations, au même titre que la construction de typologies. En somme, il s'agira à la fois d'un jeu d'échelles et d'une réflexion sur l'homogénéité spatiale d'un objet vis-à-vis d'autres. Mais dans un cas comme dans l'autre, nous devons aussi accepter au préalable que ces tentatives soient en partie vaines, incomplètes et incohérentes. Elles ne sont donc pas des finalités en soi, elles sont des moyens de progresser dans notre raisonnement. Ainsi, le

but est d'expliciter les principales caractéristiques qui permettraient de distinguer les espaces protégés urbains parmi l'ensemble des espaces protégés et qui aideraient à les identifier au sein de l'espace urbain. En somme, en proposant un idéal-type de l'espace protégé urbain, l'objectif est d'avoir un modèle de cet objet spatial qui aide à comprendre les processus et les problématiques qui se jouent en lui, autour de lui et avec lui.

- **Envisager le ménagement de l'espace et la contractualisation spatiale comme clefs de lecture de la protection.** Afin de rassembler les tentatives de discrimination des espaces protégés urbains et d'essentialisation de l'espace protégé urbain, nous compléterons l'approche critique et transversale de la protection dans les métropoles nordiques à l'aune de notions peu usitées en géographie. D'une part, le ménagement renvoie à l'idée d'une action spatiale pondérée, réservée et distanciée ; elle apparaît comme une déclinaison de l'aménagement qui s'observe particulièrement bien à propos des espaces protégés. D'autre part, voir l'espace protégé urbain comme un espace partagé et un espace contractuel permet d'observer plus finement les jeux d'acteurs et d'usages qui s'y déploient.

- **Mettre en avant les évidences de la quotidienneté urbaine**. De manière sous-jacente à ces trois objectifs, ce chapitre entend accorder une attention particulière aux pratiques sociales inscrites dans la quotidienneté des espaces protégés urbains. Alors qu'il est sans doute plus aisé d'observer et de mesurer des situations exceptionnelles, d'identifier des phénomènes de crise ou d'apprécier des évènements paroxystiques, ici les formes et les logiques urbaines sont appréhendées dans leur normalité et leur banalité apparente. Le but est donc d'étudier des politiques environnementales dans toutes leurs nuances, par le biais de l'observation des usages sociaux et des représentations. Par cet exercice, certains décalages entre des spatialités *a priori* semblables pourront être mis en avant dans le cadre d'une géographie politique et critique de l'environnement.

Photographie 7.1 : Suomenoja (sur la commune d'Espoo, dans l'aire métropolitaine d'Helsinki) : une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) située au niveau d'un ancien bassin de décantation industriel. © Girault, mars 2015.

Suomenoja pourrait apparaître comme l'antithèse de l'espace protégé socialement valorisé et politiquement promu. En effet, l'usine de chauffage urbain au gaz naturel, la centrale électrique au charbon et ses pylônes qui se reflètent dans l'eau du bassin semblent représenter la menace de l'industrialisation sur la nature et les effets néfastes de l'urbanisation. Pourtant, l'ONG *Birdlife* reconnaît cet ancien bassin de décantation comme un milieu important pour les oiseaux, notamment pour le canard chipeau, la mouette rieuse, la rousserolle turdoïde et le grèbe esclavon. Depuis le début des années 2000, la biodiversité observée est de plus en plus forte. Aussi, ce lieu attire de nombreux ornithologues professionnels ou amateurs et, en raison de ses caractéristiques, il présente une des déclinaisons possibles de l'espace protégé urbain. Ici la protection n'est pas formalisée directement par l'acteur politique, mais elle est désignée par l'acteur associatif, ce qui questionne le statut d'espace protégé dans ce genre de situation (Limoges, 2002). L'hybridité spatiale se fait de nouveau jour à travers la protection. Ainsi, alors que les fonctions récréatives de cet espace sont directement associées à la présence faunistique et alors que l'urbanisation s'y affirme en dépit d'une faible urbanité apparente, le cas de Suomenoja invite à entrer davantage dans la complexité des politiques de protection des espaces naturels urbains en en envisageant d'autres lectures.

« *La raison doit, dans toutes ses entreprises, se soumettre à la critique, et elle ne peut par aucun interdit attenter à la liberté de cette dernière sans se nuire à elle-même et sans attirer sur elle un soupçon qui lui est dommageable.* »
Emmanuel Kant, 1905, *Critique de la raison pure*, p. 484

Dans le sens commun, être critique peut s'entendre au moins de deux façons, à la fois comme dénonciation ou remise en question et comme appréciation circonstanciée, capacité à juger et à évaluer la valeur. D'un point de vue géographique, et plus largement scientifique, deux acceptions d'origine philosophique se rencontrent également. L'approche critique peut d'abord être entendue au sens marxien, elle suppose alors de dénoncer les rapports de domination, d'exploitation et d'exclusion. Dans ce cas, la géographie critique est associée voire confondue avec la géographie radicale, elle a alors « *pour ambition de participer à transformer le monde qu'elle décrit* » (Gintrac, 2012, en se référant à Berg, 2010). L'approche critique peut aussi renvoyer au sens kantien du terme, c'est-à-dire à la reconnaissance des potentialités de la raison, mais aussi de ses propres limites (Kant, 1905). Nous suivons cette dernière acception qui fait de la dimension critique un élément intrinsèque à toute démarche scientifique. À partir de ces précisions, le titre de ce chapitre se comprend mieux : il s'agit donc autant de développer une approche critique – kantienne – des politiques de protection en Europe du Nord que de proposer une critique – toujours kantienne – de cette approche, et donc de notre réflexion. Aucun engagement partisan ni aucune dénonciation d'une situation politique de notre part, notre propos n'est pas de produire une géographie critique et radicale au sens de certains (Gintrac, 2017). **Nous cherchons simplement à décrire et à comprendre avec discernement et recul ce que nous observons.**

Quant à la transversalité que nous revendiquons pour aborder la protection dans les métropoles nordiques, elle renvoie au dépassement d'une simple comparaison d'une ville à une autre ou d'un espace à un autre. Alors que nous l'avons mobilisée dans les premiers chapitres de ce travail comme une façon d'orchestrer nos différents espaces d'étude en un terrain, alors que nous l'avons mise en œuvre dans la partie II de cette thèse, la transversalité sera dans ce chapitre un moyen de construire des typologies par l'étude synchronique des espaces ateliers ainsi qu'une posture nécessaire pour établir l'essentialisation de l'espace protégé urbain. En effet, dans un cas comme dans l'autre, une montée en généralité est requise pour atteindre ces objectifs. Par analogie avec la géométrie, la transversalité correspond donc à l'établissement de liens entre des réalités qui *a priori* n'étaient pas destinées à se rencontrer ou à être associées. C'est en ce sens que nous voyons dans la transversalité une réelle plus-value vis-à-vis de la comparaison : par le rapprochement entre plusieurs entités, ce ne sont pas seulement les similitudes et les

dissemblances qui sont mises au jour, ce sont des entités nouvelles qui peuvent être produites. En l'occurrence, la transversalité nous permet de formuler différentes catégorisations des espaces protégés urbains et de construire un idéal-type de l'espace protégé urbain.

Finalement, l'approche critique et transversale de la protection des espaces naturels dans les métropoles nordiques conduit à mettre en avant les idées de ménagement spatial et de contractualisation pour mieux comprendre l'hypothèse forte de ce travail de recherche. La préservation d'une certaine urbanité comme motivation première des politiques de protection prend effectivement forme à travers des choix de moindre transformation, de moindre adaptation et de moindre artificialisation de l'espace. Ce dernier est alors l'objet d'une réglementation particulière de ses usages, mais **c'est surtout par des formes de contrats tacites ou explicites que sont gérés les espaces protégés.** À de nombreux égards, ces derniers apparaissent alors comme des espaces partagés.

L'articulation de ce chapitre reprend les trois axes mentionnés précédemment. Ainsi, nous proposerons d'abord des pistes pour différencier les espaces protégés urbains en différents types. À partir de l'ensemble de nos espaces ateliers, cela nous conduira à constater des écarts importants entre les statuts juridiques et les attributions politiques d'une part, les formes d'appropriation sociale et les réalités observées d'autre part. Ce sont donc les spatialités produites par les habitants qui semblent les plus à même de discriminer les espaces protégés urbains indépendamment de leur contexte national et métropolitain. En outre, la *naturbanité* sera de nouveau convoquée ici pour voir comment elle peut éclairer ces types d'espaces protégés urbains en fonction des variations d'intensité qu'elle connaît. Une seconde grille typologique sera également construite afin d'offrir d'autres clés de lecture de la diversité des espaces protégés urbains des métropoles nordiques.

Puis, nous tenterons de dégager un type idéal de l'espace protégé urbain, tout en sachant que l'élaboration d'un tel modèle générique comporte à la fois une grande pertinence analytique et une inéluctable faillibilité explicative. En effet, en dépit de la simplification de la réalité par la pensée de toute construction archétypale, cet effort d'essentialisation de l'espace protégé urbain devrait se voir récompensé en permettant une meilleure compréhension des spatialités produites par la protection. En effet, en suivant la logique weberienne, l'utilité de l'idéal-type ne se trouve pas dans son reflet de la réalité (ce qui serait tout autant utopique qu'inutile), elle réside au contraire dans la simplification des traits saillants d'un objet ou d'un concept, dans le fait de l'épurer exagérément en théorie pour mieux le confronter à la réalité. En somme, c'est un détour théorique et idéel pour mieux appréhender l'empirique et le réel.

Enfin, dans notre souci constant de confronter nos hypothèses de recherche aux différents espaces d'étude, nous aurons recours aux notions de ménagement, de contrat et de partage pour changer de regard sur un objet d'étude qui reste le même. L'objectif demeure également semblable, il s'agit de dégager les formes et les fondements de la présence d'espaces protégés dans les métropoles nordiques. Par ces nouvelles entrées notionnelles, nous gageons cependant que l'analyse des politiques spatialisées de protection s'en trouvera affinée.

1. Catégoriser, classer, ordonner… donner du sens à la diversité des espaces protégés urbains

Dans les chapitres précédents, et notamment dans le chapitre 3, nous avons constaté la présence de nombreux espaces protégés au sein des métropoles nordiques. Nous les avons plus ou moins convoqués au gré de notre démonstration, ce qui a permis de montrer leur grande diversité et d'explorer leur complexité. Dans les lignes qui suivent, nous proposons d'en dresser différentes typologies par un regard synoptique sur l'ensemble de notre corpus.

Il sera d'abord question de choisir des critères représentatifs du contenu politique et du contenant social que sont les espaces protégés, puis de voir les différents agencements qui se dégagent et qui pourraient ainsi correspondre à des types d'espaces protégés urbains. Nous envisagerons ensuite cette typologie à l'aune de la *naturbanité*, ce qui permet de lire autrement l'intégration différentielle des espaces protégés.

Une autre grille de lecture, construite différemment, sera envisagée pour les discriminer selon d'autres principes : elle mettra davantage en avant la logique déductive en s'inspirant de la construction des idéaux-types weberiens. Ces deux essais de typologie se recoupent en partie, mais ils permettent de bien montrer que toute classification n'est jamais ancrée dans le marbre, que les contours des différentes catégories identifiées restent malléables et que l'homogénéité des groupes d'objets demeure un construit intellectuel.

1.1. Objectiver des caractéristiques pour ordonner le recensement des espaces protégés urbains

En reprenant méthodiquement les espaces ateliers que nous avons sélectionnés, en en mobilisant éventuellement d'autres qui présentent des aspects complémentaires et évocateurs, nous pouvons dresser un tableau synthétique qui donne à voir des éléments caractéristiques pour chacun d'entre eux (tableau 7.1 ci-après). Parmi les critères que nous faisons apparaître, certains concernent le projet politique censé être incarné par chaque espace protégé : le statut de protection assigne *a priori* un type de mesures conservatoires et il renvoie d'ailleurs à différentes

catégories UICN. Cependant, l'intensité réelle des mesures réglementaires se traduit aussi par un degré de contrainte des usages prévu par le législateur et l'acteur politique, et plus ou moins corroboré par les observations de terrain. Ainsi, la catégorisation de l'UICN ne prend aucunement en considération l'appropriation sociale de l'espace protégé, ni même l'attribution idéelle renvoyant par exemple à l'urbanité de l'espace ou la traduction fonctionnelle de l'espace ainsi protégé. Nous souhaitons au contraire accorder une attention particulière à ces autres critères qui modèlent les espaces protégés.

Par conséquent, nous intégrons toutes ces autres dimensions pour construire ce tableau de synthèse à vocation typologique. Pour évaluer l'appropriation sociale et la pratique de l'espace, nous nous sommes intéressé à la diversité des usages récréatifs, à l'intensité de la fréquentation et à la place de chaque espace dans les représentations de l'espace urbain. Les aspects de valorisation par les différents acteurs (à la fois usagers et acteurs institutionnels), le niveau d'accessibilité externe (en automobile, en transport en commun, en mode de déplacement non motorisé) et d'accessibilité interne (densité des réseaux de routes, chemins et sentiers, aménagement dédiés aux cycles, aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes) sont des premières entrées pour distinguer les logiques d'aménagement et pour mesurer la fonctionnalité des espaces protégés. Elles sont complétées par un critère d'équipement de ces espaces (signalétiques, mobiliers récréatifs, etc.) qui n'est qu'un aspect de l'aménagement des espaces protégés, par un indice d'artificialisation qui renvoie au degré de transformation anthropique des milieux et par une mention des aménités paysagères, notamment en lien avec la plus-value résidentielle que représentent les espaces protégés. Enfin, en attribuant un niveau d'urbanité à l'échelle métropolitaine et à l'échelle de chacun des espaces protégés (en supposant donc de se placer dans une conception de l'urbanité qui supporte une logique de gradient), ce sont des caractéristiques idéelles que nous cherchons à évaluer. En somme, il s'agit d'une tentative de catégorisation qui s'appuie sur les spatialités spécifiques observées au sein des espaces protégés urbains des différentes métropoles nordiques.

« Espaces ateliers » (métropole)	Diversité des usages récréatifs	Intensité de fréquentation	Place dans les représentations de l'espace urbain	Valorisation actorielle	Niveaux d'accessibilité externe	Niveaux d'accessibilité interne	Formes d'artificialisation	Degré d'équipement	Aménités paysagères	Intensité d'urbanité à l'échelle métropolitaine	Intensité d'urbanité à l'échelle de l'espace protégé	Superficie de l'espace protégé	Intensité des mesures réglementaires et degré de contrainte des usages	Statuts de protection (catégorie UICN)	Typologie proposée
Gammelmosen (Copenhague)														RN (IV)	**Espace naturel interstitiel et protégé** faible appropriation faibles accessibilité et fonctionnalité faible urbanité superficie limitée intérêt scientifique et écologique potentiellement élevé Inscrits dans le tissu urbain, ces espaces ont globalement d'abord été protégés pour des raisons écosystémiques, éventuellement en réponse aux dynamiques d'urbanisation.
Saltholm (Copenhague)														RN (IV)	
Peberholm (Copenhague)														RN (Ia)	
Suomenoja (Helsinki)														ZICO (NA)	
Lärjeån (Göteborg)														N2000 (NA)	
Safjället (Göteborg)														RN (III)	
Hengsåsen (Oslo)														RN (Ia)	
Dronningberget (Oslo)														RN (Ia)	
Årsta (Stockholm)														Projet (NA)	
Paradiset (Stockholm)														RN (Ia)	
Kyrksjölöten (Stockholm)														RN (IV)	
Judarskogen (Stockholm)														N2000 (NA)	
Ekebergskråningen (Oslo)														RN (Ia)	
Bleikøya (Oslo)														RN (Ia)	
Rya Skog (Göteborg)														RN (IV)	
Sipoonkorpi (Helsinki)														PN (II)	**Espace protégé à finalité récréative** forte appropriation réelle effectivité de la protection La protection devient un facteur d'attractivité pour pratiquer des espaces de nature.
Nuuksio (Helsinki)														PN (II)	
Tyresta (Stockholm)														PN (II)	
Laajalahti (Helsinki)														RN (V)	
Sätraskogen (Stockholm)														PN (II)	
Knipeflågsbergen (Göteborg)														RN (Ia)	

Lindøya (Oslo)	RN (Ia)	**Espace public de nature** assez forte appropriation bonne accessibilité et forte fonctionnalité sociale forte urbanité superficie substantielle Le caractère protégé s'efface au profit de la dimension sociale et en particulier récréative. L'effectivité des mesures conservatrices n'est pas centrale.
Gressholmen (Oslo)	RN (Ia)	
Malmøya (Oslo)	RN (Ia)	
Stora Amundön (Göteborg)	Projet (NA)	
Änggårdsbergen (Göteborg)	RN (V)	
Delsjön (Göteborg)	RN (V)	
Utterslev Mose (Copenhague)	RN (V)	
Änggårdsbergen (Göteborg)	RN (V)	
Viikki (Helsinki)	RN (IV)	
Hovedøya (Oslo)	RN (Ia, IV)	**Espace urbain protégé** très forte appropriation protection peu contraignante forte urbanité La valeur sociale et symbolique de ces espaces de naturalité justifie directement leur protection à l'échelle métropolitaine.
Nacka (Stockholm)	RN (V)	
Oslomarka (Oslo)	NA	
Keskuspuisto (Helsinki)	NA	
Vestamager (Copenhague)	RN (IV)	
Maridalen (Oslo)	RN (V)	
Djurgården (Stockholm)	PNU (NA)	

Tableau 7.1 : Tableau typologique des espaces protégés des métropoles nordiques. Compilation personnelle à partir de données diverses et d'observations.

RN : Réserve naturelle

PN : Parc national

PNU : parc national urbain

N2000 : Natura 2000

ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

NA : non attribué (absence de statut et de catégorie)

Légende et logique de lecture du tableau			
Démarche inductive à partir des « espaces ateliers » (lecture de gauche à droite)			
Faible	**Moyen**	**Fort**	Appropriation sociale d'un espace pratiqué
Faible	**Moyen**	**Fort**	Expressions fonctionnelles et paysagères à propos de l'espace protégé
Faible	**Moyen**	**Fort**	Attribution théorique et idéelle
Faible	**Moyen**	**Fort**	Dimensions politiques d'un projet de protection
Démarche déductive à partir d'une typologie d'espaces protégés urbains (lecture de droite à gauche)			

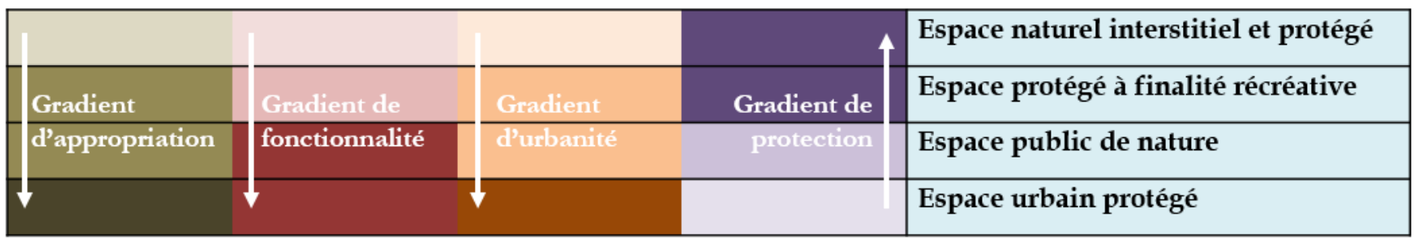

Figure 7.1 : Logiques sous-jacentes à la typologie des espaces protégés des métropoles nordiques.
© Girault, 2017

Pour chacun de ces critères et pour chacun de ces espaces protégés, nous avons octroyé une valeur d'intensité : faible, moyen ou fort. L'attribution de cette valeur est de notre ressort et s'appuie sur nos observations, nos rencontres, nos analyses. Répétons-le, elle est à la fois nécessairement simplificatrice et indubitablement subjective (encadré 7.1). Par souci de lisibilité de l'ensemble du tableau, nous avons choisi d'identifier chacune des grandes familles de critères par une couleur qui se voit déclinée en différentes tonalités selon les trois types d'intensité décrits à l'instant. Par ailleurs, ce tableau peut à la fois se lire de gauche à droite dans une logique inductive, c'est-à-dire partant de l'observation et allant vers la théorisation, ou en sens inverse dans une optique déductive. Ainsi, sa construction ne relève ni strictement de l'induction, ni exclusivement de la déduction, mais d'un équilibre et d'une réversibilité entre ces deux démarches.

À partir de cette caractérisation assez fine des différents espaces protégés de notre corpus, nous estimons qu'il est possible de distinguer quatre grands types d'espaces protégés urbains. Comme le traduit la figure 7.1 qui est un condensé du tableau 7.1, ces différents ensembles se distinguent finalement à l'aune de quatre gradients d'appropriation, de fonctionnalité, d'urbanité et de protection. Nous identifions de la sorte :

- **L'espace naturel interstitiel et protégé** : il s'inscrit dans le tissu urbain, mais son appropriation par les habitants est relativement faible, il est souvent assez peu pratiqué, en partie en raison d'une accessibilité médiocre. Son caractère interstitiel est plus ou moins affirmé et n'est pas le strict corollaire de son niveau de périphéricité. Sa contribution à l'urbanité de l'ensemble de l'espace urbain reste modeste. Néanmoins, il peut faire l'objet de mesures de protection relativement contraignantes et dont les finalités sont d'abord écologiques et scientifiques. En somme, il ne contribue qu'indirectement à l'organisation d'une société urbaine, même si son rôle dans l'écosystème urbain peut s'avérer important.
- **L'espace protégé à finalité récréative** : la protection est ici une dimension spatiale qui est politiquement et socialement mise en avant. Elle est revendiquée pour ses finalités écosystémiques mais, dans le contexte métropolitain, ce sont finalement souvent les potentialités récréatives qui sont mises en avant. Cet espace est en général fortement approprié par les citadins, bien qu'étant souvent périphérique aux centralités métropolitaines. Sa contribution à l'urbanité de l'espace métropolitain n'est pas négligeable ; il est une réponse forte à une attente sociale de naturalité dont les mesures de protection assez strictes sont les garantes.

- **L'espace public de nature** : contrairement à l'espace protégé à finalité récréative, ici la protection n'est guère mise en avant. D'ailleurs, nombre d'usagers n'ont pas nécessairement connaissance des modalités de protection, au demeurant souvent moins contraignantes. C'est en ce sens qu'il est d'abord un espace public avant d'être un espace protégé. Ainsi, il contribue directement à l'urbanité des métropoles nordiques en tant qu'espace de pratiques quotidiennes et lieu majeur d'interactions sociales. Il offre directement aux habitants des aménités environnementales et paysagères. Sa présence dans l'imaginaire urbain est également assez forte. En somme, aucun contrôle spatial strict n'est ici induit par la protection, cette dernière apparaît d'abord comme un levier d'action politique pour garantir une certaine naturalité à la ville et à ses habitants.
- **L'espace urbain protégé** : comme évoqué précédemment à l'occasion de la démonstration sur le renversement des logiques de protection, il est d'abord un espace urbain. Densément pratiqué et fortement approprié, il est en soi doté d'une certaine urbanité et contribue plus généralement à une urbanité certaine et singulière des métropoles nordiques. Sa vaste superficie et sa proximité au noyau métropolitain renforcent ses valeurs culturelles, historiques et symboliques. La protection peut y prendre des formes classiques ou plus innovantes, mais elle s'applique en premier lieu aux fonctions politiques et sociales de cet espace.

Encadré 7.1 : Cette typologie n'est pas le résultat d'une géographie quantitativiste

D'aucuns diraient que ce travail typologique s'apparente à une mauvaise classification multifactorielle, réalisée « à la main », sans l'aide d'un logiciel adapté. Nous assumons cette démarche. Pour avoir déjà eu recours à des techniques de statistique multivariée dans des travaux précédents, nous ne partageons pas l'idée que ce mode de traitement aurait été plus objectif, plus éclairant et donc plus satisfaisant. Ceci s'explique du fait que les données que nous mobilisons ne sont justement pas des données objectives ; le matériau qui sert à l'établissement d'une telle typologie est en soi le résultat d'interprétations multiples. Le choix des critères typologiques comme l'attribution d'une valeur à chacun d'eux relève de notre regard géographique, un regard qui tend à la scientificité en dépit de sa subjectivité.

Procéder à l'exercice de classification par coalescence de différentes variables et caractéristiques est une façon de mettre en ordre les espaces de protection et, donc, de proposer une lecture de la réalité observée sur le terrain. Cette dernière s'avère consolidée en ayant recours à la notion de *naturbanité* que nous avons développée dans le chapitre 6.

1.2. Mobiliser la naturbanité et ses gradients pour mieux lier et différencier ces types d'espaces protégés urbains

La catégorisation précédente ne doit évidemment pas être entendue comme une distinction hermétique entre différents types d'espaces protégés dont les spatialités seraient stables et spécifiques. Il existe indéniablement des liens forts entre ces différents ensembles dont les contours sont perméables et mouvants. Aussi, il nous semble pertinent d'en avoir une vision plus globale pour mieux comprendre la logique d'ensemble de cette proposition typologique, tant au niveau théorique qu'empirique.

Pour ce faire, revenons à la nébuleuse des espaces protégés urbains identifiée dans la chapitre 2 (figure 2.3, p. 154). En effet, alors que cette dernière a été conçue comme une représentation des formes de distinction et d'imbrication entre les espaces protégés et les espaces verts, elle est ici de nouveau mobilisée pour distribuer les quatre catégories construites dans la sous-partie précédente (figure 7.2). De la sorte, nous pouvons montrer comment ces différents types d'espaces protégés se positionnent en fonction d'un gradient de naturbanité.

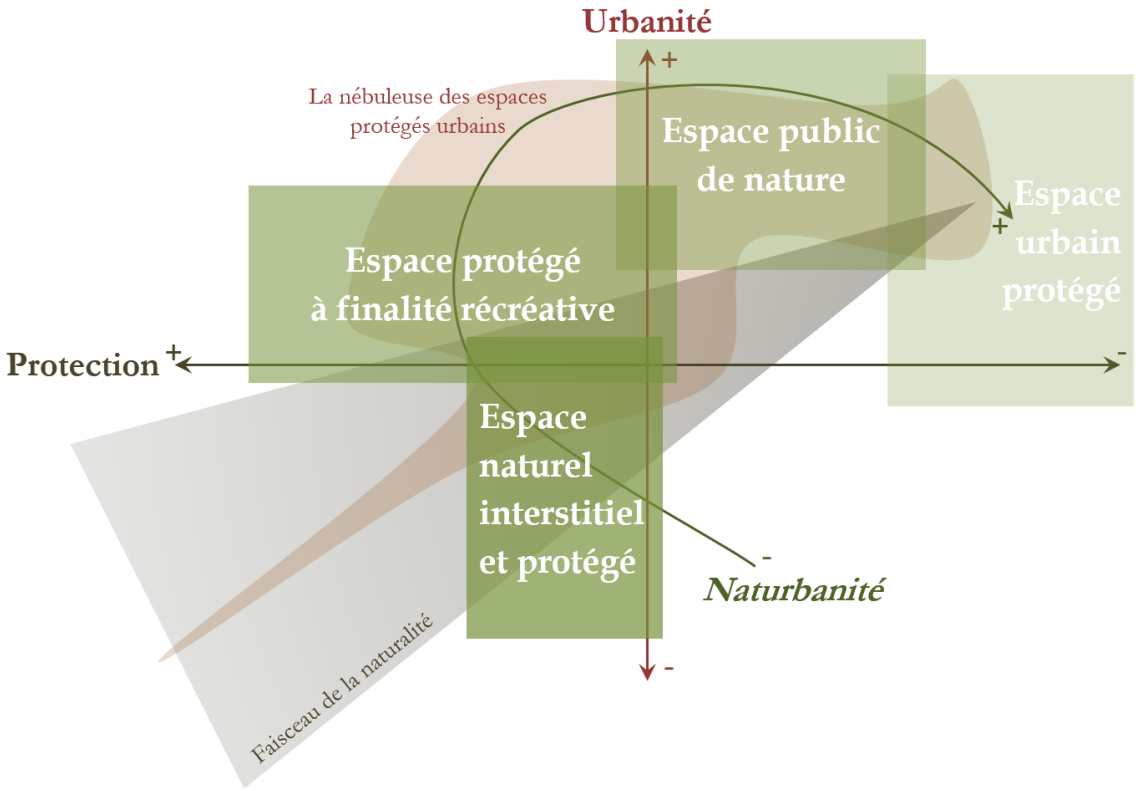

Figure 7.2 : De l'observation d'une nébuleuse d'espaces protégés urbains à la construction de types idéaux d'espaces protégés urbains. © Girault, 2017.

Alors que l'*espace urbain protégé* comporte et produit la plus forte naturbanité, l'*espace naturel interstitiel et protégé* est au contraire celui qui jouit de la moindre naturbanité. Les situations intermédiaires sont celles de l'*espace protégé à finalité récréative* et de l'*espace public de nature* qui ont finalement des niveaux de naturbanité assez semblables, bien qu'il se traduisent différemment.

Par ailleurs, les distinctions entre ces différentes catégories n'étant pas strictes, nous montrons dans la figure ci-dessous les imbrications qui peuvent se jouer au sein de cette typologie. Cette représentation pourrait sembler contradictoire avec les principes de toute typologie qui, outre l'homogénéité des groupes qu'elle instaure, se doit d'être exhaustive et exclusive (Gremy, Le Moan, *op. cit.*). Autrement dit, chaque élément devrait pouvoir être classé dans une catégorie, et il ne devrait appartenir qu'à un seul des groupes de la typologie. Dans les faits, il nous semble trop délicat et erroné d'avoir une lecture si discriminante de notre corpus d'étude. Par exemple, la réserve naturelle de Delsjön (Göteborg) que nous avons classée dans la catégorie *espace public de nature* relève aussi des logiques de *l'espace urbain protégé*. Dans l'archipel d'Oslo, l'île de Bleikøya peut être perçue comme un *espace naturel interstitiel et protégé*, mais elle est aussi un *espace protégé à finalité récréative* voire un *espace public de nature*. Le tuilage entre les différents cadres de la figure 7.2 est donc une manière de nuancer la typologie, bien que cela soit une entorse au principe d'exclusivité typologique. De même, toute la nébuleuse des espaces protégés urbains n'est pas recouverte par ces quatre cadres, ce qui est une manière d'assumer l'impossible exhaustivité typologique.

Dans le chapitre 6, nous avons volontairement construit la réflexion sur la naturbanité à partir du seul cas de Djurgården, le Parc national urbain de Stockholm. Ce choix se justifiait par la nécessité de définir progressivement cette nouvelle notion, en en explorant avec pédagogie et profondeur les différents éléments qui la composent. Dorénavant, la transposition à d'autres contextes nordiques et à d'autres espaces ateliers impose d'envisager cette idée avec plus de nuances et, donc, d'en formaliser un gradient. La figure 7.2 offre une représentation de la cohérence théorique de ce gradient de naturbanité ; en la reprenant dans l'assemblage 7.1 nous en illustrons par ailleurs la pertinence empirique. En effet, les différents espaces protégés urbains que nous avons observés peuvent trouver leur place au sein de cette typologie relevant du gradient d'urbanité. Certains d'entre eux se trouvent à l'intersection de deux catégories. Plus précisément, selon le lieu et le moment, l'échelle et la temporalité considérés au sein de chaque espace protégé, alors la catégorie adéquate peut varier. Par exemple, Oslomarka se trouve le plus probablement à l'intersection entre l'espace public de nature et l'espace protégé urbain.

Séance de gymnastique matinale face à la réserve naturelle de Viikki (Helsinki, mars 2015)

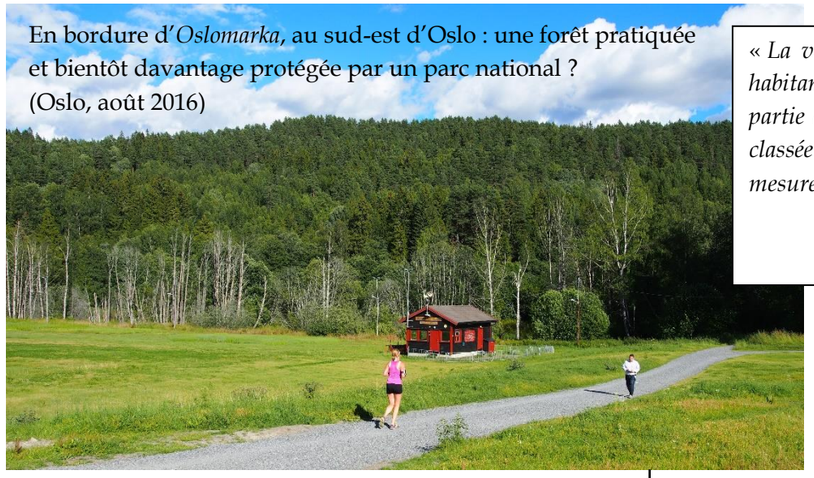

En bordure d'*Oslomarka*, au sud-est d'Oslo : une forêt pratiquée et bientôt davantage protégée par un parc national ? (Oslo, août 2016)

> « *La ville d'Oslo est construite entre la mer [le fjord d'Oslo] et la forêt. Les habitants sont très attachés à cela : on pourrait dire que la nature fait pleinement partie de la ville. […] Oslomarka est protégée, même si toute la forêt n'est pas classée en réserve naturelle. Les règles d'urbanisme sont en quelque sorte des mesures de protection. Il existe un projet de parc national à l'est d'Oslo.* »
>
> Kleverud Kay Henning, urbaniste chargé des questions environnementales à la ville d'Oslo, février 2016

Centre-géométrique de la commune d'Oslo, au sein d'*Oslomarka* (Oslo, août 2016)

Panneau d'information à destination des visiteurs, réserve naturelle de Bleikøya (Oslo, août 2016)

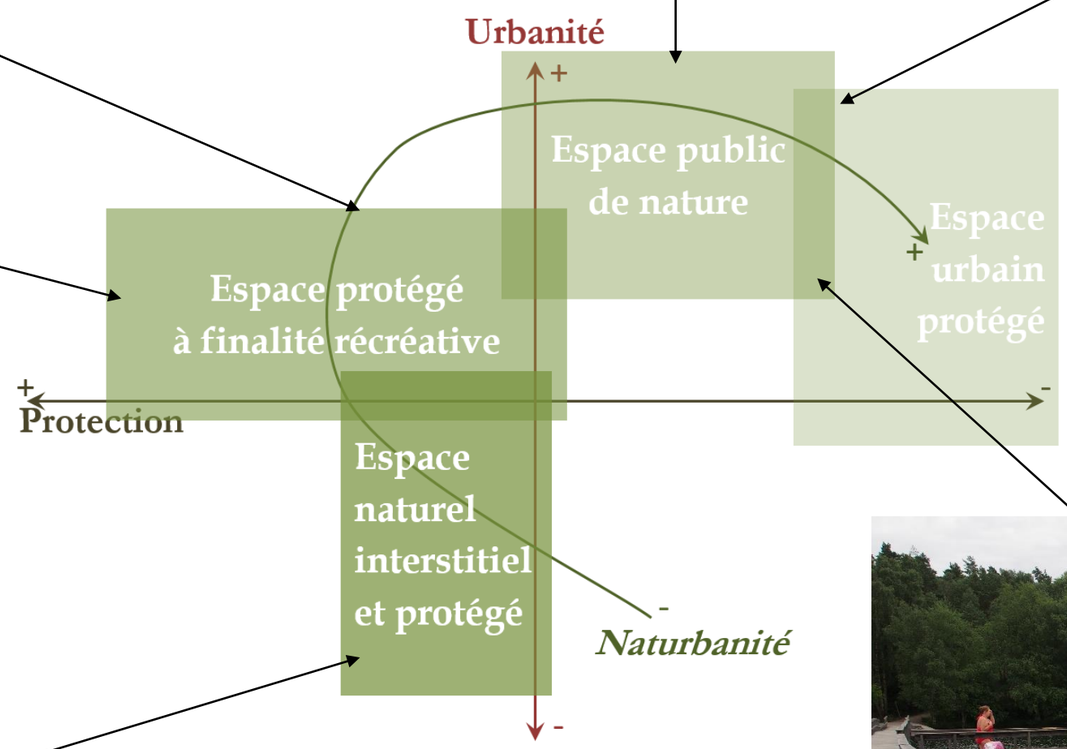

Bernache nonnette au sein de la réserve naturelle de Bleikøya, avec le port industriel en arrière-plan (Oslo, août 2016)

Aménagements et usages récréatifs dans la réserve naturelle de Delsjön (Göteborg, juillet 2016)

Assemblage 7.1 : Du théorique à l'empirique : une naturbanité graduelle et classifiante des espaces protégés urbains. © Girault, 2017.

La typologie que nous venons de construire et d'appliquer n'est cependant qu'un exemple de catégorisation possible. D'ailleurs, les typologies en sciences sociales sont par essence plurielles, et plusieurs méthodes existent pour les construire (Gremy, Le Moan, 1977). Ainsi, celle que nous convoquerons dans la sous-partie suivante renvoie plus directement à la tradition weberienne en sciences sociales de constructions de types idéaux.

1.3. Vers des types idéaux d'espaces protégés urbains ?

D'après le sociologue M. Weber, un idéal-type[81] est un objet abstrait qui grossit volontairement les traits de la réalité pour en simplifier les contours, il a pour objectif de construire des ensembles homogènes à partir d'une sélection d'éléments particulièrement spécifiques et distinctifs (Weber, 1922). Ainsi, dans la continuité de la typologie proposée auparavant, nous cherchons ici à construire ces types idéaux d'espaces protégés avant de présenter un essai d'essentialisation de l'espace protégé urbain, c'est-à-dire un idéal-type englobant de l'espace protégé urbain.

Dans la figure suivante (figure 7.3), nous adoptons une autre logique pour tenter de construire une grille typologique des espaces protégés urbains. Elle renvoie plus directement au raisonnement idéaltypique, c'est-à-dire qu'elle repose d'abord sur une logique déductive où « *le type idéal est avant tout un moyen de connaissance* » (Paugam, 2014). Par conséquent, il s'agit d'établir un canevas théorique sans « *savoir à l'avance si cette élaboration sera féconde ou pas, [car] ce n'est qu'après avoir effectué le rapprochement de la réalité du tableau idéal élaboré que l'on pourra juger de l'efficacité démonstrative de celui-ci* » (*ibid.*). Les axes qui servent de trame à cette grille demeurent les mêmes, la *protection* en abscisses et l'*urbanité* en ordonnées. À partir de ces deux grandes caractéristiques qui connaissent des intensités plus ou moins fortes, il est possible d'identifier quatre polarités que sont l'*espace urbain*, l'*espace public*, l'*espace de nature* et l'*espace protégé*. Ces derniers permettent de délimiter le champ des *espaces protégés urbains* qui emprunte à chacun d'eux, tout en ayant une identité et des dynamiques propres. Les quatre types idéaux que nous identifions en conséquence sont l'*espace urbain protégé*, l'*espace vert*, l'*espace ouvert* et l'*espace partagé*. La symétrie de construction dans la figure 7.3 est celle d'un raisonnement dialectique, elle n'est évidemment pas le reflet d'une segmentation équilibrée de la réalité.

[81] La traduction française de cette notion d'*Idealtypus* développée par le sociologue allemand peut également se rencontrer sous la forme *idéaltype* (en un seul mot), *idéal type* (sans tiret) ou *type idéal*, sans que la distinction entre ces différentes formes ne soit réellement signifiante (Coenen-Huther, 2003 ; Paugam, 2014).

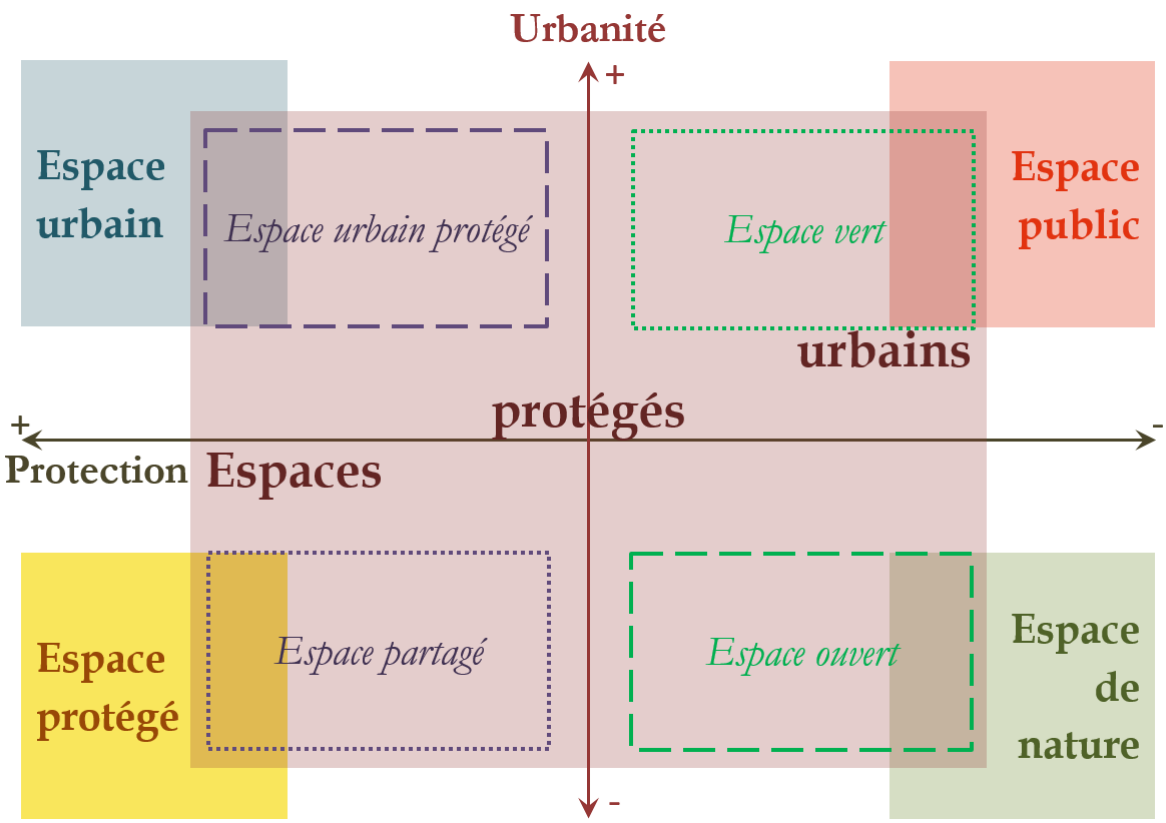

Figure 7.3 : Proposition de grille typologique des espaces protégés urbains. © Girault, 2017.

Voici une brève description des quatre types idéaux d'espaces protégés urbains que permet de distinguer cette grille :

- **L'espace urbain protégé** : seule catégorie strictement redondante avec la typologie précédente, elle renvoie toujours au renversement de la logique protectrice. C'est la forme la plus aboutie d'espace protégé urbain, si on accepte les postulats de gradients d'urbanité et de protection.
- **L'espace ouvert** : en miroir de l'espace urbain protégé, il est ouvert à la fois au sens de son accessibilité et de sa liberté d'usages. En général également « ouvert » au niveau paysager, on pourrait considérer que son équivalent dans la typologie précédente est l'espace naturel interstitiel et protégé. Cette équivalence n'est que partielle puisqu'ici il n'est pas nécessairement en marge des logiques urbaines et que l'accessibilité de l'espace ouvert est souvent plus forte que celle de l'espace interstitiel et protégé. D'ailleurs, l'espace ouvert est souvent au cœur des dynamiques métropolitaines en étant la traduction littérale de l'expression anglophone d'*open space* (Banzo, 2015).
- **L'espace vert** : entendu dans une acception plus stricte que le précédent, il s'éloigne *a priori* le plus de l'espace protégé. Une équivalence partielle peut être établie avec l'espace public de nature de la typologie précédente. Cependant, par cette

formulation, l'accent est mis sur l'affirmation de la nature dans l'espace public des villes, une affirmation qui peut passer par une matérialité fortement artificialisée comme par des représentations de la spontanéité naturelle. Les formes d'aménagement y prévalent sur les logiques de ménagement.

- **L'espace partagé** : il serait l'équivalence – toujours partielle – de l'espace protégé à finalité récréative de la typologie précédente. Le partage qui s'observe ici est celui des différents usages qu'entraîne voire qu'impose la protection. C'est aussi le partage entre des représentations différentes d'un espace qui pourrait à la fois accepter un haut degré de naturalité et une certaine urbanité.

Plus conceptuelle et moins directement « applicable » que la typologie précédente, celle-ci offre malgré tout l'intérêt de mieux faire le lien avec des notions fortes en sciences sociales et avec le méta-concept d'espace qui structure le champ de la géographie. Finalement, cette seconde grille typologique permet peut-être de discriminer les espaces protégés urbains de façon plus générique que la première ; elle dépasse plus aisément le contexte métropolitain d'Europe du Nord. En revanche, les remarques concernant la perméabilité des catégories demeurent valables. Si cette mise en ordre des espaces protégés donne du sens à leur recensement, elle ne constitue pas pour autant l'aboutissement de notre réflexion. Ainsi, après avoir proposé plusieurs types idéaux d'espaces protégés urbains, nous allons tenter de les rassembler en un seul idéal-type d'espace protégé urbain.

2. Construire un idéal-type de l'espace protégé urbain pour mieux saisir la complexité des espaces protégés urbains

En poursuivant la démarche de construction idéaltypique, nous tenterons dans les lignes qui suivent de produire une essentialisation des politiques de protection métropolitaine. Bien que cet idéal-type soit le résultat de notre réflexion à partir du contexte nordique, nous aspirons à le rendre le plus général possible. Après quelques évocations heuristiques préliminaires sur les finalités et les modalités d'une telle construction, nous proposerons donc un modèle d'espace protégé urbain. Il sera mis à l'épreuve du réel dans un troisième temps.

2.1. Donner du sens théorique en simplifiant les traits de la réalité

Les géographes oscillent fréquemment entre des approches du particulier, du singulier, sans qu'il soit possible et nécessaire de les généraliser, et des considérations plus globales visant à comprendre la traduction spatiale des processus sociaux et des faits de société. Comme nous l'avons développé dans l'introduction générale, choisir entre ces deux postures n'est pas nécessaire et il convient surtout de pouvoir glisser de l'une à l'autre. Ainsi, en refusant avec G. **Di Méo** (**2008**) la primauté culturelle dans l'analyse géographique, il ne faut pas pour autant faire fi de cette dimension. C'est l'équilibre que nous tentons de trouver dans ce travail de recherche, celui d'un regard sur les spécificités nordiques des politiques métropolitaines de protection qui n'empêche pas des montées en généralité.

Proposer une approche nomothétique de l'espace protégé urbain consiste essentiellement en une formulation plus générale des problématiques et des contours globalisants de l'objet d'étude. Cette démarche est celle d'une géographie sociale : bien que cette expression soit en apparence une « *désignation tautologique* » (**Vanier, 2003**), elle est d'abord une façon d'affirmer le distinguo entre le social et le culturel (**Chivallon, 2003**). Par conséquent, accepter l'existence non pléonastique de la géographie sociale invite à proposer une lecture théorique et spatiale des faits sociaux (**Di Méo, 2016**). Cela justifie aussi la pertinence d'une nomothétique de l'espace qui chercherait à dégager des constantes et des règles (presque) universelles à partir de l'observation de la réalité et de ses différents phénomènes. Par exemple, nombre de modèles ont ainsi été conçus pour identifier l'organisation des villes au-delà des spécificités de chacune. En conscience des limites de cette démarche, ses intérêts apparaissent de manière plus évidente.

> « *Tout énoncé universel est nécessairement simplificateur et réducteur, donc irréaliste. Dans un certain sens, une théorie est comme ses caricatures exécutées dans les rues des quartiers d'artistes : elle simplifie, déforme la*

réalité, mais doit souligner les traits physiques et de caractère les plus importants de façon que le sujet soit reconnaissable dans le croquis. » (Bailly et *al.*, 1995).

Sur ces préambules, nous avons cherché à dégager les régularités de l'espace protégé urbain pour voir s'il comportait suffisamment de traits caractéristiques susceptibles d'en faire un objet spatial singulier. En somme, il s'agit de faire un pas supplémentaire dans le processus de construction idéaltypique. La figure 7.4 illustre le cheminement qui nous conduit à proposer un modèle d'espace protégé urbain.

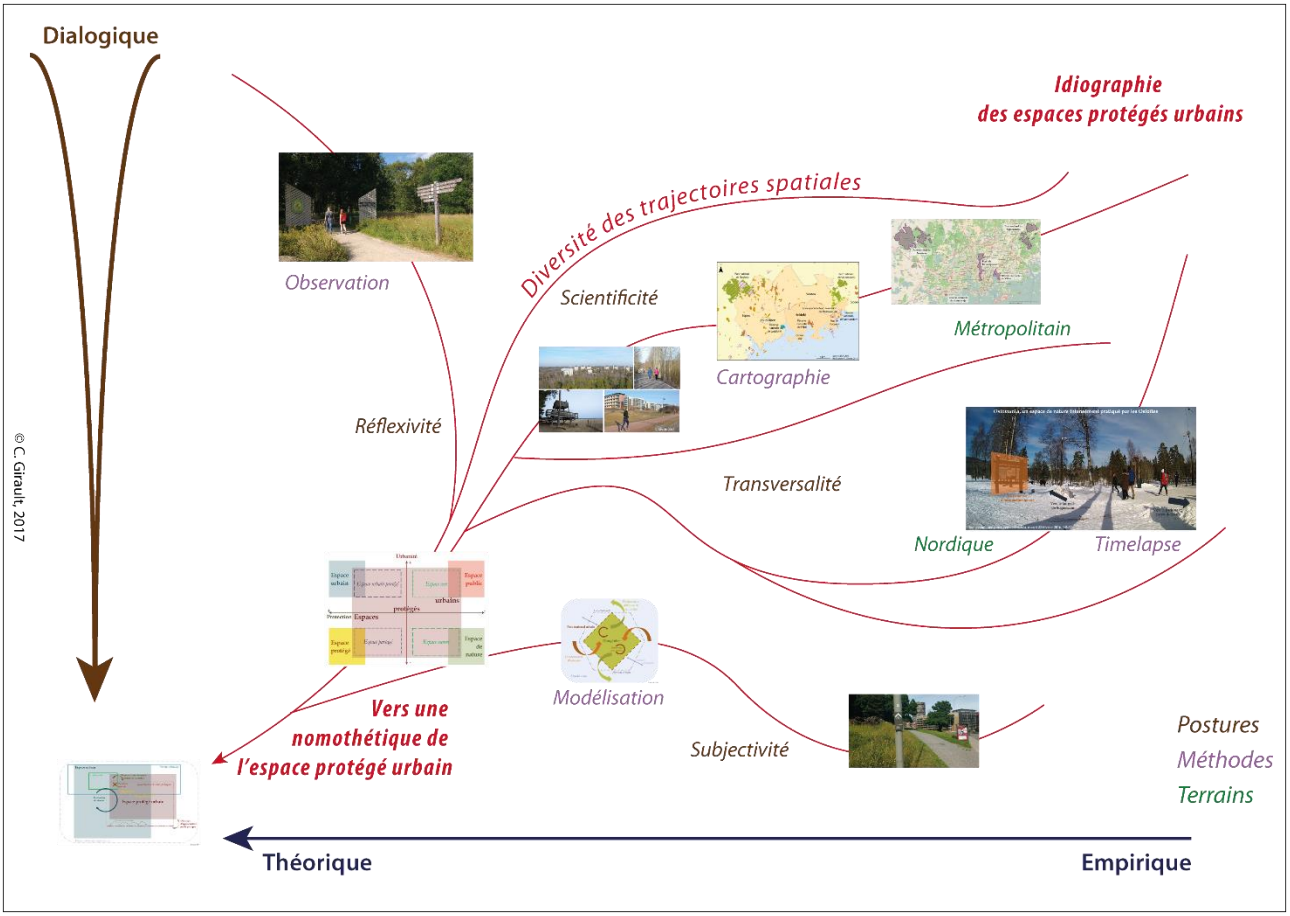

Figure 7.4 : Des espaces protégés urbains à l'espace protégé urbain : cheminement vers une nomothétique de la protection urbaine. © Girault, 2017.

Ce modèle doit être suffisamment englobant pour s'appliquer à la diversité des situations rencontrées et, dans le même temps, il doit être assez précis pour permettre de distinguer l'espace protégé urbain des autres types d'espaces produits par le fait métropolitain. L'essentialisation n'est donc pas la réduction à une seule dimension, il s'agit d'un processus de sélection et de présentation des principales caractéristiques intrinsèques qui permettent de distinguer durablement des éléments d'un système. Concrètement, l'objectif est de pouvoir identifier à partir

d'un seul objet idéel tous les espaces protégés urbains présents dans la réalité. Avant d'expliquer cette « chose nomothétique » dans la sous-partie suivante, quelques légères précisions lexicales sont formulées dans l'encadré 7.2.

Encadré 7.2 : Des mots pour dire une pensée nomothétique

Nous avons mentionné en quoi l'emprunt de la notion sociologique d'**idéal-type** est pertinente en géographie. Elle offre en effet une abstraction qui permet de penser et d'interpréter la réalité. Il ne cherche pas à faire ressortir un élément statistiquement majoritaire au sein d'un corpus, mais à mettre en avant les caractéristiques fondamentales d'un phénomène, d'un processus, ou en l'occurrence d'un espace (Paugam, 2014).

Il ne doit pas être confondu avec l'archétype qui est une notion philosophique et psychologique connexe désignant un modèle primitif et universel. Mais il diffère surtout du stéréotype qui est le résultat de représentations supposément partagées et collectives. Souvent connoté de manière péjorative, ce dernier n'a pas fait l'objet d'examen critique ni de construction intellectuelle argumentée.

Enfin, la notion de modèle est logiquement convoquée dans la pensée nomothétique. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 3 notamment, cette notion supporte deux acceptions ambivalentes. Un modèle est soit ce qui est et qui a été modélisé en essentialisant les caractéristiques fondamentales d'une réalité observable, soit ce qui devrait être et qui correspond d'abord à une conception idéelle servant de support à la production d'une réalité. Un modèle peut donc être idéaltypique ou archétypal, mais aussi prescriptif, programmatique et normatif (Bailly, 2013).

2.2. Vers un idéal-type d'espace protégé urbain

L'espace protégé urbain n'est pas seulement un espace qui combine les caractéristiques de l'espace protégé et de l'espace urbain. S'il est bien produit par des politiques de protection, ces dernières s'inscrivent dans un périmètre qui n'est pas strictement celui qui est approprié par les usagers et habitants. À partir des recherches que nous avons conduites, il serait alors probable que ce décalage soit d'autant plus marqué que l'espace protégé est *urbain*. En effet, parfois la protection s'avère presque invisible (dans les cas des espaces publics de nature), d'autres fois elle semble déborder du simple périmètre statutairement reconnu (dans le cas des espaces protégés à finalité récréative ou des espaces urbains protégés par exemple).

De plus, sans se confondre avec l'espace vert, l'espace protégé urbain le complète et une de ses finalités majeures est de répondre quantitativement et qualitativement à une demande sociale de naturalité. Alors que l'espace urbanisé n'est pas l'espace urbain qui n'est pas l'espace métropolitain, les logiques d'interspatialité caractérisent fortement l'espace protégé urbain et elles

entraînent des formes de confusion et d'hybridité spatiales. Dans le même temps, cet aspect est aussi un producteur d'urbanité.

Nous avons tenté de représenter ces différents traits d'un idéal-type de l'espace protégé urbain dans la figure 7.5. Elle n'est pas une schématisation synthétique d'une coalescence de cas observés (la proportion n'est d'ailleurs aucunement respectée) mais une modélisation entièrement idéelle de ce que pourrait être une nomothétique de l'espace protégé urbain.

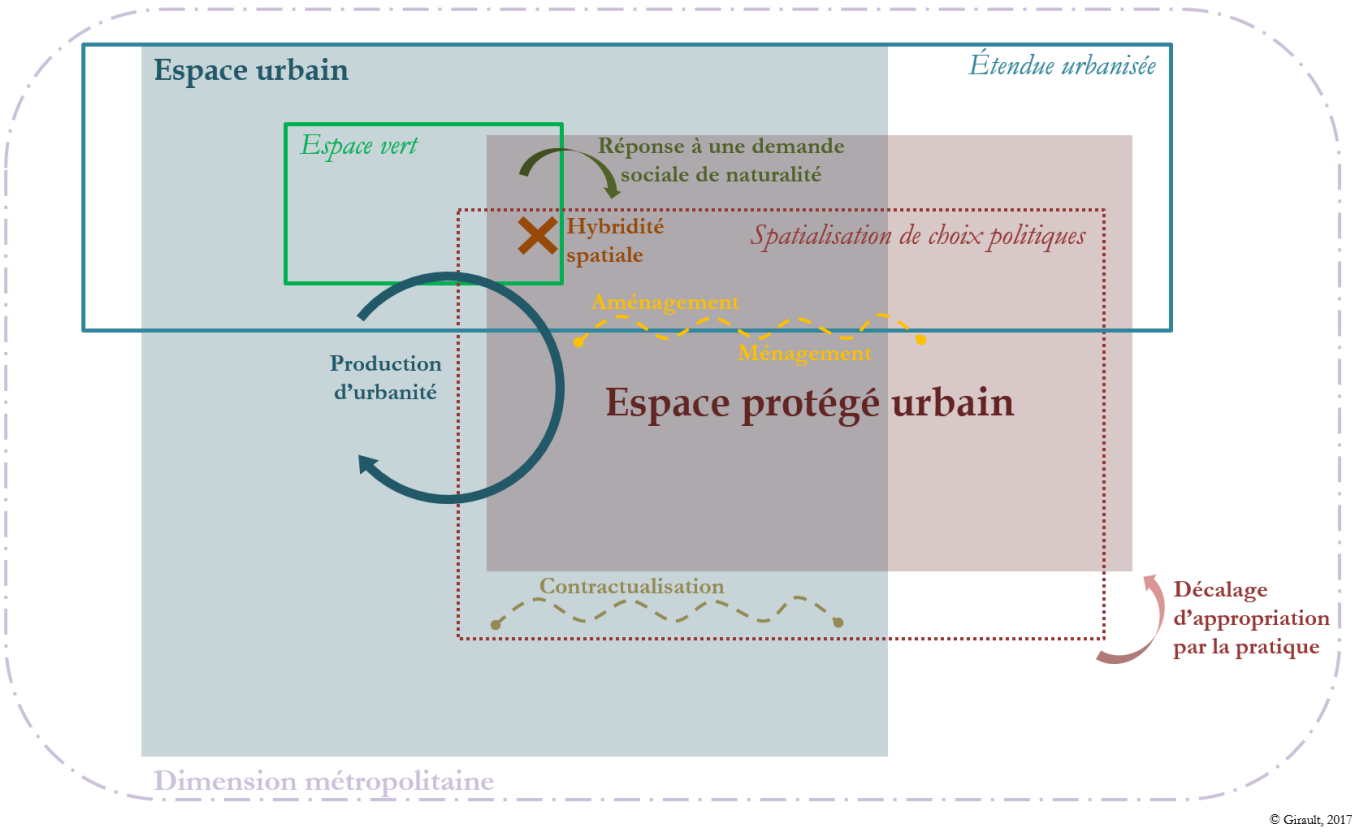

Figure 7.5 : Vers un idéal-type de l'espace protégé urbain : essai de modélisation. © Girault, 2017.

En dépit de l'effort de modélisation typologique que nous proposons, il ne s'agit pas d'une réflexion chorématique (encadré 7.3).

Encadré 7.3 : Cette grille typologique ne résulte pas d'une modélisation chorématique

Le souci de faire ressortir les traits saillants de la réalité et d'en proposer une représentation pourrait s'apparenter à une tentative de modélisation chorématique. Ce n'est pas le cas ici puisqu'il ne s'agit pas d'identifier les structures élémentaires et les dynamiques fondamentales de l'espace dans le but de traduire graphiquement différentes configurations spatiales (Brunet, 1980 ; Brunet, 1986). Alors qu'il existe bien des spatialités différentes au sein des différentes catégories identifiées, nous ne cherchons pas à représenter chacune d'elles mais plutôt à montrer

visuellement la cohérence d'ensemble de la typologie. Il ne s'agit donc pas d'une représentation de l'espace ou de types d'espaces, mais un positionnement sur une grille de différents types idéaux d'espaces. De plus, le processus chorématique est d'abord inductif, ce qui n'est pas le cas ici où la logique déductive prévaut. Enfin, nous ne reprenons ni le vocable ni l'alphabet chorématique développés par R. Brunet.

Construit à partir du contexte nordique, ce modèle de l'espace protégé urbain affirme plus largement la nécessité de dépasser l'idée d'une ville prédatrice et de mesures de protection qui répondraient d'abord à une menace urbaine. S'il est indéniable que la protection puisse être un levier d'aménagement et un moyen d'influer sur les dynamiques d'urbanisation, elle est aussi le reflet d'orientations politiques et urbanistiques plus larges qui sont réalisées à des fins sociales. Plus concrètement, protéger des espaces naturels est une façon de penser et d'élargir la trame urbaine des espaces verts, c'est aussi une manière de construire une cohérence à l'échelle métropolitaine. Ce modèle étant en quelque sorte le point d'aboutissement d'un cheminement nomothétique, il est nécessairement épuré en raison de la mise à l'écart de nombreux éléments qui ne seraient pas transversaux à l'ensemble des espaces protégés urbains. Son caractère simplifié doit permettre aisément l'intelligibilité de l'idéal-type. Ce dernier point est en effet essentiel pour que l'exercice nomothétique ne se réduise pas à quelques divagations infondées et hermétiques.

Le retour au réel est désormais fondamental, moins pour valider ou invalider cette construction théorique que pour mesurer les écarts entre les espaces protégés urbains et l'idéal-type d'espace protégé urbain.

2.3. De la dialogique du singulier et de l'universel : confronter géographiquement le type idéal d'espace protégé urbain à la complexité du réel

Pour mettre le modèle d'espace protégé urbain à l'épreuve de la réalité et ainsi éprouver son applicabilité théorique, nous le confrontons à deux exemples empruntés à des catégories opposées dans notre typologie des espaces protégés urbains : les cas de Suomenoja et de Keskuspuisto, à Helsinki.

Le premier est donc l'espace de Suomenoja, situé dans la partie ouest de l'aire métropolitaine d'Helsinki, dont une photographie (photographie 7.1) accompagne l'introduction de ce chapitre et qui est montré par la vue aérienne de la photographie 7.2. Outre la juxtaposition entre un espace industriel et une zone humide, le cas de Suomenoja est intéressant en raison de son intégration récente à un projet urbanistique. En effet, alors qu'il correspond encore

aujourd'hui principalement à un espace interstitiel urbain, il fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'aménagement du quartier de Finoo, sur la commune d'Espoo, au sein de l'aire métropolitaine d'Helsinki.

Photographie 7.2 : Vue aérienne de Suomenoja. Source : http://www.tuomasheinonen.com

À partir de l'analyse d'une image satellite croisée avec des informations issues de sources diverses (entretiens, commune d'Espoo, *Birdlife*, etc.), il est ainsi possible d'appliquer le modèle d'espace protégé urbain. Nous constatons ainsi que la reconnaissance d'une nécessité de protection par l'association *Birdlife* est antérieure au projet d'aménagement urbain actuel. Porté par la commune d'Espoo dans une optique de développement métropolitain, ce dernier intègre une grande partie de Suomenoja non pas pour utiliser ce foncier à des fins de constructions, mais pour valoriser ses fonctions écosystémiques et surtout son rôle social à travers les aménités environnementales qu'il offre. Si le milieu naturel de Suomenoja ne devrait pas être transformé à l'avenir par ce projet, la nature de Suomenoja évoluera nécessairement en raison des changements de pratiques et de représentations que devraient connaître cet espace. La dialectique ménagement/aménagement se retrouve ici de manière assez évidente, ainsi que d'autres éléments de l'idéal-type de l'espace protégé urbain. La figure 7.6 rend compte d'une tentative d'application de celui-ci à la réalité de Suomenoja.

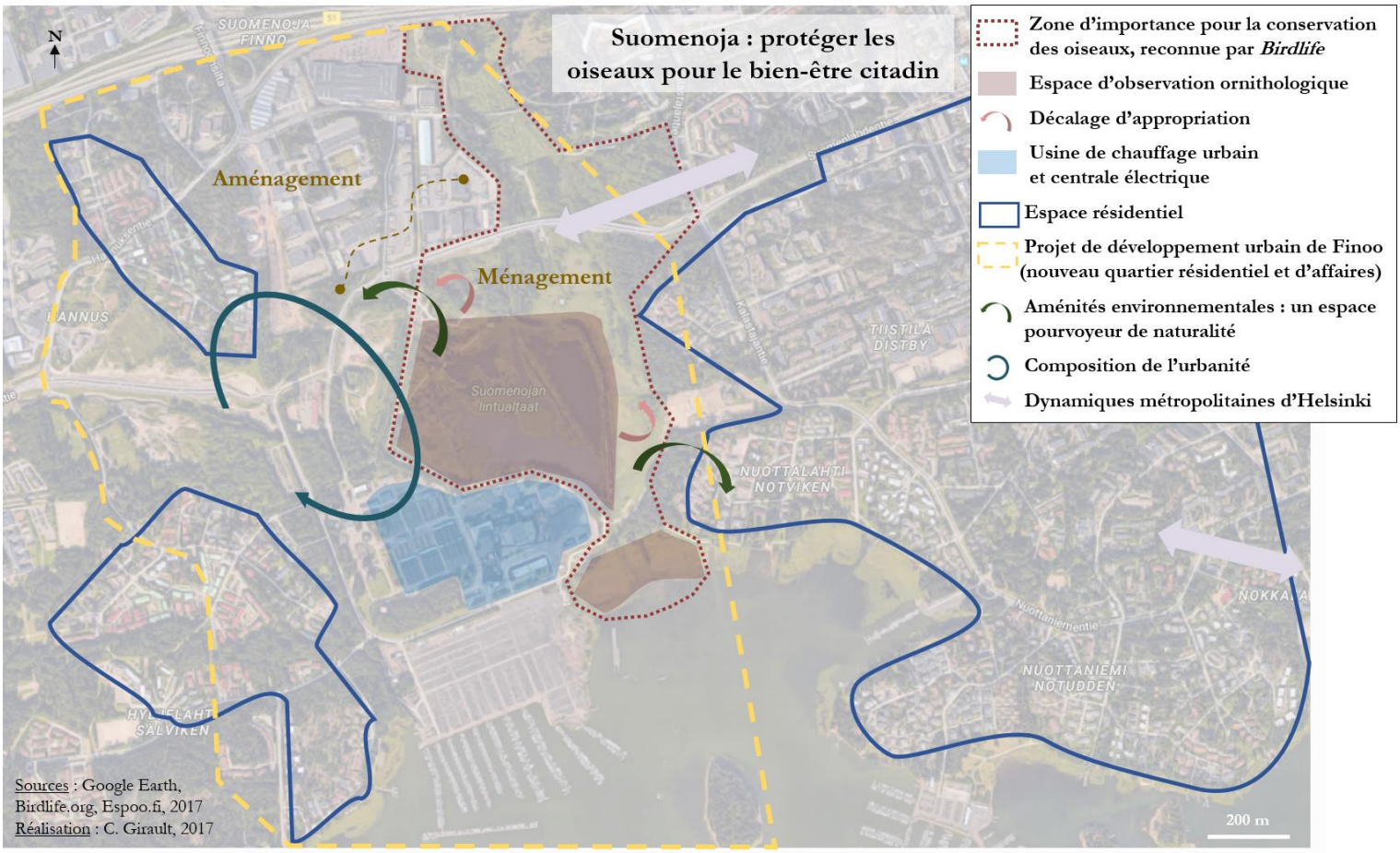

Figure 7.6 : Essai d'application du modèle d'espace protégé urbain à Suomenoja (Helsinki)

Un second exemple, toujours dans la métropole finlandaise, est celui de Keskuspuisto. L'application de l'idéal-type de l'espace protégé à son endroit est alors particulièrement pertinente pour mettre en avant l'hybridité spatiale, la primauté des valeurs sociales d'un espace de naturalité partiellement protégé (au sens strict de la protection) mais globalement ménagé. En effet, dans notre typologie cette vaste forêt intra-urbaine relève de l'espace urbain protégé en raison de sa forte appropriation, de son urbanité élevée et de son intensité de protection plutôt limitée. Mais elle comporte plus largement des caractéristiques communes aux différents espaces protégés urbains : pour les mettre en évidence, nous appliquons ici l'idéal-type de l'espace protégé urbain à partir d'un texte de présentation de Keskuspuisto disponible sur le site officiel de la commune d'Helsinki.

Keskuspuisto (Le parc central) - Près de la forêt, la nature dans la ville

Keskuspuisto, le parc central d'Helsinki, traverse la ville du sud au nord et il offre de nombreuses possibilités pour les sports et les loisirs de plein air. Dans ce parc, la nature est variée avec **différents types de milieux** et une grande richesse d'oiseaux et de mammifères. Keskuspuisto débute au sud de la ville, au niveau de la baie de Töölö et il s'achève au nord à Haltiala et à la rivière Vantaa. En s'étendant sur dix kilomètres de long et un millier d'hectares environ, il *représente* la diversité faunistique de la côte méridionale finlandaise.

Au cœur de Keskuspuisto, on peut **ressentir le rythme** des saisons, avec leurs couleurs changeantes, leurs lumières et leurs odeurs. C'est un endroit où les gens viennent se balader, jouer, se détendre, faire du sport, observer la nature ou jardiner. De *nombreux habitants traversent chaque jour le parc pour se rendre à leur travail*.

Dans la partie nord de Keskuspuisto, il existe quatre espaces de protection de la nature : les forêts de caducifoliés de Pitkäkoski et de Ruutinkoski, la forêt primitive de Haltiala et **l'arboretum** de Niskala. La forêt de Ruutinkoski est protégée par le programme national de conservation des forêts. La protection d'un nouvel espace, celui de Vantaanjoentörmä est en projet. Keskuspuisto est le plus large à Haltiala, et dans cet espace protégé la flore est très riche et intacte. Haltiala possède actuellement les forêts les plus vastes d'Helsinki. […]

En 2014, *Keskuspuisto a célébré ses 100 ans* : il avait été créé en 1914 lorsque le conseil municipal d'Helsinki avait approuvé un *projet d'aménagement* de l'architecte Bertel Jung.

Source : http://www.hel.fi/hel2/keskuspuisto/fin/1esittely/

Clés de lecture de l'analyse discursive

Parmi les caractéristiques communes de l'espace protégé urbain :

- des éléments factuels
  - *De la primauté des valeurs sociales et politiques de l'espace (pratiques, représentations, etc)*
  - *De la demande et la production de naturalité*
- une interprétation
  - Du décalage d'appropriation et de la validation sociale de la protection (*italique*)
  - De l'hybridité spatiale (**gras**)
  - De l'urbanité (souligné)

Réalisation : C. Girault, 2017

Figure 7.7 : À l'aune de l'idéal-type d'espace protégé urbain, analyse discursive de la présentation officielle du parc de Keskuspuisto (Helsinki).

Nous ne souhaitons pas multiplier inutilement les exemples d'application de l'idéal-type à la réalité. Par les évocations précédentes, nous avons simplement cherché à montrer que nos espaces ateliers ne sont pas des faire-valoir à l'élaboration théorique et, à l'inverse, la modélisation

idéal-typique n'est pas seulement l'aboutissement d'une série d'études de cas. Le sens de la dialogique du singulier et de l'universel réside justement dans l'apport mutuel de l'un envers l'autre : l'interprétation et la construction idéelle permettent de saisir autrement la réalité, l'observation et la confrontation à la rugosité du terrain invitent à concevoir plus finement la théorie. En résumé, notre démonstration consiste moins à prouver un modèle théorique qu'à éprouver la production d'une lecture géographique.

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous poursuivons cet objectif en mobilisant plus en profondeur les notions de ménagement, de contrat et de partage qui n'ont été qu'entrevues jusqu'ici.

3. D'autres lectures éclairantes des formes spatialisées de protection métropolitaine

L'approche nomothétique des politiques de protection métropolitaine et la tentative de construction d'un idéal-type de l'espace protégé urbain nous ont conduit à mettre en avant la dialectique entre l'aménagement et le ménagement de l'espace. Elle permet notamment d'appréhender comment l'espace protégé urbain est au cœur des dynamiques d'urbanisation tout en participant à la production et à la préservation de l'urbanité.

Par ailleurs, les notions de contractualisation spatiale et d'espace contractuel s'avèrent également pertinentes pour approfondir le paradoxe apparent entre l'urbanisation et l'urbanité qui nous est donné à penser par l'étude des espaces protégés urbains.

3.1. Le ménagement de l'espace comme préservation de l'urbanité

Proposer dans le chapitre 1 comme une clé de lecture théorique des politiques de protection dans les métropoles nordiques, l'idée du *ménagement de l'espace* repose sur plusieurs postulats et hypothèses. Parmi eux, il s'agit de considérer que l'intentionnalité sous-jacente aux choix politiques de protection renvoie à l'aménagement, mais qu'elle se combine avec une intervention moindre sur l'espace et son organisation, relevant ainsi du ménagement.

Aménagé, l'espace traduit le résultat d'orientations actorielles volontaires voire volontaristes ; *à ménager*, il est alors l'objet de principes à atteindre dont l'effectivité repose sur un certain nombre d'actions mesurées, d'absence d'équipements, de pratiques régulées (Laslaz, 2016). *Ménager*, c'est donc prendre soin, mais c'est aussi gérer et promouvoir (Brunet, 1996). C'est en ce sens que la protection relève à la fois de l'aménagement et d'une forme de ménagement de l'espace. Plus précisément, nous pourrions considérer que l'espace protégé exprime dans le même

temps une forme de *ménagement de l'espace* et l'expression de l'*aménagement du territoire*. Cette double considération s'entend au sens où l'espace est l'objet de jeux et d'enjeux, au sens où le territoire supporte l'acception d'un espace politiquement approprié et inscrit dans la quotidienneté (Brunet, Auriac, dir., 1986).

Ainsi, aborder l'espace protégé urbain au prisme du ménagement spatial, ce n'est pas négliger sa dimension aménagée. En paraphrasant le célèbre adage sartrien qui veut que « *ne pas choisir, c'est encore choisir* », nous pourrions dire que « *ne pas aménager, c'est encore aménager* » et que « ménager, c'est déjà aménager ». En d'autres termes, si l'espace protégé est intrinsèquement un espace aménagé, cela n'empêche pas de considérer aussi que les modalités de son aménagement relèvent du ménagement. Par ailleurs, en reprenant les conclusions de l'application de cette dialectique aux littoraux, certains géographes affirment que « *les questions de ménagement concernent davantage les populations elles-mêmes que les milieux* » (Goeldner-Gianella, 2012, p. 8). Il en est de même à propos de notre terrain où le ménagement spatial se lit prioritairement dans les façons dont les acteurs pensent, produisent, pratiquent et se représentent l'espace protégé. Par conséquent, on ne saurait envisager l'aménagement comme l'objet d'étude des géographes et le ménagement comme un ensemble de préconisations d'écologues. Penser le ménagement est alors une autre façon d'aborder géographiquement les espaces protégés, à l'instar de C. Tollis (2013) qui mobilise la notion de *care* pour étudier comment la protection est un dispositif instigué par des acteurs sociaux et politiques afin de prendre soin de l'environnement. Ainsi, « *les espaces de nature n'apparaissent que comme la partie immergée, visible, du travail de* care *qui les concerne* » (*ibid.*). L'espace protégé urbain est alors l'expression d'une éthique environnementale qui percole dans les politiques de gestion de l'espace urbain et dans les choix urbanistiques ; il résulte et exprime le soin accordé à la naturalité pour que celle-ci renforce l'urbanité. Cela s'applique particulièrement à l'urbanité nordique qui intègre ce rapport social et politique à la réalité biophysique.

Ménager, c'est « *utiliser avec réserve, avec modération* », c'est « *économiser, épargner* », c'est « *traiter avec délicatesse et respect* » (CNRTL, 2017). Au-delà, en s'appuyant sur l'étymologie du terme, ménager signifie « *administrer un bien* », « *disposer avec prudence* » et surtout « *habiter* ». L'espace protégé urbain traduirait alors une façon singulière d'être sur Terre et au Monde (Lazzarotti, 2006) ; il serait le résultat d'un *faire avec* l'espace (Stock, 2015) où la dimension environnementale s'impose à la sphère sociale et politique, sans toutefois la supplanter. Nous sommes donc invités à dépasser certaines idées qui voudraient que les mesures de protection soient d'abord des outils d'aménagement en raison du contrôle spatial qu'elles instaurent. Considérées comme des formes de ménagement, elles relèvent alors davantage de l'incitation, de l'éducation, de la responsabilisation des habitants.

Composition photographique 7.1 : De l'aménagement au ménagement : des lectures différentes des spatialités de la protection environnementale. © Girault

Les photographies de la composition 7.1 illustrent cette autre considération sur les espaces protégés. Les équipements (clôtures, panneaux d'information, abri d'observation ornithologique) semblent renvoyer directement à des logiques d'aménagement plus globales (digue et polder de Vestamager, réserve d'eau potable de Maridalen et de Delsjön, espace résidentiel surplombant le lac protégé d'Østensjøvannet). Leurs usages renvoient en réalité à cette logique de ménagement spatial : information des visiteurs à propos de la vulnérabilité de Maridalen, observation des oiseaux favorisant la connaissance des écosystèmes, préservation des berges d'Østensjøvannet, autorisation du bivouac comme consolidation d'une proximité citadine à la nature. Ces manifestations diverses d'une éthique environnementale promue politiquement et socialement relèvent d'un certain *faire avec* l'espace que cherche à influencer les politiques de protection, sans toutefois contraindre trop fortement les pratiques des habitants. De nombreux espaces protégés urbains sont donc tout à la fois des espaces aménagés, ménagés et à ménager. Par leurs spatialités, ils sont aussi des espaces où différents usages et différentes fonctions cohabitent ; la dimension contractuelle et l'idée d'un partage de l'espace apparaissent ainsi comme des clés de lecture intéressantes des espaces protégés urbains.

3.2. La protection comme contractualisation spatiale

Pour considérer la protection comme une forme de contractualisation spatiale, nous proposons un détour réflexif à propos d'un droit à la nature spécifiquement nordique. Entrevue dans le chapitre 3, une des spécificités fortes du rapport nordique à la nature s'incarne en effet à travers le droit de libre accès à la nature. *Allemannsretten* en Norvège, *allemansrätten* en Suède, *jokamiehenoikeus* en Finlande, dans une moindre mesure *allemandsretten* au Danemark, mais aussi *almannaréttur* en Islande et *igaüheõigus* en Estonie, ce « *droit de tous les hommes* » ou *« droit de tout un chacun* » connaît des déclinaisons nationales autour d'un principe semblable. Ainsi, ce droit de libre accès permet à tout un chacun de parcourir et de profiter d'un espace de nature indépendamment de son statut foncier. Pouvoir marcher, courir, skier, faire de l'équitation ou du vélo, bivouaquer, cueillir des baies, des fleurs ou des champignons a donc pour condition *sine qua non* un devoir de respect de la vie privée et familiale du propriétaire des terres parcourues (« *hemfrid* » en Suède), un devoir de ne pas porter préjudice à l'environnement et de ne pas dégrader la nature. Alors que les espaces protégés sont directement concernés par l'application de ce droit coutumier, il est une entrée originale pour explorer les politiques de protection et l'idée de contractualisation spatiale sous-jacente.

En effet, par le droit d'accès à la nature, les sociétés nordiques ont somme toute mis en œuvre ce que M. Serres (1992) nomme le « contrat naturel », c'est-à-dire que la nature deviendrait sujet de droit et que s'établirait un lien de responsabilité entre les hommes et les réalités biophysiques. Ce contrat naturel n'est pas seulement juridique, il se manifeste quotidiennement, dans la réalité sociale et politique, par les pratiques de tous les usagers. Ainsi, qu'ils soient citoyens d'Europe du Nord ou touristes, résidents locaux ou visiteurs occasionnels, les Hommes sont d'abord considérés comme des habitants de la Terre – au sens de *Gaïa* (Latour, 2015) – qui font usage d'un même Monde quand ils mobilisent les services rendus par la nature. En osant une métaphore, les personnes qui se rendent dans un espace protégé pour profiter de différents apports (bien-être, récréation, etc.) accepteraient un contrat avec la nature au même titre que les usagers d'un métro bénéficient des services d'un réseau de transport en commun. La protection apparaît alors comme le cadre politique adéquat pour promouvoir les valeurs intrinsèques de la nature ; le droit de libre accès fait office d'entremetteur dans le contrat qui se noue entre la nature et les habitants. À certains égards, en raison de leur accessibilité accrue et de la forte demande de naturalité qu'ils concentrent, les espaces protégés urbains condensent encore davantage les enjeux liés aux droits de libre accès à la nature. Le contexte métropolitain dans lequel nous observons ces dynamiques rend alors à l'urbanité son acception première de civilité, de politesse, de délicatesse et de savoir-être au monde.

La remise en question du libre accès à la nature par certains et la proclamation de ce droit par d'autres engendrent également des formes de conflictualité environnementale, réelle ou potentielle, par exemple à propos de la cueillette des baies. La mise en perspective historique conduite par **A. Sténs et C. Sandström (2013**) à ce propos montre que cette pratique n'est effectivement pas exempte de conflits entre les cueilleurs et les propriétaires, et plus généralement entre les partis politiques qui ne partagent pas tous la même interprétation de l'*allemansrätt*[82]. Cependant, les espaces protégés urbains ne sont pas les plus concernés par cette dimension conflictuelle, allant une nouvelle fois à l'encontre du sens commun qui voudrait que leur forte fréquentation soit une surfréquentation préjudiciable et problématique (**Girault, à paraître**).

Le droit de libre accès à la nature invite donc plus largement à s'interroger sur l'existence et l'efficience d'un modèle environnemental nordique où l'universalité effective des droits et des devoirs citoyens est au cœur des préoccupations, où la protection de la nature concerne directement les Hommes. Ce principe juridique original repose sur une conception de la nature comme bien commun universel et s'appuie sur quelques dispositions juridiques nationales qui permettent d'établir une liberté d'accès aux espaces naturels pour tous et pour chacun (**Dahl, 1998**). Ce principe d'accessibilité peut être interprété comme une protection contractuelle élargie à l'ensemble des territoires nordiques : l'espace protégé est alors d'abord un espace contractuel et un espace partagé.

[82] En Suède, les racines de ces divergences sont à trouver dans la première moitié du XXe siècle, avec ce que les auteurs (Sténs, Sandström, 2013) nomment la « *controverse des baies* » qui correspond à un fort développement de la cueillette de l'airelle rouge à des fins commerciales. En effet, ce petit fruit fut à l'origine de débats nombreux et virulents au sein du parlement suédois, certains politiciens n'hésitant pas à évoquer une ruée vers l'or rouge des forêts suédoises de la part d'étrangers, souvent urbains, qui viendraient envahir les bois, menacer l'équilibre des communautés rurales, déposséder les propriétaires de leur bien et causer d'importants dommages économiques et environnementaux. À ce discours arguant de l'obsolescence de la tradition de libre accès à la nature dans un contexte d'industrialisation et de modernisation, s'oppose un autre discours qui au contraire estime que le maintien de ce droit d'accès est bénéfique aux petits exploitants et aux pauvres gens sans terre. Cette dernière conception, promue essentiellement par les sociaux-démocrates majoritaires dans l'entre-deux-guerres, fut victorieuse et l'*allemansrätt* suédois perdura. Néanmoins, une autre controverse des baies apparut dans les années 1980, notamment à propos des Finlandais et des Norvégiens qui seraient venus en nombre récolter la mûre blanche sur la ronce de tourbières, dans le nord de la Suède. Le débat reprit donc à propos de l'usage commercial du droit d'accès à la nature. Les discussions sur l'entrée de la Suède dans l'Union européenne l'alimentèrent, avec la crainte d'un développement touristique incontrôlé où des agences de voyage étrangères abuseraient de l'*allemansrätt* à des fins commerciales. Pour répondre à ces craintes, la Constitution suédoise fut modifiée et consolida le droit des propriétaires (ils ne sauraient subir aucun dommage économique sur leur propriété causés par autrui), mais en contrepartie le droit de libre accès à la nature fut aussi constitutionnalisé. Ceci nous montre que la construction politique de l'Europe influence aussi l'usage des espaces naturels et demande une adaptation des politiques nationales pour pérenniser une conception de la propriété privée qui, sans faire l'unanimité, demeure particulière.

La figure 7.8 illustre comment se construit la protection par contractualisation et comment émergent ces espaces contractuels et partagés. Les distances entre la nature et les habitants se voient réduites, les interactions sociales sont potentiellement plus intenses et l'espace protégé s'affirme de nouveau comme un espace hybride produit par des politiques et des pratiques, il se révèle être un espace contractuel entre espace public et espace privé.

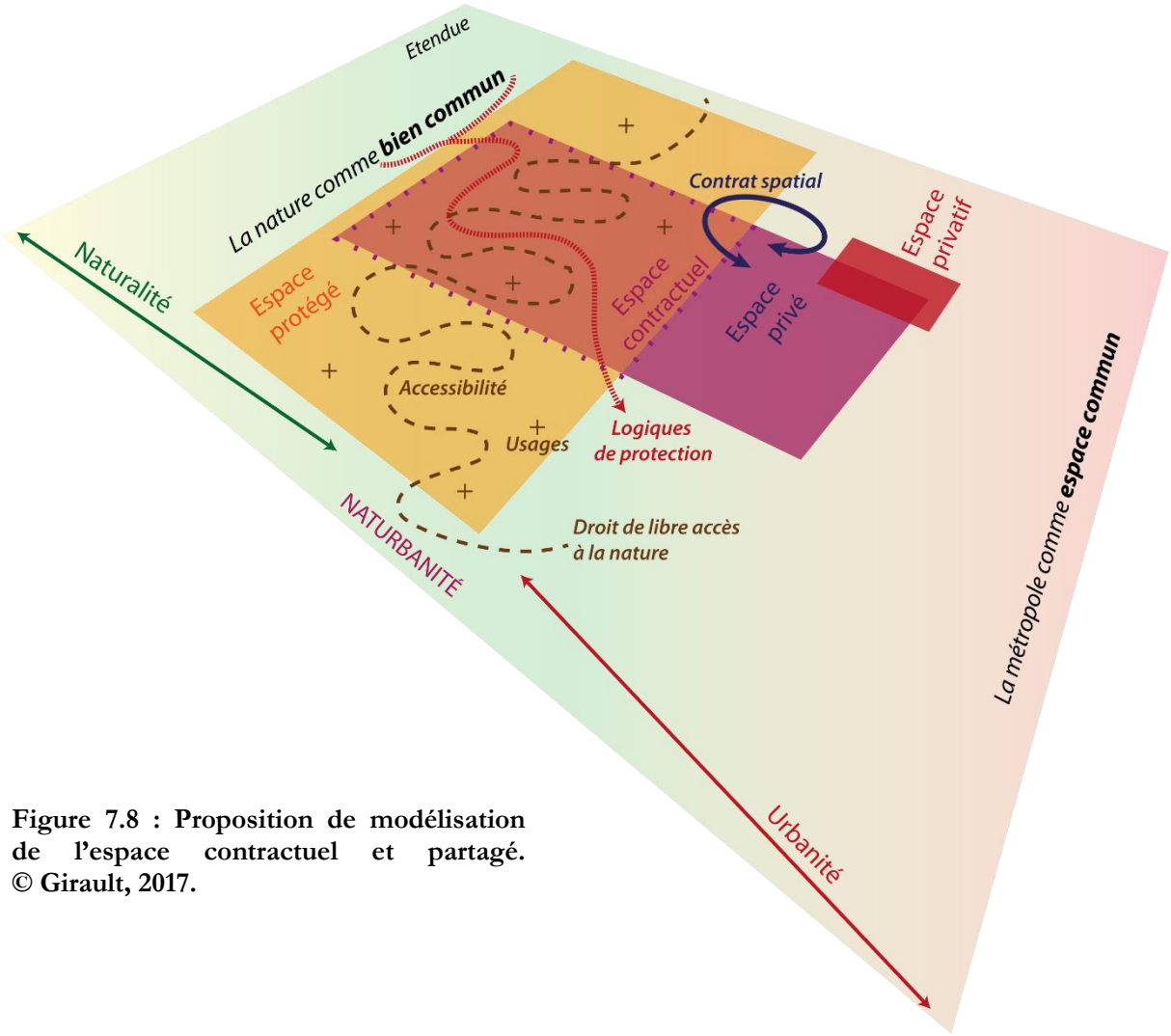

Figure 7.8 : Proposition de modélisation de l'espace contractuel et partagé. © Girault, 2017.

Dans ce chapitre, nous avons proposé de lire les politiques de protection métropolitaine en Europe du Nord en esquissant une catégorisation des espaces protégés urbains. L'exercice typologique revêt au moins un double intérêt : celui de l'ordonnancement lui-même qui distingue des ensembles partageant des caractéristiques majeures, et celui d'une réflexion sur les modalités de cette mise en ordre spatiale. Ce travail nous a conduit à proposer une objectivation des critères, et en particulier des spatialités, observés dans les espaces protégés urbains. Tout en sachant qu'une telle volonté ne peut se départir d'une subjectivité interprétative, nous avons malgré tout construit quatre catégories pour distinguer des ensembles transversaux à notre terrain d'étude. Ils se comprennent dans une lecture graduelle, mais celle-ci ne relève ni d'un éloignement progressif au centre, ni de la seule variation de l'intensité de la protection ou de la fréquentation. Le couplage de différents paramètres nous a finalement conduit à ordonner cette typologie selon un gradient de naturbanité, cette notion construite au préalable dans notre travail. Une autre grille a pu être proposée, tel un contre-point à la première typologie, pour montrer qu'un classement ou une catégorisation ne sont jamais univoques.

Dans la continuité de ce raisonnement, la production d'un idéal-type de l'espace protégé urbain a permis d'approfondir l'étude de cet objet spatial. L'essentialisation n'est alors pas synonyme de simplification dans l'absolu, il s'agit d'une condensation temporaire et relative dont l'intention est de faire ressortir les traits communs aux différents espaces protégés urbains pour mieux identifier les spécificités de chacun. Là encore, quelques réflexions en filigrane sur la dialogique du singulier et de l'universel nous ont paru nécessaires pour expliciter l'esprit dans lequel ce travail a été conçu. Ces précisions faites, nous avons donc identifié des éléments récurrents faisant de l'espace protégé urbain un objet spatial qui n'est pas seulement la conjonction d'un espace urbain et d'un espace protégé – ce que nous avions d'ailleurs envisagé dès le début de ce travail de recherche. En effet, s'il est produit par des choix politiques de gestion de la nature et d'aménagement de l'espace, le périmètre ainsi défini ne coïncide que rarement avec celui qui est approprié par les usagers et pratiquants. Ce décalage n'est pas nécessairement propre aux espaces protégés urbains, mais il nous semble particulièrement pertinent les concernant. Cet écart entre la limite instituée de protection et le seuil social d'appropriation peut se traduire aussi bien par un resserrement de l'espace considéré comme protégé vis-à-vis de l'espace effectivement protégé que par un débordement du premier sur le second. Un autre élément majeur et discriminant de l'espace protégé urbain est la finalité sociale qui prévaut souvent sur la stricte dimension écologique. Cette hiérarchisation des valeurs

assignées à l'espace protégé urbain peut être assumée comme telle et dans ce cas la prévalence des fonctions récréatives et des aménités environnementales apparaît directement. Elle peut aussi se faire plus discrète, notamment en ce qui concerne les espaces naturels interstitiels et protégés. Dans leurs cas, la mobilisation de l'idée de services écosystémiques évoque par exemple indirectement cette primauté du social et du politique sur l'écologique *stricto sensu*. Là encore, il est légitime de s'interroger sur le caractère réellement spécifique de cette dimension vis-à-vis des autres espaces protégés. À cette question, il est alors indispensable de répondre en se référant au dépassement des dualismes suggéré préalablement : l'existence d'*espaces protégés urbains* n'implique pas automatiquement son corollaire, à savoir l'existence d'*espaces protégés non urbains*. Aussi, il vaut mieux considérer l'espace protégé urbain comme un espace comparativement plus urbain que d'autres. Son rôle dans l'organisation de sociétés urbaines s'ancre ainsi dans la quotidienneté, induisant des pratiques là aussi transversales à l'ensemble des réalités regroupées par l'objet *espace protégé urbain*. Concrètement, ses fonctions sont plus récréatives que touristiques, sa gestion repose souvent sur les services urbains et non sur des administrations dédiées. En somme, **la quotidienneté des pratiques produit l'urbanité de certains espaces naturels, qui se voit alors protégés pour préserver une telle urbanité.** Les projets de protection, qui pour certains s'apparentent davantage à de la labellisation, illustrent ce processus. Bien que cela soit moins fréquent, la protection peut inversement s'inscrire dans des marges de l'espace urbain, favorisant ainsi leur réappropriation et la transformation plus globale d'un quartier. Par ces différentes conclusions et l'élaboration de cet idéal-type, nous ne cherchons toutefois pas à faire de la protection et de l'espace protégé l'alpha et l'oméga des politiques et des choix urbanistiques, nous souhaitons simplement insister sur le fait qu'ils sont un facteur parmi d'autres, que leur rôle dans les stratégies d'aménagement et leur place dans le quotidien des habitants ne sont parfois pas négligeables. L'intérêt principal de cette approche nomothétique est évidemment de dépasser une compilation idiographique, mais il est aussi de mettre à plat certaines idées reçues. Il serait ainsi impropre et non validé par l'observation *des* espaces protégés urbains de considérer que *l'*espace protégé urbain est une réponse réglementaire à des menaces de surfréquentation ou à des effets indésirés de l'urbanisation. À travers le contexte nordique du moins, de telles conceptions s'avèrent erronées. C'est en ce sens que la construction de typologies et de modèles relève d'une approche critique et transversale de la protection métropolitaine ; elle sert plus globalement notre démonstration en offrant une assise au chapitre suivant. À partir de ces réflexions recentrées sur la spatialisation et les spatialités de la protection, il nous est désormais possible de considérer plus largement la production d'une naturalité au sein des métropoles nordiques.

CHAPITRE 8
PROTÉGER LA NATURE DE LA VILLE, PRODUIRE UNE NATURALITÉ MÉTROPOLITAINE

OBJECTIFS

- **Observer l'appropriation des espaces protégés urbains.** En constatant qu'ils sont des espaces entièrement intégrés aux dynamiques métropolitaines, nous devons plus précisément admettre que les espaces protégés sont pleinement habités. Ce sont des espaces qui traduisent indubitablement un rapport au Monde en général, au monde biophysique en particulier. Leur ancrage dans la quotidienneté participe de leur urbanité : nous chercherons à voir comment les pratiques spatiales peuvent valider socialement l'existence de périmètres juridiques et politiques de protection. Cela peut prendre la forme d'une reconnaissance voire d'une revendication de l'espace protégé ; ce peut à l'inverse être une méconnaissance voire un refus de leur existence. Entre ces deux polarités, la validation sociale de la protection peut se décliner en adaptation, en décalage, en arrangement vis-à-vis de la protection et des espaces protégés. En somme, l'appropriation prend des formes diverses qui contribuent directement à éclairer les raisons d'être des mesures réglementaires à l'égard de certains espaces naturels métropolitains.

- **Approfondir les finalités des politiques de protection**. Notre démonstration suggère que ces dernières ont souvent des fonctions sociales qui priment sur leurs objectifs écologiques. Les espaces protégés urbains montrent, s'il fallait encore le faire, que nature et ville ne sont pas deux notions antagonistes. Au contraire, les deux se nourrissent l'une l'autre : pour les citadins, produire et conserver des formes de naturalité en ville contribue à développer un mode d'habiter urbain. Plus précisément, une lecture de la protection au prisme de la métropolisation invite à dépasser l'idée d'une nature fragmentée par une ville qui l'est tout autant. Nous avons déjà exploré ces pistes, notamment par le biais de la *naturbanité*. Dans ce chapitre, nous chercherons donc plus

particulièrement à approfondir l'idée d'une naturalité métropolitaine qui serait en partie produite par les politiques de protection.

- **Dépasser le cadre de la protection pour celui de la production de naturalité**. En poursuivant l'étude des fondements de la protection dans les métropoles nordiques, nous sommes plus largement conduit à penser la production de naturalité. La protection n'est donc pas une simple mise en retrait d'une portion de l'étendue terrestre à l'égard de dynamiques d'urbanisation, elle est un ensemble d'actions tangibles visant à engendrer un rapport sociétal bénéfique et réciproque envers l'environnement. C'est aussi une manière de générer une autre façon de *faire ville* à l'échelle métropolitaine, une façon de faire apparaître un certain mode d'habiter, une façon d'affirmer différemment l'urbanité. Ainsi, les politiques de protection s'intègrent à de plus larges politiques environnementales, elles influencent les schèmes des politiques urbaines et des logiques urbanistiques, elles reflètent en partie un projet de société. L'objectif de notre propos est donc de mettre au jour ces articulations d'ordres axiologique, politique et pratique.

- **Lire le fait métropolitain et la nordicité à l'aune des espaces de naturalité**. Pour convoquer l'idée de naturalité nordique – en supposant que cela ait un sens par rapport à d'autres formes de naturalité produites dans des contextes différents – il est nécessaire de s'intéresser plus généralement à la nordicité. Plus trivialement, il nous faut donc porter un regard d'ensemble et critique sur les sociétés nordiques. Elles sont aujourd'hui globalement aisées et fortement urbanisées, mais leur rapport à la nature est en partie hérité d'une histoire rurale fortement prégnante. Si importante soit-elle, cette dimension culturelle ne saurait toutefois être le seul facteur explicatif dans la production de la naturalité nordique. L'objectif est donc de le pondérer au regard d'autres éléments qui contribuent à cette « naturalité nordique ». Par ailleurs, la plus-value du concept de naturalité par rapport à la notion de nature transparaît alors particulièrement bien à l'aune des espaces protégés urbains. Ici, il est évidemment essentiel de différencier naturalité et *wilderness* : un autre objectif de ce chapitre est donc de démontrer comment une naturalité protéiforme peut être produite par ce contexte métropolitain. Dire une naturalité métropolitaine n'est alors pas un oxymore ni l'expression d'une vacuité analytique, c'est au contraire chercher à caractériser un rapport social et politique à la biosphère.

Photographie 8.1 : Sortie de la station de métro Björkhagen et entrée de la réserve naturelle de Nacka (Stockholm). © Girault, mai 2017.

Nacka est une commune de près de 100 000 habitants située au sud-est de Stockholm. Une réserve naturelle éponyme recouvre une grande partie de cette commune, elle est un espace public de nature très apprécié des Stockholmois qui viennent s'y détendre en toute saison. Un de ses atouts majeurs à leurs yeux est son accessibilité, ce dont témoigne les différentes stations de métro qui la desservent directement. Cette photographie prise à la station Björkhagen montre à gauche un panneau qui indique trois centres d'intérêt aux usagers du métro : l'église Saint Marc (*Markuskyrkan*), la réserve naturelle (*Naturreservat*) et le chemin de randonnée *Sörmlandsleden*. Ce dernier est un itinéraire balisé d'un millier de kilomètres qui parcourt les comtés de Stockholm et de Södermanland (à l'ouest de la capitale suédoise) ; un élément de balisage apparaît d'ailleurs en orange sur le lampadaire. Cette association entre un réseau de transport urbain et un choix d'information mettant en avant la naturalité préservée et les opportunités récréatives qu'elle offre va en fait au-delà d'une simple protection de la nature *en* ville. Il s'agit en effet d'une façon de promouvoir une certaine idée de l'espace urbain ou, plus justement, une certaine conception de l'espace métropolitain. Par ailleurs, à droite des panneaux directionnels, des affiches relatives à des événements culturels et sportifs traduisent la vitalité de la vie associative locale : la réserve de Nacka en est un lieu privilégié, par exemple lors des rassemblements de course d'orientation, une activité très prisée en Suède. En somme, l'exemple de Nacka – sur lequel nous reviendrons dans ce chapitre – illustre bien comment l'instauration d'espaces protégés urbains peut être une façon de protéger la nature *de* la ville.

« *Stockholm est une grande ville au dynamisme affirmé. Ce n'est pas tout : un monde de nature se trouve à sa porte. Une vaste ceinture verte et une grande quantité d'autres espaces naturels sont l'un des principaux atouts de la métropole de Stockholm.* »[83]

Per Unckel, gouverneur du comté de Stockholm, 2010

À l'instar des évocations photographiques précédentes et en écho aux propos de feu le gouverneur de Stockholm, nous proposons par ce chapitre de progresser dans notre démonstration en considérant que l'instauration d'espaces protégés urbains dans les métropoles nordiques n'est pas seulement une manière de protéger la nature en ville. C'est aussi – d'abord ? – un moyen de promouvoir un certain modèle urbain et, donc, de protéger la nature *de* la ville. Ce jeu avec les prépositions et avec les acceptions de la nature est une manière simple de dire que la protection se déborde elle-même. Il s'agit donc de compléter le renversement des logiques protectrices démontré dans les chapitres précédents. Tous les espaces protégés urbains ne sont pas des espaces urbains protégés tels que nous les avons définis dans nos propositions typologiques. Néanmoins, presque tous s'avèrent être des réponses politiques à des volontés sociales de proximité à la nature. Cette dernière n'est par ailleurs pas uniquement la possibilité d'un contact physique avec le monde biophysique, elle est aussi composée de représentations et d'idéalisation de la biosphère et des écosystèmes.

L'appropriation sociale de la protection favorise ainsi plus largement la production de naturalité. À l'image de la nature qui n'est que très rarement vierge, innée et spontanée mais le plus souvent anthropisée, pensée, représentée, artialisée (Roger, 1997), la naturalité n'est pas un donné. Elle n'est pas un prérequis, un constat, un objet déterminé dans l'absolu et dont on pourrait facilement identifier les caractéristiques : la naturalité est un construit, un artifice, un compromis (Lussault, 2007). Ces considérations ne sont pas nouvelles et tous les géographes ou philosophes qui réfléchissent à cette question commencent d'ailleurs par souligner que la nature est d'abord une idée ou une représentation (voir chapitre 2). Par notre travail, et en particulier dans ce chapitre, nous souhaitons **comprendre comment un tel processus de production de naturalité peut s'opérer *dans* un cadre métropolitain et, plus encore, *par* le fait métropolitain**. En somme, les habitants ne sont pas seulement les bénéficiaires d'aménités environnementales qui seraient préservées pour eux à travers des politiques de protection, ils sont eux-mêmes les producteurs

[83] Extrait de la préface de Sandberg E., Carlberg B., Månsson M., 2010, *Outings Guide to 33 Protected Natural Areas in Stockholm County*, County Administrative Board of Stockholm, 82 p.

d'une naturalité métropolitaine. En d'autres termes, **ils façonnent et construisent la nature à l'image de la ville qu'ils souhaitent habiter**.

La naturalité participe effectivement d'un mode d'habiter : ce chapitre propose donc de revenir sur les liens entre la nature et la protection qui ne sont d'aucune évidence. Non seulement la première n'est pas l'unique objet de la seconde, mais en outre le géographe ne peut que constater qu'une lecture trop clairement spatialisée (au sens de « périmétrée ») n'est pas adéquate. Les spatialités coproduites par les logiques de protection et leur appropriation induisent des formes de débordement ou de resserrement des espaces protégés, l'urbain se voit dilaté et le fait métropolitain cristallisé. Il convient donc de sortir d'une lecture confortable des cartes produites par les acteurs de la protection pour tenter d'en appréhender les fluctuations et de comprendre les différents décalages entre les périmètres protégés et leur appropriation. **La protection n'est pas un résultat, elle est un processus qui par essence évolue aussi bien écologiquement, socialement que politiquement. Les formes spatiales qui en résultent sont donc labiles et dynamiques ; elles sont d'abord le produit des habitants qui font exister les espaces protégés.**

De plus, bien que de telles considérations puissent probablement être transposées à d'autres contextes métropolitains, elles ne sont établies par notre recherche qu'à partir du contexte nord-européen. Revenir sur les caractéristiques de la nordicité est alors essentiel pour envisager nos analyses avec plus de justesse. L'aisance économique, les aspirations sociales, la quête d'efficience environnementale, les héritages culturels, les volontés politiques sont autant d'éléments qui se combinent et s'articulent pour produire un (des) système(s) métropolitain(s) singulier(s). La dialogique du singulier et de l'universel, de l'idiographique et du nomothétique reste par conséquent sous-jacente à tout ce chapitre. En géographe, nous recourons évidemment aux jeux d'échelles pour nous orienter entre ces différentes approches, tantôt à l'échelle des sociétés nordiques, tantôt à celle des individus qui la composent.

À partir de ces remarques introductives, nous envisageons ce chapitre en trois temps. Le premier reviendra sur les motivations sociales de la protection en questionnant les éventuelles spécificités d'un mode d'habiter nordique et métropolitain. Il ouvre la réflexion sur la protection de la nature *de* la ville. Les deux parties suivantes reposent sur une symétrie de raisonnement. L'une mobilisera la notion de *porte* comme une façon de voir et de dire les transformations de l'espace protégé en pratique. L'autre entend comprendre les effets de ces dynamiques sur l'espace métropolitain dans son ensemble. Il sera question de débordement et de condensation de la protection d'une part, de dilatation et de cristallisation de l'urbain d'autre part.

1. Les motivations premières de la protection : habiter la ville dans un rapport étroit à la nature

La notion d'habiter est des plus éclairantes pour comprendre l'appropriation sociale des espaces protégés urbains. Déjà convoquée dans les chapitres 2 et 5 notamment, elle est ici une entrée théorique adéquate pour se demander si la forte présence d'espaces protégés dans le tissu urbain des métropoles nordiques se traduit par des agencements, des pratiques et des trajectoires spécifiques de ces dernières. D'une certaine mesure, les espaces protégés urbains nourriraient ainsi l'identité[84] des villes nord-européennes.

1.1. Protéger, un habiter nordique spécifique ?

Avant de véritablement questionner l'idée d'une (de) spécificité(s) nordique(s) à partir d'un habiter supposément propre aux sociétés nord-européennes expliquant la prégnance des politiques environnementales et de protection, il est utile d'évoquer en quelques lignes l'intérêt de la notion d'habiter dans une réflexion géographique.

1.1.1. Brèves considérations sur la notion d'habiter

Dans le sens commun, habiter est le fait « *d'avoir son domicile quelque part, y résider de manière relativement permanente, y vivre* » (Dictionnaire Larousse, 2017). Cependant, d'un point de vue géographique, l'idée d'habiter invite à dépasser le simple fait de résider pour s'intéresser à l'ensemble des formes, des pratiques et des enjeux qu'entraîne le fait d'occuper, de pratiquer et ainsi de construire un espace particulier. En l'occurrence, nous cherchons à savoir si les politiques de protection et leur appropriation par les individus influencent la construction des espaces métropolitains nordiques. Alors que protéger signifie d'abord se prémunir d'un danger, anticiper un risque ou mettre à l'abri d'un dommage, ces desseins entrent pleinement dans l'habiter. Mais sont-ils suffisamment prépondérants au point de distinguer un habiter nordique spécifique ?

En effet, l'habiter renvoie directement à la « *spatialité des acteurs individuels* » (Lévy, Lussault, 2003, p. 440), ou plus précisément à un « *processus d'ajustement réciproque entre espaces et spatialités* » (Lévy, Lussault, 2013, p. 480). Ce verbe substantivé (voir encadré 6.1 dans le chapitre 6, pp. 304-306.), devenu concept philosophique et géographique, « *place l'espace et ses acteurs à égal niveau ontologique, sur le même plan de légitimité épistémologique* » (*ibid.*, p. 482). Ainsi, mobiliser cette notion pour

[84] Toutes les précautions d'usage sont requises à l'égard de la notion d'identité. Elle est effectivement un « *construit social, […] un discours qui propose un "ordre des choses" en ré-écrivant (ou en écrivant) l'histoire, l'espace, la culture* » (Gervais-Lambony, 2004, p. 470).

construire notre regard géographique « *nous fait sortir des hiérarchies excessivement déséquilibrées au profit de l'environnement, tout autant que des visions qui, dans une perspective inverse, voient dans l'individu un Sujet souverain rencontrant parfois la contingence des 'choses'* » (*ibid.*). Cela se traduit plus trivialement par un refus catégorique de tout déterminisme (qu'il soit naturel ou culturel) mais également par celui d'un possibilisme qui voudrait que « *la nature propose, les hommes disposent* ». Par l'habiter, ce sont en effet les échelles individuelles, sociales et sociétales qui se rencontrent sans domination de l'une sur l'autre. Ce sont les facteurs biophysiques et humains (au sens large) qui s'articulent dans la grande complexité du réel.

Ainsi, les hommes ont inventé de multiples façons d'habiter (Lazzarotti, 2006 et 2014 ; Serres, 2011) et, en particulier, il n'existe pas de manière unique d'habiter la ville, si nordique soit-elle. Dans un même espace métropolitain cohabitent (au sens propre et figuré) des formes de pratiques des lieux différentes. On pourrait ainsi considérer qu'il y a autant de types d'habiter que d'individus, ces derniers ayant en outre des rythmes et des modalités d'habiter différentes. Cependant certains d'entre eux convergent vers des formes et des logiques semblables, offrant ainsi une cohérence interprétative. En particulier, les essais typologiques du chapitre précédent ont finalement cherché à ordonner la diversité des formes d'habiter associées aux logiques de protection.

Nous n'irons toutefois guère plus avant dans les considérations épistémologiques – au demeurant fort intéressantes – à propos de cette notion. Appliquons-la pour mêler les dimensions théoriques de la protection à la matérialité des espaces protégés. Appliquons-la pour envisager de façon concrète mais critique l'idée d'un habiter nordique spécifique que révèleraient les politiques de protection et les pratiques de l'espace protégé.

1.1.2. De la nécessité d'un regard distancié sur l'idée d'un habiter nordique

En effet, d'une manière générale, il est essentiel de nuancer les idées qui caractériseraient les sociétés nordiques par une équité et une aisance élevées, une démocratie avancée et une tolérance accrue, une gouvernance environnementale efficiente et précurseur. Nous l'avons fait dans le chapitre 3. Pourtant, ces caractéristiques supposées apparaissent très souvent aux yeux des observateurs extérieurs comme des évidences ou des particularités intrinsèques qui justifieraient l'érection de ces sociétés en modèle (Booth, 2015 ; Patarnen, 2016).

Dans le cadre de notre sujet de recherche, ce serait la proximité à la nature et le souci d'en prendre soin qui seraient alors le propre de ces sociétés. Cependant, à partir des propos des nombreuses personnes que nous avons rencontrées, à l'occasion d'entretiens (voir annexe 3) ou de discussions impromptues, aucune unanimité ne se dégage ni sur ce constat, ni sur les explications

de ce supposé état de fait. En effet, certains ne croient pas aux conclusions faisant des Nordiques des citoyens plus vertueux que les habitants d'autres sociétés en matière de conscience environnementale. D'autres l'avancent cependant volontiers, tout en apportant des explications différentes.

Pour les premiers, ce ne serait que représentation, vernissage, marketing et politiques de verdissement : « *le mode de vie des Somaliens est malheureusement bien plus écologique que le nôtre* » témoigne un visiteur de la réserve naturelle de Sätra, à Stockholm (entretien, mai 2017), « *on trouve fréquemment des déchets sur le bord des routes et même dans les parcs ou les réserves naturelles* » constate un employé municipal d'Helsinki en charge de l'entretien des espaces verts (entretien, mars 2015). De tels propos sont effectivement confirmés par quelques observations qui suggèrent que les habitants d'Europe du Nord ne constituent évidemment pas un ensemble homogène qui serait « naturellement » et unanimement respectueux de l'environnement. Les photographies de la composition 8.1 en témoignent explicitement : toutes ont été prises dans des réserves naturelles, parfois en s'écartant des sentiers les plus fréquentés, et elles montrent que ces espaces protégés peuvent être considérés comme des lieux de dépôt de déchets. Ces observations traduisent également que l'établissement de mesures protectrices n'est pas une condition suffisante pour empêcher des comportements peu respectueux. Toutefois, il ne faut évidemment pas généraliser ces conclusions et ne pas entrer dans des pensées moralisatrices, il s'agit simplement de les considérer en contrepoint d'une image idéalisée du rapport des Nordiques à la nature.

Composition photographique 8.1 : Quelques indices d'une protection qui n'est pas naturelle pour les habitants : déchets ménagers, graffitis sur la réglementation et batterie. © Girault.

Pour les seconds, sans doute plus nombreux, la conscience environnementale collective est bel et bien développée dans les pays nordiques, depuis les grandes orientations politiques, en faveur de la transition énergétique notamment, jusqu'aux gestes citoyens du quotidien, avec le tri des déchets par exemple. Cependant ces derniers n'apportent pas tous les mêmes raisons à ce constat. L'héritage culturel est souvent convoqué, tel un *habitus* nordique qui imprégnerait la société. Parfois

c'est plutôt l'apprentissage et les principes éducatifs qui sont mis en avant, en particulier le fait que les pays nordiques soient précurseurs en matière d'éducation et de médiation environnementales (Radeiski, 2014). Ces deux aspects, culturel et éducatif, se rejoignent d'ailleurs volontiers. Des valeurs communément partagées renvoyant à un rapport de proximité à la nature transparaissent par exemple à travers des œuvres littéraires érigées au rang de romans initiatiques nationaux, tel *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson à travers la Suède* de Selma Lagerlöf. Ce célèbre roman du début du XXe siècle inculquerait aux jeunes Suédois la nécessité de respecter la nature, à l'image de la relation qu'entretient le protagoniste Nils avec l'oie sauvage qui lui fait visiter le pays et lui fait découvrir ses paysages emblématiques. Il est à ce titre intéressant de remarquer que la publication de ce roman est contemporaine de la création des neufs premiers parcs nationaux suédois, qui eux aussi aspiraient à préserver, connaître et faire connaître la diversité des paysages du pays. Un autre argument apporté à cette conscience environnementale supposément plus affirmée dans les pays nordiques serait le rôle de l'État. Plusieurs personnes que nous avons rencontrées dans les espaces protégés, de Stockholm notamment, ont en effet émis l'idée que l'État était sans doute plus « écologiste » que les citoyens eux-mêmes. Par des mesures incitatives ou contraignantes, par une projection sur le long terme comme des implications concrètes à court terme, le cadre législatif et le rôle des institutions publiques constitueraient alors les principaux leviers de ce modèle de gouvernance environnementale. En somme, l'engagement environnemental de la puissance publique se substituerait en partie à la conscience environnementale citoyenne.

Au final, il nous semble que la spécificité d'un habiter nordique reposant en partie sur un fort respect de l'environnement doit être considérée avec distance et critique. Il s'agit en effet d'éviter l'écueil évident du déterminisme, de se méfier grandement de celui du possibilisme, sans tomber dans celui d'un relativisme généralisé, voire absolu, que suggère une compréhension erronée du postmodernisme (Lyotard, 1979 ; Elissalde, 2004). En somme, la multifactorialité rend délicate l'expression simple d'un habiter spécifiquement nordique, mais elle ne l'incrimine pas pour autant d'inconsistance. À ce propos, il est d'ailleurs utile de mentionner que l'idée d'un modèle nordique ou *a minima* de spécificités nordiques est surtout discutée à l'échelle européenne. Vue d'ailleurs, de plus loin, c'est la spécificité européenne entendue comme un tout qui est souvent mise en avant. Par exemple, les journalistes de la presse états-unienne se questionnent pour savoir pourquoi l'Europe est plus « verte » que les États-Unis, sans entrer dans le détail de la diversité européenne (Rosenthal, 2009). En retour, alors qu'à l'échelle européenne certains pays nordiques sont relativement précurseurs en matière de protection de la nature (voir Chapitre 3), à l'échelle mondiale ce sont indéniablement les États-Unis qui ont impulsé le mouvement de création des parcs nationaux (Héritier, Laslaz, coord. 2008 ; Gissibl et *al.*, 2015). D'après l'historien et écrivain

Wallace Stegner, ce serait même « *la meilleure idée que les Américains n'ait jamais eue* »[85]. Cette perspective historique vient donc à l'encontre d'une idée trop simple qui ferait de la protection de la nature et de l'éthique environnementale un élément central de la (des) spécificité(s) nordique(s).

À partir de l'observation des espaces protégés dans les métropoles nordiques, la singularité serait davantage à chercher dans les modalités de la protection : dans ces contextes métropolitains, les logiques d'exclusion et de séparation se voient remplacées par des formes d'inclusions et de partage.

1.2. La protection comme inclusion : un habiter métropolitain singulier

Considérant les remarques précédentes, l'habiter permet donc de comprendre – plus que d'expliquer – la relation qu'une société urbaine et mondialisée peut construire avec son environnement, et en particulier son environnement de proximité. Dans de tout autres contextes que l'espace nordique, plusieurs chercheurs ont montré que la protection se traduit souvent par des logiques d'exclusion et de mise à l'écart du champ social vis-à-vis de la sphère environnementale (chapitre 2 ; Laslaz, dir., 2012 ; Landy et *al.*, 2017). Ainsi, dans certains pays des Sud, l'instauration d'espaces protégés signifie parfois pour les populations concernées davantage l'expression d'injustices spatiales que celle d'une justice environnementale. Dans les pays des Nord, la protection est de plus en plus pensée de façon décentralisée et territorialisée (Bassett et Gautier, 2014) et, à ce titre, ce que nous allons évoquer n'apparaît pas comme des configurations entièrement exceptionnelles. De même, il serait bien sûr erroné d'opposer radicalement les situations des Sud où l'exclusion serait la seule manifestation de la protection et celles des Nord où l'inclusion triompherait. Les réalités sont évidemment plus complexes et nuancées, que ce soit vis-à-vis des populations locales en Amazonie brésilienne (Couly, Arnauld de Sartre, 2012) ou dans les métropoles nordiques que nous étudions.

Cependant, les différentes situations rencontrées dans le contexte nord-européen nous invitent à d'abord envisager la protection à l'aune de l'inclusion spatiale. Dans la continuité des développements que nous avons proposés sur l'intégration métropolitaine des espaces protégés (chapitre 4) et sur le renversement des logiques de protection (chapitre 5), l'inclusion emprunte ici en miroir au raisonnement sociologique qui cherche à comprendre les logiques de l'exclusion (Elias et Scotson, 1997). De même que la relégation peut s'opérer sans fracture économique ou que le racisme peut exister sans race, l'inclusion suggère à l'inverse que l'ouverture et l'accessibilité d'un espace peuvent s'accommoder des limites ou des restrictions d'usages.

[85] https://www.nps.gov/americasbestidea/

En somme, les contraintes induites par les logiques de protection peuvent paradoxalement favoriser la pratique des espaces protégés par le plus grand nombre, avec peu de distinction selon le profil sociologique des usagers. En les appréhendant comme des espaces publics, c'est d'ailleurs en ce sens que nous avons déjà envisagé les espaces protégés urbains, ou du moins certains d'entre eux. Bien que leur densité de fréquentation soit souvent moindre que des places ou des lieux des hyper-centres métropolitains (Lussault, 2017), ils sont en effet aussi des lieux de mixité sociale, d'interaction et de rencontre. À ce propos, nous nous inscrivons donc en faux contre l'idée qui voudrait qu'une plus grande densité favorise inéluctablement les opportunités d'interaction et de sérendipité. En effet, à partir de notre propre expérience des métropoles nordiques, nous constatons que la spontanéité des rencontres peut même s'avérer plus fréquente dans les parcs et réserves naturelles que dans les rues commerçantes ou dans les quartiers résidentiels. Le fait que les usagers des espaces protégés s'y rendent en majorité pour se récréer, se détendre, et finalement pour prendre leur temps est certainement un facteur explicatif à ce constat. Ils y rencontrent aussi des individus qui partagent la même appétence du « grand air ».

L'inclusion produite par la protection n'est donc pas le strict synonyme de l'intégration métropolitaine. Elle se joue davantage au niveau de l'habiter, c'est-à-dire en partant de l'échelle individuelle et des pratiques de chaque habitant. En reprenant la distinction opérée par le sociologue N. Luhmann, l'intégration renvoie à des liens d'appartenance entre des systèmes sociaux alors que l'inclusion concerne le rapport des individus à ces systèmes qui le dépassent (Luhmann, 2011). La traduction géographique serait de voir l'intégration[86] comme un ensemble de relations de rapprochement entre espaces, alors que l'inclusion s'exprimerait d'abord par les spatialités individuelles. Envisager de concert l'habiter et l'inclusion s'avère donc théoriquement cohérent. En résumé, la réussite des politiques de protection peut être admise lorsque les espaces protégés sont intégrés à l'ensemble de l'espace métropolitain *et* quand les usagers sont inclus au fonctionnement métropolitain par la maîtrise de leur pratique des espaces protégés.

Afin d'illustrer cette différence entre intégration et inclusion, la photographie 8.2 permet de comprendre comment ces deux formes de liens entre espace métropolitain, espace de nature protégée et habitants peuvent se lire à partir d'une scène de la quotidienneté au sein du Parc national urbain de Stockholm.

[86] Comme mentionné dans le chapitre 4, il n'est pas question d'entendre ici l'intégration au sens restreint de l'inscription réussie d'une population immigrée dans une société d'accueil.

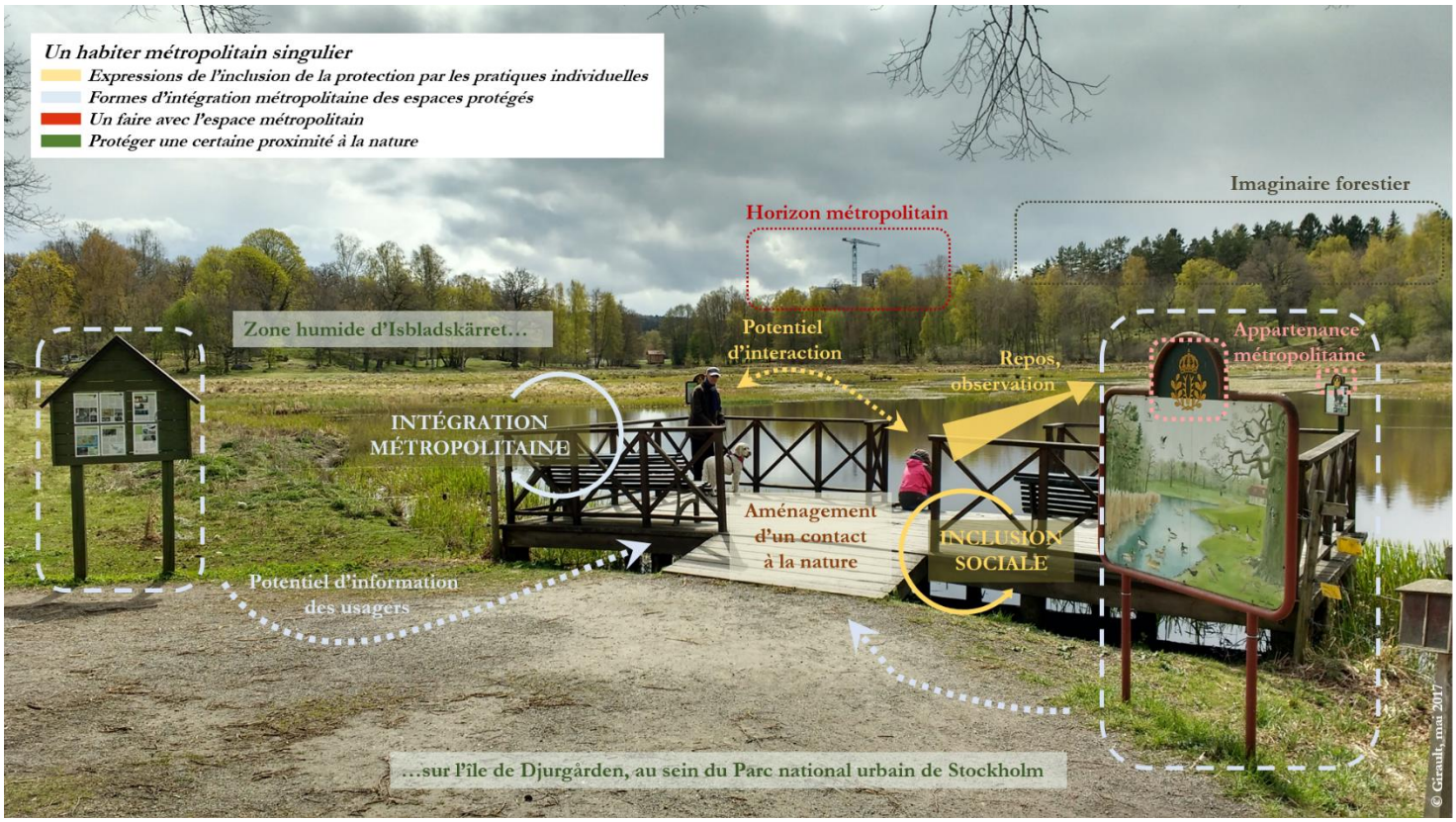

Photographie 8.2 : Un habiter métropolitain singulier : l'intégration et l'inclusion à partir du cas d'Isbladskärret (Stockholm). © Girault, 2017.

En contrepoint de cette inclusion, il est également intéressant de remarquer que divers espaces protégés que nous avons investigués sont directement concernés par des formes d'exclusion. En effet, nous avons constaté des formes d'habitat précaire et temporaire dans plusieurs d'entre eux. Dans un apparent paradoxe, le fait que les espaces protégés soient aussi habités (au sens d'espace de résidence comme d'espace de pratiques) par des personnes en situation de précarité renforce leur intégration urbaine et les affirme comme des lieux de cristallisation des logiques métropolitaines. Ce sont de lieux de proximité urbaine qui peuvent servir d'abri aussi bien pour se rapprocher de la ville que pour s'en tenir à distance. Nous développerons cette dialogique entre exclusion sociale et inclusion spatiale dans la troisième partie de ce chapitre.

Auparavant, il nous semble utile d'approfondir le décalage d'appropriation qui peut s'opérer entre les périmètres réglementaires de protection et les espaces protégés tels qu'ils sont perçus et vécus. En effet, un des résultats majeurs de nos recherches est de voir que la protection peut déborder de l'espace qui lui est théoriquement dédié, elle peut aussi connaître des formes de contraction qui font que l'espace protégé en pratique est plus restreint que l'étendue qu'il recouvre juridiquement. Ainsi, dans la partie suivante, nous tenterons de comprendre la dissociation entre la réalisation politique d'un projet de protection et sa validation sociale.

2. Débordement de l'espace protégé, condensation de la protection

Les enjeux d'un regard géographique sur les politiques de protection ne se limitent pas à une localisation préalable des espaces protégés pour ensuite en étudier les contenus sociaux et culturels, pour comprendre comment des dynamiques et des liens peuvent se construire par le biais de l'environnement. Ils résident aussi dans le questionnement de la délimitation même des espaces protégés. En effet, en tant que contenants politiquement définis, ces derniers semblent particulièrement aisés à identifier. Leur cartographie représente le bornage entre un dedans où s'applique une réglementation protectrice donnée et un dehors où ces règles ne sont plus valables. La limite de l'espace protégé est ainsi stable (sauf changement du périmètre réglementaire par décision politique et juridique) et claire (il s'agit d'une limite linéaire et non aréale) : une cartographie de la protection est d'ailleurs très souvent produite par l'acteur décisionnaire ou gestionnaire en appui des textes définissant l'espace protégé. Pourtant, sur le terrain, il est fréquent que la délimitation de celui-ci ne soit pas évidente, voire complètement impossible à établir de façon précise.

Par conséquent, nous postulons que les espaces protégés sont aussi des contenants sociaux, au sens où les pratiques (à partir des individus) et les usages (à partir de l'objet) dessinent des limites de la protection en décalage avec les limites juridiques et statutaires. Pour comprendre cet écart, nous mobiliserons notamment la notion de porte. Les objectifs sont d'une part de tenter de voir si les limites officielles et juridiques des espaces protégés sont validées comme telles par les individus. D'autre part, il s'agit de se demander si le passage entre le dedans et le dehors d'un espace protégé ne se joue pas ailleurs, en amont ou en aval de la limite tracée par le législateur et l'aménageur. Par ailleurs, si cette hypothèse peut être faite pour de très nombreux espaces protégés dans le Monde, elle nous paraît particulièrement pertinente dans les cas des espaces protégés urbains et métropolitains d'Europe du Nord.

2.1. Les portes des espaces protégés urbains : entrer et sortir de la ville par la nature

À l'instar de nombreux parcs nationaux dans le Monde, et des parcs nord-américains en particulier[87], nous avons observé dans les métropoles nordiques que certains périmètres de protection sont concernés par des marqueurs paysagers très évocateurs à leur(s) entrée(s) officielle(s). Les photographies de la composition 8.2 en montrent quelques exemples. Ces

[87] Les parcs nationaux comportent souvent des « portes » plus ou moins officiellement définies, plus ou moins visibles et matérialisées. Sur le modèle des États-Unis et du Canada, il est fréquent que les parcs nationaux aient des « péages » ou des « guichets » : la porte prend alors tout son sens avec l'instauration d'un droit d'entrée.

équipements, plus ou moins monumentaux, ont d'abord pour finalité de montrer l'entrée dans un espace d'une autre nature, ayant d'autres règles de pratique. Ils rappellent volontairement et explicitement que l'espace protégé a fait l'objet d'un choix politique fort en matière d'aménagement.

Composition photographique 8.2 : Quelques exemples d'entrées d'espaces protégés urbains. © Girault, 2017.

C'est par exemple le cas du Parc national de Tyresta (au sud de Stockholm) qui possède une porte d'entrée, souhaitant ainsi la bienvenue aux visiteurs (voir également la photographie II.1 en introduction de la partie II, p. 218). Plusieurs informations, conseils et restrictions sont

dispensées pour inciter les individus à éprouver leur visite dans ce parc national. On observe le même genre de logique à l'entrée des réserves naturelles de Sätra (Stockholm) et de Vestamager (Copenhague). À Oslo, les pictogrammes au niveau de la réserve de Maridalen rappellent les trois interdictions principales : ne pas bivouaquer, ne pas pêcher et ne pas se baigner. Ces restrictions d'usages sont en fait vraiment rendues effectives par la clôture installée au niveau des berges les plus accessibles du lac de Maridalen et qui empêche *de facto* de telles activités. À Göteborg, le portail installé entre la réserve d'Änggårdsbergen et le jardin botanique marque physiquement le passage de l'un à l'autre et empêche la circulation des véhicules. Pourtant, nous l'avons déjà évoqué, la gestion de ces deux espaces se fait de manière conjointe, ce que traduit d'ailleurs l'harmonisation de la signalétique. Quant à *Blå Porten*, à l'entrée de l'île de Djurgården, elle rappelle davantage la trajectoire historique de cet espace plus qu'elle ne marque l'entrée dans le Parc national urbain de Stockholm (voir également chapitre 6, et la photographie 6.2, p. 319).

Bien que nous venions d'en montrer un certain nombre d'exemples, ce genre de dispositifs marquant l'entrée dans les espaces protégés demeure relativement peu fréquent au sein du terrain que nous avons investi. De nombreux espaces protégés urbains ne possèdent pas d'entrées rigoureusement aménagées. Aussi, nous ne cherchons pas à recenser de manière exhaustive ces porches, portiques, barrières et autres équipements faisant office de porte. Nous aspirons uniquement à savoir si de tels aménagements permettent à l'espace protégé de mieux exister dans l'espace urbain et d'être mieux considéré par les habitants. À ce titre, la symbolique du franchissement qu'incarne la matérialisation des portes de l'espace protégé pourrait induire un changement de comportement des visiteurs et, par conséquent, permettre l'efficience sociale de la protection. En tentant de capter les changements comportementaux lors du franchissement du périmètre de protection, ce dernier pourrait être alors considéré comme socialement validé ou non. L'aménagement des entrées principales des espaces protégés ne se limite d'ailleurs pas à ces équipements et à ses marqueurs paysagers. Comme nous le voyons déjà à travers les photographies précédentes, il comprend surtout différents services (aires de stationnement et de pique-nique, centre d'information, panneaux directionnels, cartes des itinéraires, etc.) qui constituent plus sûrement la véritable porte des espaces protégés.

Les formes les plus évidentes de ces aménagements sont les centres d'accueil du public qui sont installés à l'entrée de quelques espaces protégés, ces derniers étant ainsi sélectionnés et promus comme des lieux particulièrement adaptés à la venue de nombreux visiteurs. Comparables aux « Maisons de parc » telles qu'elles existent pour les parcs nationaux ou régionaux français ou aux « *Visitors Centers* » des parcs nationaux américains, ces bâtiments regroupent en effet des services d'information, des espaces muséographiques et éducatifs, mais aussi des boutiques, des restaurants,

des salles de conférence et de projection pour les séminaires d'entreprise, pour des concerts ou tout autre activité événementiel. En somme, les fonctions premières d'information sont largement dépassées au profit de services marchands et métropolitains.

L'exemple le plus évocateur à cet égard à certainement *Haltia*, le Centre finlandais de la nature. Inauguré en mai 2013, ce dernier a en effet été conçu comme étant bien plus qu'un simple espace d'information des visiteurs. Installé à l'entrée principale du parc national de Nuuksio, sur la commune d'Espoo, à l'ouest d'Helsinki, il se veut en effet être un lieu qui condense toute la nature finlandaise et qui la rend accessible à tous. Plus précisément, il est présenté comme un point de contact entre l'homme et la nature, entre la ville et la nature. Alors même que nous n'avons cessé de démontrer la porosité entre les espaces naturels, protégés, urbains ou métropolitains, *Haltia* est l'exemple d'une manifestation paysagère, architecturale et fonctionnelle d'une dualité ville/nature encore forte dans le sens commun. En ce sens, il peut être interprété comme l'aménagement d'une porte entre la ville et la nature, c'est-à-dire comme une forme de mise en relation entre ces deux entités, si artificielle soit la distinction entre ces dernières. Cet aménagement rappelle également que protéger permet de produire et de concentrer des valeurs écologiques, sociales et économiques par le biais d'un espace naturel, au sein d'un espace métropolisé. L'assemblage 8.1 apporte quelques éléments supplémentaires à ce propos.

« Haltia est un nouveau type de centre d'accueil : **il rassemble toute la nature de la Finlande sous un même toit et au plus près du visiteur** grâce à de nombreux services et à des expositions étonnantes. À Haltia, vous êtes entouré par une vue spectaculaire sur Nuuksio, le lac Pitkäjärvi et ces excellents terrains de randonnée. Les expositions d'**Haltia vous offrent une expérience authentique de la nature de toute la Finlande**. »

Vaste parking et panneaux d'information extérieurs

Espace d'accueil

« La polyvalence et l'adaptabilité des installations et des services d'Haltia situés dans l'environnement naturel majestueux de Nuuksio offrent **un cadre unique pour les besoins variés des organisateurs de conférences**. L'auditorium de 200 places, situé au premier étage, est idéal pour des séminaires, des spectacles, des concerts et des projections. Une spécificité de cet auditorium est sa façade : elle peut être ouverte pour dévoiler la vue sur les paysages magnifiques du lac Pitkäjärvi de Nuuksio. »

Extraits de https://www.haltia.com/, juin 2015, traduction personnelle

Page d'accueil du site web Haltia.com, consulté en juin 2015

Assemblage 8.1 : Haltia, plus qu'une entrée de parc national : aménager la porte entre la ville et la nature (Helsinki). © Girault, 2017.

En complément de ce premier exemple finlandais, il est possible de rappeler que, dans une moindre ampleur, le centre d'informations pédagogiques installé dans la Villa Elfvik fait office de porte de la réserve naturelle de Laajalahti, à l'ouest d'Helsinki. D'autres exemples vont dans le même sens, celui de l'affirmation d'un contact à la nature incarnée par la présence d'un espace protégé emblématique et par l'aménagement de portes favorisant l'interspatialité entre la nature et la ville. Citons par exemple le cas du centre *Naturum*, dans la métropole stockholmoise, qui revendique le fait d'être un lieu d'information à propos de tous les parcs nationaux suédois, et même plus largement de toute la nature suédoise, et pas seulement l'accueil du Parc national de Tyresta à l'entrée duquel il se trouve. Il en est de même pour le Centre de la nature d'Amager, à Copenhague, qui accueille un public nombreux, en particulier un public scolaire et familial, pour promouvoir l'éducation à l'environnement de façon ludique et empirique. Alors qu'il jouxte la réserve de Vestamager, le caractère protégé de ce vaste espace ouvert est largement tu au profit d'une mise en scène de la nature, voire d'un parc d'attraction de nature (composition photographique 8.3 ci-dessous et 5.2 dans le chapitre 5, p. 283).

Composition photographique 8.3 : La porte comme symbolique du contact © Girault.

Dans une perspective dialogique, ces exemples montrent qu'il n'est pas contradictoire d'envisager de concert le contact, l'inclusion, l'intégration et la distanciation, l'exclusion, la séparation entre la ville et la nature. Le jeu d'échelles est évidemment une manière de comprendre comment ces éléments peuvent être à la fois complémentaires, antagonistes et concurrents : la

distinction à grande échelle s'avère être une association à plus petite échelle. Protéger la nature en ville est donc bien une manière de protéger la ville ; protéger les espaces naturels urbains est plus largement un moyen de produire des formes de naturalité qui contribuent significativement au fait métropolitain. Pour articuler ces différentes dimensions, il est donc utile de penser les portes des espaces protégés comme des instances spatiales de mise en relation entre naturalité et urbanité.

2.2. Faire porte pour protéger : être en ville *dans* et *par* la nature

En considérant réellement la porte comme un concept, il est alors possible d'y recourir pour observer et comprendre les processus de basculement d'un espace à un autre, pour lire et interpréter les logiques d'ouverture et de fermeture spatiales assignées aux espaces protégés mais appropriées par les habitants. Il ne s'agit pas pour autant de faire de la porte une simple métaphore du passage ; l'objectif n'est pas non plus d'en développer une approche ethnologique, si intéressante soit elle (Dibie, 2012). La sous-partie précédente a montré l'intérêt des portes pour proposer une interprétation géographique des formes d'aménagements qu'induisent le ménagement environnemental. En plus de celui-ci, le concept de porte permet d'envisager autrement les logiques de protection. En effet, le postulat qu'il pose est simple mais essentiel : la porte d'un espace protégé ne se trouve pas nécessairement à sa limite politiquement et juridiquement définie.

De ce fait, la protection peut déborder de l'espace protégé ou, au contraire, s'y concentrer en certains lieux. En somme, on peut observer une condensation, une transformation ou un débordement de l'espace protégé en fonction des pratiques et des représentations sociales qu'il met en œuvre. Pour distinguer ce nouvel espace subjectif et ductile qui naît de l'adaptation sociale de l'espace protégé, nous le nommons *espace de protection*. Ses portes reposent alors moins sur les formes d'aménagement spatial que sur l'appropriation de ces aménagements et de l'espace de manière plus générale. En somme, l'espace de protection se voit délimité par les acteurs qui l'habitent et le pratiquent, et pas seulement par ceux qui le conçoivent, le règlementent et le gèrent. Les portes sont alors les lieux où s'effectue le contact avec la naturalité produite par l'appropriation des politiques de protection. Elles ne sont donc pas directement matérialisées, mais plutôt socialement construites, parfois de manière éphémère ou fluctuante selon les rythmes de pratiques, par tous ceux qui cherchent à éprouver l'espace protégé. La figure 8.1 propose une modélisation du rôle des portes pour identifier les écarts entre espace protégé et espace de protection.

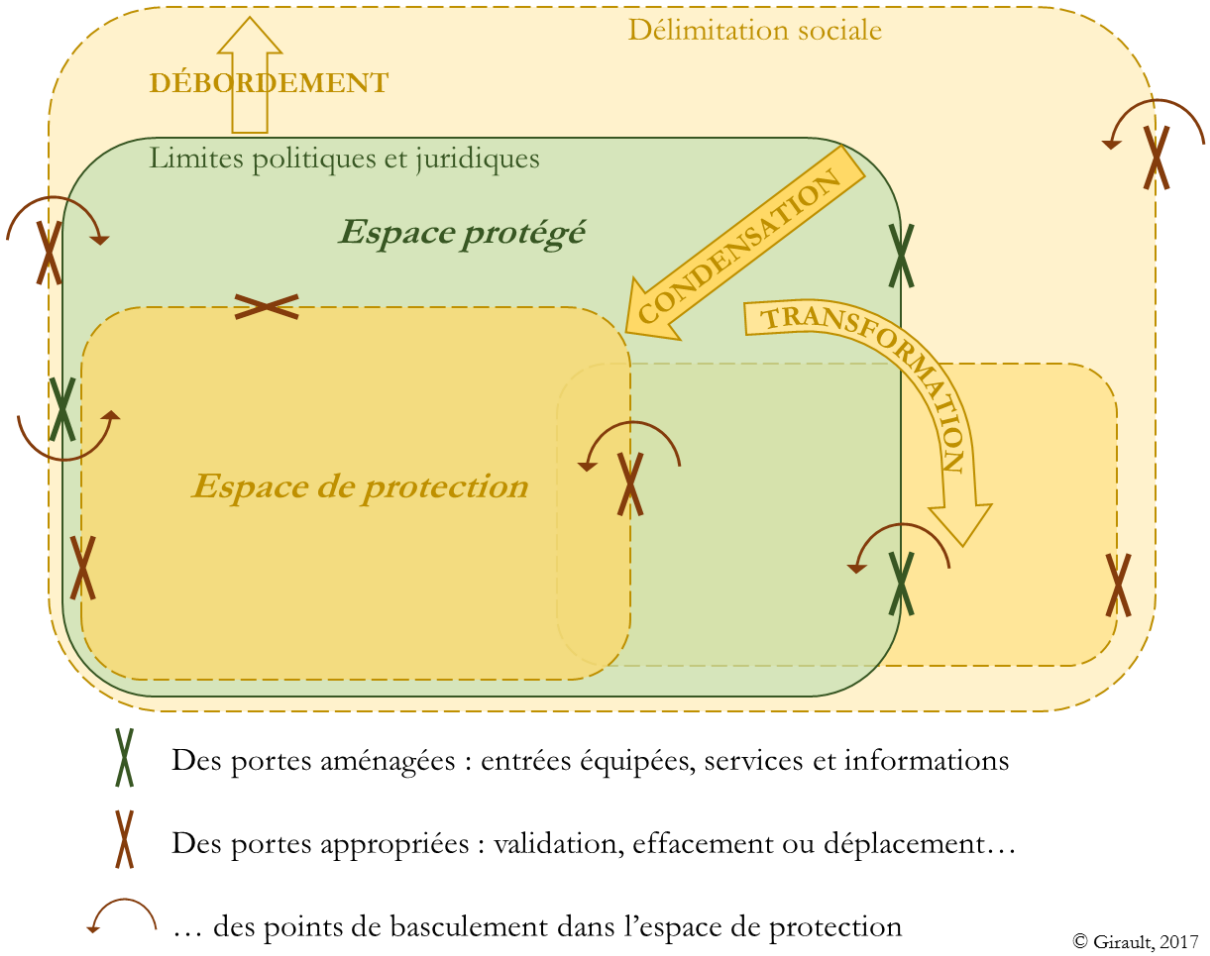

Figure 8.1 : Faire porte pour protéger : représentation des écarts entre espace protégé et espace de protection.

Notre réflexion sur les portes des espaces protégés se place par ailleurs plus largement dans un projet de recherche annexe qui aspire à conceptualiser géographiquement la notion de porte, pour en faire une clé de lecture de l'espace de nos sociétés. L'encadré 8.1 présente simplement quelques éléments complémentaires à propos d'une telle velléité de généralisation théorique.

Encadré 8.1 : Penser les portes des espaces protégés, une étape pour conceptualiser la porte en géographie

Nombre d'espaces protégés urbains sont concernés par des portes. Il ne s'agit pas seulement des lieux d'entrée et de sortie, souvent caractérisés par un changement de morphologie urbaine et qui ont parfois une dimension symbolique forte. L'effacement ou au moins la moindre visibilité d'éléments paysagers symbolisant la ville (immeubles, feux de circulation), le changement d'ambiance sonore et olfactive (chant des oiseaux remplaçant le bruit des voitures ; odeurs d'une forêt succédant à celle de la rue) et plus largement de sensations dans la pratique de l'espace (sentiers de terres à la place des trottoirs, des pavés et de l'asphalte) sont autant d'éléments qui participent au basculement dans l'espace de protection. Dans ce travail, les portes sont donc les

lieux et les moments où s'opèrent le basculement d'une urbanité prépondérante à une naturalité dominante.

De manière plus générale, des observations du fonctionnement de l'espace urbain nous ont conduit à contribuer à la définition suivante de la porte. « *À la fois lieu et instant de transaction entre espaces, une porte est donc bien plus qu'un dispositif matériel tel qu'entendu dans le sens commun. C'est un ensemble d'actes et de pratiques qui permettent de traverser l'espace. […] Une transaction spatiale est une mise en relation entre espaces pouvant s'accompagner de certaines formes de contractualisation dans les échanges.* » (Bernier et *al*., 2016). Ainsi, alors que les gares ou les aéroports sont des points d'entrée et de sortie d'un espace vers un autre, leur fonction de porte ne s'opère pas de la même manière et avec la même intensité, pas au même moment et au même endroit selon les individus. Ainsi, la porte apparaît comme une notion stimulante en géographie pour appréhender les pratiques sociales et réfléchir au fonctionnement de l'espace.

De ce fait, nous pouvons supposer qu'elle est éclairante à propos des espaces protégés : la protection serait validée de façon différentielle par les comportements des usagers et les spatialités individuelles, les portes seraient la manifestation d'un basculement dans l'espaces de protection. Lorsque ce dernier est progressif, émerge alors l'idée d'un seuil entre naturalité et urbanité. Esquisser modestement une conceptualisation de la porte permet par conséquent d'envisager l'intégration et l'inclusion des espaces protégés dans l'espace urbain.

Plus concrètement, voici quelques exemples de lieux qui, en-dedans, en-dehors ou à la limite des espaces protégés, *font porte*. À partir du cas de Vestamager, un espace protégé en tant que réserve naturelle et un espace de protection approprié par les habitants de la métropole copenhagoise, nous pouvons identifier différents lieux qui jouent le rôle de porte. La figure 8.2. le propose et traduit bien les écarts entre les limites juridiques de la protection et son appropriation sociale.

Nous distinguons d'abord les portes aménagées : des ouvertures dans une clôture, la présence d'un portail ou de panneaux d'information les montrent de façon explicite. Elles peuvent tout à fait être fonctionnellement et socialement validées comme des portes, par exemple avec l'arrêt que marquent certains visiteurs à leur niveau. À l'inverse, elles peuvent aussi être ignorées, à l'instar de ce que montre le *time-lapse* réalisé au niveau d'un de ces portails d'entrée, ou des passants qui longent la clôture sans franchir ni même porter attention à un autre portail.

En dehors de l'espace protégé, un terminus du métro de Copenhague semble en revanche pouvoir faire office de porte de l'espace de protection pour certains usagers : avant même d'être à l'intérieur de la réserve de Vestamager, ils se voient projetés dans celle-ci, ils ont déjà opéré la transaction spatiale (voir encadré 8.1) vers cet espace de naturalité. Ce basculement peut aussi s'opérer plus tard, une fois seulement à l'intérieur de l'espace protégé, par exemple au niveau du

Centre de la nature d'Amager qui apparaît comme un catalyseur dans l'appropriation des politiques de protection et dans la production de naturalité métropolitaine. Beaucoup moins aménagée, une simple butte située dans la partie nord de Vestamager nous a également semblé remplir les fonctions de porte : les individus s'y regroupent volontiers pour voir et ressentir le contact avec le vaste espace ouvert que représente le polder de Vestamager. Nombre d'entre eux méconnaissent les modalités précises de protection, ils se satisfont simplement que cet espace naturalisé ne soit pas bâti et qu'il soit interdit à la circulation motorisée. L'expérience de la naturalité permet ainsi d'entériner la protection de la nature. En somme, la pratique des espaces protégés permet d'en faire des espaces de protection de la naturalité où les habitants peuvent être en ville *dans* et *par* la nature. Lire les spatialités de ces espaces à travers le concept de porte permet de comprendre les logiques de débordement, de condensation et de transformation de la protection.

Dans le troisième temps de ce chapitre, nous proposons d'observer en miroir – toujours à partir des spatialités de la protection – comment des phénomènes de dilatation de l'urbain et de cristallisation du fait métropolitain peuvent se développer. L'étude des politiques de protection et de leurs modes d'appropriation permet effectivement de voir plus globalement comment fonctionnent les dynamiques urbaines et métropolitaines.

Vestamager Station, terminus du métro M1 (Copenhague)

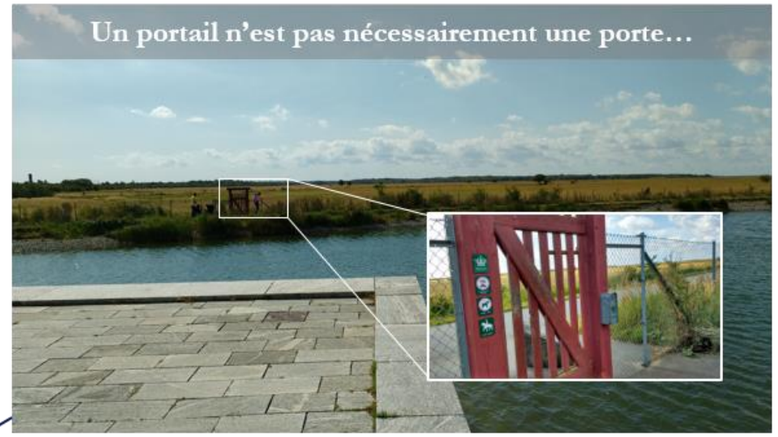
Un portail n'est pas nécessairement une porte…

Petite butte surplombant le polder de Vestamager

… mais il peut l'être.

Voir pour éprouver l'espace de protection d'une nature urbaine

Centre de la nature d'Amager

Assemblage 8.2 : Où sont les portes de l'espace de protection de Vestamager ?
Sources : photographies © Girault, août 2015 ; carte https://www.protectedplanet.net/

Les différents *time-lapses* peuvent être visionnés à cette adresse :
https://vimeo.com/user49522129/videos
Il est également possible de les consulter via Smartphone avec le Code QR ci-contre.

3. Dilatation de l'urbain et cristallisation du fait métropolitain

Nous l'avons vu dès le début de notre réflexion, accepter la substantivation de l'urbain induit de s'intéresser à l'urbanité en tant que substance de la ville et, donc, à dépasser ses seuls aspects morphologiques et matériels. Quant à la dimension métropolitaine, elle est essentielle à considérer pour comprendre comment l'organisation locale de l'espace urbain est influencée par des logiques plus globales et mondialisées.

Ainsi, nous verrons d'abord en contrepoint que l'intégration des dynamiques protectrices par le processus de métropolisation ne prend pas que des formes vertueuses, elle se traduit aussi par des phénomènes d'injustices spatiales et environnementales inhérentes au fait métropolitain. Il devient alors nécessaire de revenir au projet politique de protection pour comprendre comment l'effacement apparent de la protection réglementaire peut nourrir un souci de préservation de la nature à l'échelle métropolitaine. L'espace protégé répond ainsi à une demande sociale de naturalité, mais il relève également d'une rhétorique de l'exemplarité environnementale que les métropoles nordiques aspirent à promouvoir et à ériger en modèle urbanistique.

3.1. Dynamiques protectrices et métropolisation : les logiques d'exclusion en contrepoint

L'intégration métropolitaine des espaces protégés ne s'exprime pas seulement à travers des orientations politiques et urbanistiques ; leur inclusion spatiale ne s'effectue pas uniquement au profit des habitants ayant de forts capitaux économique, social et spatial. Les espaces protégés urbains sont aussi concernés par des formes d'exclusion qui, paradoxalement, renforcent l'idée de leur intégration métropolitaine.

Alors que les acteurs institutionnels que nous avons rencontrés n'ont jamais évoqué spontanément cette question et qu'ils ont presque tous refusé d'admettre de telles réalités, notre travail de terrain nous a pourtant montré que les espaces protégés urbains n'étaient pas à l'abri de logiques ségrégatives et exclusives. En effet, à l'exception d'Helsinki, nous avons clairement observé des formes d'habitats temporaires et précaires dans les espaces protégés des quatre autres métropoles investies. La composition photographique 8.4 montre les exemples les plus patents.

Composition photographique 8.4 : Des espaces protégés comme espaces de repli pour les exclus. © Girault.

À Copenhague, certains abris aménagés dans l'espace protégé de Vestamager sont appropriés durablement par des personnes en marge de la société. Alors que ces cabanes sont

normalement destinées à un usage récréatif, il est fréquent qu'elles soient utilisées comme des logements de substitution, au moins durant la période estivale. Corollaire quasi consubstantiel à la métropolisation, la marginalisation s'observe donc aussi au sein des réserves naturelles, par des pratiques à l'écart de la norme des usages. De ce fait, et bien que de telles formes d'appropriation soient déviantes (au sens de non conforme à des normes d'usages socialement définies ; Becker, 1985), les espaces protégés offrent une autre facette de leur urbanité et s'avèrent d'autant plus intégrés aux dynamiques urbaines qu'ils sont directement en prise directe avec la réalité et la diversité d'une société métropolitaine.

À Oslo, sur le parking d'accès à Sognsvann et à Oslomarka, nous avons constaté l'installation de campements provisoires : durant la période estivale, tentes et camions étaient établis à demeure et occupés par des gens du voyage. Alors que quelques centaines de mètres plus loin des touristes ou des Osloïtes s'installent volontiers pour une ou quelques nuits de bivouac au bord des lacs de Sognsvann ou de Svartkulp, des gens du voyage originaires d'Europe de l'Est se sont établis légèrement à l'écart de ces polarités récréatives. Sans chercher particulièrement les aménités paysagères du lieu, il semble que leur logique d'implantation relève davantage d'une volonté de s'écarter d'un centre-ville insécurisant et potentiellement violent tout en gardant un accès privilégié à l'espace urbain, à ses opportunités et à ses services. Concrètement, les points d'eau disponibles par le biais des aménagements récréatifs se voient utilisés par ces populations à des fins résidentielles.

Dans la capitale norvégienne, un autre exemple particulièrement intéressant d'articulation entre récréation, protection et (non) intégration des populations immigrées se déploie à travers les usages différenciés des îles de l'archipel d'Oslo. Alors qu'elles sont presque toutes concernées par des mesures de protection (réserves naturelles, réserves paysagères), l'une d'elle fait exception, notamment pour permettre le camping à qui le souhaiterait. En effet, sur l'île de Langøyene[88], il est non seulement autorisé de bivouaquer mais plus largement de camper, c'est-à-dire de planter sa tente pour une durée de plusieurs nuits. Cependant, le camping ne désigne ici que l'activité (le fait de dormir sous tente) et non l'aménagement d'un terrain et d'une offre de services (l'hôtellerie de plein air). L'installation des campeurs et de leurs tentes est gratuite et se fait dans un périmètre non clôturé représentant toute la partie nord de l'île. La gestion par les services municipaux de la commune d'Oslo se limite à l'enlèvement des déchets. En somme, le droit de libre accès à la nature

[88] L'île de Langøyene se trouve officiellement sur la commune de Nesodden, dans le comté d'Akerhus, mais elle est pleinement intégrée à l'archipel d'Oslo et à la métropole osloïte. L'intégration métropolitaine repose d'une part sur le service public de transport en commun qui dessert l'île (au même titre et au même tarif que les autres îles de l'archipel, c'est-à-dire celui des bus et métros) et, d'autre part, elle est facilitée par l'achat de l'île de Langøyene par la commune d'Oslo, qui en gère ainsi directement le foncier.

(*allemannsretten*) est ici organisé et encouragé à travers le camping. En été, les touristes et les excursionnistes sont d'ailleurs nombreux à fréquenter cette île pour sa plage et les activités qu'elle permet[89]. Cependant, nous avons aussi – surtout – observé l'installation de populations immigrées qui, de toute évidence, ne passaient pas seulement un court séjour sur l'île, mais s'y sont établies pour toute la période estivale. L'herbe haute autour des tentes, l'installation durable de bâches et de mobilier de camping en témoignent. Sans prétendre conduire ici une géographie de la pauvreté, de l'exclusion et de la relégation, nous devons tout de même constater que l'inscription spatiale de la marginalisation s'appuie sur les opportunités et la réglementation récréative. En effet, l'autorisation de camper n'est pas réservée aux touristes et aux visiteurs en quête de naturalité, elle permet *de facto* à des populations en situation de fragilité et en difficulté d'intégration de se loger à moindre frais et à l'écart du centre d'Oslo. Ainsi, deux formes d'habiter coexistent dans des rapports de proximité et d'altérité (**Lagrave, 1993**). En outre, ce phénomène s'est renforcé ces dernières années, notamment en raison d'une migration accrue de populations Roms de la Suède vers la Norvège, et surtout de Stockholm vers Oslo (**Jakobsen, 2015**).

L'île de Langøyene n'étant pas sous statut de protection, cet exemple pourrait sembler inapproprié dans le cadre de notre réflexion sur les espaces protégés urbains. En fait, il n'en est rien. Au contraire, il éclaire pleinement comment les processus de marginalisation et de relégation spatiales peuvent s'opérer en creux d'un processus de sélection spatiale incarné par les politiques de protection. En effet, les autres îles de l'archipel d'Oslo sont toutes concernées, intégralement ou partiellement, par des périmètres de protection (carte de l'archipel à l'annexe 8 et carte 3.3.a du chapitre 3, p. 208). Sur l'île de Gressholmen, la présence de la réserve naturelle restreint le droit de libre accès à la nature en interdisant notamment le camping et le bivouac. Dans les îles de Nakholmen, Lindøya, Hovedøya, Bleikøya et Malmøya, la protection apparaît en outre comme un moyen de préserver une certaine forme de centralité urbaine en valorisant des aménités paysagères et en créant de la plus-value foncière qui profitent aux résidents de ces îles.

À Stockholm, c'est bien dans l'espace le plus central et le plus emblématique de la métropole suédoise que nous avons observé un phénomène semblable. En effet, comme évoqué précédemment (chapitre 5), nous avons constaté que certains SDF choisissaient de s'installer en été dans le Parc national urbain de Djurgården. En se ménageant un modeste espace de vie dans les sous-bois, profitant du couvert végétal pour construire leur invisibilité, ces habitants exclus des bénéfices de la métropolisation s'y voient intégrés malgré eux (Grésillon et *al.*, 2014 ; Lion, 2014).

[89] Le camping sur l'île de Langøyene est présenté par plusieurs sites et guides de voyage comme un « bon plan » pour les voyageurs peu fortunés qui souhaiteraient malgré tout visiter une des villes les plus chères du Monde.

La production de naturalité et les usages récréatifs qui sont au cœur des politiques de protection sont dans ce cas appropriées de manière toute différente. La nature redevient presque un antimonde (Lepart, Marty, 2006) en dehors de la vie publique, un espace de survie où, à défaut d'inclusion sociale, l'exclusion s'avèrerait un peu moins brutale.

D'autres espaces protégés urbains de Stockholm sont ainsi appropriés par des habitants exclus de la métropole. C'est par exemple le cas dans la réserve naturelle de Sätraskogen, au sud-ouest de l'agglomération, en bordure du lac Mälaren. Dans la forêt d'Årsta, un espace plus proche du centre de Stockholm, nous avons aussi constaté l'implantation de logements de fortune (composition photographique 8.4). Ce dernier exemple nous questionne surtout sur la finalité des projets de protection. En effet, depuis plusieurs années il fait l'objet de discussions pour y instaurer une réserve naturelle et il convient de se demander si l'aboutissement d'un tel projet ne serait pas une manière indirecte pour les pouvoirs publics de reprendre en main un espace boisé quelque peu délaissé.

Une logique semblable s'observe à Göteborg où l'espace interstitiel situé au niveau de l'échangeur du pont d'Älvsborg pourrait être valorisé et mieux intégré au tissu urbain par la création d'une réserve naturelle. Cependant, l'acteur municipal qui est porteur de ce projet (toutefois moins avancé que celui de la réserve d'Årsta à Stockholm) semble faire complétement fi des personnes qui se sont installées ici, dans des logements précaires mais pérennes, et qui cherchent à y vivre en autonomie. En fait, il est là aussi nécessaire de se demander si le projet de protection n'est pas une façon non assumée politiquement de conduire une opération de déguerpissement qui, dans le contexte nordique, ne saurait prendre des formes aussi directes et exacerbées que dans les villes du Sud (Blot, Spire, coord., 2014).

Ces différents exemples mériteraient beaucoup plus d'attention, tant au niveau d'un approfondissement théorique à la lumière des nombreux travaux sur la marginalité, l'exclusion et la justice spatiale (Paugam, 1996 ; Mathieu, 1997 ; Zeneidi-Henry, 2002 ; Bret, 2015), que d'un approfondissement empirique à l'aune d'enquêtes plus poussées. Toutefois, nous ne pouvons répondre à cette ambition dans le cadre de ce travail. L'évocation de ces exemples permet cependant de rompre avec l'idée de sociétés nordiques idylliques où l'exclusion ne serait qu'utopique. Par ailleurs, des formes de marginalité et des logiques d'exclusion s'observent à l'intérieur même des espaces protégés urbains, renforçant de ce fait leur intégration métropolitaine. L'urbain se dilate bien sous toutes ses formes jusque dans les espaces protégés ; les inégalités intrinsèques au paradigme métropolitain (Ghorra-Gobin, 2015) peuvent aussi se voir à travers leurs différentes formes d'appropriation. Des espaces différents se construisent, s'assemblent et se superposent pour produire un même espace métropolitain. Ce dernier est donc le reflet

partiellement achevé et réussi d'un projet politique où la demande de naturalité n'est qu'un élément parmi d'autres que différents acteurs cherchent à satisfaire.

3.2. Satisfaire un projet politique, garantir une demande sociale de naturalité

Les développements que nous venons de proposer ne doivent pas faire oublier que l'affirmation de l'urbain par le biais des espaces protégés relève d'abord d'un projet fondamentalement politique *et* d'une appropriation prioritairement sociale qui visent à produire de la naturalité et, ainsi, à nourrir plus globalement le fait métropolitain. Cette logique est sous-jacente à la « cristallisation » métropolitaine : l'affirmation d'une cohérence à partir d'idées et d'éléments épars, l'organisation d'une matérialité urbaine qui donne sens à un projet de société. Elle n'est donc pas contradictoire avec une forme de « dilatation » urbaine qui renvoie à un élargissement du spectre habituel de la ville.

Un exemple très évocateur illustre ce double processus, il s'agit de l'écoquartier d'Hammarby Sjöstad, au sud-est de Stockholm. Initié dans les années 1990 en vue de la candidature de Stockholm aux Jeux olympiques de 2012 (qui seront finalement attribués à Londres), ce quartier se veut être un modèle international d'urbanisme durable. L'objet n'est pas ici de détailler les différents éléments constitutifs d'un tel écoquartier ; il est possible de les retrouver avantageusement dans la littérature géographique sur l'environnement ou sur la durabilité (Emelianoff, 2004 ; Arnould, Simon, 2007, pp. 268-269). Nous souhaitons nous arrêter sur la création de la réserve naturelle de Nacka en 2006, une instauration concomitante à la sortie de terre de la « Cité maritime d'Hammarby ». Plus précisément, il s'agit de la mise en protection du parc de Sickla, un espace boisé maintenu au cœur de ce nouveau quartier lors de son aménagement. Cet espace protégé n'est pas indépendant, il est statutairement associé à la réserve de Nacka, tel une exclave du principal périmètre de protection (assemblage 8.3).

L'intégration fonctionnelle d'un tel espace protégé dans cet écoquartier se ferait aussi bien en matière de processus biophysiques qu'au niveau des usages sociaux. La présence de cette portion de réserve naturelle se veut donc un gage de la grande attention portée à l'écologie. À cet égard, il convient de noter que même les indicateurs officiels montrent que cette forme de durabilité éco-centrée s'avère socialement sélective[90]. Malgré tout, l'imbrication spatiale très forte entre l'espace bâti et l'espace protégé devient le symbole de ce nouveau type de quartier durable fonctionnant sur le modèle des « éco-cycles » et qui ne promet pas seulement des espaces verts à ses habitants, mais de « véritables » espaces naturels. Aussi, les panneaux d'information à l'entrée du parc Sickla ne

[90] Voir les chiffres clés du quartier d'Hammarby Sjöstad sur le site de la commune de Stockholm : http://bygg.stockholm.se/Alla-projekt/hammarby-sjostad/In-english/Facts-and-figures/

manquent pas de rappeler qu'ici certains insectes et oiseaux sont protégés. En réalité, le coléoptère *Plagionotus detritus* sert davantage d'emblème au parc Sickla et la protection fait office de labellisation. De manière encore plus critique, nous pourrions dire qu'il s'agit d'un faire-valoir écologique pour promouvoir une opération immobilière particulièrement rentable pour les promoteurs, désirable pour les habitants et bénéfique pour l'image de la ville.

L'écoquartier d'Hammarby Sjöstad est donc une vitrine des politiques d'urbanisme durable à Stockholm et en Suède. Promu comme un modèle réussi de l'intégration environnementale dans la ville, en particulier grâce au levier de la protection, cet écoquartier s'inscrit surtout pleinement dans la stratégie métropolitaine de Stockholm (Girault, 2016). Ainsi, il permet d'affirmer dans un même mouvement la naturalité, l'urbanité et la métropolité.

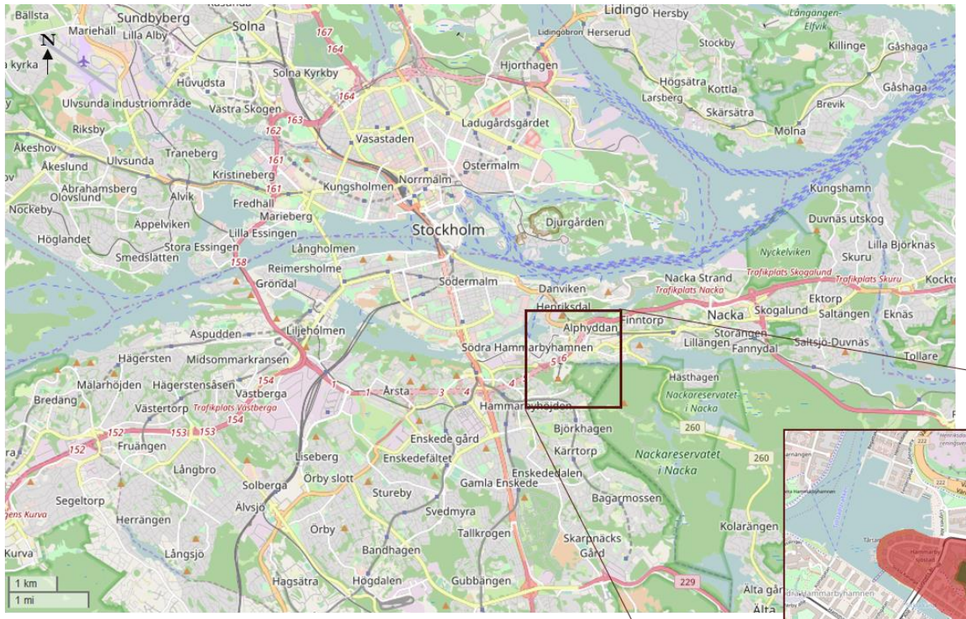

« C'est un espace très familial, où les enfants apprécient beaucoup venir jouer. Il est classé en réserve naturelle à cause des scarabées qui vivent dans les chênes, mais ce n'est dérangeant pour personne, ni pour les insectes, ni pour les habitants. »

Père de famille rencontré dans le parc Sickla, mai 2017

À l'intérieur du parc Sickla

École Lugnets, juste à côté du parc Sickla qui fait office de cour de récréation

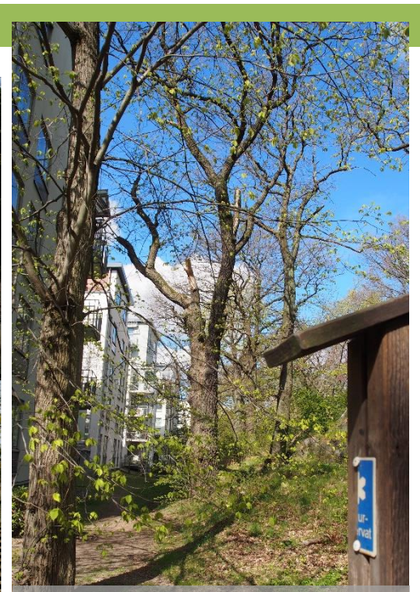

Immeubles résidentiels faisant face aux chênes du parc Sickla, classé en réserve naturelle : une naturalité préservée pour les scarabées ou pour les habitants ?

Parc de Sickla, exclave de la réserve de Nacka...

… au cœur de l'écoquartier d'Hammarby Sjöstad

Assurer la continuité écologique et des pratiques récréatives

En dépit d'une césure routière majeure

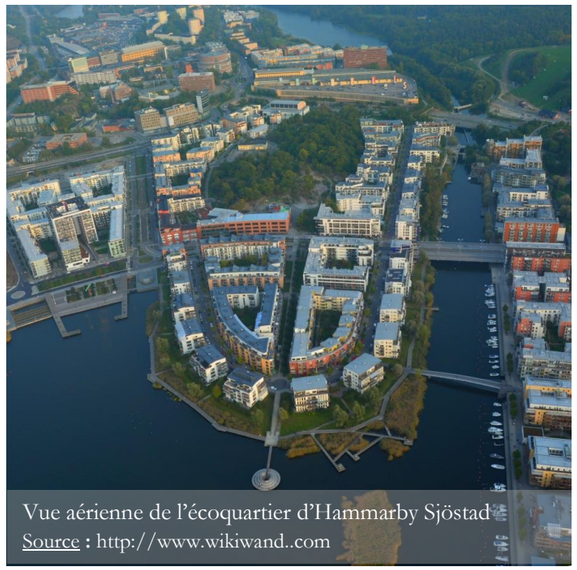

Vue aérienne de l'écoquartier d'Hammarby Sjöstad
Source : http://www.wikiwand..com

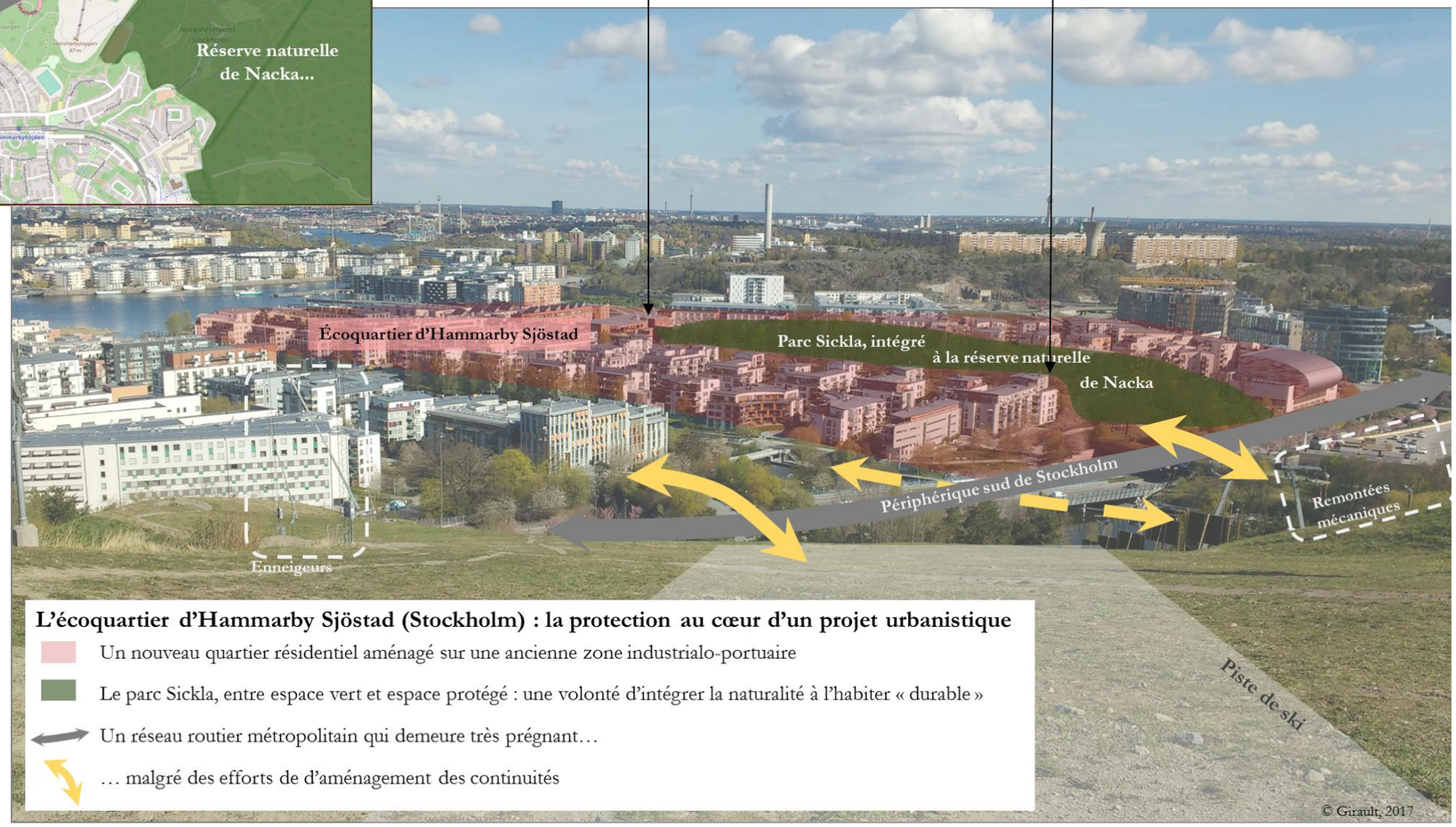

L'écoquartier d'Hammarby Sjöstad (Stockholm) : la protection au cœur d'un projet urbanistique

- Un nouveau quartier résidentiel aménagé sur une ancienne zone industrialo-portuaire
- Le parc Sickla, entre espace vert et espace protégé : une volonté d'intégrer la naturalité à l'habiter « durable »
- Un réseau routier métropolitain qui demeure très prégnant…
- … malgré des efforts de d'aménagement des continuités

Assemblage 8.3 : Le parc Sickla : une réserve naturelle au cœur d'un écoquartier. Fond de carte *OpenStreetMap*, 2016 ; réalisation : Girault, 2017.

Conclusion du Chapitre 8

Le cheminement de ce chapitre a permis d'envisager **la protection et surtout l'appropriation des espaces protégés comme des éléments constitutifs de l'habiter urbain et métropolitain**. Afin de rassembler les quelques enseignements des paragraphes précédents tout en ouvrant la réflexion, il est pertinent de distinguer différents niveaux d'habiter (Stock, 2004) qui renverraient ainsi à différentes formes et degrés d'appropriation de la protection (et) de l'environnement urbain. Les analyses que nous avons faites dans ce chapitre à propos des espaces protégés urbains et des logiques de protection peuvent ainsi être synthétisées à l'aune de types, de modes et de régimes d'habiter.

L'habiter, c'est en effet d'abord une pratique des lieux qui se joue au niveau individuel à partir des choix et des possibilités de choix de chacun. En somme, l'appropriation des espaces protégés par les habitants repose d'abord sur leurs capacités à agir plus que sur leurs actes, sur leur motilité plus que sur leur mobilité (Kaufmann et *al.*, dir., 2015). Derrière ces différents *types d'habiter* se perçoivent des écarts de capital spatial et des capabilités différentielles (Sen, 2010) : **l'appropriation des espaces protégés urbains est inégale et ces inégalités peuvent se révéler être injustes**. Par exemple, la pratique d'un touriste international qui souhaite expérimenter la proximité de la nature dans la ville – telle que promue par l'offre touristique – en visitant pour la première fois le Parc national urbain de Stockholm diffère fortement de celle d'un habitant de la capitale suédoise qui aurait l'habitude de s'y promener au quotidien. Ces deux types d'habiter un même espace ne sont pas pour autant injustes l'un envers l'autre, ils sont simplement différents, nourrissant de ce fait la diversité urbaine et l'attractivité métropolitaine. Par contre, l'habiter d'un SDF qui s'abrite sous les arbustes de Djurgården s'avère être une forme d'injustice spatiale et environnementale en raison des moindres capacités d'action que peut mobiliser cette personne pour vivre pleinement l'espace métropolitain. Ces écarts de types d'habiter sont à certains égards l'expression du fait métropolitain ; les observer de manière patente au sein des espaces protégés urbains confirme donc leur intégration métropolitaine à partir de l'échelle individuelle. Alors que pour certains la protection peut être attractive à l'instar d'une forme de labellisation, pour d'autres elle est vécue dans la quotidienneté. **Par leurs pratiques, ces derniers font des espaces de protection un lieu de la ville où un certain type d'habiter est préservé, ils viennent vivre cette naturalité métropolitaine.** Dans leur cas, c'est bien la nature *de* la ville qui est protégée. La situation des habitants exclus qui trouvent dans certains espaces protégés des lieux de vie et de survie suggère en outre que protéger la nature *en* ville est aussi, pour des habitants en marge, une façon de *se* protéger *de* la ville tout en y habitant. Plus largement, ces observations ne vont pas sans

questionner le supposé modèle social nordique : en dépit de certaines garanties offertes par les États providences scandinaves à leur habitants, certains individus s'en voient exclus.

Par agrégation de plusieurs types d'habiter et de différentes pratiques de lieux, ce sont ensuite des *modes d'habiter* qui peuvent être identifiés. Nous nous situons alors à la fois à l'échelle des groupes d'individus et au niveau des modes de vie plus globaux de chaque habitant. Dans le cadre de notre travail, les adaptations des contours statutaires de la protection répondent particulièrement de ce niveau intermédiaire de l'habiter. En effet, qu'il s'agisse des arrangements à l'égard de la réglementation protectrice et de ses creux ou de l'ajustement en pratique des périmètres de protection, **les modes d'habiter l'espace protégé sont donc le reflet de la production d'une naturalité métropolitaine à partir d'un ensemble de trajectoires et d'aspirations individuelles**. La notion de porte que nous avons mobilisée et tentée de conceptualiser se place surtout à cette méso-échelle de l'habiter. Elle nous contraint à ne pas postuler l'existence, la reconnaissance et la stabilité de l'espace protégé mais plutôt à le voir comme un espace ductile et dynamique. En supposant qu'un dedans et un dehors de la protection puissent encore être identifiés, la porte nous invite à voir comment s'opère le basculement de l'un vers l'autre. Un tel passage ne va effectivement pas de soi et il ne peut reposer sur de simples équipements. Au contraire, il existe d'abord par les pratiques spatiales des acteurs qui valident ou non les aménagements censés marquer l'entrée dans un espace protégé. Dans le cas des espaces protégés urbains des métropoles nordiques, il est alors intéressant de constater que **les modes d'habiter traduisent des dynamiques de débordement, de condensation et de dilution de l'urbain.** Ces différentes adaptations sociales vis-à-vis des politiques de protection peuvent sembler antagonistes et contradictoires, elles sont en réalité complémentaires car elles ne concernent que certains lieux des espaces protégés, à certains moments.

Enfin, à l'échelle sociétale, les *régimes d'habiter* présentent une clé de lecture pertinente du projet politique et social que sont censés incarner les choix de protection et les orientations environnementales. Alors qu'ils correspondent aux modèles dominants au sein d'une société donnée, aux manières d'être en relation avec les lieux géographiques et de *faire avec* l'espace, **les régimes d'habiter renvoient à la globalité des métropoles et de l'urbanité nordiques.** Ils nous invitent donc à considérer les spécificités éventuelles de la nordicité dans le rapport qu'entretiennent les habitants d'Europe du Nord à leur environnement. À ce titre, les caractéristiques sociétales (socio-économiques, politiques, culturelles, etc.) se voient projetées dans les régimes d'habiter. L'habiter métropolitain nordique serait par exemple plus ou moins directement influencé par les rapports de genre, par la durée et la structure du temps de travail, par la politique des congés parentaux, par la « moyennisation » de la société. Cependant, en corollaire

nécessaire à cette généralisation, les régimes d'habiter nous suggèrent aussi de nuancer toute essentialisation d'un mode de vie nordique par essence respectueux de l'environnement. En constatant que les sociétés nordiques sont pleinement ouvertes, mobiles et mondialisées, les régimes d'habiter replacent la demande sociale de naturalité qui guide les politiques de protection dans une perspective historique mais aussi, surtout, dans une optique mondiale et métropolitaine. Le champ des valeurs et des représentations qu'investissent les régimes d'habiter n'est donc pas celui d'une géographie culturelle, mais bel et bien celui d'une géographie sociale et politique.

CHAPITRE 9
PRODUIRE LA NATURALITÉ, PROTÉGER LA MÉTROPOLE : DE RÉFLEXIONS EN INFLEXIONS GÉOGRAPHIQUES

OBJECTIFS

- **Affirmer la pertinence d'une géographie des espaces protégés comme un filtre interprétatif de la nature en ville.** Par notre réflexion géographique sur les politiques métropolitaines de protection en Europe du Nord, nous avons finalement investi une infime partie du vaste champ de la nature en ville. En choisissant de ne pas nous intéresser directement à la production d'une nature maîtrisée par l'aménagement d'espaces verts mais à la construction d'une naturalité métropolitaine par le ménagement d'espaces de nature plus spontanée, nous avons fait l'hypothèse de spécificités de gestion et de pratique assez marquées entre les uns et les autres. Cependant, nous concluons finalement que la distinction entre les premiers et les seconds n'est pas nette et franche, contrairement à ce que pourrait pourtant suggérer la législation sous-jacente à toute protection. Les tentatives de catégorisation et d'essentialisation de l'espace protégé urbain conduites dans le chapitre 7 n'étaient d'ailleurs pas conçues comme une fin en soi, mais comme de simples moyens d'atteindre une meilleure compréhension des spatialités de la protection. Dans ce chapitre, un des objectifs consiste en miroir à envisager le continuum qui se joue entre les différentes formes de naturalité métropolitaine, qu'elles soient protégées ou non. En somme, alors que l'essentiel de notre démonstration a consisté en un mouvement de systole à propos de l'objet espace protégé urbain, il s'agit dorénavant d'enclencher un mouvement de diastole pour ouvrir la réflexion à propos de la production de naturalité métropolitaine.

- **Engager un double élargissement, théorique et empirique.** Plus précisément, ce chapitre propose d'explorer de façon transversale d'autres situations pour replacer le fait métropolitain nordique à des échelles plus larges, en particulier à l'échelle européenne. Il s'agit tout à la fois de dépasser le contexte nordique

en envisageant la transférabilité de nos conclusions, tout en permettant de mieux revenir à une approche géographique de la nordicité. L'autre facette de cette ouverture est d'ordre plus théorique : elle consiste à emprunter, ou au minimum à suggérer, d'autres pistes de raisonnement pour comprendre et interpréter en géographe la présence d'espaces protégés en contexte métropolitain. Bien sûr, l'enjeu n'est pas de proposer une refonte globale de nos hypothèses et du cadre conceptuel dans lequel se situe ce travail, alors que nous tendons justement à son achèvement. Il s'agira plutôt d'ébaucher des ouvertures et des perspectives de recherche à partir de notre sujet d'étude.

- **Esquisser les écarts entre le projet et le sujet de recherche.** En explicitant les déviations que connut notre réflexion au fur et à mesure de son élaboration, nous souhaitons poursuivre notre souci de recul réflexif sur la production scientifique en géographie, et en sciences sociales de façon plus générale. Pour prendre une métaphore cinématographique, ce sont bien les coulisses de notre pensée et le *making of* de notre travail que nous souhaitons dévoiler. Cette perspective permet en effet de mettre au jour notre subjectivité de géographe afin de comprendre les choix que nous avons faits et les interprétations que nous suggérons. Le propos ne visera pas seulement à montrer les nécessaires limites et incomplétudes de toute recherche, il aspirera aussi à souligner l'intérêt de porter notre regard de jeune chercheur français sur un terrain étranger et qui, en dépit de son investissement durant ce travail, le restera. Finalement, le but est de questionner notre propre pratique du terrain et notre expérience de recherche en observant les distances qui s'abolissent et qui demeurent vis-à-vis de notre objet d'étude. En ce sens, ce chapitre est une forme de retour sur la méthodologie et les hypothèses de notre travail de recherche. Il fait miroir au chapitre 1 qui, à la suite de l'introduction générale, posait les jalons de la démonstration tout en questionnant en parallèle le processus d'écriture scientifique en géographie.

Photographie 9.1 : Stèle funéraire d'un animal domestique, dans la réserve naturelle de Nacka (Stockholm). © Girault, mai 2017

« *Lyckligt det hus där kärlek sprider ljus* ». Les quelques mots de suédois écrits sur ce galet remplissant les fonctions de discret sépulcre entre les feuilles de chêne signifie « *Heureuse est la maison où l'amour apporte la lumière* ». La dernière demeure de ce chien, ce chat, ce lapin ou ce poisson rouge sera donc un sous-bois de la réserve de Nacka. Il n'est pas anodin d'avoir choisi ce lieu pour un défunt compagnon : le calme d'un tel espace métropolitain de nature est propice aux loisirs, mais il peut l'être aussi au recueillement. Nous avons d'ailleurs observé un autre cimetière pour animaux domestiques à Djurgården, dans le Parc national urbain de Stockholm. Ces pratiques impliquent souvent des enfants et elles peuvent à certains égards paraître anodines ou futiles, mais elles ne le sont pas. Elles montrent au contraire la pleine appropriation de l'espace protégé et, plus largement, le lien à la nature qu'entretiennent les habitants. En écho à l'extrait de poème de Tranströmer ci-après, les détails et indices observés dans les espaces protégés nous ont montré qu'ils étaient bien des carrefours métropolitains où « la mélodie des distances » y résonne.

Introduction du Chapitre 9

« *Il y a un carrefour dans chaque instant.*
La mélodie des distances y afflue, s'y retrouve.
Tout s'y confond en un arbre touffu.
Où des villes disparues scintillent dans la ramure. »
Tomas Tranströmer, « Élégie »,
Baltiques, Œuvres complètes, Gallimard, p. 46.

Penser la naturalité métropolitaine en géographe : l'espace protégé urbain comme recherche d'ouvertures. C'est l'autre titre que nous avions envisagé pour ce chapitre, telle une autre manière de signifier qu'il est à la fois la clé de voûte de la partie III et le chapitre d'achèvement de cette thèse de géographie, une autre façon de rappeler les principaux apports de notre travail tout en ayant une posture réflexive sur celui-ci. En effet, nous ne saurions aucunement prétendre avoir pensé l'espace protégé urbain et la naturalité métropolitaine *en géographie*, nous espérons simplement et modestement les avoir investis *en géographe*. De plus, l'espace protégé urbain a certes été l'objet d'étude sur lequel nous avons focalisé notre attention, mais il a aussi été une porte vers divers champs de la géographie et une invitation à des considérations réflexives plus larges. C'est à ce titre que les questionnements vis-à-vis de notre subjectivité géographique se feront plus explicites, non pas dans le but d'atténuer ou de nuancer la portée de nos conclusions, mais au contraire dans celui de les affirmer et d'en consolider la scientificité. Les ouvertures vers d'autres entrées théoriques et les élargissements transversaux vis-à-vis d'autres contextes métropolitains seront un des moyens d'atteindre ce but, tel un retour critique aux fondements de la protection et aux logiques de métropolisation.

Le géographe demeure effectivement prisonnier de l'immuable dilemme entre des approches idiographiques et une aspiration nomothétique. Dans ce travail, nous avons tenté d'articuler ces deux dimensions sans attendre ces dernières pages. Nous proposons donc simplement d'aller plus avant dans cette démarche en envisageant la transférabilité de conclusions établies dans les métropoles d'Europe du Nord à d'autres situations en France, en Europe et dans le Monde. En déployant nos outils et réflexions à des cas différents, nous gageons que les éventuelles particularités nordiques se percevront mieux. De ce fait, nous questionnerons plus précisément le caractère transposable de modèles de protection nordiques, ce dernier apparaissant aussi comme un enjeu métropolitain pour les villes nordiques. Plus largement, c'est une manière d'envisager des perspectives géographiques, de voir dans l'aboutissement d'un projet de recherche l'esquisse d'autres projets à venir.

Parmi les ouvertures que nous envisagerons, il sera question des régimes de visibilité de la protection qui sont une manière de voir (au sens propre et figuré) comment est exposée la naturalité dans l'espace urbain. En effet, la localisation des espaces protégés ne semble pas échapper à une logique de composition paysagère et spatiale des métropoles, jouant tantôt avec la topographie de sites urbains, tantôt avec leur topologie et leur réseau. En ne faisant aucunement fi ni de la matérialité de l'espace, ni de son caractère idéel, nous tenterons dans ce chapitre de montrer comment la protection des espaces de nature permet de penser plus globalement à la fois la contiguïté de la ville, la continuité de l'urbain et la connexité métropolitaine. En écho aux premiers chapitres de cette thèse, nous reviendrons sur quelques considérations épistémologiques plus générales qui nous semblent avoir été éclairées sous une lumière originale par notre travail de recherche. Ainsi, alors qu'il est fréquent de ne plus utiliser le terme *nature* au profit d'*environnement*, de *biodiversité* ou encore de *socio-écosystème*, nous nous positionnerons contre certains de ces glissements sémantiques et en faveur de la notion de nature. Particulièrement, en géographie, la pertinence de celle-ci ne s'efface pas y compris pour penser un Monde de plus en plus urbanisé.

La cohérence de ce chapitre apparaît d'abord à travers un gradient de détachement progressif vis-à-vis de notre objet initial de recherche. Les deux premiers temps consacrés aux régimes de visibilité de la protection et à la transposabilité d'éventuels modèles nordiques de protection sont en effet centrés sur les enjeux de protection métropolitaine. Il s'agit d'une part d'appréhender la mise en scène d'une naturalité métropolitaine qui se joue en partie par la protection et, d'autre part, de livrer quelques éléments à d'autres échelles, démontrant que toute velléité de comparaison se traduirait d'abord par une discussion de la comparabilité. Les deux derniers temps de ce chapitre s'émancipent quelque peu du seul champ de la protection afin d'examiner plus amplement les rapports entre les faits métropolitains et les formes de naturalité, entre la pensée de la ville et celle de la nature. Ainsi, la notion de *nature* que nous avions déconstruite dès les premières pages de ce travail fera l'objet d'une modeste tentative de reconstruction à la lumière de notre démonstration. Nous nous positionnerons ainsi dans une certaine continuité épistémologique en réaffirmant la pertinence de l'idée de nature pour penser et comprendre un Monde urbanisé et des sociétés majoritairement urbaines. Alors que les quatre sous-parties de ce chapitre s'entendent également au prisme d'un gradient de réflexivité sur notre travail de recherche, le dernier temps sera consacré à une explicitation des obstacles que nous avons rencontrés et des choix que nous avons réalisés, aux opportunités et aux projets que fait naître l'achèvement de cette thèse.

1. Régimes de visibilité de la protection et mise en scène de la naturalité métropolitaine

Pour le géographe, l'observation est une méthode à part entière. Constater ce qui advient à la vue et par la vue des acteurs est donc un moyen pertinent et cohérent pour accéder à une compréhension de cette réalité. Voir et percevoir recouvre ainsi un ensemble d'indices, parfois ténus, et d'enjeux qui informent sur les logiques et les dynamiques spatiales.

De ce fait, les régimes de visibilité sont l'expression de la manière dont des objets ou des acteurs composant l'espace se trouvent exposer au regard et mis en avant politiquement et socialement afin de légitimer leur présence (Lussault, 2013g). Leur corollaire suppose que l'invisibilité traduit un défaut de légitimité, à l'instar des logiques d'exclusion que nous avons pu observer. Alors que les régimes de visibilité ont été mobilisés pour penser géographiquement le fait religieux, le fait migratoire (Bélouin et *al.*, coord., 2009) ou les logiques d'entre-soi (Piquerey, 2016), nous souhaitons ici y recourir pour constater que la protection et les espaces protégés sont inégalement valorisés et légitimés dans l'espace métropolitain, en fonction de leur exposition différentielle au regard des habitants. Ce regard n'est pas une simple contemplation paysagère, il renvoie plus largement au champ de vision et de captation de la réalité. D'ailleurs, il ne relève pas strictement de la vue, mais aussi de tous les autres sens.

Ainsi, de loin comme de près, dans la matérialité de l'espace comme dans les représentations dont elle fait l'objet, la protection construit des formes de naturalité qui finalement la dépasse. En regardant la ville et ses dynamiques métropolitaines, il est donc possible de voir la nature et ses déclinaisons métropolitaines. En d'autres termes, la naturalité devient un signifiant pour l'urbanité et la métropolité. Au sens propre comme au figuré, les régimes de visibilité nous invitent donc à prendre de la hauteur vis-à-vis des espaces protégés de nature et, en retour, ces derniers nous incitent à en prendre envers des approches trop simplistes du fait urbain et du processus de métropolisation.

1.1. Regarder la ville (métropolisée) et voir la nature (protégée)

La visibilité ne résulte pas simplement d'un état des lieux paysager de ce qui est donné à voir par la matérialité de l'espace. Elle est d'abord pensée, notamment par les urbanistes. En ce sens, il est essentiel de revenir au dessein de la ville que dessinent les plans d'urbanisme. Ces derniers sont produits en réponse à des projets politiques, à des orientations sociétales, tout en étant tributaires d'héritages et de données contextuelles (aussi bien des aspects topographiques liés aux sites urbains que des logiques foncières et financières). Alors que l'échelle métropolitaine est de plus en plus prise en compte pour concevoir l'aménagement, les espaces de nature et leur protection

apparaissent comme des liens fonctionnels, politiques et symboliques au sein de ces villes métropolisées.

Nous avons déjà mobilisé plusieurs plans d'urbanisme dans notre réflexion qui suggèrent tous peu ou prou cette idée. La présentation synthétique et modélisée du plan d'urbanisme d'Helsinki « Vision 2050 » semble encore plus évocatrice à cet égard. D'ailleurs, le nom même donné à ce document, « Vision 2050 », renvoie au champ lexical de la visibilité, intégrant à la fois le constat présent et la projection future. Certes, les espaces protégés ne sont pas mentionnés explicitement, mais la « vision » harmonieuse de la métropole finlandaise qui nous est donnée à voir fait la part belle aux espaces de nature, aux espaces verts et à la continuité environnementale. D'après ce document, il ressort bien que ces éléments sont constitutifs de l'urbanité et de l'habiter d'Helsinki : les acteurs chargés de l'urbanisme et donc de la ville de demain ont effectivement pensé l'avenir de la capitale finlandaise à travers les réseaux. À ce titre, les trames vertes sont présentées comme une structure métropolitaine essentielle. D'ailleurs, sur la représentation « Vision 2050 » le « vert » domine et s'apparente à un facteur de cohérence métropolitaine (figure 9.1).

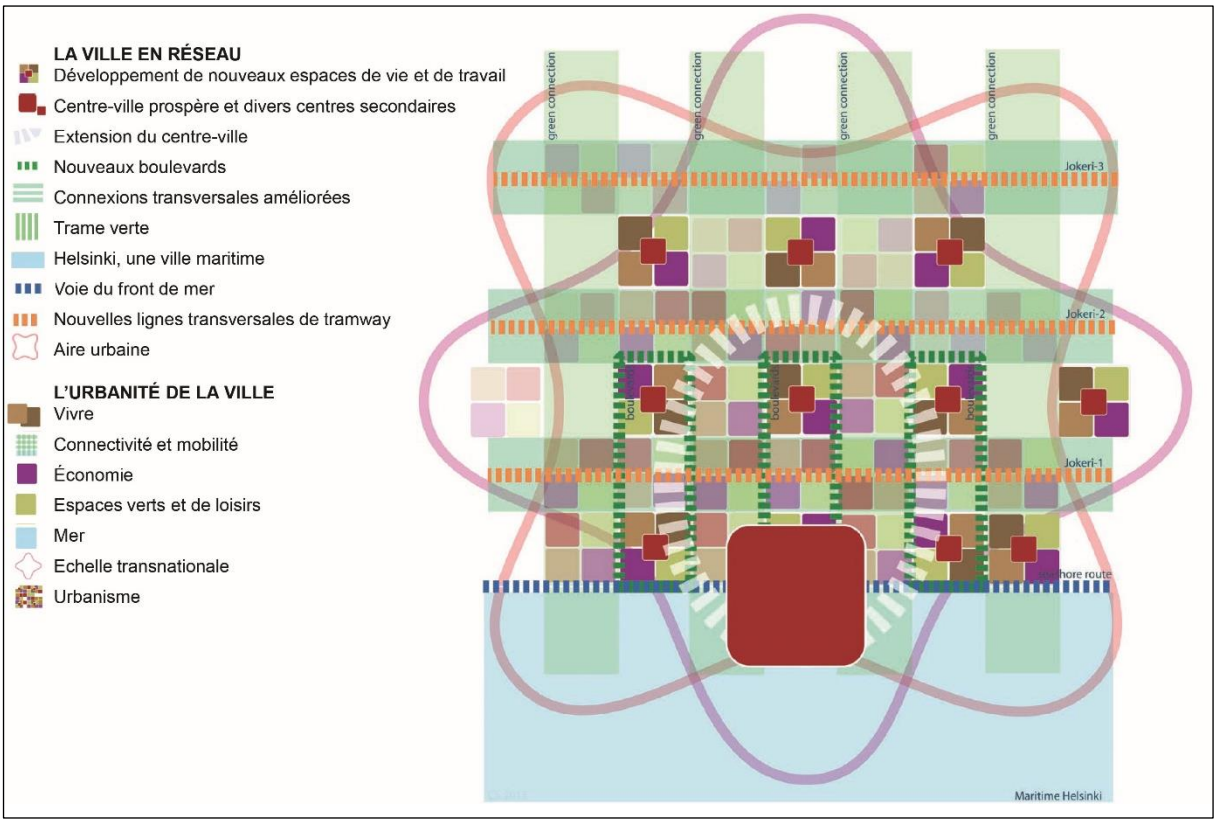

Figure 9.1 : Les espaces de nature et la protection comme liant de l'espace métropolitain : modélisation illustrative du plan d'urbanisme d'Helsinki « Vision 2050 ». (*City of Helsinki*, 2013 ; traduction de la légende C. Girault)

Pourtant, les entretiens que nous avons conduits (voir annexe 3) laissent clairement supposer qu'une telle présentation est une tentative actuelle de corriger une situation urbaine longtemps restée prompte à l'étalement et peu sensible aux questions environnementales, à l'instar de la dimension écologique du nouveau quartier de Viikki qui fut concédée à la demande citoyenne plus qu'impulsée politiquement (Emelianoff, 2011). Ce rattrapage de durabilité urbaine est donc montré ici, dans une image qui projette Helsinki à l'horizon 2050.

À une échelle plus fine et à une autre temporalité, celle d'aujourd'hui, la visibilité d'une telle connectivité verte n'est pas toujours évidente. Regarder la ville en la parcourant nous rappelle ainsi qu'un plan d'urbanisme est bien un document prescriptif, mais surtout prospectif. En somme, la vision urbanistique s'écarte nécessairement de la vue de l'espace urbain par les habitants. Les régimes de visibilité invitent ainsi le géographe à considérer la mise en scène politique de la naturalité, mais aussi ce qui reste hors-champ, ce qui est négligé voire masqué par les stratégies d'aménagement. Par exemple, les deux parcs nationaux métropolitains de Nuuksio et Sipoonkorpi sont actuellement morcelés et en attente d'un périmètre continu (voir cartes 4.3 et 4.4). Un autre écart évocateur entre la vision idéalisée et la réalité plus fragmentée est la forêt de Keskuspuisto qui s'étire vers le nord depuis le centre-ville d'Helsinki. Elle s'avère en effet coupée en cinq endroits par des axes routiers ou ferroviaires majeurs, sans que l'intégration paysagère et fonctionnelle de ces infrastructures à l'espace forestier n'ait réellement été prise en compte (composition photographique 9.1).

Voie ferrée franchissant la forêt métropolitaine de Keskuspuisto, Helsinki, mars 2015

Route franchissant le cours d'eau Lärjeån et la réserve éponyme, Göteborg, août 2014

« *À propos du projet au niveau des anciens chantiers navals de Sätra* » : aménagement de l'entrée d'un tunnel au sein de la réserve de Sätra, Stockholm, mai 2017

Composition photographique 9.1 : Croisement et (in)visibilité mutuelle des réseaux de transport et des trames écologiques. © Girault.

Par ailleurs, dans cette composition photographique, nous mettons en regard la situation finlandaise de Keskuspuisto avec deux autres exemples suédois. Celui de Lärjeån, à Göteborg, est en apparence similaire : une petite rivière est franchie par un pont routier. Plus précisément, ce modeste cours d'eau et ses abords immédiats sont classés en réserve naturelle et en zone Natura 2000, mais ces statuts de protection demeurent presque invisibles aux yeux des usagers non avertis et *a fortiori* au regard des automobilistes qui franchissent en quelques secondes à peine cet espace. Pourtant, comme nous l'avons montré précédemment (**Girault, 2010**), le franchissement de cet espace protégé par un axe routier ne va pas sans susciter de vifs débats, en particulier parce qu'il est lié à un plus vaste projet de contournement routier de Göteborg, aujourd'hui abandonné. Une

telle conflictualité se révèle toutefois peu visible, à la fois sur le terrain et dans les documents d'urbanisme.

Les deux dernières images de cette composition montrent le chantier de creusement d'un tunnel sous le lac Mälaren, dans le cadre du projet E4 de contournement routier occidental de Stockholm (*The Stockholm Bypass*). Ce dernier fut acté par le gouvernement en 2009, soit trois ans après la création de la réserve naturelle de Sätraskogen. Ici encore, sans parler de conflictualité ouverte, nous remarquons que les acteurs engagés dans le projet routier feignent d'ignorer l'existence de la réserve naturelle (entretiens, annexe 3). Inversement, les services municipaux en charge de la gestion de la réserve ne présentent pas l'existence de ce chantier d'ampleur qui est en cours. Les cartographies produites par ces deux champs actoriels montrent d'ailleurs qu'ils jouent volontiers sur des régimes de visibilité différents (voir annexe 9). Ainsi, par ces infrastructures, la visibilité paysagère de l'inscription des réseaux métropolitains y compris dans certains espaces protégés est patente. Cependant, elle ne fait que suggérer des divergences politiques en matière d'aménagement et de ménagement de l'espace métropolitain, sans les montrer explicitement dans les lieux directement concernés par ces convergences d'intérêts et de projets différents. Les régimes de visibilité nous invitent en conséquence à prendre de la hauteur pour voir et comprendre les espaces protégés de nature métropolitaine.

1.2. Prendre de la hauteur pour mieux voir les espaces protégés de nature

La notion de visibilité renvoie tout à la fois à ceux qui voient, à ce qui est vu et à ce qui est donné à voir. En miroir, elle concerne aussi ceux qui ne voient pas, ce qui ne se voit pas et ce qui est laissé hors-champ. En ce sens, les régimes de visibilité sont un moyen de prendre de la hauteur, à tous les sens du terme.

Au sens propre d'abord, nous constatons en effet que plusieurs points hauts des espaces métropolitains que nous avons investis sont directement ou indirectement concernés par des politiques de protection. En effet, à l'instar des réserves naturelles de Kolsås, de Maridalen ou d'Ekebergskråningen à Oslo, plusieurs espaces protégés sont en altitude, même légère, surplombant ainsi une vaste partie de l'espace urbain (composition photographique 9.2). Ils permettent à la fois de préserver des points de vue depuis des espaces de naturalité et de composer un paysage urbain avec ces mêmes éléments de naturalité (collines boisées, escarpements rocheux, clairières offrant des panoramas, etc.). Ainsi, la protection est une façon de valoriser et de pérenniser des espaces hauts non urbanisés, mais pleinement urbains. La protection jouant le rôle de (p)réservation foncière en limitant la constructibilité de certains espaces, elle peut en outre

induire une plus-value foncière des espaces résidentiels alentour, notamment en raison des aménités environnementales qu'elle produit.

Nous avions évoqué ce processus à propos de l'attractivité induite par les espaces protégés (chapitre 5), en développant notamment le cas d'espaces résidentiels aisés aux abords de Vestamager (Copenhague). À Oslo, des logiques similaires s'observent avec l'exemple de Kolsås, une localité résidentielle desservie en métro, à moins d'une dizaine de kilomètres à l'ouest du centre-ville, et qui a donné son nom à la colline boisée et protégée qui la surplombe, voire la « protège ». Cependant, dans ce dernier cas, la visibilité se joue davantage dans un rapport de verticalité (réserve naturelle en surplomb) que d'horizontalité (espace côtier à Vestamager ; photographie 5.2, p. 278).

En préservant un espace haut de la métropole norvégienne, la réserve de Kolsås offre ainsi un écran végétalisé aux résidences discrètement huppées qui se trouvent à son pied. En somme, nous pourrions dire que l'établissement dès 1978 d'un périmètre de protection paysagère consolidé en certains lieux par des réserves naturelles permet aux habitants de Kolsås de voir la nature et de jouir d'aménités environnementales sans être vus de la métropole en général et des promeneurs en particulier. En effet, le panorama offert depuis la colline ouvre essentiellement vers l'est, et donc vers Oslo, alors que le quartier résidentiel de Kolsås se trouve au sud-ouest de la colline.

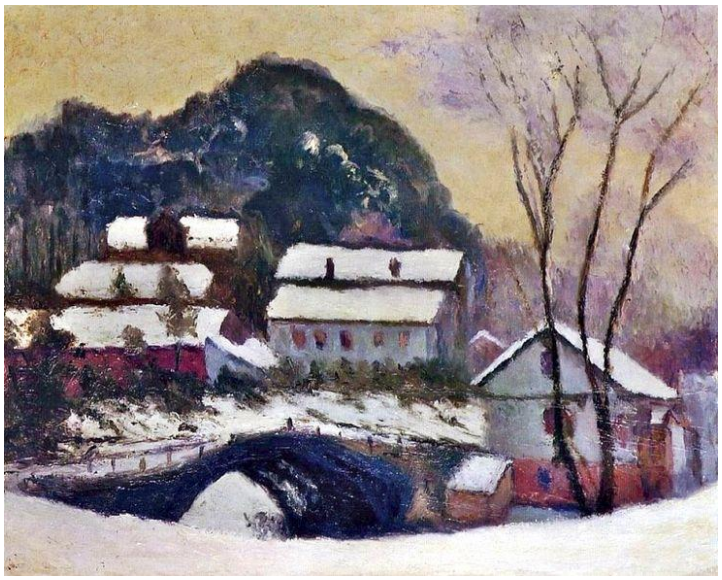

Figure 9.2 : Claude Monet, *Sandviken*, 1895

L'intégration métropolitaine de Kolsås est aujourd'hui une évidence, sa desserte par une ligne de métro en témoigne. Cependant, la protection de cette colline fait écho à des représentations d'une époque passée où la métropolisation d'Oslo n'existait pas et où les paysages et la vie de la campagne étaient idéalisés. Claude Monet a d'ailleurs peint les maisons de Kolsås et sa colline, et ainsi participé à nourrir cet imaginaire (figure 9.2). Finalement, c'est aussi cette vision héritée d'un espace qui est plus largement protégée aujourd'hui.

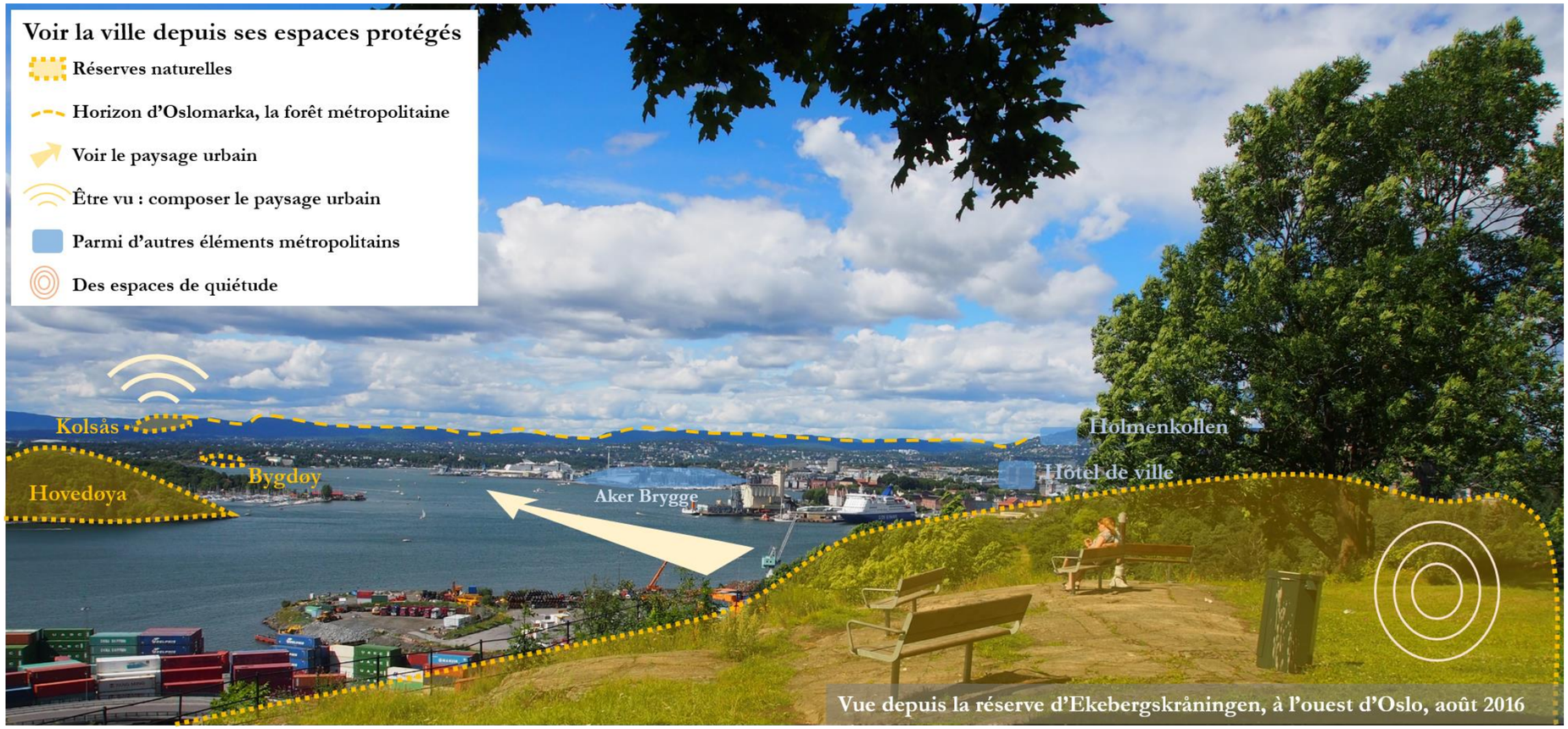

Vue depuis la réserve d'Ekebergskråningen, à l'ouest d'Oslo, août 2016

Vue sur Oslo depuis le parc Ekeberg, février 2016

Aménagement d'un point de vue sur Oslo dans la réserve d'Ekebergskråningen, août 2016

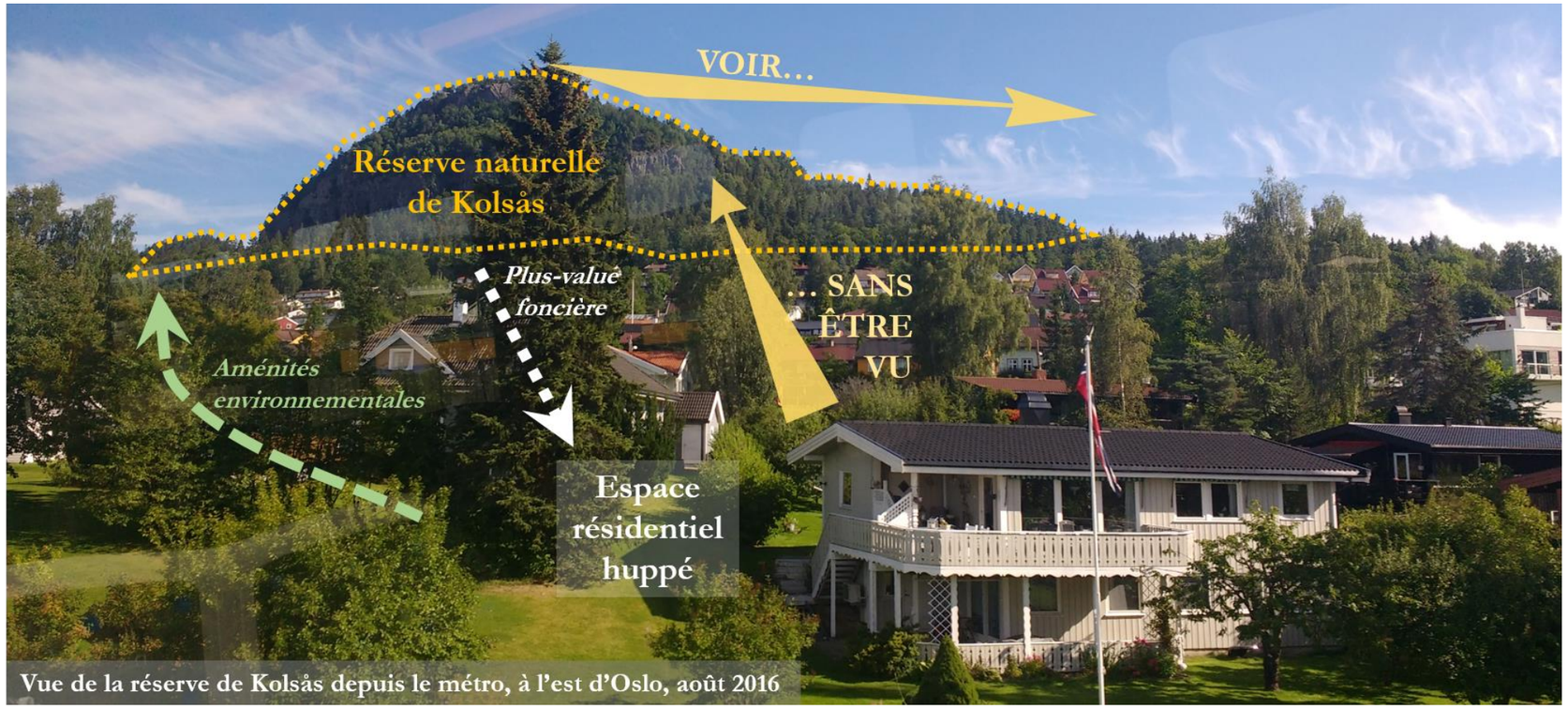

Vue de la réserve de Kolsås depuis le métro, à l'est d'Oslo, août 2016

Vue depuis la réserve de Kolsås, vers le fjord et la ville d'Oslo, août 2016

Composition photographique 9.2 : Prendre de la hauteur sur la ville par les espaces protégés : illustrations à Oslo
© Girault, 2017

La composition 9.2 développe un autre exemple, celui de la réserve d'Ekebergskråningen et du parc d'Ekeberg, de l'autre côté du fjord d'Oslo par rapport à Kolsås. Nous comprenons ainsi comment la protection participe aussi au ménagement de point de vue sur la ville et comment les espaces protégés concourent à la composition de l'horizon urbain.

À ce propos, il serait possible de mobiliser la notion de *skyline* qui s'avère particulièrement pertinente pour analyser les processus de gouvernance métropolitaine (Appert, 2008 ; Appert, Montes, 2015). En acceptant que la silhouette urbaine qui est donnée à voir renseigne sur le projet métropolitain, alors la protection de certains points hauts dépasse le simple souci d'une préservation de panoramas. Elle traduit plus amplement une construction politique d'un paysage, c'est-à-dire un « empaysagement » qui cherche à donner un sens et une symbolique à des espaces de vie (Debarbieux, 2007). Le paysage est bien tout à la fois physique et phénoménal, empreinte et matrice (Berque, 1984), il est l'expression d'une mise en scène du pouvoir, et à certains égards d'un projet national (Walter, 2004).

En l'occurrence, l'insertion d'espace de naturalité dans l'horizon urbain, qui plus est parfois garantie et valorisée par des politiques de protection, révèle un projet métropolitain. Ainsi, en se méfiant de toute formulation trop schématique, on pourrait dire que les métropoles nordiques[91] ne sont que partiellement et modestement entrées dans la « course vers le ciel » qu'induit souvent le processus de métropolisation à l'œuvre dans un grand nombre de villes mondiales, elles préfèrent assumer et préserver une *skyline* végétalisée qui donne à voir leur statut de métropoles environnementalement exemplaires (Girault, 2016). Ainsi, c'est également au sens figuré de l'expression que la notion de régimes de visibilité permet de prendre de la hauteur sur l'insertion des politiques de protection dans les logiques métropolitaines.

Ces dernières évocations d'une métropolité nordique se construisent au filtre de la naturalité et d'une rhétorique environnementale ; elles nous invitent donc logiquement à envisager d'autres situations hors d'Europe du Nord afin de mieux questionner la singularité, l'exemplarité et la transposabilité des configurations scandinaves.

[91] En dehors d'Oslo, les autres métropoles nordiques également en situation littorale sont comparativement plus plates que la capitale norvégienne, même si cette dernière n'est pas non plus caractérisée par des dénivellations extrêmement marquées. Toutefois, les réflexions que nous avons proposées s'appliquent également à Göteborg à travers les réserves de Delsjön et d'Änggårdsbergen. À Stockholm, Copenhague et Helsinki elles ne sont pas dénuées de pertinence non plus, même si l'inscription paysagère de la protection dans les logiques métropolitaines passe davantage par de grands espaces ouverts et des perspectives d'horizontalité.

2. D'exemples singuliers en modèles à transposer : le souci métropolitain de la nature en question

Parmi les hypothèses au cœur de notre réflexion se trouve celle d'un modèle nordique de protection. Bien que nous ayons pris nos distances avec une telle idée dès la formulation de cette hypothèse en introduction et dans le chapitre 1, nous y revenons ici en questionnant les fondements d'une éventuelle singularité nordique au prisme des quelques détours par d'autres métropoles, notamment françaises et européennes. L'enjeu est double. Il s'agit d'une part d'ouvrir la réflexion à des contextes non nordiques pour mieux faire ressortir les caractéristiques de la nordicité, ou plus précisément de la métropolité nordique. D'autre part, les quelques écarts au terrain nord-européen que nous proposons sont aussi une manière de questionner notre démarche et les différentes facettes de notre subjectivité scientifique. En somme, il s'agit également d'une réflexion plus générale sur l'ici et l'ailleurs auxquels tout géographe est confronté.

2.1. Quelques détours métropolitains européens et mondiaux en contrepoint de la gestion nordique de la nature

Notre terrain de recherche étant déjà constitué de cinq métropoles nordiques, nous ne prétendons évidemment pas ici l'élargir alors que nous sommes en train d'achever ce travail. Dans les paragraphes qui suivent, l'objectif n'est donc pas de mener les mêmes réflexions et investigations que celles que nous avons conduites à Oslo, Stockholm, Göteborg, Copenhague et Helsinki. Il faut par conséquent lire ces éléments comme des éclairages complémentaires et des questionnements utiles pour mieux saisir les caractéristiques, les traits communs et les enjeux du fait métropolitain nordique.

Ainsi, en reprenant partiellement la structure du tableau 3.5., nous proposons d'abord d'apporter quelques éléments généraux à propos de situations métropolitaines très différentes, de New-York à Nantes ou de Rome à Tokyo (tableau 9.1). Sans être constitué de manière complètement arbitraire, ce panel de métropoles européennes et mondiales aspire d'une part à une certaine représentativité – bien que nécessairement partielle – de la grande diversité de situations métropolitaines[92] et, d'autre part, à une esquisse de comparabilité avec les métropoles nordiques investies.

[92] Toutefois, nous faisons le choix de ne pas y intégrer des métropoles des Suds ; elles ont été évoquées dans les premiers chapitres de ce travail.

Métropole[93]	Population (en millions d'habitants)	Superficie terrestre (km²)	Densité (hab/km²)	Intensité de métropolité	Exemples d'espaces protégés dans l'aire métropolitaine (au statut de protection avéré)	Autres espaces de naturalité métropolitaine
Oslo	1,4	7 011	223	+	Réserves naturelles de Maridalen, de Bygdøy, de Kolsås, d'Ekebergskråningen, de l'archipel d'Oslo	Forêt d'Oslomarka
Stockholm	2,2	6 519	337	++	Parc national de Tyresta, Réserves naturelles de Nacka, de Sätra	Parc national urbain Djurgården
Göteborg	1,1	3 695	298	+	Réserves naturelles de Delsjön, de Rya Skog, d'Änggårdsbergen, de Lärjeån.	Parc de Slottsskogen
Helsinki	1,4	3 698	390	+	Parcs nationaux de Nuuksio et Sipoonkorpi, réserves naturelles de Viikki, de Laajalahti.	Forêt de Keskuspuisto
Copenhague	2,1	2 778	756	++	Réserves naturelles de Vestamager, de Gammelmosen, de Utterslev Mose.	Parc et forêt de Dyrehave
New York	23,7	34 490	688	+++	Gateway National Recreation Area, Great Swamp National Wildlife Refuge	Central Park, Willowbrook Park, South Mountain Reservation
Tokyo	43,2	36 890	1 172	+++	Parc du lac de Tama	Imperial Palace East Garden, Étang de Shinobazu et parc d'Ueno
Londres	8,7	1 569	5 471	+++	The London Wetland Centre, East Brookend Country Park, Epping Forest, Chiltern Hills	Richmond Park
Paris	10,7	2 845	3 747	+++	Parcs naturels régionaux Oise-Pays de France, Vexin français, Haute vallée de Chevreuse, Gâtinais français, Forêt de Fontainebleau	Bois de Vincennes, Bois de Boulogne
Berlin	6,1	30 370	193	+++	Forêts de Grunewald et de Spandau, Réserves naturelles de Ferbitzer bruch et de Döberitzer Heide	Plaenterwald, Müggelspree-Müggelsee
Rome	4,3	5 352	1 195	++	Parcs naturels régionaux de Veio, Appia Antica, Réserves naturelles de la Vallée de l'Aniene, de Marcigliana, de la Vallée de Casali, du Monte Mario, de la côte romaine	Parc des villas Borghese et Pamphili Parc de la Cellulosa
Manchester	3,4	1 276	2636	+	South Pennine Moors et Parc national de Peak District	Reddish Vale Country Park, Heaton Park
Lyon	1,3	534	2 455	++	Île de Crépieux Charmy	Parc de Miribel-Jonage, Parc de la Tête d'Or
Nantes	0,6	523	1 183	+	Réserve naturelle du lac de Grand-Lieu, Estuaire de la Loire, Marais de Saint-Mars	Marais de Goulaine, Parc de la Bégraisière, Petite Amazonie
Grenoble	0,4	541	821	+	Parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse, Réserves naturelles de l'étang de Haute-Jarrie et des Isles du Drac, Rocher de Comboire	Bois des Vouillants, Franges vertes de Seyssins et d'Échirolles

Tableau 9.1 : Éléments de comparaison de quelques métropoles mondiales, européennes et française avec les métropoles nordiques étudiées.
Compilation personnelle à partir de données officielles (*Urban Atlas*, *Eurostat*, organismes statistiques nationaux, municipalités respectives, UICN, *Protected Planet*, divers), 2017.
NB : l'intensité de métropolité est donnée à titre indicatif et repose sur une simple appréciation subjective.

[93] Nous considérons les aires métropolitaines, tout en sachant qu'il est difficile d'établir une base commune de comparabilité.

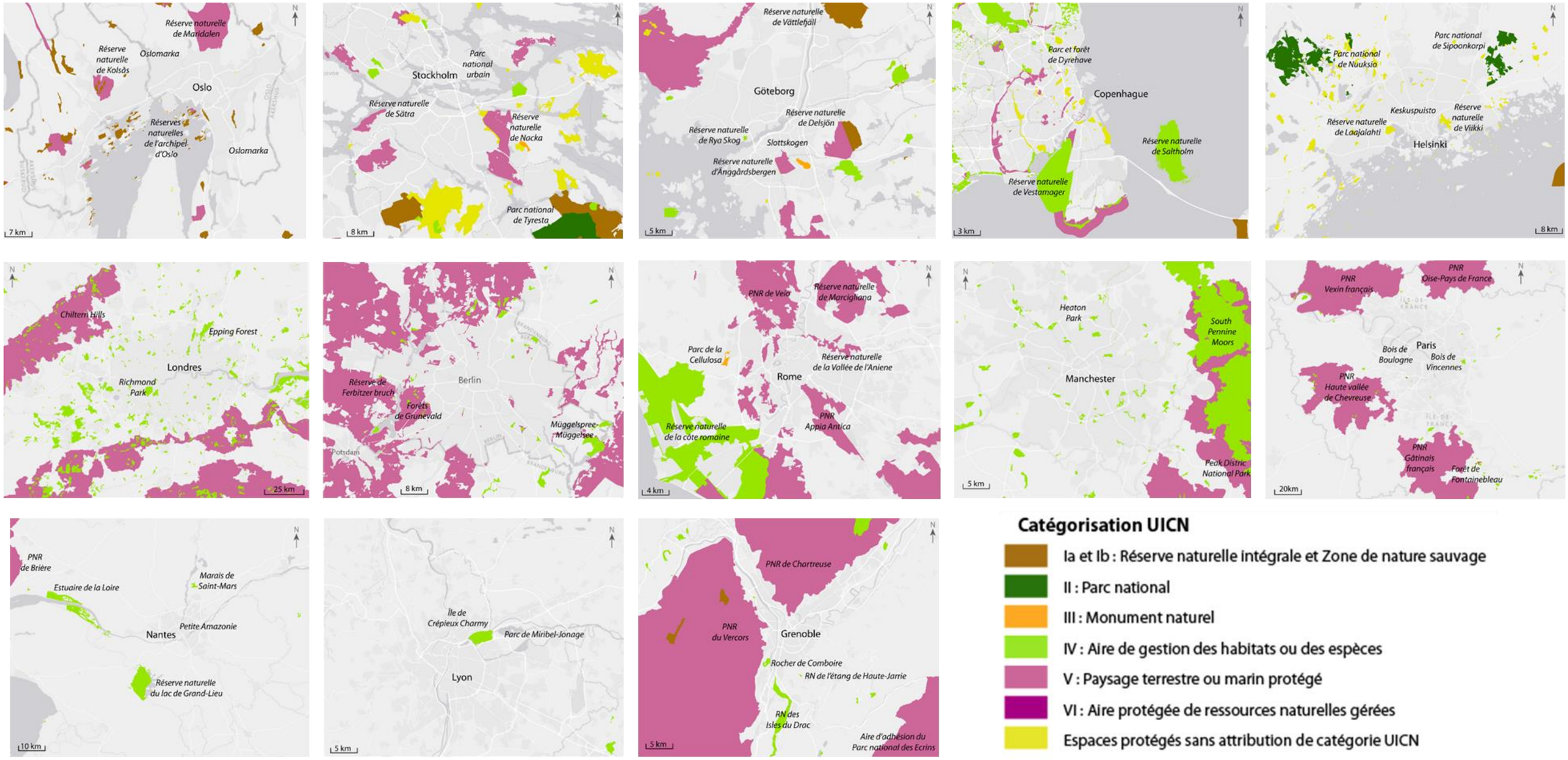

Cartes 9.1 : Les espaces protégés métropolitains : éléments de comparaison cartographique de quelques métropoles européennes et françaises avec les métropoles nordiques étudiées.
© Girault, 2017, à partir de *Protected Planet*, 2017.

Le tableau 9.1 mentionne quelques exemples d'espaces protégés métropolitains et d'espaces de naturalité métropolitaine dont le statut de protection pourrait être débattu. Il est complété par les cartes 9.1 qui mettent en regard les cinq métropoles nordiques étudiées dans notre recherche avec huit autres métropoles européennes. Réalisée à partir de la base de données *ProtectedPlanet*, qui est affiliée à l'UICN, cette cartographie tend à nous montrer de prime abord que les métropoles nordiques ne sont pas particulièrement exceptionnelles puisque de nombreux espaces protégés apparaissent dans d'autres contextes métropolitains. En effet, Berlin, Rome, Paris ou Londres comportent des vastes périmètres de protection au sein de leurs espaces métropolitains respectifs. Cependant, nous constatons que parmi ces derniers la catégorie V de l'UICN prédomine largement, renvoyant ainsi à des mesures de protection assez peu contraignantes relevant d'abord de la préservation paysagère.

Ainsi, les métropoles nordiques semblent moins se distinguer par le nombre et la superficie de leurs espaces protégés que par la prévalence de statuts de protection plus stricts. En effet, à Oslo par exemple, nombreuses sont les réserves de catégorie Ia, même si notre travail a justement démontré qu'il importait de nuancer cette catégorisation au regard de la réalité. À Copenhague, ce sont les espaces protégés de catégorie IV qui semblent surreprésentés, alors même que les observations que nous avons conduites à Vestamager par exemple nous inciteraient plutôt à classer cette réserve dans la catégorie V.

Cet exercice cartographique est donc dans le même temps une tentative de comparaison, et une manière de constater l'impossible comparabilité des situations. En effet, derrière ces différentes couleurs ce sont surtout différents contextes nationaux et métropolitains qui transparaissent. Ces cartes montrent – d'abord ? – que les réglementations nationales et locales se traduisent par une fausse apparence de similitude au niveau international ; elles ne sont qu'une invitation à aller observer ces autres contextes avec un œil de géographe. L'exemple nordique investi permettrait alors de considérer ces autres situations métropolitaines à l'aune de nos résultats de recherche. Par exemple, Rome apparaît ici comme une ville particulièrement concernée par les espaces protégés. Mais il faudrait en évaluer l'effectivité et l'appropriation par les habitants et les replacer dans un contexte géohistorique faisant de Rome une ville durable au sens premier du terme, celui de la pérennité (Djament-Tran, 2011). Cette mosaïque de cartes nous oblige donc à conclure que les spécificités nordiques, si elles existent réellement, ne se traduisent pas directement et pas de façon évidente dans les bases de données harmonisées au niveau international.

De ce fait, l'idée d'un modèle nordique de protection doit nécessairement être appréhendée avec juste mesure et distance critique. Ainsi, il ne faudrait pas faire de l'aspiration à une certaine exemplarité environnementale une particularité spécifiquement nordique, sans pour autant négliger

la réelle volonté politique et citoyenne d'une prise de conscience environnementale dans ces sociétés scandinaves. Pour le dire de manière plus triviale, méfions-nous d'une tendance fréquente qui consiste à voir l'herbe nécessairement plus verte ailleurs.

2.2. La naturalité métropolitaine d'ici : l'herbe est-elle nécessairement plus verte ailleurs ?

Nous avons refusé de faire de ce travail une égogéographie, tout en reconnaissant qu'il est impossible de nous départir d'une certaine trajectoire personnelle pour mener à bien toute recherche géographique. Aussi, dans un souci de scientificité il est souvent plus aisé de s'éloigner de son propre espace de vie, comme s'il était trop approprié pour pouvoir supporter un travail d'objectivation, ou au minimum de distanciation critique. Et s'il est évidemment trop réducteur de voir le Monde et de le comprendre au seul prisme de la dialectique entre l'Ici et l'Ailleurs, cette dernière reste fondamentale dans la pensée des sciences sociales et dans la pensée géographique en particulier.

> « *L'ailleurs a toujours joué en géographie un rôle important : il a souvent déterminé des vocations ; Vidal de la Blache et de Martonne ont voulu voir l'Amérique ! Weulersse nous a légué la forêt équatoriale ; J. Bonnemaison a pénétré le monde des pirogues du Pacifique ; D. Rétaillé a été fasciné par l'Afrique. La liste des exemples serait interminable ! Toutefois différence doit être faite entre cet appel de l'ailleurs et la simple recherche du dépaysement, la quête stérile de l'exotisme ; cette curiosité géographique, cette avidité de voir est le préalable à l'approfondissement de l'approche, à la compréhension de l'autre.* » (Bonnamour, 2000, pp. 14-15, citée par Singaravélou, 2011)

Nous nous reconnaissons pleinement dans ce souci de distinguer le simple dépaysement d'une avidité de découvertes et de rencontres avec des lieux autres, en dehors du quotidien. Le choix de notre terrain a en partie été guidé par une telle curiosité géographique, celle d'un ailleurs relatif, souvent mis en avant pour ces performances environnementales et son modèle social. Ainsi, à l'issue de ce travail de recherche, nous souhaitons mettre en perspective une telle appétence en nous appuyant sur cette « *dialectique de l'ici et de l'ailleurs, d'un ici dont on doute ou qu'on récuse et d'un ailleurs dont on escompte un salut* » (Rosset, 1984, p. 52).

Aussi, en géographe, nous nous questionnons nécessairement sur la proximité que nous entretenons avec notre terrain (Vieillard-Baron, 2006). Les observations insoupçonnées que nous dressons au quotidien influencent celles que nous réalisons lors de nos « missions » de terrain, qui se font dans un temps limité. Et, en retour, les expériences de recherche que nous conduisons dans cet ailleurs nous font mieux remarquer des éléments de notre quotidienneté. Ces écarts féconds

entre le quotidien et le hors-quotidien, entre le temps du bureau et celui du terrain, entre le temps du travail et celui des loisirs correspondent plus trivialement à un exercice plus ou moins conscientisé de prise de recul sur un objet de recherche. Ainsi, notre expérience et notre habiter des villes des Alpes du Nord françaises a indubitablement nourri et influencé la réflexion que nous avons conduite dans les métropoles nordiques. En effet, qu'il s'agisse d'Annecy, de Chambéry ou de Grenoble, ces villes alpines se déploient aujourd'hui en un réseau métropolitain. Par nos pratiques et nos lieux de résidence, de travail et de loisirs, nous sommes à la fois un infime facteur, un modeste reflet et un certain produit de ce processus de métropolisation. En ce sens, il nous semble justifié, dans un souci d'honnêteté intellectuelle, de conduire cet exercice délicat de réflexivité non égocentrique pour que la scientificité de notre propos soit mieux évaluée. L'enjeu est bel et bien de soulever des doutes plus que des certitudes, de ne pas confondre la réalité, la perception que nous en avons et éventuellement ce que nous voudrions qu'elle soit.

Après ces quelques digressions justificatives, venons-en donc aux faits et à l'interprétation que nous en faisons, venons-en à notre réalité quotidienne et à l'inspiration géographique qu'elle nous a suscité. Avec près de 700 000 habitants dans son aire urbaine, Grenoble se classe environ au 15e rang dans le système urbain français. Ainsi, du seul point de vue démographique, elle semble comparable aux métropoles nordiques[94], bien que ces dernières occupent les premières places dans les hiérarchies urbaines respectives de leur pays. Ainsi, Grenoble est souvent présentée à l'échelle de la France comme une métropole, du moins comme une ville dynamique qui se rêve en métropole (Ambrosino et *al.*, 2016).

Dans notre cas, nous nous demandons plus précisément dans quelle mesure les logiques de protection instaurée par les Parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse s'intègrent au processus de métropolisation et, éventuellement, l'alimentent. En effet, alors que ces périmètres de protection sont principalement pensés comme des projets de territoire visant notamment à redynamiser des espaces ruraux, ils sont aussi en prise avec le processus de métropolisation et ils apparaissent comme d'indéniables facteurs d'attractivité métropolitaine (Baron, Lajarge, 2016). Nous le constatons particulièrement bien dans les Alpes du Nord, et notamment à propos de Grenoble où les périmètres de protection des Parcs naturels régionaux (PNR) se superposent très largement aux limites des aires urbaines qui marquent l'emprise fonctionnelle du fait urbain et de l'attractivité métropolitaine (carte 9.2). Ainsi, nous sommes conduits à nous demander comment l'affirmation de certaines formes de ruralité et d'identité de massif, comment la valorisation de la

[94] Dans le tableau 9.1 précédent, il convient de remarquer que les valeurs démographiques relativement élevées des métropoles nordiques sont à lire au regard de la vaste emprise spatiale de leurs aires métropolitaines respectives.

dimension environnementale et territoriale participent à un processus métropolitain d'ensemble qui se nourrit de ces identités, de cette préservation et de cette territorialisation.

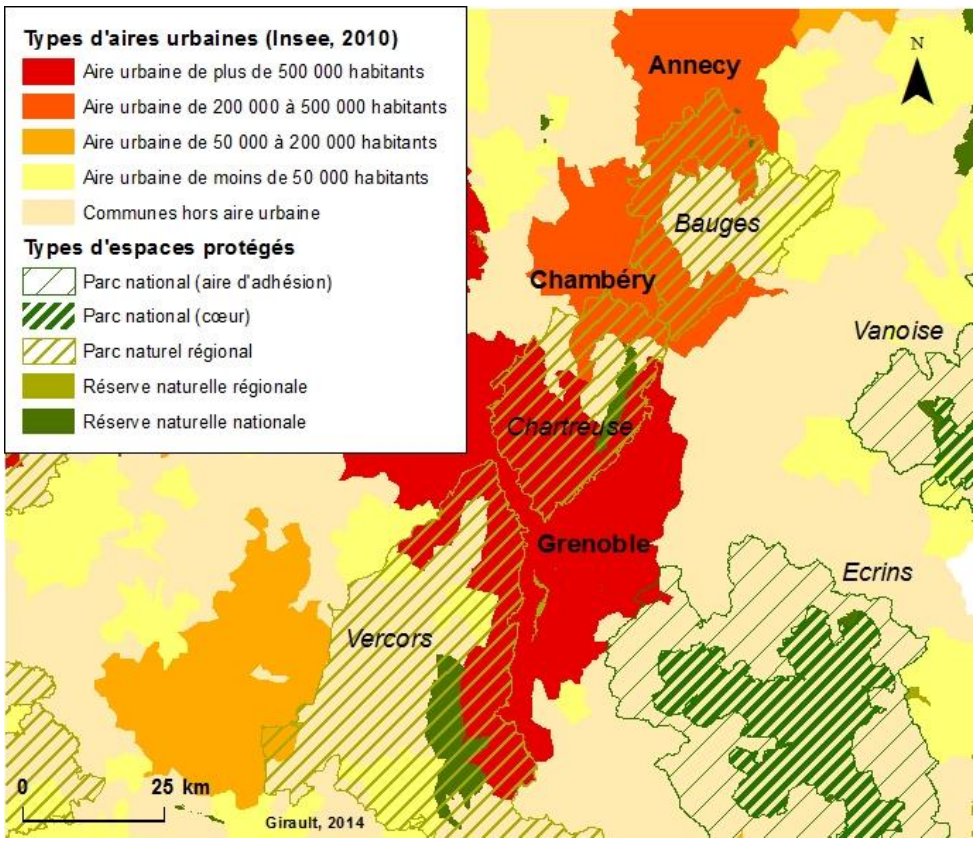

Carte 9.2 : Métropolisation et protection dans les Alpes du Nord françaises.

Les cartes 9.2 et 9.3 soulèvent aussi des enjeux de maîtrise de l'urbanisation par les politiques de protection. Sur ce dernier point, il faut en effet noter que les chartes des Parcs naturels régionaux ne sont pas prescriptives en termes d'urbanisme, mais qu'elles sont largement incitatives pour limiter « *la menace d'une périurbanisation rampante, d'une banalisation du territoire […], le risque imminent d'un appauvrissement de la biodiversité et de nos patrimoines, d'une ségrégation sociale et spatiale* » (Charte 2008-2019 du Parc naturel régional de Chartreuse, p. 3). De plus, les PNR restent des créations relativement récentes (1970 pour le Vercors, 1995 pour les Bauges et la Chartreuse) qui s'inscrivent dans un espace où l'étalement urbain était déjà largement réalisé. En ce sens, ils peuvent apparaître comme une volonté politique de régulation de ce phénomène.

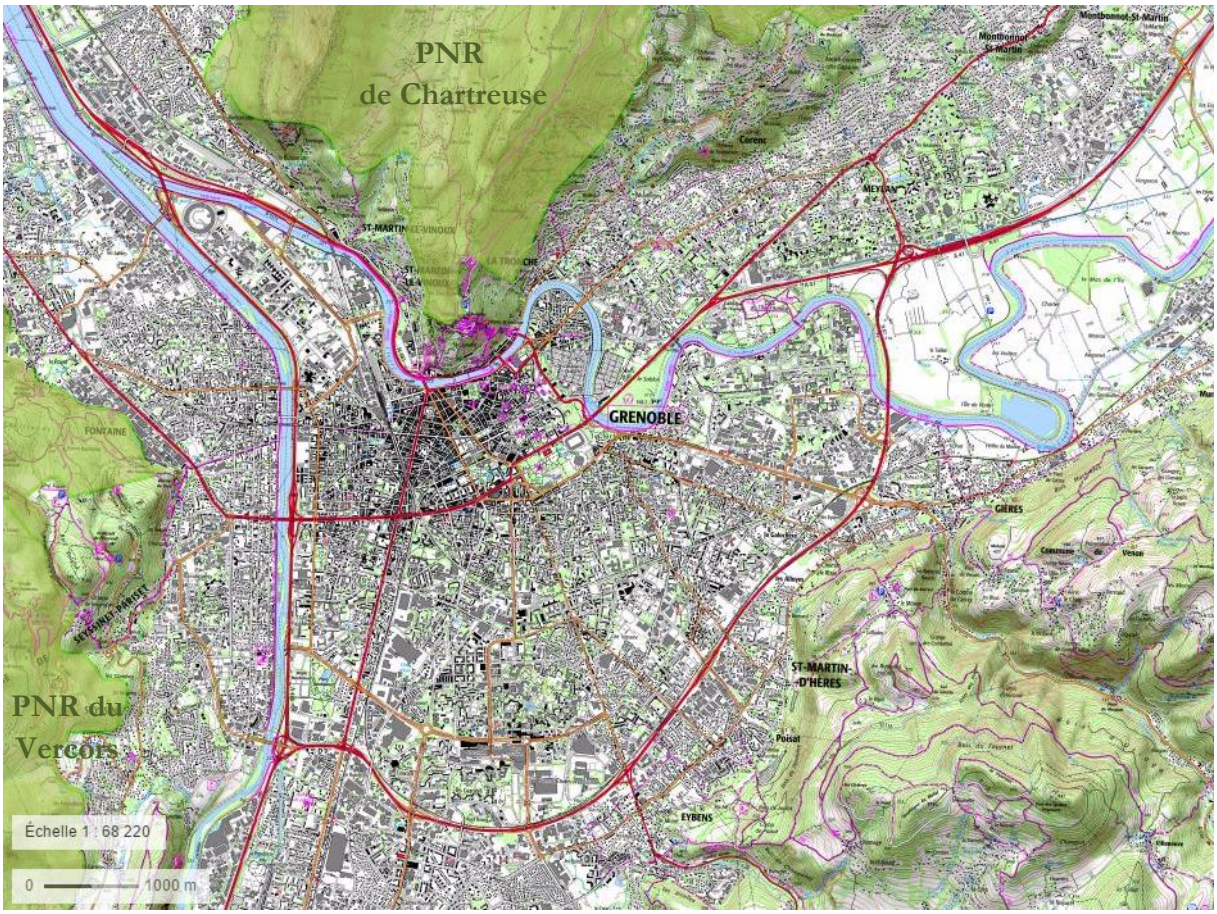

Carte 9.3 : Métropolisation et protection à Grenoble. © *Géoportail*, 2017.

Cependant, il serait trop simple d'en faire la seule expression d'un souci de la nature, quand bien même il serait associé à un développement territorial. Ils apparaissent aussi comme des outils de production de capital environnemental, d'aménités paysagères et récréatives qui profitent inégalement aux habitants. En effet, ces espaces périurbains mais protégés ne sont pas à l'abri de formes de gentrification, au contraire (Bachimon et *al.*, 2014 ; Depraz, 2016). Aujourd'hui, certains piémonts résidentiels des massifs de Chartreuse et du Vercors et situés à proximité immédiate du centre de Grenoble semblent être assez fortement stabilisés dans leur urbanisation ; la présence des périmètres des PNR peut apparaître comme un des facteurs explicatifs à cette situation. C'est ce que nous observons à partir d'une lecture cartographique et en reportant les limites des PNR sur des vues aériennes (carte 9.3 et composition photographique 9.3).

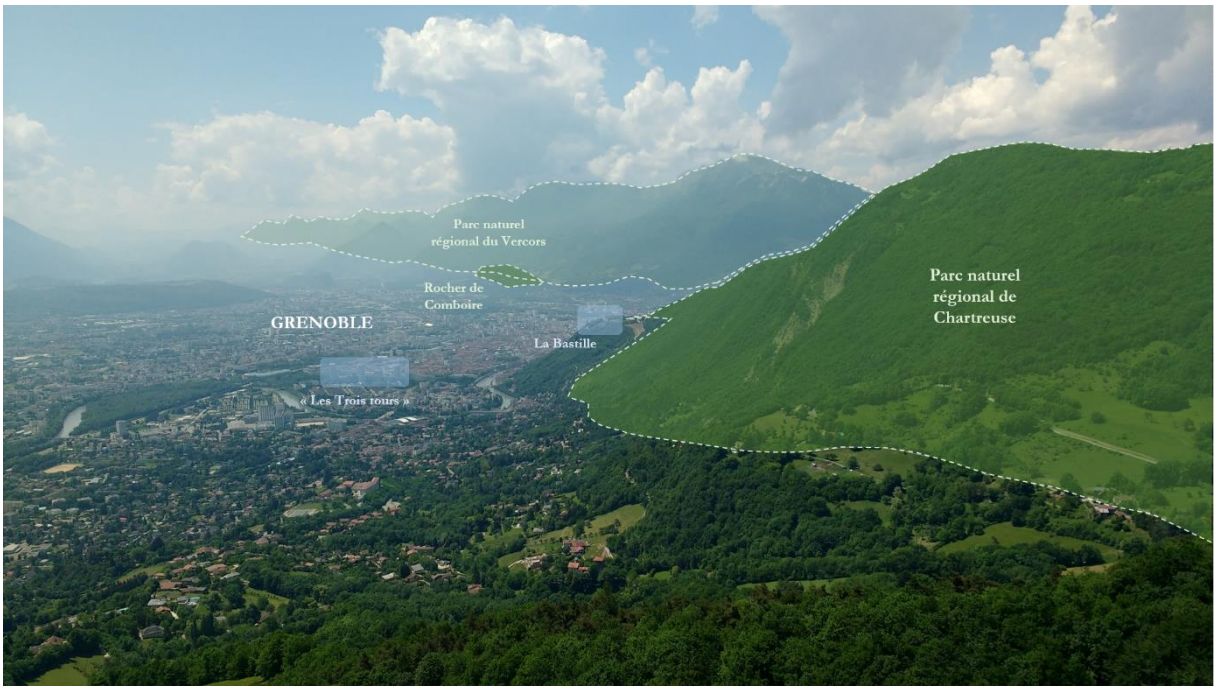

Composition photographique 9.3 : Comprendre géographiquement notre espace quotidien : changement de regard sur Grenoble, une métropole alpine aux abords préservés.
© Girault, respectivement en mars et juin 2017.

Toutefois, il n'existe absolument pas de corrélation parfaite entre l'espace bâti et l'espace protégé, ce qui est finalement plutôt normal en raison du statut et de la réglementation des PNR. Ainsi, en regardant plus attentivement les limites de ces derniers et en observant les formes de ce contact entre l'espace protégé et l'espace urbain nous n'avons pu qu'être incité à dépasser les logiques de contiguïté dans l'espace de l'étendue au profit des processus d'intégration et des formes d'interspatialité qui se jouent dans l'espace des pratiques et des représentations, dans un espace politiquement et socialement construit, différemment approprié.

Alors que les photographies précédentes (composition 9.3) nous montrent Grenoble depuis le nord et le nord-est, la brève évocation du « chêne de Venon » nous invite à décaler légèrement notre point de vue en regardant la métropole depuis le sud-est (photographie 9.2). En effet, alors que nous rédigions ces lignes, ce chêne pédonculé pluricentenaire a été classé « arbre remarquable de France » au printemps 2017. Situé au sommet d'une colline pâturée, il est connu de nombreux Grenoblois amateurs de randonnée ou de photographie, mais il est aussi remarqué des simples automobilistes qui emprunte la vallée du Grésivaudan. Souvent présenté comme un « phare végétal », l'affirmation de sa présence par sa labellisation et sa patrimonialisation – plus que sa protection *stricto sensu* – nous a incité à convoquer précédemment l'idée de *skyline* métropolitaine végétalisée pour comprendre les logiques de protection à l'aune du fait métropolitain.

Photographie 9.2 : Le chêne de Venon, « un phare végétal » surplombant l'agglomération grenobloise.
© Girault, juin 2017.

Les observations conduites dans notre *ici* ont donc indéniablement influencé la manière dont nous avons cherché à comprendre un *ailleurs* ; elles nous ont encouragé à nous méfier de tout postulat essentialiste vis-à-vis d'un supposé modèle nordique de protection et de toute forme d'idéalisation d'un terrain d'étude. En retour, regarder cet *ailleurs* nous a fait habiter autrement notre *ici*. La *naturbanité* devient par exemple un concept pertinent pour comprendre les spatialités métropolitaines des Alpes du Nord. Ainsi, l'évocation de la naturalité métropolitaine grenobloise ne cherche pas à signifier que « l'herbe est plus verte ici », elle invite simplement à se détacher d'un postulat qui idéaliserait les configurations étudiées, les systèmes métropolitains nordiques en l'occurrence.

3. Métropoliser l'urbain par ses natures

Par ce travail, nous avons tenté de démontrer la pertinence d'une approche de la vaste thématique de la nature en ville par la compréhension des politiques de protection et des pratiques des espaces protégés. Ainsi, une de nos conclusions est de voir dans ces dernières un moyen d'affirmer le statut métropolitain des villes nordiques, faisant de la protection un facteur de métropolisation. Au-delà de cette lecture, nos recherches nous semblent confirmer l'acuité de la notion de *nature* en géographie, et en géographie française en particulier[95]. Alors que la notion d'*environnement* paraît souvent avoir supplanté celle de *nature*, une telle reconsidération repose d'abord nécessairement sur une contextualisation épistémologique et critique. En effet, « *la grande différence entre l'usage des termes "environnement" et "nature" est que le premier terme va se développer brutalement à partir des années 1960-1970 dans un contexte scientifique dominé par le néo-positivisme alors que l'usage du mot "nature" va épouser les nombreux changements de conceptions philosophiques qui ont marqué une histoire culturelle vieille de plus de deux mille cinq cents ans* » (Lévy, 1999). En somme, l'*environnement* et son fort caractère opératoire ne saurait écarter la *nature* et son épaisseur réflexive et épistémologique.

Elle-même fruit de représentations multiples et d'idéalisations fréquentes, la *ville* est alors une autre notion qui conserve sa pertinence dans le champ conceptuel de l'urbain. Dès lors, la « nature en ville » n'est pas seulement une thématique plus ou moins bien définie et qui rassemblerait des objets de recherche éclectiques, la *nature* et la *ville* offrent un couple dialogique qui, s'il doit être considéré de manière résolument critique, n'en demeure pas moins très pertinent pour penser justement, à l'encontre de tout dualisme, la dilution de l'une dans l'autre et l'affirmation de l'une par l'autre.

3.1. Dire la nature pour comprendre la ville, chercher l'urbanité et percevoir la naturalité

Sans chercher à reprendre la revue de la littérature à leur propos, il nous paraît malgré tout nécessaire de considérer de manière plus générale l'intérêt des notions de *ville* et de *nature*, leurs croisements et leurs éclairages mutuels dans le contexte actuel de métropolisation et d'affirmation de l'écologie urbaine (Swyngedouw et *al.*, 2006 ; Arboleda, 2015). L'urbanisation et les multiples

[95] D'une certaine manière, une telle pertinence se voit d'ailleurs confirmée récemment par son inscription au programme de l'agrégation externe de géographie en 2018 sous la forme assertive « La nature, un objet géographique ». Dans la lettre de cadrage accompagnant cette décision, il est ainsi précisé qu'il s'agit de « *porter un regard géographique sur cet objet complexe qu'est la nature, [et] donc sans doute moins [de] la connaître et [de] l'étudier pour elle-même que [de] questionner la façon dont elle est pensée et vécue selon les individus, les sociétés et les époques, [d']envisager ses modes d'utilisation et courants de pensée afférents, [d']étudier les leviers de protection et de gestion mis en œuvre en sa faveur, ou [d']analyser l'instrumentalisation politique qui en est faite.* »

formes qu'elle prend dans le temps et dans l'espace sont en effet influencées par les réflexions et les représentations sur la *ville*, mais aussi sur la *nature*. Ainsi, « *le processus d'urbanisation fait partie intégrante de la production de nouveaux environnements et de nouvelles natures qui considèrent à la fois la nature et la société comme des processus de production historico-géographiques fondamentalement combinés* »[96] (Swyngedouw, Kaika, 2003, p. 570). En acceptant nécessairement l'idée selon laquelle la nature est une construction sociale, il est alors théoriquement envisageable de penser la ville par la nature et la nature par la ville.

La question n'est donc pas seulement de savoir quelle place est réservée à la nature dans la ville, elle consiste plus foncièrement à comprendre l'articulation intrinsèque entre ces deux notions. L'expression de *ville-nature* est une façon fréquente de nommer cette intrication d'ordre quasi ontologique et de mentionner une évolution paradigmatique dans les rapports de l'homme à la Terre, des sociétés à l'espace (Chalas, 2005 ; Younès, 2008). Nous avons proposé de contribuer à la réflexion sur ces évolutions théoriques et pratiques profondes par la notion de *naturbanité* : elle affirme que la nature n'est pas un simple décor de la ville mais qu'elle concourt à l'essence même de la ville. C'est en ce sens que « dire la nature » est une clé de compréhension de la ville. Protéger est dès lors une réelle façon de construire socialement la naturalité et de penser la nature.

Aussi, à partir de nos recherches, la protection apparaît d'abord comme un gage de qualité environnementale pour les habitants de la ville, et non comme l'expression d'une menace urbaine. Plus fondamentalement, elle semble surtout engager un processus de renforcement mutuel entre la ville et la nature qui, avant d'être des objets matérialisés et pratiqués sont des formes pensées, imaginées, et souvent idéalisées. Si les politiques de protection ne sont évidemment pas les seules manières de consolider l'identité d'une ville – elles s'articulent avec d'autres politiques urbaines, notamment environnementales – elles n'en demeurent pas moins le reflet d'un effacement progressif d'une dualité encore très prégnante politiquement et socialement entre la ville et la nature. **En somme, la ville peut s'avérer plus urbaine par (la) nature. L'urbain peut se voir métropolisé par ses natures.**

À ce propos, nous avons vu que la valeur intrinsèque de la nature n'était pas la seule manière d'envisager le rapport des hommes à la réalité biophysique. Le nature se décline bien au pluriel, notamment à travers les différentes valeurs instrumentales qu'elle représente également. D'ailleurs, dans la rhétorique métropolitaine, elle n'est pas exempte de formes de marketing urbain qui nourrissent par exemple les discours de métropolisation nordique (Girault, 2016). Ce phénomène s'observe aussi dans d'autres métropoles européennes et mondiales, à l'instar de Lyon où il est

[96] « *the process of urbanization to be an integral part of the production of new environments and new natures which sees both nature and society as fundamentally combined historical-geographical production processes* » (Swyngedouw, Kaika, 2003, p. 570).

également possible d'affirmer qu'aujourd'hui, « *être métropole, c'est avoir désormais une politique environnementale innovante, c'est être capable de mettre en scène ses atouts naturels* » (Méliani, Arnould, 2012).

Un tel constat n'est donc aucunement propre aux villes nordiques, ce qui n'empêche pas ces dernières de s'inventer en modèles de durabilité pour consolider leur caractère métropolitain et leur insertion dans un Monde urbain et mondialisé. L'inscription de la nature dans les villes ne relèvent donc pas seulement du verdissement et de l'embellissement. Elle informe de manière beaucoup plus profonde sur les processus d'urbanisation et sur le fait métropolitain, sur l'affirmation contemporaine d'une donne écologique prégnante du local au global. En retour, c'est une véritable reconsidération de la ville et de la nature en tant qu'objets géographiques qui semble à l'œuvre ou, du moins, qui paraît être en jeu.

Pour mieux mettre au jour et déconstruire l'articulation entre l'idée d'un modèle urbain nordique et le fait métropolitain en Europe du Nord, nous avons produit une modélisation (figure 9.2) qui décompose ce processus. Son objectif est de montrer comment l'exemplarité environnementale apparaît comme un des piliers majeurs des stratégies de métropolisation nordiques (Girault, *op. cit.*). Sous la forme d'un triptyque reprenant les trois étapes du processus métropolitain (ambition, affirmation, coopétition), sa production et sa lecture relèvent d'une logique matricielle qui s'expose dans le tableau servant de légende. Les éléments de la figure reprennent les idées fortes du modèle urbain nordique en les replaçant dans le paradigme du développement durable (représenté par les trois cercles « social », « économique » et « environnemental »). Certains éléments urbains apparaissent ainsi en dehors du cadre de durabilité et les éléments sélectionnés pour construire le modèle urbain nordique sont essentiellement dans le champ environnemental. L'exemplarité environnementale apparaît donc survalorisée par rapport aux dimensions sociales et économiques. La validation du modèle est extérieure à ce modèle, mais elle permet en revanche aux villes nordiques porteuses d'exemplarité de faire fi de leur périphéricité et d'intégrer l'archipel métropolitain mondial. L'utilisation des pointillés souligne que ce modèle n'est ni figé, ni imperméable. Au contraire, son adaptation interne et externe repose sur les échanges d'expériences et sur les capacités des acteurs urbains à s'approprier les modalités de la durabilité urbaine.

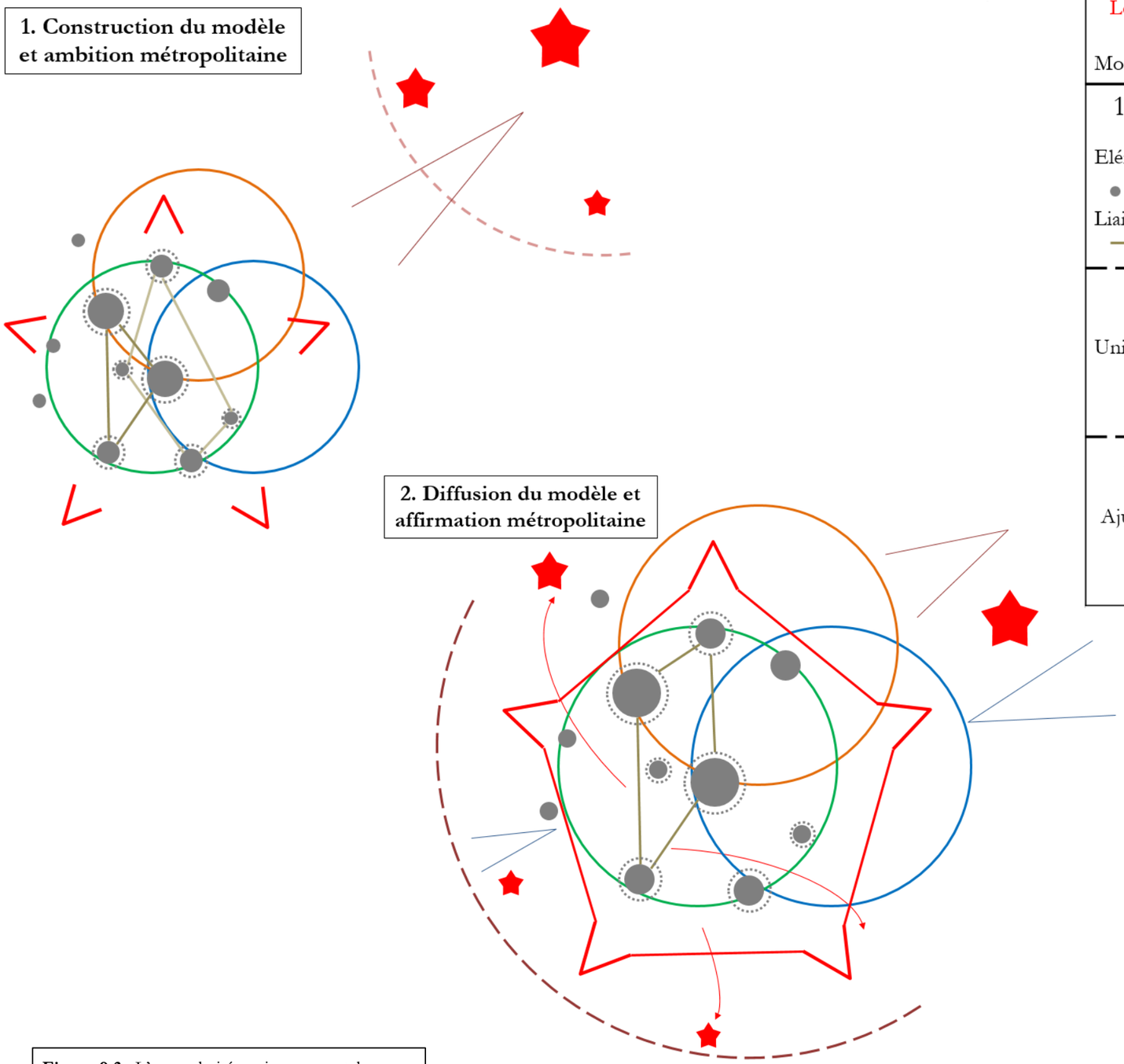

Logique métropolitaine Modèle urbain nordique	1. Ambition	2. Affirmation	3. Coopétition
1. Construction Eléments des modèles Liaisons des modèles	Sélection des éléments… … sur un critère environnemental Reconnaissance et validation	Social et économique : les autres piliers du développement durable Périphéricité	
2. Diffusion Unification du modèle	Autres métropoles mondiales Intégration à l'archipel métropolitain mondial	Circulation multiscalaire Stratégie internationale…	
3. Adaptation Ajustements du modèle			Echanges d'expériences

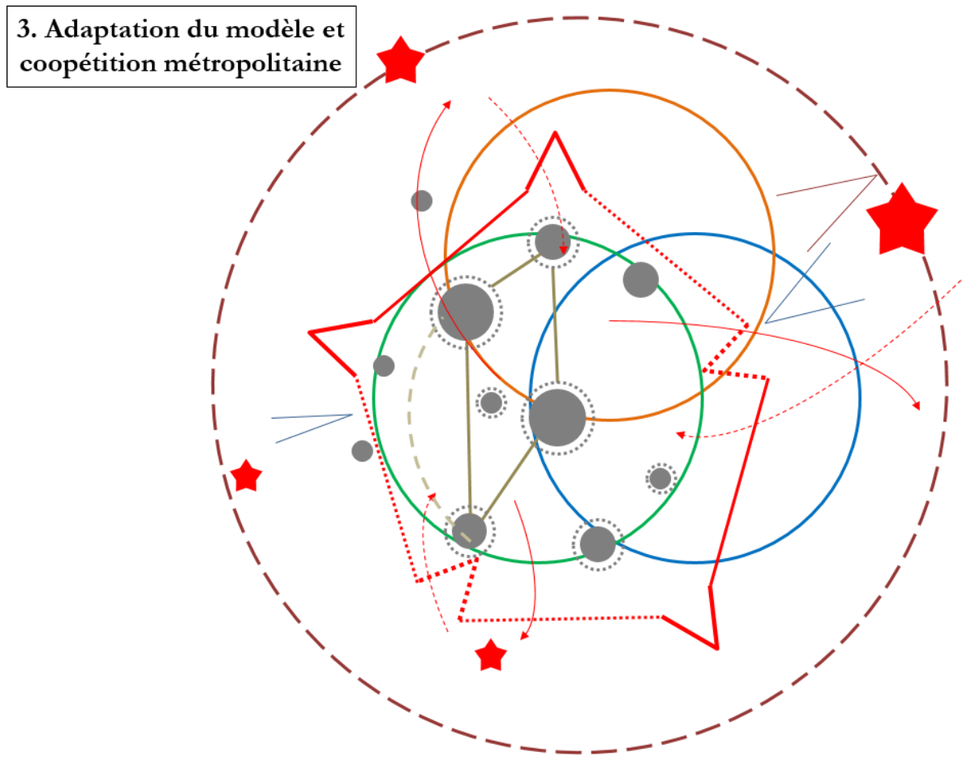

Figure 9.3 : L'exemplarité environnementale, un des éléments centraux des stratégies nordiques de métropolisation : essai de modélisation.
© Girault, 2016.

3.2. Des natures de la ville pour déchiffrer les environnements urbains

Nos réflexions sur les politiques de protection nous ont donc conduit à affirmer la pertinence de la notion de nature *à côté* de celle d'environnement, de façon complémentaire et non redondante. Sans vouloir entrer particulièrement dans des controverses scientifiques quant aux choix et aux usages d'un concept à la place d'un autre, nous refusons malgré tout de nous départir de l'idée de nature, comme le suggère certains sociologues (Latour, 2015), pour au contraire la mobiliser dans toute sa consistance et sa complexité (Larrère, Larrère, 2015 ; Fleury, Prévot, dir., 2017). Ainsi, la distinction entre la nature et l'environnement ne repose pas sur un trop simple dualisme intérieur/extérieur, considérant que la nature est le monde extérieur aux hommes et l'environnement le monde à l'intérieur duquel ils vivent (Ingold, 2012). Nature et environnement ne sont pas deux approches d'une même réalité, deux lectures du Monde inscrites dans l'historicité de la pensée philosophique et géographique. Le second n'évince pas la première ; les deux entretiennent une forte connexité qui n'est pas une exacte analogie. L'environnement n'englobe pas la nature, pas plus que la nature recouvre l'environnement.

En particulier, les différences axiologiques intrinsèques à l'idée de nature transparaissent beaucoup moins aisément dans la notion d'environnement. Mobiliser la notion de nature permet ainsi au géographe de mieux déchiffrer des politiques environnementales urbaines, à la fois dans leur épaisseur temporelle et dans leur complexité actorielle. Elle lui offre aussi la possibilité d'emprunter plusieurs pans du champ disciplinaire pour construire des lectures différentes, mais cohérentes et pertinentes de la réalité. Par exemple, une interprétation radicale – s'appuyant en particulier sur les travaux de D. Harvey (1996) – pourrait voir dans les logiques de protection une forme de domination de la nature et une expression du système capitaliste. Une autre interprétation consisterait au contraire à les envisager comme le reflet d'une réelle prise de conscience environnementale. À l'aune de la géographie culturelle, une troisième voie pourrait chercher à d'abord mettre en avant des particularités dans la construction sociale de la nature.

La pluralité des conceptions théoriques et des acceptions politiques et sociales de la nature offre ainsi une indéniable plus-value réflexive et analytique ; le caractère *a priori* plus stable, mieux partagé et souvent moins polémique de l'environnement tend à en faire une notion opératoire plus efficace. En fait, l'environnement est une notion qui n'est pas moins délicate à manipuler, elle peut notamment renvoyer à ce qui environne au sens très large, ou plus strictement au milieu, c'est-à-dire à un système composé d'éléments biotiques et abiotiques distincts de l'homme mais entretenant de nombreuses et diverses relations avec les sociétés. « Environnement naturel » peut alors aussi bien apparaître comme une précision inutile, tautologique et maladroite ou comme une désignation d'un type d'environnements parmi d'autres. De même, convoquer l'expression

d'« environnement urbain » peut renvoyer à la ville comme cadre de vie ou aux milieux biophysiques dans lesquels se déploient l'urbanisation et que modifient le fait urbain. En somme, il faudrait à la fois parler *des* natures et *des* environnements.

Au-delà de ces considérations épistémologiques et sémantiques, l'enjeu est bien de souligner que le choix des mots ne peut être anodin pour développer une réflexion. Plus trivialement, en géographie comme dans les autres sciences sociales, l'écriture nous semble au moins aussi importante que le recueil de matériaux pour développer avec justesse et précision une démonstration. La nôtre a consisté à comprendre géographiquement comment la protection peut non seulement s'inscrire dans la ville et, plus fondamentalement, contribuer au fait urbain et dynamiques métropolitaines

3.3. Préserver la nature en ouvrant la ville en métropole

La métropolisation est une forme d'ouverture, elle est un processus de concentration de valeurs, un régime d'urbanisation centripète dont le corollaire est un phénomène centrifuge d'étalement voire d'éclatement urbain. Dans des sociétés fortement mobiles, métropoliser s'entend effectivement d'abord d'un point de vue fonctionnel ; les discontinuités du tissu urbain sont alors la traduction morphologique secondaire de la métropolisation. Les lieux de convergence des valeurs métropolitaines ne sont pas tous rassemblés en un seul espace dense de la ville qui serait marqué par la continuité du bâti : des centralités secondaires se détachent, les espaces résidentiels se voient disjoints des espaces de consommation, d'activité et de loisirs (Roncayolo, 2002). La métropolité et l'habiter métropolitain se caractérisent par un ensemble de double processus de rapprochement et d'éloignement, d'attractivité et de répulsion, d'étalement et de concentration, d'intégration et de fragmentation, d'affirmation du local dans un système global.

Par ailleurs, nous avons expliqué comment la protection qui est souvent perçue, au moins de prime abord, comme une forme de fermeture de l'espace et de restriction des usages spatiaux peut en réalité s'avérer être un facteur de production de naturalité, d'incitation à la pratique des espaces de nature et à leur appropriation. En ce sens, il est aussi possible d'appréhender ces choix politiques comme des volontés d'ouvrir la ville sur la nature. Souvent, elles renvoient d'abord à des orientations sociales et urbanistiques avant d'apparaître comme de strictes mesures écologiques.

En fait, ces deux formes d'ouverture convergent, la métropolisation nourrissant et se nourrissant de la protection. L'instauration d'espaces protégés dans une métropole relève potentiellement de la valorisation environnementale et permet de créer du lien au sein d'un espace dont l'organisation et la cohérence sont souvent moins évidentes que dans des centres urbains morphologiquement continus. L'ouverture de la métropole vers ses espaces protégés peut

évidemment se révéler inégale voire injuste, mais elle traduit l'accessibilité et le partage d'une naturalité en général construite localement et essentiellement pratiquée par les habitants dans le cadre de leur quotidienneté. Par le fait métropolitain, toute lecture duale et simpliste d'un rapport ville/nature ou ville/campagne s'avère fictive et approximative, l'intrication entre différents types d'espaces parfois difficiles à qualifier devient beaucoup plus sûre et vraisemblable. Ainsi, la protection de la nature s'appuie volontiers sur la logique métropolitaine et, inversement, la métropolisation profite des formes de protection. Les rapports entre les faits métropolitains et les formes de naturalité, entre la pensée de la ville et celle de la nature deviennent presque inséparables. Une telle formulation apparaît assez schématique, mais elle est une invitation à penser les continuités spatiales au moins avec la même attention que celle portée aux ruptures et discontinuités.

4. Inflexions géographiques, réflexions de géographe

Sans aller jusqu'à affirmer l'idée qu'il existe autant de manières de faire de la géographie que de géographes[97], une formule pourtant évocatrice mais sans doute, aussi, trop réductrice, nous estimons néanmoins que la trajectoire respective de chaque chercheur influence nécessairement ses travaux. C'est effectivement une particularité forte des sciences sociales, et donc de la géographie, que de voir le chercheur inclus dans l'objet de ses recherches.

Dans le dernier temps de ce chapitre, nous proposons donc d'examiner le fil de notre pensée et la manière dont nous avons progressivement tissé notre réflexion[98]. Le but n'est évidemment pas de proposer une introspection fouillée à propos de notre parcours, si géographique soit-elle. L'enjeu est davantage de mentionner les écarts qui existent et qui demeureront entre le projet de recherche tel que nous l'avions conçu et la réalisation finale de ce travail par l'appropriation d'un sujet de recherche. Nous ne reprendrons pas point à point nos hypothèses et nos méthodes, mais il s'agit bien d'un retour sur les ressorts de la démonstration géographique que nous avons élaborée. Par quelques aspects évocateurs, nous délivrons ici comment certaines idées nous sont venues, pourquoi certaines postures nous ont semblé nécessaires à adopter. Nous dévoilons également, en toute sincérité, quelques limites et difficultés

[97] Cette formule s'apparente par exemple à celle de Marie Redon (2016) qui estime qu'« *il y a autant de façons de décrire la Terre que de la regarder* ».

[98] Nous avons choisi d'inscrire ces quelques éléments de réflexivité directement dans le chapitre 9 et non dans la conclusion générale afin de ne justement pas surpondérer la place de ces paragraphes vis-à-vis de l'ensemble de la réflexion.

que nous avons rencontrées, mais aussi les invitations et l'émulation qui naissent à l'issue de ce travail.

4.1. Des impasses, des obstacles et des choix

Choisir un terrain, établir son champ d'expertise : rares doivent être les géographes qui ont échappé à cette injonction disciplinaire. Fruit d'une trajectoire personnelle, résultat d'une opportunité institutionnelle, quête d'une niche scientifique… les raisons peuvent être variées pour conduire à travailler dans certains espaces, sur des lieux clairement sélectionnés et avec des thématiques bien identifiées. Nous avons évoqué dès l'introduction générale, puis dans les premiers chapitres, les principales raisons qui nous ont conduit à faire des métropoles nordiques notre terrain d'étude. Nous avions en outre énoncé les principaux arguments mobilisés en appui du cadre épistémologique et les influences intellectuelles que nous avons reçues et intégrées. Ici, l'objet n'est donc pas de revenir sur ces différentes évocations ; il réside davantage dans la formulation de contraintes et de limites que nous avons rencontrées, qu'elles soient inhérentes à notre trajectoire de chercheur ou contingentes au contexte et aux modalités de notre recherche.

Ainsi, ce travail est avant tout une réflexion en géographie française à partir d'un terrain étranger. Cependant, il n'est pas celui d'un ethnologue qui aurait séjourné plusieurs mois voire plusieurs années dans une société lui étant étrangère, devenant lui-même par la durée un acteur pleinement inscrit dans le jeu social local (Vieillard-Baron, *op. cit.*), faisant en quelque sorte de l'altérité sa propre quotidienneté de chercheur. L'apprentissage de la langue est alors une étape à part entière du processus de recherche, tel un effet miroir indispensable à l'analyse ethnologique (Gallibour, 1994). En dépit de quelques notions de suédois, dans notre cas nous assumons la non maîtrise des différentes langues nordiques et les différentes contraintes que cela a constitué pour notre travail. Parler norvégien, danois, suédois et finnois aurait indéniablement facilité certaines recherches d'information ; cela aurait incontestablement apporté d'autres possibilités méthodologiques, par les traitements de matériaux plus spécifiques. En fait, cela aurait transformé notre projet de recherche. Ce qui est indispensable en ethnologie ne l'est donc pas nécessairement en géographie. En ayant intégré initialement cette contrainte linguistique dans notre travail, nous avons donc élaboré un projet qui ne cherche pas à établir des subterfuges méthodologiques pour faire face à cet « *inconfort du terrain* » (De la Soudière, 1988), mais plutôt à adopter une posture qui assume pleinement le décalage de l'altérité linguistique au profit d'une expérience des lieux et d'une épreuve de l'espace. Cela se justifie d'autant plus par notre faible attachement monographique et notre souci de développer une réflexion géographique plus globale. Si pour d'aucuns une telle démarche remet potentiellement en cause la scientificité de notre démarche, nous espérons avoir

démontré le contraire. Par ces quelques lignes, nous ne faisons absolument pas d'un certain déficit de compétences linguistiques une revendication au service d'un projet scientifique, nous cherchons simplement à expliciter brièvement les raisons qui nous ont malgré tout incitées à investir ce terrain nordique. En somme, nous estimons qu'il aura été possible de surmonter cette difficulté par une posture épistémologique et méthodologique judicieusement choisie et appropriée, et non subie ou imposée.

Nous ne prétendons pas davantage maîtriser parfaitement le langage cartographique et ses aspects techniques. Pourtant, la production d'une réflexion géographique suppose fréquemment le corollaire d'une confrontation aux représentations de l'espace que sont les cartes. À l'issue de ce travail, un écart que nous admettons est l'insuffisance de ce travail cartographique en appui de notre démonstration. Nous avons produit un certain nombre de cartes, certes, cependant nous aurions souhaité en fournir davantage. Par exemple, nous ne sommes parvenus à construire une cartographie à grande échelle qui aurait pu montrer les corrélations éventuelles entre les logiques foncières et les localisations des espaces protégés. En effet, malgré des efforts certains pour obtenir des données à l'échelle fine des quartiers à propos du prix du foncier, du coût des loyers, ou encore du profil socio-économique des ménages, nous n'avons pu obtenir des données qu'à des échelles supérieures. Leur exploitation s'est donc avérée insatisfaisante et ne figure pas dans ce travail. Concernant la dimension cartographique, nous avions également envisagé de mobiliser directement les différents systèmes d'information géographique construit par différentes institutions et ainsi d'en comparer la représentation qu'ils offrent des espaces protégés urbains. Là encore, ce travail fut engagé mais finalement nous avons choisi ne pas le faire figurer dans ce manuscrit en raison de l'égarement trop important qu'il représentait vis-à-vis du cœur de notre réflexion.

Un autre écart que nous pourrions mentionner se trouve sur le plan théorique. Nous aurions davantage souhaité mobiliser le champ de la phénoménologie qui invite clairement le géographe à porter une attention première à l'expérience des acteurs et à leur perception des lieux et des espaces (Hoyaux, 2009). Nous avons de toute évidence été influencée par ce courant de pensée, par exemple en admettant que la scientificité géographique ne renvoie pas à l'énonciation d'une vérité mais à la formulation de propositions fiables, recevables, pertinentes et cohérentes. Cependant, nous aurions pu aller plus avant dans cette direction, afin de donner davantage d'épaisseur à la notion d'habiter, afin d'approfondir l'idée de porte et de parfaire l'observation des décalages entre les assignations aménagistes et les formes d'appropriation sociales.

D'autres pistes théoriques, méthodologiques, empiriques auraient évidemment pu être empruntées. Mais l'effort de cadrage initial de notre projet de recherche a justement consisté à les

écarter. L'encadré 9.1 rassemble brièvement ces éléments, indiquant ainsi explicitement « ce que cette thèse n'est pas », par choix.

Encadré 9.1 : « Cette thèse n'est pas… »

Cette thèse n'est pas un essai sur la nature dans les villes scandinaves, elle se concentre sur les logiques de protection des espaces naturels aux sein des métropoles nordiques. La spatialisation d'un rapport politique à l'environnement qui transparaît dans les espaces protégés fut donc au centre de nos préoccupations.

Cette thèse n'est pas une simple lecture de ces politiques de protection à l'aune des services écosystémiques et des valeurs d'usages de la nature urbaine ; elle se veut une réflexion plus globale et plus critique sur le processus de production de naturalité à l'aune de la protection.

Cette thèse n'est pas une recherche en biogéographie. L'objet ne fut pas de porter notre intérêt sur les espèces végétales et animales – en dépit de notre curiosité certaine pour la botanique et de notre sensibilité envers les arbres –, il fut bien de nous confronter aux espaces socialement produits par des politiques qui s'appuient en partie sur l'expertise écologique.

Cette thèse n'est pas un travail de sociologie des pratiques récréatives qui se déploieraient dans les espaces métropolitains de nature. L'enjeu n'a donc pas consisté à saisir précisément le profil des pratiquants, à conduire des enquêtes quantitatives et qualitatives fouillées sur leurs motivations et leurs perceptions. Il s'est agi de lire ses pratiques par l'espace et de voir en quoi elles participent pleinement de la construction de l'espace protégé urbain.

Cette thèse n'est pas une réflexion urbanistique, et encore moins une forme de prospection urbanistique qui viserait à capter un supposé modèle et à suggérer sa transférabilité. Elle est bien une thèse de géographie qui cherche à déconstruire les logiques d'aménagement et non à formuler des suggestions de ménagement à l'attention de tels ou tels acteurs.

Après avoir mentionné quelques pistes s'étant révélées des impasses, après avoir rappelé qu'un travail de recherche est une progression non linéaire qui se fait par des choix et des bifurcations, nous proposons d'évoquer d'autres voies qu'indique l'aboutissement de ce travail.

4.2. Des traces et des pistes, à suivre…

Dans le monde universitaire, il est d'usage de rappeler que l'achèvement d'une thèse n'est que le début d'autres projets de recherche et, plus largement, l'initiation à l'aventure scientifique. À cet égard, notre travail est une triple invitation.

À l'image de l'adage régulièrement convoqué par les pédagogues qui considère la science comme la découverte permanente de nos ignorances, nous avons surtout appris par ce travail à nous rendre compte de nos méconnaissances et de nos incompétences. Aussi, la première invitation est celle de la lecture, celle d'une découverte et d'une confrontation à l'épistémologie qui reste sans

cesse à approfondir. Bien que nous n'ayons pas segmenté la lecture et l'écriture au cours de notre réflexion, il nous apparaît comme une nécessité de *prendre connaissance* avant de *produire de la connaissance*. Que ce soit sur les différentes thématiques investies et croisées dans ce travail ou sur la réflexivité scientifique, nous aspirons donc d'abord à parfaire notre posture de chercheur et à consolider notre culture géographique.

La deuxième invitation est celle de la transversalité. Ce travail de recherche fut une réelle confrontation à la dialectique de l'idiographique et du nomothétique. Il ne nous a incité à verser ni dans la monographie nécessairement insatisfaisante, ni dans une théorie généralisante fatalement trop simplificatrice. Alors que nous n'avons pas envisagé *stricto sensu* une comparaison entre les différentes villes constituant notre terrain d'étude, nous ne souhaitons pas davantage faire de notre travail le socle à de futures comparaisons. Nous ne savons pas encore quels seront les prochains terrains que nous investirons, mais nous pouvons en revanche d'ores et déjà affirmer qu'ils s'inscriront pleinement dans un raisonnement dialogique entre le singulier et l'universel ou, plus géographiquement, entre le local et le global.

La liberté intellectuelle est sans nulle doute la troisième voie ouverte par ce travail de recherche que nous ne quitterons pas. Si l'ingérence institutionnelle sait parfois se faire très prégnante pour orienter la production du savoir, elle sait également offrir de formidables opportunités pour laisser se développer des réflexions non contraintes et non astreintes à des critères de productivité. Ainsi, il nous semble dorénavant difficile de nous départir d'une telle liberté, elle qui est peut-être la première des conditions à la qualité de la recherche, et cette liberté n'est aucunement de l'individualisme. Dans cette grande liberté, nous avons d'ailleurs pu construire plusieurs collaborations scientifiques au cours de cette thèse, et nous ne manquerons pas de les poursuivre. Plusieurs projets sont ainsi déjà engagés avec des collègues ; ils se traduiront par des publications scientifiques « classiques », mais aussi par des formes d'écriture scientifique plus innovantes.

« *Ce qui limite une connaissance est souvent plus important, pour les progrès de la pensée, que ce qui étend vaguement la connaissance.* »
Gaston Bachelard, 1938, *La Formation de l'esprit scientifique*, p. 71

La tonalité de ces paragraphes a été celle de l'ouverture, de l'élargissement et de la projection. Nous avons souhaité décentrer le regard dès ce chapitre pour mieux recentrer la réflexion dans la conclusion générale, sans redondances. Ce décalage n'a pas pour autant pris la forme d'une rupture avec l'objet d'étude, mais bien d'un éclairage différent sur ce dernier afin de contextualiser, et ainsi de consolider, la réflexion dont il a fait l'objet. Mentionner de tels écarts s'apparente par conséquent à une certaine honnêteté intellectuelle qui, gageons-le, nourrit la scientificité et la géographicité de notre propos. À l'image de la métropolisation qui invite à repenser des schèmes spatiaux trop simples et qui demande à reconsidérer des modèles explicatifs trop basiques, nous avons ainsi dû investir d'autres angles d'approche et adopter une focale réflexive ayant une meilleure profondeur de champ. Se questionner sur l'ici et l'ailleurs, sur le quotidien et le hors quotidien apparaît par exemple comme un élément qui permet d'ouvrir notre esprit géographique et qui contribue à bâtir une certaine posture de chercheur.

Dépasser le contexte nordique et le champ de la protection permet aussi de mieux revenir à des considérations sur la nordicité et sur l'espace protégé. La singularité des situations locales pourrait inciter à l'essentialisme et, à l'inverse, la diversité et la complexité de ces situations pourrait suggérer le relativisme : entre ces deux tropismes, nous avons trouvé dans l'approche dialogique à la fois une mise en garde et une solution pour faire face au tiraillement auquel est confronté le géographe. Ainsi, un tel raisonnement entre contradictions et complémentarités requiert moins une quête de l'objectivité et de l'objectivation qu'une prise de conscience de sa propre subjectivité. En effet, « *la réflexion géographique n'a pas pour objectif la représentation d'objets mais l'explicitation des relations entre les êtres et les choses de la Terre* » (Raffestin, 1989, p. 26). Or cette explicitation passe par le regard du géographe qui n'est ni celui d'un microscope, ni celui d'un télescope, mais bel et bien celui d'un homme qui vit dans le Monde qu'il observe et qu'il cherche à (faire) comprendre.

Par une mise en abyme de l'écart et de l'ouverture tressant le fil directeur de ce dernier chapitre, nous pourrions finalement considérer qu'il est lui-même un écart et une ouverture par rapport à notre projet de recherche initial. En effet, il résulte directement de la réflexivité sur l'exercice de recherche lui-même que nous avons tenté de mener en parallèle de notre démonstration géographique sur les espaces protégés urbains. Nous savions bien dès le début de

ce travail qu'il n'existe pas de protocole unique pour « faire de la géographie », cependant nous n'imaginions pas être amené à nous questionner autant sur les critères de scientificité en sciences sociales. En somme, à l'instar des enseignants qui se questionnent à la fois sur les savoirs à transmettre et sur la manière de les transmettre, cette thèse aura indéniablement été un exercice formateur pour éprouver comment le chercheur est amené à produire des savoirs mais aussi à se questionner fondamentalement sur la manière de les produire.

« *Discours sur la nature et discours sur la ville se renvoient l'un à l'autre et ce n'est pas un paradoxe.* »
O. Louiset, 2010, « La ville pour nature », p. 18.

Dans cette troisième partie, nous avons cherché à poursuivre notre démonstration en éprouvant le sujet de notre recherche. Au-delà de la manipulation de l'objet de recherche dans la partie II, cette mise à l'épreuve a davantage consisté en un **effort de synthèse à propos de l'espace protégé urbain, en un glissement de la protection de la nature vers la production de naturalité et en une réflexivité sur notre discours**. Pour ce faire, nous avons mobilisé des notions et des analyses géographiques permettant d'observer dans quelle mesure les métropoles nordiques apparaissent comme des laboratoires de production de naturalité.

Dans un souci constant de transversalité, les trois chapitres de cette partie s'inscrivent dans une **approche critique de l'idée d'un modèle nordique de protection et de modèle urbain**. Après quelques propositions de typologies, le chapitre 7 a tenté de construire un idéal-type de l'espace protégé urbain : cet effort d'essentialisation peut en effet s'entendre pour un objet géographique, alors qu'il nous a semblé inopportun et insuffisamment fondé de formaliser l'idée d'un modèle nordique de protection. Une déconstruction de cette idée s'est avérée plus pertinente, notamment à propos de la façon dont elle est mobilisée pour renforcer la métropolité nordique. À cet égard, les notions de ménagement spatial et de contractualisation ont trouvé toute leur place, elles ont permis de questionner autrement les politiques de protection et les pratiques des espaces protégés.

Dans le chapitre 8, c'est essentiellement la notion d'habiter qui permit d'explorer les motivations premières de la protection. Ces dernières invitent à poursuivre le questionnement sur l'existence d'un habiter nordique spécifique, mais elles incitent surtout à **considérer la protection de la nature *de* la ville avant de s'intéresser à la préservation de la nature *en* ville**. Plus précisément, en portant une attention particulière aux points de basculements vers les espaces protégés – que nous avons appelés *portes* – ce sont des formes de débordement, de condensation, de translation de la protection que nous avons observées. Des écarts entre les projets politiques de protection et leur réception par les habitants se manifestent ; ils s'observent en particulier en confrontant les discours aux pratiques.

Les inflexions géographiques suggérées dans le chapitre 9 sont de plusieurs ordres et se justifient à différents égards. Elles renvoient d'abord à notre **subjectivité de chercheur que nous**

avons mis en question par une réflexion sur *l'ici* et *l'ailleurs*, tel un décalage vis-à-vis du terrain qui se doit d'être pleinement approprié tout en étant pratiqué et convoqué de manière distanciée. Nous l'avons également éprouvé à l'aune des régimes de visibilité de la protection qui traduisent différentes formes de mise en scène de la naturalité métropolitaine. Une autre inflexion a consisté à esquisser une comparaison métropolitaine, notamment à l'échelle européenne, mais qui s'est heurtée à l'écueil des critères de comparabilité et qui nous a conforté dans notre posture de transversalité. Ce chapitre ayant une tonalité conclusive et réflexive, nous avons aussi évoqué quelques pistes qui permettrait de poursuivre la réflexion, sur d'autres terrains, et avec d'autres problématiques de recherche.

CONCLUSION GÉNÉRALE

OBJECTIFS

- **Condenser le propos démonstratif.** Par un retour global sur le projet, l'objet et le sujet de notre recherche, la finalité première de cette conclusion est de rassembler notre pensée et de revenir sur les points centraux de notre raisonnement. Par une lapalissade, nous pourrions dire que l'objectif est d'achever et de mettre un terme à ce travail. Sans surprise, le but premier de cette conclusion est donc de synthétiser notre réflexion pour tenter de répondre aux problèmes géographiques que nous avons initialement identifiés.

- **Dilater la réflexion, élargir le regard géographique.** Par une autre formule, attribuée à Flaubert, nous pourrions aussi affirmer que « *la bêtise consiste à vouloir conclure* ». Un second objectif, à la fois plus modeste, plus juste et plus stimulant, est donc de voir en quoi cette réflexion est une invitation à poursuivre l'observation du Monde, pour tenter de déchiffrer et de comprendre la réalité.

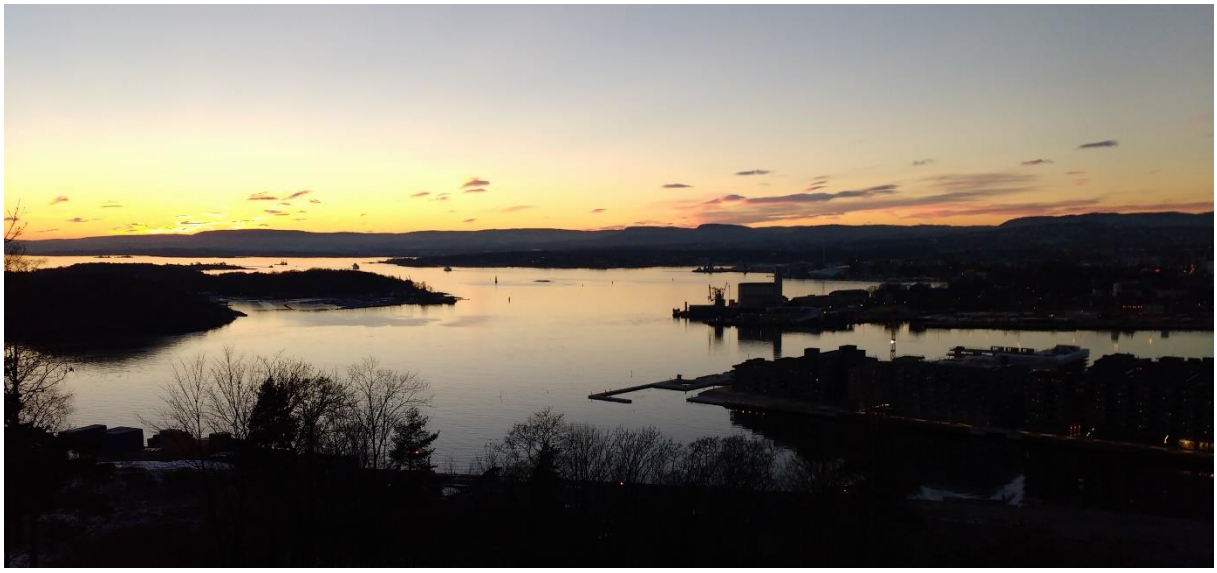

Photographie c.1 : Crépuscule hivernal sur le fjord d'Oslo, depuis le parc Ekeberg.
© Girault, février 2016.

Conclusion générale (1) : excipit d'une recherche

« *Tout effort pour comprendre détruit l'objet auquel nous nous étions attachés, au profit d'un effort qui l'abolit au profit d'un troisième et ainsi de suite jusqu'à ce que nous accédions à l'unique présence durable, qui est celle où s'évanouit la distinction entre le sens et l'absence de sens : la même d'où nous étions partis.* »
Claude Lévi-Strauss, 1955, *Tristes tropiques*, p. 441

En affirmant que protéger la nature est un fait urbain qui s'inscrit dans la modernité, nous avons débuté notre réflexion en postulant directement, à l'aune de la littérature, que **la protection de la nature est une projection de l'urbain sur le Monde**. En d'autres termes, l'idée de prendre soin de la nature est contemporaine du souci de s'en émanciper. À travers notre terrain d'étude, constitué de cinq métropoles nordiques, nos observations le confirment : l'espace protégé n'est pas un espace naturel tel qu'entendu dans le sens commun, il est d'abord un des nombreux corollaires de l'urbanisation des sociétés qui s'est accélérée depuis le XIXe siècle. Les espaces de protection traduisent l'expression politique et sociale d'une urbanité qui se diffuse en dehors de la ville, sur des objets qui dépassent largement les espaces bâtis et fortement artificialisés. En ce sens, cette thèse a proposé d'**appréhender les politiques de protection comme des choix de production de naturalité métropolitaine**.

À partir d'un raisonnement sur les fondements, les pratiques et les représentations relatifs aux espaces et aux spatialités de la protection dans quelques grandes villes d'Europe du Nord, nos recherches tendent à montrer que cette attention urbaine envers la nature peut également s'opérer à l'intérieur même de la ville, cette dernière prenant alors davantage la forme d'une métropole. En d'autres termes, **le fait métropolitain peut aussi intégrer la protection, notamment par l'instauration et la pleine appropriation d'espaces protégés au sein des métropoles**. L'articulation mutuelle de ces deux objets géographiques n'est pas uniforme pour autant : elle comporte des gradients d'intégration qui ne coïncident pas nécessairement avec le degré de protection ou l'intensité métropolitaine.

En retour, **la protection peut contribuer au processus de métropolisation** en produisant un ensemble de valeurs attribuées par les hommes, majoritairement des citadins, à la nature. En nourrissant la concentration axiologique propre au fait métropolitain, les politiques de protection peuvent être interprétées comme des volontés de valorisation d'espaces de nature et comme des velléités d'affirmation métropolitaine à différentes échelles. Ainsi, notre hypothèse de départ ne se réduit pas au dépassement de la dialectique ville/nature : nous avons surtout cherché

à comprendre **en quoi les logiques protectrices pouvaient s'inscrire dans le fait métropolitain et nourrir les dynamiques métropolitaines**. Les finalités sociales assignées aux espaces protégés urbains, les pratiques qui s'y déploient et les représentations dont ils font l'objet nous ont effectivement invité à les considérer comme des éléments d'urbanité à part entière et comme des facteurs de métropolisation parmi d'autres.

En somme, notre réflexion a débordé l'objet d'étude *espace protégé urbain* pour s'intéresser à la manière dont **la naturalité peut composer l'urbanité** ; ces deux formes de rapports au Monde s'intriquent et s'influencent mutuellement. Alors qu'elles s'appliquent essentiellement à une nature dite « ordinaire », **les politiques de protection permettraient donc avant tout de façonner une naturalité métropolitaine qui pourvoit la ville d'un surcroît d'urbanité**. Cette dernière ne repose donc pas seulement sur la quête de densité, mais aussi sur la possibilité d'un ménagement d'une autre forme d'intensité, une intensité qui s'exprime dans la construction d'un rapport de proximité des habitants envers la nature. Quant à la diversité, la sérendipité, l'altérité parfois associées à l'urbanité, il convient d'abord de les considérer avec suffisamment de recul. Nonobstant ces précautions, nous avons constaté que ces caractères (pluralité et variété des réalités sociales, potentiel de découverte et de rencontre d'autrui, etc.) se retrouvent pleinement à travers des espaces protégés urbains variés, différemment fréquentés et appropriés.

L'urbanité est par ailleurs le reflet d'un mode d'habiter, un rapport au Monde qui dépasse largement le lieu de résidence des citadins et l'idée d'une ville clairement, morphologiquement et administrativement définie. Nos recherches nous ont donc conduit à observer les formes spatiales hybrides produites par l'instauration de réglementations protectrices au sein des espaces métropolitains. Sans aspiration monographique mais de manière transversale et critique, ce travail s'est donc confronté aux **espaces protégés urbains en tant qu'espaces urbains à part entière**. Or, l'espace urbain n'est pas homogène : les jeux de distances et de contact qui le composent se retrouvent dans les spatialités directement ou indirectement produites par les logiques de protection. L'intégration des espaces protégés à l'espace métropolitain prend des formes diverses, à la fois matérielles et idéelles, pérennes et temporaires. Ainsi, cet aspect traduit également des fluctuations d'intensité et participent du fait urbain. Ce dernier rassemble en effet des processus d'urbanisation renvoyant à l'étalement et à la densification urbaine, mais aussi des phénomènes sociaux moins directement perceptibles mais tout aussi consubstantiels à l'urbanité. C'est en ce sens que **l'espace protégé urbain peut apparaître comme une forme de ménagement de l'urbanisation *et* un facteur d'affirmation de l'urbanité, sans que cela ne soit contradictoire ou paradoxal**.

Alors que les pays nordiques sont en partie caractérisés par de faibles densités moyennes, et par de faibles densités urbaines en particulier, la prise en compte de la nordicité s'immisce inévitablement dans notre réflexion pour essayer de comprendre un constat simple, celui d'une présence relativement nombreuse et diversifiée d'espaces protégés au sein des principaux espaces métropolitains d'Europe du Nord. Un tel constat invite en effet à **se questionner sur l'existence d'une urbanité nordique**. Cependant, à l'issue de ce travail, nous estimons ne pas avoir suffisamment d'éléments pour valider cette hypothèse avec fermeté. De plus, sachant que l'espace protégé est d'abord le résultat d'un choix politique, cette condition démographique ne saurait en aucun cas être suffisante dans l'établissement de schèmes explicatifs satisfaisants. En fait, elle est même une condition non nécessaire. En effet, l'urbanité ne repose pas sur des critères démographiques mais sur des pratiques et sur un ensemble de rapports à la ville. Cet autre postulat revient à admettre la multidimensionnalité, la multifactorialité et, finalement, la complexité des faits sociaux et des réalités spatiales.

En somme, si notre travail s'est indubitablement confronté à la nordicité, il a d'abord cherché à explorer en géographe le champ théorique de l'urbain au filtre d'une entrée singulière, celle des espaces de nature protégée. Nous avons ainsi démontré la **possibilité d'un renversement des logiques protectrices, l'urbanité apparaissant ainsi comme l'objet même de la protection**. Bien que construit à partir d'un travail de terrain dans cinq métropoles nord-européennes, nous ne pouvons donc aucunement affirmer que ce basculement est propre à ces villes nordiques. Plus humblement par contre, nous sommes en mesure de souligner une certaine propension nordique à prendre soin de la nature, si urbaine soit-elle. Cependant, le résultat principal de notre réflexion demeure l'observation et l'interprétation d'un renversement des schèmes habituels de la protection : **la ville n'est pas une menace pour la nature, elle peut au contraire être un facteur protecteur**. Par conséquent, nous nous sommes surtout attachés à développer une **approche critique, distanciée et mesurée de l'idée d'un modèle de protection**, d'un modèle de développement urbain et, plus largement, d'un modèle de société nordique.

Dans un esprit dialogique, nous avons donc tenté d'éviter les écueils d'un relativisme de principe, comme ceux d'un essentialisme du singulier ; notre raisonnement a cherché à articuler une nécessaire idiographie à une nomothétique utile. Ainsi, et pour l'énoncer de manière schématique, notre approche relève davantage d'une géographie sociale et politique de l'environnement que d'une géographie culturelle. Nous n'avons pas cherché à mettre l'accent sur les particularismes locaux, en considérant que notre parcours et notre posture de chercheur ne s'y

prêtaient pas. Plus fondamentalement, nous estimons d'ailleurs que ce genre d'approche demeure discutable.

Il nous a paru plus pertinent et plus cohérent de proposer des clés d'interprétations qui pourraient être mobilisées dans d'autres contextes. Aussi, nous avons surtout choisi de nous confronter aux diverses dynamiques spatiales. Ainsi, à l'instar de propositions théoriques autour de la notion de *naturbanité* ou de tentatives de catégorisation des espaces protégés, nous avons d'abord cherché à **comprendre comment la protection peut se lire à l'aune du processus métropolitain nordique et comment elle produit des espaces et des spatialités s'inscrivant entièrement dans le fait urbain**. En d'autres termes, nous avons démontré que **certains espaces protégés urbains sont davantage des espaces urbains protégés**.

Initiée politiquement, la protection se doit néanmoins d'être validée socialement pour vraiment exister. En portant une attention particulière aux pratiques des habitants, ce travail constate des **décalages entre les assignations politiques de la protection et leur réception par les citadins**. Ainsi, l'espace protégé peut déborder du simple périmètre réglementaire de protection ou être condensé en certains lieux : les limites normalement bien établies de cet objet spatial se meuvent et les lignes de la protection s'avèrent labiles, peut-être davantage qu'hors contextes urbains. Étudier les politiques de production et de protection des espaces naturels et les modalités d'appropriation des espaces protégés s'avère donc être un angle d'approche original et fécond du fait urbain et des logiques métropolitaines. Par ailleurs, s'il est fréquent de déconstruire les idées de *nature* et de *ville* – et cette déconstruction est indispensable –, nous avons aussi cherché par notre réflexion à reconstruire ces notions. En particulier, penser la nature est d'une acuité actuelle et réelle, cela s'avère toujours pertinent pour approcher la compréhension du Monde contemporain, si anthropisé et urbanisé soit-il.

Conclusion générale (2) : un regard de géographe

« *Tout repose sur quelques idées qui se font craindre et qu'on ne peut regarder en face.* »
Paul Valéry, 1943, *Tel quel II*, p. 506

Dès l'origine de ce travail, un autre postulat a profondément orienté notre réflexion, celui de considérer pleinement la protection comme un acte spatial. Les espaces protégés sont alors à appréhender bien au-delà du simple établissement du périmètre réglementaire qui les fait exister ; ils constituent des objets géographiques qui rassemblent des enjeux d'ordres divers. À travers des échelles et des temporalités variées, nous avons ainsi cherché à comprendre pourquoi il existe de nombreux espaces protégés au sein des métropoles nordiques. Nous avons observé comment les habitants, en se les appropriant, participent à façonner des espaces protégés urbains et à produire des espaces de naturalité métropolitaine. En ce sens, la géographie s'est avérée être une perspective pertinente et stimulante pour déchiffrer les manières dont s'opèrent les jeux sociaux et politiques, urbanistiques et symboliques à propos de ces espaces auxquels des valeurs certaines sont assignées par des acteurs multiples. Pour construire et investir justement un objet de recherche, nous avons donc été conduit à nous questionner sur notre posture de chercheur et sur l'élaboration de notre discours géographique.

Au-delà de la réflexion qu'il propose sur une thématique et un objet d'étude, ce travail apparaît aussi comme un processus de construction d'*un* regard géographique. L'effort de réflexivité sur notre démonstration et sur l'élaboration de notre propos relève en effet d'un souci de scientificité *et* de géographicité. Avec M. Vanier, nous admettons volontiers que « *chercher, c'est toujours tenter de réinventer les termes de l'intelligibilité du réel* » (Vanier, dir., 2009, p. 15). Ainsi, en observant l'espace métropolitain et l'intégration des espaces protégés dans celui-ci, nous avons plus largement été conduit à appréhender les spatialités des habitants. Considérer les multiples manières d'être avec l'espace que développent les individus permet de comprendre la société ; les regarder géographiquement consiste à en proposer un décryptage des formes et des logiques.

Cette thèse fut aussi l'expérience d'une curiosité intellectuelle confrontée à la nécessité de choix réflexifs. En nous appuyant de nouveau sur la pensée d'E. Morin, elle fut la pratique d'une « *connaissance en mouvement* », de la dialogique de la spécialisation et de l'ouverture (Morin, 1994). En somme, elle fut une réelle formation à la recherche et elle constitue un pas supplémentaire pour apprendre à voir le Monde en géographe.

BIBLIOGRAPHIE

A

Adler F. R., Tanner C. J., 2013, *Urban ecosystems: ecological principles for the built environment*, Cambridge University Press, 353 p.

Afeissa H. S., dir., 2007, *Éthique de l'environnement - Nature, valeur, respect*, Vrin, 384 p.

Ambrosino C., Linossier R., Talandier M., 2016, « Grenoble : la technopole qui se rêvait métropole », *Géographie, économie, société*, vol. 18, n° 3, pp. 409-427.

Andersen M. S., 1999, "Denmark: the shadow of the green majority" *in* Andersen M. S., Liefferink D., *European environmental policy: The pioneers*, Manchester University Press, pp. 251-286.

Andersen M. S., Liefferink D., 1999, *European environmental policy: The pioneers*, Manchester University Press, 340 p.

Andersen T. M., Holmström B., Honkapohja S., Korkman S., Tson S. H., Vartiainen J., 2007, *The Nordic Model. Embracing globalization and sharing risks*, The Research Institute of the Finnish Economy (ETLA) - Taloustieto Oy, 167 p.

Andersson E., Barthel S., Borgström S., Colding J., Elmqvist T., Folke C., Gren Å., 2014, "Reconnecting cities to the biosphere: Stewardship of green infrastructure and urban ecosystem services", *Ambio*, vol. 43, n° 4, pp. 445-453.

Appert M., 2008, « Ville globale versus ville patrimoniale ? Des tensions entre libéralisation de la skyline de Londres et préservation des monuments et vues historiques », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 48, n° 1-2, [En ligne] : http://rge.revues.org/1154

Appert M., Montes C., 2015, "Skyscrapers and the redrawing of the London skyline: a case of territorialisation through landscape control", *Articulo - Journal of Urban Research*, vol. 7, [En ligne] : http://articulo.revues.org/2784

Arboleda M., 2015, "In the Nature of the Non-City: Expanded Infrastructural Networks and the Political Ecology of Planetary Urbanisation", *Antipode*, vol. 48, n° 2, pp. 233-251.

Arborio A.-M., 2007, « L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 3, n° 90, p. 26-34.

Arino M., 2008, *La subjectivité du chercheur en sciences humaines*, L'Harmattan, 228 p.

Aristote, 1995 [IVe s. av. J.-C.]a, *La Politique*, Vrin, 595 p.

Aristote, 1999 [IVe s. av. J.-C.]b, *Physique*, Flammarion, 476 p.

Arnauld de Sartre X., Oszwald J., Castro M., Dufour S., dir., 2014, *Political ecology des services écosystémiques*, PIE Peter Lang, 288 p.

Arnould P., 2012, « Un jardin dans la ville - Quelle biodiversité urbaine pour demain ? », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, vol. 12, [En ligne] : http://tem.revues.org/1436

Arnould P., Glon E., 2006, « *Wilderness*, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord », *Les Annales de géographie*, n° 3, p. 227-238.

Arnould P., Glon E., dir., 2005, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Publications de la Sorbonne, 272 p.

Arnould P., Le Lay Y.-F., Dodane C., Méliani I., 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, économie, société,* vol. 13, n° 1, pp. 45-68.

Arnould P., Simon L., 2007, *Géographie de l'environnement*, Belin, 303 p.

Arrif T., Blanc N., Clergeau P., 2011, « Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo,* n° 574, [En ligne] : http://cybergeo.revues.org/24862.

Aschan-Leygonie C., Bonnaud A., Girault C., 2015, « Des espaces naturels protégés au cœur du développement urbain : quand la situation urbaine des espaces naturels renforce leur protection. Le cas de la ville de Göteborg (Suède) », *Cybergéo*, [En ligne] : http://cybergeo.revues.org/27258

Ascher F., 2013, « Métropolisation » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 664-666.

Aucante Y., 2013, *Les démocraties scandinaves : des systèmes politiques exceptionnels ?*, Armand Colin, 256 p.

B

Bachelard G., 1999 (1ère édition 1938), *La Formation de l'esprit scientifique*, Vrin, 256 p.

Bachelard G., 2012 (1ère édition 1940), *La Philosophie du non. Essai d'une philosophie du nouvel esprit scientifique*, PUF, 168 p.

Bachimon P., Bourdeau P., Corneloup J., Bessy O., 2014, « Du tourisme à l'après-tourisme, le tournant d'une station de moyenne montagne : St-Nizier-du-Moucherotte (Isère) », *Géoconfluences*, [En ligne] : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/les-nouvelles-dynamiques-du-tourisme-dans-le-monde/articles-scientifiques/du-tourisme-a-l-apres-tourisme

Badalamenti F., et al., 2000, "Cultural and socio-economic impacts of Mediterranean marine protected areas", *Environmental conservation*, vol. 27, n° 2, pp. 110-125.

Bailly A., 1977, *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'études, leur utilisation dans la recherche urbanistique*, CRU, 264 p.

Bailly A., Baumont C., Huriot J-M., Sallez A., 1995, *Représenter la ville*, Economica, 112 p.

Bailly E., 2013, « Métissages et imaginaires socio-urbains des espaces aménagés » *in* Deboulet A., Jole M., dir., 2013, *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Karthala, pp. 127-140.

Banzo M., 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, vol. 3, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 204 p.

Banzo M., 2015, « L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain », *Articulo - Journal of Urban Research*, [En ligne] : http://articulo.revues.org/2708 ; DOI : 10.4000/articulo.2708

Barber B., 2013, *If Mayors Ruled the World - Dysfunctional Nations, Rising Cities*, Yale University Press, 256 p.

Barlett F. P., 2005, *Urban Place: Reconnecting with the Natural World*, MIT Press, 336 p.

Baron N., Lajarge R., 2016, *Les parcs naturels régionaux : des territoires en expériences*, Éditions Quae, 247 p.

Baron-Yelles N., 2005, « Les politiques de la Nature et la métropolisation en Europe du sud : cas du littoral de l'Andalousie atlantique et de l'Algarve », *Méditerranée*, vol. 105, n° 2, pp. 65-72.

Barthel S., Colding J., Elmqvist T., Folke C., 2005, "History and local management of a biodiversity-rich, urban cultural landscape", *Ecology and Society*, vol. 10, n° 2, [En ligne] : http://www.ecologyandsociety.org/vol10/iss2/art10/

Barton D. N., Stange S., Blumentrath N., Vågnes Traaho N., 2015, *Economic valuation of ecosystem services for policy. A pilot study on green infrastructure in Oslo*, NINA Report 1114, 77 p.

Bassett T. J., Gautier D., 2014, « Territorialisation et pouvoir : la *Political Ecology* des territoires de conservation et de développement », vol. 29, *EchoGéo* [En ligne] : http://echogeo.revues.org/14044

Battail J.-F., 2003, « Peut-on parler d'unité du monde nordique ? », *Nordiques*, vol. 1, pp. 33-48.

Battail J.-F., Boyer R., Fournier V., 1992, *Les sociétés scandinaves de la Réforme à nos jours*, PUF, 608 p.

Baud P., Bourgeat S., Bras C., 2008 (1ère édition 1997), *Dictionnaire de géographie*, Hatier, 608 p.

Beaud S., Weber F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 331 p.

Becker H., 1985, *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Métailié, 247 p.

Belaidi N., 2015, « Théorie du droit et front écologique : apport à la (re)définition de la justice environnementale », *Développement durable et territoires*, vol. 6, n° 1 [En ligne] : http://developpementdurable.revues.org/10806

Bélouin S., Bronnikova O., Counilh A-L., Mekdjian S., coord., 2009, « Le visible et l'invisible dans le champ des études sur les migrations », *E-migrinter*, vol. 4, 146 p.

Bengstsson B., Strömblad P., Bay A.-H., dir., 2010, *Diversity, Inclusion, and Citizenship in Scandinavia*, Cambridge Scholars Publishing, 395 p.

Benton-Short L., Rennie-Short J., 2007, *Cities and Nature*, Routledge, 304 p.

Berg L., 2010, "Critical Human Geography" *in* Warf B., dir., *The Encyclopedia of Geography*, Sage Publishers, pp. 616-621.

Bergqvist C., dir., 1999, *Equal democracies. Gender and politics in the Nordic countries*, Scandinavian University Press, 356 p.

Bernard A. J. M., 2013, « Paradigme » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 741-746.

Bernier X., Girault C., Ployon E., 2016, « Les portes de Lyon Part-Dieu », *Géoconfluences*, [En ligne] : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/carte-a-la-une/carte-a-la-une-les-portes-de-lyon-part-dieu

Berque A., 1984, « Paysage-empreinte, paysage-matrice : éléments de problématique pour une géographie culturelle », *L'Espace géographique*, vol. 13, n° 1, pp. 33-34

Berque A., 1993, *Du geste à la cité. Formes urbaines et lien social au Japon*, Gallimard, 248 p.

Berque A., 1997, « Des toits, des étoiles », *Les Annales de La Recherche Urbaine*, vol. 74, pp. 5-11.

Berque A., 2000, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux géographiques*, Belin, 446 p.

Berque A., 2010, « Le sauvage construit », *Ethnologie française*, vol. 40, n° 4, pp. 589-596.

Bidou D., Carfantan G., 2013, « Nature *vs* urbanisme ou naturbanité ? », *Le courrier de l'architecte*, [En ligne] : http://www.lecourrierdelarchitecte.com/article_4290

Bitbol M., 2007, « Espace » *in* Blay M., dir., *Dictionnaire des concepts philosophiques*, Larousse – CNRS Éditions, pp. 266-267.

Blanc M., 1992, Editorial de « Urbanité et citoyenneté », *Espaces et Sociétés*, vol. 68, n° 2, pp. 7-14.

Blanc N., 1995, *La nature dans la cité*, Thèse de doctorat de géographie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 402 p.

Blanc N., 1998, « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature », *L'Espace géographique*, vol. 27, n° 4, pp. 289-299.

Blanc N., 2000, *Les animaux et la ville*, Odile Jacob, 232 p.

Blanc N., 2003, « La place de l'animal dans les politiques urbaines », *Communications*, vol. 74, pp. 159-175.

Blanc N., 2010, « La force de l'esthétique », *EspacesTemps.net*, Livres, [En ligne] : http://www.espacestemps.net/articles/la-force-de-esthetique/.

Blanc N., 2013, « L'animal : entre urbanité, esthétique et politique », *Carnets de géographes*, n° 5, 10 p. [En ligne] : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_debats/debat_05_02_Blanc.php.

Blanc N., Mathieu N., 1996, « Repenser l'effacement de la nature dans la ville », *Le courrier du CNRS*, vol. 82, pp. 105-107.

Blanchet A., Gotman A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, 128 p.

Blinde S., 2009, *Urban park - Window to Nordic Nature*, Laurea University of Applied Sciences, 71 p.

Blot J., Spire A., 2014, « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud », *L'Espace Politique*, vol. 22, [En ligne] : http://espacepolitique.revues.org/2893

Böhler T., Bruckmeier K., Morf A. Stepanova O., 2013, "Assessing environmental conflicts in Sweden: Case studies from the Malmö and Gothenburg areas" *in* Khan Z., Quynh X., Canters F., Corijn E., *Environmental Conflicts in Coastal Urban Areas: Towards a Strategic Assessment Framework for Sustainable Development*, Sapienza Università Editrice, pp. 279-318.

Bondeson U., 2001, *Nordic moral climates: Value continuities and discontinuities in Denmark, Finland, Norway and Sweden*, Transaction Publishers, 313 p.

Bonnamour J., 2000, *Du bonheur d'être géographe*, ENS Éditions, 97 p.

Booth M., 2015, *The Almost Nearly Perfect People: Behind the Myth of the Scandinavian Utopia*, Vintage, 416 p.

Borgström S., 2009, "Patterns and challenges of urban nature conservation - a study of southern Sweden", *Environment and planning A*, vol. 41, n° 11, pp. 2671-2685.

Bouisset C., Degrémont I., 2013, « La patrimonialisation de la nature : un processus en renouvellement », *L'Espace géographique*, vol. 42, n° 3, pp. 193-199.

Bourdeau-Lepage L., 2013, dir., « Nature (s) en ville », *Métropolitiques.eu*, [En ligne] : http://www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html.

Bourdeau-Lepage L., Vidal R., 2013, « Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? », *Déméter*, vol. 1, pp. 195-210.

Bourdeau-Lepage L., Vidal R., dir., 2014, *Nature en ville : attentes citadines et politiques publiques*, Editopics, 120 p.

Bourdieu P., 2003, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, pp. 43-58.

Bourg D., Papaux A., dir., 2015, *Dictionnaire de la pensée écologique*, PUF, 1088 p.

Boutefeu E., 2005, *La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise,* éditions PUCA-CERTU, 85 p.

Boutefeu E., 2007, « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux », *Géoconfluences*, [En ligne] : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm.

Boutefeu E., 2009, *Composer avec la nature en ville*, CERTU, 376 p.

Bouveresse J., 2003, « La connaissance de soi et la science », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, pp. 59-64.

Boyer J.-C., 2003, *Les villes européennes*, Hachette, 256 p.

Brandal N., Bratberg O., Thorsen D. E., 2013, *The Nordic Model of Social Democracy*, Palgrave Macmillan, 232 p.

Brenner N., Schmid, C., 2014, "The 'urban age' in question", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 38, n° 3, pp. 731-755.

Bret B., 2005, « Les notions d'intégration et de fragmentation, approche géographique », *BAGF*, vol. 82, n° 4, pp. 387-392.

Bret B., 2015, *Pour une géographie du Juste. Lire les territoires à la lumière de la philosophie morale de John Rawls*, Presses Universitaires de Paris Ouest, 275 p.

Bretagnolle A., Le Goix R., Vacchiani-Marcuzzo C., 2011, « Métropoles et mondialisation », *Documentation photographique*, vol. 8082, La documentation française, 64 p.

Bromley P., 2012, *Nature conservation in Europe: policy and practice*, Taylor & Francis, 364 p.

Browaeys X., 1999, « Géographie, image et vidéo : pour une pratique de l'audiovisuel », *L'information géographique*, vol. 63, n° 1, pp. 25-32.

Brown J., Mitchell N., Beresford M., dir., 2005, *The protected landscape approach: linking nature, culture and community*, IUCN, 268 p.

Brunet R., 1980, « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, vol. 9, n° 4, pp. 253-265.

Brunet R., 1986, « La carte-modèle et les chorèmes », *Mappemonde*, vol. 86, n° 4, pp. 2-6.

Brunet R., 1996, « Géographie à ménager », *Le Débat*, vol. 92, n° 5, pp. 78-86.

Brunet R., 1997, *Champs et contrechamps - Raisons de géographes*, Belin, 256 p.

Brunet R., Auriac F., 1986, *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, 343 p.

Brunet R., Ferras R., Théry H., 2005 (1ère édition 1992), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus/La Documentation Française, 518 p.

Bruno L., 2012, « Y a-t-il une place pour la nature en ville ? » *in* Lézy E., Bruno L., dir., *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, pp. 251-283.

Bugge H. C., 2011, *Environmental law in Norway*, Kluwer Law International, 98 p.

Bulot T., Veschambre V., 2006, « Sociolinguistique urbaine et géographie sociale : articuler l'hétérogénéité des langues et la hiérarchisation des espaces » *in* Séchet R., Veschambre V., dir., *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, PUR, pp. 305-324.

Burdette R., Sudjic D., dir., 2007, *The Endless City*, Phaidon, 512 p.

C

Cabouret M., 2005, *La Finlande*, Karthala, 488 p.

Cadoret A., 1985 (rééd. 2000), *Protection de la nature : histoire et idéologie - De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, 244 p.

Cahiers philosophiques, 2009, « La ville sous l'œil du géographe. Un entretien avec Éric Janin », *Cahiers philosophiques*, vol. 118, n° 2, pp. 87-105.

Cailly L., 2008, « Existe-t-il un mode d'habiter spécifiquement périurbain ? », *EspacesTemps.net*, Travaux, [En ligne] : http://www.espacestemps.net/articles/mode-habiter-periurbain/

Calbérac Y., 2007, « Le terrain des géographes, entre tradition disciplinaire et légitimation du chercheur », Communication au colloque « Approche des terrains de recherche », Bordeaux, 28 mars 2006, *Cahiers ADES*, n° 1, pp. 19-25.

Calbérac Y., 2011, « Le terrain des géographes est-il un terrain géographique ? Les terrains de l'épistémologue », *Les carnets de géographes*, n° 2, pp. 1-6.

Calenge C., 1995, « De la nature de la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 74, pp. 12-19.

Calenge C., 2000, « Du parc au parc, invocation d'une figure de l'urbanité », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 60, n° 1, pp. 179-201.

Callicott J. B., 1992, "La Nature est morte, vive la nature !", *Hastings Center Report*, vol. 22, n° 5, pp. 16-23.

Carré C., Chartier M., 2005, « Une autre nature en ville : l'aménagement de la boucle nord des Hauts-de-Seine », *Mappemonde*, vol. 78, n° 2, 10 p.

Castells M., 1998, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, Fayard, 1998, 613 p.

Cattan N., 2007, *Cities and Networks in Europe. A Critical Approach of Polycentrism*, John Libbey Eurotext, 207 p.

Chalas Y., 2001, *Villes contemporaines*, Cercle d'Art, 208 p.

Chalas Y., 2005, « La ville-nature contemporaine. La demande habitante à L'Isle-d'Abeau », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 98, n° 1, pp. 42-49.

Chape S., Spalding M., Jenkins M., dir., 2008, *The world's protected areas: status, values and prospects in the 21st century*, University of California Press, 384 p.

Charles L., 2000, « La ville entre nature et artifice : perspectives de l'environnement urbain », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 77, n° 2, pp. 125-135.

Charmes E., 2007, « Les périurbains sont-ils anti-urbains ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 102, pp. 7-18.

Chartier D., 2005, « ONG internationales environnementalistes et politiques forestières tropicales : l'exemple de *Greenpeace* en Amazonie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 29, n° 1, pp. 103-120.

Chartier D., 2010, « Nordicité et mémoire », *in* Dessureault P. dir., *Nordicité*, Éditions J'ai Vu, pp. 67-72.

Chartier D., Rodary E., dir., 2016, *Manifeste pour une géographie environnementale. Géographie, écologie et politique*, Les Presses de Sciences Po, 439 p.

Chatwin B., 2006, *Anatomie de l'errance*, Le Livre de poche, 249 p.

Chivallon C., 2003, « Une vision de la géographie sociale et culturelle », *Les Annales de géographie*, vol. 112, pp. 646-657.

Chivallon C., Marme N., Prost D., 1998, « Artefact de lieu et urbanité, le centre commercial interrogé », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 78, n° 1, pp. 28-37.

Choay F., 1965, *L'Urbanisme, utopie et réalité*, Seuil, 348 p.

Choay F., 1994, « Le Règne de l'urbain et la mort de la ville », *in* Dethier J., Guiheux A., dir., *La Ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Éditions du Centre Pompidou, pp. 26-35.

Choay F., 2010, « Urbain » *in* Merlin P., Choay F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* PUF, pp. 908-909.

Christiansen P. M., dir., 1996, *Governing the environment: politics, policy, and organization in the Nordic countries*, TSO, 366 p.

Cilliers S., Müller N., Drewes E., 2004, "Overview on urban nature conservation: situation in the western-grassland biome of South Africa", *Urban Forestry & Urban Greening*, vol. 3, pp. 49-62.

Claeys C., Sirost O., 2010, « Proliférantes natures », *Études rurales*, vol. 185, pp. 9-22.

Clarimont S., Leichnig K., 2014, « Le parc naturel urbain. Figure paradoxale du projet urbain ou synecdoque de la « ville-nature » ? », *in* Santini C., dir., 2014, *Formes et modèles de la nature urbaine (XIXe et XXe siècles)*, Editopics, pp. 95-111.

Claval P., 1968, « La théorie des villes », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 8, n° 1, pp. 3-56.

Claval P., 1982, *La logique des villes. Essai d'urbanologie*, LITEC, 633 p.

Claval P., 2013, « Le rôle du terrain en géographie », *Confins*, vol. 17, [En ligne] : http://confins.revues.org/8373

Clavel M., 2010, « Un ailleurs au sein de la ville. Le parc des Buttes-Chaumont », *Ethnologie française*, vol. 40, n° 4, pp. 609-621.

Clergeau P., 2007, *Une écologie du paysage urbain*, Apogée, 136 p.

Clergeau P., dir., 2011, *Ville et biodiversité : les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire*, Presses universitaires de Rennes, 235 p.

Clerval A., 2013, *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, La Découverte, 256 p.

Coenen-Huther J., 2003, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 3, 2003, pp. 531-547.

Colding J., Elmqvist T., Lundberg J., Ahrné K., Andersson E. Barthel S., Borgström S., Duit A., Ernstsson H., Tengö M., 2003, *The Stockholm Urban Assessment (SUA-Sweden)*, 28 p.

Colding, J., 2013, "Local Assessment of Stockholm: Revisiting the Stockholm Urban Assessment", in Elmqvist T. et *al.*, ed., *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities*, Springer, pp. 313-335.

Collet A., Simay P., « Y a-t-il des "urban studies" à la française ? », *Métropoltiques.eu*, [En ligne] : http://www.metropolitiques.eu/Y-a-t-il-des-urban-studies-a-la.html

Collignon B., 2001, « La justice sociale, la postmodernité et la ville », traduction de Harvey D., 1992, *in* Staszak J.-F., Collignon B., Chivallon C., Debarbieux B., Géneau de Lamarlière I., Hancock C., *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Belin, pp. 151-165.

Comte-Sponville A., 2013, *Dictionnaire philosophique*, PUF, 1106 p.

Corneloup J., 2010, « L'habitabilité récréative et écologique des métropoles contemporaines, une ressource territoriale majeure » *in* Kadri B., *Dynamiques métropolitaines et développement touristique*, PUQ, pp. 11-36.

Corneloup J., Bourdeau P., Bachimon P., Bessy O., 2014, « L'habitabilité récréative périurbaine », *Sociétés*, vol. 3, n° 125, pp. 47-58.

Costanza R., d'Arge R., de Groot R., Farber S., Grasso M., Hannon B., Limburg K., Naeem S., O'Neill R., Paruelo J., Raskin R., Sutton P., van den Belt M., 1997, "The value of the world's ecosystem services and natural capital", *Nature*, vol. 387, n° 15, pp. 253-260.

Couch C., Petschel-Held G., Leontidou L., dir., 2008, *Urban sprawl in Europe: landscape, land-use change and policy*, Wiley, 294 p.

Coulon A., 2012, *L'École de Chicago*, PUF, 128 p.

Couly C., Arnauld de Sartre X., 2012, « Populations locales et unités de conservation : de l'exclusion à une inclusion incomplète (le cas de la Forêt nationale du Tapajós, Amazonie brésilienne) », *Confins*, vol. 15, [En ligne] : http://confins.revues.org/7595

Cronon W., 1992 (rééd. 2009), *Nature's Metropolis*, WW Norton & Company, 592 p.

Crutzen P., 2002, « Geology of Mankind », *Nature*, vol. 415, p. 23

D

Dahl G., 1998, "Wildflowers, Nationalism and the Swedish Law of Commons", *Worldviews : Environment, Culture, Religion*, vol. 2, pp. 281-302.

Daligaux J., Durbiano C., dir., 2005, *Méditerranée*, Dossier « Les grands sites naturels des aires métropolitaines méditerranéennes », vol. 105, 120 p.

Dardel E., 1990 (1ère édition 1952), *L'homme et la Terre : nature de la réalité géographique*, Éditions du CTHS, 200 p.

Darques R., 2005, « Logiques de protection de l'environnement en Grèce : le cas de la péninsule athonite », *Méditerranée*, vol. 105, n° 2, pp. 73-80.

De Groot R. S., Alkemade R., Braat L., Hein L., Willemen L., 2010, "Challenges in integrating the concept of ecosystem services and values in landscape planning, management and decision making", *Ecological Complexity*, vol. 7, pp. 260-272.

De la Soudière M., 1988, « L'inconfort du terrain. "Faire" la Creuse, le Maroc, la Lozère... » *Terrain*, vol. 11, pp. 94-105.

Debarbieux B., 2007, « Actualité politique du paysage », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, vol. 95, n° 4, pp. 101-114.

Debarbieux B., 2013, « Parc naturel » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 746.

Demailly K.-E., 2014, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, n° 27, [En ligne] : http://echogeo.revues.org/13702

Depecker L., Roche C., 2007, « Entre idée et concept : vers l'ontologie », *Langages*, vol. 4, n° 168, pp. 106-114.

Depraz S., 2005a, « Le concept d'"Akzeptanz" et son utilité en géographie sociale. Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands », *L'Espace géographique*, vol. 34, n° 1, pp. 1-16.

Depraz S., 2005b, *Recompositions territoriales, développement rural et protection de la nature dans les campagnes d'Europe centrale post-socialiste*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry-Montpellier III, 692 p.

Depraz S., 2007, « Campagnes et naturalité : la redéfinition d'un rapport à la nature dans les espaces ruraux des nouveaux Länder », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 38, n° 3, pp. 135-152

Depraz S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Armand Colin, 320 p.

Depraz S., 2012, « Nature industrielle, espace protégé urbain : le dépassement des oxymores » *in* Lézy E., Bruno L., dir., *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, pp. 59-80.

Depraz S., 2016, « Les nouveaux bourgeois des campagnes : vers une éviction rurale ? », Compte-rendu de *Café géographique*, [En ligne] : http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/Les-nouveaux-bourgeois-des-campagnes-VF.pdf

Depraz S., Héritier S., 2012, « La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord », *L'information géographique*, Vol. 76, n° 4, pp. 6-28.

Depraz S., Laslaz L., 2014, « Une méthode en dix points pour comprendre l'acceptation sociale des espaces protégés » *in* Laslaz L., Gauchon C., Duval M., Héritier S., dir., *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Belin, pp. 49-66.

Descartes, 2004 (1ère édition 1637), *Le discours de la méthode*, Flammarion, 191 p.

Descola P., 1993, *Les Lances du crépuscule. Relations jivaros, haute Amazonie*, Plon, 506 p.

Descola P., 1996, « Les cosmologies des Indiens d'Amazonie : comme pour leurs frères du nord, la nature est une construction sociale », *La Recherche*, n° 292, pp. 62-67.

Descola P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 640 p.

Descola P., 2011, *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature*, Éditions Quae, 110 p.

Di Méo G., 1990, « De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », *L'Espace géographique*, vol. 19, n° 4, pp. 359-373

Di Méo G., 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Anthropos, 320 p.

Di Méo G., 1998, *Géographie sociale et territoire*, Nathan, 317 p.

Di Méo G., 2008, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Les Annales de géographie*, vol. 660-661, n° 2, pp. 47-66.

Di Méo G., 2010, « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'Information géographique*, vol. 74, n° 3, pp. 23-38.

Di Méo G., 2016, « Une géographie sociale », *Cybergeo : European Journal of Geography*, [En ligne] : http://cybergeo.revues.org/27761

Dibie P., 2012, *Ethnologie de la porte. Des passages et des seuils*, Métailié, 422 p.

Dilthey W., 1942, *Introduction à l'étude des sciences humaines : essai sur le fondement qu'on pourrait donner à l'étude de la société et de l'histoire*, PUF, 525 p.

Djament-Tran G., 2011, *Rome éternelle. Les métamorphoses de la capitale*, Belin, 206 p.

Donadieu P., 2013, « Faire place à la nature en ville », *Métropolitiques.eu*, [En ligne] : http://www.metropolitiques.eu/Faire-place-a-la-nature-en-ville.html.

Dorier-Apprill E., dir., 2006, *Ville et environnement*, Sedes, 512 p.

Dudley N., coord., 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, UICN, 116 p.

Dumez H., 2010, « Éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion », *Le Libellio d'Aegis*, vol. 6, n° 4, pp. 3-16.

Dumez H., 2011, « Faire une revue de littérature : pourquoi et comment ? », *Le Libellio d'Aegis*, vol. 7, n° 2, pp. 15-27.

Durand-Dastès F., Merlin P., 2010, « Environnement » *in* Merlin P., Choay F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* PUF, pp. 338-339.

E

Eco U., 1985, *Lector in fabula : le rôle du lecteur*, Grasset, 315 p.

Edelblutte E., Gunnell Y., 2014, « Le territoire impossible des populations tribales du parc national Sanjay Gandhi (Mumbai, Inde) », *L'Espace géographique*, vol. 43, n° 1, pp. 1-17.

EEA (*European Environment Agency*), 2012, *Protected areas in Europe – an overview*, EEA report, n° 5, 136 p.

Elias N., Scotson J. L., 1997, *Logiques de l'exclusion*, Fayard, 288 p.

Elissalde B., 1984, « L'espace social : un devoir d'EspacesTemps », *EspacesTemps*, vol. 26, n° 1, pp. 5-7.

Elissalde B., 2004, « Postmodernisme », *Hypergéo*, [En ligne] : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article204

Elmqvist T., Colding J., Barthel S., Borgström S., Duit A., Lundberg J., Andersson E., Ahrné K., Ernstson H., Folke C., Bengtsson J., 2004, "The Dynamics of Social-Ecological Systems in Urban Landscapes: Stockholm and the National Urban Park, Sweden", *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 1023, pp. 308-322.

Emelianoff C., 2000, « L'écologie urbaine entre science et urbanisme », *Quaderni*, vol. 43, n° 1, pp. 85-99.

Emelianoff C., 2004, « L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? », *Écologie & politique*, vol. 29, n° 2, pp. 21-36.

Emelianoff C., 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, vol. 71, n° 3, pp. 48-65.

Emelianoff C., 2011, *Les pouvoirs locaux dans la mondialisation écologique : remodeler l'environnement planétaire et urbain*, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, vol. 1, Université du Maine, 424 p.

Emelianoff C., 2013, « Environnement » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 342-343.

Emelianoff C., Stegassy R., 2010, *Les pionniers de la ville durable : Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Autrement, 294 p.

Emneborg H., Götmark F., 2000, "The role of threat to areas and initiative from actors for establishment of nature reserves in southern Sweden 1926 -1996", *Biodiversity and Conservation*, vol. 9, pp 727-738.

Ernstson H., Barthel S., Andersson E., Borgström S.T., 2010, "Scale-crossing brokers and network governance of urban ecosystem services: the case of Stockholm", *Ecology and Society*, vol. 15, n° 4 [En ligne] : http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art28/

Ernwein M., 2014, « La vidéo, un outil tout trouvé pour une géographie plus-que-représentationnelle ? », *EspacesTemps.net*, [En ligne] : http://www.espacestemps.net/articles/la-video-un-outil/

Esping-Andersen G., 2007, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, PUF, 320 p.

Eurostat, 2015, *Key figures on Europe – Eurostat statistical books*, Publications Office of the European Union, 200 p.

Evans B., Joas M., Sundback S., Theobald, K., 2005, *Governing sustainable cities*, Routledge, 160 p.

F

Faes H., 2010, « Une philosophie de la nature aujourd'hui : état des lieux », *Recherches de Science Religieuse*, vol. 98, n° 2, pp. 167-192.

Falleth E. I., Hovik S., 2009, "Local government and nature conservation in Norway: decentralisation as a strategy in environmental policy", *Local Environment*, vol. 14, n° 3, pp. 221-231.

Faramond G., 2003, « La Suède et l'Europe : des rapports ambigus », *Nordiques*, vol. 2, pp. 33-42.

Farr D., 2008, *Sustainable urbanism: Urban Design With Nature*, Wiley, 352 p.

Feldman J., 1994, "Which Scientificity for the Social sciences?", *World Futures*, vol. 42, pp. 133-143.

Feldman J., 2001, « Pour continuer le débat sur la scientificité des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 39, [En ligne] : http://ress.revues.org/662

Feldman J., 2002, « Objectivité et subjectivité en science. Quelques aperçus », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 124, [En ligne] : http://ress.revues.org/577

Feltz B., Luyckx C., 2015, « Nature », *in* Bourg D. et Papaux A., dir., *Dictionnaire de la pensée écologique*, PUF, pp. 681-685.

Ferrier J.-P., 1998, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Payot, 251 p.

Figueira O. A., Santos F., 2012, « La gestion partagée d'une aire protégée urbaine au Brésil : un regard sur le Parc National de Tijuca » *in* Lézy E., Bruno L., dir., *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, pp. 359-379.

Filler A., 2017, « La ville suédoise : le triomphe de l'*oikos* ? », *Nordiques*, vol. 33, pp. 47-59.

Flipo F., 2010, « La "deep ecology", un intégrisme menaçant ou un libéralisme non-moderne ? », *Sens Public*, [En ligne] : http://www.sens-public.org/article761.html

Fleury C., Prévot A-C., dir., 2017, *Le souci de la nature. Apprendre, inventer, gouverner*, CNRS Éditions, 378 p.

Fol J.-J., 1978, *Les pays nordiques au XIXe et XXe siècles*, PUF, 328 p.

Forman R. T., 2014, *Urban ecology: science of cities*, Cambridge University Press, 476 p.

Fortin R., 2009, *Penser avec Edgar Morin - Lire La Méthode*, Presses de l'Université Laval, 244 p.

Foucault M., 1966, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Gallimard, 405 p.

Foucault M., 1967, « Des espaces autres », Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, publiée en 2004, *Empan*, vol. 54, n° 2, pp. 12-19.

Foucault M., 2001 (1ère édition 1984), « Des espaces autres », *Dits et Ecrits II (1976-1988)*, Gallimard, p. 1571-1581.

Frey J.-P., 1986, *La ville industrielle et ses urbanités. La distinction ouvriers/employés, Le Creusot 1870-1930*, Mardaga, 386 p.

Fritzbøger B., 2014, *A Short Introduction to Danish Environmental History*, University of Copenhagen, 38 p.

Fusilier R., 1965, *Les pays Nordiques (Danemark, Norvège, Finlande, Suède, Islande)*, LGDJ, 295 p.

G

Gagnon C., Simard J.-G., Tellier L.-N., Gagnon S., 2008, « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 2, [En ligne] : http://vertigo.revues.org/4983

Gallibour E., 1994, « Le rapport de l'ethnologue à la langue de son terrain : l'effet miroir », *Journal des anthropologues*, vol. 57-58, pp. 81-85.

Gandy M., 2002, *Concrete and Clay: Reworking Nature in New York City*, MIT Press, 358 p.

Gandy M., 2014, *The Fabric of Space: Water, Modernity, and the Urban imagination*, MIT Press, 368 p.

Gaulier J.-M., 1996, *Transformations – Urbicus*, ICI Interface, 136 p.

Gervais-Lambony P., 2004, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains », *Les Annales de Géographie*, vol. 113, n° 638-639, pp. 469-488.

Gey A., 2015, « La fonction de la nature dans l'urbanisme théorique », *EspacesTemps.net*, Travaux, [En ligne] : http://www.espacestemps.net/articles/la-fonction-de-la-nature-dans-lurbanisme-theorique/

Ghorra-Gobin C., 2010, « De la métropolisation : un nouveau paradigme ? », *Quaderni*, vol. 73, pp. 25-33.

Ghorra-Gobin C., 2015a, « Le triomphe de la ville ou de la métropole ? Mise en perspective de deux débats dans le champ des études urbaines aux États-Unis », *Géoconfluences*, [En ligne] : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/etats-unis-espaces-de-la-puissance-espaces-en-crises/articles-scientifiques/le-triomphe-de-la-ville-ou-de-la-metropole/

Ghorra-Gobin C., 2015b, *La métropolisation en question*, PUF, 122 p.

Giersig N., 2008, *Multilevel urban governance and the 'European city'. Discussing Metropolitan Reforms in Stockholm and Helsinki*, VS Verlag fur Sozialwissenschaften, 240 p.

Gintrac C., 2012, « Géographie critique, géographie radicale : comment nommer la géographie engagée ? », *Carnets de géographes*, vol. 4, [En ligne] : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_04_04_Gintrac.php

Gintrac C., 2017, « La fabrique de la géographie urbaine critique et radicale », *EchoGéo*, vol. 39 [En ligne] : http://echogeo.revues.org/14901

Girault C., 2010, *Les espaces naturels protégés en ville, entre protection de la biodiversité et enjeux urbains. L'exemple de la ville de Göteborg*, mémoire de Master 1 géographie, sous la direction de C. Aschan-Leygonie, Université Lumière Lyon 2, 172 p.

Girault C., 2014, « Les espaces naturels protégés de Göteborg. L'exemple suédois, entre demande de naturalité et gouvernance urbaine. », *in* Bourdeau-Lepage L., Vidal R., dir., *Nature en ville : attentes citadines et actions publiques*, Editopics, pp. 41-59.

Girault C., 2015, « Trolltunga, une expérience exceptionnelle des grands espaces norvégiens… à partager », *Revue de géographie alpine* [En ligne] : http://rga.revues.org/2796

Girault C., 2016, « L'affirmation de l'exemplarité environnementale comme stratégie de métropolisation des villes nordiques », *EchoGéo*, vol. 36, [En ligne] : http://echogeo.revues.org/14574

Girault C., 2017, « La *naturbanité*, une utopie réalisée par le Parc national urbain de Stockholm ? », *Nordiques*, vol. 33, pp. 61-78.

Girault C., à paraître, « Le droit d'accès à la nature en Europe du Nord : partage d'un capital environnemental et construction d'un espace contractuel », *Vertigo*

Girault C., Laslaz L., 2015, « Le Parc national de Samaria (Montagnes Blanches, Crète) : des gorges entre défi de la fréquentation et empilement de protections », *Méditerranée*, [En ligne] : https://mediterranee.revues.org/7275

Gissibl B., Höhler S., Kupper P., dir., 2015, *Civilizing nature : National Parks in Global Historical Perspective*, Berghahn Books, 304 p.

Glesener J. E., Kmec S., coord., 2010, « Revisiting Urbanity and Rurality », *Articulo*, Special issue, vol. 3, [En ligne] : http://articulo.revues.org/1521

Gløersen E., 2012, *La Finlande, la Norvège, la Suède face au projet d'une Europe polycentrique. La centralité à la marge de l'Europe*, Presses Universitaires de Rennes, 313 p.

Godelier M., 1984, *L'idéel et le matériel*, Fayard, 350 p.

Goeldner-Gianella L., 2012, « Introduction – Aménager ou ménager le littoral ? », *Norois*, vol. 225, pp. 7-9.

Goeury D., 2012, « Les aires protégées urbaines, des étendards identitaires ? Agadir, Souss, Maroc », *in* Lézy E., Bruno L., dir., *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, pp. 143-162.

Gracq J., 1985, *La forme d'une ville*, Corti, 213 p.

Grafmeyer Y., Joseph I., dir., 2004, *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine,* Flammarion, 377 p.

Granovetter M. S., 1973, "The Strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, pp. 1360-1380.

Grataloup C., 2015, *Introduction à la géohistoire*, Armand Colin, 224 p.

Gremy J.-P., Le Moan M.-J., 1977, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *Informatique et sciences humaines*, vol. 35, pp. 1-75.

Grésillon E., Amat J.-P., Tibaut A., 2014, « Les "sans domicile fixe" du bois de Vincennes : une précarité dans des espaces de durabilité », *Géocarrefour*, vol. 89, pp. 261-269.

Gressgård R., 2015, "The whole city, or the city as a whole? Questioning the conceptual assumptions of social sustainability in urban governance" *in* Righard E., Johansson M., Salonen T., eds., *Social Transformations in Scandinavian Cities*, Scandinavian Academic Press, pp. 199-216.

Grundsten C., 1987, *National Parks in Sweden: Europe's Last Wilderness*, National Environmental Protection Board, 127 p.

Guesquière M.-A., Lambert M., 2007, « Nature », *in* Blay M., dir., *Dictionnaire des concepts philosophiques*, Larousse – CNRS Éditions, pp. 546-551.

Gutkind E. A., 1965, *Urban development in the Alpine and Scandinavian countries*, The Free Press, 500 p.

H

Hache E., dir., 2012, *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Éditions Amsterdam, 408 p.

Hadjimichalis C., 2003, "Imagining rurality in the new Europe and dilemmas for spatial policy", *European Planning Studies*, vol. 11, n° 2, pp. 103-113.

Haila Y., 2012, "Genealogy of nature conservation: a political perspective", *Nature conservation*, vol. 1, pp. 27-52.

Hajek I., Hamman P., Lévy J.-P., dir., 2015, *De la ville durable à la nature en ville*, Le Septentrion, 318 p.

Hall T., 2003, *Planning and Urban Growth in Nordic Countries*, Routledge, 256 p.

Hallair G., 2007, « Vidéo et pratique de la Géographie », *EchoGéo*, vol. 2, [En ligne] : http://echogeo.revues.org/

Hamelin L.-E., 1980, *Nordicité canadienne*, Éditions Hurtubise HMH, 438 p.

Hamelin L.-E., 1996, *Écho des pays froids*, Presses de l'Université Laval, 482 p.

Hamelin L.-E., 2002, *Discours du nord*, GETIC, 73 p.

Hamman P., 2012, « Les expériences de « villes durables » nordiques en Europe – Visibilité et invisibilité d'un « modèle » d'action publique », *Deshima*, n° 6, PUS, pp. 15-38.

Hannerz U., 1983, *Explorer la ville*, Les Éditions de minuit, 424 p.

Harvey D., 1969, *Explanation in Geography*, Hodder & Stoughton Educational, 542 p.

Harvey D., 1992, "Social justice, postmodernism and the city", *International journal of urban and regional research*, vol. 16, n° 4, pp. 588-601.

Harvey D., 1996, *Nature, Justice and the Geography of Difference*, Blackwell, 480 p.

Harvey D., 2008, "The right to the city", *New Left Review*, vol. 53, n° 2, pp. 23-40.

Hawken P., Lovins A., Lovins H., 1999, *Natural Capitalism: Creating the Next Industrial Revolution*, US Green Building Council, 416 p.

Hegel, G. W. F., 2012 (1ère édition 1807), *Phénoménologie de l'esprit,* Flammarion, 684 p.

Heidegger M., 1958, *Bâtir, habiter, penser. Essais et conférences,* Gallimard, 378 p.

Helliwell, J. F., Layard R., Sachs J., eds.. 2016, *World Happiness Report 2016*, Sustainable Development Solutions Network, 70 p.

Hellström E., 2001, *Conflict cultures: qualitative comparative analysis of environmental conflicts in forestry*, Finnish Society of Forest Science and Finnish Forest Research Institute, 109 p.

Henderson B., Vikander N., dir., 2007, *Nature first: Outdoor life the friluftsliv way*, Natural Heritage Books, 336 p.

Henle K., Alard D., Clitherow J., Cobb P., Firbank L., Kull T., Wascher D., 2008, "Identifying and managing the conflicts between agriculture and biodiversity conservation in Europe. A review", *Agriculture, Ecosystems & Environment*, vol. 124, n° 1, pp. 60-71.

Héritier S., 2003, « Tourisme et activités récréatives dans les parcs nationaux de montagnes de l'ouest canadien : impacts et enjeux spatiaux », *Les Annales de Géographie*, vol. 629, pp. 23-46.

Héritier S., 2006, « Espaces urbanisés et parcs nationaux : le défi de la gestion des espaces urbanisés dans les parcs nationaux de l'Ouest canadien », *Norois*, vol. 199, n° 2, pp. 61-76.

Héritier S., dir., 2007, « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », *Géocarrefour*, vol. 82, n° 4, 96 p.

Héritier S., Laslaz L., coord., 2008, *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Ellipses, 312 p.

Hertzog A., Sierra A., 2010, « Penser la ville et l'urbain, les paradoxes de la géographie française », *EchoGéo* [En ligne] : http://echogeo.revues.org/11898

Hess G., Salomon Cavin J., 2015, « Le Parc naturel urbain en Suisse : une utopie ? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15, n° 1, [En ligne] : http://vertigo.revues.org/15874

Hochedez C., 2008, « La Suède vue par les géographes français », *Nordiques*, vol. 17, pp. 77-94.

Hochedez C., 2012, *Réseaux d'agriculteurs biologiques et développement durable dans la région métropolitaine de Stockholm. Géographies d'un malentendu*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 590 p.

Houdayer H., 2015, « La réception écologique de la Nature chez Serge Moscovici », *Sociétés*, vol. 130, n° 4, pp. 63-71.

Hougner C., Colding J., Söderqvist T., 2006, "Economic valuation of a seed dispersal service in the Stockholm National Urban Park, Sweden", *Ecological Economics*, vol. 59, pp. 364-374.

Hoyaux A.-F., 2002, « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeo: European Journal of Geography*, [En ligne] : http://cybergeo.revues.org/1824

Hoyaux A.-F., 2009, *Phénoménologie et géographie*, < halshs-00380150>

Hoyaux A.-F., 2010, « La pensée géographique de la ville et de l'urbain en France » *in* Cailly L., Vanier M., dir., *La France. Une géographie urbaine*, Armand Colin, pp. 75-87.

Hucy W., 2002, *La nature dans la ville et les modes d'habiter l'espace urbain. Expérimentation sur l'agglomération rouennaise*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Rouen, 388 p.

Hucy W., 2004, « La nature dans la ville et les modes d'habiter l'espace urbain. Expérimentation sur l'agglomération rouennaise », *Strates*, vol. 11, [En ligne] : http://strates.revues.org/444.

Hucy W., 2010, « Modéliser la nature en ville : expérimentation », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 2, pp. 133-146.

Hughes E. C., 1997, *Le regard sociologique. Essais choisis*, Éditions de l'EHESS, 344 p.

I, J, K

Ingebritsen C., 1998, *The Nordic States and European unity*, Cornell University Press, XXX p.

Ingold T., 2012, « Culture, nature et environnement », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 22, [En ligne] : http://traces.revues.org/5470

Jakobsen S. E., 2015, "Roma and Romanians opt for Oslo despite abuse", *ScienceNordic*, [En ligne] : http://sciencenordic.com/roma-and-romanians-opt-oslo-despite-abuse

Joas M., 1999, "Finland: from local to global politics", *in* Andersen M. S., Liefferink D., *European environmental policy: The pioneers*, Manchester University Press, pp. 119-160.

Jodelet D., dir., 2003, *Les représentations sociales*, PUF, 454 p.

John B. S., 1984, *Scandinavia: a new geography*, Longman Publishing Group, 365 p.

Jones M., Olwig K. R.. 2008, *Nordic landscapes: Region and belonging on the northern edge of Europe*, University of Minnesota Press, 628 p.

Joseph I., 1998, *La ville sans qualités*, Éditions de l'Aube, 211 p.

Justus J., Colyvan M., Regan H., Maguire L., 2009, "Buying into conservation: intrinsic versus instrumental value", *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 24, n° 4, pp. 187-191.

Kaika M., 2004, *City of flows: Modernity, Nature and the City*, Routledge, 216 p.

Kalaora B., 1996, *Au-delà de la nature, l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, L'Harmattan, 199 p.

Kant E., 1993, (1ère édition 1783), *Prolégomènes à toute métaphysique future*, Vrin, 184 p.

Kant E., 2012 (1ère éd. française 1905), *Critique de la raison pure*, PUF, 640 p.

Kaufmann V., Ravalet E., Dupuit E., dir., 2015, *Motilité et mobilité : mode d'emploi*, Éditions Alphil, 256 p.

Keeley B., 2015, *Income Inequality: The Gap between Rich and Poor*, OECD Publishing, 122 p.

Kessler N., 2009, *Scandinavie*, PUF, 406 p.

Knafou R., 2012, *Les lieux du voyage*, Le Cavalier bleu, 215 p.

Knapp S., Kühn I., Mosbrugger V., Klotz S., 2008, "Do protected areas in urban and rural landscapes differ in species diversity?", *Biodiversity and Conservation*, vol. 17, n° 7, pp. 1595-1612.

Knoepfel P., 2015, « Politiques publiques environnementales (Point de vue 2) » *in* Bourg D., Papaux A., dir., *Dictionnaire de la pensée écologique*, PUF, pp. 790-794.

Kosoy N., Corbera E., 2010, "Payments for ecosystem services as commodity fetishism", *Ecological Economics*, vol. 69, n° 6, pp. 1228-1236

Kronsell A., 1999, "Sweden: setting a good example*"*, *in* Andersen M. S., Liefferink D., *European environmental policy: The pioneers*, Manchester University Press, pp. 40-80.

Kronsell A., 2002, "Can small states influence EU norms? Insights from Sweden's participation in the field of environmental politics", *Scandinavian Studies*, vol. 74, n° 3, pp. 287–304.

Krueger R., Savage L., 2007, "City-Regions and Social Reproduction: A 'Place' for Sustainable Development? ", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 31, n° 1, pp. 215-223.

Kuhn T., 2008 (1ère édition 1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, 284 p.

L

La Riccia L., 2015, "Nature Conservation in the Urban Landscape Planning", *in* Gambino R., Attilia P., coord., *Nature Policies and Landscape Policies*, Springer, pp. 157-164.

Lacoste Y., 2001, « Géopolitique des grandes villes », *Hérodote*, vol. 2, n° 101, pp. 3-9.

Lagerlöf S., 2010, *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson à travers la Suède*, Flammarion, 131 p.

Lagrave R. M., 1993, « L'étranger de l'étranger : « les gens du voyage » », *Civilisations*, vol. 42, n° 2, pp. 151-160.

Lahaye N., 2012, « L'écotourisme pour gérer la biodiversité aux portes des capitales nationales ? Les cas du massif forestier de Fontainebleau (France) et du parc de la Gatineau (Canada) » *in* Lézy E., Bruno L., dir., *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, pp. 81-104.

Lamarre C., Maumi C., 2010, « Métropole » *in* Topalov C., Coudroy de Lille L., Depaule J.-C., Marin B., dir., *L'Aventure des mots de la ville. À travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, pp. 750-753.

Landy F., Laslaz L., 2012, « Conclusion : Ville et espace naturel protégé, le pas de deux », *in* Lézy E., Bruno L., dir., *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, pp. 381-408.

Landy F., Bon E., Zérah M.-H., 2014, « La forêt dans la ville ? Conflits d'acteurs autour du Parc national Sanjay Gandhi de Mumbai (Bombay, Inde) », *in* Laslaz L., Gauchon C., Duval M., Héritier S., coord., *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, pp. 228-244.

Landy F., Belaidi N., Gaudry Sada K.-H., 2017, « Les espaces protégés urbains, vecteurs de justice ou d'injustice pour les populations autochtones ? Les cas de Xochimilco et des parcs nationaux de Mumbai et du Cap », *Justice spatiale | Spatial justice*, vol. 11, [En ligne] : http://www.jssj.org

Larguèche A., 2006, « La version norvégienne du modèle nordique : archétype ou exception ? », *Nordiques*, vol. 11, pp.107-121.

Larrère C., 2009, « La justice environnementale », *Multitudes*, vol. 1, n° 36, pp. 156-162.

Larrère C., Larrère R., 1997, *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Aubier, 355 p.

Larrère C., Larrère R., 2015, *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, La Découverte, 336 p.

Larrère R., 1994, « L'art de produire la nature : une leçon de Rousseau », *Le Courrier de l'environnement,* n° 22, [En ligne] : https://www7.inra.fr/dpenv/larrec22.htm

Laslaz L., 2005, *Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Savoie, 644 p.

Laslaz L., 2007, *La Meije, un haut lieu alpin*, Editions Gap, 103 p.

Laslaz L., 2011, « Produisons du conflit, il restera toujours de l'acceptation. Tensions et concertations autour des chartes des parcs nationaux français. », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 88, n° 4, pp. 387-402.

Laslaz L., 2015a, « Conflit environnemental », *Hypergéo*, [En ligne] : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article635

Laslaz L., 2015b, « Espace naturel protégé », *Hypergéo*, [En ligne] : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article634.

Laslaz L., 2016, *Avide d'espaces*, Volume 2 - Mémoire inédit : *Protéger en montagne. Une polémogéographie des politiques environnementales au défi de l'acceptation sociale*, Habilitation à Diriger des Recherches en géographie, Université Savoie Mont-Blanc, 437 p.

Laslaz L., dir., 2012, *Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature*, Autrement, 96 p.

Laslaz L., Gauchon C., Duval M. et Héritier S., dir., 2014, *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Belin, 432 p.

Latour B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes – Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, 210 p.

Latour B., 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, 383 p.

Latour B., 2001, *L'Espoir de Pandore, Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, La Découverte, 347 p.

Latour B., 2015, *Face à Gaïa : huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La Découverte, 400 p.

Lazzarotti O., 2006, *Habiter. La condition géographique*, Belin, 297 p.

Lazzarotti O., 2013, « Patrimoine » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 748-749.

Lazzarotti O., 2014, *Habiter le monde*, La Documentation française, 64 p.

Le Galès P., 2011, *Le retour des villes européennes*, Les Presses de SciencesPo, 486 p.

Le Gléau J.-P., Pumain D., Saint-Julien T., 1996, « Villes d'Europe : à chaque pays sa définition », *Économie et statistique*, n° 294-295, pp. 9-23.

Lecomte J., 1999, « Réflexions sur la naturalité », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. 37, pp. 5-10.

Lefebvre H., 2009 (1ère édition 1968), *Le Droit à la ville*, Economica Anthropos, 135 p.

Lepart J., Marty P., 2006, « La nature : un antimonde ? », *Géographie et cultures*, vol. 57, pp. 87-102.

Lester J. P., 1995, *Environmental politics and policy: Theories and evidence*, Duke University Press, 400 p.

Levebvre H., 1968, *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Gallimard, 384 p.

Levin P. T., 2009, "The Swedish Model of Public Administration: Separation of Powers. The Swedish Style", *JOAAG*, vol. 4., n° 1, pp. 38-46.

Lévi-Strauss C., 1955, *Tristes tropiques*, Plon, 483 p.

Lévi-Strauss C., 2002 (1ère édition 1949), *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton de Gruyter, 621 p.

Lévy B., 1999, « Nature et environnement : considérations épistémologiques » *in* A. Bailly (éd.), *Actes du Festival International de Géographie*, [En ligne] : http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_99/nature_environnement/article.htm

Lévy J., 1994, *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Les Presses de SciencesPo, 448 p.

Lévy J., 1995, *Égogéographie. Matériaux pour une biographie cognitive*, L'Harmattan, 188 p.

Lévy J., 1999, *Le Tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Belin, 400 p.

Lévy J., 2000, « La France urbaine dans l'Europe des villes » *in* Lussault M., Paquot T., Body-Gendrot S., *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, La Découverte, pp. 339-348.

Lévy J., 2004, « Serendipity », *EspacesTemps.net*, [En ligne] : http://www.espacestemps.net/articles/serendipity/

Lévy J., 2007, « Regarder, voir. Un discours informé par la cartographie », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 102, n° 1, pp. 131-140.

Lévy J., 2010, « La ville est le développement durable », *Métropolitiques*. [En ligne] : http://www.metropolitiques.eu/La-ville-est-le-developpement.html.

Lévy J., 2013a, « Environnement » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 343-346.

Lévy J., 2013b, « Intégration » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 561.

Lévy J., 2013c, « Liens faibles, choix forts : les urbains et l'urbanité », *La Vie des idées*, [En ligne] : http://www.laviedesidees.fr/Liens-faibles-choix-forts-les.html

Lévy J., 2013d, « Nature et société » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 715-716.

Lévy J., 2013e, « Urbanité (modèle d') » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 1055-1060.

Lévy J., 2013f, « Ville » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 1078-1081.

Lévy J., Lussault M., 2003, « Habiter » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 440-442.

Lévy J., Lussault M., 2013, « Habiter » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 480-482.

Lévy J., Lussault M., dir., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1034 p.

Lévy J., Lussault M., dir., 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1128 p.

Lézy E., 2012, « "Out of the park", le Parc National de Nairobi dans la géodynamique Maasaï » *in* Lézy E., Bruno L., dir., *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, pp. 179-197.

Lézy E., Bruno L., dir., 2012, *BiodiverCités : les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Editions Le Manuscrit, 414 p.

Lézy-Bruno L., 2008, « La forêt au cœur de la ville. Le Parc national de Tijuca, Rio de Janeiro », *Géographie et Cultures*, vol. 62, pp. 27-42.

Lézy-Bruno L., 2014, « Usages et conflits sur fond de protection de la nature en ville. Le cas du Parc National de Tijuca à Rio de Janeiro », *in* Laslaz L., Gauchon C., Duval M. Héritier S., coord., *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, pp. 209-227.

Lidskog R., Elander I., 2011, « Le développement durable en Suède : la rhétorique, les politiques et la pratique », *Télescope - Revue d'analyse comparée en administration publique*, vol. 17, n°2, pp. 71-91.

Lidskog R., Elander I., 2012, "Ecological modernization in practice? The case of sustainable development in Sweden", *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 14, n° 4, pp. 411-427.

Lilley K., 2010, « Town » *in* Topalov C., Coudroy de Lille L., Depaule J.-C., Marin B., dir., *L'Aventure des mots de la ville. À travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, pp. 1226-1231.

Lilley K., Reeder D. A., 2010, « City » *in* Topalov C., Coudroy de Lille L., Depaule J.-C., Marin B., dir., *L'Aventure des mots de la ville. À travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, pp. 308-313.

Limoges B., 2002, « Les ZICO : Des aires protégées ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 3, n° 1, [En ligne] : http://vertigo.revues.org/4128

Lion G., 2014, « En quête de chez-soi. Le bois de Vincennes, un espace habitable ? », *Les Annales de géographie*, vol. 697, n° 3, pp. 956-981.

Locke H., Dearden P., 2005, "Rethinking protected area categories and the new paradigm", *Environmental conservation*, vol. 32, n° 1, pp. 1-10.

Lönnroth M., 2010, *The Organisation of Environmental Policy in Sweden. A Historical Perspective*, The Swedish Environmental Protection Agency, 21 p.

Loreau M., 2014, "Reconciling utilitarian and non-utilitarian approaches to biodiversity conservation", *Ethics in Science and Environmental Politics*, vol. 14, pp. 27-32.

Louiset O., 2010, « La ville pour nature », *L'Information géographique*, vol. 74, pp. 6-22.

Louiset O., 2011, *L'oubli des villes de l'Inde. Pour une géographie culturelle de la ville*, Armand Colin, 296 p.

Luhmann N., 2011, *Systèmes sociaux : esquisse d'une théorie générale*, Presses Université Laval, 570 p.

Lussault M., 2007, *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, 363 p.

Lussault M., 2013a, « Nature » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 708-711.

Lussault M., 2013b, « Nature (Espace et) » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 711-714.

Lussault M., 2013c, « Spatialité » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 947-950.

Lussault M., 2013d, « Urbain » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 1040-1044.

Lussault M., 2013e, « Urbanité » *in* Lévy, J., Lussault, M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 1053-1055

Lussault M., 2013f, « Ville » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 1082-1084.

Lussault M., 2013g, « Visibilité (régime de) » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 1091.

Lussault M., 2017, *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Seuil, 320 p.

Lussault M., Paquot T., Body-Gendrot S., 2000, *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, La Découverte, 444 p.

Lussault M., Thibault S., 2013, « Aménagement » *in* Lévy, J., Lussault, M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 73-76.

Lyotard J.-F., 1979, *La condition postmoderne. Rapport sur le savoir*, Les Éditions de Minuit, 108 p.

Lyytimäki J., 2014, "Environmental protection in Finland. What is Finland doing to preserve its wilderness ?", *Finland.fi*, [En ligne] : https://finland.fi/life-society/environmental-protection-in-finland/

M

Maffesoli M., 1997, *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques*, La Table Ronde, 210 p.

Maniscalco F., 2002, *Mediterraneum. Protection, conservation and valorization of cultural and environmental patrimony*, Université L'Orientale, 274 p.

Marchand J.-P., Riquet P., dir., 1996, *Europe médiane - Europe du Nord*, Belin/Reclus, coll. « Géographie Universelle », vol. 9, 480 p.

Maris V., 2014, *Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques*, Quae, 94 p.

Martin J.-Y., 2006, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo - Journal of Urban Research*, [En ligne] : http://articulo.revues.org/897

Mathieu N., 1997, « Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale », *Cybergeo*, [En ligne] : http://cybergeo.revues.org/5432

Mathieu N., 1999, « Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie » *in* Robic M.-C., Tissier J.-L. Pinchemel P., 2011, *Deux siècles de géographie française, une anthologie*, CTHS Géographie, pp. 456-459.

Mathieu N., 2000, « Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 8, n° 3, pp. 74-82.

Mathieu N., Guermond Y. dir., 2011, *La ville durable, du politique au scientifique*, Editions Quæ, 286 p.

Maugard A., Benhaïm T., 2016, *Faire société en ville. Une utopie réaliste*, Éditions de l'Aube, 160 p.

McNeely J.A., dir., 2001, "Cities and protected areas: an oxymoron or a partnership?", *Parks*, vol. 11, n° 3, 53 p.

MEA (*Millenium Ecosystem Assessment*), 2005, *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*, Island Press, 155 p.

Mehdi L., Weber C., Di Pietro F., Selmi W., 2012, « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, [En ligne] : http://vertigo.revues.org/12670

Melathopoulos A. P., Stoner A. M., 2015, "Critique and transformation: On the hypothetical nature of ecosystem service value and its neo-Marxist, liberal and pragmatist criticisms", *Ecological Economics*, vol. 117, pp. 173-181.

Méliani I., Arnould P., 2012, « "Marchands de nature" : 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009 », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, [En ligne] : http://vertigo.revues.org/12960

Mels T., 1999, *Wild Landscapes. The Cultural Nature of Swedish National Parks*, Lund University Press, 257 p.

Mercier G., Bethemont J., dir., 1998, *La ville en quête de nature*, Septentrion, 258 p.

Merleau-Ponty M., 1965, *Éloge de la philosophie*, Gallimard, 320 p.

Merleau-Ponty M., 1995, *Cours sur la Nature : Cours au Collège de France, 1956-57*, Seuil, 384 p.

Merlin P., Choay F., 2010 (1ère édition 1988), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* PUF, 968 p.

Metsähallitus, 2015, *Local Economy Impacts of Visitor Spending in 2014 in Finland's National Parks, National Hiking Areas and Other Protected and Recreational Areas*, 2 p.

Metzger J., Rader Olsson A. dir., 2013, *Sustainable Stockholm. Exploring urban sustainability in Europe's greenest city*, Routledge, 221 p.

Mill J. S., 2003 (1ère édition 1874), *La Nature*, La Découverte, 168 p.

Moeschler J., Zufferey S., 2010, *Initiation à la linguistique française*, Armand Colin, 252 p.

Mohnike T., 2015, « Raconter la ville dans la nature suédoise. Une forme narrative paradoxale dans les récits identitaires actuels en Suède » *in* Hajek I., Hamman P., Lévy J.-P. dir., *De la ville durable à la nature en ville*, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 193-209.

Mongin O., 2007, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Seuil, 352 p.

Moreau S., Veyret Y., 2009, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Les Annales de géographie*, vol. 665, n° 1, pp. 35-60.

Moriconi-Ebrard F., 2013, « Modèle » *in* Lévy, J., Lussault, M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 681-684.

Moriconi-Ébrard F., 2013, « Urbanisation » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 1048-1049.

Morin E., 1986, *La Méthode - La Connaissance de la connaissance*, Seuil, 245 p.

Morin E., 1990, *La Méthode - Science avec conscience*, Seuil, 320 p.

Morin E., 1994, « Sur l'interdisciplinarité », *Bulletin interactif du Centre international de recherches et études transdisciplinaires*, vol. 2, [En ligne] : http://ciret-transdisciplinarity.org/bulletin/b2c2.php

Morin E., 2004, *La Méthode - Éthique*, Seuil, 288 p.

Morin E., 2005, *Introduction à la pensée complexe*, Seuil, 160 p.

Morin E., 2007, *L'An I de l'ère écologique*, Tallandier, 127 p.

Morin E., 2014 (1ère édition 1977), *La Méthode - La Nature de la nature*, Seuil, 418 p.

Morin E., 2015, *L'aventure de* La Méthode, Seuil, 176 p.

Moscovici S., 1977 (1ère édition 1968), *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Flammarion, 574 p.

Moscovici S., 2001, *De la nature*, Métailié, 280 p.

Moscovici S., 2002, *Réenchanter la nature*, Éditions de l'Aube, 65 p.

Mucchielli A., 2004, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Armand Colin, 290 p.

Müller U., Backhaus N., 2007, "The Entlebuchers: people from the back of beyond?", *Social Geography*, vol. 2, n° 1, pp. 11-28.

Mumford L., 1961, *The City in History. Its transformations and its prospects*, Harcourt Brace International, 657 p.

Munkejord M. C., 2009, "Reinventing rurality in the north" *in* Nyseth T., Viken A., dir., *Place reinvention: northern perspectives*, pp. 203-220.

Naess A., 1986, "The Deep Ecology Movement: Some Philosophical Aspects", *Philosophical Inquiry*, vol. 8, pp. 10-31.

Naess A., 2009, *Vers l'écologie profonde*, Wildproject, 320 p.

Najjar A., 2013, *Les anges de Millesgården*, Gallimard, 208 p.

Nay O., 2009, « Nature (philosophies classiques et modernes) » *in* Bourdeau V., Merrill R., dir., *DicoPo, Dictionnaire de théorie politique*. [En ligne] : http://www.dicopo.fr/spip.php ?article113

Niedziałkowski K., Paavola J., Jedrzejewska B., 2012, "Participation and Protected Areas Governance: the Impact of Changing Influence of Local Authorities on the Conservation of the Białowieża Primeval Forest, Poland", *Ecology & Society*, vol. 17, n° 1, [En ligne] : http://dx.doi.org/10.5751/ES-04461-170102.

Niemelä J., 1999, "Ecology and urban planning", *Biodiversity and Conservation*, vol. 8, pp. 119-131.

Niemelä J., Breuste J. H., Guntenspergen G., McIntyre N. E., Elmqvist T., James P., 2012, *Urban ecology: patterns, processes, and applications*, Oxford University Press, 392 p.

Nyberg L., 2015, *The Royal National City Park*, Länsstyrelsen *Stockholm*, 20 p.

Nyström J., 1989, "From the city to the city's countryside", *Geografiska Annaler. Series B Human Geography*, vol. 71, n° 3, pp. 183-200.

O'Riordan T., Voisey H., *The transition to sustainability: the politics of Agenda 21 in Europe*, Routledge, 256 p.

OCDE, 2008, « Gestion de la nature et de la biodiversité », in *Examens environnementaux de l'OCDE : Danemark 2007*, Éditions OECD, 67 p.

OCDE, 2014, *Examens environnementaux de l'OCDE : Suède 2014*, Éditions OECD, 16 p.

Ohman J., Simonsen K., 2003, *Voices from the north: new trends in Nordic human geography*, Ashgate, 314 p.

Orain O., 2006, « La géographie comme science : Quand "faire école" cède le pas au pluralisme », *in* Robic M.-C., coord., *Couvrir le monde. Un grand XXe siècle de géographie française*, ADPF/La documentation française, pp. 90-123.

Orcier P., 2009, *Les recompositions territoriales dans la région de la Baltique orientale (Finlande, Estonie, Lettonie et Lituanie)*, Thèse de doctorat, École normale supérieure de Lyon, 424 p.

P, Q

Papageorgiou K., Vogiatzakis I. N., 2006, "Nature protection in Greece: an appraisal of the factors shaping integrative conservation and policy effectiveness", *Environmental Science & Policy*, vol. 9, n° 5, pp. 476-486.

Paquot T., 1990, *Homo urbanus. Essai sur l'urbanisation du monde et des mœurs*, Éditions du Félin, 177 p.

Paquot T., 1994, *Vive la ville !*, Arléa – Corlet, 287 p.

Paquot T., 1997, « De l'urbanité rurale », *Poïesis*, n° 6, pp. 215-221.

Paquot T., 2004, « Ville et nature, un rendez-vous manqué ? », *Diogène*, vol. 3, n° 207, pp. 83-94.

Paquot T., 2007, *Utopies et utopistes*, La Découverte, 128 p.

Paquot T., 2011, *Un philosophe en ville*, Infolio, 230 p.

Paquot T., Lussault M., Body-Gendrot S., dir., 2000, *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, La Découverte, 441 p.

Paquot T., Lussault M., Younès C., dir., 2007, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, 384 p.

Paquot, T., Younès, C., dir., 2010, *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*, La Découverte, 192 p.

Partanen A., 2016, *The Nordic Theory of Everything: In Search of a Better Life*, Harper, 432 p.

Pastoureau M., 2013, *Vert. Histoire d'une couleur*, Seuil, 240 p.

Paugam S., 2014, « Type idéal », *Sociologie, Les 100 mots de la sociologie*, [En ligne] : http://sociologie.revues.org/2481

Paugam S., dir., 1996, *L'Exclusion. L'état des savoirs*, La Découverte, 582 p.

Perrin J.-B., 2010, « Arbre » *in* Merlin P., Choay F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, p. 60

Pezzoli K., 1997, "Sustainable development: A transdisciplinary overview of the literature", *Journal of Environmental Planning and management*, vol. 40, n° 5, pp. 549-574.

Piquerey L., 2016, *Golden Snow. Ségrégation et entre-soi dans les stations de sports d'hiver haut de gamme en Autriche, en France et en Suisse*, Thèse de doctorat en géographie, Université Savoie Mont Blanc, 560 p.

Popper K. 1979, *La logique des sciences sociales. De Vienne à Francfort, la querelle allemande des sciences sociales*, Édition complexe, pp. 75-90.

Popper K., 2007 (1ère édition 1959), *La logique de la découverte scientifique*, Payot, p. 480.

Pradeau J.-F., 2013, « Concept » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 219-220.

Pradeau J.-F., 2013, « Science » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 897-898.

Puhakka R., Saarinen J., 2013, "New role of tourism in national park planning in Finland", *The Journal of Environment & Development*, vol. 22, n° 4, pp. 411-434.

Pumain D., 2006a, « Métropole » *in* Pumain D., Paquot T., Kleinschmager R., 2006, *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Anthropos Economica, pp. 183-184.

Pumain D., 2006b, « Urbanisation » *in* Pumain D., Paquot T., Kleinschmager R., 2006, *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Anthropos Economica, pp. 290-291.

Pumain D., 2006c, « Ville » *in* Pumain D., Paquot T., Kleinschmager R., 2006, *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Anthropos Economica, pp. 302-306.

Pumain D., Paquot T., Kleinschmager R., 2006, *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Anthropos Economica, 320 p.

R

Radeiski J., 2014, *The Implementation of Environmental Education in elementary schools: A Comparative Study between Sweden and Germany*, Diplomarbeiten Agentur diplom,58 p.

Raffestin C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Lexis Nexis, 250 p.

Raffestin C., 1989, « Théories du réel et géographicité », *Espaces Temps*, vol. 40-41, pp. 26-31.

Raffestin C., Bresso M., 1982, « Tradition, modernité, territorialité », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 68, pp. 186-198.

Rastier F., 2001, « L'Être naquit dans le langage », *Methodos*, vol. 1, [En ligne] : http://methodos.revues.org/206

Redon M., 2016 « Il y a autant de façons de décrire la Terre que de la regarder *», Société de Géographie*, [En ligne] : https://socgeo.com/2016/06/01/marie-redon-il-y-a-autant-de-facon-de-decrire-la-terre-que-de-la-regarder/

Reif A., Walentowski H., 2008, "The assessment of naturalness and its role for nature conservation and forestry in Europe", *Waldökologie*, vol. 6, pp. 63-76.

Reitan M., 1999, "Norway: a case of splendid isolation" *in* Andersen M. S., Liefferink D., *European environmental policy: The pioneers*, Manchester University Press, pp. 287-330.

Remy J., 2004, « Compte rendu thématique. La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication », *Espaces et sociétés*, vol. 118, n° 3, pp. 251-266.

Retaillé D., 2010, « Éditorial du numéro La Nature de la ville », *L'Information géographique*, vol. 74, n° 3, p. 1-1.

Retaillé D., 2013, « Géographicité » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 433-434.

Retaillé D., 2013, « Monde » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 686-688.

Reynaud A., 1981, *Société, espace et justice*, PUF, 264 p.

Rhein C., 2002, « Intégration sociale, intégration spatiale », *L'Espace géographique*, vol. 31, n° 3, pp. 193-207.

Richard F., Saumon G., Tommasi G., 2015, « De l'hégémonie des valeurs environnementales à l'affirmation d'un nouveau capital ? », Communication orale, *Colloque « Capital environnemental : représentations, pratiques, dominations, appropriations spatiales »*, Limoges, 18 - 21 novembre 2015

Ricœur P., 1997, *L'idéologie et l'utopie*, Seuil, 410 p.

Rieutort L., 2012, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue Internationale d'Education de Sèvres*, n° 59, CIEP, pp. 43-52.

Ripoll F., Rivière J., 2007, « La ville dense comme seul espace légitime ? Analyse critique d'un discours dominant sur le vote et l'urbain », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 102, n° 1, pp. 120-130.

Roche P., Geijzendorffer I., Levrel H., Maris V., coord., 2016, *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques*, Quae, 220 p.

Rodary E., 2003, « Pour une géographie politique de l'environnement », *Ecologie & politique*, vol. 27, n° 1, pp. 91-111.

Rode M., 2016, "Nature Conservation as Part of a Multifunctional Use of Suburban Landscapes" *in* Wang F., Prominski M., coord., *Urbanization and Locality*, Springer, pp. 323-343.

Rode S., 2010, « De l'aménagement au ménagement des cours d'eau : le bassin de la Loire, miroir de l'évolution des rapports entre aménagement fluvial et environnement », *Cybergeo*, [En ligne] : http://cybergeo.revues.org/23253

Røe P., Luccarelli M., 2012, *Green Oslo: Visions, Planning and Discourse*, Ashgate Publishing, 308 p.

Roger A., 1997, *Court traité du paysage*, Gallimard, 216 p.

Roger A., Guéry F., dir., 1991, *Maîtres et protecteurs de la nature*, Éditions Champ Vallon, 336 p.

Roman S., 2015, « Hétérotopie et utopie pratique : comparaison entre Foucault et Ricœur », *Le Philosophoire*, vol. 2, n° 44, p. 69-86.

Roncayolo M., 2002, *Lectures de villes : formes et temps*, Parenthèses Éditions, 386 p.

Rosenbaum W., 2010, *Environmental politics and policy*, CQ Press, 400 p.

Rosenthal E., 2009, "What Makes Europe Greener than the U.S.?", *Yale Environment 360*, [En ligne] : http://e360.yale.edu/features/what_makes_europe_greener_than_the_us

Rosset C., 1984, *Le réel et son double. Essai sur l'illusion*, Gallimard, 144 p.

Rousseau J.-J., 2008 (1ère édition 1755), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Flammarion, 303 p.

Roussel I., dir., 2000, « La nature dans la ville », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, vol. 2, pp. 123-188.

Rumford C., 2014, *Cosmopolitan borders*, Palgrave Pivot, 105 p.

Rykwert J., 1983, *The first moderns. The architects of the eighteenth century*, MIT Press, 583 p.

S

Sacareau I., 1997, *Porteurs de l'Himalaya - Le trekking au Népal*, Belin, 271 p.

Saint Julien T., « Métropole », *Hypergéo*, [En ligne] : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article650#

Sandberg E., Carlberg B., Månsson M., 2010, *Outings Guide to 33 Protected Natural Areas in Stockholm County*, County Administrative Board of Stockholm, 82 p.

Sanders L., 1996, « La modernité du Norden » *in* Marchand J.-P., Riquet P., dir., *Europe médiane - Europe du Nord*, Belin/Reclus, coll. « Géographie Universelle », vol. 9, pp. 152-165.

Sanders L., 1997, « Le choix des Nordiques face à l'Europe : pourquoi de telles disparités interrégionales ? », *Mappemonde*, n° 4, pp. 20-24.

Santamaria F., 2004, « Aménagement », *Hypergéo*, [En ligne] : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article474

Sassen S., 1996 (1ère édition 1991), *La ville globale. New York, London, Tokyo*, Descartes et Cie, 533 p.

Schantz P., 2004, "The National Urban Park in Greater Stockholm: Background, Legislation and Implementation", *Garden History*, vol. 32, n° 2, p. 279-280.

Schantz P., 2005, "The formation of National Urban Parks: a Nordic contribution to sustainable development?", *in* Clark P. dir., *The European city and green space : London, Stockholm, Helsinki and St Petersburg 1850-2000*, Ashgate, pp. 159-174.

Schelling, 2001, *Introduction à l'esquisse d'un système de philosophie de la nature*, Le Livre de Poche 187 p.

Schnakenbourg E., dir., 2012, *Figures du Nord : Scandinavie, Groenland, Sibérie : perceptions et représentations des espaces septentrionaux du Moyen Age au XVIIIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 252 p.

Schraad-Tischler D., Kroll C., 2014, *Social Justice in the EU – a cross-national comparison. Social inclusion monitor Europe (SIM) – Index report*, Bertelsmann Stiftung, 114 p.

Schraad-Tischler D., Kroll C., 2014, *Social Justice in the EU – a cross-national comparison. Social inclusion monitor Europe (SIM) – Index report*, Bertelsmann Stiftung, 114 p.

Scott A. J., Soja E. W., Agnew J., dir., 2001, *Global city-regions: trends, theory, policy*, Oxford University Press, 484 p.

Sen A., 2010, *L'Idée de justice*, Seuil, 560 p.

Sennett R., 1979, *Les tyrannies de l'intimité*, Seuil, 288 p.

Serres M., 1992, *Le Contrat naturel*, Flammarion, 194 p.

Serres M., 2011, *Habiter*, Le Pommier, 192 p.

Sharifi A., 2016, "From Garden City to Eco-urbanism: The quest for sustainable neighborhood development", *Sustainable Cities and Society*, vol. 20, pp. 1-16.

Simha S., 2003, « Idée » *in* Blay M., dir., *Grand dictionnaire de la philosophie*, Larousse – CNRS, pp. 522-525.

Simon L., 2005, « Conclusion : "Oui" » *in* Arnould P., Glon E., dir., 2005, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Publications de la Sorbonne, pp. 263-267.

Simoulin V., 2000, « L'Union européenne au regard des pays Nordiques », *Les Études du CERI*, n° 66, 33 p.

Simoulin V., 2003, « Le Conseil nordique : vecteur identitaire ou bureaucratie perdue ? », *Nordiques*, vol. 1, pp. 11-32.

Singaravélou P., 2011, « Par-delà l'Ici et l'Ailleurs », *Écrire l'histoire*, vol. 7, pp. 23-32.

Söderström O., 1992, L*es métamorphoses du patrimoine. Formes de conservation du construit et urbanité*, Thèse de la Faculté des Lettres, Institut de Géographie, Université de Lausanne, 474 p.

Soler L., 2006, « Paradigme » *in* Mesure S., Savidan P., dir., *Le dictionnaire des sciences sociales*, PUF, pp. 843-847.

Sørensen Ø., Stråth B., dir., 1997, *The Cultural construction of Norden*, Scandinavian University Press, 227 p.

Sourdoire E., 2011, *Influence de la Suède sur la législation européenne*, 67 p.

Ståhle A., 2006, "Sociotope mapping – exploring public open space and its multiple use values in urban and landscape planning practice", *Nordic Journal of architectural research*, vol. 19, pp. 59-71.

Staszak J.-F., 2013, « Observation » *in* Lévy J., Lussault M., dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, pp. 734-735.

Stébé J. M., Marchal H., dir., 2009, *Traité sur la ville*, PUF, 848 p.

Steck J.-F., 2006, « Qu'est-ce que la transition urbaine ? Croissance urbaine, croissance des villes, croissance des besoins à travers l'exemple africain », *Revue d'économie financière*, vol. 86, n° 5, pp. 267-283.

Stefulesco C., 1993, *L'urbanisme végétal*, Institut pour le développement forestier, 322 p.

Sténs A., Sandström C., 2013, "Divergent interests and ideas around property rights: the case of berry harvesting in Sweden", *Forest Policy and Economics*, vol. 13, pp. 56-62.

Sterner T., 2016, *Les instruments de la politique environnementale*, Fayard, 72 p.

Stock M., 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, Travaux, [En ligne] : http://www.espacestemps.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/

Stock M., 2015, « Habiter comme "faire avec l'espace". Réflexions à partir des théories de la pratique », *Les Annales de géographie*, vol. 704, n° 4, p. 424-444.

Stolton S., Redford K.H. and Dudley N., 2014, *The Futures of Privately Protected Areas*, IUCN, 128 p.

Stråth B., 2006, « La construction d'un modèle nordique : pressions externes et compromis interne », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, pp. 391-411.

Swyngedouw E., 2009, "The antinomies of the postpolitical city: in search of a democratic politics of environmental production", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 33, n° 3, pp. 601-620.

Swyngedouw E., 2014, "The Violence of Sustainable Urbanity", *Metropolitics*, [En ligne] : http://www.metropolitiques.eu/The-Violence-of-Sustainable.html

Swyngedouw E., Heynen N., Kaika M., 2006, *In the Nature of Cities: Urban Political Ecology and the Politics of Urban Metabolism*, Routledge, 265 p.

Swyngedouw E., Kaika M., 2003, "The Environment of the City… or the Urbanization of Nature", *in* Bridge G., Watson S., dir., *A Companion to the City*, Blackwell Publishing, pp. 567-580.

T

Theys J., 2015, « Politiques publiques environnementales (Point de vue 1) », *in* Bourg D., Papaux A., dir., *Dictionnaire de la pensée écologique*, PUF, pp. 786-790.

Tiberj V., 2014, « Intégration », *Sociologie. Les 100 mots de la sociologie*, [En ligne] : http://sociologie.revues.org/2484

Tissot S., dir., 2014, « Les espaces de l'entre-soi », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 204, 140 p.

Tollis C., 2013, « Les spatialités du *Care* : une autre géographie des espaces naturels protégés », *Éthique, politique, religions*, vol. 2, n° 3, pp. 103-120.

Topalov C., Coudroy de Lille L., Depaule J.-C., Marin B., dir., *L'Aventure des mots de la ville. À travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, p 1494.

Torre A., 2009, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, vol. 11, pp. 63-75.

Toudoire-Surlapierre F., 2005, *L'imaginaire nordique. Représentations de l'âme scandinave, 1870-1920*, L'improviste, 338 p.

Trzyna T., coord., 2014, "Urban Protected Areas: Profiles and best practice guidelines", *Best Practice Protected Area Guidelines Series*, n° 22, IUCN, 128 p.

Trzyna T., coord., 2016, « Aires protégées urbaines : Les profils et lignes directrices pour de meilleures pratiques », Série sur les lignes directrices pour de meilleures pratiques pour les aires protégées, n° 22, UICN, 128 p.

Trzyna T., dir., 2005, *The Urban Imperative: Urban outreach strategies for protected area agencies*, IUCN and Santa Monica Mountains Conservancy, 168 p.

Trzyna T., dir., 2007, *Global Urbanization and Protected Areas*, IUCN, 52 p.

U, V, W

Uggla Y., 2014a, "The Urban Park as "Paradise contrived"", *in* Bradley K., Hedrén J., coord., 2014, *Green utopianism: perspectives, politics and micro-practices*, Routledge, p. 150-164.

Uggla Y., 2014b, "Protecting Urban Greenery: The Case of Stockholm's National City Park", *City & Community*, vol. 13, n° 4, p. 360-380.

United Nations, 2014, *World Urbanization Prospects The 2014 Revision. Highlights*. 32 p. [En ligne] : http://www.un.org/en/development/desa/publications/2014-revision-world-urbanization-prospects.html

Vaccaro I., Beltran O., Paquet P.-A., 2013, "Political ecology and conservation policies: some theoretical genealogies", *Journal of Political Ecology*, vol. 20, pp. 255-272.

Van Andel P., Bourcier D., 2008, *De la sérendipité. Leçons de l'inattendu*, Hermann, 326 p.

Vanier M., 2003, « De la géographie comme science sociale », *Pouvoirs locaux*, n° 59, pp. 59-63.

Vanier M., dir., 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, PUR, 228 p.

Vanier M., 2012, « Dans l'épaisseur du périurbain », *Espaces et sociétés*, vol. 148-149, n° 1, pp. 211-218.

Veltz P., 2005, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, PUF, 264 p.

Veyret Y., 2006, « Ville et nature dans le monde occidental » *in* Dorier-Apprill E., dir., *Ville et environnement*, Sedes, pp. 61-81.

Viard J., 1990, *Le tiers espace, essai sur la nature*, Méridiens-Klincksieck, 152 p.

Vieillard-Baron H., 2006, « Le terrain et la proximité en question » *in* Séchet R., Veschambre V., dir., *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, PUR, pp. 133-148.

Walter F., 2004, *Les Figures paysagères de la nation*, Éditions de l'EHESS, 528 p.

Webber M., 1996, *L'urbain sans lieu ni bornes*, Éditions de l'Aube, 123 p.

Weber M., 1992 (1ère édition 1922), *Essais sur la théorie de la science*, Pocket, 478 p.

Whited T. L., 2005, *Northern Europe: an environmental history*, Abc-Clio, 273 p.

Wirth L., 1938, "Urbanism As A Way of Life", *The American Journal of Sociology*, vol. 44, n° 1, pp. 1-24.

Wismann H., 2013, *Penser entre les langues*, Albin Michel, 400 p.

Wittgenstein L., 1996, *Le Cahier bleu et le Cahier brun*, Gallimard, 320 p.

Woebse A.-K, 2012, « L'Unesco et l'Union internationale pour la protection de la nature. Une impossible transmission de valeurs ? », *Relations internationales*, vol. 152, n° 4, pp. 29-38.

X, Y, Z

Younès C., 2008, « La Ville-Nature », *Appareil*, [En ligne] : https://appareil.revues.org/455

Younès C., dir., 2010, *Ville contre-nature : philosophie et architecture*, La Découverte, 288 p.

Zaccai E., 2015, « Revisiter la nature en ville selon le prisme du développement durable » *in* Hajek I., Hamman P., Lévy J.-P., dir., 2015, *De la ville durable à la nature en ville*, Le Septentrion, pp. 173-192.

Zeneidi-Henry D., 2002, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Bréal, 288 p.

Zérah M.-H., 2007, "Conflict between green space preservation and housing needs: the case of the Sanjay Gandhi National Park in Mumbai", *Cities*, vol. 24, n° 2, pp. 122-132.

Zérah M.-H., Landy F., 2013, "Nature and urban citizenship redefined: The case of the National Park in Mumbai", *Geoforum*, vol. 46, pp. 25-33.

Zimmerer K., 2006, "Cultural ecology: at the interface with political ecology-the new geographies of environmental conservation and globalization", *Progress in Human Geography*, vol. 30, n° 1, pp. 63-78.

SITOGRAPHIE

Le renvoi précis aux pages internet est mentionné en notes de bas de page, ici nous indiquons plus généralement les sites que nous avons parcourus et mobilisés. Ils ont été consultés entre septembre 2012 et juin 2017.

Administration environnementale finlandaise : http://www.ymparisto.fi

Agence danoise de la protection environnementale (*Miljøstyrelsen*) : http://mst.dk/

Agence danoise de protection de la nature (*Naturstyrelsen*) : http://naturstyrelsen.dk/

Agence finlandaise d'administration forestière (*Metsähallitus*) : http://www.metsa.fi

Agence norvégienne de l'environnement (*Miljødirektoratet*) : http://www.miljodirektoratet.no

Agence statistique danoise (*Danmarks statistik*) : http://statistikbanken.dk

Agence statistique suédoise (SCB) : http://www.scb.se/

Agence suédoise de la protection environnementale (SEPA ou *Naturvårdsverket*) : http://www.swedishepa.se/ et https://www.sverigesnationalparker.se/en/

Association *Ekoparken* : http://www.ekoparken.org/9engelska/englishstart.htm

Association finlandaise pour la protection de la nature (*Suomen luonnonsuojeluliitto*): www.sll.fi/

BirdLife International : http://www.birdlife.org/

Centre danois de l'environnement et de l'énergie : http://dce.au.dk

Centre finlandais de la nature *Haltia* : https://www.haltia.com/en/

Centres pour le Développement économique, les Transports et l'Environnement en Finlande (*ELY Centres*) : http://www.ely-keskus.fi/

CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) : http://www.cnrtl.fr/definition/

Conseil d'Administration du Comté de Stockholm : http://www.lansstyrelsen.se/Stockholm

Conseil nordique (*Norden*) : http://www.norden.org

Eurostat : http://ec.europa.eu/eurostat/fr/home

Fondation finlandaise pour la protection de la nature (*Suomen Luonnonsuojelun Säätiön*) : https://luonnonsuojelunsaatio.fi/

Gouvernement norvégien : https://www.regjeringen.no/

Ministère danois de l'agriculture et de l'environnement : http://en.mfvm.dk

Ministère de l'environnement finlandais (*Ympäristöministeriö*) : http://www.ym.fi

Ministère norvégien du climat et de l'environnement : https://www.regjeringen.no/en/dep/kld/id668/

Ministère suédois de l'environnement : http://www.government.se/government-of-sweden/ministry-of-the-environment/

Musée de plein air *Skansen* : http://www.skansen.se

Natura 2000 : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm

OCDE : http://www.oecd.org

Office de tourisme de Stockholm : http://www.visitstockholm.com/

Parc national urbain de Stockholm : http://www.nationalstadsparken.se et http://www.visitdjurgarden.se/

ProtectedPlanet : https://www.protectedplanet.net/

Société danoise de protection de la nature (*Danmarks Naturfredningsforening*) : http://www.dn.dk/

Société suédoise pour la protection de la nature (*Naturskyddsföreningen*): http://www.naturskyddsforeningen.se/

UICN : https://www.iucn.org/fr

Unesco (liste du patrimoine mondial) : http://whc.unesco.org/fr/list/

WWF : http://wwf.panda.org/

SOURCES

Il s'agit ici simplement de quelques sources complémentaires à celles de l'annexe 3.

PNR de Chartreuse, 2008, Charte 2008-2019 Parc naturel régional de Chartreuse, 44 p. [En ligne] : http://www.parc-chartreuse.net/images/stories/pdf/Le_Parc/Orientations_strategiques.pdf

City of Helsinki, 2015, *Environmental report*, 44 p.

Göteborgs Stad, 2014, Development strategy Göteborg 2035.

Länsstyrelsen i Stockholms län - Stockholms läns landsting, 2003, *Aldrig långt till naturen*, 112 p.

Metsähallitus, 2015, Local Economy Impacts of Visitor Spending in 2014 in Finland's National Parks, National Hiking Areas and Other Protected and Recreational Areas.

Naturcentrum AB, 2013, Naturreservat i Västra Götalands Län – Änggårdsbergen, 2 p.

Stockholms Stad, 2010, *The Walkable City – Stockholm City Plan*, 88 p.

Stockholms Stad, 2012, *Vision 2030*, 10 p.

The Danish Nature Agency, 2015, *The Finger Plan. A Strategy for the Development of the Greater Copenhagen Area*, Danish Ministry of the Environment – Nature Agency, 42 p.

The Swedish Environmental Code, 1999, 186 p.

ANNEXES

OBJECTIFS

- Les annexes correspondent à « *ce qui est uni ou rattaché à une chose principale* » (CNRTL, 2017) ; entendues comme ce qui est accessoire ou de moindre importance, les annexes ne sont pas pour autant inutiles. Leur finalité n'est pas de rassembler un surplus d'information ou de documents, elle consiste à éclairer le lecteur qui le souhaite par des données complémentaires qui, sans être indispensables au raisonnement, permettent de contextualiser notre travail.

Table des annexes

Annexe 1 : Du projet de thèse à la soutenance : calendrier synthétique du travail doctoral 492

Annexe 2 : Le terrain : récapitulatif des différentes missions 492

Annexe 3 : Matériaux de recherche : recensement des entretiens réalisés et documents recueillis 493

Annexe 4 : Grille générale support des entretiens 513

Annexe 5 : Production et valorisation scientifique : des articles publiés aux projets de communications 517

Annexe 6 : The Finger Plan : le plan d'urbanisme de Copenhague établi en 1947 et toujours en vigueur aujourd'hui 520

Annexe 7 : Trames verte et bleue de Göteborg 521

Annexe 8 : Sur l'embarcadère, à côté des automates d'achat de titres de transport, une carte de l'archipel d'Oslo mentionne les différents périmètres de protection 522

Annexe 9 : Le projet de tunnel routier sous le lac Mälaren, un chantier d'ampleur mais invisible sur les cartes de la réserve naturelle de Sätraskogen 523

Annexe 10 : Poster proposant une synthèse des différentes thèses menées au sein du laboratoire EDYTEM sur les espaces protégés 524

Annexe 1 : Du projet de thèse à la soutenance : calendrier synthétique du travail doctoral

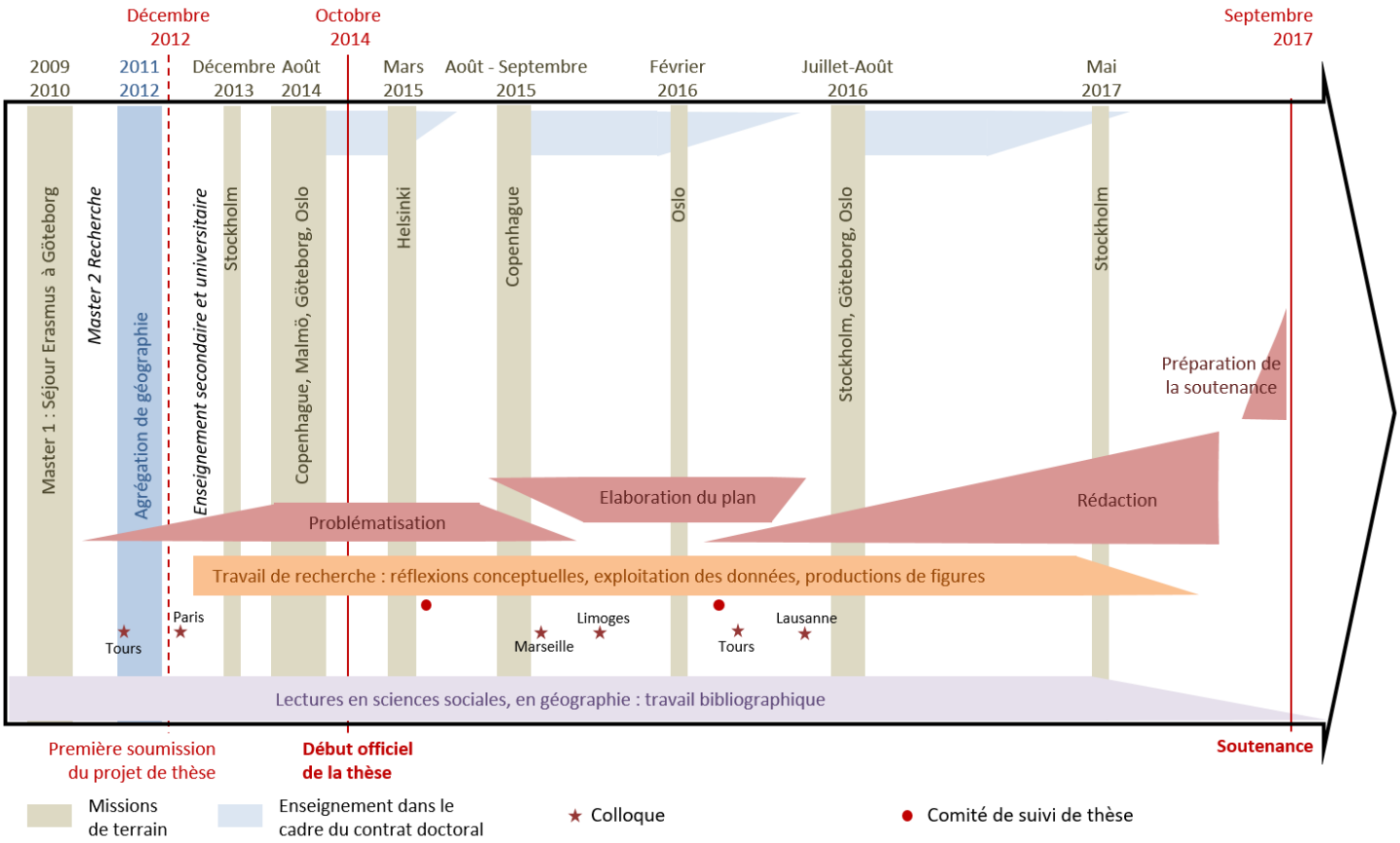

Annexe 2 : Le terrain : récapitulatif des différentes missions

Terrains	Date	Durée	Objectifs et remarques
Göteborg	**2009-2010**	36 semaines	Master 1 en Erasmus Mémoire sur les espaces protégés de la ville de Göteborg
Stockholm	**Décembre 2013**	1 semaine	Entretiens, observations en période hivernale
Copenhague Malmö, Göteborg Oslo, *Norvège*	**Août 2014**	5 semaines	Approche comparative, observation en période estivale Approfondissement des hypothèses
Helsinki	**Mars 2015**	2 semaines	Observations, entretiens Instrumentation Dans le cadre du programme KAKSIN (financement spécifique)

Copenhague	**Août-septembre 2015**	2 semaines	Observations, entretiens Instrumentation
Oslo	**Février 2016**	1 semaine	Observations, entretiens Instrumentation
Stockholm Göteborg Oslo	**Juillet / août 2016**	3 semaines	Ajustement Observations, entretiens Instrumentations
Stockholm	**Mai 2017**	1 semaine	Ajustements Observations, entretiens Instrumentation
Total :		**15 semaines** (hors Master 1)	

Annexe 3 : Matériaux de recherche : recensement des entretiens réalisés et documents recueillis

Les tableaux suivants synthétisent, par ville, les entretiens réalisés sur chaque terrain en mentionnant les principaux thèmes abordés et les apports particuliers de chaque acteur. Les principaux documents recueillis et qui servent de matériaux de recherche sont également indiqués.

Entretiens - OSLO						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Signe Nyhuus	Directrice du service "Environnement" (Biologiste de formation)	Ville d'Oslo - Agence de l'environnement urbain	Mise en œuvre des politiques de protection ; Orientations politiques et objectifs des politiques de protection ; usages sociaux des EP et conflictualité	Projet de Parc national ; RN d'Ekebergskogen, d'Østensjøvannet et de Maridalen ; Services écosystémiques	Documents d'urbanisme ; Programmes politiques ; Lois de protection	Février 2016 ; 0h30
Kleverud Kay Henning	Urbaniste ; en charge des questions environnementales	Ville d'Oslo - Service planification et construction	Prise en compte des dimensions environnementales à l'échelle de la ville ; stratégie de développement urbain ; explication des différentes formes de protection	Services écosystémiques		Février 2016 ; 0h45
Lina Maasoe et Elsa Granvoll	Statisticiennes	Organisme statistique de Norvège (*Statistisk sentralbyrå*)	Questions environnementales en Norvège et à Oslo ; Fonctionnement et utilisation de la base de données nationale	Données sur les espaces protégés et données contextuelles (structure démographique, prix du foncier…)	Documents d'urbanisme (plans directeurs et plans d'urbanisme)	Février 2016 ; 0h30
Espen Larsen	Conseiller	Agence environnementale norvégienne	Présentation des politiques de protection et des différents acteurs en Norvège ; rôle de l'Etat et de l'Agence norvégienne de l'environnement ; particularités d'Oslo		Lois de protection et cadre règlementaire	Février 2016 ; 0h15 [téléphone]
Andreas Dyken	Responsable des données du comté d'Oslo	*KartVerket* , organisme cartographique national	Accès à des bases de données environnementales géoréférencées			Février 2016 ; 0h20
Anne-Karine Halvorsen Thóren et Anne-Katrine Geelmuyden	Architectes paysagistes	Université d'Oslo, Département d'architecture paysagère	Valeurs d'usages et esthétiques des espaces naturels urbains ; demande de naturalité et justice environnementale ; approche critique des services écosystémiques (valeurs instrumentales *vs* valeurs intrinsèques de la nature)	Evocation des spécificités de l'espace protégé urbain ; "Marka", une forêt urbaine singulière : presqu'île de Bygdøy		Février 2016 ; 2h
[Per Gunnar Røe] -> Mark Luccarelli	Chercheur américain en littérature, spécialiste des discours sur l'urbanisme et la nature urbaine	Université d'Oslo, Institut des études américaines	Recul historique sur la place de la forêt et de la nature dans la ville d'Oslo ; comparaison avec d'autres villes européennes et mondiales ; dimensions symboliques et imaginaires des espaces naturels urbains	"Enchantement" de la forêt et protection ; usages et conflictualité	Documents d'urbanisme	Février 2016 ; 1h30
Siri Røsback	Documentaliste	Bibliothèque nationale de Norvège	Accès à des références historiques, à des articles scientifiques			Février 2016 ; 0h20

Entretiens - OSLO						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Maria Trettvik	Economiste et citoyenne	Freelance	Usages, récréation, dimensions économiques et culturelles des espaces verts, naturels et protégés			Février 2016 ; 2h
Amund Kristiansen	En charge de la communication	Musée des traditions de Norvège (*Norsk Folkemuseum*)	Implication du musée dans la gestion des réserves naturelles de la presqu'île de Bygdøy			Février 2016 ; 0h10
Bjørn Faafeng	Bénévole et responsable du groupe "Marka" (Limnologiste de formation)	Association norvégienne de protection de la nature "Les Amis de la Terre" - section du comté d'Oslo (*Naturvernfordundet i Oslo og Akershus* - NOA)	Rôle des associations dans les politiques de protection en Norvège ; Cadre législatif et application des mesures de protection ; Evolution de EP sur le long terme ; Accessibilité, demande de naturalité et récréation ; Usages sociaux et conflictualité	Lobbying pour l'adoption de l'Oslo Act en 2009 ; "Oslomarka" ; Critères de protection et "forêts enchantées" ; Projet de Parc national ; Lobbying environnementaliste *vs* lobbying sportif	Lois de protection ; Règlement des EP ; Documents d'urbanisme	Février 2016 ; 2h30
Sverre Lundemo	Spécialiste de la conservation de la biodiversité norvégienne, en particulier de la forêt.	WWF			Lois de protection ; documents d'urbanisme ; règlement des EP	Février 2016 ; 1h
Daniel Rees	Commissaire à l'environnement à la ville d'Oslo	Parti écologiste norvégien "Les Verts" (*Miljøpartiet De Grønne*)	Volonté et discours politiques ; exemplarité environnementale d'Oslo ; services écosystémiques	Instauration d'une Commission fiscale verte		Février 2016 ; 0h15 [téléphone]

Documents d'urbanisme et rapports - OSLO					
Auteur / Organisme / Association	**Année de publication**	**Référence**	**Thèmes**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**
Ville d'Oslo	2015	Plan d'urbanisme (*Kommuneplan 2015*), carte en ligne	Zonage et utilisation des sols ; limitation de la zone "construite" ; domaines prioritaires de développement urbain	"Ville intelligente" ; ville verte… quelle réalité du discours urbanistique ?	Documents d'urbanisme aux échelles nationales et locales ; Oslo Act de 2009
	2015	Plan d'urbanisme (*Kommuneplan*) - Partie 1	Orientations générales, choix politiques, grandes lignes des stratégies de développement urbain ; projets d'aménagement		Plan de déplacements urbains, plan vert…
	2015	Plan d'urbanisme (*Kommuneplan*) - Partie 2	Notification des zones avec changement de l'affectation de l'usage des sols ; Volet environnemental	Gestion de "Marka", la forêt environnante	Oslo Act de 2009 ; cadre législatif de gestion forestière et de régulation des activités récréatives
	2015	Plan directeur (*Oslotrender*)	Stratégie de développement urbain ; grands principes d'urbanisation		Plan d'urbanisme et plan vert

Entretiens - GÖTEBORG						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Henrik Abrahamsson	Responsable du service "Parcs et nature"	Ville de Göteborg	Diversité des EP ; adaptation de l'offre récréative des EP ; objectifs des politiques de protection ; demande de naturalité	Rya Skog / Zone Natura 2000 d'Öxnäs et Torsviken	Code de l'Environnement ; Programme de protection de l'environnement de la ville de Göteborg ; Budget	Février 2010 ; 1h30
Helena Engvall	Employée du service "Parcs et nature"	Ville de Göteborg	Rôle des EP pour la gestion de la ressource en eau	Enjeux de la qualité des eaux de Delsjön ; gestion des espaces boisés le long de la rivière Säveån	Programme de protection de la nature de Göteborg / Plan de gestion de l'eau	Janvier 2010 ; 1h
Evelina Eriksson	Employée à la planification urbaine	Ville de Göteborg	Démocratie participative et consultation citoyenne ; demande sociale de naturalité ; surfréquentation ; densification urbaine ; trames vertes et bleues ; prise en compte des espaces naturels dans la planification urbaine	Prise en compte des attentes citadines ; mesures compensatoires envers la nature (Lärjeån)	Plan directeur ; Cartes de sociotopes	Décembre 2009 ; 1h30
Michael Finsberg	Employé du service "Parcs et nature"	Ville de Göteborg	Mesure de la fréquentation des espaces verts et protégés	Attractivité de l'île d'Amundö	Programme de protection de la nature de Göteborg / Projets d'EP	Janvier 2010 ; 0h30
Ingela Gustafsson	Responsable de la gestion des espaces protégés	Ville de Göteborg	Panorama général des EP de Göteborg ; historicité et temporalité de la protection ; demande sociale de naturalité	Gestion des équipements et coopération intercommunale dans les EP (Delsjön)	Plan directeur / Programme de protection de la nature / Stratégie verte de Göteborg	Janvier 2010 ; 1h30
Johan Pheiffer	Directeur de la planification du réseau routier	Ville de Göteborg	Développement du réseau de transport et EP ; processus décisionnel ; mise en œuvre des politiques d'aménagement	Lärjeån et projet de contournement routier de Göteborg	Plan directeur / Plan détaillé de Lärjedalen	Février 2010 ; 0h30
Ulla-Carin Olsson	Responsable politique du district de Lärjedalen	Ville de Göteborg	Conflits d'aménagement ; gouvernance et consultation citoyenne	Opposition au projet de contournement routier de Göteborg	Plan directeur / Plan détaillé de Lärjedalen	Mars 2010 ; 0h30

Entretiens - GÖTEBORG						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Lars Arvidsson	Chercheur, botaniste et biologiste. Spécialiste des lichens.	Université de Göteborg	Historicité des espaces protégés de Göteborg ; différentiel des valeurs écosystémiques des EP ; évaluation des menaces sur la biodiversité ; multifactorialité des politiques de protection	Impact du trafic routier sur la vallée de Lärjeån ; Projet de RN à Amundö	Projets d'EP	Décembre 2009 ; 1h
Jonas Stenström	Biologiste, spécialiste de la protection de la nature	*NaturCentrum AB* (bureau d'étude et de conseils d'aide à la mise en œuvre des politiques de protection)	Interaction nature culture ; Impacts environnementaux des activités récréatives ; conseils de mise en œuvre de l'accessibilité des EP	Spécialiste de Rya Skog	Documents d'urbanisme locaux	Mars 2010 ; 1h
Annette Wigeborn-Bergström	Pédagogue de la nature	Indépendante / *Naturen i Göteborg*	Production et diffusion d'information sur les EP ; éducation environnementale ; demande de naturalité	Déficit d'information	Plaquettes informatives / Presse	Février 2010 ; 0h30
Mats Andersson	Responsable du groupe "Forêts"	Fondation suédoise de protection de la nature - section de Göteborg	Rôle des associations dans les politiques de protection ; lobbying ;	Rya Skog	Plan directeur	Janvier 2010 ; 1h30
Malin Hollberg Malm	Juriste	Agence suédoise pour la protection de l'Environnement (*Naturvårdsverket*)	Logiques actorielles dans la gestion des EP ; production et application des réglementations des EP	Articulation entre Code de l'urbanisme et Code de l'Environnement	Code de l'Environnement ; Programme de protection de l'environnement de la ville de Göteborg	Janvier 2010 ; 1h
Lars Strandberg	Secrétaire général ; responsable de la gestion des ressources naturelles	Fondation de la côte ouest	Principes de la protection ; rôle des différents acteurs ; Cogestion des EP	Exemple de Delsjön	Code de l'Environnement	Mars 2010 ; 0h30
Hanna Nyberg	Journaliste	SVT (Télévision publique suédoise)	Spécialiste des questions de sociétés	Parc de Sjöbergen : projet d'écoquartier / projet de RN	Plan urbanisme de Göteborg	Août 2014 / 2h30

Documents d'urbanisme et rapports - GÖTEBORG					
Auteur / Organisme / Association	**Année de publication**	**Référence**	**Thèmes**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**
Ville de Göteborg	2008 / 2014	Plan d'urbanisme général de Göteborg (3 parties)	Orientation générale // volonté politique ; nouveaux quartiers		
	2009	*Comprehensive plan*	Explication de la démarche générale des politiques publiques d'urbanisme de la ville de Göteborg : objectifs et moyens de chacun des documents		
	2014	Stratégie de développement - Göteborg 2035	Prospectives économiques, sociales et environnementales		
	2008	Mesures compensatoires pour la nature et les loisirs	Définition et explication des mesures compensatoires		
	2010	Göteborg et l'environnement	Enjeux environnementaux (construction, transport, nature en ville…)	Volonté de créer de nouveaux EP	
	2015	*River City Gothenburg Vision*	Prospective générale à l'horizon 2021, pour les 400 ans de la ville		
	2015	Rapport environnemental	Evaluations et prospectives environnementales de la ville de Göteborg en 2015	Réserve naturelle de Välen créée en 2014	
	2014	Stratégie de développement des transports - Göteborg 2035	Développer l'accessibilité par de courtes distances	Accessibilité des espaces protégés	
White (Cabinet de consulting)	2013	*Göteborg - Public space and Jubilee Park*	Aménagement d'un nouvel espace vert ; métropolisation ; projet urbain	Lien avec Rya Skog ?	Documents de planification urbaine
Cullberg et al. / Mistra (bureau d'études)	2014	*Urban challenges, policy and actions in Gothenburg*	Présentation des grands enjeux d'urbanisme à venir		
Green Gothenburg	2015	*Green Gothenburg - Urban developpement*	Objectifs environnementaux généraux du développement urbain de Göteborg		

Entretiens - STOCKHOLM						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Mova Hebert	Ecologue	Ville de Stockholm - Services environnementaux	Etat des lieux des EP à Stockholm ; Approche écosystémique et intérêts écologiques de la protection ; Fréquentation des espaces protégés et demande de naturalité ; Intégration des EP dans la planification urbaine	Déplacement sur le terrain avec une autre de ses collègues (U. Egerö) ; Projet des RN d'Arsta (île + forêt)	Plan directeur de Stockholm ; Plan vert de Stockholm	Décembre 2013 ; 5 h
Ulrika Egerö	Planification urbaine	Ville de Stockholm - Service urbanisme	Dimension écosystémique de l'urbanisation ; Cartes de sociotopes et demande sociale de naturalité ; objectifs environnementaux (création d'EP) et intégration des EP dans la planification urbaine ; mode de gouvernance	Déplacement sur le terrain avec une autre de ses collègues (M. Hebert) ; projet d'extension d'une école à proximité du lac de Trekanten ; mise en œuvre du plan vert de Stockholm	Cartes de sociotopes ; Plan vert de Stockholm ; documents associatifs de la conflictualité environnementale	Décembre 2013 ; 3h
Nette Bygren	Ecologue	Ville de Stockholm - Services environnementaux	Accessibilité et récréation ; gestion et aménagement des EP ; mode de gouvernance : articulation entre échelons municipal et intra-municipal (district) ; évaluation des politiques de protection urbaine	Conflictualité environnementale au sein des EP et vis-à-vis des projets routiers (E18 à Rinkeby Hjulsta, contournement de Stockholm)	Plan directeur ; Cartes de sociotopes ; Plan détaillé de la gestion de la RN de Sätra ; Urban mobility strategy ; Rapport de surveillance des EP	Décembre 2013 ; 1h30
Åsa Lagerlöf	Responsable de la protection de la nature (maintien et suivi des EP)	Comté de Stockholm - *Länsstyrelsen*	Mode de gouvernance et rôle de l'échelon régional dans les politiques de protection et dans la gestion des EP	Parc national d'Ängsö : attractivité récréative et élément identitaire métropolitain de Stockholm	Lois nationales (Code de l'environnement ; loi de planification urbaine) ; Charte des parcs nationaux	Décembre 2013 ; 0h20
Uwe Stephan et Kristian Herner	Coordinateurs SIG		Accès à des données SIG	Base de données "environnementales"	Documents d'urbanisme ; Cartes de sociotopes ; plan directeur et plan vert de Stockholm	Décembre 2013 ; 1h
Mattias Jannson	Ecologue et photographe		Appropriation des mesures de protection ; production et diffusion d'informations à propos des EP ; différenciation des statuts de protection	Réserve naturelle de Rösaringsåsen (nord-ouest de Stockholm), un emblème des enjeux de la protection et de la patrimonialisation	Lois nationales (Code de l'environnement ; loi de planification urbaine) ; Charte des parcs nationaux ; Documents d'information touristique	Décembre 2013 ; 0h20

Entretiens - STOCKHOLM						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Olle Höjer	Gestionnaire des espaces protégés	Agence suédoise pour la protection de l'Environnement (*Naturvårdsverket*)	Panorama des différents types d'espaces protégés en Suède ; jeux d'acteurs	Lobbying des entreprises forestières	Lois nationales (Code de l'environnement ; loi de planification urbaine) ; Charte des parcs nationaux	Décembre 2013 ; 0h30
Eva Amneus-Mattisson	Responsable scientifique		Panorama des politiques de protection en Suède ; articulation des différents acteurs et échelons de la protection ; demande de naturalité	Rôle de l'agence gouvernementale Naturvårdsverket ; gestion et protection des espaces forestiers	Plan directeur / Programme de protection de la nature / Stratégie verte de Göteborg	Décembre 2013 ; 1h
Christine Branden	Directrice des ressources humaines du Parc national de Tyresta	Parc national de Tyresta	Organisation de la structure qui gère le parc national ; gestion du personnel ; budget	Incendie de 1999	Budget du parc ; Charte du parc	Décembre 2013 ; 1h
Per Wallsten	Directeur du parc national de Tyresta		Histoire du parc national de Tyresta à l'aune des politiques de protection suédoises ; particularité de la situation métropolitaine ; articulation entre protection et récréation	Fonctionnement et objectif de l'accueil Naturum ; gestion de la fréquentation	Lois nationales (Code de l'environnement ; loi de planification urbaine) ; Charte des parcs nationaux	Décembre 2013 ; 0h30
Anders Eriksson	Planificateur de protection de l'environnement		Mise en œuvre des politiques de protection ; évaluation environnementale ; fréquentation et demande de naturalité	Gestion des pics de fréquentation	Charte du parc	Décembre 2013 ; 0h30
Jonathan Kearney	Employé saisonnier		Quotidienneté du parc national ; temporalité de la gestion et de la fréquentation ; entretien et mise en œuvre d'aménagements	Gestion des entrées du parc, des équipements de récréation	Charte du parc ; documents d'information touristique	Décembre 2013 ; 0h20
Kristoffer Hahn	Employé saisonnier					Juillet 2016 ; 0h30
Torsten Håkansson	Responsable SIG à l'Université de Stockholm	Université de Stockholm	Accès à des données SIG	Visualisation et superposition des dispositifs de protection	Documents d'urbanisme ; Cartes de sociotopes	Décembre 2013 ; 0h15
Stefan Ene et Anne Jansson	Enseignant de géographie et développeur SIG ; assistante SIG	Université de Stockholm		Visualisation et superposition des dispositifs de protection		Décembre 2013 ; 0h45

Entretiens - STOCKHOLM						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Patrick Grahn	Enseignant de psychologie environnementale	Université suédoise d'agronomie	Demande de naturalité ; aménités ; valeurs récréatives des espaces "naturels"	Dimension psychologique des espaces agricoles et "naturels"	Documents d'urbanisme ; Cartes de sociotopes	Décembre 2013 ; 0h15 - téléphone
Bo Eknert	Professeur de géographie (biogéographie)	Université de Stockholm	Evaluation écosystémique des politiques de protection urbaine ; demande de naturalité et services écosystémiques	Protection des oiseaux et de leurs habitats en ville	Documents d'urbanisme ; règlementation des EP	Décembre 2013 ; 1h
Jörgen Berkán	Responsable de la cartographie	Cabinet de conseils Tyréns AB Geographisk Analysis	Production d'informations géographiques ; partenariat avec les administrations nationale et locales	Projets routiers, notamment E18 à Rinkeby Hjulsta	Documents d'urbanisme ; plan directeur et plan vert de Stockholm	Décembre 2013 ; 0h15
Katrin Hammarlund	Coordinnatrice de *Naturskyddsföreningen* du comté de Stockholm	Fondation suédoise de protection de la nature (*Naturskyddsföreningen*) - section de Stockholm	Rôle des associations dans les politiques de protection ; lobbying et veille environnementale ; actions auprès des citoyens	Conflictualité environnementale autour et au sein des EP	Plan directeur et plan vert de Stockholm ; Document amendé par l'association	Décembre 2013 ; 1h00
Maria Bergström	Guide naturaliste	Fondation suédoise de protection de la nature (*Naturskyddsföreningen*) - section de Stockholm	Education à l'environnement ; demande sociale de naturalité ; services écosystémiques	Pratiques de récréation au sein des EP	Documents d'information ; cartes de sociotopes	Décembre 2013 ; 0h30

Documents d'urbanisme et rapports - STOCKHOLM					
Auteur / Organisme / Association	**Année de publication**	**Référence**	**Thèmes**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**
Ville de Stockholm	2007	Plan directeur (*Stadens vision Stockholm 2030*)	Orientation générale // volonté politique ; planification de nouveaux quartiers		Plan d'urbanisme et plan vert
	2010	Plan d'urbanisme (*Promenadstaden - Översiktsplan för Stockholm*)	Mise en œuvre du plan directeur ; détails des projets d'urbanisme		Plan directeur et plan vert
	2013	Plan vert (*Den Gröna promenadstaden*)	Explication de la démarche générale des politiques publiques d'urbanisme de la ville de Göteborg : objectifs et moyens de chacun des documents ; Accessibilité et mobilité ; Corridors écologiques	Différenciation entre espaces verts urbains et espaces protégés urbains	Plan directeur et plan d'urbanisme ; carte de la conflictualité environnementale de la fondation suédoise de protection de la nature
	2004 / 2009	Cartes de sociotopes	Prospectives économiques, sociales et environnementales	Cartographie de la demande de naturalité	
	2012	*Urban mobility strategy*	Planification des grands aménagements de transports ; politique de déplacements urbains ;	Réflexions sur les métriques urbaines	
	1999	Plan d'urbanisme (*Promenadstaden - Översiktsplan för Stockholm*)	Ancien plan d'urbanisme	Evolution et mise en œuvre des objectifs passés	
	2009	Plan d'urbanisme du Parc national urbain	Projet et mise en œuvre du parc national urbain de Stockholm		
Ville et comté de Stockholm / Agence de protection de la nature	---	Nombreux rapports	Différentes réserves naturelles de Stockholm		
Fondation suédoise de protection de la nature (*Naturskyddsföreningen*) - section de Stockholm	2013	Carte amendée des espaces verts urbains	Conflictualité environnementale	Localisation précise de nombreux aménagements et projets contestés	Plan d'urbanisme et plan vert de Stockholm
	2011	Sustainable urban development	Regard critique d'une association environnementaliste sur les politiques de durabilité urbaine de Stockholm	Distinction entre les objectifs politiques ; les mesures prises et les mesures à prendre (selon l'association)	

Entretiens - COPENHAGUE						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Sten Moeslund	Biologiste, spécialiste de la forêt	*The Danish Nature Agency* - Ministère de l'Environnement	Objectifs environnementaux des politiques de protection ; articulation avec la fréquentation	Services écosystémiques	Lois de protection	Septembre 2015 ; 0h45
Erik Tolsgaard	Gestionnaire de l'environnement (en bureau)		Présentation des politiques de protection au Danemark ; catégorisation des EP ; mise en œuvre de Natura 2000 ; cas de Copenhague		Lois de protection	Septembre 2015 ; 0h15
Responsable de la base de données	Ministère de l'Environnement	*Danish AIS (Areas Information System)*	Accès à des bases de données géoréférencées (usage des sols ; EP…)	Localisation et caractéristiques des EP	Plan d'urbanisme et plan vert	Septembre 2015 ; 0h20
Responsable de la base de données	Ministère de l'Environnement	*The Danish Natural Environmental Portal*	Accès à des bases de données environnementales géoréférencées		Plan d'urbanisme et plan vert	Septembre 2015 ; 0h15
Bo Pedersen	Urbaniste / Planification urbaine	Ville de Copenhague - Service urbanisme	Principes d'aménagement à Copenhague ; Mise en œuvre des choix politiques ; Intégration des espaces verts (peu EP) dans la planification urbaine	*Fingers plan* : logique générale du maintien d'une nature urbaine	Plans directeur (Fingers plan) et d'urbanisme	Septembre 2015 ; 0h45
Trois employés municipaux	En charge de l'entretien et de la gestion des espaces verts	Ville de Copenhague	Mise en œuvre de la naturalité ; construction sociale de la nature		Plan vert	Août 2015 ; 0h45
Sven Norup (sur les conseils de Bent Larsen)	Responsable local de l'association	*The Danish Society for Nature Conservation (Danmarks Naturfredningsforening)*	Accessibilité et récréation ; gestion et aménagement des EP ; mode de gouvernance : articulation entre échelon municipal et intra-municipal (district) ; évaluation des politiques de protection urbaine		Lois de protection ; documents d'urbanisme ; règlement des EP	Août 2015 ; 0h30
Annette Eigaard	Juriste		Accès à la nature ; politiques de protection au Danemark ; fréquentation et accesssibilité ; catégorisation des EP	Evaluation des impacts environnementaux		Août 2015 ; 0h15
Nina Larsen Saarnak	Urbaniste		Prise en compte des EP dans les politiques d'aménagement			Août 2015 ; 0h15
Ann Berit Frostholm	En charge des politiques de la nature		Présentation des politiques de protection au Danemark ; rôle de la Société danoise de conservation de la nature	Ecarts entre objectifs de protection et réalisation des espaces protégés		Août 2015 ; 0h45
Bo Håkansson	En charge des politiques de la nature		Mise en œuvre des directives Natura 2000			Août 2015 ; 0h15

Entretiens - COPENHAGUE						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Une des responsables de l'association		*Birdlife* (*Dansk Ornitologisk Forening*) : association de protection des oiseaux	Rôle de l'association dans les politiques de protection ; évaluation environnementale (inventaires ornithologiques) ; lobbying auprès des décideurs ; éducation à l'environnement	Vestamager : réserve naturelle très fréquentée et à l'intérêt faunistique majeur ; histoire de cette réserve (artificialisation ; polder)	Documents d'urbanisme ; plan directeur et plan vert de Copenhague	Septembre 2015 ; 0h30

Documents d'urbanisme et rapports - COPENHAGUE					
Auteur / Organisme / Association	**Année de publication**	**Référence**	**Thèmes**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**
Ville de Copenhague	2010	*Urban planning in Copenhagen - Towards a sustainable future*	Principes d'aménagement et documents d'urbanisme de référence à Copenhague	Evolution du *Finger plan* sur le temps long	Documents d'urbanisme aux échelles nationales et locales ; Plan vert
	2014	Plan d'urbanisme (*The Coherent City - Municipal strategy 2014 for the city of Copenhagen*)	Orientations générales, choix politiques, grandes lignes des projets d'aménagement	Objectif de neutralité carbone à l'horizon 2025 ; accessibilité des espaces verts urbains (p. 48)	Plan de déplacements urbains, plan vert
	2012	*CPH 2025 Climate plan - A green, smart and carbon neutral city*	Ambitions environnementales ; projets	Accessibilité et mobilité ; corridors écologiques ; espaces verts urbains, mais pas d'évocation d'EP	Plan d'urbanisme
	2015	*Copenhagen Green Account 2014*	Evaluation des objectifs environnementaux et de leur effectivité	Nombreux objectifs non atteints	Plan d'urbanisme et plan vert
	2014	*Copenhagen - Solutions for sustainable cities*	Application des objectifs de durabilité ; Exemplarité environnementale	Comparabilité et transférabilité ; accessibilité des espaces verts urbains	
	2015	*Municipal Plan* 2015	Actualisation du plan d'urbanisme	Ecarts avec les documents précédents	Plan d'urbanisme et plan vert
	2010	*Copenhagen - City of architecture*	Réflexion sur l'espace public urbain	Accessibilité et mobilité ; espaces verts urbains	Plan d'urbanisme
	…	Plusieurs autres rapports	Mise en œuvre du plan directeur ; détails des projets d'urbanisme		

Documents d'urbanisme et rapports - COPENHAGUE					
Auteur / Organisme / Association	**Année de publication**	**Référence**	**Thèmes**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**
The Wilhjelm Committee	2001	*Danish Nature : status, trends and recommendations for future biodiversity strategies*	Etat des lieux de la "nature" au Danemark ; nombreuses recommandations à destination des décideurs politiques motivées par des constats précis en amont	Approche par les services écosystémiques ; évocation de la nature urbaine	
Gouvernement danois	2004	*Action Plan for Biodiversity and Nature Conservation in Denmark 2004-2009*	Grandes lignes des politiques de protection ; Catégorisation des espaces protégés ; Mise en œuvre des Directives Natura 2000		
Agence de la nature et des forêts danoises (*Danish Forest and Nature Agency*)	2003	*Thematic report on protected areas*	Cadre législatif et historicisation des politiques de protection ; Différents acteurs impliqués ; Ambitions et stratégies des politiques de protection	Renvoi à des documents plus précis ; Mention des responsables de chaque sous-thème	
Ministère de l'Environnement	2007	*Spatial planning in Denmark*	Cadre législatif et grands principes de l'aménagement au Danemark ; historicisation des politiques d'aménagement ; prise en compte des espaces verts et des espaces "semi-naturels"	Projet d'aménagement pour l'aire métropolitaine de Copenhague (*Greater Copenhagen*) ; jeux d'échelles entre acteurs institutionnels et implication des acteurs non institutionnels	
Institut d'aménagement des villes danoises (*The Danish Town Planning Institute*)	2005	*From regional planning to municipal planning*	Responsabilités et compétences de chaque échelon administratif en matière d'aménagement urbain et de politiques urbaines	Jeu d'échelles et relation entre acteurs institutionnels	

Entretiens - HELSINKI						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Kaarina Heikkonen	Ecologue et spécialiste d'écologie urbaine - Gestionnaire environnementale	Ville d'Helsinki - Centre de l'environnement	Politiques de protection en Finlande ; prise en compte des espaces naturels dans le développement urbain d'Helsinki ; application et évaluation des politiques environnementales ; fondements et fonctions des espaces protégés d'Helsinki	Relation entre la Suède et la Finlande (et entre Stockholm et Helsinki en particulier) en termes de planification urbaine et de gestion des espaces naturels	Cadre législatif et règlementaire ; Ensemble des documents d'urbanisme ; Plan vert d'Helsinki ; Plan d'action pour la gestion et la conservation de la biodiversité à Helsinki 2008-2017	Mars 2015 ; 1h
Raimo Pakarinen	Ecologue et spécialiste d'écologie urbaine - Gestionnaire environnementale		Présentation détaillée des politiques de protection en Finlande et des espaces protégés d'Helsinki ; Mise en œuvre des directives Natura 2000 ; conflictualité et inégalités environnementales ; services écosystémiques et instrumentalisation environnementale ; prise en compte des espaces protégés dans le cadre du renouvellement du plan d'urbanisme	Processus d'extension pragmatique des parcs nationaux ; acceptation sociale plus ou moins bonne des espèces à protéger pour établir des espaces protégés ; dimension symbolique de *Keskuspuisto* (vaste forêt urbaine)	Cadre législatif et règlementaire ; Ensemble des documents d'urbanisme ; Plan de conservation de la nature à Helsinki 2015-2024	Mars 2015 ; 2h30
Sanna Elijoki	Responsable de la base de données environnementales d'Helsinki	Ville d'Helsinki - Centre de l'environnement	Accès à des bases de données géoréférencées (usage des sols ; espaces protégés ; aménagements…)	Approche critique de ces données	SIG en ligne	Mars 2015 ; 0h15
Merja Salmi	Chargée de projet	Ville d'Helsinki - Service d'urbanisme	Présentation des grandes orientations de la planification urbaine	Explication de la structure en cinq *green fingers* d'Helsinki	Documents d'urbanisme	Mars 2015 ; 0h20
Jouni Heinänen	Architecte et urbaniste		Présentation de l'histoire urbanistique d'Helsinki et du nouveau plan d'urbanisme ; établissement des corridors biologiques	Approche critique de la rasterisation (pixellisation) du nouveau plan directeur	Documents d'urbanisme, notamment le *Master plan 2015*	Mars 2015 ; 0h40
Employé statisticien	En charge de l'accès aux bases de données statistiques	Ville d'Helsinki - Services statistiques	Fonctionnement de la base de données statistiques ; accès à des informations sur l'environnement à Helsinki	Evolution et projection démographique; prix du foncier	Documents d'urbanisme	Mars 2015 ; 0h20
Employé municipal	En charge de l'entretien des espaces verts urbains	Ville d'Helsinki	Application des volontés politiques et réponse à la demande sociale de naturalité	Dilemme quant à l'abattage des arbres dans *Keskuspuisto* (vaste parc forestier)	Plan vert d'Helsinki	Mars 2015 ; 0h10

Entretiens - HELSINKI						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Sinikka Rantalainen	Biologiste de formation / Responsable de la protection environnementale	Commune de Vantaa - Centre de l'environnement	Articulation politique et fonctionnelle des acteurs de la protection au sein de la métropole ; gestion du PN de Sipoonkorpi ; mise en œuvre locale de Natura 2000	Protéger l'espèce par l'acquisition foncière / pragmatisme de la protection	Plans d'urbanisme et plans verts d'Helsinki et de Vantaa	Mars 2015 ; 1h
Anne Mäkynen	Architecte-paysagiste, spécialiste des espaces verts	Commune de Vantaa - Service d'urbanisme	Différence et convergence entre gestion des espaces verts et protection des espaces naturels ; Aménagement et ménagement d'une nature urbaine ; services écosystémiques	Relation entre densification urbaine et protection	Plans d'urbanisme et plans verts d'Helsinki et de Vantaa ; SIG	Mars 2015 ; 0h20
Mervi Heinonen	En charge de la protection de la nature	*Metsähallitus* - Agence forestière nationale en charge des espaces protégés finlandais	Présentation générale de la protection en Finlande et de ses modalités ; articulation entre protection, récréation et exploitation forestière ; dimension sociale des espaces protégés	Rôle des parcs nationaux de Nuuksio et Sipoonkorpi dans la ceinture verte d'Helsinki	Cadre législatif et réglementaire de la protection	Mars 2015 ; 1h30
Sini Veuro et Joana Muhonen	Chargées de l'information sur les parcs nationaux	Haltia - Centre d'accueil et d'information sur les parcs nationaux finlandais	Information générale sur les parcs nationaux finlandais ; articulation entre protection et récréation	Objectifs et gestion des parcs nationaux de Nuuksio et de Sipoonkorpi		Mars 2015 ; 0h20
Sanna-Kaisa Juvonen	Responsable des enquêtes de fréquentation		Accessibilité des parcs nationaux et demande de naturalité ; Fréquentatio, récréation et protection ; Services écosystémiques et capital environnemental	Fonctionnement d'Haltia comme porte du parc national de Nuuksio	Rapports de gestion des parcs nationaux	Mars 2015 ; 0h15
Teija Tarvainen	Responsable SIG	*National Land Survey*	Accès à des bases de données nationales géoréférencées ; explication du fonctionnement du SIG gouvernemental en ligne	Périmètres des espaces protégés	Documents d'urbanisme	Mars 2015 ; 0h30
Johanna Kaivisto	En charge de la communication	*HSL* - Transport public de la région d'Helsinki	Information sur le fonctionnement du réseau de transport public ; projet d'aménagement et d'extension du réseau	Projet de déserte de Vuosaari		Mars 2015 ; 0h15
Stephen Venn	Biologiste et chercheur en écologie urbaine / Président de l'association de conservation de la nature d'Espoo	Université d'Helsinki - Centre de l'environnement	Présentation générale des politiques de protection en Finlande ; contextualisation historique des politiques de gestion des espaces naturels d'Helsinki ; application de la notion de services écosystémiques ; conflictualité environnementale et d'usages ; adaptabilité des politiques de protection aux logiques urbaines	Réserve naturelle de Viikki ; Parc national de Sipponkorpi (contexte de création et processus d'extension)	Cadre législatif et règlementaire ; ensemble des documents d'urbanisme et des rapports d'associations	Mars 2015 ; au moins 4h en deux fois

Entretiens - HELSINKI						
Nom	**Statut et fonction / Champ disciplinaire ou professionnel**	**Institution et organisation**	**Thèmes abordés**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**	**Date et durée de l'entretien**
Silviya Banchena	Chercheuse en écologie urbaine	Université d'Helsinki - Département des sciences de l'environnement	Approche par les pratiques, par la justice environnementale, par les études de genre ; Valeurs de la forêt urbaine (esthétique, culturelle, économique, sociale)	Cartographie des usages récréatifs et des rythmes dans les espaces forestiers d'Helsinki (notamment *Keskuspuisto)* ; métabolisme urbain	Documents d'urbanisme et de gestion ; règlementations des espaces verts et des espaces protégés urbains	Mars 2015 ; 0h40
Kaisa Hauru	Chercheuse en écologie urbaine		Demande de naturalité et services environnementaux ; Accessibilité et récréation des espaces forestiers urbains	Evalutation des plus-values sociales de l'expérience des espaces verts urbains		Mars 2015 ; 0h15
Bernt Nordman	Directeur de l'association	*Natur och Miljö* - ONG environnementale suédophone	Rôle de l'association dans les politiques de protection ; lobbying auprès des décideurs ; conflictualité environnementale ; éducation à l'environnement	Mesures protectrices compensatoires	Lois de protection ; documents d'urbanisme ; règlement des EP	Mars 2015 ; 0h30
Antti Halkka et Pirjo Itkonen	Employés de l'association	*Suomenluonnonsuojeluliitto* - association finlandaise pour la protection de la nature	Rôle de l'association dans les politiques de protection ; lobbying auprès des décideurs ; information des usagers et éducation à l'environnement	Valeurs esthétiques de la nature et rapport à l'urbain ; conflictualité environnementale (menace de l'étalement urbain sur les espaces forestiers)		Mars 2015 ; 1h
Hanna-Maija Kehvola	Responsable de la conservation	*Tringa* - association locale de protection des oiseaux	Principe d'organisation et de répartition des compétences avec *Birdlife Suomi* ; Inventaires ornithologique comme support à l'action de lobbying	Passage d'espèce à espace protégé ; L'observation des oiseaux comme parangon du rapport des Finlandais à la nature		Mars 2015 ; deux fois 1h
Deux bénévoles	Bénévoles, militants et pratiquants des espaces protégés	*Birdlife Suomi* - association d'observation et de protection des oiseaux	Rôle de l'association dans les politiques de protection ; information et éducation à l'environnement	Jeu d'échelles entre le niveau européen et le niveau local		Mars 2015 ; 0h30
Sandrine Testaz	Responsable du programme KAKSIN	Institut français de Finlande	Présentation générale de la Finlande et d'Helsinki (système et fonctionnement politique, dynamiques socio-économiques, traits culturels…)	Réserve naturelle de Suomenoja, créée dans une ancienne carrière		Mars 2015 ; 4h

Documents d'urbanisme et rapports - HELSINKI					
Auteur / Organisme / Association	**Année de publication**	**Référence**	**Thèmes**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**
Ville d'Helsinki	2013	Plan directeur d'urbanisme (*Vision 2050: Urban Plan – The new Helsinki City Plan*)	Document de référence instaurant les grands principes d'aménagement de l'espace urbain ; Orientations générales, choix politiques, grandes lignes des projets à venir	Sept grandes orientations dont la "nature urbaine" ; évolution et renforcement de la structure verte en cinq *green fingers*	Plan d'urbanisme de 2002 ; Documents d'urbanisme des communes métropolitaines voisines dont Espoo et Vantaa
	2015	*Helsinki city plan draft*	Résumé du document précédent : mise en lumière des grandes orientations urbanistiques prévues pour les décennies à venir	Dimension métropolitaine du discours politique	Plan d'urbanisme détaillé ; plan vert
	2014	Plan vert d'Helsinki (*Helsingin kestävä Viherrakenne*)	Logique de corridors écologiques	Accessibilité et mobilité ; corridors écologiques ; espaces verts urbains, mais pas d'évocation d'EP	
	2010	*Biodiversity action plan for 2008-2017 in the city of Helsinki*	Orientations et mise en œuvre des politiques de protection	Nombreuses données précises relatives aux espaces protégés d'Helsinki	Plan d'urbanisme et plan vert
	2005	*Nature, recreation and sport in Helsinki*	Pratiques des espaces verts urbains ; Demande sociale de naturalité	Quelle place pour les espaces protégés ?	
	2002	Plan d'urbanisme d'Helsinki	Précédent plan d'urbanisme d'Helsinki	Quels écarts et quelles permanences dans le plan d'urbanisme actuel ?	Plan d'urbanisme de 2013
	2002	*Green areas sytem in Helsinki*	Interprétation du plan d'urbanisme de 2002 en matière d'espaces verts urbains	Rôle des politiques de protection et des espaces protégés dans la trame verte	Plan d'urbanisme de 2013 et plan vert actuel d'Helsinki
	2014	*Statistical Yearbook of Helsinki*	Principales données à propos d'Helsinki ; Dynamiques sociales, économiques et environnementales		
	2014	*Green Hearts – Park walks in Helsinki*	Site web qui recense les parcs d'Helsinki et propose de nombreuses informations à destination des usagers de ces parcs	Quelle distinction des espaces protégés parmi l'ensemble des parcs ?	

Documents d'urbanisme et rapports - HELSINKI					
Auteur / Organisme / Association	**Année de publication**	**Référence**	**Thèmes**	**Apports particuliers**	**Autres matériaux à mettre en regard**
Ville de Vantaa	2012	*City of Vantaa´s Environmental policy 2012-2020*	Objectifs environnementaux de Vantaa pour les années 2010	Rôle des mesures de protection des espaces naturels ; Adéquation avec la politique environnementale d'Helsinki	
Raimo K. Saarinen et Ville d'Helsinki	2015	*Green Surge - Helsinki*	Dans le cadre d'un programme européen de comparaison des politiques environnementales des villes ; Gestion des espaces naturels urbains	Enjeux particuliers liés à la forêt urbaine ; Rôle des parcs nationaux	
Metsähallitus - Agence forestière nationale en charge des espaces protégés finlandais	2013	*Protected area network in Finland*	Etat des lieux des politiques spatialisées de protection en Finlande	Articulation entre l'échelle nationale et métropolitaine	
Lauri Erävuori, Esa Lammi et Pekka Routasuo	2015	Plan de conservation de la nature à Helsinki 2015-2024	Objectifs des politiques de protection à Helsinki pour la décennie à venir	Nombreuses données précises relatives aux espaces protégés d'Helsinki	Plan d'urbanisme et plan vert

Annexe 4 : Grille générale support des entretiens

Les entretiens ont été conduits en anglais, mais nous choisissons toutefois de présenter cette grille en français.

- **Contexte global et général de la protection**
  - *Au niveau politique, institutionnel et législatif*
    - Quelles sont les principales lois qui ont marqué la protection de la nature dans le pays ?
    - Est-ce que la structure institutionnelle du pays se répercute sur les politiques de protection ? Si oui, comment ?
    - Les formes de centralisation ou décentralisation étatique influencent-elles les politiques de protection ?
    - Les principes de gouvernement et les logiques de gouvernance se retrouvent-ils dans la construction et l'application des politiques de gestion et de protection de la nature ?
    - Quels sont les espaces protégés emblématiques des politiques de protection du pays ?
    - Peut-on observer des formes de divergence ou de convergence politique en matière de protection environnementale ?
    - Quels sont les principaux partis politiques et principales ONG qui promeuvent les politiques de protection ? Qui les limitent ?
    - Quelle articulation avec les objectifs et les programmes européens et nationaux de protection ?
    - En quoi les différents courants de l'écologie politique influencent-ils les politiques de protection ?

  - *Au niveau social et économique*
    - Quelles sont les principales dimensions sociales et économiques attribuées aux espaces protégés ?
    - Le recours à la notion de services écosystémiques est-il fréquent pour justifier les politiques de protection ?
    - La valorisation économique des espaces protégés est-elle évaluée ?
    - La demande de naturalité est-elle un élément en faveur des politiques de protection ?
    - La plus-value sociale (aménités paysagères, fonctions récréatives) est-elle évaluée ?
    - Quelles sont les principales formes de contrôle spatial de la présence humaine et des activités anthropiques dans les espaces protégés ?
    - La dimension démographique et les faibles densités nordiques sont-elles des éléments favorisant les mesures de protection et facilitant leur mise en œuvre ?

  - *Au niveau environnemental et écosystémique*
    - L'argumentaire scientifique (préservation d'espèces et d'écosystèmes) prime-t-il toujours, souvent ou rarement sur les justifications sociales des mesures de protection ?
    - L'existence d'une menace est-elle nécessaire pour mettre en place des mesures de protection ?
    - Les objectifs de protection sont-ils atteints ?

- Les espaces de « nature ordinaire » font-ils l'objet de mesure de protection strictes, similaires aux espaces de forte biodiversité, d'endémisme ou écologiquement menacés ?
- Le suivi scientifique des espaces protégés de moindre rigueur est-il réel et contraignant ?
- La dimension écologique et scientifique est-elle parfois instrumentalisée à des fins autres ?

▪ *Au niveau historique et culturel*
- Quels sont les tournants historiques de la protection ?
- Quels sont les fondements du rapport social et culturel à la nature ? Peut-on considérer qu'il est partagé par l'ensemble de la société ? Existe-t-il des spécificités nationales à propos de l'environnement et de la nature (représentations collectives, pratiques partagées) ?
- La proximité à la nature des sociétés nordiques est-elle une réalité, un mythe, une construction sociale ?
- Le pays est-il précurseur dans les politiques de protection ? Sur quel(s) modèle(s) s'appuie-t-il ?
- Qu'est-ce que le droit de libre accès à la nature ?
- Quelles sont les relations entre le droit de libre accès à la nature et la protection des espaces naturels ?
- La nature, et en particulier les espaces protégés, ont-ils un rôle dans l'imaginaire collectif et dans l'identité nationale ?

▪ **Contexte local et spécifique de la protection**
▪ *Structure urbaine et logiques de protection*
- Quel est le tableau général des politiques de protection à l'échelle de la ville et de l'aire métropolitaine ?
- Quelle en est la traduction spatiale : quelles sont les différents espaces protégés en ville ?
- Quelles sont les principales caractéristiques des politiques de protection (niveaux de protection, objectifs et moyens, échelles et acteurs de gestion, etc.) ?
- Quels sont les différents types d'espaces protégés (statut juridique, statut foncier, objectifs, etc.) et leurs différentes caractéristiques (date de création, superficies, réglementation, accessibilité et fréquentation, etc.) ?
- Peut-on établir une logique de localisation des espaces protégés dans le tissu urbain ?
- Des particularités liées à la situation urbaine ressortent-elles ? Si oui, quelles sont-elles ?
- Quels sont les espaces protégés à proximité de la ville mais intégrés au fonctionnement urbain (fréquentation, ressources, etc.) ?
- Existe-t-il des projets d'espaces protégés ? Si oui, de quel type et quel est leur état d'aboutissement ? Depuis quand ce(s) projet(s) existe(nt) ?

- *Pratiques urbaines et appropriation des espaces protégés*
  - Quels sont les usages sociaux des espaces protégés urbains ?
  - Quel serait l'archétype du pratiquant des espaces protégés ?
  - Peut-on établir des logiques de distinction socio-économique à propos de l'usage des espaces protégés urbains ?
  - Certaines pratiques sont-elles assimilables à des pratiques urbaines ? A des pratiques en rupture avec le mode de vie citadin ?
  - Qui sont les gestionnaires, dans les bureaux et sur le terrain, des espaces protégés ?
  - En quoi les pratiques sont marquées par des temporalités et des rythmes (saisonnalité, vacances scolaires, jours ouvrables / week-end, etc.) ?
  - Dans quelle mesure les espaces protégés servent de support à une éducation environnementale ?

- *Urbanité et naturalité*
  - Quelles différences et quelles relations établir entre des espaces protégés et les autres espaces verts urbains ?
  - Quelles différences de gestion (aménagement, valorisation, usages, réglementation, etc.) entre les espaces protégés urbains et les espaces verts urbains ?
  - Dans quelle mesure les espaces protégés incarnent des espaces de naturalité pour les citadins ?
  - Quelles sont les logiques urbaines qui concernent directement ou indirectement certains espaces protégés ?
  - La non-artificialisation apparente des sols est-elle un critère de naturalité ?
  - Quels sont les écarts entre les attentes citadines en matière de naturalité et la naturalité urbaines observées et souhaitées par les écologues ?

- **Intégration des espaces protégés à l'espace urbain**
  - *Conflictualité et acceptation des politiques de protection*
    - Existe-t-il des conflits environnementaux, d'aménagement ou d'usages des espaces protégés ?
    - La conflictualité est-elle plus forte du fait du contexte urbain et d'enjeux plus nombreux autour des espaces protégés ?
    - Quels sont les modes de résolution des conflits ? Le consensus existe-t-il vraiment et systématiquement ou s'agit-il plutôt de formes de compromis ?
    - Quels exemples patents ou latents de conflits associant un espace protégé pourrait-on mentionner ?
    - Quels acteurs sont impliqués pour établir des politiques de protection et instaurer des espaces protégés ?
    - Certains citadins et usagers se mobilisent-ils pour peser dans les politiques de protection ? Comment (associations, collectifs citoyens, etc.) ?
    - La situation urbaine peut-elle encourager l'acceptation des politiques de protection ? Accentue-t-elle les formes de conflictualité ?

- *Urbanisme et protection : de convergences en divergences*
  - Les politiques de protection de certains espaces naturels urbains relèvent-elles toujours de choix urbanistiques délibérés ?
  - Quels sont les moyens assignés aux espaces protégés en termes de budget, de personnel, etc. ?
  - Dans quelle mesure les règles et les plans d'urbanisme peuvent contribuer à la protection des espaces naturels en dehors du cadre législatif national ?
  - Qu'en est-il de l'accessibilité aux espaces protégés urbains ? Observe-t-on des formes d'inégalités environnementales ?
  - La proximité d'un espace protégé influence-t-elle le coût du foncier ?
  - À l'image de modèles sociaux ou de modèles de durabilité, certains acteurs considèrent-ils que cette ville est ou devrait être un modèle de protection ?
  - Dans quelle mesure les politiques de protection peuvent aussi être des formes de labellisation qui renforcent l'attractivité urbaine ?
  - Dans quelle mesure l'exemplarité environnementale prônée dans le cadre de politique de durabilité urbaine est-elle nourrie par des politiques de protection des espaces naturels ?

- *Des espaces urbains ménagés et aménagés*
  - Dans quelle mesure les politiques de protection peuvent être considérées comme des leviers d'aménagement de l'espace urbain ?
  - L'attractivité de certains espaces protégés pour les citadins entraîne-t-elle des difficultés de protection ? Ou au contraire engendre-t-elle un renforcement de la protection ?
  - La pression foncière sur les espaces protégés est-elle plus forte du fait de leur situation urbaine ? Si oui, à quel endroit ?
  - Existe-t-il certains équipements à l'intérieur ou à la périphérie des espaces protégés destinés à mieux gérer les enjeux urbains (fréquentation, pollution, artificialisation, etc.) auxquels ils sont confrontés ?

- *L'hypothèse de la naturbanité*
  - Peut-on considérer que les espaces naturels sont des productions sociales, notamment par le biais des politiques de protection ?
  - Dans quelle mesure certains espaces protégés peuvent-ils être emblématiques de l'identité urbaine et métropolitaine d'une ville ?
  - À l'avenir, la tendance est-elle à accroître les liens morphologiques, fonctionnels et symboliques entre l'espace urbain et certains espaces protégés ?
  - Parler de « naturbanité » pour évoquer l'imbrication entre naturalité et urbanité semble-t-il pertinent ?

Annexe 5 : Production et valorisation scientifique : des articles publiés aux projets de communications

Publications avec évaluation scientifique	**Coauteurs**	**Ouvrage, Revue Edition**	**Date Avancement Lien**
Les espaces naturels protégés de Göteborg. L'exemple suédois, entre demande de naturalité et gouvernance urbaine.		Actes du colloque *« Nature urbaine en projets. Vers une nouvelle alliance entre nature et ville »*, Bourdeau-Lepage L. et Vidal R. (dir.), Editopics	2014 Publié NUP Göteborg
Le Parc national de Samaria (Montagnes Blanches, Crète) : des gorges entre défi de la fréquentation et empilement de protections	Laslaz L.	*Méditerranée*	2015 Publié Samaria
Des espaces naturels protégés au cœur du développement urbain : quand la situation urbaine des espaces naturels renforce leur protection. Le cas de la ville de Göteborg (Suède)	Aschan-Leygonie C. et Bonnaud A.	*Cybergéo*	2015 Publié Göteborg
Between naturalness and urbanity, how are protected areas integrated into cities? The case of Helsinki (Finland)		*Articulo*	Accepté
Le droit d'accès à la nature en Europe du Nord : une particularité juridique qui construit l'espace contractuel		*Vertigo* « Actes » du colloque de Limoges	Accepté
L'affirmation de l'exemplarité environnementale comme stratégie de métropolisation des villes nordiques		*EchoGéo* Numéro consacré aux *« Stratégies de ville et modèles urbains »*	2016 Publié Lien
La *naturbanité*, une utopie réalisée par le Parc national urbain de Stockholm ?		*Nordiques*	2017
Les illusions profondes de la *deep ecology*. Une lecture critique des théories d'Arne Næss appliquées à l'Europe du Nord	Laslaz L.		En projet
Autres publications	**Coauteurs**	**Ouvrage, Revue Edition**	**Date Avancement**
Christiania, un quartier de Copenhague comme espace commun paradoxal		*Cafés géographiques*, rubrique « Cartes postales »	2014 Publié Christiania
Trolltunga, une expérience exceptionnelle des grands espaces norvégiens… à partager		*Revue de Géographie Alpine*, rubrique « Lieux-dits »	2015 Publié Trolltunga

Traverser sous la roche, traverser sur la mer : la continuité routière en Norvège		*Géoconfluences*, rubrique « Image à la une »	2015 Publié Traverser en Norvège
L'objet emblématique Espaces Protégés : Jalons d'une réflexion collective sur les choix politiques de naturalité	Laslaz L., Duval M. Gauchon C., Héritier S., Chanteloup L., Perrin-Malterre C., Tollis C.	Chapitre de l'ouvrage *Environnements, Dynamiques et Territoires de la montagne.10 ans de recherches au laboratoire EDYTEM*, Collection Edytem n°16	2014 Publié
Compte-rendu du colloque « BiodiverCities 2015 - Villes et parcs naturels : construire une nature urbaine ? » (Marseille, 17-19 septembre 2015)	Laslaz L.	*Nature Sciences Sociétés*, rubrique « Repères – Comptes rendus de colloques »	2016 Publié NSS
Les portes de Lyon Part-Dieu	Bernier X.	*Géoconfluences*, rubrique « Carte à la une »	2016 Publié Les portes
Naturbanité : dépasser le dualisme ville/nature		*Urbanités*, rubrique « Portfolio »	En cours de réalisation
La France en fiches	Dubois S., Sutton K., dir.	Ouvrage Bréal	2017
Communications orales scientifiques	**Coauteurs éventuels**	**Colloque, séminaire**	**Date, Lieu Avancement**
« Des espaces naturels protégés au cœur du développement urbain : quand la situation urbaine des espaces naturels renforce leur protection. Le cas de la ville de Göteborg (Suède) »	préparé avec Aschan-Leygonie C. et Bonnaud A	Colloque « Territoire et environnement : des représentations à l'action »,	2011 Tours
« Les espaces naturels protégés de Göteborg (Suède) : entre demande sociale de naturalité et mode de gouvernance urbaine. »		Colloque « Nature urbaine en projets. Vers une nouvelle alliance entre nature et ville »	2013 Paris
Les espaces naturels protégés dans les villes suédoises : au-delà des spécificités, quels enjeux en partage ?		Séminaire du laboratoire EDYTEM	2014 Le Bourget-du-Lac
Entre naturalité et urbanité, quelle intégration des espaces protégés en ville ? Le cas d'Helsinki (Finlande)		Colloque « BiodiverCities »	Septembre 2015 Marseille

Le Droit d'accès à la nature en Europe du Nord : une particularité juridique qui construit l'espace contractuel		Colloque « Capital environnemental : représentations, pratiques, dominations, appropriations spatiales »	Novembre 2015 Limoges
Les services écosystémiques des espaces protégés urbains : ambivalence des conceptions de la nature sous-jacentes aux politiques de protection en Europe du Nord		Colloque « Services écosystémiques : apports et pertinence dans les milieux urbains »	Mai 2016 Tours
De l'usage de la vidéo pour voir et comprendre le Monde	Bernier X.	Séminaire du laboratoire EDYTEM	7 avril 2016 Le Bourget-du-Lac
De l'utilité de la porte comme nouveau concept dans la théorisation de l'espace	Bernier X.	Colloque Géopoint 16 « De l'espace pour la théorie ! »	Juin 2016 Lausanne
Timelapse, stop motion, GIF : voir et comprendre le Monde en jouant avec les vitesses	Bernier X.	Café géographique au FIG 2016 « Un monde qui va plus vite ? »	Octobre 2016 Saint-Dié-des-Vosges
Autres communications orales	**Coauteurs éventuels**	**Type**	**Date, Lieu Avancement**
Nourrir l'humanité, mission impossible ?		Débat Café scientifique	2014 Chambéry
Autres productions (posters, vidéos…)	**Coauteurs éventuels**	**Présentation**	**Date, Lieu Avancement**
Dix ans de recherches doctorales sur les espaces protégés au laboratoire EDYTEM. Recoupements méthodologiques et thématiques des travaux de thèses autour des politiques spatialisées de protection de la « nature ».		Poster présenté lors de la « Journée des doctorants » de l'école doctorale SISEO	2014 Annecy
« Les Portes de Courchevel » : Lise Piquerey, doctorante en géographie, nous invite à découvrir un de ses terrains d'étude.	Piquerey L.	Présenté aux membres du thème « Trajectoires politiques en montagnes » du laboratoire EDYTEM	2016 Disponible en ligne
Webdocumentaire « De porte à portes : traverser l'espace des sociétés »	Bernier X.		En cours de réalisation

Annexe 6 : *The Finger Plan* : le plan d'urbanisme de Copenhague établi en 1947 et toujours en vigueur aujourd'hui

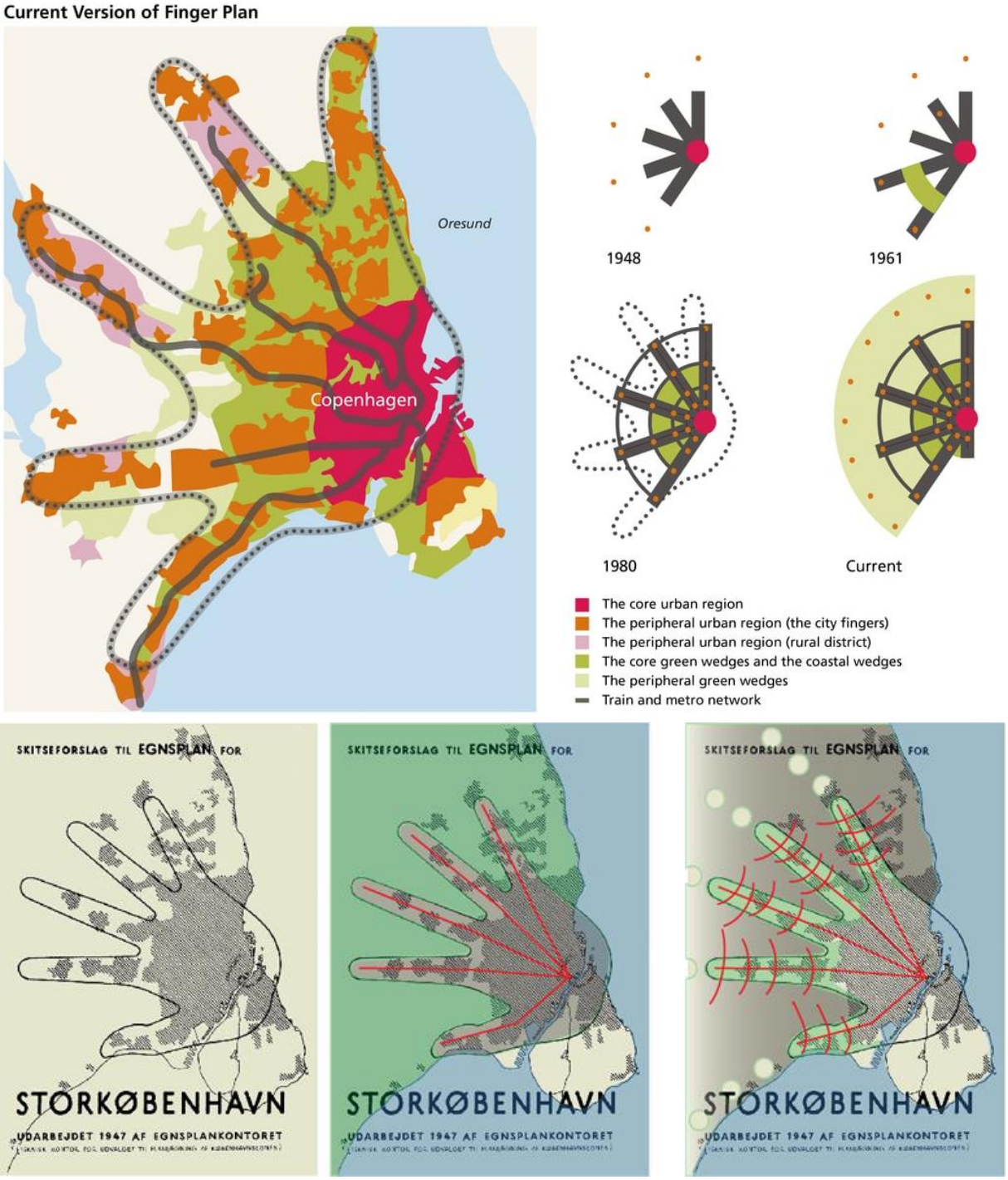

Sources : http://81.47.175.201/livingrail/index.php?option=com_content&view=article&id=685:copenhagen-finger-plan&catid=28:urban-developments&Itemid=103 et http://www.naaayul.com/new-gallery/

Annexe 7 : Trames verte et bleue de Göteborg.

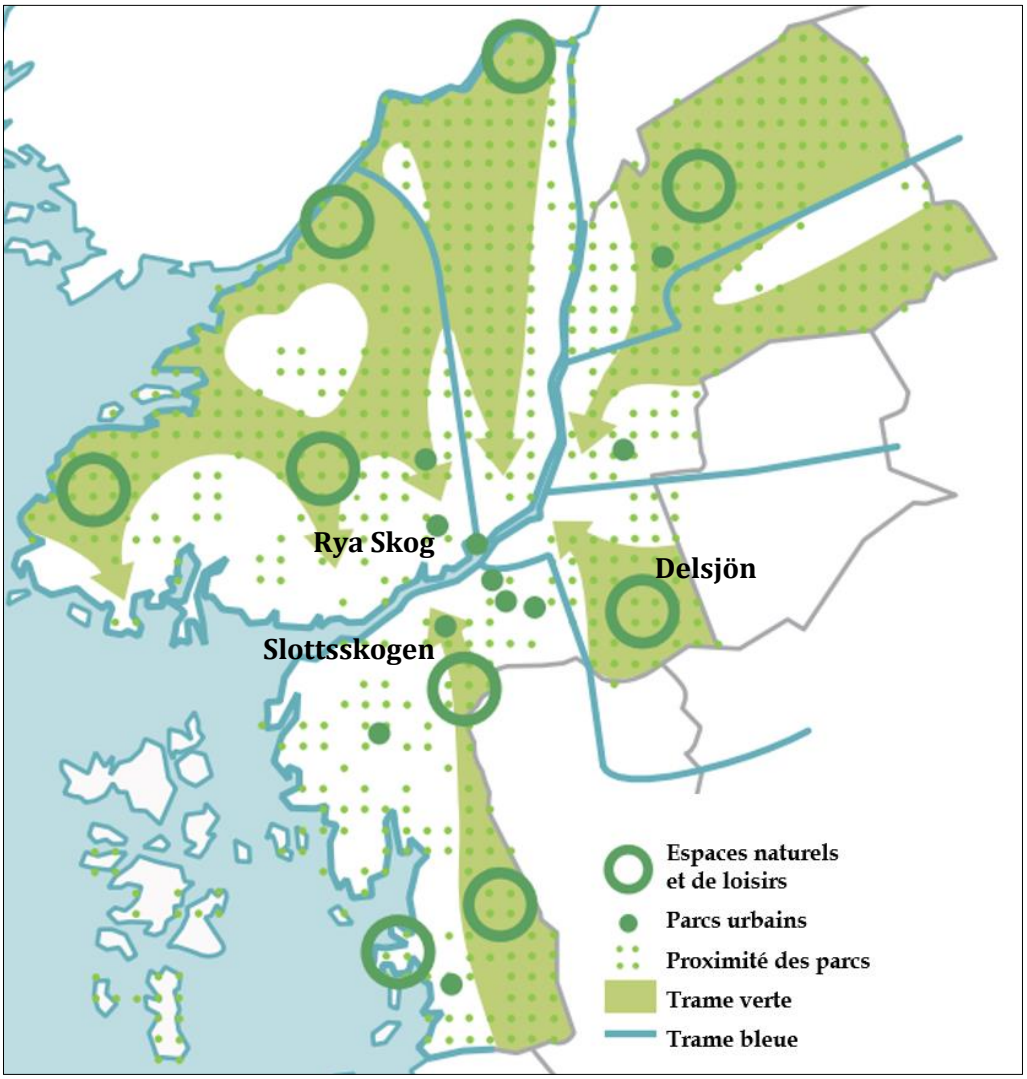

Source : *Göteborg Stads*, 2014, *Göteborg - Grönstrategi för en tät och grön stad*, 86 p.

Annexe 8 : Sur l'embarcadère, à côté des automates d'achat de titres de transport, une carte de l'archipel d'Oslo mentionne les différents périmètres de protection. © Girault, août 2016.

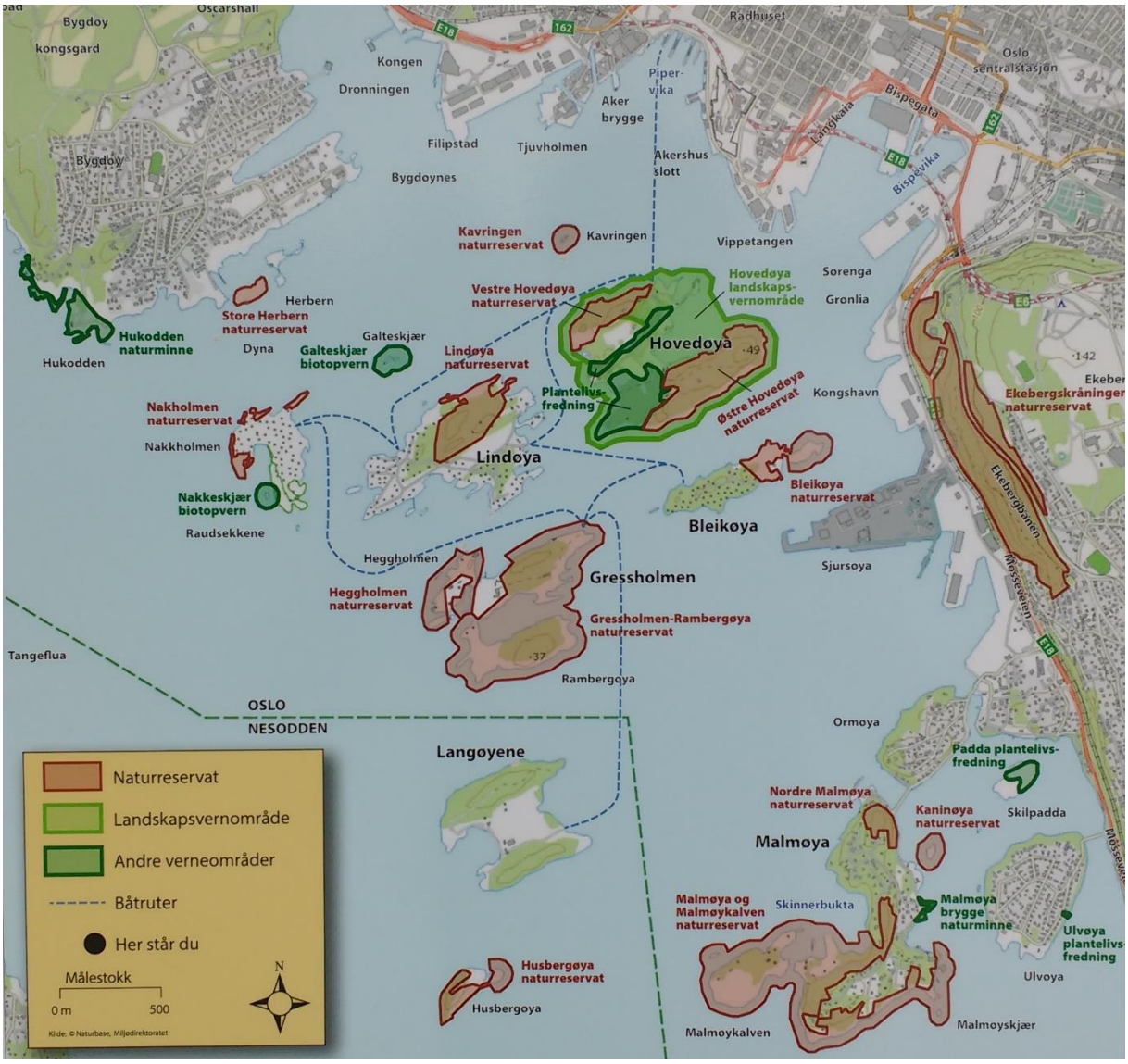

Annexe 9 : Le projet de tunnel routier sous le lac Mälaren, un chantier d'ampleur mais invisible sur les cartes de la réserve naturelle de Sätraskogen.

Source : Municipalité de Stockholm, www.stockholm.se

En retour, une réserve naturelle invisible sur les plans d'aménagement de ce projet *Stockholm Bypass*.

Source : Agence nationale des transports *Trafikverket*

Annexe 10 : Poster proposant une synthèse des différentes thèses menées au sein du laboratoire EDYTEM sur les espaces protégés. © Girault, 2014.

Dix ans de recherches doctorales sur les espaces protégés au laboratoire EDYTEM

Recoupements méthodologiques et thématiques des travaux de thèses autour des politiques spatialisées de protection de la « nature »

Des terrains variés pour un regard ouvert sur les espaces protégés

Depuis la création du laboratoire, les espaces protégés étudiés dans le cadre des thèses recouvrent souvent des **espaces de montagne, sans s'y limiter**. Des parcs nationaux et régionaux ont été analysés dans les **Alpes françaises**, d'autres ont fait l'objet de recherches aussi bien au **Canada**, en **Slovénie** et au **Liban**. Des terrains urbains en **Europe du Nord** sont en cours de traitement. Cette hétérogénéité traduit une réelle volonté des doctorants de se confronter à une **diversité de terrains nationaux et internationaux** pour mieux dégager les **spécificités** de chacun, mais aussi pour esquisser une **nomothétique** de l'ensemble.

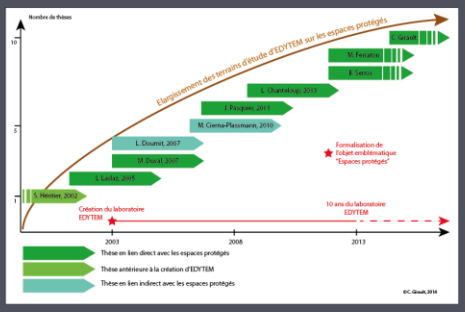

Elargissement progressif du spectre d'étude des espaces protégés

Localisation des différents terrains des doctorants d'EDYTEM étudiant les espaces protégés

Un questionnement de l'espace protégé en tant qu'objet géographique

Les recherches menées sur les **parcs nationaux alpins français** que sont la Vanoise, les Écrins et le Mercantour (Laslaz, 2005) ont largement dépassé la comparaison entre trois espaces protégés montagnards pour questionner plus largement le **fondement de la protection** et les ressorts de son **acceptation sociale**. L'ensemble de la réflexion est ainsi construite sur le rapport dialectique **conflits / consensus** ; les **conflits environnementaux** s'affirment en **modes de territorialisation** des espaces protégés. Ce travail doctoral démontre en outre que l'**idée de « nature »** est une **construction sociale** dont les parcs nationaux sont l'archétype.

Si les **parcs nationaux de l'Ouest canadien** représentent également des **figures archétypales de la nature**, leur création s'est en revanche opérée de manière **non conflictuelle** (Héritier, 2002). Ils sont le symbole de la **wilderness** canadienne, ce qui n'exclut pas une forte mise en tourisme de ces espaces protégés dont les visiteurs sont en quête d'une expérience de cette « nature » supposée intacte et omniprésente.

Au-delà des différences de contextes nationaux et territoriaux, le **tourisme** apparaît comme un levier majeur capable de **faire et de défaire la protection**.

Comparaison et dialogique : l'adoption d'angles d'étude novateurs dans le positionnement scientifique des jeunes chercheurs

L'**approche comparative**, intra-nationale ou internationale, a été favorisée par l'ensemble des doctorants d'EDYTEM. Cependant celle-ci ne fut jamais une finalité en soi, mais plutôt un moyen de questionner des **tensions plus profondes** propres aux espaces protégés. Le rapport **dialogique** semble consubstantiel aux espaces protégés et il fut mobilisé de manière pertinente pour les éclairer par des focales singulières, voire inédites.

Ainsi, à partir d'un regard croisé entre les **gorges de l'Ardèche** et certaines **régions karstiques slovènes** (Duval, 2007), ce sont bien les rapports dialogiques entre **patrimonialisation** et **mise en tourisme** qui ont permis de dégager des **territorialités singulières**, fruits de **complémentarités** et de **concurrences** actorielles à propos de **sites karstiques**.

Une autre comparaison entre le monastère de la **Grande Chartreuse** et le patrimoine religieux de la **vallée de la Qadisha** au Liban (Pasquier, 2011) s'appuie également sur le triptyque **patrimoine / tourisme / protection** pour déconstruire le processus de **patrimonialisation** et pour interroger la **sacralité** de ces espaces protégés.

Comparaison et dialogique furent mobilisées une nouvelle fois pour étudier le **récréotourisme** lié à la présence de faune sauvage en **Gaspésie** et au **Nunavut** (Canada) et dans les **Bauges** (Chanteloup, 2013). Ainsi les jeux d'acteurs **humains / non-humains**, les liens entre **espèces et espaces protégés** et la **dimension patrimoniale du vivant** ont fait l'objet de riches mises en perspective.

A partir de ces différents travaux de thèse, la **multitude et la diversité des enjeux spatiaux** gravitant autour et au sein des espaces protégés en font des espaces éminemment **complexes**. Comparaison et dialogique permettent ainsi d'appréhender une telle complexité avec **rigueur et originalité**.

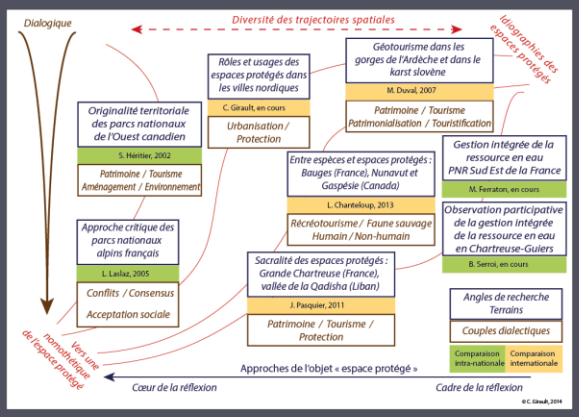

Proposition de modélisation des recherches doctorales menées sur les espaces protégés à EDYTEM

Les espaces protégés, cœur ou cadre de réflexions doctorales à EDYTEM

2002, Stéphane Héritier, *Environnement et Patrimoine, Tourisme et Aménagement dans les Parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien (Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, Revelstoke, Glaciers, Lacs Waterton).*
2005, Lionel Laslaz, *Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards.*
2007, Mélanie Duval, *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique. Etude comparée des gorges de l'Ardèche et du karst slovène.*
2007, Laudy Doumit, *La valorisation du patrimoine endokarstique libanais.*
2010, Miroslava Cierna-Plassmann, *La haute valeur naturelle : un concept intégrateur de la biodiversité et de l'agriculture de montagne. Application aux parcs nationaux de Mala Fatra (Slovaquie) et des Écrins (France).*
2011, Justine Pasquier, *Processus de patrimonialisation des sites religieux dans les espaces protégés de montagne : la Grande Chartreuse (Préalpes du Nord) et la vallée de la Qadisha-forêt des Cèdres du Dieu (Nord-Liban).*
2013, Laine Chanteloup, *À la rencontre de l'animal sauvage : dynamiques, usages et enjeux du récréotourisme faunique. Une mise en perspective franco-canadienne de trois territoires : Bauges, Gaspésie, Nunavut.*
En cours, Mélanie Ferraton, *L'approche participative pour la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) dans les Parcs Naturels Régionaux du Sud Est de la France.*
En cours, Bérangère Serroi, *À la croisée d'un massif et de ses bassins versants : développement d'un système d'observation participative pour la gestion intégrée des ressources en eau en Chartreuse-Guiers.*
En cours, Camille Girault, *Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville. La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Malmö, Göteborg, Stockholm (Suède) et Helsinki (Finlande).*

Réalisation : C. Girault, doctorant au laboratoire EDYTEM, octobre 2014

TABLE DES ENCADRÉS

Table des encadrés

Encadré i.1 : Sortir du cadre de la recherche et mieux y revenir 15

Encadré i.2 : Nous n'utiliserons pas le je 17

Encadré i.3 : De la règle de l'article IMRaD à l'éloge de la libre structuration de la pensée 24

Encadré 1.1: Idées, notions, concepts, paradigmes, hypothèses, postulats… des mots pour penser la recherche 50

Encadré 2.1 : La construction progressive de la revue de littérature 84

Encadré 2.2 : Penser la ville entre les langues 137

Encadré 3.1 : Europe du Nord, Scandinavie ou Fennoscandie ? Nordique, nord-européen ou scandinave ? Norden ou pays nordiques ? 170

Encadré 6.1 : De l'utilité et de l'intelligibilité de la conceptualité : des substantifs en –ités pour penser la géographicité 304

Encadré 7.1 : Cette typologie n'est pas le résultat d'une géographie quantitativiste 346

Encadré 7.2 : Des mots pour dire une pensée nomothétique 356

Encadré 7.3 : Cette grille typologique ne résulte pas d'une modélisation chorématique 357

Encadré 8.1 : Penser les portes des espaces protégés, une étape pour conceptualiser la porte en géographie 389

Encadré 9.1 : « Cette thèse n'est pas… » 438

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des assemblages

Assemblage 4.1 : Les espaces protégés, lieux de naturalité et noyaux durs de la "structure verte" de l'aire métropolitaine stockholmoise. Quelques illustrations à partir du Parc national de Tyresta 232

Assemblage 4.2 : Maridalen (Oslo) : une protection entre usages et accessibilité, un rapport à l'environnement entre éthique et utilitarisme 240

Assemblage 4.3 : Les *time-lapses* et leur analyse : des matériaux et une méthode pour capter des pratiques qui font l'urbanité 252

Assemblage 7.1 : Du théorique à l'empirique : une naturbanité graduelle et classifiante des espaces protégés urbains 349

Assemblage 8.1 : *Haltia*, plus qu'une entrée de parc national : aménager la porte entre la ville et la nature (Helsinki) 386

Assemblage 8.2 : Où sont les portes de l'espace de protection de Vestamager ? 392

Assemblage 8.3 : Le parc Sickla : une réserve naturelle au cœur d'un écoquartier 400

Table des cartes

Carte 3.1 : Entre géographie, histoire et politique : un gradient de nordicité et d'intégration européenne 172

Carte 3.2 : L'inégale répartition des espaces protégés en Europe du Nord 178

Cartes 3.3 : Sélection d'espaces protégés « ateliers » au sein de chacune des villes du terrain d'étude 208

Carte 3.3.a : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Oslo (Norvège) 208

Carte 3.3.b : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Stockholm (Suède) 209

Carte 3.3.c : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Göteborg (Suède) 210

Carte 3.3.d : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Copenhague (Danemark) 211

Carte 3.3.e : Sélection d'espaces protégés « ateliers » à Helsinki (Finlande) 212

Carte 4.1 : Carte thématique « La nature en ville » telle que présentée dans les documents officiels de planification régionale du Conseil du Comté de Stockholm 230

Carte 4.2 : Les espaces protégés dans l'aire métropolitaine de Stockholm : gradients de protection et de naturalité 232

Carte 4.3 : Des espaces protégés plus ou moins intégrés à l'espace urbain d'Helsinki 234

Carte 4.4 : Diversité des espaces protégés au sein de l'aire métropolitaine d'Helsinki 248

Carte 4.5 : Les espaces protégés finlandais dans la région d'Uusimaa-Helsinki 254

Carte 5.1 : Des espaces protégés de plus en plus vastes et intégrés à la trame verte d'Helsinki 272

Carte 5.2 : Les espaces protégés de l'aire métropolitaine de Copenhague : entre dispersion et continuité 277

Carte 5.3 : Trame verte et espaces protégés à Copenhague : une superposition imparfaite 280

Carte 5.4 : Plan d'urbanisme en doigts de gants : des espaces protégés présents au cœur de la métropole de Copenhague 281

Carte 6.1 : Le Parc national urbain de Stockholm ou l'expression de la naturbanité 308

Carte 9.2 : Métropolisation et protection dans les Alpes du Nord françaises 408

Carte 9.3 : Métropolisation et protection à Grenoble 409

Cartes 9.1 : Les espaces protégés métropolitains : éléments de comparaison cartographique de quelques métropoles européennes et française avec les métropoles nordiques étudiées 420

Carte 9.2 : Métropolisation et protection dans les Alpes du Nord françaises 424

Carte 9.3 : Métropolisation et protection à Grenoble 425

Table des figures

Figure i.1 : Au seuil d'une recherche : expression graphique de l'incipit scientifique 8

Figure i.2 : Logiques et cadre d'une recherche : entre épistémologie et trajectoire personnelle 13

Figure i.3 : Projet de recherche et cheminement scientifique entre nomothétique et idiographie 22

Figure i.4 : D'une lecture linéaire du propos à une approche articulée du discours 26

Figure i.5 : Des mots pour voir le projet de recherche 27

Figure 1.1 : Le triptyque terrain-observation-pratique, une intrication à considérer par le chercheur 56

Figure 1.2 : Mise en regard de deux plans d'urbanisme, respectivement pour Stockholm et Helsinki 63

Figure 1.3 : Des méthodes, une méthodologie : une articulation en cohérence avec la démarche de recherche 69

Figure 1.4 : De l'importance du positionnement épistémologique pour appréhender un objet géographique singulier 80

Figure 1.5 : De l'importance du positionnement épistémologique pour appréhender un objet géographique singulier 80

Figure 2.1 : La construction progressive de la revue de littérature par errances bibliographiques 85

Figure 2.2 : Des idées de la nature : schématisation simple du positionnement de quelques pensées philosophiques 124

Figure 2.3 : Entre protection et urbanité, l'émergence de la nébuleuse des espaces protégés urbains 154

Figure 2.4 : De l'espace protégé urbain à l'hypothèse de l'espace urbain protégé 155

Figure 2.5 : Une constellation spatiale, des « espèces d'espaces » autour du méta-concept d'espace 159

Figure 3.1 : Les métropoles d'Europe du Nord comme terrain d'étude, vue artistique 166

Figure 3.2 : Évolution de la superficie des espaces protégés en Suède 189

Figure 3.3 : Évolution de la superficie des parcs nationaux en Norvège 194

Figure 5.1 : Rya Skog, une forêt enclavée au sein d'un espace industrialo-portuaire 266

Figure 5.2 : Une réciprocité non symétrique des rapports entre nature, naturalité, protection et ville, urbanité, urbanisation 273

Figure 5.3 : L'espace métropolitain comme liant dans l'articulation entre l'urbain et le protégé 275

Figure 5.4 : Un exemple de carte de sociotope : un effacement de la protection au profit de l'urbanité 287

Figure 5.5 : De l'espace protégé vers l'espace urbain protégé 293

Figure 6.1 : Le Parc national urbain de Stockholm, une utopie métropolitaine ? Essai de modélisation de la naturbanité 324

Figure 7.1 : Logiques sous-jacentes à la typologie 343

Figure 7.2 : De l'observation d'une nébuleuse d'espaces protégés urbains à la construction de types idéaux d'espaces protégés urbains 347

Figure 7.3 : Proposition de grille typologique des espaces protégés urbains 352

Figure 7.4 : Des espaces protégés urbains à l'espace protégé urbain : cheminement vers une nomothétique de la protection urbaine 355

Figure 7.5 : Vers un idéal-type de l'espace protégé urbain : essai de modélisation 357

Figure 7.6 : Essai d'application du modèle d'espace protégé urbain à Suomenoja (Helsinki) 360

Figure 7.7 : À l'aune de l'idéal-type d'espace protégé urbain, analyse discursive de la présentation officielle du parc de Keskuspuisto (Helsinki) 361

Figure 7.8 : Proposition de modélisation de l'espace contractuel et partagé 367

Figure 8.1 : Faire porte pour protéger : représentation des écarts entre espace protégé et espace de protection 389

Figure 9.1 : Les espaces de nature et la protection comme liant de l'espace métropolitain : modélisation illustrative du plan d'urbanisme d'Helsinki « Vision 2050 » 411

Figure 9.2 : Claude Monet, *Sandviken*, 1895 415

Figure 9.3 : L'exemplarité environnementale, un des éléments centraux des stratégies nordiques de métropolisation : essai de modélisation 431

Table des photographies

Photographie i.1 : Vue sur le quartier d'Ørestad depuis l'espace protégé de Vestamager, au sud de Copenhague 2

Photographie i.2 : Vue sur l'archipel d'Oslo depuis la réserve naturelle d'Ekebergskråningen 20

Photographie I.1 : En bordure du Parc national urbain de Stockholm : plus qu'un contact entre urbanité et naturalité 30

Photographie 1.1 : La forêt d'Årsta, un espace vert urbain de Stockholm fortement fréquenté et en passe de devenir une réserve naturelle 36

Photographie 2.1 : Lac de Delsjön, au sein de la réserve naturelle éponyme, à Göteborg 82

Photographie II.1 : Entrée du Parc national de Tyresta (Stockholm) 218

Photographie 4.1 : Réserve naturelle de Maridalen, un lac interdit d'accès (Oslo) 222

Photographie 5.1 : Lac de Svartkulp, au sein d'Oslomarka et à proximité immédiate de la zone de protection paysagère de Maridalen 262

Photographie 5.2 : En bordure de la réserve de Vestagamer : valorisation foncière et attractivité de la protection 278

Photographie 6.1 : Expression de la naturbanité dans le Parc national urbain de Stockholm 298

Photographie 6.2 : *Blå Porten*, marqueur paysager d'un parc royal fermé devenu parc national urbain ouvert 319

Photographie 6.3 : Le château d'Ulriksdal au sein du Parc national urbain : un espace public parmi d'autres pour les Stockholmois 320

Photographie III.1 : Vue sur la réserve naturelle d'Igelbäcken (nord-ouest de Stockholm) depuis le métro 330

Photographie 7.1 : Suomenoja : une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) située au niveau d'un ancien bassin de décantation industriel 337

Photographie 7.2 : Vue aérienne de Suomenoja 359

Photographie 8.1 : Sortie de la station de métro Björkhagen et entrée de la réserve naturelle de Nacka (Stockholm) 373

Photographie 8.2 : Un habiter métropolitain singulier : l'intégration et l'inclusion à partir du cas d'Isbladskärret (Stockholm) 382

Photographie 9.1 : Stèle funéraire d'un animal domestique, dans la réserve naturelle de Nacka (Stockholm) 407

Photographie 9.2 : Le chêne de Venon, « un phare végétal » surplombant l'agglomération grenobloise 427

Photographie c.1 : Crépuscule hivernal sur le fjord d'Oslo, depuis le parc Ekeberg 445

Tables des compositions photographiques

Composition photographique i.1 : Regard transversal sur les spatialités de la protection dans les métropoles nordiques : donner à voir l'objet des recherches 14

Composition photographique 1.1 : La naturbanité sur le terrain : centre géométrique de la commune d'Oslo, au cœur de la forêt Oslomarka et en lisière de la réserve naturelle de Maridalen 77

Composition photographique 4.1 : Le Parc national urbain de Stockholm : un espace de naturalité urbaine sous protection, un vecteur d'aménités environnementales pour les citadins 228

Composition photographique 4.2 : Les réserves de Viikki et de Laajalahti, des espaces protégés et habités au quotidien. 249

Composition photographique 5.1 : Rya Skog, une réserve naturelle aux odeurs de pétrole 268

Composition photographique 5.2 : Vestagamer, parc d'attraction ou espace protégé pour les habitants de Copenhague ? 283

Composition photographique 5.3 : De Slottsskogen à la réserve naturelle d'Änggårdsbergen : continuité de pratiques entre différents lieux de naturalité de l'espace urbain de Göteborg 288

Composition photographique 5.4 : Änggårdsbergen, Slottsskogen : où est la réserve naturelle, où se trouve le parc urbain ? 291

Composition photographique 6.1 : Le Parc national urbain de Stockholm, un espace vert protégé ? 303

Composition photographique 6.2 : Musées et universités : des institutions emblématiques au cœur du Parc national urbain, des marqueurs paysagers métropolitains 311

Composition photographique 6.3 : La partie sud de l'île de Djurgården et du Parc national urbain de Stockholm vue depuis ou aux abords de la tour des télévisions et radios (Kaknästornet) : plus qu'un espace vert urbain, l'expression d'une naturbanité 321

Composition photographique 6.4 : Du précaire et informel au résidentiel huppé : expression de la diversité urbaine au sein du Parc national urbain de Stockholm 323

Composition photographique 7.1 : De l'aménagement au ménagement : des lectures différentes des spatialités de la protection environnementale 364

Composition photographique 8.1 : Quelques indices d'une protection qui n'est pas naturelle pour les habitants : déchets ménagers, graffitis sur la réglementation et batterie 378

Composition photographique 8.2 : Quelques exemples d'entrées d'espaces protégés urbains 384

Composition photographique 8.3 : La porte comme symbolique du contact 387

Composition photographique 8.4 : Des espaces protégés comme espaces de repli pour les exclus 394

Composition photographique 9.1 : Croisement et (in)visibilité mutuelle des réseaux de transport et des trames écologiques 413

Composition photographique 9.2 : Prendre de la hauteur sur la ville par les espaces protégés : illustrations à Oslo 416

Composition photographique 9.3 : Comprendre géographiquement notre espace quotidien : changement de regard sur Grenoble, une métropole alpine aux abords préservés 426

Table des tableaux

Tableau 1.1 : Créer un time-lapse pertinent : un choix d'intervalle de prises de vue en fonction de la réalité à saisir 65

Tableau 2.1 : Grille lexicale pour guider la recherche bibliographique 86

Tableau 2.2 : Proposition de structuration des principaux enjeux gravitant autour des espaces protégés urbains 114

Tableau 2.3 : La dialogique de l'urbanité face aux espaces protégés 149

Tableau 2.4 : Catégorisation des espaces protégés selon l'UICN 152

Tableau 3.1 : Quelques indicateurs à propos des pays nordiques et de leur place en Europe et dans le monde 173

Tableau 3.2 : La place de la protection et des espaces protégés au sein des seize objectifs de la politique environnementale suédoise 185

Tableau 3.3 : Les espaces protégés en Suède : regard synthétique en quelques chiffres 188

Tableau 3.4 : Les espaces protégés en Finlande : regard synthétique en quelques chiffres 192

Tableau 3.5 : Les espaces protégés en Norvège (hors Svalbard et Jan Mayen) : regard synthétique en quelques chiffres 195

Tableau 3.6 : Les espaces protégés au Danemark (hors Groenland et îles Féroé) : regard synthétique en quelques chiffre 198

Tableau 3.7 : Éléments de comparaison des villes du corpus d'étude 203

Tableau 3.8 : Constitution d'un corpus d'espaces ateliers pour conduire la recherche sur les espaces protégés urbains 207

Tableau 4.1 : Trois prismes de la protection : différents rapports à l'environnement 244

Tableau 4.2 : Les nombreuses mais petites réserves naturelles d'Helsinki 255

Tableau 7.1 : Tableau typologique des espaces protégés des métropoles nordiques 343

Tableau 9.1 : Éléments de comparaison de quelques métropoles mondiales, européennes et française avec les métropoles nordiques étudiées 419

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE **1**

Introduction générale (1) : incipit d'une recherche 3

Protéger la nature est un fait urbain 3

Protéger la nature est un acte spatial 5

Une géographie sociale et politique de l'environnement 7

Considérer géographiquement les politiques de protection au prisme de la nordicité 9

De l'urbanité des espaces protégés 11

Introduction générale (2) : choix, logique et transparence d'une recherche 15

Expliciter notre subjectivité cognitive, un détour nécessaire 16

Parcours personnel, cadre institutionnel et esquisse d'un projet de recherche 18

Introduction générale (3) : orchestrer le discours scientifique 21

PARTIE I : DE LA NATURE À LA VILLE, DE L'URBANISATION À LA PROTECTION : DÉPASSER LES DUALISMES **29**

Introduction de la Partie I 31

Chapitre 1 : Les espaces protégés urbains comme éléments d'urbanité : les ressorts d'un projet de recherche **35**

Introduction du Chapitre 1 37

1. L'espace protégé urbain comme élément d'urbanité : cheminement intellectuel d'une démonstration géographique 40

1.1. Comprendre la nature de la ville par les politiques de protection 40

1.2. Saisir les sens de l'espace protégé urbain, expliquer le sens des espaces protégés urbains 43

1.3. Concevoir l'espace urbain à travers ses espaces naturels protégés : un processus de réflexion original et géographiquement fécond 46

1.3.1. Déconstruire la nature pour penser la naturalité 46

1.3.2. Déconstruire la ville pour penser l'urbanité 49

2. Une démarche cohérente à la croisée de méthodes éprouvées et d'outils innovants 52

2.1. L'épreuve du terrain : l'observation et la pratique comme méthodes premières 53

2.1.1. Observer pour connaître : avoir le regard du géographe 53

2.1.2. Le choix d'une observation directe et spontanée 55

2.2. De rencontres en entretiens, comprendre les jeux et les enjeux actoriels 58

2.3. L'analyse de documents d'urbanisme pour confronter les volontés et les discours politiques aux pratiques sociales 60

2.4. L'outil vidéo et le time-lapse comme démarche expérimentale pour capter l'urbanité 64

2.4.1. Utiliser l'accélération vidéo pour observer les pratiques et les rythmes de l'espace urbain 64

2.4.2. Une technique toujours en cours de développement 67

2.5. Des méthodes, une méthodologie 69

3. D'urbanité en naturalité, cheminement théorique et empirique au cœur de l'espace des sociétés nordiques 71

3.1. Construire l'essence de l'espace protégé urbain à partir d'exemples nordiques 71

3.2. La protection de la nature, un levier d'aménagement dans le cadre des politiques (de durabilité) urbaines 73

3.3. L'espace protégé urbain, un espace à ménager par et pour les citadins 75

3.4. La naturbanité, quelle pertinence d'une imbrication conceptuelle ? 76

Conclusion du Chapitre 1 79

Chapitre 2 : Vers une approche critique des espaces protégés urbains 81

Introduction du Chapitre 2 83

1. De la nature en ville aux espaces protégés urbains : proximités, superpositions et divergences sémantiques et spatiales 89

1.1. Parcourir la nature en ville sans se perdre dans la nature urbaine 89

1.2. De l'intérêt de l'étude géographique des espaces protégés urbains 100

1.3. Un panel d'hypothèses et d'enjeux autour des espaces protégés urbains 108

2. Penser la nature pour parler d'espaces naturels : la nature, une évidence ? 115

2.1. La nature des philosophes et des anthropologues 116

2.1.1. *Phusis* et *natura* : la nature selon les Anciens 116

2.1.2. Le grand partage : la nature des Modernes 118

2.1.3. La nature dans la pensée philosophique contemporaine 120

2.2. La nature des urbanistes et des aménageurs 125

2.2.1. Le végétal entre en ville 125

2.2.2. Quand la nature devient verte 127

2.3. La nature des géographes 128

3. Caractériser l'urbain pour identifier les espaces protégés urbains : éléments d'épistémologie géographique de la ville à la métropole 134

3.1. De villes en métropoles : des formes et des logiques urbaines à explorer 134

3.1.1. La ville : un objet et une idée 134

3.1.2. Pourquoi inventer la métropole ? 138

3.2. Urbanisation et métropolisation, deux processus d'essence distincte, deux manières d'appréhender les politiques de protection 140

3.2.1. L'urbanisation, un mouvement universel mais inégal 140

3.2.2. La métropolisation, un processus de concentration axiologique 142

3.3. L'urbanité face aux espaces protégés, ou avec eux ? 143

3.3.1. L'urbanité, un rapport au Monde 144

3.3.2. L'urbanité, un couplage de densités et de diversités à l'intensité variable 146

3.3.3. Le choix de la dialogique pour penser l'urbanité 148

4. En quête d'essence de l'espace protégé urbain 150

4.1. L'espace protégé urbain est d'abord protégé 150

4.1.1. Les mots de la protection 150

4.1.2. Un gradient de protection 152

4.2. L'espace protégé urbain est d'abord urbain 155

4.3. L'espace protégé urbain est d'abord un espace 156

4.3.1. L'espace, un méta-concept pour les géographes 157

4.3.2. Définir l'espace protégé urbain, un cheminement intellectuel dans une constellation spatiale 158

Conclusion du Chapitre 2 161

Systole vers l'espace protégé urbain 161

Diastole géographique 162

Chapitre 3 : Les spatialités de la protection dans les métropoles nordiques : vers une géographie sociale et politique de l'environnement **165**

Introduction du Chapitre 3 167

1. Une approche des politiques environnementales dans un cadre transnational nord-européen 169

1.1. Au-delà d'un tableau géographique de l'Europe du Nord, vers une approche géographique de la nordicité 170

1.2. Regard transversal sur les politiques environnementales nord-européennes 176

1.3. Peut-on et doit-on parler de modèle(s) nordique(s) ? 179

2. Étudier les trajectoires nationales pour comprendre la géohistoire globale des politiques de protection en Europe du Nord 181

2.1. La Suède, pays précurseur de la protection 182

2.2. En Finlande, suivre le « grand frère » suédois 190

2.3. En Norvège, entre quête de wilderness et développement touristique 193

2.4. Au Danemark, des politiques de protection à la fois pionnières et en retard 197

2.5. De l'intérêt de l'approche transversale de la protection en Europe du Nord 200

3. Des espaces de protection métropolitains qui traduisent le rapport des Nordiques à la nature 201

3.1. Des métropoles et non des capitales : des choix au-delà du statut administratif des villes 201

3.2. À l'épreuve du terrain : sélectionner des espaces protégés pertinents comme espaces ateliers d'observation et de réflexion 205

Conclusion du Chapitre 3 213

Conclusion de la Partie I 215

PARTIE II : L'ESPACE PROTÉGÉ EST UN ESPACE URBAIN : DE LA PROTECTION À LA MÉTROPOLISATION **217**

Introduction de la Partie II 219

Chapitre 4 : L'intégration multidimensionnelle et la protection à géométrie variable des espaces de nature dans l'urbanité nordique **221**

Introduction du Chapitre 4 223

1. L'intégration utilitariste à l'espace urbain : les espaces protégés à l'aune des services environnementaux 225

1.1. Quand l'utilité de la nature justifie sa protection 225

1.2. La Suède, pays précurseur dans la prise en compte des services écosystémiques urbains 226

1.3. En Norvège et en Finlande, un recours partiel à la logique utilitariste 233

2. Une éthique de l'environnement qui justifie – aussi – la protection des espaces naturels 237

2.1. L'hybridité axiologique des politiques de protection 238

2.2. La porosité des périmètres et des leviers de protection 242

2.3. Opportunisme, pragmatisme ou volontarisme : les prismes de la protection 243

3. La pratique des espaces naturels fait leur urbanité 245

3.1. De la quotidienneté urbaine au sein des espaces protégés 245

3.2. Capter l'urbanité des espaces protégés urbains, une gageure géographique 250

4. L'intégration différentielle et différenciante des espaces protégés urbains 253

4.1. Logiques de gradients et intégration différentielle 253

4.2. La protection face au processus de métropolisation : une intégration différenciante des espaces protégés 256

Conclusion du Chapitre 4 258

Chapitre 5 : L'urbanité des espaces naturels, un caractère à protéger 261

Introduction du Chapitre 5 263

1. Quand l'urbanité favorise la protection… la protection renforce l'urbanité 264

1.1. Une protection stimulée par l'urbanité 265

1.1.1. La protection, revers de l'urbanisation 265

1.1.2. La protection, fruit de l'urbain 268

1.2. Une protection stimulante pour l'urbanité 270

1.2.1. Les politiques de protection sont d'abord des politiques urbaines 270

1.2.2. L'espace protégé comme élément d'urbanité 273

1.3. Une émulation intensifiée par les logiques métropolitaines 275

2. La protection, un facteur de métropolisation ? 276

2.1. Protéger, un facteur d'attractivité 277

2.2. Une concentration métropolitaine de valeurs sociales et environnementales 279

2.3. Labellisation ou protection ? L'espace protégé comme élément marketing du verdissement urbain 282

3. L'espace protégé urbain est un espace urbain… protégé 284

3.1. La construction sociale de l'espace protégé urbain comme espace urbain 285

3.2. De l'espace protégé urbain à l'espace urbain à protéger 289

3.3. De l'espace protégé urbain à l'espace urbain protégé 292

Conclusion du Chapitre 5 295

Chapitre 6 : Des espaces protégés urbains comme manifestation de la *naturbanité* 297

Introduction du Chapitre 6 299

1. De l'utilité du concept de naturbanité 301

1.1. Dire le dépassement d'une dialectique : ne pas choisir entre parc urbain et espace protégé ? 301

1.2. Un néologisme pour dire et pour penser la complexité du réel 304

1.3. Une notion à conceptualiser : cheminement idéel à partir de l'observation du réel 307

2. Concevoir l'espace protégé urbain comme une imbrication entre ville et nature, comme une hybridation entre urbanité et naturalité 309

2.1. La naturbanité comme spatialité des politiques de protection urbaine 309

2.2. La naturbanité comme quintessence utopique de l'espace protégé urbain ? 312

2.3. Une hybridation spatiale assumée, une innovation protectrice revendiquée 314

3. Au-delà de l'espace protégé urbain, la naturbanité entre utopie et réalité 317

3.1. Des sociétés urbaines qui affirment leur proximité à la nature 317

3.2. Quand la naturbanité évoque l'hybridité spatiale 320

Conclusion du Chapitre 6 325

Conclusion de la Partie II 327

PARTIE III : LES MÉTROPOLES D'EUROPE DU NORD, UN LABORATOIRE DE PRODUCTION DE NATURALITÉ 329

Introduction de la Partie III 331

Chapitre 7 : Vers une approche critique et transversale de la protection métropolitaine 335

Introduction du Chapitre 7 338

1. Catégoriser, classer, ordonner… donner du sens à la diversité des espaces protégés urbains 340

1.1. Objectiver des caractéristiques pour ordonner le recensement des espaces protégés urbains 340

1.2. Mobiliser la naturbanité et ses gradients pour mieux lier et différencier ces types d'espaces protégés urbains 347

1.3. Vers des types idéaux d'espaces protégés urbains ? 351

2. Construire un idéal-type de l'espace protégé urbain pour mieux saisir la complexité des espaces protégés urbains 354

2.1. Donner du sens théorique en simplifiant les traits de la réalité 354

2.2. Vers un idéal-type d'espace protégé urbain 356

2.3. De la dialogique du singulier et de l'universel : confronter géographiquement le type idéal d'espace protégé urbain à la complexité du réel 358

3. D'autres lectures éclairantes des formes spatialisées de protection métropolitaine 362

3.1. Le ménagement de l'espace comme préservation de l'urbanité 362

3.2. La protection comme contractualisation spatiale 365

Conclusion du Chapitre 7 368

Chapitre 8 : Protéger la nature de la ville, produire une naturalité métropolitaine 371

Introduction du Chapitre 8 374

1. Les motivations premières de la protection : habiter la ville dans un rapport étroit à la nature 376

1.1. Protéger, un habiter nordique spécifique ? 376

1.1.1. Brèves considérations sur la notion d'habiter 376

1.1.2. De la nécessité d'un regard distancié sur l'idée d'un habiter nordique 377

1.2. La protection comme inclusion : un habiter métropolitain singulier 380

2. Débordement de l'espace protégé, condensation de la protection 383

2.1. Les portes des espaces protégés urbains : entrer et sortir de la ville par la nature 383

2.2. Faire porte pour protéger : être en ville dans et par la nature 388

3. Dilatation de l'urbain et cristallisation du fait métropolitain 393

3.1. Dynamiques protectrices et métropolisation : les logiques d'exclusion en contrepoint 393

3.2. Satisfaire un projet politique, garantir une demande sociale de naturalité 398

Conclusion du Chapitre 8 401

Chapitre 9 : Produire la naturalité, protéger la métropole : de réflexions en inflexions géographiques 405

Introduction du Chapitre 9 408

1. Régimes de visibilité de la protection et mise en scène de la naturalité métropolitaine 410

1.1. Regarder la ville (métropolisée) et voir la nature (protégée) 410

1.2. Prendre de la hauteur pour mieux voir les espaces protégés de nature 414

2. D'exemples singuliers en modèles à transposer : le souci métropolitain de la nature en question 418

2.1. Quelques détours métropolitains européens et mondiaux en contrepoint de la gestion nordique de la nature 418

2.2. La naturalité métropolitaine d'ici : l'herbe est-elle nécessairement plus verte ailleurs ? 422

3. Métropoliser l'urbain par ses natures 428

3.1. Dire la nature pour comprendre la ville, chercher l'urbanité et percevoir la naturalité 428

3.2. Des natures de la ville pour déchiffrer les environnements urbains 433

3.3. Préserver la nature en ouvrant la ville en métropole 434

4. Inflexions géographiques, réflexions de géographe 435

4.1. Des impasses, des obstacles et des choix 436

4.2. Des traces et des pistes, à suivre… 438

Conclusion du Chapitre 9 440

Conclusion de la Partie III 442

CONCLUSION GÉNÉRALE 445

Conclusion générale (1) : excipit d'une recherche 446

Conclusion générale (2) : un regard de géographe 450

Bibliographie **451**

Sitographie **488**

Sources **490**

Annexes **491**

Table des encadrés **525**

Table des illustrations **526**

Table des assemblages 526

Table des cartes 526

Table des figures 528

Table des photographies 530

Tables des compositions photographiques 531

Table des tableaux 532

Table des matières **535**

IMPRESSION SERVICE REPROGRAPHIE
UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC 2017

Par un regard géographique sur les espaces protégés urbains, cette thèse propose d'appréhender les politiques de protection comme des choix de production de naturalité métropolitaine. Le propos, qui s'appuie sur l'étude de cinq métropoles nordiques (Oslo, Göteborg, Stockholm, Copenhague, Helsinki) situées dans quatre contextes nationaux différents (Norvège, Suède, Danemark, Finlande), développe un raisonnement sur les fondements, les pratiques et les représentations relatifs aux espaces et aux spatialités de la protection. La thèse ne propose pas une compilation monographique, et c'est de manière transversale et critique qu'elle invite à considérer l'espace protégé comme un espace urbain à part entière. À l'aune de la nordicité, elle questionne l'existence, les modalités et les spécificités d'un supposé modèle scandinave qui transparaîtrait à travers les politiques de protection. La démonstration suggère surtout un renversement des schèmes habituels de la protection : ici, la ville n'est pas comprise comme une menace pour la nature, elle est au contraire questionnée comme un facteur protecteur. En retour, la protection peut renforcer certaines fonctions urbaines et peut même apparaître comme un levier de métropolisation. En mobilisant différentes formes d'observation et divers matériaux, ce travail de géographie sociale et politique de l'environnement est aussi une réflexion épistémologique plus large sur les notions de ville et de nature, et sur les liens qu'elles entretiennent. En confirmant l'indispensable dépassement des dualismes issus de la modernité, cette thèse questionne les formes spatiales hybrides produites par l'instauration de réglementations protectrices au sein des espaces métropolitains. Alors que la protection peut apparaître comme un moyen de régulation de l'urbanisation, elle est surtout un vecteur de valorisation de certains espaces urbains et, à ce titre, elle renforce souvent l'urbanité. Parmi la diversité des situations rencontrées, l'urbanité des espaces naturels devient même parfois la raison d'être de la protection. En somme, certains espaces protégés urbains sont davantage des espaces urbains protégés. Initiée politiquement, la protection se doit néanmoins d'être validée socialement pour vraiment exister. En portant une attention particulière aux pratiques des habitants, ce travail constate des décalages entre les assignations politiques de la protection et leur réception par les citadins. Ainsi, l'espace protégé peut déborder du simple périmètre réglementaire de protection ou être condensé en certains lieux : les limites normalement bien établies de cet objet spatial se meuvent et les lignes de la protection s'avèrent labiles. Étudier les politiques de production et de protection des espaces naturels et les modalités d'appropriation des espaces protégés s'avère donc être un angle d'approche original et fécond du fait urbain et des logiques métropolitaines. En filigrane, cette thèse est aussi une réflexion sur la mise en œuvre d'une démarche géographique et sur la construction d'un regard de géographe.

Mots-clés : espaces protégés urbains, politiques de protection, ville, urbanisation, métropolisation, urbanité, nature, environnement, naturalité, Europe du Nord, nordicité